



HAL
open science

La mémoire de la “ Résistance ” au prisme d’une histoire comparée des associations d’anciens résistants du Luxembourg, de l’Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l’Est (1944-2017)

Elisabeth Hoffmann

► **To cite this version:**

Elisabeth Hoffmann. La mémoire de la “ Résistance ” au prisme d’une histoire comparée des associations d’anciens résistants du Luxembourg, de l’Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l’Est (1944-2017). Histoire. Université de Lorraine, 2018. Français. NNT : 2018LORR0053 . tel-01877239

HAL Id: tel-01877239

<https://theses.hal.science/tel-01877239>

Submitted on 19 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



PhD-FLSHASE-2018-05
Faculté des Lettres, des Sciences Humaines,
des Arts et des Sciences de l'Éducation



UFR Arts, lettres et langues – Nancy

THÈSE

Soutenue le 22/02/2018 à Luxembourg

En vue de l'obtention du grade académique de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

EN HISTOIRE

ET

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

EN HISTOIRE

par

Elisabeth Hoffmann

née le 21 mars 1989 à Luxembourg (Luxembourg)

LA MÉMOIRE DE LA « RÉSISTANCE »

*AU PRISME D'UNE HISTOIRE COMPARÉE DES ASSOCIATIONS
D'ANCIENS RÉSISTANTS DU LUXEMBOURG, DE L'ALSACE, DE LA
MOSELLE ET DE LA BELGIQUE DE L'EST (1944-2017)*

Jury de thèse

Dr. Sonja Kmec, directrice de thèse
Associate Professor, Université du Luxembourg

Dr. Jean-Noël Grandhomme, directeur de thèse
Professeur, Université de Lorraine - Nancy

Dr. Christoph Brüll, président, examinateur
Senior Research Scientist, Université du Luxembourg

Dr. Catherine Lanneau, vice-présidente, rapporteuse
Professeure, Université de Liège

Dr. Mechthild Gilzmer, rapporteuse
apl. Prof., Universität des Saarlandes

Dr. François Cochet, examinateur
Pr.Dr. Emérite, Université de Lorraine - Metz

La mémoire de la « Résistance » au prisme d'une histoire comparée des associations d'anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est (1944-2017) - Résumé

Notre thèse, qui a pu être réalisée grâce au soutien du Fonds national de la Recherche du Luxembourg et qui s'est faite dans le cadre du projet de recherche « Partizip 2 » de l'Université du Luxembourg et en cotutelle avec l'Université de Lorraine, est une analyse de la mémoire de la « Résistance » depuis 1944 à 2017 par le biais d'une histoire comparée des associations d'anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est. Il s'agit des territoires, qui, lorsque les Allemands lancent leur offensive à partir du 10 mai 1940 en Europe de l'Ouest, sont annexés (de fait) au *IIIe Reich*. Au cours de notre recherche, nous avons pu constater d'importantes asymétries entre ces territoires au niveau des médias mémoriels présents, comme les monuments, les musées ou les statuts juridiques en hommage aux anciens résistants. Si au Luxembourg la mémoire de la « Résistance » est plus développée par rapport aux régions françaises et belges, cela s'explique du fait qu'elle a évolué dans un contexte national « homogène ». En effet, les Alsaciens, Mosellans et Belges de l'Est doivent situer leur passé régional particulier dans un paysage mémoriel national qui s'articule autour de l'occupation et où le contexte spécifique de l'annexion (de fait) est peu connu. Or, les asymétries mémorielles n'apparaissent pas seulement entre l'Etat luxembourgeois et les régions françaises et belges, mais également entre les régions mêmes. Si l'explication de la différence entre échelles nationales et régionales est pertinente lorsque nous comparons le Luxembourg et les régions françaises et belges, elle ne permet pourtant pas de comprendre les variations mémorielles entre ces régions.

Quelles sont donc les raisons de ces asymétries mémorielles ? Ou autrement formulé : quels facteurs favorisent l'intensification de la mémoire de la « Résistance » ? Afin de déterminer ces facteurs, nous avons choisi d'effectuer une histoire comparée des associations d'anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est, qui sont des acteurs de mémoire décisifs puisque souvent à l'origine des médias mémoriels que nous venons d'évoquer. Cette démarche nous a permis de mettre en évidence des clés d'interprétation qu'une étude isolée de chaque espace en question ne rendrait pas visible.

Au cours de notre recherche, nous avons déterminé plusieurs facteurs qui peuvent favoriser l'intensification de la mémoire de la « Résistance » : la coordination efficace des projets collectifs des associations d'anciens résistants par le biais d'une organisation unique ou d'un porte-parole commun, les concurrences mémorielles et la participation politique qui

incitent les associations d'anciens résistants à se mobiliser, favorisant ainsi l'émergence de médias mémoriels de la « Résistance » et finalement le développement des associations d'anciens résistants et de leurs médias mémoriels dans le contexte de la globalisation de la mémoire. Ces facteurs, qui sont intrinsèquement liés et qu'il faut ainsi concevoir dans une perspective dynamique et interdépendante, sont présentés dans les chapitres de notre analyse empirique, qui est agencée en trois parties.

Une première partie se consacre à l'émergence des associations d'anciens résistants et à leurs activités liées à l'immédiat après-guerre dans le contexte du rapatriement et de l'entraide, de l'épuration et de la reconstruction. Un deuxième chapitre analyse la lutte des associations d'anciens résistants pour une reconnaissance morale et matérielle ainsi que leur participation politique. Une troisième et dernière partie aborde finalement les projets mémoriels des associations d'anciens résistants entre commémoration et médiation de l'histoire dans le contexte de la globalisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale.

Remembering the “Resistance” : a comparative study of associations of former resistance members in Luxembourg, Alsace, Moselle and East Belgium (1944-2017) – Summary

The present thesis, which has been accomplished with the support of the Fonds national de la Recherche du Luxembourg and within the research project “Partizip 2” at the University of Luxembourg (partizip.uni.lu) as well as in a cotutelle with the University of Lorraine, is an analysis of the memory of “Resistance” from 1944 to 2017 through a comparative study of associations of former resistance members from Luxembourg, Alsace, Moselle and East Belgium. These territories were (*de facto*) incorporated within the *Third Reich* after the German invasion of Western Europe on the 10th of May of 1940. During the research, various asymmetries between these territories at the level of memory medias such as monuments, museums or legal statuses as a tribute to former resistance members were noticed. In Luxembourg the memory of “Resistance” is more developed than in the French and Belgian regions, which is due to the fact that it progressed within a national “homogenous” context. The populations of Alsace, Moselle and East Belgium have indeed to insert their specific regional past within a national memory landscape which is organized around the occupation and where the particular context of the (*de facto*) annexation is little known. However, the memory asymmetries do not only appear between the state of Luxembourg and the French and Belgian regions, but also between the regions themselves. Thus the difference between the national and regional levels seems to be an accurate explanation if we compare the Grand-Duchy with the French and Belgian regions, but it does not allow us to understand the memory variations between these regions.

Which are then the reasons that cause these memory asymmetries? Or in other words: which factors do contribute to the intensification of the memory of “Resistance”? In order to determine these factors, a comparative study of associations of former resistance members in Luxembourg, Alsace, Moselle and Est Belgium was undertaken, as they are crucial memory actors who often initiate the memory medias mentioned above. This approach allowed to highlight interpretation keys which an isolated study of each territory in question would not make visible.

During our research, several factors able to reinforce the intensification of the memory of “Résistance” have been determined : the efficient coordination of collective projects of associations of former resistance members through a single organisation or a common spokesperson, the memory competitions and the political participation which both spur associations of former resistance members to mobilize themselves and thus stimulate the

formation of memory medias and finally the development of the associations and their medias in the context of the globalisation of memory. These factors, which are inherently linked and therefore to be considered in a dynamic and interdependent perspective, are presented within the chapters of the empiric analysis, which is disposed in three main parts.

A first part addresses the emergence of associations of former resistance members and their activities during the immediate post-war period shaped by repatriation, mutual aid, purge and reconstruction. A second chapter analyses the associations struggle for moral and material recognition and their political participation. Finally, a third and last part of the thesis discusses the memory projects of associations of former resistance members between commemoration and historical mediation in the context of the globalisation of Second World War memory.

Table des matières

Introduction	7
a. Présentation et intérêt du sujet de recherche	7
b. Problématique et plan	14
c. Approche théorique : « Mémoire » et « Résistance »	18
d. L'état de la recherche sur la mémoire de la « Résistance »	28
e. Méthode et sources	34
f. Le Luxembourg, l'Alsace, la Moselle et la Belgique de l'Est au cours de la Seconde Guerre mondiale (1940-1944/45)	40
I. Les associations d'anciens résistants dans l'après-guerre : émergence, engagement socio-politique et coordination (1945-1955)	58
I. a. L'émergence des associations d'anciens résistants : un milieu fractionné	62
I. a. 1. Typologie et fonctionnement	62
I. a. 2. Les anciens résistants et l'« atomisation associative »	67
I. b. Engagement social et participation politique dans l'immédiat après-guerre	86
I. b. 1. Moyens d'action, échanges et coopération transfrontalière	86
I. b. 2. Participation politique autour de l'épuration et de la reconstruction	99
I. c. A la recherche d'une coordination	119
I. c. 1. La création d'organisations uniques et de bulletins de liaison comme porte-paroles	119
I. c. 2. Tensions internes comme obstacle à la coordination efficace et durable	132
II. Les associations d'anciens résistants entre reconnaissance et participation politique (1944-années 1980)	138
II. a. La concurrence mémorielle dans l'activité associative des anciens résistants pour une reconnaissance officielle	138
II. a. 1. « Reconnaissance » et « concurrence mémorielle »	138
II. a. 2. La concurrence mémorielle comme facteur d'intensification de la mémoire de la « Résistance »	141
II. a. 2. 1. Qui est « mort pour la partie » ? L'affrontement entre anciens résistants et « enrôlés de force » au Luxembourg	141
II. a. 2. 2. « Nous devons passer à l'attaque » : la mobilisation des anciens résistants de la Belgique de l'Est face aux revendications des <i>Zwangssoldaten</i>	167
II. a. 2. 3. Absence d'une concurrence mémorielle en Alsace et en Moselle ?	181
II. a. 2. 4. Le procès de Bordeaux de 1953	205
II. b. La participation politique dans l'activité associative des anciens résistants : un rôle ambivalent	214
II. b. 1. La participation politique entre intégration et consensus, division et marginalisation	216
II. b. 1. 1. Une participation politique soutenue des associations d'anciens résistants au Luxembourg	216
II. b. 1. 2. Les associations d'anciens résistants en Alsace et en Moselle : une participation politique moins développée	225
II. b. 3. Les interventions des associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est dans la politique intérieure	229
II. b. 2. La participation politique comme facteur d'intensification de la mémoire de la « Résistance »	236
II. b. 2. 1. La participation politique favorisant l'échange transfrontalier des associations d'anciens résistants	236
II. b. 2. 1. La participation politique favorisant l'émergence de médias mémoriels de la « Résistance »	239

III. Les projets mémoriels des associations d'anciens résistants : coordination, concurrence mémorielle et globalisation (1944-2017)	245
III. a. Les associations d'anciens résistants entre commémoration et médiation de l'histoire de la « Résistance » (1944-années 1980).....	245
III. a.1. Lieux de commémoration et de médiation : monuments et musées.....	245
III. a. 1. 1. La « Croix de Hinzert » à Luxembourg-Ville.....	247
III. a. 1. 2. Le « Monument aux Morts et Musée national de la Résistance » à Esch-sur-Alzette	253
III. a. 1. 3. Le « Monument national de la Déportation et de la Résistance » à Luxembourg-Ville	257
III. a. 1. 4. Le « Monument de la Résistance alsacienne » à Thann	260
III. a. 1. 5. Le « Monument national de la Déportation » au Struthof.....	267
III. a. 1. 6. L'ancien <i>Sicherungslager Vorbruck-Schirmeck</i>	270
III. a. 1. 7. Le « Mémorial départemental de la Résistance et de la Déportation » à Metz	274
III. a. 1. 8. Deux musées rivaux : le musée au Fort de Queuleu à Metz et le « Musée de la Résistance et de la Déportation » à Thionville.....	281
III. a. 1. 9. Des projets mémoriels sans lendemain en Belgique de l'Est	284
III. a. 2. Les associations d'anciens résistants et l'histoire de la « Résistance »	287
III. b. Les associations d'anciens résistants et la globalisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale (années 1970-2017).....	304
III. b. 1. « Mémoire cosmopolite » et « glocalisation ».....	304
III. b. 2. Les défis des associations d'anciens résistants à l'ère de la globalisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale	306
III. b. 2. 1. Les associations luxembourgeoises d'anciens résistants : des acteurs mémoriels défendant leur discours mémoriel de la « Résistance ».....	306
III. b. 2. 2. Les associations alsaciennes d'anciens résistants : des acteurs mémoriels passifs ?	317
III. b. 2. 3. Les associations mosellanes d'anciens résistants confrontées à la question de l'avenir de leurs musées	331
III. b. 2. 4. Les associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est : vers un discours mémoriel exclusivement victimaire	339
Conclusion.....	347
Annexes – Tableaux chronologiques des associations d'anciens résistants	353
Sources	356
Bibliographie	364
Abréviations.....	388
Index.....	392
Remerciements	396

Introduction

a. Présentation et intérêt du sujet de recherche

Notre thèse, qui a pu être réalisée grâce au soutien du Fonds national de la Recherche du Luxembourg¹ et qui s'est faite dans le cadre du projet de recherche « Partizip 2 » de l'Université du Luxembourg², est une étude comparative de la mémoire de la « Résistance » (1940-1945) au Luxembourg, en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est. Il s'agit des territoires, qui, lorsque les Allemands lancent leur offensive à partir du 10 mai 1940 en Europe de l'Ouest, sont annexés (de fait) au *IIIe Reich*. Le présent travail de recherche se propose ainsi d'écrire une histoire du second degré en mettant l'accent non sur ce qui s'est passé (la résistance durant de la Seconde Guerre mondiale) mais sur la manière dont ce passé est raconté et commémoré (la « Résistance » comme une surface de projection et un processus de représentations multiples qui sont créés par des acteurs et leurs médias après la fin de la Seconde Guerre mondiale dans un contexte social spécifique)³.

En Europe occidentale, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale est devenue un « impératif éthique »⁴. Deux types de mémoire ont successivement été au centre des discours mémoriels sur ce conflit mondial. Comme l'a montré l'historien Pieter Lagrou, la mémoire patriotique et héroïque de la « Résistance » joue un rôle prépondérant dans la reconstruction des pays européens jusque dans les années 1960. La France, la Belgique, le Luxembourg ou encore les Pays-Bas, construisent des mythes nationaux, qui présentent leur pays respectif comme une nation résistante, où la majorité de la population s'est opposée à l'envahisseur nazi. Les collaborateurs, mais aussi des groupes de victimes comme les Juifs persécutés, sont marginalisés dans ces discours⁵. L'historien Henry Rousso désigne ce mythe par le terme de « résistancialisme » : un processus qui marginalise la collaboration, qui construit l'image d'une « Résistance » dépassant largement la minorité ayant activement lutté contre l'occupant nazi et qui assimile cette « Résistance » à l'ensemble de la nation⁶. En Europe, le mythe résistancialiste

¹ <http://fnr.lu/projects/remembering-the-resistance-1940-1945-a-comparative-study-of-memory-cultures-in-luxembourg-alsace-lorraine-and-eupen-malmedy/> [consulté le 29.08.16].

² <https://partizip.uni.lu/> [consulté le 29.08.16].

³ KMEC Sonja, « Einleitung. Das Spiel mit der Perspektive », in KMEC Sonja, PÉPORTÉ Pit (dir), *Lieux de mémoire au Luxembourg. Jeux d'échelles* (tome 2), Luxembourg, Editions Saint-Paul, 2012, p. 5-11, ici p. 6 ; MAJERUS Benoît, « Lieux de mémoire – A European transfer story », in BERGER Stefan, NIVEN Bill, *Writing the History of Memory*, Editions London Bloomsbury Academic, 2014, p. 117-130, ici p. 118.

⁴ ASSMANN Aleida, *Formen des Vergessens*, Göttingen, Editions Wallstein, 2016, p. 11.

⁵ LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, Bruxelles, Editions Complexe, 2003.

⁶ ROUSSO, Henry, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Editions du Seuil, 1990, p. 19.

permet aux autorités politiques de légitimer l'Etat-Nation tout en soutenant sa reconstruction dans le contexte de l'épuration et de la Guerre froide⁷.

Un changement de paradigme entamé depuis les années 1970, a cependant profondément modifié cette image patriotique de la Seconde Guerre mondiale. En effet, la mémoire de la Shoah a progressivement dépassé la mémoire patriotique et ce surtout au cours du *memory boom* des années 1980 et 1990⁸. En analysant cette nouvelle centralité de l'Holocauste, Aleida Assmann parle d'un « tournant éthique » dans la commémoration de la Seconde Guerre mondiale : alors que le souvenir des « victimes héroïques » et des martyrs (les anciens résistants) a longtemps été privilégié, l'intérêt mémoriel s'est désormais fixé sur les « victimes traumatiques » de la guerre (les Juifs persécutés)⁹. Un apogée de cette évolution en Europe se situe en 2002, lorsque le Conseil de l'Europe déclare le 27 janvier – date-anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz – comme journée commémorative internationale du souvenir de la Shoah et de la prévention des crimes contre l'humanité¹⁰.

Face à ce changement de paradigme, et plus particulièrement avec la disparition des derniers résistants de la guerre de 1940-1945, quel intérêt et quelle place la mémoire de la « Résistance » occupe-t-elle au sein de notre société à l'heure actuelle ? L'historien Henry Rousso constate que dans un contexte international de crise, avec le terrorisme islamiste, la crise financière, la crise des réfugiés et la réémergence de partis populistes d'extrême droite et d'extrême gauche, l'héritage des anciens résistants est réactualisé en France : le 27 mai 2013 est instituée une « Journée nationale de la Résistance » (date de la 1^{ère} réunion du « Conseil national de la Résistance » en 1943) et en 2015, ce même 27 mai, quatre grandes figures de la « Résistance » (Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Pierre Brossolette, Germaine Tillion et Jean Zay) entrent au Panthéon¹¹.

A l'heure actuelle, alors que le républicain Donald Trump s'est imposé comme 45^e président des Etats-Unis depuis le 20 janvier 2017, la notion de « résistance » connaît un véritable engouement dans les médias et les réseaux sociaux. Dans ce sens, lors d'un colloque international au Luxembourg du 20 au 21 janvier 2017, portant sur l'avenir du travail de

⁷ SCUTO Denis, « Mémoire et histoire, in *Hémecht* 2006, n°4, p. 499-513.

⁸ WINTER Jay, « Die Generation der Erinnerung. Reflexionen über den "Memory-Boom" in der zeithistorischen Forschung », in *Werkstatt Geschichte*, 2001, n°30, p. 5–16.
http://www.werkstattgeschichte.de/werkstatt_site/archiv/WG30_005-016_WINTER_GENERATION.pdf
[consulté le 16.04.2017].

⁹ ASSMANN Aleida, *Der lange Schatten der Vergangenheit. Erinnerungskultur und Geschichtspolitik*, München, Editions CH Beck, 2006, p. 74-81.

¹⁰ <http://www.strasbourg-europe.eu/agenda/2012/journee-internationale-de-la-memoire-de-l-holocauste-fr,44764.html> [consulté le 10.02.2017].

¹¹ ROUSSO Henry, *Face au passé. Essais sur la mémoire contemporaine*, Paris, Editions Belin, 2016, p. 112.

mémoire¹², le représentant des « Territoires de la Mémoire » (un « Centre d'éducation à la Résistance et à la Citoyenneté » en Belgique) fait un appel au public à « résister » contre les idées d'extrême droite, en portant un « triangle rouge¹³ » sous forme d'un pin's. Il s'agit d'une des initiatives clés de cet acteur mémoriel, qui tient à créer un véritable mouvement social : à l'heure actuelle l'association a distribué environ 500.000 « triangles rouges »¹⁴ :

« La majorité des citoyens résiste aux idées haineuses, racistes, sexistes ou liberticides. Les Triangles Rouges accrochés aux sacs, aux vestes, aux casquettes, aux chemises en sont les témoins. Portez le pin's Triangle Rouge, participez au cordon sanitaire citoyen pour résister aux idées d'extrême droite¹⁵. »

La mémoire de la « Résistance » connaît ainsi un regain d'intérêt en France et en Belgique. Mais cette évolution est également repérable dans les territoires qui concernent notre recherche, c'est à dire le Luxembourg, l'Alsace, la Moselle et la Belgique de l'Est.

Au Luxembourg, la mémoire de la « Résistance » a largement dominé le discours mémoriel à travers des médias comme la « Journée de la commémoration nationale » qui célèbre depuis 1946 « la lutte héroïque et victorieuse du peuple luxembourgeois contre l'occupant nazi¹⁶ », le « Musée national de la Résistance » inauguré en 1956 et le « Conseil national de la Résistance » créé en 1967. En outre, dès les années 1960, les « enrôlés de force¹⁷ » se sont également taillés une place importante dans ce paysage mémoriel. Cette constellation bipolaire de la mémoire est institutionnalisée au début des années 2000, lorsque sont créés respectivement un « Comité directeur du Souvenir de la Résistance » (2002) et un « Comité directeur pour le Souvenir de l'enrôlement forcé » (2005). Cependant les revendications actuelles de la communauté juive, notamment à travers l'association « MemoShoah » fondée en 2013, ont profondément modifié cette constellation mémorielle. « MemoShoah » lutte pour

¹² http://www.uni.lu/universite/actualites/evenements/questions_sur_l_avenir_du_travail_de_memoire [consulté le 10.02.2017].

¹³ Le « triangle rouge » a dû être porté par les opposants politiques et résistants déportés dans les camps de concentration, afin de les repérer comme tels et créer une hiérarchie entre les déportés.

¹⁴ Nous remercions Monsieur Philippe Marchal, directeur adjoint de l'Asbl « Les Territoires de la Mémoire » pour ces renseignements. Le « triangle rouge » a notamment été porté par le candidat Jean-Luc Mélenchon au cours de sa campagne présidentielle dans une volonté de se différencier par rapport au Front National. Cf. <http://internet.nouvelobs.com/presidentielle-2017/20170223.OBS5711/jean-luc-melenchon-que-symbolise-le-triangle-rouge-sur-sa-veste.html> [consulté le 10.02.2017].

¹⁵ <http://www.trianglerouge.be/portez-le> [consulté le 10.02.2017].

¹⁶ « Journée commémorative nationale », in *Luxemburger Wort* du 03.10.1941, p. 3.

¹⁷ Dans la recherche scientifique les termes « enrôlé de force » / « incorporé de force » sont désignés par des guillemets pour les signaler comme des expressions issues de sources (*Quellenbegriffe*). Cf. par exemple STROH Frédéric, QUADFLIEG Peter M. (éd.), *Incorporation de force dans les territoires annexés par le IIIe Reich*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2016.

une reconnaissance officielle des Juifs persécutés – une reconnaissance encore largement absente dans la culture mémorielle luxembourgeoise – en revendiquant la création d'un monument et d'une fondation de la Shoah au niveau national¹⁸. Les deux « Comités directeurs » sont ainsi dissous au profit d'un « Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale » en 2016, qui inclut désormais les représentants des trois groupes : « résistants », « enrôlés de force » et « victimes de la Shoah »¹⁹. De plus, le gouvernement envisage de créer un monument national ainsi qu'une fondation de la Shoah²⁰. Alors que les forces politiques tentent de niveler les concurrences mémorielles présentes et inclure le souvenir de la Shoah dans la culture mémorielle de la Seconde Guerre mondiale au Luxembourg, rien ne permet d'affirmer pour autant que la mémoire de la « Résistance » serait en perte de vitesse. En effet, parallèlement à cette évolution, le « Musée national de la Résistance » est redevenu depuis 2008 un média mémoriel important au Luxembourg avec des expositions et projets retentissants; il fait désormais l'objet d'un grand projet de rénovation et d'agrandissement²¹.

En Alsace et en Moselle, la mémoire de la « Résistance » est également présente, notamment à travers des monuments comme le « Monument de la Résistance alsacienne » (1949) ou le « Mémorial départemental de la Résistance et de la Déportation » (1977) en Moselle, mais elle y occupe une place beaucoup moins centrale qu'au Luxembourg. De fait, dans ces régions prédomine davantage un discours victimaire qui s'est forgé autour de l'image des « provinces abandonnées » et de l'« incorporation de force ». Ce discours a tendance à mettre à l'écart tout autre vécu comme la collaboration, l'exil, la vie quotidienne sous l'annexion de fait, mais aussi la résistance²². Néanmoins dans les deux régions la mémoire de la « Résistance » connaît aujourd'hui un regain d'intérêt.

En Alsace, l'« Association pour des études sur la Résistance intérieure des Alsaciens » (AERIA) a lancé en 2012 un grand projet de recherche sur *La Résistance des Alsaciens*. Grâce à cette initiative sous la conduite de l'historien Eric Le Normand, un dévédérom est réalisé en 2016, qui consiste en une importante base de données avec 700 fiches, 13.000 noms, 8.900 références de sources, 2.500 médias et plus de 250 lieux de commémoration sur l'engagement résistant des Alsaciens²³. L'AERIA a largement diffusé ce projet par l'intermédiaire de

¹⁸ <http://www.memoshohah.lu/wpmsl/> [consulté le 10.02.2017].

¹⁹ Loi du 21 juin 2016 portant création d'un « Comité pour la mémoire de la Deuxième guerre mondiale ».

²⁰ <http://www.gouvernement.lu/4826625/11-bettel-selinger> [consulté le 10.02.2017].

²¹ <http://www.esch.lu/culture/musee/fr/Pages/default.aspx> [consulté le 11.02.2017].

²² BOSWELL Laird, « Should France be Ashamed of its History ? Coming to Terms with the Past in France and its Eastern Borderlands », in *Totalitarian Movements and Political Religions*, Vol. 9, N° 2-3, juin-septembre 2008, p. 237-251, ici p. 246.

²³ AERIA, *La Résistance des Alsaciens*, dévédérom, 2016.

conférences et d'une exposition itinérante et s'est assurée une présence sur internet à travers un blog dans lequel Le Normand a publié l'évolution de son travail depuis 2012 sous forme d'un journal de bord²⁴.

En Moselle, l'« Association du Fort de Metz-Queuleu pour la mémoire des internés-déportés et la sauvegarde du site » œuvre depuis 2015 pour l'épanouissement de la mémoire de la « Résistance » dans la région en se focalisant sur le Fort de Queuleu, ancien camp d'internement nazi à Metz. L'association a mis en place un musée provisoire au sein du fort, illustrant le vécu des résistants y internés, et elle a lancé de grands travaux de restauration sur l'ensemble du site, reposant entièrement sur un engagement bénévole. Grâce à sa présence dans les réseaux sociaux, l'association a su créer un véritable mouvement social très médiatisé avec plus de 7.000 sympathisants. En 2016, elle parvient à signer une convention avec l'Etat pour une réhabilitation du Fort de Queuleu et elle est à l'origine de nombreux projets, dont des expositions, des conférences et des pièces de théâtres. L'association travaille aussi en coordination étroite avec le « Centre européen du résistant déporté » en Alsace, mettant ainsi en œuvre un projet mémoriel transrégional fécond²⁵.

En Belgique de l'Est, au contraire, la mémoire de la « Résistance » est très peu développée. Comme l'a souligné l'historien Andreas Fickers, l'histoire de la Seconde Guerre mondiale y est tabouisée dans une perspective d'assimilation poussée à la Belgique jusque dans les années 1970. Par après un discours mémoriel se développe, qui présente la Belgique de l'Est comme « victime » passive de l'histoire. Néanmoins des projets de recherche comme « *GrenzGeschichteDG* » à la « *Autonomen Hochschule in der DG* » se consacrent de plus en plus à cette histoire à travers des expositions, projets pédagogiques, sentiers de mémoire etc., manifestations dans lesquelles l'accent est mis aussi sur l'engagement résistant dans la région²⁶.

²⁴ <https://laresistancedesalsaciens.wordpress.com/> [consulté le 10.02.2017].

²⁵ <http://www.fort-queuleu.com/> [consulté le 10.02.2017].

²⁶ <http://www.grenzgeschichte.eu/index.html> [consulté le 11.02.2017].

Avant de présenter notre problématique de recherche, ainsi que le contexte théorique et méthodologique dans lequel cette dernière s'inscrit, nous tenons d'abord à préciser l'espace géographique et historique dans lequel se situe notre étude : le Luxembourg, l'Alsace, la Moselle et la Belgique de l'Est. Ce sont des territoires frontaliers²⁷ qui ont connu une histoire mouvementée au cours du XIXe et XXe siècle.

Le Grand-Duché du Luxembourg est créé au congrès de Vienne en 1815. En 1839, la partie occidentale est cédée à la Belgique. Une union personnelle avec le roi des Pays-Bas continue jusqu'en 1890 avec une autonomie accrue. Durant la Première Guerre mondiale, le pays est envahi et occupé par les troupes de l'Empire allemand, en violation avec le traité de Londres de 1867 qui stipule la neutralité du Grand-Duché. Si cette occupation engendre une profonde crise en 1919, l'Etat luxembourgeois parvient à maintenir sa souveraineté. De même, le sentiment national éprouvé par la population se consolide, comme le montrent les grandes festivités de la commémoration du centenaire de l' « indépendance » en 1939. En 1940, le Luxembourg est envahi une seconde fois par les Allemands et annexé de fait au *IIIe Reich*. Ce n'est qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945, que le Grand-Duché, libéré par les troupes alliées, redevient un Etat souverain²⁸.

Après la défaite française dans la guerre franco-allemande de 1870-1871, les territoires français d'Alsace et de Moselle sont intégrés légalement à l'Empire allemand, en tant que *Reichsland Elsass-Lothringen*. A partir des années 1890, les protestations, que cette annexion de droit a provoquées dans une partie de la population concernée, s'essoufflent. Une économie prospère et des réformes sociales contribuent à cet apaisement, qui connaît cependant des limites comme l'illustre l' « affaire de Saverne »²⁹. Ces territoires reviennent de droit à la France à la fin de la Première Guerre mondiale. Mais au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'Alsace et la Moselle sont de nouveau annexées par les nazis, cette fois-ci de fait. A la fin de la guerre, elles sont libérées par les troupes anglo-américaines et françaises et réintégrées à la France. Au niveau administratif, l'Alsace redevient une région composée des départements du Bas-Rhin et

²⁷ Le Luxembourg peut être considéré comme un territoire frontalier dû à la surface restreinte du pays et la proximité géographique avec l'Allemagne, la France et la Belgique qui en résulte.

²⁸ PAULY Michel, *Geschichte Luxemburgs*, Luxembourg, Editions C.H. Beck, 2001.

²⁹ En novembre 1913, un jeune lieutenant prussien en garnison à Saverne, le baron Günther von Forstner, traite des recrues alsaciennes de « Wackes » (voyous). Von Forstner est défendu par sa hiérarchie ce qui engendre une agitation de la part des habitants de Saverne. Cet incident qui symbolise les tensions entre autorités civiles (d'une minorité nationale) et militaires, devient une affaire d'Etat au retentissement international et provoque la démission du chef alsacien du gouvernement d'Alsace-Moselle en avril 1914, qui est remplacé par un Allemand. Les actes du colloque international sur l' « affaire de Saverne », organisé notamment par Jean-Noël Grandhomme le 6 et le 7 février 2014 à Saverne, sont actuellement en voie de parution. Cf. <http://www.alsace-histoire.org/fr/actualites/actualites11.html> [consulté le 20.03.2016].

du Haut-Rhin, et la Moselle un département faisant partie de la région Lorraine³⁰. Cependant en reprenant les mots de l'historien Gérard Diwo, « [...] le département de la Moselle forme moins une unité administrative qu'une entité régionale originale³¹ » ; constat qui s'applique d'ailleurs aussi à l'Alsace. C'est ainsi que lorsque nous parlerons de la « région d'Alsace/alsacienne » ou de la « région de Moselle/mosellane », nous ne faisons pas référence à un cadre administratif, mais à un espace géographique qui se caractérise par une histoire et une culture particulières.

Par le terme « Belgique de l'Est », nous comprenons d'une part les territoires de la région d'Eupen-Malmedy et d'autre part les « Dix Communes ». La région d'Eupen-Malmedy regroupe les territoires germanophones d'Eupen et les territoires francophones de Malmedy, qui ont été sous souveraineté prussienne de 1815 à 1918. Ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale, que cette région est intégrée progressivement à la Belgique en guise de « réparations ». En 1920 a lieu une consultation populaire dans la région concernant l'annexion stipulée par le traité de Versailles. Les habitants peuvent s'inscrire sur des listes, s'ils désirent protester contre cette annexion. Sur 33.726 habitants seulement 271 s'y inscrivent. La majorité de la population n'ose se positionner ouvertement contre la Belgique par peur de représailles. Eupen-Malmedy est intégrée définitivement à la Belgique le 20 septembre 1920, sans que cette annexion de droit ne traduise les véritables sentiments des populations concernées. Puis, entre 1920 et 1925, les autorités belges mettent en place dans la région un gouvernement de transition à tendance « coloniale » dirigé par le général et haut-commissaire Herman Baltia (1863-1935). Les « Dix Communes » germanophones Baelen, Gemmenich, Henri-Chapelle, Hombourg, La Calamine, Membach, Montzen, Moresnet, Sippenaeken et Welkenraedt³², appartiennent, quant à elles, à l'Etat belge depuis sa fondation en 1830, contrairement à Eupen-Malmedy. En mai 1940, Eupen-Malmedy et les « Dix Communes » sont envahis par les troupes allemandes. La région d'Eupen-Malmedy est annexée de droit par les nazis en 1940 à travers un « décret du *Führer* » le 18 mai 1940, sans que cette annexion ne soit pour autant reconnue par la Belgique. Les « Dix Communes » sont annexées par une circulaire secrète du 29 mai 1940. Ces territoires

³⁰ VOGLER Bernard, *Histoire politique de l'Alsace*, Strasbourg, Editions La Nuée Bleue, 1995, p. 171-274.

³¹ DIWO Gérard, *Les formations politiques en Moselle (21 octobre 1945 – 17 juin 1951)*, thèse de doctorat, Université de Metz, 1992, p. 10.

³² De même que des parties d'autres communes dont notamment Remersdael, Aubel, Clermont, Bilstain, Limbourg, Goé, Jalhay (faisant partie du cercle d'Eupen) et Meiz, Poteau, Bocholz, Urth, Watermal, Deyfeld et la ferme Kretelz (faisant partie du cercle de Malmedy).

sont libérés à la fin de la Seconde Guerre mondiale par les armées alliées et réintégrés définitivement à la Belgique³³.

Le Luxembourg, l'Alsace, la Moselle et la Belgique de l'Est sont ainsi des espaces géographiques et culturels frontaliers qui ont connu des bouleversements territoriaux à plusieurs reprises au cours du XIXe et XXe siècle³⁴.

b. Problématique et plan

Nous avons vu que la mémoire de la « Résistance » connaît un regain d'intérêt et d'actualité visible au Luxembourg, en Alsace, en Moselle et – bien que dans une moindre mesure – aussi en Belgique de l'Est. Or, en analysant les médias mémoriels à vocation régionale/nationale, il est apparu rapidement que la culture mémorielle de la « Résistance » se différencie au sein des quatre territoires en question, et ce aussi bien au niveau de ses formes qu'au niveau de son intensité.

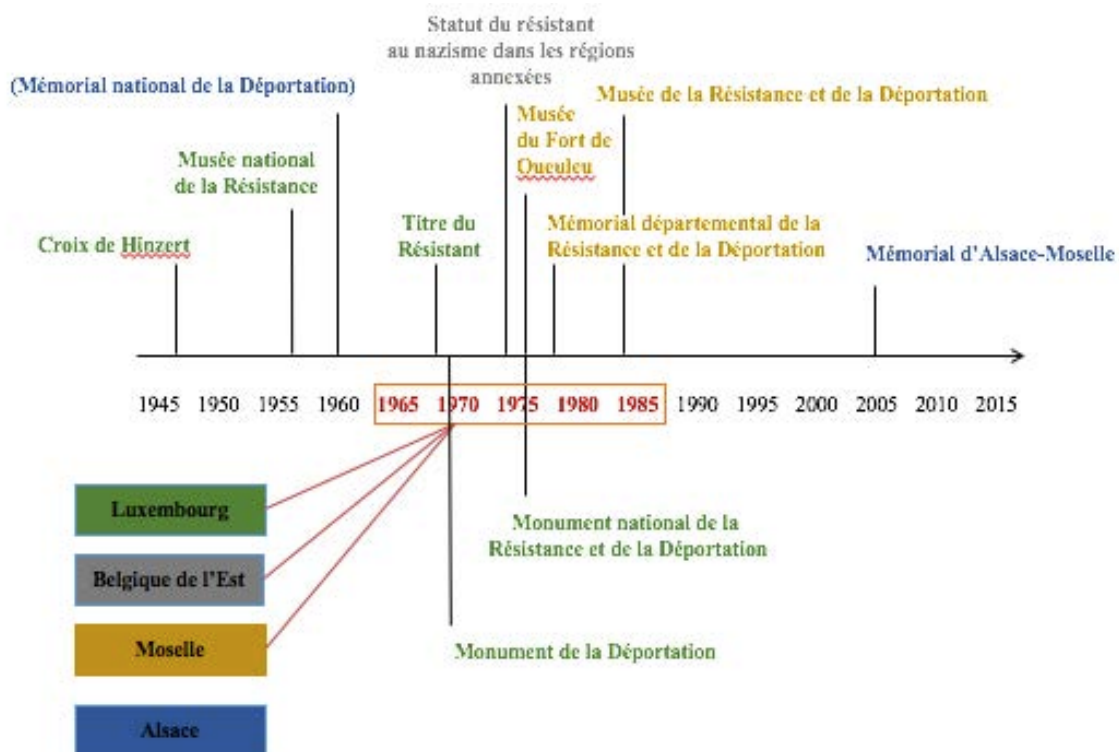
Au Luxembourg, la mémoire de la « Résistance » est ancrée dans le paysage mémoriel dès la fin de la guerre, comme le montre les nombreux médias mémoriels qui y sont créés. En Moselle et en Belgique de l'Est, des médias mémoriels régionaux en hommage aux résistants de ces régions ne voient le jour qu'à partir des années 1970, sans pourtant atteindre la même portée qu'au Luxembourg. L'Alsace héberge quant à elle le « Mémorial national de la Déportation » dans le Bas-Rhin, qui est un important média mémoriel de la « Résistance » à échelle nationale en France, mais une mémoire régionale visible, consacrée à la résistance alsacienne ne se développe à peine dans ce territoire avant les années 2000.

³³ BRÜLL Christoph, « Un passé mouvementé : l'histoire de la Communauté germanophone de Belgique », in STANGHERLIN Karin, *La Communauté germanophone de Belgique. Die deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens*, Bruxelles, Editions La Chartre. 2015, p. 18-46.

³⁴ Dans de nombreux textes de vulgarisation mais parfois aussi scientifiques, nous pouvons lire que l'Alsace et la Moselle auraient changé de « nationalité » à quatre reprises. Cependant ces territoires n'ont changé légalement que deux fois de « nationalité ».

Médias mémoriels	Luxembourg	Alsace	Moselle	Belgique de l'Est
Monuments	Croix de Hinzert (1946) Monument national (de la Résistance et) de la Déportation (1969/1975)	Monument de la Résistance alsacienne (1949) Mémorial national de la Déportation (1960)	Mémorial départemental de la Résistance et de la Déportation (1977)	
Musées	Musée national de la Résistance (1956)	Mémorial Alsace-Moselle (2005)	Musée du Fort de Queuleu (1975) Musée de la Résistance et de la Déportation (1982)	
Statuts juridiques	Titre du Résistant (1967)	Statuts nationaux « DIR / DIP » et « CVR » (1948-1949)	Statuts nationaux « DIR / DIP » et « CVR » (1948-1949)	Statuts nationaux Statut du résistant au nazisme dans les régions annexées (1974)

1. Tableau des variations mémorielles qui prend en compte les médias mémoriels à vocation régionale/nationale.



2. Tableau des variations mémorielles qui prend en compte les médias mémoriels à vocation régionale/nationale dans une perspective chronologique.

Si au Luxembourg la mémoire de la « Résistance » est plus développée par rapport aux régions françaises et belges, cela s'explique du fait qu'elle a évolué dans un contexte national « homogène ». En effet, les Alsaciens, Mosellans et Belges de l'Est doivent situer leur passé régional particulier dans un paysage mémoriel national qui s'articule autour de l'occupation et où le contexte spécifique de l'annexion (de fait) est peu connu. Cependant, comme nous venons de le voir, ces asymétries mémorielles n'apparaissent pas seulement entre l'Etat luxembourgeois et les régions françaises et belges, mais elles sont également repérables entre les régions elles-mêmes. Si l'explication de la différence entre échelles nationales et régionales est pertinente lorsque nous comparons le Luxembourg et les régions françaises et belges, elle ne permet pourtant pas de comprendre les variations mémorielles entre ces régions.

Quelles sont ainsi les raisons de ces asymétries mémorielles ? Ou autrement formulé : quels facteurs peuvent influencer l'intensification de la mémoire de la « Résistance » ? Afin de répondre à cette problématique, nous effectuerons une étude comparative de la mémoire de la « Résistance » au Luxembourg, en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est. En procédant ainsi, nous pourrions mettre en évidence des clés d'interprétation qu'une étude isolée de chaque espace en question ne rendrait pas visible. Nous n'allons pas nous limiter à une simple juxtaposition; nous allons aussi analyser s'il y a eu des influences, des modèles et des conflits d'intérêts entre les quatre territoires³⁵.

La mémoire de la « Résistance » est un champ d'analyse extrêmement vaste avec de nombreux acteurs et médias impliqués, et présente ainsi de multiples points de départ potentiels. Nous avons choisi d'entreprendre cette recherche en nous focalisant sur les associations d'anciens résistants. Ces dernières sont des acteurs de mémoire décisifs qui sont souvent à l'origine des médias mémoriels que nous venons d'évoquer brièvement. De même, les associations d'anciens résistants ne sont pas seulement des promoteurs de leur mémoire. Elles sont également des acteurs sociaux engagés dans des débats et contestés par des groupes et opinions différents selon les régions.

Au cours de notre recherche, nous avons déterminé plusieurs facteurs qui peuvent favoriser l'intensification de la mémoire de la « Résistance » : la coordination efficace des associations d'anciens résistants par le biais d'une organisation unique ou d'un porte-parole commun, les concurrences mémorielles et la participation politique qui incitent les associations d'anciens résistants à se mobiliser, favorisant ainsi l'émergence de médias mémoriels de la « Résistance » et finalement le développement des associations d'anciens résistants et de leurs médias mémoriels dans le contexte de la globalisation de la mémoire. Ces facteurs, qui sont intrinsèquement liés et qu'il faut ainsi concevoir dans une perspective dynamique et interdépendante, seront présentés dans les chapitres de notre analyse empirique, qui constitue la partie principale de notre thèse.

L'analyse empirique – précédée d'un chapitre introductif sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale dans les territoires étudiés – est agencée en trois parties. Une première partie se consacrera à l'émergence des associations d'anciens résistants et à leurs activités liées à l'immédiat après-guerre dans le contexte du rapatriement et de l'entraide, de l'épuration et de

³⁵ Ma collègue Eva Klos est la première à avoir adopté cette problématique concernant la mémoire de l'« enrôlement de force » dans les mêmes régions, à l'exception de la Moselle. Cf. KLOS Eva, *Umkämpfte Erinnerung. Die Zwangsrekrutierung im Zweiten Weltkrieg in Erinnerungskulturen Luxemburgs, Ostbelgiens und des Elsass (1944-2015)*, thèse de doctorat, Universités du Luxembourg et de Trèves, 2017.

la reconstruction. Un deuxième chapitre analysera la lutte des associations d'anciens résistants pour une reconnaissance morale et matérielle ainsi que leur participation politique. Une troisième partie abordera finalement les projets mémoriels des associations d'anciens résistants entre commémoration et médiation de l'histoire (*Geschichtsvermittlung*) de la « Résistance ».

c. Approche théorique : « Mémoire » et « Résistance »

Notre travail s'inscrit dans le domaine académique des *memory studies* qui étudie comment le passé est créé et recréé dans un contexte socioculturel donné³⁶. La « mémoire » est définie très généralement par l'aptitude de se souvenir, mais elle peut aussi signifier la « présence du passé, sous différentes modalités, dans les sociétés, les groupes sociaux ou les individus, façonnée par les subjectivités et les enjeux propres à chacun de ses porteurs³⁷. » Les *memory studies* se caractérisent par trois phases successives³⁸.

Les premiers travaux datent des années 1920 avec les contributions du sociologue français Maurice Halbwachs (1877-1945) sur la « mémoire collective »³⁹. En se positionnant notamment contre Sigmund Freud, Halbwachs tient d'une part à démontrer que la mémoire n'est pas un processus purement individuel mais qu'elle s'inscrit dans des « cadres sociaux ». Selon Halbwachs, un individu ne peut se souvenir que s'il est en interaction avec d'autres individus, comme par exemple dans le cadre de la famille, d'un groupe religieux ou d'une nation. D'autre part, il souligne le caractère construit de la mémoire ; celle-ci s'inscrit dans une quête identitaire : elle se focalise d'une manière sélective sur les besoins d'un individu ou d'un groupe au présent. Dans ce contexte, le passé commémoré peut être tellement déformé qu'il est plus près de la fiction que de la « réalité »⁴⁰. Halbwachs oppose la mémoire à l'histoire, qui serait universelle et objective⁴¹. Selon le sociologue, les formes individuelles et collectives de la mémoire se conditionnent donc réciproquement. Son concept de la « mémoire collective » est critiqué pour avoir élevé sur un niveau collectif un phénomène proprement individuel et

³⁶ ERLI Astrid, « Regional integration and (trans)cultural memory », in *Asia Europe Journal*, 2010, n°8, p. 305-315, ici p. 306. Pour une introduction au vaste champ des *memory studies*, cf. ERLI Astrid, *Kollektives Gedächtnis und Erinnerungskulturen : eine Einführung*, Stuttgart, Editions J.B. Metzler, 2005.

³⁷ OFFENSTADT Nicolas (dir.), *Les mots de l'historien*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2009, entrée « mémoire » p.68-69.

³⁸ FEINDT Gregor (et.al.), « Entangled memory : towards a third wave in memory studies », in *History and Theory*, février 2014, n°53, p. 24-44.

³⁹ HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, F. Alcan, 1925 ; *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel Editions, 1950.

⁴⁰ ERLI, « Regional integration », p. 306-307.

⁴¹ ERLI, *Kollektives Gedächtnis*, p. 18-19.

psychobiologique⁴². Sachant que seul l'individu peut se souvenir biologiquement, la « mémoire collective » d'un groupe quelconque présente en effet une description métaphorique. Selon Astrid Erll, la « mémoire collective » est donc un « terme générique pour tous les processus de nature organique, médiatique et institutionnelle, qui sont déterminants pour l'influence réciproque du passé et du présent dans un cadre socioculturel donné⁴³. »

Une deuxième phase au sein des *memory studies*, qui s'intéresse surtout à la mémoire nationale, est introduite par les travaux de Pierre Nora en France et de Jan et Aleida Assmann en Allemagne au cours des années 1980 et 1990.

L'historien français Pierre Nora a initié le concept des « lieux de mémoire » en publiant entre 1984 et 1992 sept volumes regroupant des lieux de mémoire français⁴⁴. Comme Halbwachs, il relève le caractère construit de la mémoire qui serait affective, en l'opposant à l'histoire : « la mémoire installe le souvenir dans le sacré alors que l'histoire en débusque⁴⁵ ». Sa thèse principale tient à démontrer que les lieux de mémoire – c'est-à-dire « des points d'ancrage ou de cristallisation d'une mémoire collective, d'ordre matériel, symbolique, idéal ou fonctionnel⁴⁶ » – ont pris la relève des « milieux de mémoire » (comme décrit par Halbwachs)⁴⁷. Ces lieux de mémoire peuvent être des lieux géographiques (p. ex. Versailles), des monuments (p. ex. la Tour Eiffel), des personnalités (p. ex. Jeanne d'Arc), des fêtes (p. ex. la fête nationale du quatorze juillet), etc. Ils sont des substituts artificiels pour une mémoire collective disparue, à condition qu'ils rassemblent une dimension matérielle, fonctionnelle et symbolique. Le concept de Pierre Nora a connu une très grande popularité en étant adopté par de nombreux pays⁴⁸. En même temps, il a été fortement critiqué⁴⁹. D'une part, le concept des lieux de mémoire est jugé par de nombreux critiques comme étant trop vague. D'autre part, la réflexion de Nora sur la décadence des milieux de mémoire est estimée comme étant trop chargée

⁴² ERLI, « Regional integration », p. 306.

⁴³ « [...] Oberbegriff für all jene Vorgänge organischer, medialer und institutioneller Art, denen Bedeutung bei der wechselseitigen Beeinflussung von Vergangenem und Gegenwärtigem in soziokulturellen Kontexten zukommt ». Cf. ERLI, *Kollektives*, p. 6.

⁴⁴ NORA Pierre, *Les lieux de la mémoire* (7 volumes), Paris, Editions Gallimard, 1984-1992, réédités en 3 volumes en 1997.

⁴⁵ NORA Pierre, *Les Lieux de mémoire I. La République*, Paris, Editions Gallimard, 1984, p. XIX-XX.

⁴⁶ MARGUE Michel, « Lieux de mémoire au Luxembourg, lieux de mémoire en Europe », in MAJERUS Benoît, KMEC Sonja, PEPORTE Pit, *Dépasser le cadre national des « Lieux de mémoire ». Innovations méthodologiques, approches comparatives, lectures transnationales*, Bruxelles, Editions. Peter Lang, 2009, p. 9-22, ici p. 12.

⁴⁷ ERLI, « Regional integration », p. 309.

⁴⁸ MAJERUS, « Lieux de mémoire », p. 117-130. Parmi les nombreux exemples citons BOER Pim, FRIJHOFF Willem (éd.) *Lieux de mémoire et identités nationales*, Amsterdam, Editions Amsterdam University Press, 1993 ; FRANÇOIS Etienne, SCHULZE Hagen (éd.), *Deutsche Erinnerungsorte*, 3 volumes, Munich, Editions C.H. Beck, 2001.

⁴⁹ Cf. par exemple DEN BOER Pim, FRIJHOFF Willem (éd.), *Lieux de mémoire et identité nationales*, Amsterdam, Amsterdam UP, 1993, TAI, Hue Tam Ho, « Remembered Realms. Pierre Nora and French National Memory », in *Amercian Historical Review*, 2001, n°3, p. 906-922.

d'émotions. De même, Nora fait une opposition stricte entre mémoire et histoire sans prendre en compte les discussions sur l'aspect construit de toute production historiographique, qui est implanté dans un contexte social, géographique et chronologique donné. Finalement, en laissant par exemple de côté les colonies françaises ou les immigrants, Nora est critiqué pour avoir activement construit une nation-mémoire, alors qu'il visait un inventaire polyphone⁵⁰. D'autres chercheurs se consacrent à des aspects particuliers de la mémoire en France. Pour ne citer que deux exemples : Henry Rousso, qui travaille sur la mémoire de Vichy, souligne le rôle essentiel des actes du régime de Vichy dans la difficile réconciliation des Français avec leur histoire⁵¹. Benjamin Stora s'intéresse quant à lui aux contradictions engendrées par la mémoire de la guerre d'Algérie⁵². Cependant, des voix critiques s'élèvent également par rapport au concept de la « mémoire ». Tzvetan Todorov dénonce les « abus de la mémoire » en critiquant fortement le culte inconditionnel de la mémoire à travers l'exemple de la Shoah. Il estime que le passé ne doit pas régir le présent et insiste sur l'importance d'un bon usage de la mémoire. Dans ce sens, Todorov distingue d'une part la mémoire « littérale » qui, en refusant au nom de la singularité de la Shoah toute démarche comparative, reste stérile et ne conduit pas au-delà d'elle-même. D'autre part, Todorov évoque la mémoire « exemplaire » qui peut servir de modèle pour comprendre des situations nouvelles. Il plaide pour une mémoire « exemplaire » en dénonçant la mémoire « littérale », qui avec sa répétition rituelle du « il ne faut pas oublier », n'a eu aucune incidence visible sur les atrocités actuellement en cours⁵³.

En Allemagne, les chercheurs Jan Assmann et Aleida Assmann⁵⁴ quant à eux ont essayé de clarifier le concept de la « mémoire collective ». Ils distinguent entre la « mémoire communicative » et la « mémoire culturelle ». La « mémoire communicative » (p.ex. au sein d'une famille) est portée par des acteurs biologiques alternants et intergénérationnels (trois générations) à travers une communication orale. La « mémoire culturelle » (p. ex. d'un pays) est portée par des médias matériels durables et transgénérationnels à travers des signes et des symboles comme les archives, les monuments, les commémorations et les rites. En même temps, ces deux types de mémoire sont bien entendu reliés⁵⁵. Toujours en Allemagne, à l'Université de Gießen, un programme de recherche *Sonderforschungsbereich 434*

⁵⁰ ERLI, « Regional integration », p. 310.

⁵¹ ROUSSO Henry, *Le syndrome*, p. 18.

⁵² STORA Benjamin, *La Gangrène et l'Oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, Editions La Découverte, 1991.

⁵³ TODOROV Tzvetan, *Les abus de la mémoire*, Paris, Editions arléa, 1995, 2015.

⁵⁴ ASSMANN Jan, *Das kulturelle Gedächtnis. Schrift, Erinnerung und politische Identität in frühen Hochkulturen*, Munich, Editions C. H. Beck, 1992; ASSMANN, *Der lange Schatten*.

⁵⁵ ERLI, « Regional integration », p. 310-311; ERLI, *Kollektives Gedächtnis*, p. 27.

« *Erinnerungskulturen* » propose quant à lui le concept des « cultures mémorielles » qui met l'accent sur la dynamique, la créativité, le caractère progressif et surtout la pluralité de la « mémoire culturelle »⁵⁶.

La troisième phase des *memory studies*, se situe au début du XXI^e siècle. Celle-ci tient à dépasser le cadre d'analyse national en adoptant une perspective transnationale, transculturelle et globale. Les études sur la « mémoire transnationale » se focalisent souvent sur l'Europe⁵⁷. Elles travaillent avec le concept de Nora, tout en le critiquant et en le reformulant : l'accent est mis davantage sur les espaces et les régions⁵⁸, et moins sur les « lieux ». Si elles tiennent à contribuer à la recherche sur une mémoire transnationale en Europe, la transition entre une reconstruction scientifique et une construction active d'une mémoire européenne semble parfois fluide⁵⁹.

La « mémoire transculturelle », s'intéresse à « [...] ces aspects de la mémoire qui sont situés entre, de l'autre côté et au-delà des frontières des cultures nationales⁶⁰. » Ce concept⁶¹ met en avant les frontières fluides des cultures mémorielles nationales et met l'accent sur la circulation translocale, -nationale voire globale de la mémoire dans des espaces de communication imbriqués et hybrides⁶².

Parmi les travaux axés sur la « mémoire globale », nous pouvons citer Daniel Levy et Natan Sznaider⁶³. La thèse des deux sociologues souligne avec l'exemple de l'Holocauste, que la mémoire nationale s'est progressivement, et surtout depuis les années 1990, transformée en une mémoire cosmopolite. Il s'agit d'un processus d'interaction entre mémoire locale/nationale et globale. La mémoire cosmopolite est une construction hybride qui se compose aussi bien d'éléments globaux que nationaux/locaux. Les sociologues définissent cette interaction comme

⁵⁶ ERLI, *Kollektives Gedächtnis*, p. 36-39. Concernant les publications de ce projet de recherche cf. par exemple OESTERLE Günter (dir.), *Erinnerung, Gedächtnis, Wissen. Studien zur kulturwissenschaftlichen Gedächtnisforschung*, Göttingen, Editions Vandenhoeck & Ruprecht, 2005 ; ERLI Astrid, NÜNNING Ansgar (dir.), *Medien und kulturelle Erinnerung / Media and Cultural Memory*, Berlin et New York, Editions de Gruyter, 2000.

⁵⁷ LINGEN, *Kriegserfahrung* ; LEGGEWIE Claus, LANG Anne, *Der Kampf um die europäische Erinnerung : Ein Schlachtfeld wird besichtigt*, Munich, Editions CH Beck, 2011.

⁵⁸ BUCHINGER Kerstin (et al.) (dir.), *Europäische Erinnerungsräume*, Francfort-sur-le-Main, Editions Campus, 2009.

⁵⁹ ERLI, *Kollektives Gedächtnis*, p. 61-62.

⁶⁰ « [...] those aspects of remembering and forgetting which are located between, across and beyond the boundaries of national cultures ». Cf. ERLI, « Regional integration », p. 311.

⁶¹ Cf. par exemple CROWNSHAW Rick (dir.), « Transcultural Memory », in *Parallax*, 17, 4, 2011.

⁶² ERLI, *Kollektives Gedächtnis*, p. 62-63.

⁶³ LEVY Daniel, SZNAIDER Natan, *Erinnerung im globalen Zeitalter : Der Holocaust*, Francfort sur le Main, Editions Suhrkamp, 2001, 2007.

« glocalisation »⁶⁴. Dans le contexte actuel de la globalisation, la mémoire ne peut tout simplement plus être réduite à une approche purement territoriale ou nationale⁶⁵.

A ce propos, Astrid Erll évoque aussi l'importance du regard sur les régions en argumentant que les dynamiques transculturelles de la mémoire se développent souvent à l'intérieur de régions qui sont localisées aux frontières de différents pays⁶⁶.

A côté d'une ouverture évidente, cette troisième phase des *memory studies* englobe aussi des regards critiques sur les travaux de la dernière vingtaine d'années, ainsi que de manière générale sur le *memory boom*. Paul Ricoeur insiste sur les liens irréductibles entre histoire et mémoire. Si l'histoire recherche la « vérité » et la mémoire est une quête de l'« identité », elles se définissent toutes les deux par leur lien avec le présent et leur caractère construit. Des analyses historiques sur la mémoire peuvent produire de nouvelles interprétations qui peuvent produire à leur tour de nouveaux discours mémoriels et *vice versa*. L'histoire peut donc être vue comme partie intégrante de la mémoire⁶⁷. Comme Todorov, Henry Rousso s'est également penché sur les « abus » de la mémoire dans un ouvrage récent qui rassemble différents essais de l'historien sur les évolutions contemporaines des usages et politiques de mémoire à une échelle nationale (la France), mais également européenne et mondiale⁶⁸. Aleida Assmann quant à elle, thématise le récent « malaise » face à l'essor de la culture mémorielle en Allemagne avec une perspective transnationale. Elle ambitionne d'apporter une contribution au débat sur le « bon usage » du passé. Dans la lignée de Todorov, elle lance un appel à une mémoire « éthique » en lien étroit avec la valeur universelle des droits de l'homme⁶⁹.

Par son regard comparatif et transfrontalier, notre propre travail de recherche se situera dans cette troisième phase des *memory studies*.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 26-28 et 149.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 41.

⁶⁶ ERLI, « Regional integration », p. 312.

⁶⁷ RICOEUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Editions du Seuil, 2000, p. 26 ; FEINDT, « Entangled memory », p. 41.

⁶⁸ ROUSSO, *Face au passé*.

⁶⁹ ASSMANN Aleida, *Das neue Unbehagen an der Erinnerungskultur. Eine Intervention*, Munich, Editions CH Beck, 2013.

Après avoir replacé notre thèse dans son contexte théorique des *memory studies*, nous tenons également à définir l'usage des notions de la résistance / « Résistance ».

Durant la Seconde Guerre mondiale, une minorité d'hommes et de femmes (dans la plupart des pays, l'ordre de grandeur oscille autour de 1 à 3% de la population), de tous les bords politico-idéologiques, s'engagent dans un combat actif contre les Allemands et leurs collaborateurs à travers des formes de résistance multiples et changeantes selon le contexte géopolitique, social et chronologique donné⁷⁰.

La définition de cette résistance a fait l'objet de nombreux débats entre historiens⁷¹ sachant « qu'il s'agit d'une histoire complexe, multiforme, difficile à saisir et à dominer, en raison de la multiplication des faits isolés et clandestins, du silence des sources, de la précarité des témoignages et de la mémoire des acteurs⁷². » Les débats s'articulent souvent autour des limites de l'engagement dans la résistance, entre une définition large ou plus stricte de cet engagement, mais aussi concernant les motifs du combat clandestin.

En France au début des années 1960, Henri Michel définit la résistance comme « une lutte patriotique pour la libération de la patrie [...] [et] une lutte pour la liberté et la dignité de l'homme, contre le totalitarisme⁷³. » Cette double conception patriotique et idéologique de la résistance engendre d'importants débats autour de la hiérarchie et de l'ampleur de ces deux

⁷⁰ BEDARIDA François, « Histoire de la Résistance : lectures d'hier, chantiers de demain », in *Vingtième siècle*, juillet / septembre, 1986, p. 75-82, ici p. 81-83. Une comparaison approfondie et systématique entre les actions de résistance des régions annexées par rapport aux territoires occupés reste un *desiderata* de la recherche scientifique.

⁷¹ Pour un aperçu sur les débats historiographiques autour de la définition de la résistance au niveau international, cf. notamment KERSHAW Ian, *Der NS-Staat*, Hambourg, Editions Nikol, 1994, p. 251-255 et BEDARIDA, « Histoire de la Résistance », p. 75-82. Voir aussi l'introduction générale de MARCOT François, « Comment "Penser la résistance" ? », in WAHL Alfred, *Les résistances des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde guerre mondiale (1939-1945)*, Actes du colloque organisé par la Fondation Entente Franco-allemande à Strasbourg les 19 et 20 novembre 2004, Editions du Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire, Metz, 2006, p. 9-27 et l'introduction dans LIMPACH Marc, KAYSER Marc, *Wir glauben an die Demokratie. Albert Wingert, Resistenzler*, Luxembourg, Editions Lëtzebuurger Land, 2004, p. 14-24. Entre 1993 et 1997 ont également lieu six colloques internationaux sur la thématique de la résistance dont les actes ont été publiés : FRANK Robert, GOTOVITCH José (dir.), *La Résistance et les Européens du Nord*, Bruxelles, Editions du CEGES, 1994 ; GUILLON Jean-Marie, LABORIE Pierre (dir.), *Mémoire et Histoire : la Résistance*, Toulouse, Editions Privat, 1995 ; SAINCLIVIER Jacqueline, BOUGEARD Christian (dir.), *La Résistance et les Français, Enjeux stratégiques et environnement social*, Rennes, Editions des Presses Universitaires de Rennes, 1995 ; DOUZOU Laurent (et al.), *La Résistance et les Français : villes, centres et logiques de décision*, Paris, Editions de l'IHTP, 1995 ; MARCOT François (dir.), *La Résistance et les Français. Lutte armée et maquis*, Besançon, Editions des Presses de l'Université de Franche-Comté, 1996 ; GUILLON Jean-Marie, MENCHERINI Robert, *La Résistance et les Européens du Sud*, Paris, Editions L'Harmattan, 1999. Un des principaux aboutissements de ces colloques est un dictionnaire synthétisant l'ensemble des résultats de recherche : MARCOT François (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Editions Robert Laffont, 2006. Cf. aussi ARON Paul, GOTOVITCH José (éd.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Bruxelles, 2008.

⁷² BEDARIDA, « Histoire de la Résistance », p. 77.

⁷³ Cité par BEDARIDA, « Histoire de la Résistance », p. 79.

motifs proposés selon le cadre d'analyse en question⁷⁴. François Bédarida propose de définir la résistance comme « action clandestine menée, au nom de la liberté, de la nation et de la dignité de la personne humaine, par des volontaires s'organisant pour une lutte contre la domination (et le plus souvent contre l'occupation) de leur pays par un régime nazi ou fasciste ou satellite ou allié⁷⁵ ». Selon Bédarida, cette définition prend en compte la double motivation et stratégie de l'engagement résistant, tout en insistant sur trois composantes essentielles de ce dernier : l'illégalité, le volontariat et le combat multiforme.

Pour le contexte allemand, Martin Brozat de l'*Institut für Zeitgeschichte* à Munich élabore fin des années 1970 la notion de *Resistenz* (résistance civile) comme « un refus efficace du pouvoir nazi et de ses prétentions, ou une simple limitation, voire un endiguement, quelles que soient les motivations, les raisons ou la vigueur de ces comportements⁷⁶ ». Il l'oppose à *Widerstand* (résistance organisée) que Ian Kershaw définira comme « la participation effective à une action organisée ayant pour objectif déclaré d'affaiblir le régime et d'entraîner, le moment venu, son renversement⁷⁷ ». Emprunté au champ sémantique de la médecine et faisant référence à la notion d'immunité, ce concept de *Resistenz* est très critiqué. Selon Bédarida, il suppose « [...] l'idée d'une résistance collective plutôt qu'un engagement personnel et actif – ce qui est pourtant le point de départ et la caractéristique fondamentale de tout geste de résistance⁷⁸. »

Cependant ces différentes définitions de la résistance n'ont pas été établies pour le contexte spécifique de nos cas de figures, c'est-à-dire des territoires annexés (de fait) et administrés directement par les Allemands. La résistance y est perçue par les nazis comme un acte de trahison ultime, d'une manière similaire d'un acte de résistance commis par un Allemand à l'intérieur du *IIIe Reich*. Les résistants des territoires annexés ont ainsi une marge de manœuvre beaucoup plus restreinte et doivent affronter une surveillance et une répression intransigeante de la part de l'opresseur nazi. Le contexte diffère donc largement par rapport à des pays occupés tels la France ou la Belgique⁷⁹. Des actions que nous qualifions

⁷⁴ Concernant ces débats dans une perspective internationale englobant le Luxembourg, la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne cf. *Les courants politiques et la Résistance : continuités ou rupture ?*, Actes du colloque international, Esch-sur-Alzette, avril 2002, Luxembourg, Editions des Archives nationales de Luxembourg, 2003.

⁷⁵ BEDARIDA, « Histoire de la Résistance », p. 80.

⁷⁶ BROZAT Martin, « Resistenz und Widerstand. Eine Zwischenbilanz des Forschungsprojektes », in BROZAT Martin et al. (éd.), *Bayern in der NS-Zeit. Herrschaft und Gesellschaft*, tome 4, Munich, Vienne, Oldenbourg, 1981, p. 698, cité dans MARCOT, « Comment "Penser la résistance" ? », p. 21.

⁷⁷ KERSHAW Ian, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, Paris, Editions Gallimard, 1997, p. 317, cité dans MARCOT, « Comment "Penser la résistance" ? », p. 21.

⁷⁸ BEDARIDA, « Histoire de la Résistance », p. 79. Concernant la critique du concept de Brozat cf. KERSHAW, *Der NS-Staat*, p. 295.

⁷⁹ Cf. notamment sur la résistance en territoire annexé, NEVEU Cédric, *La Résistance en Moselle annexée. Le groupe « Mario »*, Strasbourg, Editions du Quotidien, 2015, p. 9-10 et NEVEU Cédric, *La Gestapo en Moselle*.

d' « opposition » ou de « désaccord » en suivant ici Limpach et Kayser⁸⁰ - comme refuser d'entrer dans des organisations nazies ou fuir la région (opposition) et écouter la radio anglaise ou célébrer la fête nationale (désaccord) - peuvent avoir des conséquences fatales en territoire annexé. En effet ces comportements sont souvent interprétés comme étant des actes de résistance par l'opresseur même, alors que l'intention n'est pas en un combat délibéré contre le régime nazi⁸¹. De plus, une grande partie de la population devient progressivement plus méfiante face au régime nazi au cours de la guerre, et l'opposition qui en découle présente un terrain fertile pour tout engagement dans la résistance à proprement parler : une majorité peut bien être solidaire *avec* la résistance, sans forcément être *dans* la résistance⁸². François Marcot propose ainsi de distinguer entre une « Résistance-organisation » qui ne touche qu'une minorité, et une « Résistance-mouvement social » par laquelle il entend le désaccord et l'opposition d'une partie de la population. Mais il faut être conscient que ces deux concepts se conditionnent réciproquement et que leurs limites restent floues et complexes.

S'il faut bien prendre en compte le contexte particulier de l'annexion de fait, qui a limité l'engagement résistant et engendré des actions résistantes spécifiques par rapport à des pays ou régions occupés, ce même contexte ne justifie pas, à notre avis, et nous suivons ici Marcot et Limpach/Kayser, l'usage d'une définition extensive de la résistance⁸³. Cette dernière comprend ainsi les actions qui ont pour motif conscient le combat direct contre l'idéologie nazie et/ou l'annexion de fait dans un but de nuire au régime nazi et qui entraînent une transgression de l'ordre mis en place par les nazis et les risques d'une répression⁸⁴. Ces actions sont multiples et diverses, comme la propagande politique, la mise en place de réseaux de renseignement et d'évasion, les sabotages et l'action militaire avec l'engagement dans les maquis. Elles peuvent être effectuées par des personnes dans le cadre d'une initiative privée et/ou dans le cadre d'un mouvement organisé, soit en territoire annexé, soit à l'extérieur, depuis les années 1930/1940 à 1945.

Une police au cœur de la répression nazie, Strasbourg, Editions du Quotidien, 2015, p. 143-202 ; MARCOT François, « Comment “Penser la résistance“ ? ».

⁸⁰ LIMPACH, KAYSER, *Wir glauben*, p. 15-16.

⁸¹ MARCOT, « Comment “Penser la résistance“ ? », p. 11. Avec cette définition restreinte de la résistance, Marcot suit SEMELIN Jacques, *Sans armes face à Hitler. La résistance civile en Europe 1939-1943*, Paris, 1989.

⁸² MARCOT, « Comment “Penser la résistance“ ? », p. 24 ; BEDARIDA, « Histoire de la Résistance », p. 82.

⁸³ LIMPACH, KAYSER, *Wir glauben*, p. 14 ; MARCOT, « Comment “Penser la résistance“ ? », p. 22.

⁸⁴ Cette définition a été élaborée par Pierre Laborie et reprise par François Marcot. Cf. LABORIE Pierre, *Les Français des années troubles. De la guerre d'Espagne à la Libération*, Paris, Editions du Seuil, 2003 et MARCOT François, « Comment écrire l'histoire de la Résistance ? », in *Le Débat*, n°177, vol. 5, 2013, p. 173-185, ici p. 173-174. Pour le contexte mosellan, l'historien Cédric Neveu a utilisé cette définition dans son étude sur la résistance mosellane ; cf. NEVEU, *La Gestapo*, p. 148. Pour le contexte luxembourgeois, cf. LIMPACH, KAYSER, *Wir glauben*, p. 14-15.

L'engagement résistant est conditionné par des motivations politico-idéologiques multiples et complexes. Ces dernières n'apparaissent pas *ex nihilo* à la suite de l'occupation et l'annexion de fait, mais trouvent souvent leurs racines dans les années 1930. Nous pouvons – pour schématiser – distinguer trois types de résistance, qui peuvent cependant s'entrecouper, sachant que la réalité historique est souvent bien plus complexe⁸⁵. Les réseaux s'inscrivant dans une résistance patriotique luttent avant tout contre l'annexion de fait de leur pays/région par une puissance étrangère. Ils rassemblent fréquemment des hommes et des femmes de la droite, voire de l'extrême-droite. Les mouvements s'engageant dans une résistance antifasciste combattent davantage l'idéologie nazie dans son ensemble ; ces résistants, qui ont d'ailleurs souvent entamé leur combat dès les années 1930, se situent souvent politiquement à gauche, voire à l'extrême gauche. Finalement, d'autres groupes de résistants n'affichent pas de motivations idéologiques particulières ou se déclarent politiquement neutres en rassemblant des résistants de toutes les couleurs politiques et idéologiques.

Alors que les chercheurs ont élaboré ces concepts pour clarifier la notion de résistance, il reste néanmoins difficile de mesurer et de définir rétrospectivement ce qu'est un acte de résistance. Rares sont les personnes qui s'engagent à cent pour cent, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept dans la résistance⁸⁶. Le binôme résistance-collaboration ne parvient pas à saisir une réalité qui est marquée par des zones de compromis, oscillant entre concession et refus selon le moment donné aussi bien de la part de l'opprimé que de l'opresseur⁸⁷.

En utilisant le terme « Résistance » en majuscule et entre guillemets, nous l'entendons avec les historiens Sonja Kmec et Pit Péporté comme un « lieu de mémoire »⁸⁸. Les historiens luxembourgeois ont proposé au cours du projet de recherche « Histoire, Mémoire, Identités. Etude du rôle des lieux de mémoire dans la constitution des identités collectives luxembourgeoises » à l'Université du Luxembourg de 2004 à 2007 une définition retravaillée de ce concept⁸⁹. Un lieu de mémoire est « un élément vivant du passé. [...] il est entré dans la

⁸⁵ *Les courants politiques.*

⁸⁶ Conférence de Cédric Neveu sur le groupe de résistance mosellan dit « Mario » à l'Hôtel de Ville de Metz le 22 avril 2016.

⁸⁷ MARCOT, « Comment écrire l'histoire de la Résistance ? », p. 175.

⁸⁸ KMEC, « Einleitung », p. 6, note 16.

⁸⁹ Cf. notamment KMEC Sonja, MAJERUS Benoît, MARGUE Michel (dir.), *Lieux de mémoire au Luxembourg. Usages du passé et construction nationale Luxembourg* (tome 1), Editions Saint-Paul, 2007 ; KMEC Sonja, MAJERUS Benoît, MARGUE Michel, PEPORTE Pit (dir.), *Dépasser le cadre national des "lieux de mémoire" : innovations méthodologiques, approches comparatives, lectures transnationales = nationale Erinnerungsorte hinterfragt : methodologische Innovationen, vergleichende Annäherungen, transnationale Lektüren*, Bruxelles,

mémoire collective, par le fait qu'il dispose d'une force symbolique qui permet à cette collectivité de s'y reconnaître. Élément concret ou abstrait, il donne donc à cette collectivité une force constitutive et une capacité d'intégration [...].⁹⁰ » Il faudra ainsi différencier entre les « lieux de mémoire » (*Erinnerungsort*), qui « sont des éléments que l'on tient en mémoire (*an die man sich erinnert*) », et les « lieux de commémoration » (*Gedenkort*), comme par exemple des monuments, qui sont « des lieux physiques où l'on commémore (*an denen man sich erinnert*) ». Parfois un lieu de commémoration peut aussi être un lieu de mémoire, s'il dispose de cette « charge symbolique qui donne à la collectivité un sens et donc un pouvoir identificateur⁹¹. »

Le terme de « Résistance » ne fait donc pas référence aux actes de résistance durant la guerre, mais aux représentations et images performatives qui forment la mémoire de ce passé après la guerre. La « Résistance » est perçue comme une surface de projection qui est créée par des acteurs sociaux (p. ex. les associations d'anciens résistants) et leurs médias (p. ex. les monuments et musées) après la guerre⁹². La « Résistance » est un lieu symbolique qui n'existe que par les médias et les discours. Ce topos est discursivement construit, déconstruit et reconstruit et se transforme au fil du temps⁹³.

Notre étude s'intéresse plus particulièrement aux médias et discours mémoriels qui constituent le lieu de mémoire de la « Résistance ». Par « médias mémoriels » nous entendons par exemple des monuments ou musées. Créés par des acteurs mémoriels comme les associations d'anciens résistants, ils permettent d'établir un lien réciproque et visible entre mémoire individuelle et collective. Ces médias ne sont pas seulement des représentations et images de la mémoire de la « Résistance » (*Darstellung*), ils sont également performatifs : ils construisent, transmettent et peuvent transformer le lieu de mémoire qu'est la « Résistance » (*Herstellung*)⁹⁴. Les acteurs mémoriels et leurs médias transmettent une certaine vision, une certaine interprétation de la « Résistance » qui peut changer au fil du temps. Ces interprétations, qui se font sur un niveau abstrait et discursif, se situent toujours dans un contexte chronologique

P.I.E. Peter Lang, 2009 ; KMEC Sonja, PEPORTE Pit (dir), *Lieux de mémoire au Luxembourg. Jeux d'échelles* (tome 2), Luxembourg, Editions Saint-Paul, 2012.

⁹⁰ KMEC Sonja, « Les "lieux de mémoire" ou donner un sens à l'histoire », in KMEC, MAJERUS, MARGUE, PÉPORTÉ, *Lieux de mémoire*, p. 5-14, ici p. 6.

⁹¹ Pour toutes les citations, cf. KMEC, « Einleitung », p. 6.

⁹² KMEC, « Einleitung », p. 6.

⁹³ KMEC Sonja, « L'impossible authenticité. La pédagogie prise au piège entre histoire, mémoire et souvenir », in *Histoire et Mémoire. Les Cahiers du Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé*, Nr. 3, Luxembourg, CDREF, 2011, p. 36-44.

⁹⁴ KMEC, « Einleitung », p. 6-7. Les auteurs ont travaillé avec le concept de « média » proposé dans l'introduction « Medien des Erinnerns. Einleitung », in GUDEHUS Christian (et al.), *Gedächtnis und Erinnerung. Ein interdisziplinäres Handbuch*, Stuttgart, Editions Metzler, 2019, p. 127-128, ici, p. 128.

et un cadre social donné : il s'agit de discours⁹⁵ mémoriels. Ces discours, qui transmettent la mémoire de la « Résistance » de la Seconde Guerre mondiale, sont performatifs dans la mesure où ils produisent une certaine représentation et donc une réalité sociale⁹⁶ de la « Résistance ». Alors que la mémoire n'est pas observable en soi, elle ne devient repérable qu'à travers ces acteurs et médias mémoriels spécifiques, qui rendent visible la « mémoire collective ». L'intégralité des ces médias mémoriels peut être définie en tant que « culture mémorielle » (*Erinnerungskultur*), c'est-à-dire l'ensemble des formes d'une mémoire consciente d'un individu, d'un groupe ou d'une société donnée faisant référence à des événements, personnalités ou processus historiques de nature esthétique, politique ou cognitive⁹⁷.

d. L'état de la recherche sur la mémoire de la « Résistance »

Dans les années 1980 et 1990 en France, deux colloques internationaux qui traitent en partie de la mémoire de la « Résistance » sont organisés respectivement par Alfred Wahl⁹⁸ et par Jean-Marie Guillon et Pierre Laborie⁹⁹. Les actes de colloque de Wahl présentent des premières analyses sur des associations d'anciens résistants ; ceux de Guillon et Laborie contiennent des réflexions plus générales sur la relation entre mémoire et histoire de la « Résistance ». Toujours dans les années 1990, Serge Barcellini et Olivier Wieviorka ont travaillé sur les statuts officiels des anciens résistants¹⁰⁰. François Cochet, quant à lui, a analysé le retour et la réinsertion sociale des prisonniers de guerre, des déportés et des requis du STO¹⁰¹, alors qu'Olivier Laliou s'est consacré à l'engagement politique des associations d'anciens

⁹⁵ Cf. par exemple BUBLITZ Hannelore, *Diskurs*, Bielefeld, Editions Transcript, 2003.

⁹⁶ KMEC, « Einleitung », p. 7.

⁹⁷ CORNELIEBEN Christoph, « Erinnerungskulturen », in *Docupedia-Zeitgeschichte*, 2012, p. 1-10, consultable sur https://docupedia.de/zg/Erinnerungskulturen_Version_2.0_Christoph_Corneli%C3%9Fen [consulté le 10.04.2016].

⁹⁸ WAHL Alfred, *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, actes de colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, Metz, Centre de Recherche histoire et civilisation, 1984.

⁹⁹ GUILLON, LABORIE, *Mémoire et Histoire*.

¹⁰⁰ BARCELLINI Serge, « Les Résistants dans l'œil de l'administration ou l'histoire du statut de combattant volontaire de la Résistance », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, N° 178, 1995, p. 141-165 ; WIEVIORKA Olivier, « Les Avatars du statut de résistant en France (1945-1992) », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, 50 (1996), p. 55-66. Wieviorka a publié également une synthèse de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale en France : WIEVIORKA Olivier, *La Mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2010. Cf. aussi le dernier chapitre « Une mémoire divisée », dans sa synthèse : WIEVIORKA Olivier, *Histoire de la Résistance 1940-1945*, Paris, Éditions Perrin, 2013, p. 483-495. Cf. aussi BARCELLINI Serge, WIEVIORKA Annette, *Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, Éditions Plon, 1995.

¹⁰¹ COCHET François, *Les Exclus de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, déportés et STO(1945-1985)*, Paris, 1992.

déportés¹⁰². En 2005, Gilles Vergnon et Michèle Battesti ont organisé à Vincennes une journée d'étude sur *Les associations d'anciens résistants et la fabrique de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale*¹⁰³. Elle traite aussi bien des thèmes d'ordre général (le devoir de mémoire), national (le Concours national de la Résistance et de la Déportation) que local (les associations d'anciens combattants du maquis du Vercors). Le *Dictionnaire historique de la Résistance*, publié en 2006 sous la direction de François Marcot, synthétise ces travaux au sein de sa troisième partie « Les résistants, leur temps et le nôtre »¹⁰⁴. Pieter Lagrou, quant à lui, est le premier à proposer une analyse de la mémoire « patriotique » des années 1940 à 1960, en adoptant une approche comparative englobant la France, la Belgique et les Pays-Bas¹⁰⁵.

Or ces travaux ont tendance à négliger le Luxembourg, ainsi que les régions de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est, ceci à cause de leur contexte particulier de l'annexion de fait¹⁰⁶. C'est ainsi que l'historiographie sur la mémoire de la « Résistance » dans ces territoires reste relativement limitée.

En 2003, un colloque international sur l'*Annexion et nazification en Europe* apporte des contributions importantes sur la période de 1940-1945 des territoires européens annexés au *IIIe Reich*¹⁰⁷. Relevons que deux contributions abordent explicitement la thématique de la mémoire : Pierre Schill se consacre à l'histoire et la mémoire de l'engagement résistant des communistes en Moselle et Guillaume Javerliat thématise la mémoire des « incorporés de force » autour du procès de Bordeaux en 1953¹⁰⁸. En 2012 une journée d'étude internationale est dédiée à

¹⁰² LALIEU Olivier, *La déportation fragmentée. Les anciens déportés parlent de politique. 1945-1980*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 1994 ; LALIEU Oliver, « Le mouvement déporté face à la Guerre froide », in ANDRIEU Claire (et al.) (dir), *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 379-388.

¹⁰³ VERGNON Gilles, BATTESTI Michèle, « Les associations d'anciens résistants et la fabrique de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale », in *Cahiers du Centre d'étude d'histoire de la défense*, n°28, Vincennes, Ministère de la Défense, Secrétariat général pour l'administration, 2006.

¹⁰⁴ MARCOT, *Dictionnaire historique*, p. 797-1023.

¹⁰⁵ LAGROU Pieter, « La Résistance et les conceptions de l'Europe 1945-1965. Anciens résistants et victimes de la persécution face à la Guerre froide, au problème allemand et à l'intégration européenne », in *CHTP-BEG*, n°2, 1997, p. 155-197 ; *Idem*, *Mémoires patriotiques et occupation nazie. (1945-1965)*, Bruxelles, Editions Complexe, 2003 ; *Idem*, « Les politiques de la mémoire. La Résistance comme mythe collectif dans la France, la Belgique et les Pays-Bas de l'après-guerre (1945-1965) », in DUMÉNIL Anne (et al.), *1914-1945. L'ère de la guerre. Tome 2 1939-1945*, Paris, Agnès Viénot Editions, 2004, p. 261-289

¹⁰⁶ LAGROU, *Mémoires patriotiques*, p. 16. Des exceptions constituent pour le Luxembourg : QUADFLIEG Peter, « Luxemburg – Zwangsrekrutiert ins Großdeutsche Reich. Luxemburgs nationale Identität und ihre Prägung durch den Zweiten Weltkrieg », in LINGEN Kerstin (von) (dir.), *Kriegserfahrung und nationale Identität in Europa nach 1945. Erinnerung, Säuberungsprozesse und nationales Gedächtnis*, Paderborn, Editions Schöningh, 2009, p. 170-188 et RICHEZ Jean-Claude, « Remarques sur la commémoration de la Seconde Guerre mondiale en Alsace », in WAHL, *Mémoire*, p. 267-280, qui traite également l'Alsace.

¹⁰⁷ SCHIRMANN Sylvain, *Annexion et nazification en Europe*, actes du colloque de Metz, 7-8 novembre 2003, CRHCEO, Université de Metz, 2003.

¹⁰⁸ SCHILL Pierre, « Antifascisme et résistance ouvrière organisée autour de la CGT et du Parti communiste en Moselle annexée (1940-1945) : entre histoire et mémoire », in SCHIRMANN, *Annexion et nazification*, p. 173-

L'incorporation de force dans les territoires annexés au IIIe Reich, qui traite en partie de la mémoire des « enrôlés de force » en France, en Belgique et au Luxembourg¹⁰⁹.

Au Luxembourg, la recherche scientifique sur la mémoire est accueillie avec un intérêt croissant, comme le souligne le nombre grandissant de publications d'ouvrages, d'articles, de thèses et de projets de recherche. Les publications issues du projet de recherche « Histoire, Mémoire, Identités » de l'Université du Luxembourg mentionné plus haut s'intéressent d'une manière générale aux lieux de mémoire luxembourgeois dans une perspective transnationale de la mémoire¹¹⁰. Cependant, alors que les auteurs même définissent la « Résistance » comme lieu de mémoire, ils ne l'abordent pas en tant que tel dans les volumes collectifs¹¹¹.

En ce qui concerne plus particulièrement les travaux sur la mémoire de la Seconde Guerre mondiale, nous pouvons citer les articles de Denis Scuto et Benoît Majerus qui se consacrent à une mise au point générale de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale au Luxembourg en analysant sa relation avec l'histoire¹¹² et en soulignant qu'il s'agit d'un « chantier historiographique »¹¹³. Renée Wagener s'est penchée sur la mémoire familiale et la mémoire de la Shoah¹¹⁴, Eva Maria Klos a travaillé plus particulièrement sur la mémoire des « enrôlés de force » luxembourgeois¹¹⁵, alors que Peter Quadflieg s'est spécialisé sur une approche comparative de ces derniers. Même si son travail s'intéresse davantage aux années de guerre, il a également abordé la mémoire des « enrôlés de force » pour le Luxembourg¹¹⁶.

188 ; JAVERLIAT Guillaume, « L'affaire d'Oradour de 1953 et la construction mémorielle des "malgré-nous" », in *Ibid.*, p. 211-218.

¹⁰⁹ STROH Frédéric, QUADFLIEG Peter M. (éd.), *Incorporation de force dans les territoires annexés par le IIIe Reich*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2016.

¹¹⁰ Pour une liste détaillée des publications cf.

http://www.fr.uni.lu/recherche/flshase/identites_politiques_societes_espaces_ipse/research_instituts/institut_d_histoire/recherche/projet_de_recherche/histoire_memoire_identites/publications [consulté le 25.08.16].

¹¹¹ Les deux tomes traitent les lieux de mémoire suivants en relation avec la « Résistance : la Grande-Duchesse Charlotte, la grève générale, la Villa Pauly, la *Gëlle Fra* et les camps de concentration Hinzert et Ravensbrück.

¹¹² SCUTO Denis, « Monumenter, Fändelen, Blumen – Mee wéi behalen mer d'Erënnerung ? », dossier spécial, in *Tageblatt*, 10.05.2001 ; *Idem*, « Mémoire et histoire », p. 499-513.

¹¹³ MAJERUS Benoît, « Besetzte Vergangenheiten. Erinnerungskulturen an den Zweiten Weltkrieg in Luxemburg – eine historiographische Baustelle », in *Hémecht*, 2012, n°3, p. 23-43.

¹¹⁴ WAGENER Renée, « Familial Discussions in the Context of Memory Research on the Second World War. Expectations and Disappointments », in BOESEN Elisabeth (et al.), *Peripheral Memories, Public and Private Forms of Experiencing and Narrating the Past*, Bielefeld 2012, p. 69-94; *Die jüdische Minderheit in Luxemburg und das Gleichheitsprinzip. Staatsbürgerliche Emanzipation vs. staatliche und gesellschaftliche Praxis vom 19. bis zum Beginn des 21. Jahrhunderts*, thèse de doctorat, FernUniversität Hagen, 2017, consultable en ligne sous https://ub-deposit.fernuni-hagen.de/receive/mir_mods_00001049 [consulté le 05.12.2017].

¹¹⁵ KLOS Eva, *Militärische Zwangsrekrutierung in Luxemburg (1942-1945) in der nationalen Erinnerungskultur*, Université de Trèves, 2013 ; *Idem*, *Umkämpfte Erinnerung*.

¹¹⁶ QUADFLIEG Peter, « „Zwangssoldaten“ und „OnsJongen“. Eupen-Malmedy und Luxemburg als Rekrutierungsgebiet der deutschen Wehrmacht im Zweiten Weltkrieg », Aachen 2008.

La recherche spécifique sur la mémoire de la « Résistance » reste pourtant très peu développée. Marc Schoentgen a travaillé sur les activités des mouvements de résistance après 1945 et dans les années 1950¹¹⁷. Dans cette lignée, Marc Limpach et Marc Kayser se penchent sur l'immédiat après-guerre et le « malaise » qui entoure les anciens résistants¹¹⁸. Denis Scuto, dans son introduction des mémoires du résistant Luigi Peruzzi, aborde la mémoire des résistants antifascistes italiens¹¹⁹, tandis que Steve Kayser a édité un ouvrage sur l'« Amicale Natzweiler-Struthof » en rassemblant des contributions d'historiens et des témoignages d'acteurs de mémoire¹²⁰.

Quant à l'Alsace et la Moselle, nous pouvons citer Geneviève Herberich-Marx et Freddy Raphaël, qui ont travaillé sur les cultures mémorielles en l'Alsace de manière générale¹²¹, ainsi que Philippe Martin et François Roth qui ont abordé les lieux de mémoire en Lorraine¹²². L'étude sur la mémoire des « incorporés de force » est bien représentée à travers les travaux de Herberich-Marx et Raphaël¹²³, d'Eugène Riedweg¹²⁴ et de Jean-Noël Grandhomme¹²⁵. Ce sujet est aussi traité par des étudiants à travers des travaux universitaires¹²⁶. Philippe Wilmouth quant

¹¹⁷ SCHOENTGEN Marc, « Die Resistenzorganisationen in Luxemburg nach dem 2. Weltkrieg », in *Les courants politiques et la Résistance: continuités ou rupture? - Colloque international à Esch-sur-Alzette*, avril 2002, Luxembourg, Archives nationales, 2003, p. 519-551 ; « Zwischen Erinnerung und Vergessen. Das Gedenken an den Zweiten Weltkrieg in den 1950er Jahren », in WEY Claude, *Le Luxembourg des années 1950. Une société de petite dimension entre tradition et modernité*, Luxembourg, Publications scientifiques du Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg, 1999, p. 265-294.

¹¹⁸ LIMPACH Marc, KAYSER Marc, « Überlegungen zur "Putschaffaire" und zur luxemburgischen "Nachkriegsmalaise" », in *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, n°251, 11.2005, p. 36-42.

¹¹⁹ PERUZZI Luigi, *Mes Mémoires. Un antifasciste italien déporté au SS-Sonderlager Hinzert raconte*, (traduit de l'italien par Véronique Igel, présenté et annoté par Denis Scuto), Esch-sur-Alzette, Editions Le Phare, 2002.

¹²⁰ KAYSER Steve (éd.), *Amicale Natzweiler-Struthof 1966-2008. Plus de 40 ans de travail de mémoire*, Luxembourg, Editions Saint-Paul, 2003.

¹²¹ HERBERICH-MARX Geneviève, RAPHAËL Freddy, *Mémoire plurielle de l'Alsace : grandeurs et servitudes d'un pays des marges*, Strasbourg, Société savante d'Alsace et des régions de l'Est, 1991 ; *Mémoire de pierre, mémoire de papier. La mise en scène du passé en Alsace*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2002.

¹²² MARTIN Philippe, ROTH François, *Mémoire et lieux de mémoire en Lorraine*, Sarreguemines, 2003, p. 13-25.

¹²³ HERBERICH-MARX Geneviève, RAPHAËL Freddy, « Les Incorporés de force alsaciens. Déni, convocation et provocation de la mémoire », in *Vingtième siècle*, avril-juin 1985, n° 6, p. 83-102.

¹²⁴ RIEDWEG Eugène, *Les « Malgré-Nous ». Histoire de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande*, Mulhouse, Editions du Rhin, 2008.

¹²⁵ GRANDHOMME Jean-Noël, *Les Malgré-Nous de la Kriegsmarine*, Strasbourg, Editions La Nuée Bleue, 2011, p. 389-405 ; « La mémoire de l'incorporation de force en France », in STROH Frédéric, QUADFLIEG Peter, *L'incorporation de force dans les territoires annexés par le IIIe Reich. Die Zwangsrekrutierung in den vom Dritten Reich annektierten Gebieten*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2016, p. 113-132.

¹²⁶ PFISTER Nicole, *Guerre et identité : l'incorporation de force et l'identité alsacienne*, Paris, thèse EHES, 1985 ; ARNOLD Joël, *L'ADEF du Haut-Rhin, de 1945 à 1955 : mise en place institutionnelle et intervention dans le rapatriement des Alsaciens-Lorrains*, Maîtrise, Université de Haute-Alsace, Mulhouse, 2002 ; DOERR Sophie, *Association des évadés et incorporés de force du Bas-Rhin (ADEF) : pour la réhabilitation des incorporés de force, 1945-2010*, Master 2, Université de Strasbourg, 2011 ; BLUDSZUS Aurélie, *L'Association des « Malgré-nous » de Moselle après la Seconde Guerre mondiale*, Master 2, Université de Strasbourg, 2009 ; *Les Associations*

à lui a publié une analyse comparative de la mémoire mosellane et alsacienne autour des « malgré-nous » et le procès de Bordeaux de 1953¹²⁷. Des mémoires de master sont également dédiés à la question de la mémoire des « transplantés » en Moselle¹²⁸. L'historien américain Laird Boswell offre à travers un point de vu extérieur une analyse générale sur la mémoire de la Seconde Guerre mondiale en Alsace et en Moselle, tout en montrant la difficile relation qu'a la France au niveau national avec cette mémoire régionale qui oscille entre silence et victimisation¹²⁹.

Or, au sujet de la mémoire de la « Résistance », très peu de recherches ont été effectuées pour les deux régions. Jean-Claude Richez aborde en 1984 la mémoire de la « Résistance » dans sa synthèse sur la commémoration de la Seconde Guerre mondiale en Alsace¹³⁰. Mechthild Gilzmer, dans son analyse sur les monuments français depuis 1944, évoque les monuments nationaux de la Seconde Guerre mondiale en Alsace : le « Mémorial de Natzweiler-Struthof » et le « Centre Européen du Résistant Déporté »¹³¹. Récemment, nous l'avons évoqué, l'historien Eric Le Normand a réalisé le dévédérom sur *La Résistance des Alsaciens* qui se consacre aussi sur la mémoire de la « Résistance » alsacienne. Cédric Neveu, à travers son étude sur le groupe « Mario » en Moselle, a consacré son dernier chapitre à la mémoire de ce mouvement de résistance communiste¹³². De même, Jean-Noël Grandhomme a dirigé un dossier collectif sur la mémoire de guerre (1792-1945) en Alsace et en Moselle, dont plusieurs articles analysent des « Musées de la Résistance » ou des espaces muséaux abordant la « Résistance » de ces deux régions : Sophie Doerr présente le « Mémorial d'Alsace-Moselle » à Schirmeck, Aurélie Bludszus le « Fort de Queuleu » à Metz, Philippe Wilmouth, l'« Espace-Mémoire » à Hagondange et moi-même le « Musée de la Résistance et de la Déportation » à Thionville¹³³.

d'anciens combattants de Moselle de la fin de la Seconde Guerre mondiale à nos jours : organisation, buts et influence, thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2014.

¹²⁷ WILMOUTH Philippe, *Mémoires parallèles, Moselle-Alsace de 1940 à nos jours*, Ars-sur-Moselle, Editions Serge Domini, 2012.

¹²⁸ BASSAN Nicolas, *Les Patriotes Résistants à l'Occupation de la Moselle. De 1940 à aujourd'hui*, mémoire de master, Université de Metz, 2006-2007 ; STEUER Camie, *Populations annexées sous le IIIe Reich, le cas spécifique des Patriotes Résistants à l'Occupation (PRO) en Moselle. Témoignages et récits de 1939 à 1945*, mémoire de master, Université de Paris X Nanterre La Défense, 2014-2015.

¹²⁹ BOSWELL, « Should France be Ashamed of its History ? », p. 237-251.

¹³⁰ RICHEZ Jean-Claude, « Remarques sur la commémoration de la Seconde Guerre mondiale en Alsace », in WAHL, *Mémoire*, p. 278-279.

¹³¹ GILZMER Mechthild, *Denkmäler als Medien der Erinnerungskultur*, Munich, Editions Martin Meidenbauer, 2007.

¹³² NEVEU Cédric, *La Résistance*.

¹³³ Pour ces différentes contributions voir le dossier de GRANDHOMME Jean-Noël (dir.), « Exposer la guerre dans une région de l'entre-deux. Cent cinquante ans de conflit franco-allemand (1979-1945) », in *Annales de l'Est*, 2016, n°2, p. 1-216.

Pour la Belgique de l'Est, l'historien Andreas Fickers offre une analyse synthétique de la politique mémorielle des Belges germanophones concernant les deux conflits mondiaux qui balance, comme en Alsace et en Moselle, entre silence et victimisation¹³⁴. Ces interprétations sont reprises par la contribution de Sonja Van't Hof¹³⁵. Peter Quadflieg s'est consacré à la mémoire des « enrôlés de force » belges¹³⁶, de même que Nicolas Dewald¹³⁷ et Christoph Brüll¹³⁸. Carlo Lejeune travaille également de manière générale sur la culture mémorielle des Belges germanophones et plus particulièrement sur l'épuration¹³⁹.

Comme pour les autres espaces géographiques étudiés, la recherche sur la mémoire de la « Résistance » y est quasiment inexistante. Seul Carlo Lejeune a consacré un chapitre à l'immédiat après-guerre et les associations patriotiques dans ses volumes sur l'épuration¹⁴⁰.

L'étude de la mémoire de la « Résistance » de 1940-1945 au Luxembourg, en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est a ainsi très peu attiré l'attention de la recherche scientifique.

¹³⁴ FICKERS Andreas, « Gedächtnisopfer. Erinnern und Vergessen in der Vergangenheitspolitik der deutschsprachigen Belgier im 20. Jahrhundert », in: *zeitenblicke* 3, 2004, n°1, p. 1-24. Cf. <http://www.zeitenblicke.de/2004/01/fickers/Fickers.pdf> [consulté le 25.05.2016].

¹³⁵ VAN'T HOF Sonja, « A Kaleidoscope of Victimhood - Belgian experiences of World War II », in WITHUIS Jolande, MOOIJ Annet (dir.), *The politics of war trauma. The aftermath of World War II in eleven European countries*, Amsterdam, 2010, p. 49-78.

¹³⁶ QUADFLIEG Peter, « Die Rehabilitierung der ostbelgischen "Zwangssoldaten" nach dem Zweiten Weltkrieg », in VELLE Karel, *Lieber Amicorum Alfred Minke*, Generalstaatsarchiv und Staatsarchive in der Provinz, volume 127, Bruxelles, 2011, p. 215-230 ; « Kampf um Anerkennung und Statut. Keine Lösung für Zwangssoldaten? », in LEJEUNE Carlo, BRÜLL Christoph (dir.), *Grenzerfahrungen – Eine Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens*, Band 5 : Säuberung, Wiederaufbau, Autonomiediskussionen (1945–1973), Eupen, Editions Grenz-Echo, 2013, p. 34-45.

¹³⁷ DEWALD Nicolas, *L'indemnisation des enrôlés de force dans l'armée allemande*, Mémoire de licence, Université de Liège, 2004-2005.

¹³⁸ BRÜLL, Christoph, « Les "enrôlés de force" dans la Wehrmacht – un symbole du passé mouvementé des Belges germanophones au XXe siècle », in *Guerres mondiales et conflits Contemporains*, n°241, 2011, p. 63-74 ; « L'identité des Belges germanophones est une non-identité. Quelques réflexions à propos de publications récentes sur l'histoire de la Communauté germanophone de Belgique », in : *Cahiers d'Histoire du Temps Présent / Bijdragen tot de Eigentijdse Geschiedenis*, 21, 2009 ; *Belgien im Nachkriegsdeutschland : Besatzung, Annäherung, Ausgleich (1944 - 1958)*, Essen, 2009 ; « Historiographie und Zeitgeschichte in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens : Eine Bestandsaufnahme », in BRÜLL Christoph, *Zoom 1920-2010. Nachbarschaften neun Jahrzehnte nach Versailles*, Eupen, 2012, p. 145-162; « Les soldats de la Wehrmacht d'Eupen-Malmedy: histoire, postérité et mémoire » in STROH Frédéric, QUADFLIEG Peter, *L'incorporation de force dans les territoires annexés par le IIIe Reich. Die Zwangsrekrutierung in den vom Dritten Reich annektierten Gebieten*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2016, p. 147-160.

¹³⁹ LEJEUNE Carlo, FICKERS Andreas, CREMER Freddy, *Spuren in die Zukunft. Anmerkungen zu einem bewegten Jahrhundert*, Büllingen, Lexis, 2001 ; LEJEUNE Carlo, « Erinnerungskulturen im Vergleich. Die langen Schatten der Säuberung », in LEJEUNE, BRÜLL (dir.), *Grenzerfahrungen.*, p. 18-33 ; *Die Säuberung. Bd. 1: Ernüchterung, Befreiung, Ungewissheit (1920-1944)* ; Büllingen, Editions Lexis 2005 ; *Die Säuberung. Bd. 2: Hysterie, Wiedereingliederung, Assimilierung (1945-1952)*, Büllingen, Lexis Verlag, 2007 ; *Die Säuberung. Bd. 3: Verdrängte Erinnerungen - 340 Zeitzeugen berichten*, Büllingen, Edition Lexis 2008.

¹⁴⁰ LEJEUNE, *Die Säuberung. Band 1.*

De même, ces territoires font rarement l'objet d'une étude comparative¹⁴¹. Ma collègue Eva Maria Klos est la première à avoir présenté une analyse comparative de la mémoire des « enrôlés de force » au Luxembourg, en France et en Belgique. Elle s'est interrogée sur les variations des formes et de l'intensité de la mémoire de l'« enrôlement de force » dans ces trois pays et elle a déterminé trois facteurs qui peuvent les expliquer : les expériences vécues durant la guerre (*Kriegserlebnisse*) des « enrôlés de force », la capacité des associations d'« enrôlés de force » à produire des récits collectifs cohérents (*kohärente Kollektiverzählungen*) et le degré de reconnaissance que les « enrôlés de force » obtiennent de la part de l'Etat¹⁴².

C'est dans une perspective similaire que notre thèse contribuera à combler une lacune dans ce domaine des *memory studies*.

e. Méthode et sources

Du point de vue méthodologique, notre thèse s'appuie sur une approche comparative. Le comparatisme en histoire place la comparaison au centre de l'analyse. Selon Elise Julien, « la comparaison peut s'exercer entre des cultures différentes ou au sein d'une même culture, pour déceler alors des ruptures essentielles et mettre ainsi en évidence des problématiques propres à cette culture¹⁴³. » Helmut Kaelble affirme que le comparatisme en histoire (*historischer Vergleich*) est « la juxtaposition systématique de deux ou plusieurs unités historiques [...] afin d'explorer les convergences et les divergences, les rapprochements et les développements divergents¹⁴⁴. » L'approche comparative ne se contente pourtant pas de décrire les convergences et les divergences, elle cherche aussi à les expliquer et à développer des typologies¹⁴⁵. En dehors des similitudes et des différences, il est également important de s'interroger sur les possibles transferts¹⁴⁶ et les interdépendances¹⁴⁷. Une des difficultés

¹⁴¹ Cf. par exemple GILZMER Mechthild, KEMC Sonja (éd.), *Histoire partagée-mémoire divisée ? Erinnerungskultur in grenzüberschreitender Perspektive*, Sarrebruck, universaar, 2016.

¹⁴² KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 22-23.

¹⁴³ JULIEN Elise, « Le comparatisme en histoire. Rappels historiographiques et approches méthodologiques », in *Hypothèses*, 2005, n°1, p. 191-201, ici p. 191.

¹⁴⁴ « Unter dem historischen Vergleich versteht man üblicherweise die systematische Gegenüberstellung von zwei oder mehreren historischen Einheiten [...] um Gemeinsamkeiten und Unterschiede, Annäherungen und Auseinanderentwicklungen zu erforschen. » Cf. KAELBLE Hartmut, « Historischer Vergleich », Version: 1.0, in: Docupedia-Zeitgeschichte, 14.8.2012, p. 1-11, ici p. 1. Cf. <http://docupedia.de/zg/> [consulté le 19.05.2017]. Cf. aussi KAELBLE Hartmut, *Der historische Vergleich. Eine Einführung zum 19. Und 20. Jahrhundert*, Francfort-sur-le-Main, Editions Campus, 1999.

¹⁴⁵ KAELBLE, « Historischer Vergleich », p. 1-11.

¹⁴⁶ Cf. par exemple ESPAGNE Michel, WERNER Michael (dir.), *Transferts. Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand (XVIIIe et XIXe siècle)*, Paris, Editions Recherche sur les civilisations, 1988.

¹⁴⁷ Pour le concept de l'« histoire croisée », cf. WERNER Michael, ZIMMERMANN Bénédicte, « Vergleich, Transfer, Verflechtung. Der Ansatz der *Histoire croisée* und die Herausforderung des Transnationalen », in

majeures de notre thèse consiste dans la comparaison de différentes échelles : d'une part le Luxembourg comme Etat et d'autre part les régions françaises et belges. Mais de manière générale – et nous suivons ici Michael Werner et Bénédicte Zimmermann– les objets empiriques dépendent de nombreuses échelles simultanées et échappent à des approches à focale unique. Les échelles ne sont ainsi pas un facteur explicatif externe, mais font partie intégrante de notre analyse. Le regard transnational s'intéresse aux interactions entre niveau local, régional et national et prend en compte la diversité des transactions, des négociations et des réinterprétations. Werner et Zimmermann plaident ainsi « en faveur du dépassement des raisonnements opposant micro et macro, pour insister au contraire sur leur inextricable imbrication¹⁴⁸. »

Nous avons opté pour ne pas proposer une comparaison homogénéisante qui analyserait les quatre espaces au sein de quatre parties différentes. Nous avons préféré procéder à une comparaison thématique dans une perspective diachronique qui à l'intérieur des parties mettra constamment en relation les quatre territoires concernés à travers des coupures synchroniques. En suivant une approche inductive, la problématique elle-même a été établie après la recherche sur le terrain et une première analyse des sources. Finalement, en dehors de la comparaison propre qui met en lumière les différences et les convergences des cultures mémorielles de la « Résistance » dans les quatre espaces concernés, nous tenons aussi à nous interroger sur l'ampleur des influences transnationales et/ou –régionales entre les associations d'anciens résistants et sur les différentes dynamiques mémorielles à l'intérieur des quatre régions.

Comme nous l'avons déjà évoqué dans notre partie théorique, nous nous intéressons aux acteurs mémoriels (ici avant tout les associations d'anciens résistants) et médias mémoriels (comme les monuments et les musées). Ces acteurs et médias se situent d'une part dans des discours mémoriels et d'autre part participent à la création et à la transformation de ces mêmes discours. Nous tenons à analyser ces discours avec la méthode de l'analyse du discours historique¹⁴⁹. Le terme de « discours » est utilisé au quotidien d'une manière large pour désigner par exemple une conversation, un exposé ou une discussion. Nous entendons toutefois avec Achim Landwehr par le terme de « discours » des modèles structurés et liés indissociablement

Geschichte und Gesellschaft, 2002, 28, p. 607-636 ; *Idem*, « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58, nr. 1 (2003), pp. 7-36 ; *Idem*, « Beyond Comparison : Histoire Croisée and the Challenge of Reflexivity », in *History and Theory*, n°1, vol. 45, février 2006, p. 30-50 ; *Idem* (dir), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Editions du Seuil, 2004.

¹⁴⁸ WERNER, ZIMMERMANN, *De la comparaison*, p. 24-29, citation p. 29.

¹⁴⁹ LANDWEHR Achim, *Historische Diskursanalyse*, Francfort-sur-le-Main, Editions Campus, 2008, 2009.

à des formes de pouvoir, qui créent une réalité socioculturelle¹⁵⁰. Les discours ne sont pas des désignations extérieures qui décrivent des choses essentielles ; ils produisent au contraire une réalité, car ils sont couplés à un pouvoir. Les occasions pour créer des visions valides d'une réalité s'inscrivent ainsi dans une lutte sociale et politique permanente. Des énoncés (*Aussagen*) qui s'organisent systématiquement autour d'un certain thème et qui se caractérisent par une répétition régulière forment ces discours. Comme les énoncés, le discours est un produit social qui est soumis à certaines règles, que l'on peut reconstruire historiquement. Le terme de « discours » évoque ainsi la régularité de champs d'énoncés qui règlent ce qui peut être pensé, dit et fait. L'analyse du discours historique est souvent critiquée pour faire du discours le sujet de l'histoire au détriment des acteurs historiques. L'analyse du discours historique admet en effet que l'homme est né dans un monde déjà ordonné et qu'il ne peut pas recréer sa réalité. Cependant, si le sujet n'est pas autonome, il ne disparaît pas pour autant. Les discours ne sont pas des constructions impénétrables ; ils se caractérisent au contraire par des ruptures et des discontinuités, des formations diverses, des concurrences et des possibilités de combinaison qui permettent des positionnements individuels et des formes d'énoncés et de perception propres. Dans cette lignée, l'analyse du discours historique se focalise également sur l'importance des pratiques discursives et le contexte dans lequel elles ont lieu¹⁵¹. Elle pose les questions suivantes : Quelle structure les énoncés présentent-ils ? Quelles catégorisations, causalités et hiérarchies de valeurs les énoncés dévoilent-ils ? Quel savoir est délaissé par les énoncés ? Dans quels contextes les énoncés apparaissent-ils ? Quels énoncés contradictoires peut-on repérer dans les différents médias ? Qui essaie par quels moyens de placer certains énoncés ? Quels discours apparaissent et disparaissent ? Quels sont les discours oubliés, refoulés, repoussés ou passés sous silence ?¹⁵² Un des aspects théoriques les plus importants sur les discours est la clarification de l'interdépendance des structures (discours) et des actions (sujets). Le langage, les images etc. ne sont pas des phénomènes transparents qui représentent le monde, mais ils produisent, reproduisent et transforment des structures, des relations, des causalités, des identités, des savoirs et donc des réalités. L'analyse du discours historique tient à dévoiler ces structures de savoir, de réalité et de rationalité de sociétés du passé dans une perspective de dépasser des mythes actuels sur soi et sur le passé¹⁵³. En même temps elle souligne l'importance

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 98 : Diskurse sind geregelte und untrennbar mit Machtformen verknüpfte Ordnungsmuster, die soziokulturelle Wirklichkeit konstruieren.

¹⁵¹ LANDWEHR, *Historische Diskursanalyse*, p. 91-94.

¹⁵² *Ibid.*, p. 126-128.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 163-165.

d'une démarche autoréflexive du chercheur qui se trouve lui-même à l'intérieur de discours et qui participe en même temps à la transformation de ces derniers¹⁵⁴.

Notre projet de recherche propose une histoire comparée des associations d'anciens résistants. Nous avons opté de prendre en compte un corpus d'associations aussi large que possible, puisque l'hétérogénéité et la multiplicité des associations sont une des caractéristiques fondamentales du milieu résistant d'après-guerre. C'est ainsi que nous englobons dans notre analyse de manière générale les associations formées autour de l'engagement résistant (associations des réseaux, des passeurs, des maquisards etc.) ainsi que les associations formées autour de la répression nazie de ce même engagement (associations des résistants déportés/prisonniers politiques).

Nous avons organisé notre recherche autour d'une large base de sources : les fonds d'archives d'associations déposés dans des archives publiques (correspondance et rapports de réunions ou d'assemblées générales), les bulletins de liaison déposés dans les bibliothèques nationales des pays respectifs, les archives des administrations communales, les journaux quotidiens, ainsi que des entretiens réalisés avec d'anciens résistants membres d'associations et des acteurs mémoriels, comme les historiens et directeurs de musées.

Pour le Luxembourg, nous disposons du fonds d'archives complet de la « Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques » (LPPD). De même nous avons consulté au Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance (CDRR) les archives du « Conseil National de la Résistance » (CNR)¹⁵⁵, organe officiel des anciens résistants, créé en 1967, ainsi que divers bulletins de liaison d'autres associations d'anciens résistants à la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BNL).

En Alsace, nous avons travaillé avec des fonds d'archives d'associations d'anciens résistants déposés aux Archives départementales du Bas-Rhin à Strasbourg et du Haut-Rhin à Colmar. Il s'agit de l'« Amicale des Anciens de la Résistance Combattante » (ARC), de l'« Amicale des Anciens Déportés Politiques de Schirmeck et du Struthof-Natzweiler », l'« Association départementale des déportés, internés, familles des disparus » (UNADIF du Haut-Rhin), l'« Association des Combattants volontaires de la Résistance » section Alsace et l'« Association de la première résistance organisée d'Alsace et de la Lorraine » (ARAL). Nous

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 170.

¹⁵⁵ Les dossiers avec lesquels nous avons travaillé n'ont pas été inventoriés et ne disposent donc pas de cote. Nous avons indiqué à chaque fois le nom inscrit au dos du dossier. En 2016, le CDRR a été dissous et ses fonds transférés aux Archives nationales, où ils sont actuellement en train d'être inventoriés

avons également repéré des bulletins de liaison d'autres associations à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU)¹⁵⁶.

Pour la Moselle nous avons consulté aux Archives départementales à Metz les fonds de l'« Association des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes de la Moselle » (FNDIRP mosellane) ainsi que ceux de la « Fédération mosellane des déportés, internés et familles de disparus » (UNADIF mosellane). Nous avons aussi travaillé avec les archives d'associations d'anciens résistants déposées auprès de l'« Association pour la Conservation de la Mémoire de la Moselle en 1939/45 » (ASCOMEMO) à Hagondange. Nous avons en outre consulté à la Bibliothèque nationale de France (BNF) à Paris les bulletins de liaison de fédérations nationales auxquelles certaines associations alsaciennes et mosellanes appartiennent.

Pour la Belgique de l'Est, nous n'avons malheureusement pas retrouvé de fonds d'archives d'une association d'anciens résistants. Nous avons cependant repéré aux Archives de l'Etat à Eupen des correspondances entre diverses associations et la commune d'Eupen ainsi que le commissariat du district de Malmédy. Une recherche aux Archives générales du Royaume et au Centre d'Études et Documentation Guerre et Sociétés contemporaines à Bruxelles, de même qu'aux Archives de l'Etat à Liège n'a pas été fructueuse. Malgré cette disproportion évidente des sources par rapport aux autres territoires, nous avons décidé, de commun accord avec notre Comité d'encadrement de thèse, de maintenir la Belgique de l'Est dans notre approche comparative, car elle permet des pistes de réflexion et d'interprétation importantes.

Dans une perspective de croisement de sources, nous avons également effectué douze entretiens avec des acteurs mémoriels (anciens résistants actifs dans le milieu associatif, historiens et responsables de musées). Nous avons opté pour la méthode de l'interview semi-dirigée en établissant un questionnaire comme cadre de l'interview. Cependant son application plus ou moins rigoureuse dépendait largement des partenaires d'entretien : parfois les interviewés racontaient davantage par eux-mêmes, parfois ils préféraient plutôt répondre à des questions précises.

De même, nous avons consulté les quotidiens des territoires en question, souvent à travers des coupures de presse faisant partie intégrante des fonds d'archives des associations d'anciens résistants, mais parfois aussi de manière ciblée, comme cela a été le cas pour la Belgique de l'Est où nous avons effectué une recherche avec des mots-clés dans le journal

¹⁵⁶ Cf. aussi BLANC Brigitte, ROUSSO Henry, TOURTIER-BONAZZI Chantal, *La Seconde Guerre mondiale. Guide des sources conservées en France. 1939-1945*, Paris, Archives Nationales, 1994.

Grenz-Echo de 1945 à nos jours, dont l'archive numérique est consultable sur le site internet du quotidien¹⁵⁷.

Il importe de souligner que notre thèse retrace l'histoire des associations d'anciens résistants en tant qu'organisations et non l'histoire des hommes qui ont animés ces mêmes organisations. Notre corpus de sources nous a fourni très peu d'informations sur les acteurs derrière la scène associative du milieu des anciens résistants. Une étude prosopographique poussée aurait ainsi nécessité un élargissement considérable des sources et des méthodes d'analyse, ce qui dans le cadre des limites de notre projet de recherche n'a pas été réalisable.

Avant d'aborder la partie empirique de notre thèse, nous tenons, dans les pages qui suivent, de retracer brièvement l'histoire de la Seconde Guerre mondiale du Luxembourg, de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est, puisque cette mise en contexte est indispensable pour comprendre les cultures mémorielles de la « Résistance » qui se développent à partir de 1944/1945 dans ces territoires.

¹⁵⁷ <http://www.grenzecho.net/epaper> [consulté le 20.03.2016].

f. Le Luxembourg, l'Alsace, la Moselle et la Belgique de l'Est au cours de la Seconde Guerre mondiale (1940-1944/45)

Le 10 mai 1940, les troupes allemandes débutent l'offensive de l'Europe de l'Ouest. Le Luxembourg, l'Alsace, la Moselle et la Belgique de l'Est¹⁵⁸ sont alors annexés (de fait) au *IIIe Reich*¹⁵⁹. Au Luxembourg et dans les trois départements français est mis en place en été 1940 une administration civile sous la direction d'un *Gauleiter*. Le Luxembourg fait partie du *Gau Koblenz-Trier* puis *Moselland* dirigé par Gustav Simon¹⁶⁰. L'Alsace¹⁶¹ est rattachée au *Gau Oberrhein* sous la domination de Robert Wagner¹⁶² alors que la Moselle est intégrée au *Gau Westmark* sous l'autorité de Joseph Bürckel¹⁶³. D'une manière générale, Hitler cherche à germaniser et à nazifier ces territoires afin de les intégrer au *IIIe Reich*. Une politique d'assimilation débute ainsi de 1940 à 1942 avec la « mise au pas » des pouvoirs politiques, administratifs et économiques, ainsi que de la vie culturelle et associative. Comme le décrit

¹⁵⁸ A part ces territoires, plusieurs régions de la Pologne, ainsi que le nord de la Slovénie sont également annexés de fait par l'Allemagne.

¹⁵⁹ Pour des ouvrages de synthèse sur l'annexion de fait des territoires étudiés cf. DOSTERT Paul, *Luxemburg zwischen Selbstbehauptung und nationaler Selbstaufgabe : die deutsche Besatzungspolitik und die Volksdeutsche Bewegung 1940-1945*, Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 1985 ; ARTUSO Vincent, *La collaboration au Luxembourg durant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945). Accommodation, adaptation, assimilation*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang Editions, 2013 ; KETTENACKER Lothar, *Nationalsozialistische Volkstumspolitik im Elsaß*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1973 ; RIGOULOT Pierre, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre 1939-1945*, Paris, PUF, 1997 ; GRANDHOMME Jean-Noël, « La "Mise au pas" (Gleichschaltung) de l'Alsace-Moselle en 1940-1942. Défrancisation, décléricalisation, germanisation, nazification », in *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, t. 46, n° 2, juillet-décembre 2014, p. 443-466 ; NEIGERT Marcel, *Internements et déportation en Moselle 1940-1945*, Metz, Centre de recherches relations internationales de l'Université de Metz, 1978 ; SCHÄRER Martin R., *Deutsche Annexionspolitik im Westen. Die Wiedereingliederung Eupen-Malmedys im Zweiten Weltkrieg*, Frankfurt sur le Main, 1975.

¹⁶⁰ Gustav Simon (1900-1945), absolue une formation d'instituteur. Après trois années d'expérience de travail dans le domaine ferroviaire et douanier, il rattrape son baccalauréat et commence des études universitaires en droit et en économie nationale. Il adhère au *Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei*/ Parti national-socialiste des travailleurs allemand (NSDAP) en 1925. Il réussit également la formation de professeur d'école professionnelle mais en 1929, il abandonne sa carrière d'enseignant pour se consacrer au NSDAP. En 1931 il devient *Gauleiter* du *Gau Koblenz-Trier*. Simon se suicide le 18 décembre 1945, bien que des rumeurs non documentées prétendent que le *Gauleiter* aurait été tué par des Luxembourgeois. Cf. le chapitre « Gustav Simon » dans DOSTERT Paul, *Luxemburg zwischen Selbstbehauptung und nationaler Selbstaufgabe : die deutsche Besatzungspolitik und die Volksdeutsche Bewegung 1940-1945*, Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 1985, p. 70-71 et SPANG Paul, « Gustav Simons Ende », in *Hémecht*, 1992, n°3, p. 303-317.

¹⁶¹ Alors que l'annexion de fait de l'Alsace et de la Moselle correspond au niveau géographique à l'ancien *Reichsland Elsass-Lothringen*, les deux territoires sont séparés administrativement afin d'éviter la renaissance du particularisme alsacien-lorrain de la période de 1871-1918. Cf. GRANDHOMME, « La "Mise au pas" », p. 443.

¹⁶² Robert Wagner (1885-1964) entame une formation d'enseignant sans l'achever, car il s'engage comme soldat au cours de la Première Guerre mondiale. En 1923, il entre à l'École d'infanterie de Munich et participe au putsch manqué de Hitler. Licencié de la *Reichswehr* l'année suivante, Wagner se dévoue au parti nazi et fonde en 1925 le *Gau Baden*. En 1940 il devient *Gauleiter* du *Gau Oberrhein*. Il est fusillé en 1946. Cf. VONAU Jean-Laurent, *Le gauleiter Wagner - le bourreau de l'Alsace*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2011.

¹⁶³ Joseph Bürckel (1895-1944) est instituteur puis directeur d'école de 1916 à 1930. En 1925, il devient un membre actif du NSADP de la Sarre et du Palatinat. Il est nommé *Gauleiter* de la région Rhin Palatinat de 1926 à 1935, puis pour le *Gau Sarre Palatinat*. Il devient également commissaire du *Reich* chargé de la réintégration de la Sarre. *Gauleiter* du *Gau Westmark* depuis 1940, il meurt en 1944. Cf. WETTSTEIN Lothar, *Josef Bürckel. Gauleiter Reichsstatthalter Krisenmanager Adolf Hitlers*, Publisher, BoD – Books on Demand, 2010.

l'historien Jean-Noël Grandhomme, il s'agit d'une politique de défrancisation, de décléricalisation et d'assimilation (germanisation et nazification)¹⁶⁴. L'allemand devient la langue officielle et les lois nazies sont mises en place. Des institutions nazies comme la *Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei* / Parti national-socialiste des travailleurs allemand (NSDAP) ; la *Deutsche Arbeitsfront* / Front allemand du travail (DAF), et aussi des mouvements de jeunesse comme la *Hitlerjugend* / Jeunesse hitlérienne (HJ) et le *Bund Deutscher Mädel* / Ligue des jeunes filles allemandes (BDM) prennent le relais, soutenus par les associations indigènes pronazies comme la *Volksdeutsche Bewegung* (VDB) au Luxembourg, la *Deutsche Volksgemeinschaft* (DVG) en Moselle et le *Opferring* en Alsace. L'apogée de cette politique est atteint en août 1942, lorsqu'environ 100.000 Alsaciens, 30.000 Mosellans et 10.000 Luxembourgeois sont « incorporés de force » dans la *Wehrmacht*.

Si le but ultime de la « mise au pas » reste le même pour les territoires annexés, les politiques d'annexion diffèrent cependant selon les *Gauleiter* respectifs¹⁶⁵.

Au Luxembourg et en Alsace, Gustav Simon et Robert Wagner mettent en place une politique de germanisation dans une perspective pédagogique de rééducation de la population autochtone. Bürckel au contraire tient à épurer la Moselle à travers des expulsions massives de juillet à novembre 1940 qui touchent des Français de l'Intérieur, de l'Afrique du Nord, des Juifs et étrangers de toutes les nationalités, des fonctionnaires mosellans, des membres des sociétés patriotiques françaises, des communistes et des mosellans francophiles. La Moselle compte ainsi 95.000 expulsions sur une population de 696.246 personnes, soit 14,2% de sa population totale, face à 50.000 expulsions (1,8% de la population) en Alsace. En ajoutant les évacués de 1940 non rentrés, 25% de la population mosellane font l'expérience de la guerre en dehors du département annexé, contre 13% de la population alsacienne¹⁶⁶.

Pour la Belgique de l'Est, l'annexion se fait en deux temps¹⁶⁷. Le 18 mai 1940 un *Führererlass* stipule l'annexion de la région d'Eupen-Malmedy au *Reich* ; le 29 mai une circulaire secrète décrète l'annexion d'une dizaine de communes de la « vieille Belgique ». Eupen-Malmedy et les « Dix Communes », qui sont rattachés à la province du Rhin et au *Regierungsbezirk* d'Aix-la-Chapelle, sont intégrés directement dans l'administration ordinaire du *Reich*, sans être soumis à un chef d'administration civile particulier, comme cela a été le cas

¹⁶⁴ GRANDHOMME, « La "Mise au pas" », p. 443.

¹⁶⁵ Pour une comparaison de la politique d'annexion en Alsace et en Moselle, cf. WILMOUTH, *Mémoires parallèles*.

¹⁶⁶ NEIGERT, *Internements et déportation*, p. 12 ; WILMOUTH, *Mémoires parallèles*, p. 54.

¹⁶⁷ Concernant la politique d'annexion d'Eupen-Malmedy, cf. SCHÄRER, *Deutsche Annexionspolitik*.

pour le Luxembourg, l'Alsace et la Moselle¹⁶⁸. Si à Eupen-Malmedy, beaucoup d'habitants pro-allemands ne sont pas forcément pro-nazis, il faut néanmoins noter qu'en 1939 45% de la population se prononcent en faveur de partis pro-allemands et nazis. L'invasion nazie de mai 1940 est alors accueillie par une majorité avec enthousiasme, alors que beaucoup de pro-belges s'enfuient pour la Belgique occupée ou sont arrêtés¹⁶⁹. L'intégration dans le *Reich*, qui se fait par une politique de germanisation et de nazification de la vie administrative et culturelle, se réalise dans le consentement général de la population¹⁷⁰. Les habitants des « Dix Communes » au contraire sont majoritairement et dès le début hostiles à l'annexion de fait de leur territoire et à la politique de germanisation et de nazification qui s'ensuit. En septembre 1941 la politique d'annexion se déploie pleinement : les Eupen-Malmediens obtiennent la nationalité allemande, alors que la population des « Dix Communes » se voit conférée la nationalité allemande sur révocation dans une perspective d'éducation politique et de pression contre les personnes hostiles à l'annexion, qui risquent ainsi l'expulsion et la spoliation de leurs biens¹⁷¹. Face à ce nouveau règlement de 1941, les habitants de la Belgique de l'Est peuvent désormais être enrôlés dans la *Wehrmacht*, alors qu'au Luxembourg, en Alsace et en Moselle l'« enrôlement forcé » couplé à l'obtention de la nationalité allemande n'est introduit qu'une année plus tard, en 1942. 8.700 hommes de la Belgique de l'Est sont ainsi « incorporés de force » dans l'armée allemande¹⁷².

Comment les sociétés concernées réagissent-elles face à la politique de l'annexion de la part des Allemands¹⁷³ ? De manière générale il est admis que la majorité des populations du Luxembourg, de l'Alsace, de la Moselle et des « Dix Communes » adoptent une position hostile envers les Allemands, alors que les habitants d'Eupen-Malmedy accueillent l'envahisseur nazi majoritairement avec enthousiasme. Les populations essayent pourtant avant tout de gérer leur quotidien sous un nouveau régime en situation de guerre. Les mesures de germanisation et de nazification, de même que l'évolution géopolitique du conflit renforcent le sentiment de mécontentement au sein des sociétés concernées. Ce mécontentement peut se traduire par l'opposition, comme par exemple à travers l'emploi de la langue française/luxembourgeoise, l'écoute de la radio anglaise, mais aussi des manifestations de protestation patriotique. Au

¹⁶⁸ SCHÄRER, *Deutsche Annexionspolitik*, p 108 et 254.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 45-46 et 110.

¹⁷⁰ BRÜLL, « Un passé mouvementé », p. 34-36.

¹⁷¹ SCHÄRER, *Deutsche Annexionspolitik*, p. 149.

¹⁷² *Ibid.*, p. 161-164.

¹⁷³ Concernant cette question au niveau européen, cf. GILZMER Mechthild (éd.), *Widerstand und Kollaboration in Europa*, Münster, Editions Lit, 2004.

Luxembourg, entre le 19 et le 21 octobre 1940, les Allemands procèdent à la démolition du « Monument du Souvenir » appelé communément « *Gëlle Fra* » (la femme en or), érigé en 1923 en l'honneur des soldats luxembourgeois volontaires tombés pendant la Première Guerre mondiale aux côtés des Alliés. La destruction du monument provoque le rassemblement surtout de jeunes gens qui font entendre leur désaccord par des cris patriotiques et des insultes, ce qui engendre des arrestations¹⁷⁴. En Alsace, une manifestation pro-française autour du 14 juillet 1941 à Hochfelden se termine également par une centaine d'arrestations¹⁷⁵. De même pour une manifestation patriotique à la statue de la Vierge place St-Jacques à Metz en Moselle, le 15 août 1940 pour la fête de l'Assomption¹⁷⁶. Si ces manifestations de contestation sont souvent mises en avant comme premiers actes de « Résistance » après la Seconde Guerre mondiale, il faut noter qu'il s'agit de protestations spontanées sans consensus général¹⁷⁷. Face à une majorité attentiste mais progressivement hostile au nouveau régime, il est admis qu'une minorité collabore avec les nazis et qu'une minorité s'engage dans des mouvements et réseaux de résistance dont les actions et les motifs politico-idéologiques d'engagement sont très diversifiés. Dû au contexte spécifique de l'annexion de fait, avec une surveillance et répression beaucoup plus poussées par rapport notamment à la France et à la Belgique occupées, la résistance dans les territoires étudiés résulte beaucoup moins dans une lutte armée autour de maquis. Elle se caractérise davantage par un engagement politique et humanitaire comme la mise en place d'une propagande politique et anti-allemande à travers l'impression et la distribution de tracts et de journaux clandestins; l'établissement de filières d'évasions pour les prisonniers de guerre, réfractaires et déserteurs de la *Wehrmacht* qui sont cachés et/ou guidés à travers les frontières française et belge afin de leur permettre de gagner les armées alliées et les maquis ou afin de mener une vie clandestine avec de faux papiers ; l'aide aux familles nécessiteuses dû au départ du mari et/ou du fils enrôlé, emprisonné ou déporté ; le renseignement et l'espionnage avec des réseaux allant jusqu'à Londres. Néanmoins cette typologie triptyque (majorité attentiste, minorité résistante et minorité collaborationniste) risque aussi de simplifier une réalité beaucoup plus complexe. Comme l'écrit François Marçot,

¹⁷⁴ HOFFMANN Serge, *Le mouvement de résistance LVL au Luxembourg*, Luxembourg, Archives nationales, 2004, p. 13.

¹⁷⁵ IRJUD Alphonse, « Une résistance éclatée dans un maillage totalitaire », in WAHL Alfred, *Les résistances des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde guerre mondiale (1939-1945)*, Metz, Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire, 2006.

¹⁷⁶ Pour une analyse critique de cet épisode, cf. WILMOUTH Philippe, *L'Eglise mosellane écartelée : 1939-1945, face au nazisme et à la dispersion*, Vaux, Serge Domini Editeur, 2015.

¹⁷⁷ HOFFMANN, *Le mouvement*, p. 13.

il faut « prendre conscience que la complexité du réel tient au fait que les individus ne peuvent être classés dans un seul comportement type¹⁷⁸. »

Au Luxembourg émergent des mouvements de résistance de toutes les couleurs politiques¹⁷⁹. Le mouvement « *Letzeburger Legio'n* » / « Légion Luxembourgeoise » (LL) est mis sur pied par Aloyse Raths¹⁸⁰ en automne 1940 et fusionne avec les « *Letzeburger Scouten* » / « Scouts Luxembourgeois » (LS) en juin 1941 pour devenir la « *Letzeburger Vollékslegio'n* » / « Légion luxembourgeoise du peuple »¹⁸¹ (LVL). La « *Letzeburger Patriote Liga* », « Ligue des patriotes luxembourgeois »¹⁸² (LPL) est créée par Alphonse Rodesch¹⁸³ en novembre 1940 et publie un journal clandestin *Ons Hémecht* (Notre Patrie). Tous ces groupements se situent politiquement à droite et incarnent la résistance patriotique étant donné qu'ils luttent avant tout pour la libération du pays. Les programmes politiques d'après-guerre d'une grande partie de ces mouvements présentent des caractères xénophobes, antisémites et antiparlementaires : ils revendiquent entre autres l'instauration du catholicisme comme religion d'Etat, des mesures antisémites et xénophobes comme la liquidation des entreprises juives et la restriction de l'immigration, l'abolition des partis et la constitution d'un régime corporatiste, et enfin l'implication des résistants dans la gouvernance du pays.

Quant à la résistance de la gauche, qui a d'ailleurs souvent débuté dès les années 1930¹⁸⁴, il faut tout d'abord mentionner le « Parti communiste luxembourgeois » (PCL), le seul parti à entrer dans la clandestinité et à résister. Pour l'après-guerre il souhaite l'élection d'un nouveau Parlement à la suite de la modification du système électoral (avec plus de pouvoir aux électeurs, notamment à travers la révocabilité du mandat des députés). Le PCL, à travers son journal clandestin *Die Wahrheit* (La Vérité) prend ses distances par rapport au corporatisme, et souhaite

¹⁷⁸ MARCOT, « Comment écrire », p. 175.

¹⁷⁹ BLAU Lucien, *La résistance au Grand-Duché de Luxembourg 1940-45. Sociologie, idéologies et programmes*, mémoire de maîtrise, Université de Metz, 1984 ; *Idem, Histoire de l'extrême-droite au Grand-Duché de Luxembourg au XXe siècle*, Esch-sur-Alzette, Editions Le Phare, 1998.

¹⁸⁰ Aloyse Raths (1921-2012) : étudiant, est membre fondateur des mouvements de résistance LL et LVL. Il est arrêté par la Gestapo en février 1942 et relâché après cinq mois. En mai 1943, Raths est « enrôlé de force » dans la *Wehrmacht*. Il est arrêté une seconde fois en novembre 1943, mais prend la fuite et entre en clandestinité jusqu'à la libération. Après la guerre, il devient instituteur et de 1962 à 1970 il est précepteur à la Cour grand-ducale. Cf. BOUSSER, *La Résistance*, p. 198.

¹⁸¹ A laquelle se joindra encore les TSL (*Trei Lëtzebuurger Stodenten*, Etudiants Luxembourgeois Fidèles) dirigés par Camille Sutor de Diekirch, tué par la Gestapo en mai 1944. Voir HOFFMANN, *Le mouvement*, p. 21.

¹⁸² SCHANEN Marc, *La résistance au Grand-Duché de Luxembourg pendant la Seconde Guerre Mondiale les mouvements de résistance LPL (Letzeburger Patriote Liga)*, mémoire de maîtrise, Université Nancy II, 2004.

¹⁸³ Alphonse Rodesch (1883-1950) : douanier retraité, il est membre fondateur de la LPL. Traqué par les Allemands il s'enfuit en 1942 à Bruxelles. Après la guerre, il devient secrétaire de la Convention douanière belgo-néerlando-luxembourgeoise. Cf. BOUSSER, *La Résistance*, p. 196.

¹⁸⁴ WEHENKEL Henri, *Der antifaschistische Widerstand in Luxembourg, 1933-1944*, Luxembourg, Editions COPE, 1985.

un programme d'épuration et de dédommagement. Il ambitionne une gestion des richesses du pays en faveur du peuple par des mesures anticapitalistes ainsi que des réformes sociales. Après les razzias contre le PCL en août 1942, l'« *Aktiv Letzeburger Enhétsfront gént de Fachismus* » / « Front unitaire luxembourgeois actif contre le fascisme » (ALEF) sous l'instituteur François Frisch, reprend la relève du PCL. Nous retrouvons d'autres mouvements se situant également à gauche comme le groupe « ALWERAJE »¹⁸⁵ fondé en juin 1941 par l'instituteur Albert Wingert¹⁸⁶, qui diffuse le bulletin clandestin *Ons Zeidong* (Notre journal) ; le « *Letzeburger Freihétsbewegong* » / « Mouvement luxembourgeois pour la liberté » (LFB), fondé par Hubert Glesener¹⁸⁷, Ed. Heyardt et Pierre Fonck, qui réunit des résistants catholiques, libéraux et communistes et les « *Letzeburger Freihétskämpfer* » / « Combattants luxembourgeois pour la liberté » (LFK). Ces mouvements se caractérisent par des programmes politiques antifascistes, anticapitalistes et socialistes.

A côté de ces groupes de résistance politisés, il existe également des mouvements qui se définissent au cours de la guerre par leur neutralité politique comme le « *Letzeburger Ro'de Le'w* » / « Lion Rouge Luxembourgeois » (LRL) fondé en janvier 1941 par le boulanger Albert Meyers¹⁸⁸, la LPL fondé par Raymond Petit¹⁸⁹, lycéen, en septembre 1940, ainsi que la « Formation des Patriotes indépendants luxembourgeois » (PI-MEN) fondés en 1941 par Josy Goerres¹⁹⁰.

La résistance de tous ces mouvements se caractérise par différentes formes : ils impriment et distribuent des tracts et des journaux clandestins antinazis, aident des familles nécessiteuses, créent des cachettes et des filières d'évasion pour les réfugiés politiques, les réfractaires et déserteurs ainsi que les prisonniers de guerre alliés, et mettent en place des

¹⁸⁵ ALWERAJE : le nom de ce groupe de résistants luxembourgeois se compose des deux premières lettres des prénoms des quatre membres fondateurs Albert Wingert, Wenzel Profant, Raymond Arensdorff et Jean Doffing. Pour une analyse détaillée cf. la monographie de LIMPACH, KAYSER, *Wir glauben*.

¹⁸⁶ Albert Wingert (1897-1962) : instituteur et membre-fondateur du groupe ALWERAJE, il est arrêté en 1941. Il est déporté dans les camps de Hinzert et Gusen. Rapatrié en 1945, il s'engage dans le parti socialiste et critique vivement le gouvernement. Soupçonné sans preuves aucunes d'organiser un « putsch », il est arrêté en août 1946, mais libéré après quelques jours. Cf. LIMPACH, KAYSER, *Wir glauben*.

¹⁸⁷ Hubert Glesener (1911-1944) est arrêté en 1943 et fusillé par les Allemands en 1944 au camp de Hinzert.

¹⁸⁸ Albert Meyers (1911-1969) : boulanger et membre-fondateur du mouvement LRL, Meyers se réfugie à Bruxelles pour échapper à son arrestation, mais il y est arrêté en 1943. Il parvient à s'enfuir et se cache jusqu'à la libération. Cf. BOUSSER, *La Résistance*, p. 201.

¹⁸⁹ Raymond Petit (1920-1941) : étudiant et membre-fondateur du groupe LPL, il se suicide le 21 avril 1941 après s'être opposé à son arrestation. Cf. BOUSSER, *La Résistance*, p. 22.

¹⁹⁰ Josy Goerres (19-13-1985) : membre fondateur des PI-MEN, il est arrêté en 1941 et déporté à Hinzert jusqu'en 1943. Par la suite il entre en clandestinité jusqu'à la libération. BLAU, *La résistance au Grand-Duché de Luxembourg*, p. 87-97 ; DOSTERT Paul, « Vive Letzebuerg – Vive Charlotte : La résistance patriotique contre l'occupant allemand (1940-1945) », in *Les courants politiques et la Résistance: continuités ou rupture ?*, Luxembourg, Archives nationales, 2003, p. 365-383.

réseaux de renseignements¹⁹¹. Cet engagement actif contre l'opresseur nazi se solde d'une part par certains succès, mais d'autre part aussi par une répression grandissante. Le 10 octobre 1941, Simon organise un recensement auquel est couplé un questionnaire concernant la nationalité, la langue maternelle et l'appartenance ethnique des habitants du Luxembourg. Sous les deux dernières questions une note explicative souligne l'impossibilité de répondre par « luxembourgeois ». Les Allemands argumentent que le luxembourgeois est un dialecte et non une langue ; et qu'être luxembourgeois ne se réfère pas à un peuple mais à une tribu. Les recherches récentes ont montré que ce recensement devait surtout permettre à l'occupant d'établir une banque de données des étrangers résidant au pays et ne portait pas forcément sur la population luxembourgeoise. Cependant une intense propagande de la part des mouvements de résistance transforme le recensement en un « référendum » contre la politique d'annexion nazie. A la suite de ces actions, le *Gauleiter* décide d'annuler le recensement, mais aussi d'intensifier sa politique de répression¹⁹². En août 1942, il proclame l' « enrôlement forcé ». Les mouvements de résistance se mobilisent une nouvelle fois et appellent à la « grève générale » à travers des tracts. Même si l'influence de ces mouvements de grève reste controversée et peu étudiée, des protestations éclatent à travers l'ensemble du pays entre le 31 août et le 2 septembre 1942. S'il ne s'agit pas d'une « grève générale »¹⁹³ à proprement parler (les mouvements de grèves ne durent souvent que quelques heures, ne touchent pas l'ensemble de la population et n'ont pas de répercussions économiques), la répression ne tarde pas : 21 personnes sont exécutées immédiatement et des familles connues pour leur attitude hostile aux nazis sont punies par la *Umsiedlung* (« transplantation ») dans des camps spéciaux à l'est¹⁹⁴. Lorsque l'occupant procède à l' « enrôlement forcé », les activités des groupes de résistance luxembourgeois s'élargissent, puisque ces derniers cherchent désormais à aider les réfractaires et déserteurs. Ils parviennent à cacher dans des granges et des greniers, dans les forêts et dans des mines au sein du pays et/ou à faire passer en France ou en Belgique un tiers des « enrôlés de force » luxembourgeois : sur 10.211 « enrôlés de force » 3.510 réussissent ainsi à échapper au service militaire allemand. A côté de la résistance organisée à l'intérieur du pays, il faut

¹⁹¹ MEYERS Géry, *La résistance luxembourgeoise et le renseignement de 1940 à 1944*, mémoire de maîtrise, Paris IV, 1999.

¹⁹² WORRÉ Olivier, *Le recensement du 10 octobre 1941*, mémoire de master, Université catholique de Louvain, 2010-2011 ; HOFFMANN Elisabeth, MAJERUS Benoît, « "Nation Branding" avant la lettre. Le 10 octobre 1940 dans la mémoire collective luxembourgeoise », in *Die Warte* (supplément du *LuxemburgerWort*) du 06.10.2016, p. 2-3.

¹⁹³ MAJERUS Benoît, « La grève générale », in KMEC, *Lieux de mémoire* (tome 1), p. 153-158.

¹⁹⁴ KARTHEISER Gilles, *Die Umsiedlung Luxemburger Familien 1942-1945: Von der numerischen und namentlichen Erfassung bis zur Beschreibung des Lagerlebens anhand von Zeitzeugenberichten*, Sarrebruck, AV Akademikerverlag, 2013.

également évoquer la résistance à l'extérieur : plus de 400 Luxembourgeois, souvent des réfractaires ou des déserteurs, quittent le pays pour rejoindre les maquis belges et français, alors que 220 Luxembourgeois s'engagent dans les armées alliées¹⁹⁵. Il importe de souligner que les divers mouvements peinent à agir ensemble dû à leurs différences politico-idéologiques. Ce n'est que tardivement, en mars 1944, que trois mouvements de résistance (LVL, LPL, et LRL) se rassemblent dans l'« *Unio'n* » / « Union des mouvements de résistance luxembourgeoise »¹⁹⁶. Le bilan de la répression nazie se présente finalement comme suit : environ 4.000 personnes sont internées dans des prisons ou camps de concentration (3500 hommes et 500 femmes), dont environ 800 décèdent ; alors que 4.000 personnes sont « transplantées », dont 150 ne reviennent plus.

En Alsace la résistance active est également très diversifiée et peine à s'unir¹⁹⁷. Ses activités principales sont l'établissement de réseaux d'évasion et de renseignement, ainsi que la propagande politique et le sabotage. Concernant ses orientations politico-idéologiques, elle compte des mouvements à tendance de droite conservatrice royaliste et gaulliste, communiste, catholique etc. La « 7^e colonne d'Alsace » ou plus tard le « réseau Martial » est un mouvement de résistance spécialisé sur le renseignement créé le 1^{er} septembre 1940 dans le Haut-Rhin par

¹⁹⁵ KOCH-KENT Henri, *Sie boten Trotz. Luxemburger im Freiheitskampf 1939-1945*, Luxembourg, Imprimerie Hermann, 1974.

¹⁹⁶ BOUSSER, *La Résistance*.

¹⁹⁷ Concernant la résistance alsacienne, cf. RIEDWEG Eugène, *L'Alsace et les Alsaciens de 1939 à 1945*, thèse de doctorat à l'Université de Strasbourg, 1983 (thèse dactylographiée consultable à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg) et plus particulièrement son chapitre « La Résistance des Alsaciens » p. 427-481 ; WAHL Alfred, *Les résistances des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde guerre mondiale (1939-1945)*, actes du colloque de Strasbourg les 19 et 20 novembre 2004, Metz, Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire, 2006 et AERIA, *La Résistance*.

Paul Dungler¹⁹⁸, Marcel Kibler¹⁹⁹ et Paul Winter²⁰⁰. Se disant politiquement neutre, le mouvement est néanmoins proche de la droite royaliste en ce qui concerne ses dirigeants et refuse tout contact avec d'autres mouvements de résistance. Le groupe participe notamment à l'évasion du général Giraud. En bénéficiant du soutien financier et de la protection du régime de Vichy, c'est le seul réseau alsacien qui échappe au démantèlement par les Allemands. Après l'occupation de la zone sud, il se rattache à l'« Organisation de Résistance de l'Armée²⁰¹ » (ORA). Le mouvement s'inscrit dans une approche patriotique et nationaliste de la résistance en opposition à l'autonomisme, au communisme et à la démocratie. En mars 1943 ses dirigeants élaborent un projet politique d'après-guerre pour l'Alsace qui s'inscrit dans une perspective provincialiste, corporatiste et antirépublicaine²⁰².

Charles Bareiss²⁰³ crée en janvier 1941 un réseau de résistance proche du milieu gaulliste spécialisé sur le renseignement, l'évasion, les actes de sabotage et la propagande dans le Bas-Rhin. Bareiss recrute également dans le milieu de la droite conservatrice et modérée

¹⁹⁸ Paul Dungler (1902-1974) : industriel originaire de Thann dans le Haut-Rhin, militant de l'« Action Française » et de « La Cagoule » (une organisation clandestine paramilitaire d'extrême-droite active en France dans les années 1930), il est le fondateur du mouvement de résistance de la « 7^e colonne d'Alsace ». En décembre 1940, il s'évade à Lyon pour éviter son arrestation. En septembre 1943, il se rend à Alger où il rencontre le général Giraud, puis le général de Gaulle. Il reçoit l'ordre de réactiver ses contacts avec des membres de l'*Abwehr*, le service de contre-espionnage allemand en vue de participer au renversement de Hitler. Parachuté en janvier 1944 dans le Massif Central, Dungler est pourtant arrêté en février. Il est déporté en Allemagne, puis rapatrié en France en mai 1945 où il reprend ses activités professionnelles. Cf. Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, Strasbourg, Société d'Édition de la Basse-Alsace, 1986, entrée « Dungler Paul Joseph », p. 709 ; REUMAUX Bernard, « Qui était Paul Dungler ? », in REUMAUX Bernard, WAHL Alfred, *Alsace 1939-1945. La grande encyclopédie de guerre*, Strasbourg, Editions La Nuée Bleue, 2009, p. 611-619, LE NORMAND Eric, « Paul Dungler », in AERIA, *La Résistance*.

¹⁹⁹ Marcel Kibler (1904-1992) : chef du service des Impressions aux établissements Schaeffer originaire du Haut-Rhin, il est membre-fondateur de la « 7^e colonne d'Alsace ». En décembre 1940, il est expulsé d'Alsace après avoir refusé de signer une déclaration de soumission au *Reich* et s'installe avec Dungler à Lyon. Il participe à la réorganisation de la résistance alsacienne en été 1944 et à la libération. Cf. Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, *Nouveau dictionnaire*, entrée « Kibler Marcel », p. 1945 et LE NORMAND Eric, « Marcel Kibler », in AERIA, *La Résistance*.

²⁰⁰ Paul Winter (1898-1987) : ingénieur originaire du Haut-Rhin, il est membre-fondateur de la « 7^e colonne d'Alsace » dont il assure la liaison avec Lyon. Comme Kibler, il participe à la réorganisation de la résistance alsacienne en été 1944 et à la libération. Cf. Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, *Nouveau dictionnaire*, entrée « Winter Paul Auguste Henri », p. 4267-4268 et LE NORMAND Eric, « Paul Winter », in AERIA, *La Résistance*.

²⁰¹ L'ORA est créée en novembre 1942 regroupant des militaires français de l'armée de l'armistice ou étant démobilisés.

²⁰² RIEDWEG, *L'Alsace*, p. 427-435 ; IRJUD, « Une résistance éclatée », p. 34-37 ; WAHL Alfred, « Projets pour l'Alsace d'Après-guerre », in REUMAUX, WAHL, *Alsace 1939-1945*, p. 1565-1571, ici, p. 1565-1567.

²⁰³ Charles Bareiss (1909-1961) : vétérinaire originaire de Mulhouse. Arrêté en 1942, il est condamné à mort en 1943. Sa peine est convertie en travaux forcés grâce à l'intervention du gouvernement de Vichy et il est déporté en Allemagne. Il est rapatrié en France en mai 1945. Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, *Nouveau dictionnaire*, entrée « Bareiss Charles », p. 108 ; LE NORMAND Eric, « L'organisation clandestine dirigée par Charles Bareiss – le mouvement Résistance-Est » et « Charles Bareiss », in AERIA, *La Résistance* ; RIEDWEG, *L'Alsace*, p. 456-463.

alsacienne, mais il se méfie de Dungler et réduit ainsi les contacts entre les deux réseaux au minimum. Le mouvement de Bareiss est pourtant démantelé en 1942.

La résistance ouvrière en Alsace, comme le mouvement autour de Georges Wodli²⁰⁴, est quant à elle encadrée par le Parti communiste français et les syndicats. Elle se spécialise davantage sur la propagande politique avec l'impression clandestine du journal *Humanité* parfois couplée à des revendications autonomistes et les actes de sabotages. Mais la répression nazie envers la résistance ouvrière engendre des arrestations en mars 1942 anéantissant quasiment tous les réseaux. Contrairement aux réseaux proches de l'extrême droite, le régime de Vichy n'intervient pas en faveur de cette branche de la résistance alsacienne²⁰⁵.

A côté de ces réseaux, se forment de nombreuses filières de passeurs qui aident des prisonniers de guerres, des réfugiés politiques, des réfractaires et déserteurs de la *Wehrmacht*²⁰⁶. La résistance alsacienne est également portée par des jeunes : en septembre 1940 s'organise à Strasbourg le mouvement de « La Main Noire » autour de Marcel Weinum²⁰⁷, spécialisé dans la contrepropagande, le renseignement et le sabotage. Une de leurs actions les plus spectaculaires est l'attentat sur la voiture de Robert Wagner en mai 1941. Le « Front de la jeunesse alsacienne » (FJA) autour d'Adolphe Adam²⁰⁸ regroupe des membres issus de la jeunesse catholique. Ils établissent des réseaux de renseignement et d'évasion et animent une propagande antinazie avec la distribution de tracts clandestins. Mais ces réseaux sont tous démantelés par les nazis²⁰⁹.

La résistance des Alsaciens se fait aussi hors Alsace²¹⁰, surtout en zone libre sous la protection de Vichy (jusqu'en novembre 1942), notamment à travers des structures comme le « Groupe d'Entraide des Réfugiés d'Alsace Lorraine » (GERAL) ou l'Université de Strasbourg

²⁰⁴ Georges Wodli (1900-1943) : ouvrier originaire du Bas-Rhin, il dirige l'organisation clandestine du Parti communiste français pour l'Alsace et la Moselle. Il est arrêté en 1942. Il décède durant son internement à Strasbourg en avril 1943. Cf. Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, *Nouveau dictionnaire*, entrée « Wodli Georges Charles », p. 4282-4283 et LE NORMAND Eric, « Georges Wodli », in AERIA, *La Résistance*.

²⁰⁵ OLIVIER-UTARD Françoise, « La résistance ouvrière en Alsace », in WAHL, *Les Résistances*, p. 39-69 ; RIEDWEG, *L'Alsace*, p. 430-431.

²⁰⁶ Sur la résistance des passeurs cf. LE NORMAND Eric, *Alsace territoire de Résistance. Les filières d'évasion et les passeurs en 1939-1945*, Pontarlier, Editions du Belvédère, 2016.

²⁰⁷ Marcel Weinum (1924-1942) : dessinateur industriel du bâtiment originaire du Bas-Rhin. Arrêté en mai 1941, Weinum est exécuté le 12 avril 1942. Cf. Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, *Nouveau dictionnaire*, entrée « Weinum Marcel », p. 4142-4143.

²⁰⁸ Alphonse Adam (1918-1943) : étudiant à la faculté de lettres de l'université de Strasbourg, il est arrêté en janvier 1943 et exécuté en juillet. Cf. LE NORMAND Eric, « Alphonse Adam », in AERIA, *La Résistance*.

²⁰⁹ RIEDWEG, *L'Alsace*, p. 431.

²¹⁰ STRAUSS Léon. « Des Alsaciens dans la résistance intérieure (hors d'Alsace) », in WAHL, *Les Résistances*, p. 145-160.

à Clermont-Ferrand raflée en juin et novembre 1943 avec plus de 300 arrestations. De jeunes Alsaciens réfugiés en France non annexée aident à préparer cette résistance²¹¹.

Après les vagues de répression de 1942, la résistance alsacienne doit se réorganiser lentement et ce avant tout par les dirigeants du « réseau Martial », seul mouvement ayant échappé à la persécution nazie. En 1943 est créé un « Comité directeur de la résistance alsacienne » dans le contexte de rattachement à l'ORA et en juin et juillet 1944, les dirigeants de la résistance alsacienne se rencontrent à Grendelbruch pour préparer la libération. Paul Winter et Georges Kiefer²¹² sont nommés chefs des « Forces Françaises de l'Intérieur »²¹³ (FFI) du Haut et du Bas-Rhin qui rassemblent respectivement environ 3.000 et 3.500 hommes. De petits maquis s'organisent également, regroupant avant tout des réfractaires et évadés de la *Wehrmacht*, comme celui du Volksberg, du Mont-Sainte-Odile, de Sainte-Croix-aux-Mines et de Thann. De même à l'extérieur de l'Alsace, des « Groupes Mobiles d'Alsace » (GMA) sont créés : le GMA-Sud compte environ 3.000 Alsaciens des régions de Périgueux, Limoges-Clermont-Ferrand et Toulouse-Tarbes ; le GMA-Suisse rassemble 1.800 Alsaciens réfugiés en Suisse et le GMA-Vosges est implanté près de la frontière alsacienne entre le Donon, Baccarat et Saint-Dié. Cependant, alors que le GMA-Vosges, mal équipé, car les parachutages d'armement se font rares, est sévèrement attaqué par les troupes nazies, les GMA Sud et Suisse intègrent l'Armée de la Libération. Une partie du GMA-Sud constitue ainsi la « Brigade Alsace-Lorraine » (BAL) faisant partie de la 1^{ère} armée française du général De Lattre de Tassigny²¹⁴. La résistance militaire prend ainsi son essor en Alsace, bien qu'elle n'atteigne jamais l'ampleur de celle des départements occupés. En dehors du terrain géographique et de la surveillance poussée dû à l'annexion de fait, Eugène Riedweg explique la faiblesse du caractère militaire de la résistance alsacienne par le positionnement des dirigeants du « réseau Martial ». L'appartenance du mouvement à l'ORA, de même que son refus en 1943 de se lier au « Conseil

²¹¹ IGERSHEIM François, *Les carrefours des Tilleuls – Jeune Alsace résistante. Suivi de BAAS Emile, Notre aveugle avant-guerre. Les lettres à Materne*, Société Savante d'Alsace, 2008.

²¹² Georges Kiefer (1893-1970) : originaire du Bas-Rhin, employé dans une école de chauffeurs à Strasbourg, il appartient au mouvement de résistance de Bareiss. En 1943, il intègre le « réseau Martial » et participe à la libération de l'Alsace. Cf. LE NORMAND Eric, « Georges Kiefer », in AERIA, *La Résistance*.

²¹³ Les FFI naissent en hiver 1943-1944 et regroupent les principaux groupements militaires de la résistance (maquis et corps francs) sur le territoire de la France occupée comme l'« Armée secrète » (AS) (qui comprend les mouvements gaullistes « Combat », « Libération-Sud » et « Franc-Tireur »), les « Francs-tireurs et partisans français » (FTP, communistes) et l'« Organisation de Résistance de l'Armée » (ORA, giraudiste). Les FFI ont le statut d'une « armée régulière ». Ils sont dissouts le 28 août 1944. Cf. MARCOT, *Dictionnaire*, p. 185-186.

²¹⁴ Concernant la réorganisation de la résistance alsacienne à partir de 1943, cf. RIEDWEG Eugène, *L'Alsace*, p. 434-463.

National de la Résistance » (CNR) entraîne une méfiance de la part des Gaullistes envers la résistance alsacienne, qui dès lors ne les soutiennent ni en financement, ni en armement²¹⁵.

La répression nazie face à ces multiples actes de résistance se fait notamment à travers le camp de « sécurité et de rééducation » à Schirmeck et le camp de concentration du Struthof-Natzweiler, tous deux situés en Alsace. Le camp de Schirmeck ouvert en juillet 1940 compte 15.000 détenus, alors que le camp du Struthof, ouvert en mai 1941, compte 44.623 détenus dont plus 20.000 y trouvent la mort. Environ 18.500 Alsaciens sont arrêtés par les nazis, 112 sont condamnés à morts. Le Bas-Rhin compte 382 déportés et 2.000 internés, le Haut-Rhin 957 déportés et 10.000 internés selon les statistiques du « Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale »²¹⁶.

En Moselle émergent également des mouvements de résistance diversifiés et désunis²¹⁷. Comme en Alsace, la forme la plus particulière de cet engagement sont les filières de passage et de renseignement, comme l'« Espoir Français », un groupe patriotique et humanitaire fondé par des adolescents, rattaché au réseau Kléber et la filière de la sœur Hélène²¹⁸, supérieure de l'Hospice Saint-Nicolas de Metz. Ces groupements sont cependant démantelés rapidement par la répression nazie²¹⁹. Joseph Derhan²²⁰ forme début 1942 un groupe patriotique d'affiliation gaulliste dénommé « Parti de Gaulle » ou encore « *Elsass-Lothringen Heimatbund* ». Le groupe lutte à travers la propagande politique pour le renversement de l'administration civile nazie et prépare le retour de la Moselle à la France sous la direction du général de Gaulle. Fort d'une cinquantaine de membres, dont surtout des ouvriers de la sidérurgie, ils sont tous arrêtés entre janvier et mai 1944²²¹.

La résistance communiste et antifasciste est également présente, notamment à travers le groupe de Jean Burger²²², qui vient en aide aux prisonniers de guerre évadés, aux réfractaires

²¹⁵ RIEDWEG Eugène, *L'Alsace*, p. 436.

²¹⁶ RIGOULOT, *L'Alsace-Lorraine*, p. 86-87.

²¹⁷ Concernant la résistance en Moselle, cf. NEIGERT, *Internements et déportation* ; NEVEU, *La Gestapo* ; *Idem*, *La Résistance*.

²¹⁸ Hélène Studler (1890-1944) : la religieuse de la congrégation des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de Metz organise un réseau d'évasion. Elle se réfugie à Lyon en 1942 et décède à Clermont-Ferrand en novembre 1944. Cf. <http://www.memoresist.org/resistant/studler-helene/> [consulté le 20.03.2016].

²¹⁹ NEVEU, *La Gestapo*, p. 149.

²²⁰ Joseph Derhan (1902-1944) : ouvrier originaire de Moselle et membre-fondateur d'un mouvement de résistance gaulliste est arrêté en janvier 1944 et interné au camp spécial de la Gestapo au Fort de Queuleu à Metz où il décède au courant du mois. Cf. <http://www.memoresist.org/resistant/derhan-joseph/> [consulté le 20.03.2016].

²²¹ NEVEU, *La Gestapo*, p. 177.

²²² Jean Burger (1907-1945) : instituteur et militant communiste originaire de Moselle, il fonde un mouvement de résistance sous le pseudonyme de « Mario ». Burger est arrêté en décembre 1943 et déporté aux camps de Dachau, Monowitz et Nordhausen en Allemagne. Il est mortellement blessé lors d'un bombardement en avril 1945. Cf. <http://www.memoresist.org/resistant/burger-jean/> [consulté le 20.03.2016].

et aux familles nécessiteuses, qui lance une importante propagande politique et des actes de sabotage, et qui constitue des dépôts d'armes et de groupes de combats en vue de la libération. Le mouvement, qui compte environ 800 membres, se caractérise par une lutte patriotique qui œuvre pour la libération de la Moselle et par une lutte idéologique qui affiche des revendications sociales. Il est anéanti par les nazis entre juillet et septembre 1943²²³.

La résistance militaire est représentée à travers le mouvement « Mission Lorraine » qui est fondé en automne 1940 par le commandant Just Scharff. Il devient chef de l'Armée-Secrète-Moselle (15.05.1941), puis chef du secteur de l'Organisation de Résistance de l'Armée (ORA) de Metz (10.1943) et commande les FFI de Moselle. En juillet 1944 Scharff est dégradé en tant qu'adjoint au nouveau responsable des FFI, le commandant Alfred Krieger, alias « Grégor ». Les FFI mosellans comprennent alors théoriquement 1.218 combattants²²⁴ qui connaissent une situation compliquée de manière générale : la mise en place de brigades se fait très lentement et l'armement fait quasiment défaut. Les modifications du commandement entravent encore davantage les activités des FFI²²⁵.

En ce qui concerne le bilan de la répression nazie en Moselle, le nombre varie entre 7761 et 16.000 arrestations, dont 1.798 internés et 5.812 déportés. 3.056 ne reviennent plus (décédés ou disparus) et 143 sont fusillés ou massacrés. Selon Neigert 1.947 Mosellans de nationalité française sont arrêtés en Moselle et déportés pour des motifs de résistance, 110 pour des motifs politiques (2.057 en tout dont 380 ne reviennent pas)²²⁶.

En Belgique de l'Est, la résistance contre les Allemands est beaucoup moins importante par rapport au Luxembourg, à l'Alsace et à la Moselle. D'une part le cadre géographique est beaucoup plus restreint, d'autre part le contexte historique diffère, comme nous l'avons vu, largement des autres cas étudiés.

Dans la région d'Eupen-Malmedy, l'invasion nazie est accueillie favorablement par une grande majorité de la population. Les habitants pro-belges – souvent d'ailleurs des « Vieux-belges » - s'enfuient en Belgique occupée après l'invasion du 10 mai 1940, dont notamment 250 enseignants (2/3 des enseignants)²²⁷. Uniquement 650 réfractaires refusent l'« incorporation de force »²²⁸ et 62 habitants des cantons décèdent dans des camps ou sont

²²³ NEVEU, *La Résistance*.

²²⁴ Ce chiffre semble exagéré puisque dans les années 1980 uniquement 255 FFI mosellans sont reconnus. Cf. NEVEU, *La Gestapo*, p. 257.

²²⁵ *Ibid.*, p. 257.

²²⁶ *Ibid.*, p. 290 ; NEIGERT, *Internements et déportation*, p. 83.

²²⁷ SCHÄRER, *Deutsche Annexionspolitik*, p. 219.

²²⁸ *Ibid.*, p. 164 ; QUADFLIEG Peter M., « Die "Zwangsrekrutierung" im Zweiten Weltkrieg : ein Vergleich zwischen Luxemburg und (Ost-)Belgien », in *Histoire et Mémoire. Les cahiers du CDREF*, n°5, 2015, p. 74.

abattus comme des résistants. Ces chiffres s'expliquent par différentes raisons selon Christoph Brüll: vu le rattachement tardif et maladroit à la Belgique, la population d'Eupen-Malmedy a peu d'expérience de la démocratie et se méfie de sa nouvelle patrie. Cela engendre une certaine vulnérabilité pour des idées anti-démocratiques, et beaucoup restent pro-allemands²²⁹. De même, beaucoup d'habitants pro-belges, ayant fui en Belgique occupée dès l'invasion de mai 1940, ne sont tout simplement pas sur place pour organiser une résistance quelconque. Ce n'est que progressivement qu'une certaine résignation au sein de la population voit le jour. Elle est due avant tout à la politique de germanisation et de nazification, surtout dans les domaines concernant l'Eglise, la nationalité allemande, mais également les mesures économiques et finalement l'« incorporation de force » dans la *Wehrmacht* dans le contexte de la guerre totale. Cette déception et ce mécontentement ne se transforment pourtant que très rarement en une résistance active. Les quelques actes de résistance sont avant tout des initiatives individuelles et isolées, à l'exception de deux mouvements : le « Groupement Clarence²³⁰ » qui est rapidement démantelé et un groupe d'une vingtaine de personnes qui a travaillé avec des mouvements de la Belgique occupée, comme le « Service D²³¹ »²³².

Dans les « Dix Communes » au contraire, l'opposition et la résistance sont beaucoup plus prononcées. La contestation s'y traduit notamment par l'organisation de cours de français clandestins, le refus de prêter serment à Hitler, l'absentéisme à des manifestations politiques et quelques actes de sabotage. On assiste également à un mouvement massif de fuites vers la Belgique occupée. Le 21 juillet 1940, une pétition de protestation au roi rassemble plus de 1.000 signatures. Le 25 septembre 1941, alors que la nationalité allemande sur révocation est introduite, le mécontentement est grand : à Montzen, au cours d'un recensement de la population, le 10 octobre 1941, 99% des habitants se seraient prononcés en faveur de leur nationalité belge, comme cela a été le cas au Luxembourg le même jour. 1.570 demandes pour le maintien de la nationalité belge sont enregistrées jusqu'en mai 1942, ce qui correspond à un

²²⁹ BRÜLL, « Un passé mouvementé », p. 34-36.

²³⁰ Le « Groupement Clarence » est un important mouvement de renseignement, fondé en automne 1939 par Walthère Dewé (ancien dirigeant du mouvement de résistance « Dame Blanche » lors de la Première Guerre mondiale), un catholique affirmé qui est abattu à Bruxelles en janvier 1944 et par Hector Demarque, un laïc convaincu. En Belgique de l'Est ce mouvement repose sur des fonctionnaires belges, anciens agents de 1914-1918, qui sont rapidement identifiés par les Allemands. Cf. VERHOYEN Etienne, *La Belgique occupée. De l'an 40 à la Libération*, Bruxelles, Editions DeBoeck, 1994, p. 343. Nous tenons à remercier Catherine Lanneau pour les précisions.

²³¹ Le « Service D », le D signifiant « Dénonciation », se forme d'agents des postes de la région liégeoise qui interceptent le courrier adressé aux autorités allemandes. BALACE Francis, « Aspect de la résistance en province de Liège », in BALACE Francis (et al.), *La mémoire*, Liège, Province de Liège/Service des Affaires, culturelle, 1994, p. 75-101. Nous tenons à remercier Catherine Lanneau pour les précisions.

²³² SCHÄRER, *Deutsche Annexionspolitik*, p. 49-50 ; p. 242-252.

tiers de la population²³³. De même des 675 mobilisables dans la *Wehrmacht*, 671 se seraient évadés vers la Belgique occupée. L'historien Carlo Lejeune explique ce comportement par deux facteurs : d'une part la population des « Dix Communes » affiche un attachement beaucoup plus profond à la Belgique que leurs voisins germanophones et d'autre part la répression nazie y est moins poussée par rapport aux territoires d'Eupen-Malmedy. Les « Dix Communes » bénéficient ainsi d'un statut particulier²³⁴. De manière générale les familles de réfractaires de la Belgique de l'Est risquent la diminution ou le blocage de leurs subventions, avantages fiscaux et cartes de rationnement²³⁵, contrairement aux familles de réfractaires luxembourgeois et français qui doivent affronter la « transplantation ».

Dans les « Dix Communes » des filières de renseignement vers la Belgique occupée, mais aussi et surtout des réseaux de passeurs se mettent en place pour aider les prisonniers de guerre et les réfractaires, et ce grâce au soutien d'une majorité de la population. Des filières d'évasion s'organisent dans le milieu catholique, par exemple autour du couvent de Pannesheydt à Montzen, autour du monastère de Morsenet et du père Bentivolius Marxen²³⁶ ou encore autour du vicaire Jean Arnolds²³⁷ à Montzen. De même, des particuliers tels Gustave Demoulin²³⁸ et Netty Butz-Drooghaag²³⁹ agissent en tant que passeurs²⁴⁰. Les « Dix Communes » comptent 265 prisonniers politiques dont 100 trouvent la mort selon la « Fédération de Membres de la Résistance des Dix Communes », alors que le *Livre d'Or de la Résistance belge* retient 84 prisonniers politiques décédés dans les camps de concentration pour l'ensemble de la Belgique de l'Est²⁴¹.

Lorsque les armées alliées débarquent en Normandie le 6 juin 1944, les territoires occupés et annexés de l'Europe sous le joug des Allemands sont progressivement libérés.

²³³ *Ibid.*, p. 152-153.

²³⁴ LEJEUNE, *Die Säuberung. Bd. 1*, p. 210.

²³⁵ SCHÄRER, *Deutsche Annexionspolitik*, p. 165-166.

²³⁶ Bentivolius Marxen (1911-1995) : passeur au monastère de Moersenet, il échappe à la répression allemande. Cf. <http://www.grenzgeschichte.eu/Rundfahrten/RundfahrtBNLD.html> [consulté le 20.03.2016].

²³⁷ Jean Arnolds (1904-1944) : vicaire à Montzen et passeur, il est arrêté en juin 1943 et exécuté en août 1944. Cf. <http://www.grenzgeschichte.eu/Rundfahrten/RundfahrtBNLD.html> [consulté le 20.03.2016].

²³⁸ Gustave Demoulin (1872-1943) : vétérinaire originaire du Luxembourg. Il s'installe à Montzen, où il est bourgmestre de 1927-1938. Membre d'un réseau de passeurs, il est assassiné par les Allemands en 1943. Cf. WINTGENS Leo, *Honneur aux Passeurs*, Centre de documentation de la Résistance au nazisme, Montzen, 1990 ; *Le Journal de Germaine Demoulin. Montzen 18.01.1941-15.09.1944. Chronique d'une famille de passeurs*, Montzen, Editions Helios&Obelit, 2006.

²³⁹ Netty Butz-Drooghaag (1919-2003) : servante originaire de Gemmenich, elle est requise pour travailler à Aix-al-Chapelle et organise une filière d'évasion. Elle est arrêtée en juin 1942 et déportée au camp de Ravensbrück où elle est libérée en avril 1945. Cf. <http://www.grenzgeschichte.eu/zeitzeugen/drooghaag.html> [consulté le 20.03.2016].

²⁴⁰ SIMONS Marc, *Plombières dans la tourmente 1940-1945*, Montzen, 2012.

²⁴¹ SCHÄRER, *Deutsche Annexionspolitik*, p. 251-252.

Le Luxembourg est libéré une première fois par les troupes américaines le 9 septembre 1944, mais la *Wehrmacht* lance une contre-offensive dans les Ardennes de décembre 1944 à janvier 1945 : le nord et l'est du pays sont ravagés et réoccupés. Le Luxembourg est définitivement libéré le 13 février 1945²⁴². Dès septembre 1944, le mouvement de résistance « *Unio'n* » tient à reprendre en main la réorganisation du pays dont surtout les affaires civiles et le pouvoir policier. Le mouvement met en avant sa légitimité morale et se dispute le pouvoir avec le gouvernement d'exil de retour depuis le 21 septembre qui revendique quant à lui sa légitimité politique²⁴³. Or les élections du 21 octobre 1945 reconfirmes les partis de l'avant-guerre (le parti de la droite catholique et le parti socialiste)²⁴⁴. Les autorités politiques mettent rapidement en place une politique d'épuration : 162 Allemands sont poursuivis par la justice, 44 sont condamnés dont 5 à mort (les verdicts ne sont cependant pas appliqués), 15 sont acquittés et 103 poursuites sont abandonnées. Ces chiffres s'expliquent notamment par la normalisation des relations avec l'Allemagne dans le contexte de la réconciliation et du projet de la construction européenne. Concernant la population luxembourgeoise, 5.721 personnes sont arrêtées, 5.242 sont jugées et 2.275 sont condamnées dont 12 à mort (8 verdicts appliqués), 249 à des travaux forcés et 1.366 à des peines de prison et de réclusion. Dans le contexte de l'épuration professionnelle, 25.000 dossiers sont constitués et 870 personnes sont incriminées dont 231 licenciées²⁴⁵.

Contrairement à tous les autres territoires, l'Alsace est libérée avant tout par les troupes françaises sous les généraux Leclerc et De Lattre entre novembre et décembre 1944. Dès le 1^{er} janvier 1945, les Allemands contrattaquent à nouveau : l'Alsace n'est définitivement libérée que le 19 mars 1945²⁴⁶. Face à ce prolongement des combats, les « Forces Françaises de l'Intérieur alsaciennes » (FFIA) jouent un rôle important, aussi bien au niveau militaire que civil jusqu'à leur dissolution le 10 février 1945²⁴⁷. Les anciens FFIA se retrouvent par après dans les « Comités départementaux de la libération » (CDL) qui sont respectivement présidés par Paul Winter pour le Haut-Rhin et par Georges Kiefer pour le Bas-Rhin. Les CDL sont actifs du début de 1945 jusqu'aux premières élections en octobre de la même année et s'occupent de

²⁴² KRIER Emile, « Luxemburg am Ende der Besatzungszeit und der Neuanfang », in DÜWELL Kurt, MATHEUS Michael (dir.), *Kriegsende und Neubeginn. Westdeutschland und Luxemburg zwischen 1944 und 1947*, Stuttgart, Editions Franz Steiner, 1997, p. 69-95, ici p. 73.

²⁴³ BOUSSER, *La Résistance*.

²⁴⁴ KRIER, « Luxemburg am Ende der Besatzungszeit », p. 75.

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 89-90.

²⁴⁶ VOGLER Bernard, *Nouvelle histoire de l'Alsace*, Toulouse, Privat, Toulouse, 2003, p. 264-265.

²⁴⁷ RIEDWEG, *L'Alsace et les Alsaciens*, p. 542 et suite.

la mise en route de la vie civile jusqu'à ce que l'administration régulière soit réinstallée²⁴⁸. Selon Riedweg, « l'échec des CDL marque également la fin des aspirations de la résistance alsacienne à jouer un rôle politique²⁴⁹. » A partir de juin 1945 l'épuration est encadrée par la mise en place d'une part de cours de justice qui prononcent essentiellement des peines de travaux forcés, de réclusion et de prison avec 2.215 condamnations pour le Bas-Rhin et 866 pour le Haut-Rhin, sans appel possible. D'autre part des chambres civiques qui jugent des actions non punissables pénalement prononcent avant tout des peines d'indignité nationale (exclusion des listes électorales et perte de la fonction élective) et d'interdiction de séjour avec 3.976 condamnations pour le Bas-Rhin et 2.977 pour le Haut-Rhin²⁵⁰.

La Moselle quant à elle, est libérée essentiellement par les troupes américaines, une première fois en novembre 1944, puis après l'offensive des Ardennes, de manière définitive en mars 1945²⁵¹. Au niveau de l'épuration judiciaire, 4.178 Mosellans sont jugés pour collaboration en Moselle dont 3.243 sont condamnés. 28 personnes sont condamnées à mort (avec 12 exécutions), 288 à des travaux forcés ou à réclusion, 952 à des peines de prisons, 21 à des peines pécuniaires et 1954 à la dégradation nationale²⁵².

La Belgique de l'Est, comme le Luxembourg et la Moselle, est libérée par les troupes américaines, qui sont suivis par les membres de la soi-disant « Armée Blanche », terme qui désigne, en schématisant, l'ensemble des mouvements de résistants belges qui sont actifs dans la région d'Eupen-Malmedy entre septembre et octobre 1944 et parfois jusqu'au printemps 1945. Il s'agit principalement des membres de l'« Armée secrète²⁵³ » (AS), du « Front de

²⁴⁸ GEORG-LIEBY Marie, « L'action des deux CDL ou Comités de la Libération (1944-1945) », in AERIA, *La Résistance des Alsaciens*.

²⁴⁹ RIEDWEG, *L'Alsace*, 1983, p. 555.

²⁵⁰ ESCH Jean-Marie, « L'épuration encadrée », in AERIA, *La Résistance*; VONAU Jean-Laurent, *L'épuration en Alsace. La face méconnue de la Libération (1944-1953)*, Strasbourg, Editions du Rhin, 2005, p. 169-172.

²⁵¹ NEIGERT Marcel, « Chronologie mosellane de la seconde guerre mondiale », in LE MOIGNE François, *Moselle et Mosellans dans la Seconde Guerre mondiale*, Metz, Ed. Serpenoise, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, 1983, p. 15-18, ici p. 17.

²⁵² HIEGEL Charles, « La répression de la collaboration et l'épuration en Moselle. Bilan statistique », in LE MOIGNE, *Moselle et Mosellans*, p. 335-369, ici, p. 340-341.

²⁵³ L'« Armée secrète » est une formation militaire de plus de 54.000 membres issus de toutes les couches sociales, dirigée par des officiers de carrière et de réserve, qui souhaitent asseoir l'autorité du roi, mais aussi et surtout contribuer à la libération de la Belgique. Ce mouvement de résistance est créé en 1940. Il prend successivement le nom de « Légion belge », puis « Armée de la Belgique » et finalement en été 1944 « Armée secrète ». Cf. MAERTEN Fabrice, « Armée secrète », in ARON, GOTOVITCH, *Dictionnaire*, p. 54-55.

l'Indépendance²⁵⁴ » (FI) et des « Commandos wallons²⁵⁵ ». L'« Armée Blanche » effectue des arrestations et s'adonne à des actes de revanche arbitraires sur la population, ce qui confère une vue très négative sur la résistance belge²⁵⁶. La Belgique de l'Est est également touchée par l'offensive des Ardennes entre le 16 décembre 1944 et le 2 février 1945. En ce qui concerne l'épuration, des tribunaux de guerre sont mis en place entre février 1946 et juillet 1947 à Eupen-Malmedy, alors que les « Dix Communes » sont rattachées au tribunal de guerre de Verviers. A Eupen-Malmedy 15.600 dossiers sont ouverts aux tribunaux de guerre, ce qui correspond à 25% de la population (4,15% pour la Belgique occupée) dont 10% sont poursuivis par la justice (2,5% de la population contre 0,68% en Belgique occupée). 1.503 personnes sont condamnées, dont 77,1% à des peines de prisons de moins de 3 ans ; en Belgique occupée des peines d'emprisonnement plus lourdes sont prononcées. A part les condamnations par les tribunaux de guerre, deux autres sanctions sont mises en place : la perte des droits civiques (droit à revêtir un poste public, droit de vote, droit à l'élection, droit à des décorations) et la déchéance de la nationalité belge. 4.000 à 5.000 personnes sont touchées par la perte des droits civiques. En 1946, des listes avec plusieurs centaines de noms touchés par la déchéance de la nationalité sont publiées. Cette politique d'épuration provoque un malaise au sein de la population, puisque la situation particulière de l'annexion de fait n'est pas prise en compte par la juridiction en place²⁵⁷.

²⁵⁴ Le « Front de l'Indépendance » est un mouvement de résistance populaire initié par le Parti communiste. En automne 1941 émerge d'abord un « Front wallon pour l'indépendance du pays », puis en 1942 le FI. Si l'objectif initial de regrouper tous les groupements de résistance échoue due à la méfiance des socialistes et des groupements de droit, le FI parvient néanmoins à mettre en place des comités régionaux et locaux pluriels (libéraux libres penseurs et socialistes notamment). Cf. GOTOVITCH José, « Front de l'Indépendance », in ARON, GOTOVITCH, *Dictionnaire*, p. 198-201.

²⁵⁵ Les « Commandos wallons » sont un mouvement de résistance indépendant fondé par Albert Thill en 1942 dans les Ardennes et qui se rattache à l'« Armée de la Belgique » en 1944. Cf. BERNARD Henri, *L'Armée secrète 1940-1944*, Paris-Gembloux, Editions Duculot, 1986, p. 254.

²⁵⁶ LEJEUNE Carlo, *Die Säuberung. Bd. I*, p. 91.

²⁵⁷ SCHÄRER, *Deutsche Annexionspolitik*, p. 262-274.

I. Les associations d'anciens résistants dans l'après-guerre : émergence, engagement socio-politique et coordination (1945-1955)

Avant d'aborder cette première partie de notre thèse, qui étudie l'émergence des associations d'anciens résistants dans la décennie suivant la fin de la Seconde Guerre mondiale, il convient de préciser l'acception de certains termes utilisés ci-après. Lorsque nous parlons d'anciens résistants²⁵⁸, nous utilisons cette expression pour désigner d'une manière générale les personnes qui ont résisté aux Allemands et collaborateurs durant la Seconde Guerre mondiale : ce terme englobe donc les résistants engagés sur une base individuelle, dans les mouvements organisés, dans les maquis, les résistants internés dans les prisons et/ou déportés dans les camps de concentrations, etc. Il faut toutefois noter qu'au cours de l'après-guerre des statuts juridiques sont créés en France, en Belgique et au Luxembourg pour définir les différents types d'anciens résistants. Selon le cadre géographique en question, la définition légale et donc la désignation des anciens résistants bénéficiant d'un tel statut varie.

En France, les statuts juridiques reflètent une conception avant tout militaire de la « Résistance ». Il est tout d'abord créé le statut du « Combattant Volontaire de la Résistance » (CVR) par la loi du 15 mai 1946²⁵⁹. En 1948, de nouveaux statuts sont élaborés pour les anciens résistants victimes de la persécution nazie. Le statut du « Déporté (hors France) et de l'Interné (en France) Résistant » (DIR) du 6 août 1948 est accordé aux personnes ayant été persécutées pour leur engagement résistant. Le statut du « Déporté/Interné Politique » (DIP) du 9 septembre 1948 est octroyé aux personnes internées ou déportées pour tout motif autre que l'engagement résistant et l'infraction de droit commun. Il est essentiellement attribué aux déportés juifs mais aussi aux personnes persécutées pour leur opposition politique au nazisme ou pour leur engagement résistant civil (non reconnu par le statut DIR)²⁶⁰. A côté de ces statuts octroyés aux anciens résistants, il importe de noter que le contexte spécifique de l'annexion de fait de l'Alsace et de la Moselle a engendré d'autres groupes de victimes de guerre dites « patriotiques », sans que ces dernières soient explicitement engagées dans la résistance active, comme définie dans notre introduction. La loi du 22 août 1950 établit le statut du « réfractaire »

²⁵⁸ Dans la recherche scientifique française, le terme d'anciens résistants n'est pas mis entre guillemets. Cf. par exemple LAGROU, *Mémoires patriotiques* ; VERGNON, BATTISTI, *Les associations*. Pour une meilleure lisibilité de la présente étude, nous utilisons le masculin générique. Les anciennes résistantes sont incluses dans cette forme.

²⁵⁹ « Loi n°46-1056 du 15 mai 1946 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance », in *JO* du 16.05.1946, p. 4220.

²⁶⁰ « Loi n°48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance », in *JO* du 08.08.1948, p. 7810-7811 ; « Loi n°48-1404 du 9 septembre 1948 définissant le statut des déportés et internés politiques », in *JO* du 10.09.1948, p. 8946-8947. Ce n'est qu'avec la loi du 23 avril 1970 que la parité entre les deux statuts est acquise. Cf. WIEVIORKA, *La Mémoire*, p. 67-75.

pour les personnes qui ont refusé de répondre à un ordre de réquisition (ou se sont évadées de leur affectation dans le cadre du Service du Travail Obligatoire)²⁶¹. Les Alsaciens et Mosellans qui ont été « transplantés » par les Allemands et incarcérés en des camps de transplantation (*Umsiedlungslager*) en Allemagne, peuvent bénéficier du statut du « Patriote proscrit et contraint à résidence forcée en pays ennemi » par le décret du 27 décembre 1954²⁶², puis du statut du « Patriote résistant à l'occupation des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle incarcéré en camps spéciaux » (PRO) par le décret du 29 août 1959²⁶³. Les Alsaciens et Mosellans qui ont été expulsés par les autorités nazies ou qui, réfugiés en France non annexée avant le 25 juin 1940, ont refusé de revenir dans l'Alsace ou la Moselle annexée durant la guerre, peuvent solliciter le statut du « Patriote réfractaire à l'annexion de fait des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle » (PRAF) à travers l'arrêté du 7 juin 1973²⁶⁴.

En Belgique, l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établit le statut de la « résistance armée », celui du 24 décembre 1946 crée le statut du « résistant civil » et du « réfractaire » (du Service du Travail Obligatoire et de l'« enrôlement de force »²⁶⁵). Le statut du « prisonnier politique » du 26 février 1947 désigne toute personne ayant été déportée pour une durée d'au moins 30 jours pour tout motif autre que l'infraction de droit commun. Il englobe donc les victimes politiques, raciales et civiles et correspond aux statuts DIR et DIP français. Cependant, seules les personnes pouvant faire preuve d'un acte de résistance obtiennent le titre du « prisonnier politique », les autres bénéficient du statut sans droit au titre. La loi du 1^{er} septembre 1948 instaure le statut du « résistant par la presse clandestine »²⁶⁶. Depuis le 21 novembre 1974, il existe également le statut du « résistant au nazisme dans les régions annexées » pour les anciens résistants de la Belgique de l'Est. Peuvent solliciter ce statut les personnes qui ont été engagées pendant six mois dans la résistance active ; les personnes qui par la manifestation de leurs convictions politiques ou philosophiques ont été arrêtées, emprisonnées, « incorporées de force » dans la Wehrmacht ou déportées ; les personnes qui ont, pour des raisons patriotiques, quitté volontairement les territoires annexés entre le 10 mai 1940 et le 1^{er} janvier 1943 ou en ont été expulsées ; les réfractaires et déserteurs de la Wehrmacht ; ainsi que les personnes possédant déjà un des statuts légaux susmentionnés.

²⁶¹ « Loi n°50-11027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire », in *JO* du 21.08.1950, p. 9046.

²⁶² Décret n°54-1304 du 27.12.1954, in *JO* du 31.12.1954, p. 12352 :

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000324915 [consulté le 26.06.2017]

²⁶³ Décret n°59-1015 du 29.08.1959, in *JO* du 20.08.1959, p. 8579 :

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000673485 [consulté le 26.07.2017].

²⁶⁴ <https://www.senat.fr/questions/base/2009/qSEQ090307860.html> [consulté le 04.07.2017].

²⁶⁵ Les « enrôlés de force » peuvent demander ce statut depuis la loi du 02.04.1958.

²⁶⁶ WIEVIORKA, *La Mémoire*, p. 67-75; <http://warvictims.fgov.be/fr/rights/statutes/statutes.htm> [consulté le 14.06.2017].

Au Luxembourg, il existe un seul statut juridique depuis 1967 : le « Titre du Résistant »²⁶⁷. Peuvent bénéficier de ce statut les résistants engagés volontaires dans les armées alliées ; les personnes ayant refusé d'adhérer aux organismes nazis ; les passeurs et les maquisards ; les personnes ayant caché des persécutés du régime nazi ; les personnes ayant commis des actes de sabotage ; ainsi que les personnes ayant aidé ou activement participé à un mouvement de résistance²⁶⁸. Les termes de « prisonnier politique » et de « réfractaire » sont couramment utilisés pour désigner respectivement les anciens résistants emprisonnés dans les prisons et camps de concentrations ainsi que les personnes s'étant soustraites de l'« enrôlement de force ». Mais contrairement à la France et à la Belgique, ces termes ne sont pas liés à un statut juridique. Toujours au Luxembourg, les personnes et familles « transplantées » dans des camps de transplantation (*Umsiedlungslager*) par les Allemands, sont désignées par le terme de « déportés politiques » dans les sources (bulletins de liaisons, brochures commémoratives, archives associative etc.). La « Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques » (LPPD) rassemble aussi bien les prisonniers politiques des prisons et des camps de concentrations nazis, que les « transplantés ». Il n'existe cependant pas de statut juridique du « déporté politique » au Luxembourg pour les anciens « transplantés ». En France, les anciens « transplantés » revendiquent depuis la fin de la guerre et jusqu'à aujourd'hui le statut du « déporté » qui y est pourtant exclusivement réservé aux personnes ayant été déportées dans un camp de concentration.

Afin d'éviter la confusion, nous désignerons dans notre travail les personnes ayant été transférées dans les camps de transplantations (*Umsiedlungslager*) par « transplantés » et par « Patriotes résistant à l'occupation » (PRO) pour la France à partir de 1954. Lorsque nous parlerons des anciens résistants emprisonnés dans les prisons et camps de concentration nazis, nous utiliserons les termes d'« internés/déportés politiques/résistants » dans les parties qui s'intéressent à la France, et le terme de « prisonniers politiques » pour les sections dédiées au Luxembourg et à la Belgique. Lorsque nous parlerons de manière plus générale de ce groupe pour l'ensemble des territoires géographiques en question, nous utiliserons le terme de « résistants internés/déportés ».

²⁶⁷ « Loi du 25 février 1967 ayant pour objet diverses mesures en faveur de personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant », in *Mémorial A* du 27.02.1967, n° 12, p. 111-116.

²⁶⁸ « Règlement grand-ducal du 14 mars 1967 relatif au titre de Résistant », in *Mémorial A* du 18.03.1968, n° 10, p. 133-135.

La base de données²⁶⁹ des associations d'anciens résistants que nous avons constituée pour ce projet n'est en aucun cas exhaustive, étant donné que de nombreuses associations ont disparu au cours du temps sans laisser de traces visibles. Elle a été établie grâce aux listes d'associations qui nous ont été confiées pour le Luxembourg par le « Centre de documentation et de recherche sur la Résistance », pour l'Alsace et la Moselle par les « Offices départementaux des Anciens Combattants et Victimes de guerre » respectifs et pour la Belgique de l'Est par les administrations communales. Les listes de ces institutions ont été mises à jour régulièrement, de manière à ce qu'elles ne contiennent aujourd'hui plus qu'une poignée d'associations. Nous les avons complétées au fur et à mesure par des données retrouvées lors de l'analyse des fonds d'archives et des journaux. Sachant que pour l'ensemble des territoires étudiés, nous avons repérés plus de quatre-vingts associations, nous n'aborderons de manière plus détaillée au cours de notre projet forcément que celles pour lesquelles nous disposons d'archives. Il s'agit d'ailleurs souvent des associations les plus actives et représentatives que ce soit au niveau national ou régional.

Notre base de données se limite aux seules associations d'anciens résistants, dans la perspective d'une définition restrictive de la résistance présentée dans notre introduction. Nous avons laissé de côté les associations patriotiques regroupant spécifiquement les réfugiés et les « transplantés », de même les anciens combattants et les engagés volontaires des armées alliées régulières puisqu'elles constituent selon notre avis des groupes à part, bien que fortement liés aux anciens résistants. Ces associations seront néanmoins traitées au sein de notre thèse dès qu'elles interagissent avec les associations d'anciens résistants.

²⁶⁹ Cf. Annexes.

I. a. L'émergence des associations d'anciens résistants : un milieu fractionné

I. a. 1. Typologie et fonctionnement

Le phénomène associatif, inhérent à toute société, se définit par le regroupement de plusieurs personnes pour agir ensemble²⁷⁰. Selon les sociologues Jean-Louis Laville et Renaud Sainsaulieu, l'association « est indissociable d'un projet collectif déterminé par ses membres » et son succès dépend de « l'articulation entre le projet émanant des fondateurs et la nécessité d'une organisation pour le réaliser²⁷¹. » Entre espace privé et espace public, l'association consiste en un « point de rencontre d'où émerge une action collective²⁷². » Une action qui sous-entend « une protestation à l'encontre des manques ressentis par les promoteurs, ce qui l'amène à être initiée en réaction implicite ou explicite aux institutions existantes²⁷³. » Dans le contexte plus particulier de crise que représente l'expérience d'une guerre, l'historien Antoine Prost, qui a travaillé sur les anciens combattants de la Première Guerre mondiale, affirme dans ce sens que l'association est : « à la fois l'expression d'une protestation contre la société et le moyen d'une réintégration sociale²⁷⁴. » C'est dans cette perspective que les anciens résistants se rassemblent au sein de groupements et d'associations, et ce dès la libération de l'Europe au cours de l'hiver 1944-1945. S'il y a en France, en Belgique et au Luxembourg des associations d'anciens combattants issues de la Première Guerre mondiale, les anciens résistants fondent néanmoins leurs propres rassemblements. Comme le souligne l'historien Serge Barcellini : « chaque conflit va générer ses associations regroupant “sa” génération de feu²⁷⁵ ». Les associations issues de la Seconde Guerre mondiale se caractérisent par une « démultiplication catégorielle et une spécialisation opératoire » : il existe ainsi des associations d'anciens combattants, d'anciens résistants, de déportés et d'internés, de prisonniers de guerre, d' « enrôlés de force », de médaillés, de mutilés etc.²⁷⁶. Cette démultiplication se retrouve

²⁷⁰ BENOÎT Bruno, « Réflexion sur le phénomène associatif avant la loi de 1901 », in BENOÎT Bruno, FRANGI Marc, *Guerres et Associations*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2003, p. 9-22, ici, p. 10.

²⁷¹ LAVILLE Jean-Louis, SAINSAULIEU Renaud, *L'association. Sociologie et économie*, Paris, Editions Pluriels, 2013, p. 10-11.

²⁷² LAVILLE, SAINSAULIEU, *L'association*, p. 15.

²⁷³ LAVILLE, SAINSAULIEU, *L'association*, p. 27.

²⁷⁴ PROST Antoine, *Les anciens combattants et la Société française 1914-1939. Tome 1 : Histoire*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, p. 53, cité par CLAISSE Stéphanie, « Reconnaissance sociale et problèmes historiques », in YPERSELE (van) Laurence (dir.), *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris, Editions PUF, 2006, p. 103-131, ici p. 116.

²⁷⁵ BARCELLINI Serge, « Réflexion sur les associations d'anciens combattants et de victimes de guerre », in BENOÎT, FRANGI, *Guerres*, p. 25-33, ici, p. 26.

²⁷⁶ RIOUX Jean-Pierre, « Associations et souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France », in WAHL, *Mémoire*, p. 291-301, ici, p. 292.

également à l'intérieur même des associations d'anciens résistants. En Europe de l'Ouest émergent dès l'immédiat après-guerre une multitude d'associations d'anciens résistants, un phénomène que l'historien Olivier Wieviorka qualifie d'« atomisation associative²⁷⁷ », conditionnée par la pluralité des expériences liées à l'engagement résistant et à la déportation²⁷⁸.

D'une manière générale, les anciens résistants se regroupent autour de deux types d'associations. Une partie des anciens résistants se rassemble dans des associations reflétant leur engagement actif dans la résistance. Nous désignerons cette catégorie d'associations par le type « résistance ». Il comprend de nombreuses sous-catégories : ce sont les associations qui prennent la relève des mouvements de résistance²⁷⁹ ; des associations qui se forment autour d'une action résistante distinctive²⁸⁰ ; des associations qui se créent autour d'une identification professionnelle et/ou géographique spécifique²⁸¹ ou encore des associations se formant autour de la notion de « Résistance » de manière plus générale²⁸².

D'autres se regroupent dans des associations reflétant l'expérience de la répression nazie en réaction à l'engagement résistant : il s'agit des associations regroupant les anciens résistants emprisonnés dans les prisons et camps de concentration nazis, que nous désignerons par le type « déportation ». Parmi ce type d'associations, deux sous-catégories se cristallisent²⁸³ : les associations formées autour du motif de détention²⁸⁴ ainsi que celles formées autour du lieu de détention, rassemblant les détenus d'une prison ou d'un camp de concentration spécifique²⁸⁵.

Certains historiens distinguent de manière catégorique ces deux types d'associations. Pieter Lagrou a traité les associations du type « résistance » et du type « déportation » dans deux chapitres distincts ; Gilles Vergnon et Michèle Battesti se sont limités exclusivement aux associations du type « résistance »²⁸⁶. Nous avons opté pour traiter les deux types

²⁷⁷ WIEVIORKA, *Histoire*, p. 494.

²⁷⁸ LALIEU, *La déportation*, p. 15.

²⁷⁹ Par exemple l'« *Unio'n* », mouvement de résistance luxembourgeois fondé en 1944 et transformé en association en 1947.

²⁸⁰ Par exemple l'« Amicale des Anciens de la Résistance Combattante du Bas-Rhin, ex-FFI du commandant François » (1946).

²⁸¹ Par exemple l'« Association des Anciens Résistants de la Mairie de Strasbourg » (1947).

²⁸² Par exemple l'« Union des Anciens Résistants » en Alsace (1945)

²⁸³ LAGROU, *Mémoires patriotiques*, p. 190.

²⁸⁴ Par exemple la « Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques » (1945), l'« Association des Internés et Déportés Politiques d'Alsace » (1945), l'« Association départementale des déportés et internés politiques de la Moselle » (1945) et la section d'Eupen de la « Confédération nationale des prisonniers politiques et ayants droits » (1945).

²⁸⁵ Par exemple pour le Luxembourg l'« Amicale des Anciens de Hinzert, leurs familles descendantes et ayants-droit » (1967), pour l'Alsace l'« Amicale des Anciens Déportés politiques des Camps de Schirmeck et du Struthof-Natzweiler France » (1945) et pour la Moselle l'« Amicale des Anciens Déportés et Familles de Disparus et Amis du Fort de Queuleu » (1971).

²⁸⁶ LAGROU, *Mémoires patriotiques* ; VERGNON, BATTESTI, *Les associations*.

d'associations, puisqu'elles sont à notre avis difficilement séparables. Certains résistants peuvent s'engager simultanément dans les deux types d'associations²⁸⁷, de même que de nombreux acteurs et médias mémoriels réclament clairement ce double héritage²⁸⁸. Avec l'historien Oliver Lalieu, nous pouvons constater que : « Pour beaucoup, déportation et résistance sont intimement liées ; la déportation est le prolongement, la conséquence de la Résistance. C'est une des raisons pour lesquelles la mémoire de la déportation intègre des valeurs comme le patriotisme, l'héroïsme, le martyre ; c'est aussi pour cette raison que la mémoire de la déportation s'inscrit si étroitement pendant plusieurs décennies dans le souvenir de la Résistance²⁸⁹. »

Lorsque la Seconde Guerre mondiale s'achève, les anciens résistants se regroupent donc dans de nombreuses associations diversifiées. Ces rassemblements peuvent se faire sous deux formes. Certains anciens résistants se retrouvent dans des associations de fait. Cette dernière ne dispose pas de la personnalité morale en raison de sa non inscription auprès d'une instance publique. Sa capacité juridique est limitée : par exemple elle ne peut pas ouvrir un compte ou bénéficier d'une subvention²⁹⁰. Une grande partie des anciens résistants préfèrent pourtant se grouper dans des associations légales, c'est-à-dire des associations sans but lucratif (a.s.b.l.) qui existent juridiquement et constituent une personne morale. Dans ce cas, les anciens résistants établissent tout d'abord des statuts, qui définissent l'ensemble des règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'association. Ils représentent le « projet collectif » formulé entre les membres fondateurs et servent de « loi » aux membres adhérents²⁹¹. Dans un second temps, ces statuts sont déposés auprès d'une instance publique : le registre de commerce et des sociétés pour le Luxembourg, le registre des associations du tribunal d'instance pour l'Alsace et la Moselle et le tribunal de commerce pour la Belgique. Dans une troisième et dernière étape, les statuts sont publiés dans les annexes des journaux officiels : le *Mémorial*²⁹²

²⁸⁷ Par exemple le résistant luxembourgeois Aloyse Rath qui est engagé dans la « Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques » et l' « Amicale des anciens de la LVL ».

²⁸⁸ Par exemple le « Mémorial départemental de la Résistance et de la Déportation » à Metz ou le « Musée de la Résistance et de la Déportation » à Thionville.

²⁸⁹ LALIEU, « Le mouvement », p. 280.

²⁹⁰ *Créer une association en Alsace-Moselle*, La Collection des Outils d'information CPCA SARA, édition février 2017, p. 4. Cf. <http://www.reseau-sara.org/index.php/guides-pratiques/54-guides-elabores-par-la-cpca-alsace-sara/255-creer-une-association-en-alsace-moselle-2016> [consulté le 04.07.17].

²⁹¹ *Créer une association*, p. 29.

²⁹² http://legilux.public.lu/editorial/aspects_legaux [consulté le 04.07.17]. Le *Mémorial A* regroupe la législation et les codes, le *Mémorial B* les publications administratives et le *Mémorial C* les documents relatifs aux entreprises et associations du Grand-Duché du Luxembourg.

pour le Luxembourg et le *Moniteur belge*²⁹³ pour la Belgique. En Alsace et en Moselle, la création d'une association est soumise au code civil local. Les statuts des associations ne sont pas publiés dans le *Journal officiel* comme c'est le cas dans les autres départements français²⁹⁴, mais dans un journal local d'annonces légales²⁹⁵. Ces statuts, comme le résume Olivier Laliou « présentent l'ossature juridique de l'association en définissant ses buts, sa composition et son fonctionnement²⁹⁶. » La « Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques » (LPPD) argumente qu'elle s'est constituée en a.s.b.l. pour avoir un statut légal afin de pouvoir représenter ses membres en tant que personnalité juridique dans toutes les circonstances²⁹⁷. Cependant ce choix engendre aussi des obligations administratives. Les a.s.b.l. doivent déterminer une désignation officielle, un siège social ; elles doivent constituer un comité, organiser une assemblée générale annuelle, prélever une cotisation, dresser un bilan transparent des finances etc. Au vu de ces contraintes, certaines associations ne se constituent pas en a.s.b.l. Il s'agit avant tout de petites associations qui ne semblent pas nécessiter cette constitution officielle et dont les membres sont d'ailleurs souvent simultanément affiliés à des associations constituées en a.s.b.l. Elles fonctionnent de manière tout à fait informelle selon les besoins de ses membres.

Les projets collectifs des associations d'anciens résistants se caractérisent de manière générale par des objectifs sociaux, moraux et mémoriels.

L'association est tout d'abord une « source de solidarité²⁹⁸ ». Dans ce sens, les buts premiers des associations d'anciens résistants sont d'ordre social. Ils comprennent deux axes, l'entraide et la camaraderie. Les anciens résistants se regroupent dans un premier temps pour s'entraider à court terme dans le contexte de l'immédiat après-guerre. Ils organisent l'aide au rapatriement des résistants internés/déportés, l'aide envers les familles de résistants tués et envers les résistants nécessiteux en raison des séquelles de la guerre. A long terme, ce premier axe englobe l'entraide pour établir les dossiers concernant la demande des statuts juridiques et des droits d'indemnisation, l'assistance au niveau médical ou encore le placement dans des

²⁹³ https://justice.belgium.be/fr/service_public_federal_justice/organisation/moniteur_belge [consulté le 04.07.17].

²⁹⁴ <http://www.journal-officiel.gouv.fr/> [consulté le 04.07.17].

²⁹⁵ <http://www.reseau-sara.org/index.php/guides-pratiques/54-guides-elabores-par-la-cpca-alsace-sara/255-creer-une-association-en-alsace-moselle-2016> [consulté le 04.07.17].

²⁹⁶ LALIEU, *La déportation*, p. 27.

²⁹⁷ BOEVER A., « Kurze Réckbléck op 1944 a 1945 », in *Rappel* (bulletin de liaison de la LPPD), 1946, n°4, p. 57-58, ici, p. 57 ; CDRR, LPPD, Dossier « Fédérations Pris. Pol. France » : Lettre de la LPPD à la FNDIP du 07.11.1945.

²⁹⁸ DURKHEIM Emile, *De la division du travail social*, Paris, Editions PUF, 1001, p. 394, cité dans LAVILLE, SAINSAULIEU, *L'association*, p. 23.

maisons de retraite. Les anciens résistants se regroupent pourtant aussi afin de maintenir les liens de camaraderie forgés au cours de la guerre et du combat clandestin. Dans cette perspective, ils organisent par exemple des repas conviviaux ou des excursions.

A côté de ces buts sociaux, des motivations d'ordre moral s'ajoutent aux projets collectifs des associations d'anciens résistants. Les anciens résistants se mobilisent d'une part pour revendiquer une reconnaissance morale et matérielle de leur engagement à travers des statuts juridiques. D'autre part, ils tiennent à garder vivant l'esprit de la « Résistance » au sein de la société après la fin des conflits à travers une participation civique et politique.

Enfin, les anciens résistants se regroupent aussi pour réaliser leurs objectifs mémoriels qui se déclinent en deux volets. Les anciens résistants tiennent tout d'abord à commémorer le souvenir de leurs camarades morts lors du combat clandestin ou à la suite de la répression nazie. Ils construisent des monuments et organisent des fêtes commémoratives, des journées de souvenir et des pèlerinages. D'autre part, ils s'engagent dans une médiation de l'histoire de la « Résistance » par le biais de publications, d'expositions ou de musées²⁹⁹.

²⁹⁹ BOURDERON Roger « Principes fondateurs et mise en œuvre : l'activité de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes (FNDIRP) », in WAHL, *Mémoire*, p. 137-147, ici p. 138.

I. a. 2. Les anciens résistants et l'« atomisation associative »

En Europe de l'Ouest émergent dès l'immédiat après-guerre une masse d'associations d'anciens résistants. Les anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est ne font pas exception dans cette « atomisation associative », qui se développe surtout durant la première décennie après la Seconde Guerre mondiale. En effet, au Luxembourg vingt-quatre associations d'anciens résistants sur trente-six recensées sont créées entre 1945-1955 ; en Alsace dix-neuf sur vingt-trois, en Moselle treize sur dix-neuf et en Belgique de l'Est sept sur huit. Si ces créations rapides reflètent une profonde aspiration des anciens résistants à se rassembler³⁰⁰, il importe de se demander comment ces associations fonctionnent. D'après quels critères les associations recrutent-elles leurs membres ? Se composent-elles sur une base exclusive (centrée sur un aspect particulier de la « Résistance ») ou inclusive (en adoptant une définition plus large de la « Résistance ») ? Quels sont leurs objectifs pour se regrouper ? Leurs projets collectifs diffèrent-ils selon les régions en question ?

³⁰⁰ LALIEU, *La déportation*, p. 26.

Luxembourg	Alsace	Moselle	Belgique de l'Est
LPL Petit	Amicale Schirmeck-Struthof	ADDIM / FNDIRP	Association patriotique La Résistance Eupen
LPL Rodesch	Amicale des FFI	ANACR	Union patriotique belge d'Eupen et environ
LPL Belgique	Amicale des résistants et des internés et déportés politiques de Hochfelden	Association des Anciens Résistants du Front National	CNPPA
LFK	ADIPA	Groupement des FFI de la Moselle	Amicale du Service D
ALWERAJE	ANACR	Union de la Résistance française	Union de la Résistance
LFB	FNDIRP	ADIR	Fédération belge de la Résistance
PI-MEN	Groupe Jean Cavailles	Fédération des Insoumis	Fédération des Membres de la Résistance des Dix Communes
LVL	Association des Alsaciens et Lorrains réfractaires et évadés	Amicale des Résistants et Maquisards du Corps Urbain de Metz	
LRL	UAR	UNEG	
Unio'n	ARAL	Association des passeurs	
Federatio'n = P.K.Z.	ARC	FNAR	
LPPD	Association des Anciens Résistants de la Mairie de Strasbourg	UNADIF	
CNR	FNAR	CNCVR	
Amicale Buchenwald	Résistance-Est		
Amicale Mauthausen	Union générale des déportés et internés		
GIML	FNDIR		
LE'W	UNADIF		
CNR	FAPAR		
Amicale Sachsenhausen	ADIR		
Amicale des KZ Diekirch			
Association luxembourgeoise des Résistants du Chemin de Fer			
Amicale des Concentrationnaires et Prisonnières Politiques luxembourgeoises 1940-1945			
Réveil de la Résistance			
Groupement de la Résistance Armée « Les Insoumis – Armée Secrète »			

3. Tableau des associations d'anciens résistants créées entre 1945-1955 au Luxembourg, en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est.

Au Luxembourg, au moins vingt-quatre associations d'anciens résistants sont actives au cours de la première décennie suivant la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Parmi le type « résistance », il faut tout d'abord relever les mouvements de résistance constitués pendant la guerre, qui continuent d'exister de fait, sans pour autant se transformer en une association légale³⁰¹. Parmi ces groupements figurent « Les anciens de la Ligue Patriotique Luxembourgeoise (LPL – Raymond Petit) »³⁰², la « *Letzeburger Vollékslegio'n* (LVL) »³⁰³, les *Letzeburger Freihétskämpfer* (LFK)³⁰⁴, le mouvement de résistance ALWEAJE³⁰⁵ ou encore le groupe des « Patriotes Indépendants » (PI-MEN) qui se rencontrent de manière régulière après la guerre³⁰⁶. Les anciens maquisards se constituent également en 1945 en un « Groupement Indépendant des maquisards luxembourgeois » (GIML)³⁰⁷.

D'autres groupements du type « résistance » se constituent en ASBL. La *Letzeburger Patriote Liga* (LPL), créée en 1940 à l'initiative du résistant Alphonse Rodesch, est la première à se constituer sur une base légale en 1945. Comme membres sont admis exclusivement les anciens membres de la LPL. L'amicale définit son projet collectif à travers des buts sociaux et moraux : elle veut maintenir les liens d'amitié entre les anciens du groupe, garantir une entraide à travers des collectes, des fêtes de charité et des démarches auprès des autorités ainsi que « [...] contribuer à la réalisation des aspirations légitimes des patriotes luxembourgeois³⁰⁸ ». En même temps l'amicale affiche sa neutralité politique et religieuse. A Bruxelles est également fondé en 1945 une association « Ligue patriotique luxembourgeoise (LPL) section belge ». Elle est plus inclusive en regroupant les Luxembourgeois ayant fait partie de la LPL durant la guerre, mais aussi de manière générale les personnes ayant fait de la résistance. L'association s'est constituée autour d'objectifs d'ordre social et moral : elle veut aider les sinistrés et les déportés et défendre les intérêts des Luxembourgeois résidant en Belgique, mais aussi veiller à leur épuration³⁰⁹. Le mouvement de résistance « *Letzeburger Ro'de Le'w* / La Résistance Luxembourgeoise (LRL) », fondé en 1941, se transforme en association légale en 1946. De

³⁰¹ Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance (CDRR), Fonds du Conseil national de la Résistance (CNR), Dossier 262 « Associations de la Résistance, relevé, statuts, comités, membres ».

³⁰² « Les anciens de la Ligue Patriotique Luxembourgeoise (LPL – Raymond Petit) » ne se constitueront officiellement en ASBL qu'en 2001.

³⁰³ La « *Letzeburger Volleks.Legio'n* (LVL) » se constituera en ASBL en 1971.

³⁰⁴ Le LFK édite un journal hebdomadaire *Freihét* d'avril à novembre 1945. CDRR, CNR, Documents originaux classeurs N°101-105 Mouvements de la Résistance Clandestine : *Freihét* d'avril à novembre 1945.

³⁰⁵ L'ALWEAJE continue à publier son journal *Ons Zeidong* issu de la clandestinité jusqu'en 1949. Pour une analyse détaillée des activités d'après-guerre de ce mouvement de résistance, cf. le dernier chapitre dans LIMPACH, KASYER, *Wir glauben*, p. 266-307.

³⁰⁶ Entretien avec Jim Goerres du 07.12.16.

³⁰⁷ Le GIML édite un bulletin de liaison *De Maquisard* (de 1966-1969) consultable à la BNL sous la cote LV 31.

³⁰⁸ Statuts de la LPL in *Mémorial C* du 02.10.1945, n°8, p. 1-2, ici p. 1.

³⁰⁹ Statuts de la LPL section belge in *Annexe au Moniteur belge* du 11.08.1945, p. 136.

manière inclusive, elle admet « toute personne ayant fait de la résistance [et] toute personne ayant fait preuve de civisme pendant l'occupation ». Ses buts s'inscrivent dans une perspective sociale et morale. D'une part le LRL veut maintenir la camaraderie entre membres et défendre leurs intérêts. D'autre part il souhaite « maintenir et défendre le bon renom de la résistance dans l'opinion publique, assurer la représentation de la résistance dans tous organismes officiels [...] les concernant, créer un Luxembourg propre, libre et fort en aidant efficacement au redressement du pays³¹⁰ » - tout en soulignant sa neutralité politique³¹¹. L'association « *Letzeburger Énékét a Widerstand (LE'W)* », fondée en 1946, regroupe exclusivement les Luxembourgeois n'ayant pas adhéré à la VDB. Elle a des buts sociaux et moraux en souhaitant défendre le bien-être de ses membres et contribuer à réaliser les aspirations légitimes des anciens résistants³¹². Il est également créé une association dénommée « Conseil national de la Résistance » (CNR), qui cherche à regrouper tous les mouvements de résistance luxembourgeois afin de défendre leurs revendications et poursuivre leur action dans le contexte de la reconstruction du pays³¹³. L'« *Unio'n* », la fédération des principaux mouvements de résistance créée en 1944, continue d'exister de fait après la guerre et devient une association de droit en 1947 sous la désignation « *Unio'n vun de Letzebuenger Resistenzler, Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois* ». De 1946 à 1996, elle est sous la présidence d'Alphonse Osch³¹⁴. D'une manière inclusive, elle regroupe les membres assermentés avant le 1er juin 1944 des groupes LPL, LVL, LFB et LRL, les membres d'autres groupes de résistance, ainsi que tous les patriotes qui soutiennent le programme de l'« *Unio'n* », qui s'inscrit dans une perspective sociale et morale. La même année se constitue également l'« Association Luxembourgeoise des Résistants du Chemin de Fer ». Elle regroupe exclusivement les cheminots anciens résistants. Ses buts s'inscrivent dans une triple perspective sociale, morale et mémorielle : elle œuvre pour le maintien de l'amitié entre ses membres et leur soutien moral et matériel ; pour la réalisation « des nobles buts poursuivis [...] durant l'occupation ennemie », ainsi que pour le maintien de la mémoire des cheminots morts pour la patrie³¹⁵. En 1950, l'association « Réveil de la Résistance », qui prend la relève du CNR, regroupe d'une manière

³¹⁰ Pour toutes les citations : Statuts de la LRL dans *Mémorial C*, 03.07.1946, n°38, p. 1-6, ici p. 1.

³¹¹ En 1947 elle édite brièvement un organe de liaison sous la désignation *D'Renaissance. Organ vum letzeburger ro'de Le'w*. Le bulletin est consultable à la BNL sous la cote LZ 430.

³¹² Statuts du LE'W in *Mémorial C* du 29.10.1946, n°63, p. 1017-1018.

³¹³ Statuts du CNR in *Mémorial C* du 23.10.1946, n°62 p. 1008-1009.

³¹⁴ Alphonse Osch est fondateur du mouvement de résistance LFB. Cf. BOUSSER, *La Résistance*, p. 195 et WEHENKEL Henri, « Der Fall Osch », in *Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek* du 10.02.1988, p. 4-5 et *Idem*, « Herr Osch, seine Unio'n und die Resistenz », in *Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek* du 02.01.1991, p. 7-8.

³¹⁵ Statuts de l'« Association Luxembourgeoise des Résistants du Chemin de Fer », in *Mémorial C* du 24.01.1947, n°73, p. 1624-1627.

inclusive les anciens résistants et les prisonniers politiques. A côté d'un engagement social pour les résistants nécessaires, elle veut « [...] défendre le patrimoine de la Résistance, propager son histoire surtout parmi la jeunesse et rassembler toutes les forces nationales pour la des libertés démocratiques et patriotiques³¹⁶. »

Parmi les associations du type « déportation » est fondée dès 1944 une « *Federatioun Prisiong a KZ* » dans une volonté de rassembler tous les prisonniers politiques. En raison de l'offensive des Ardennes et de l'absence d'un grand nombre de concentrationnaires non encore rentrés, cette initiative reste cependant sans lendemain³¹⁷. D'autres associations se constituent de fait, sans déposer de statuts. Il s'agit par exemple de l'« Amicale de Buchenwald³¹⁸ » et de l'« Amicale des Anciens Prisonniers politiques luxembourgeois de Mauthausen » créées en 1945³¹⁹. L'année suivante est constituée l'« Amicale des Anciens Prisonniers politiques et familles de disparus de Sachsenhausen-Oranienburg³²⁰ ». Finalement l'« Amicale des Concentrationnaires et Prisonnières Politiques luxembourgeois 1940-1945 » voit le jour entre 1948 et 1949³²¹. La « Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques » (LPPD) est quant à elle un regroupement légal, qui dépose ses statuts le 6 mars 1945. Elle regroupe de manière inclusive les prisonniers politiques et les « transplantés » luxembourgeois. Le projet collectif de la LPPD se distingue tout d'abord par un but social. La ligue s'est constituée pour défendre les droits et revendications de ses membres³²². Mais dès octobre 1944, avant même sa constitution légale, la LPPD publie aussi un programme d'action où elle affirme vouloir participer à la reconstruction du pays en stipulant « [...] l'aide active dans la création d'une atmosphère propre, saine et libre au sein du pays ; l'aide dans la reconstruction d'une patrie

³¹⁶ CDRR, CNR, Dossier 262 « Associations de la Résistance, relevé, statuts, comités, membres » : statuts du « Réveil de la Résistance » [1950].

³¹⁷ *Rappel*, 1986, n°4-5, p. 157.

³¹⁸ CDRR, CNR, Dossier « CDSR 1 » : questionnaire concernant les Associations de la Résistance du CNR de 1997, rempli par l'« Amicale de Buchenwald ». Elle indique avoir été fondée en 1945 et avoir déposé ses statuts en 1960.

³¹⁹ *Idem*, rempli par l'« Amicale des Anciens Prisonniers politiques luxembourgeois de Mauthausen ». Elle indique avoir des statuts qui datent de 1966 sans pour autant s'être constituée en ASBL.

³²⁰ *Idem*, rempli par l'« Amicale des Anciens Prisonniers politiques et familles de disparus de Sachsenhausen-Oranienburg ». Elle indique ne pas avoir de statuts.

³²¹ *Idem*, rempli par l'« Amicale des Concentrationnaires et Prisonnières Politiques luxembourgeoises 1940-1945 ». Elle ne s'est pas constituée en ASBL. Cf. HOFFMANN Elisabeth, « Des héroïnes délaissées ? Les résistantes dans la mémoire de la Seconde Guerre mondiale au Luxembourg (1945-2015) », in GOETZINGER Germaine, KMEC Sonja, ROSTER Danielle, WAGENER Renée (éd.) *Femmes et genre au Luxembourg de 1940 à nos jours*, Luxembourg, 2018 [en voie de parution].

³²² CDRR, Fonds de la Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques (LPPD), Dossier « LPPD Statuts / Documentation sur la LPPD » : statuts originaux de la LPPD du 06.03.1945.

nouvelle et libre, belle et meilleure³²³ ». Elle y proclame également sa neutralité politique et confessionnelle.

Parmi ces associations actives entre 1945-1955, celles du type « résistance » (17) sont nettement plus nombreuses que celles du type « déportation » (7). Certaines associations se focalisent exclusivement sur un groupe de personnes données : la LRL-Rodesch n'admet que les anciens résistants du mouvement en question, le LE'W ne regroupe que des Luxembourgeois n'ayant pas adhéré à la VDB, alors que l'association des cheminots se concentre uniquement sur ce groupe. Les amicales des différents camps regroupent les anciens prisonniers politiques du camp en question. La LPL belge, le LRL l' « *Unio'n* » et la LPPD, au contraire, recrutent leurs membres de manière plus inclusive : les trois premières admettent les anciens résistants de manière générale, alors que la LPPD ouvre ses rangs aux « transplantés », c'est-à-dire des personnes n'étant pas forcément engagées dans la résistance active.

En Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est, nous pouvons observer une fragmentation similaire du milieu des anciens résistants. Afin de faciliter la compréhension du milieu associatif de ces régions, il est cependant indispensable de faire le point sur les principales fédérations nationales d'anciens résistants en France et en Belgique, qui se forment justement d'associations régionales et/ou départementales, et que nous retrouvons dans les espaces géographiques qui nous concernent.

En France, autour du type « résistance » est créée en 1944 l'association des « Amis des anciens Francs-Tireurs et Partisans » qui devient successivement l' « Association nationale des anciens combattants FFI-FTP » en 1946 et l' « Association nationale des Anciens Combattants de la Résistance » en 1952. Association communisante, elle regroupe 30.000 adhérents. En 1953, deux associations gaullistes émergent également : l' « Association nationale des combattants volontaires de la Résistance » (ANCVR) qui ne réunit que 1.500 officiers et sous-officiers anciens résistants et la « Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance » (CNCVR) qui regroupe environ 10.000 anciens résistants³²⁴.

³²³ « Aktiv Mathöllef bei der Schafong fun enger properer, gesonder a freier Atmosphär an onsem Land. Beihöllef beim Opbau fun enger neier a freier msche'ner a besserer Hémecht. » Cf. LPPD, « Eng Ligue fir politsch Prisonne'er », in *Tageblatt* du 09.10.1944, p. 2.

³²⁴ WIEVIORKA, *La Mémoire*, p. 80.

Autour du type « déportation », est fondée fin 1944 la « Fédération nationale des centres d'entraide » pour assurer l'accueil des déportés et internés politiques et raciaux. La fédération, proche du Parti communiste, devient en octobre 1945 la « Fédération nationale des déportés et internés patriotes » (FNDIP). De manière inclusive, elle est ouverte à toutes les victimes alors que le « Comité des œuvres sociales des organisations de la résistance » (COSOR) d'allégeance gaulliste, consacre son aide seulement aux anciens résistants qui se rassemblent dans une fédération exclusivement ouverte à eux : la « Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance » (FNDIR). Afin de souligner que la FNDIR ne détient pas le monopole de la « Résistance », la FNDIP change sa dénomination en « Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes » (FNDIRP) au cours de janvier 1946. La FNDIR, gaulliste et anticommuniste, avec 5.000 à 10.000 membres refuse la fusion avec la FNDIRP communiste qui compte plus de 30.000 adhérents. Les femmes résistantes quant à elles, elles se regroupent dans l'« Association nationale des Déportées et Internées de la Résistance » (ADIR). Avec une approche exclusive similaire à la FNDIR, elle regroupe 2.000 anciennes résistantes. Alors que les premiers débats au sein de ces associations se focalisent sur la définition de la « Résistance » et opposent les partisans d'une approche inclusive et exclusive, les tensions changent de nature dans le contexte de la Guerre froide avec la naissance d'une opposition entre communistes et anticommunistes.

En effet, la FNDIRP rencontre au niveau national des tensions internes entre déportés résistants procommunistes et anticommunistes, étant donné que le « Parti communiste français » (PCF) adresse des consignes d'action particulières à la FNDIRP jusqu'au début des années 1960. Si ce contrôle politique n'exclut pas une dynamique autonome de l'association, il est à l'origine des tensions qui mettent à l'épreuve la fédération. En novembre 1949, un de ses membres, David Rousset³²⁵, ancien militant trotskiste, déporté de Buchenwald et Neuengamme, lance un appel dans lequel il accuse l'Union soviétique d'entretenir un système concentrationnaire et demande aux élites du milieu des anciens déportés de former une commission d'enquête. En octobre 1950, Rousset crée notamment avec Germaine Tillion³²⁶ la

³²⁵ David Rousset (1912-1997) : après des études de philosophie, il devient membre fondateur du Parti ouvrier internationaliste, qui poursuit son action en clandestinité durant l'occupation. Rousset est arrêté en octobre 1943 et déporté notamment à Buchenwald et Neuengamme. Après la guerre, il publie *L'Univers concentrationnaire* (1946) et les *Jours de notre mort* (1947) et s'oppose aux guerres coloniales en Indochine et en Algérie. Cf. COPFERMANN Émile, *David Rousset. Une vie dans le siècle*, Paris 1991.

³²⁶ Germaine Tillion (1907-2008) : ethnologue, elle rejoint le « Réseau du musée de l'Homme ». En 1942, elle est arrêtée, puis déportée à Ravensbrück. Après la guerre, elle travaille sur la Seconde Guerre mondiale dans la section Histoire contemporaine du Centre national de la recherche scientifique. A partir de 1957, elle apporte son soutien à l'indépendance de l'Algérie. Elle est active dans l'ADIR et l'« Amicale de Ravensbrück ». Cf. notamment TODOROV Tzvetan, « Germaine Tillion (1907-2008) », in LOUBES Olivier, NEAU-DUFOUR Frédérique, PIKETTY Guillaume et TODOROV Tzvetan, *Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle Anthoinoz, Germaine*

« Commission internationale contre le régime concentrationnaire » qui s'intéresse à une demi-douzaine de pays dont l'URSS, l'Espagne, la Chine et l'Algérie. L'appel de 1949 aboutit à la scission de la FNDIRP. Les principaux dirigeants non-communistes sous Michel Riquet quittent la FNDIRP et fondent en 1950 l'« Union nationale des Associations de déportés, internés et familles de disparus » (UNADIF) à laquelle s'intègrent les membres de la « Fédération nationale des Internés et Déportés de la Résistance » (FNDIR)³²⁷.

En Belgique, autour du type « résistance » émergent notamment la « Fédération belge de la Résistance », l'« Union des Forces de la Résistance et de Résistants », la « Fédération nationale de la Résistance » et l'« Union nationale de la Résistance »³²⁸. Parmi les associations du type « déportation », la « Fédération nationale des prisonniers politiques » (FNPP) regroupe déjà les prisonniers politiques de la Grande Guerre. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, de nouvelles associations se forment : l'« Association nationale des prisonniers politiques » (ANPP) et l'« Association des prisonniers politiques » (APP) rassemblent les prisonniers politiques des prisons belges ; il faut aussi mentionner l'« Union nationale des prisonniers politiques (UNPP) et les Amicales des camps »³²⁹. Ce qui les différencie toutefois par rapport aux associations françaises, c'est qu'elles parviennent à se regrouper au sein de la « Confédération nationale des prisonniers politiques et ayants droits » (CNPPA). Celle-ci, créée le 6 avril 1946, est une association unitaire pour toutes les victimes des camps de concentration et prisons nazis³³⁰. Cependant, elle aussi est désertée par ses membres non communistes. Ils créent l'« Union belge des Prisonniers politiques et Ayants-droits de la Résistance », qui est pourtant en veille dès 1955³³¹.

En Alsace au moins dix-neuf associations d'anciens résistants sont actives entre 1945 et 1955³³². Autour du type « résistance », nous avons remarqué que seul le « réseau Martial » se

Tillion et Jean Zay au Panthéon, Paris, Editions Textuel, 2015, p. 57-75 ; TILLION Germaine, *Die gestohlene Unschuld : Ein Leben zwischen Résistance und Ethnologie*, (traduit du français et édité par Mechthild Gilzmer), Berlin, Editions Aviva, 2015.

³²⁷ Concernant l'histoire des associations d'anciens résistants déportés au niveau national de la France, cf. LAGROU, *Mémoires patriotiques*, p. 216-223 et LALIEU, « Le mouvement », p. 382-383, WAHL, *Mémoire*.

³²⁸ LAGROU, *Mémoires patriotiques*, p. 254.

³²⁹ « Historique », in *Bulletin officiel de la Confédération nationale des prisonniers politiques et ayants droit*, mai 1946, n°1, p. 1.

³³⁰ LAGROU, *Mémoires patriotiques*, p. 212-215.

³³¹ LAGROU, « La Résistance », p. 172 et 188.

³³² En Alsace et en Moselle, les statuts d'associations peuvent être consultés au Tribunal d'Instance, mais il faut disposer du numéro d'inscription de l'association en question, sachant qu'une libre recherche n'est pas possible. Cependant, pour la plupart des associations d'anciens résistants de notre base de données, nous ne disposons pas de ce numéro, mais uniquement de leur désignation et parfois du nom de leur président ou de l'année de leur fondation. Ainsi nous remercions Madame Fabienne Vetter du Tribunal d'Instance de Strasbourg d'avoir lancé

constitue comme tel en amicale³³³, alors qu'au Luxembourg, la majorité des mouvements de résistance formés au cours de la guerre continuent d'exister de fait ou se transforment en associations légales. Quelles sont les raisons de cette asymétrie mémorielle par rapport au Luxembourg ? Une hypothèse qui pourrait expliquer pourquoi les mouvements de résistance alsaciens ne se rassemblent pas en association de fait ou de droit après la guerre, consiste en leur grande difficulté pour faire homologuer leurs groupements au niveau national de la France. Ces derniers ont souvent fait l'objet d'une répression massive et rapide par l'administration nazie dans le contexte spécifique de l'annexion de fait et leurs activités étaient rarement militaires. C'est pour cette raison que les groupements alsaciens ne remplissent pas les critères nécessaires pour être homologués dans les trois grands mouvements de la « Résistance » (FFI, FFC, RIF), qui se définissent à travers un engagement résistant avant tout militaire dans un pays occupé et non annexé. Mais en même temps, cette non reconnaissance aurait pu inciter les anciens résistants à s'organiser en association pour mieux coordonner leurs revendications.

Il y a toutefois une exception, l'organisation clandestine du résistant Charles Bareiss, seul groupement alsacien qui est reconnu officiellement comme mouvement de résistance sous la désignation rétroactive « Résistance-Est »³³⁴. Dans cette perspective, Bareiss est à l'origine de deux associations d'anciens résistants du type « résistance » actives en Alsace dans l'après-guerre : l'« Association de la première résistance organisée d'Alsace et de Lorraine³³⁵ » (ARAL) fondée en 1946 et « Résistance-Est³³⁶ » créée en 1948. Les deux associations, qui affichent leur neutralité politico-religieuse, cherchent à regrouper d'une manière inclusive l'ensemble des anciens résistants alsaciens et mosellans pour défendre leurs intérêts et participer à la reconstruction des anciens départements annexés. L'ARAL veut ainsi réaliser « la Renaissance de la Patrie dans l'indépendance nationale et la justice sociale³³⁷ ». L'association « Résistance Est » insiste, quant à elle, à ce que ses membres prennent « les

une recherche pour notre part dans les archives du registre d'associations concernant les associations d'anciens résistants que nous avons recensé au cours de notre projet.

³³³ L'amicale est dissoute en 2000. Cf. AYMAR DE BROISSIA Pierre, *Résistance 1940-1944 : témoignages, dossiers, chronologie : édition Alsace*, Paris, Editions Little big man, 2004, p. 16. A part ces informations, nous n'avons pas trouvé de renseignements sur cette amicale. Aucune publication (livre, bulletin de liaison ou brochure) n'est recensée dans le catalogue de la BNU, alors qu'il s'agissait d'un des mouvements de résistance les plus importants en Alsace.

³³⁴ LE NORMAND, « Les mouvements de Résistance » in AERIA, *La Résistance*.

³³⁵ Tribunal d'Instance de Strasbourg (TIS), dossier du registre des associations (DRA) : vol. XVII, n°44 : statuts de « Association de la première résistance organisée d'Alsace et de Lorraine » de 1946.

³³⁶ Association pour des Etudes sur la Résistance Intérieure des Alsaciens (AERIA), Fonds Bossler, Archives Résistance-Est et après-guerre : statuts de « Résistance-Est ». Il s'agit cependant d'un projet de statut non définitif.

³³⁷ TIS, DRA, vol. XVII, n°44 : statuts de de « Association de la première résistance organisée d'Alsace et de Lorraine » de 1946.

responsabilités que leur passé impose³³⁸. » Dans le Haut-Rhin est créée en 1945 l'« Union des Anciens Résistants » (UAR), sous la présidence de Jacques Kalb³³⁹. D'une manière inclusive, elle regroupe les anciens résistants ainsi que les personnes déportées ou expulsées pour leurs sentiments français. Le projet collectif de l'UAR se définit par des buts sociaux, mémoriels et moraux : à côté de l'entraide et de la commémoration, elle veut : « continuer l'œuvre de la Résistance en assurant la défense de l'homme, de sa dignité et de ses libertés.³⁴⁰ »

D'autres associations du type « résistance » se constituent selon leurs activités de résistance spécifique, comme l'« Amicale des Anciens de la Résistance combattante du Bas-Rhin (ARC) » qui regroupe dès 1946 exclusivement les anciens résistants FFI du Bas-Rhin. L'amicale s'est constituée selon des motifs sociaux, moraux et mémoriels, tout en professant sa neutralité politique et confessionnelle. Elle souhaite maintenir les liens de camaraderie entre anciens FFI, défendre leurs intérêts et perpétuer le souvenir de leurs camarades tombés. En même temps, elle veut « assurer par tous les moyens l'épuration morale et la reconstruction d'une France nouvelle³⁴¹ ». Une autre « Amicale des FFI » s'est constituée en 1945 dans le Haut-Rhin³⁴². L'« Association des Alsaciens et Lorrains réfractaires et évadés », fondée en 1945, regroupe exclusivement les réfractaires, qu'elle définit comme les Alsaciens et Lorrains « qui se sont totalement soustraits à la conscription militaire et paramilitaire allemande ». S'étant constituée autour d'un projet collectif social et mémoriel, elle souhaite perpétuer la connaissance du sort des réfractaires et évadés, maintenir leurs liens de camaraderie et d'entraide, défendre leurs revendications et conserver la mémoire de leurs morts³⁴³. L'« Association des Anciens Résistants de la Mairie de Strasbourg », fondée en 1947, regroupe à son tour exclusivement les employés municipaux anciens résistants de Strasbourg. Ses buts s'inscrivent dans une perspective sociale et morale : elle souhaite entretenir les liens de camaraderie, défendre les intérêts de ses membres et « continuer l'action entreprise dans la

³³⁸ AERIA, Fonds Bossler : statuts de « Résistance-Est ».

³³⁹ Paul-Jacques Kalb (1898-1964) : Alsacien, il s'engage volontairement dans l'armée française en 1917, puis s'installe en tant qu'avocat à Colmar. Durant la Seconde Guerre mondiale, il quitte l'Alsace pour Lyon où il met sur pied le « Service des expulsés et réfugiés non rapatriables d'Alsace et de Lorraine » et noue des liens avec des résistants alsaciens. Fin 1942, il se réfugie à Londres où il devient « Jacques d'Alsace », porte-parole de la France Libre pour l'Alsace et la Moselle. Après la guerre, il est sénateur du Haut-Rhin de 1948 à 1964. Il s'inscrit au groupe « Action Démocratique et Républicaine », qui devient en 1951 le « Rassemblement du Peuple Français ». https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/kalb_paul_jacques000737.html [consulté le 20.03.2016].

³⁴⁰ Tribunal d'Instance de Mulhouse, vol V, n°58 : statut de l'UNAR du 23.05.1945.

³⁴¹ Pour toutes les citations : TIS, DRA, vol. XVII, n°58 : statuts de l'« Amicale des Anciens de la Résistance Combattante du Bas-Rhin » du 01.03.1946.

³⁴² GRÜNINGER Gaston, « Témoignage sur l'Amicale FFI, anciennement Ie Compagnie de Dornbach », in *Bulletin historique de la ville de Mulhouse*, 1986, tome 2, p. 155-159. Cette amicale est dissoute en 1979.

³⁴³ Archives départementales du Bas-Rhin (ADBR), Fonds de l'Office départemental des anciens combattants et victimes de guerre, 2072 W 328 : statuts de l'« Association des Alsaciens et Lorrains réfractaires et évadés » du 07.03.1948.

clandestinité et la lutte pour la libération et la rénovation de la France [...] en dehors de tout parti politique³⁴⁴. » Toujours autour du type « résistance », se forment aussi des associations départementales de la « Fédération nationale des Anciens de la Résistance (FNAR) »³⁴⁵ et l'« Association nationale des anciens Francs-Tireurs et Partisans »³⁴⁶. La FNAR rassemble les anciens de la résistance organisée et des FFI. Alors qu'elle se regroupe autour d'un projet social, elle veut également « maintenir l'idéal pour lequel [les anciens résistants] ont combattu³⁴⁷ ». En 1954 émerge finalement une « Fédération des associations patriotiques et d'anciens résistants » (FAPAR) qui souhaite défendre « l'esprit de la Résistance française » et les droits des victimes du nazisme, en regroupant les associations adhérentes et des anciens résistants à titre individuel³⁴⁸.

Des associations du type « déportation » voient aussi le jour en Alsace. L'« Amicale des anciens Internés politiques des camps de Schirmeck-Struthof » est créée en 1945³⁴⁹ sous la présidence de Camille Wolff³⁵⁰. Elle veut resserrer les liens d'amitié et d'entraide entre les internés politiques des deux camps et défendre leurs droits, ainsi qu'« activer l'épuration et [d']éviter des nouvelles formations antifrançaises³⁵¹ ». En même temps elle s'interdit toute discussion politique ou religieuse. Elle regroupe exclusivement les anciens détenus des camps alsaciens de Schirmeck et du Struthof, arrêtés pour des motifs politiques. Cette association change de désignation à deux reprises entre 1945 et 1949³⁵². Alors qu'en 1946, l'association signe son courrier sous la dénomination d'« Amicale des Internés et Déportés politiques de Schirmeck-Struthof », elle adopte finalement le nom d'« Amicale des Anciens Déportés

³⁴⁴ TIS, DRA, vol. XVII, n°96 : statuts de l'« Association des Anciens Résistants de la Mairie de Strasbourg » du 09.01.1947, p. 1-4, ici p. 1.

³⁴⁵ TIS, DAR, vol. XVIII, n°32 : statuts de la section du Bas-Rhin de la « Fédération nationale des Anciens de la Résistance » du 17.01.1948 ; « Section du Bas-Rhin », in *F.N.A.R.* (Organe de la Fédération nationale des Anciens de la Résistance), août-septembre 1949, s.p.

³⁴⁶ HUBERT Flora, OLFF Raymond, « L'Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance (ANACR) », in *AERIA, La Résistance*.

³⁴⁷ TIS, DAR, vol. XVIII, n°32 : statuts de la section du Bas-Rhin de la « Fédération nationale des Anciens de la Résistance » du 17.01.1948.

³⁴⁸ ADBR, Fonds Kleinmann 98 vrac 36 : statuts de la FAPAR du 08.03.1954.

³⁴⁹ TIS, DAR, vol. XVI, n°65 : statuts de l'« Amicale des anciens Internés politiques des camps de Schirmeck-Struthof ».

³⁵⁰ Camille Wolff (1908-1959) : interné au camp de Schirmeck et libéré le 2 mai 1942. Homme politique, député gaulliste de 1946 à 1955. Cf. *AERIA, La Résistance*.

³⁵¹ ADBR, 98 vrac 14 : statuts de l'« Amicale des anciens Internés politiques des camps de Schirmeck-Struthof » (non datés mais avec en annexe un bulletin d'adhésion de 1945).

³⁵² La question se posait s'il s'agissait de trois associations différentes qui existaient simultanément ou bien d'une même association qui changea de dénomination à plusieurs reprises. Nous avons opté pour la seconde option, puisque d'une part tous les documents concernant ces associations sont réunis dans un même fonds d'archives de Monsieur Kleinmann sans qu'il n'y ait des chevauchements chronologiques concernant les différentes désignations et d'autre part l'énoncé des statuts de 1945 et de 1949 est très similaire avec quelques changements ponctuels, ce qui donne l'impression d'un remaniement.

Politiques des Camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller », au cours de son assemblée générale du 23 octobre 1949. C'est à ce moment, sous la gestion d'Arthur Oberlin³⁵³ (président) et de Paul Debes³⁵⁴ (secrétaire) qu'elle change de statuts. En comparant les statuts de 1945 et de 1949, nous pouvons voir que la structure et les énoncés sont similaires, mais que quelques changements majeurs sont introduits. Ainsi le terme d'« interné » est remplacé par celui de « déporté »³⁵⁵. Si elle a toujours pour but de resserrer les liens d'amitié et d'entraide, la clause concernant l'épuration est remplacée par la volonté de « sauvegarder et de développer l'esprit de la résistance³⁵⁶ ».

L'« Amicale des résistants et des internés et déportés politiques de Hochfelden », créée en 1945, croise les deux types d'associations. Ses buts sont d'ordre social et moral : elle tient à resserrer les liens d'amitié et à « cultiver encore davantage le sentiment de l'amour de la France [...] [et] activer l'épuration à Hochfelden et aux environs³⁵⁷. » Le « Groupe Jean Cavailles – Association des déportés et résistants de l'Université de Strasbourg » est fondé en novembre 1945. Il regroupe exclusivement les anciens résistants et déportés membres français et étrangers de l'Université, des grandes Ecoles et des Ecoles d'Instituteurs et d'Institutrices de l'Académie de Strasbourg. L'association a des motivations sociales et mémorielles comme le maintien de l'amitié, l'entraide de ses membres et la sauvegarde du souvenir de leurs camarades décédés ; mais elle inscrit son projet collectif aussi dans une perspective morale : elle tient à « maintenir [...] la fraternité et l'ardeur patriotique, [...] à animer de cette foi les nouveaux étudiants de l'Université, pour que devienne chaque jour plus intime la fusion de l'Alsace dans la France³⁵⁸. »

L'« Association des Internés et Déportés Politiques d'Alsace³⁵⁹ » (AIDPA), ainsi que les associations départementales de la FNDIRP, de l'UNADIF et de l'« Association nationale des Déportées et Internées de la Résistance » (ADIR) sont également actives dans la région.

³⁵³ Arthur Oberlin : professeur de danse strasbourgeois né en 1894 dans le Haut-Rhin, il est interné au camp de Schirmeck entre le 7 août et le 15 octobre 1941. Cf. AERIA, *La Résistance*.

³⁵⁴ Paul Debes : né en 1913 à Hochfelden dans le Bas-Rhin. Prisonnier de guerre en juin 1940 au Donon, il s'évade en septembre depuis Cologne. Arrêté le 23.07.1941 à Hochfelden, il est interné à la prison de Strasbourg et au camp de Schirmeck avant d'être déporté le 01.09.1944 aux camps de Gaggenau et Weissenbach en Allemagne. Il s'évade le 07.04.1945, est libéré le 13 et regagne la France le 17. Homologué à la « Résistance intérieure française » (RIF) et au réseau « Résistance-Est » du 23.04.1941-13.04.1945. Cf. AERIA, *La Résistance*.

³⁵⁵ En 1947, les détenus du camp de Schirmeck sont reconnus en tant que « déportés », ce qui explique ce changement.

³⁵⁶ ADBR, 98 J vrac 14 : statuts de l'« Amicale des Anciens Déportés Politiques des Camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller » du 23.10.1949.

³⁵⁷ Pour toutes les citations : ADBR, 98 J vrac 14 : statuts de l'« Amicale des résistants et des internés et déportés politiques de Hochfelden » du 31.08.1945.

³⁵⁸ Pour toutes les citations : TIS, DRA, vol. XVII, n°12 : statuts du « Groupe Jean Cavailles – Association des déportés et résistants de l'Université de Strasbourg ».

³⁵⁹ TIS, DRA, vol. XVI, n°59 : statuts de l'« Association des Internés et Déportés Politiques d'Alsace ».

L'ADIPA, créée en 1945, regroupe les anciens résistants internés et déportés. Elle se caractérise au niveau statutaire par des buts purement sociaux. Alors qu'elle ne poursuit pas de but politique ou confessionnel, elle élabore néanmoins en 1945 un rapport sur la reconstruction de l'Alsace. Les associations départementales de la FNDIRP, plus inclusives, regroupent depuis 1945 toutes les personnes internées et déportées pour tout motif autre qu'une infraction de droit commun, dont les « transplantés ». Elles agissent dans une triple perspective mémorielle, morale et sociale : « la Fédération poursuivra sans relâche : a) La publication continue des atrocités du fascisme. b) Le châtement impitoyable de tous les coupables. c) L'aide digne et non condescendante à tous ses membres³⁶⁰. » L'UNADIF, dont les associations départementales émergent en 1950, regroupe les personnes titulaires des statuts DIR ou DIP. Elle a des buts sociaux et mémoriels³⁶¹.

Parmi les dix-neuf associations actives entre 1945-1955 que nous avons pu recenser en Alsace, les associations régionales autonomes sont plus nombreuses (12) que les associations départementales dépendant d'associations nationales (7). Les associations du type « résistance » (10) sont plus nombreuses que celles du type « déportation » (7)³⁶². Certaines associations comme l'ARC, l'« Amicale des Anciens Déportés Politiques des Camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller », le « Groupe Jean Cavailles », l'« Association des Alsaciens et Lorrains réfractaires et évadés », l'« Association des Anciens Résistants de la Marie de Strasbourg » ou l'ADIR sont constituées dans une optique exclusive en regroupant d'anciens résistants autour d'un vécu très spécifique. D'autres associations, comme l'ARAL, « Résistance-Est », l'UAR ou l'FNDIRP ont une démarche de recrutement plus inclusive.

Pour la Moselle les années 1945 à 1955 constituent également un temps fort puisque au moins treize associations d'anciens résistants émergent durant cette décennie³⁶³. Comme pour l'Alsace et contrairement au Luxembourg, les mouvements de résistance mosellans ne se constituent pas en associations après la guerre, à part l'« Association des Anciens Résistant du Front national » en 1945³⁶⁴. L'« Espoir Français » se constitue en amicale uniquement en

³⁶⁰ TIS, DRA, vol. XVIII, n°62 : statut du comité départemental du BR de la FNDIRP du 25.08.1948

³⁶¹ TIS, DRA, vol. XXI, n°42 : statuts de l'association départementale du BR de l'UNADIF du 17.05.1953.

³⁶² Le « Groupe Jean Cavailles-Association des déportés et résistants de l'UDS » et l'« Association des résistants et des internés et déportés politiques de Hochfelden » regroupent les deux types.

³⁶³ Nous ne disposons que de très peu de statuts d'associations d'anciens résistants pour la Moselle. Comme en Alsace, nous avons envoyé au Tribunal d'Instance de Metz une liste des associations d'anciens résistants que nous avons établie au cours de notre recherche avec leur désignation, leur année de fondation, leur président et leur siège. Le 3 février 2017, le Tribunal d'Instance de Metz nous a répondu qu'il ne dispose d'aucun dossier d'association correspondant à notre liste. Sachant qu'une recherche libre aux archives du Tribunal d'Instance est interdite, il ne nous a pas été possible de vérifier ce résultat.

³⁶⁴ NEVEU, *La Résistance*, p. 290.

1961³⁶⁵. Autour du type « résistance » se sont formées des associations locales et régionales comme l'« Amicale des Résistants et Maquisards du Corps Urbain de Metz », l'« Association des Passeurs³⁶⁶ » et la « Fédération des Insoumis³⁶⁷ », mais aussi des sections départementales d'associations nationales comme la « Fédération nationale des Anciens de la Résistance³⁶⁸ », l'« Union nationale des Evadés de Guerre et Passeurs³⁶⁹ » et la « Confédération nationale des Combattants Volontaires de la Résistance³⁷⁰ ». Les anciens FFI mosellans se rassemblent dans deux associations distinctes, contrairement à leurs pairs des départements alsaciens. Le « Groupement FFI de la Moselle » réunit en 1945 les FFI mosellans sous le commandement d'Alfred Krieger. Il fusionne en 1946 avec l'« Association départementale des FTPF de la Moselle³⁷¹ » au sein de l'« Amicale départementale des Anciens Combattants FFI-FTPF de la Moselle », qui devient en 1954 une section départementale de l'« Association nationale des Anciens Combattants de la Résistance »³⁷². L'« Union de la Résistance Française » quant à elle regroupe en 1946 les anciens FFI mosellans sous le commandement de Just Scharff³⁷³.

Autour du type « déportation », une « Association départementale des déportés et internés de la Moselle » (ADDIM) est créée en 1945, qui se rattache rapidement à la FNDIRP. D'une manière inclusive, l'ADDIM regroupe : « toute personne, homme ou femme, ayant été arrêtée pour son action contre l'envahisseur ou ses agents, ou inquiétée pour ses opinions politiques, religieuses ou philosophiques et emmenée en Allemagne³⁷⁴. » L'ADDIM a pour but de maintenir les liens d'amitié entre les déportés et internés et de défendre leurs intérêts. Alors qu'elle s'engage à une neutralité politique et religieuse, elle exige pourtant le châtement des responsables des dommages de ses membres. A côté de l'ADDIM une section départementale de l'« Association nationale des Déportées et Internées de la Résistance » apparaît en 1946³⁷⁵.

³⁶⁵ <http://espoir-francais.pagesperso-orange.fr/> [consulté le 24.01.2017].

³⁶⁶ ASCOMEMO : *Annuaire de Lorraine Moselle 1948*, Nancy, A. Humblot & Cie, 1948, p. 162.

³⁶⁷ ASCOMEMO : *Annuaire de Lorraine Moselle 1948*, Nancy, A. Humblot & Cie, 1948, p. 161.

³⁶⁸ « La vie des sections », in *F.N.A.R.*, juillet 1949, s.p.

³⁶⁹ « Moselle », in *L'Evadé*, (bulletin de liaison de l'« Union nationale des Evadés de Guerre et Passeur ») juillet-août 1948, p. 2.

³⁷⁰ « Liste des unions départementales constituées », in *Echo de la Résistance*, (bulletin de la « Confédération nationale des Combattants Volontaires de la Résistance »), janvier 1955, n°2, p. 23.

³⁷¹ La section mosellane est fondée le 13 janvier 1946 et regroupe 800 membres. DIWO, *Les formations*, p. 20 et NEVEU, *La Résistance*, p. 291.

³⁷² Une nouvelle association FFI émerge en 1953 en Moselle, qui reste cependant sans grande portée. Cf. NEVEU, *La Résistance*, p. 291 et ASCOMEMO : *Bulletin Annuel du Groupement FFI (ORA) de la Moselle, 1957-1958*.

³⁷³ NEVEU, *La Résistance*, p. 291.

³⁷⁴ Archives départementales de la Moselle (ADM), Fonds de l'Union nationale des Associations des déportés, internés et familles de disparus (UNADIF) Moselle 67 J 1 : statuts de l'« Association départementale des Internés et Déportés politiques de la Moselle ».

³⁷⁵ http://www.bdic.fr/images/zooms/femmes_resistance/archives_adir.pdf [consulté le 08.11.16].

La Moselle compte, contrairement à l'Alsace, davantage de sections départementales d'associations nationales (8) que d'associations purement régionales (5). Les associations du « type résistance » (10) sont plus nombreuses que celle du « type déportation » (3).

En Belgique de l'Est, l'engagement résistant est essentiellement individuel et les mouvements de résistance sont quasiment inexistant. Ceci conditionne la formation du milieu associatif des anciens résistants après la guerre, qui est beaucoup moins développé que dans les trois autres territoires. Cependant des groupements de prisonniers politiques, d'anciens résistants et de réfractaires se sont constitués dans plusieurs localités dès 1945, aussi bien à Eupen-Malmedy, que dans les « Dix Communes ». Ces groupements locaux n'ont pas laissé de traces à part des indications dans le quotidien *Grenz-Echo* où ils sont majoritairement désignés par « les prisonniers politiques de... », « les résistants de / la Résistance de... », « les réfractaires de ... », sans plus de précisions. Ces associations de fait ne semblent pas avoir déposé de statuts et leurs archives restent introuvables : aucun fonds d'archives d'une association d'anciens résistants pour la Belgique de l'Est n'a été déposé dans les centres d'archives belges. A travers des documents de correspondance dans les Archives de l'Etat d'Eupen et une analyse approfondie du *Grenz-Echo*, nous avons néanmoins déterminé l'existence d'au moins sept associations qui émergent durant la seconde moitié des années 1940, dont six dans la région d'Eupen-Malmedy et une au sein des « Dix Communes ».

Dans la région d'Eupen-Malmedy, concernant les regroupements du type « résistance », il faut tout d'abord relever l'« Association patriotique La Résistance Eupen » (« Résistance Eupen »), qui est fondée en 1945. Ses statuts rédigés en allemand se trouvent aux Archives de l'Etat d'Eupen, mais ils n'ont pas été publiés dans l'*Annexe au Moniteur belge*³⁷⁶. Elle regroupe les personnes ayant participé à la résistance organisée ; les passeurs ou les personnes ayant caché des personnes persécutées ; les réfractaires ; ainsi que de manière générale les personnes s'étant opposées au régime allemand (comme les prisonniers politiques, les déportés et les vendeurs spoliés). Si l'association favorise une définition large de la « Résistance », ses membres doivent être nés à Eupen ou y résider depuis 1938. Il s'agit donc d'une association purement locale qui inscrit son projet collectif dans une perspective sociale et morale, tout en professant sa neutralité politico-religieuse. D'une part, elle tient à défendre les victimes du régime nazi ainsi que leurs familles. D'autre part, elle veut lutter contre le national-socialisme

³⁷⁶ Renseignements fournis par le service des archives du *Moniteur belge* le 10.10.16.

et défendre aussi bien les intérêts d'Eupen à l'intérieur du pays, que les intérêts de la Belgique dans le domaine politique, culturel, économique et juridique³⁷⁷. Une deuxième association émerge au cours de cette année : il s'agit de l'« Union patriotique belge d'Eupen et environs ». Alors qu'elle n'a pas non plus publié de statuts dans l'*Annexe au Moniteur belge*³⁷⁸, elle indique, dans une lettre au bourgmestre d'Eupen, de regrouper « tous les prisonniers et détenus politiques³⁷⁹ ». En 1946 se forme également une section eupenoise de l'« Amicale du Service D » créée en 1945 à Liège. Elle rassemble exclusivement les anciens résistants du Service D entre 1940-1945 et se focalise uniquement sur les buts sociaux en souhaitant maintenir les liens d'amitié et d'entraide, ainsi que de défendre les intérêts moraux et matériels de ses membres³⁸⁰. En 1947, deux nouvelles sections locales d'associations nationales apparaissent. La section eupenoise de la « Fédération belge de la Résistance » (FBR) rassemble de manière inclusive « toute personne ayant fait de la résistance [et] [...] tout sympathisant ayant fait preuve de civisme pendant l'occupation. » Elle a des motifs d'ordre social et moral et inscrit ses actions dans une neutralité politique et religieuse. Elle veut maintenir les liens d'amitié et soutenir ses membres, ainsi que « défendre le bon renom de la résistance dans l'opinion publique, d'assurer la représentation de la résistance dans tous les organismes officiels et toutes les œuvres les concernant, de créer une Belgique libre et forte, en aidant efficacement au redressement du pays³⁸¹. » En vertu d'une continuité personnelle, il est probable que la section eupenoise de la « Fédération belge de la Résistance » prend la relève de la « Résistance Eupen ». Sistenich et Nyssen, membres de la « Fédération belge de la Résistance » étaient aussi membres de la « Résistance Eupen ». De même, un courrier de la nouvelle section au bourgmestre Hugo Zimmermann est signé par leur secrétaire Gérard Paulus³⁸², qui était également secrétaire de la « Résistance Eupen »³⁸³. L'« Union de la Résistance et de la Jeunesse » sous la présidence de Felix Lambert, regroupe surtout les membres isolés engagés dans la résistance³⁸⁴. Au niveau

³⁷⁷ Archives de l'Etat à Eupen (AEE), Fonds Stadt Eupen Neuzeit/Nachkriegszeit, Nr. 1376 Politische Gefangene 1945-1970 : statuts de l'« Association patriotique La Résistance Eupen » du 06.06.1945.

³⁷⁸ Renseignements du service des archives du *Moniteur belge* le 10.10.16.

³⁷⁹ AEE, Fonds Stadt Eupen Neuzeit/Nachkriegszeit, Nr. 1376 Politische Gefangene 1945-1970 : lettre du 07.08.1945 de l'association au collègue des bourgmestre et échevins de la ville d'Eupen et lettre du 12.06.1945 du bourgmestre d'Eupen au gouverneur de la province de Liège. Le secrétaire de l'association est Monsieur Frisch de nationalité luxembourgeoise.

³⁸⁰ Statuts de l'« Amicale du Service D », in *Annexe au Moniteur belge* du 11.08.1945, p. 1071. Un des membres fondateurs est d'ailleurs un Malmedien.

³⁸¹ Pour toutes les citations : Statuts de la FBR in *Annexe au Moniteur belge* du 30.12.1944, p. 573-574.

³⁸² AEE, Fonds Stadt Eupen Neuzeit/Nachkriegszeit, Dossier « Prisonniers politiques » : lettre de la section Eupen de la FBR au bourgmestre Zimmermann du 25.05.1947.

³⁸³ AEE, Fonds Stadt Eupen Neuzeit/Nachkriegszeit, Dossier « Prisonniers politiques » : lettre de l'« Association patriotique La Résistance Eupen » au bourgmestre Zimmermann du 11.07.1945.

³⁸⁴ « Fahnenweihe bei der Résistance für die Ostgebiete », in *Grenz-Echo (GE)* du 13.10.1947, p. 3.

national, cette association est fondée à Liège en 1945 sous la dénomination « Union des Forces de la Résistance et de Résistants ». D'une manière inclusive, elle regroupe « toute personne ayant fait de la Résistance », en souhaitant « [a]ider le pays à se relever tout en défendant les droits de la Résistance ; mener campagne pour la poursuite des traîtres ; combattre tout régime de force qui tenterait de s'introduire au pays sous n'importe quelle forme ; aider le gouvernement, pour autant que celui-ci respecte les droits de la Résistance³⁸⁵. »

Concernant le type « déportation », un groupement de « Prisonniers Politiques Section Eupen » est créé en 1945, sans qu'il ait pourtant publié des statuts³⁸⁶. Ce groupement semble se transformer en section eupenoise³⁸⁷ à partir de la « Confédération nationale des prisonniers politiques et ayants droit » (CNPPA) fondé au niveau national en 1946 et qui regroupe les prisonniers politiques des deux conflits mondiaux. A côté des buts sociaux et moraux, son projet collectif contient aussi des motivations morales. Elle ambitionne ainsi « de maintenir et de développer l'esprit de patriotisme et de civisme, [...] de coopérer au développement de l'esprit national, en veillant [...] à ce que les collaborateurs [...] ne puissent jamais jouer un rôle prépondérant dans la vie politique, culturelle ou économique du pays et de sa colonie. » En même temps elle s'est « constituée en dehors de toute préoccupation linguistique, politique ou philosophique³⁸⁸ ».

Dans les « Dix Communes », plusieurs associations sont actives dès la fin de la guerre dont la plus importante est la « Fédération des Membres de la Résistance des Dix Communes », créée en 1945. Au niveau de sa composition qui s'inscrit dans une approche inclusive, la fédération admet les résistants d'un groupe reconnu, les prisonniers politiques, les réfractaires de la *Wehrmacht* et du travail militarisé et « toute personne qui a posé un acte patriotique, qui la rendait passible d'encourir les rigueurs de l'ennemi. » A côté de son engagement social, elle souhaite « maintenir l'esprit de service du pays, qui s'est manifesté en ses membres par l'opposition active et souvent héroïque au régime nazi, aux fonctionnaires allemands et à l'esprit prussien que l'Allemagne a voulu imposer en annexant criminellement les dix communes de 1940 à 1944 ; [...] en dehors de toute coterie politique³⁸⁹. » En 1945 a également lieu un congrès des réfractaires du RAD et de la *Wehrmacht* à Welkenraedt. Le groupe

³⁸⁵ Statuts de l'« Union des Forces de la Résistance et de Résistants», in *Annexe au Moniteur belge* du 11.08.1945, p. 1079-1080. L'association prend le nom de l'« Union de la Résistance et Jeunesse patriotique belge » en 1947.

³⁸⁶ Renseignements fournis par le service des archives du *Moniteur belge* le 10.10.16.

³⁸⁷ La première mention de la section eupenoise de la CNPPA que nous avons retrouvé via une recherche par mots clé dans les archives numérisées du *GE* date de novembre 1946. Cf. *GE* du 16.11.1946, p. 6.

³⁸⁸ Pour toutes les citations : statuts de la CNPPA in *Annexe au Moniteur belge* du 28.09.1946, p. 1123-1126, ici p. 1125.

³⁸⁹ Pour toutes les citations : statuts de la « Fédération des Membres de la Résistance des Dix Communes » in *Annexe au Moniteur belge* du 01.06.1946, p. 730-731.

d'arrondissement sous la présidence d'Albert Bribosia compte 500 membres d'Eupen, Malmedy, St. Vith, Membach et Baelen. Toujours en 1945, une association « Résistance de l'Est » se constitue à La Calamine³⁹⁰ et en juillet 1946 a lieu l'inauguration du drapeau des réfractaires de Membach³⁹¹.

A travers cette présentation des associations d'anciens résistants au Luxembourg, en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est, émergées entre 1945 et 1955, il devient évident que la grande majorité de ces associations, toutes régions confondues, se construisent autour d'un projet collectif similaire : l'entraide comme but social et la continuation de l'engagement résistant dans la société comme objectif moral. Parmi les associations dont nous disposons des statuts, toutes se sont rassemblées dans une perspective de soutien réciproque. En effet, l'association est tout d'abord « un lieu de solidarité et de fraternité³⁹² ». De même, à part l' « Association des Alsaciens et Lorraines réfractaires et évadés », l' « Amicale du Service D » et les sections départementales de l'ADIR³⁹³ et de l'UNADIF, toutes expriment des revendications morales dont les énoncés s'articulent autour de trois thèmes qui sont évoqués par les anciens résistants des quatre régions. Ils revendiquent ainsi très concrètement la mise en place d'une épuration³⁹⁴. De même, ils tiennent à participer activement à la reconstruction de leur pays et/ou région. Ils demandent à « créer un pays ou une atmosphère propre/fort/libre/indépendant³⁹⁵ » ; à « aider au redressement du pays/à la reconstruction économique, sociale et culturelle du pays/à la reconstruction d'une patrie nouvelle et libre, belle et meilleure/à la renaissance de la Patrie³⁹⁶ ». Finalement, les anciens résistants tiennent aussi d'une manière plus générale à poursuivre leur engagement résistant dans la société d'après-

³⁹⁰ « Kelmis », in *GE* du 18.10.1945, p. 2.

³⁹¹ « Membach », in *GE* du 16.07.1946, p. 1.

³⁹² LALIEU, *La déportation*, p. 29.

³⁹³ LALIEU, *La déportation*, p. 29.

³⁹⁴ Statuts de la LPL section belge in *Annexe au Moniteur belge* du 11.08.1945, p. 136 ; Statuts du CNR in *Mémorial C* du 23.10.1946, n°62 p. 1008-1009 ; TIS, DRA : vol. XVII, n°58 : statuts de l' « Amicale des Anciens de la Résistance Combattante du Bas-Rhin » du 01.03.1946 ; ADBR, 98 J vrac 14 : statuts de l' « Amicale des Anciens Déportés Politiques des Camps de Schirmeck et Struthof-Natzwiller » du 23.10.1949 ; ADBR, 98 J vrac 14 : statuts de l' « Amicale des résistants et des internés et déportés politiques de Hochfelden » du 31.08.1945.

³⁹⁵ Statuts de la LRL in *Mémorial C* du 03.07.1946, n°38, p. 1-6 ; Statuts du CNR in *Mémorial C* du 23.10.1946, n°62 p. 1008-1009 ; Statuts de la FBR in *Annexe au Moniteur belge* du 30.12.1944, p. 573-574 ; LPPD, « Eng Ligue fir politsch Prisonne'er », in *Tageblatt* du 09.10.1944, p.2

³⁹⁶ Statuts de la LRL in *Mémorial C* du 03.07.1946, n°38, p. 1-6 ; Statuts de l' « Unio'n », in *Mémorial C* du 08.01.1947, n°1, p. 14-18 ; LPPD, « Eng Ligue fir politsch Prisonne'er », in *Tageblatt* du 09.10.1944, p.2 ; TIS, DRA, vol. XVII, n°44 : statuts de « Association de la première résistance organisée d'Alsace et de Lorraine » de 1946 ; TIS, DRA, vol. XVII, n°96 : statuts de l' « Association des Anciens Résistants de la Mairie de Strasbourg » du 09.01.1947, p. 1-4

guerre en revendiquant « la réalisation de leurs aspirations légitimes/de leurs nobles buts³⁹⁷ » ; « le maintien/la sauvegarde du bon renom de la résistance/ de l'idéal de la résistance/de l'esprit de la résistance/du patriotisme et civisme³⁹⁸ ». Les associations d'anciens résistants s'inscrivent ainsi dans une logique offensive tournée vers l'avenir en affirmant leur ambition de participer activement à la reconstruction et en veillant au maintien de l' « esprit de la résistance »³⁹⁹. De même, la majorité des associations d'anciens résistants mettent en avant leur neutralité politico-religieuse et affichent des motivations sociales et morales plutôt vagues. Par contre, les buts mémoriels sont largement absents des statuts⁴⁰⁰. L'activité commémorative constitue pourtant un volet important du projet collectif des associations d'anciens résistants, comme le montre leur participation aux cérémonies de commémoration, ainsi que leur initiative à créer des monuments et des musées.

Après avoir présenté les nombreuses associations d'anciens résistants et leurs buts sociaux et/ou moraux, il importe de se demander comment elles mettent en pratique leurs projets collectifs.

³⁹⁷ Statuts de la LPL in *Mémorial C* du 02.10.1945, n°8, p. 1-2 ; Statuts du LE'W in *Mémorial C* du 29.10.1946, n°63, p. 1017-1018 ; Statuts de l'« Association Luxembourgeoise des Résistants du Chemin de Fer », in *Mémorial C* du 24.01.1947, n°73, p. 1624-1627

³⁹⁸ Statuts de la LRL in *Mémorial C* du 03.07.1946, n°38, p. 1-6 ; TIS, DAR, vol. XVIII, n°32 : statuts de la section du Bas-Rhin de la « Fédération nationale des Anciens de la Résistance » du 17.01.1948 ; ADBR, 98 J vrac 14 : statuts de l'« Amicale des Anciens Déportés Politiques des Camps de Schirmeck et Struthof-Natzwiller » du 23.10.1949 ; ADBR, 98 J vrac 14 : statuts de l'« Amicale des résistants et des internés et déportés politiques de Hochfelden » du 31.08.1945 ; TIS, DRA, vol. XVII, n°12 : statuts du « Groupe Jean Cavailles – Association des déportés et résistants de l'Université de Strasbourg » ; statuts de la FBR in *Annexe au Moniteur belge* du 30.12.1944, p. 574 ; statuts de la CNPPA in *Annexe au Moniteur belge* du 28.09.1946, p. 1123-1126, ici p. 1125 ; statuts de la « Fédération des Membres de la Résistance des Dix Communes » in *Annexe au Moniteur belge* du 01.06.1946, p. 731.

³⁹⁹ LALIEU, *La déportation*, p. 29.

⁴⁰⁰ A l'exception de l'« Association Luxembourgeoise des Résistants du Chemin de Fer », l'ARC, l'« Association des Alsaciens et Lorrains réfractaires et évadés », le « Groupe Jean Cavailles – Association des déportés et résistants de l'Université de Strasbourg et la FNDIRP.

I. b. Engagement social et participation politique dans l'immédiat après-guerre

I. b. 1. Moyens d'action, échanges et coopération transfrontalière

Les associations d'anciens résistants se constituent en premier lieu dans une perspective concrète et pratique d'entraide conditionnée par la fin de la guerre. Des questions comme le rapatriement des résistants déportés, l'aide matérielle et morale à leur retour et la réinsertion dans la vie socioprofessionnelle sont à l'ordre du jour. Quels moyens d'action les associations d'anciens résistants choisissent-elles pour réaliser ce projet social ? Comment les diverses associations d'anciens résistants interagissent-elles et quels liens se nouent-ils avec les autres groupes de victimes ? Est-ce qu'une coopération transfrontalière est mise en place entre les associations d'anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est ? Voici quelques questions auxquelles nous essayerons de répondre dans les lignes qui suivent.

A partir du moment où leur pays/région est libéré(e), les associations d'anciens résistants mettent en place des moyens d'action multiples pour réaliser leur projet social d'entraide et de solidarité. Ces moyens se déclinent en deux catégories : l'action revendicative et l'aide concrète.

L'action revendicative des associations d'anciens résistants se définit à travers l'élaboration et la publication de programmes et de motions.

Au Luxembourg, la « Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques » (LPPD) établit dès octobre 1944 un programme qui introduit ses revendications mémorielles et morales, mais également sociales. La LPPD y affirme défendre les droits des prisonniers politiques et des « transplantés » non encore rentrés, et plaide pour leur rapatriement rapide. Elle affiche son soutien aux personnes démunies en demandant leur réinsertion socioprofessionnelle. Elle revendique que les dommages moraux et matériels subis durant la guerre par ses membres soient indemnisés. Elle fait également un appel pour une collaboration amicale entre toutes les organisations qui représentent directement ou indirectement la « Résistance »⁴⁰¹. Dès la fin de la guerre, la LPPD signale ainsi son ambition de mettre en place une coordination entre les multiples associations d'anciens résistants. L'« *Unio'n* » revendique

⁴⁰¹ CDRR, LPPD, Dossier « LPPD Statuts / Documentation sur la LPPD » : Programm vun der "Ligue fun de Letzeburger Politesche Prisonne'er an Déporte'erten" (LPPD), [1944]. Le programme n'est pas daté, mais une version quasi identique et abrégée a paru en octobre 1944 dans les quotidiens *LW* et *TB*.

dans ses programmes à elle de manière plus générale l'aide aux Luxembourgeois qui se sont trouvés dans une situation critique à cause de leur attitude patriotique.⁴⁰²

En Alsace et en Moselle, les associations d'anciens résistants ne semblent pas avoir établi de programmes similaires. Leurs revendications se traduisent essentiellement à travers des motions formulées pendant leurs congrès et assemblées générales. Les associations départementales de la FNDIRP exigent surtout que les départements du Rhin et de la Moselle bénéficient des mêmes avantages que les internés et déportés des autres départements. En effet, l'ordonnance du 11 mai 1945⁴⁰³ qui définit provisoirement la qualité du « déporté politique » en attente de la création d'un statut légal, s'applique aux personnes qui ont été détenues hors France, pour tout autre motif qu'une infraction au droit commun, pour une durée d'au moins trois mois et qui ont été rapatriées après le 1^{er} mars 1945. L'ordonnance confère des mesures financières et d'aide directe aux rapatriés français, qui se présentent à un centre de rapatriement à la frontière, puis aux centres d'accueil départementaux, les « Maisons du Prisonnier et du Déporté⁴⁰⁴ ». Les déportés ont droit à une prime d'accueil de 1.000 frs., une prime de déportation de 8.000 frs., un congé de libération et des allocations militaires. L'aide matérielle consiste en vêtements (un costume civil) et nourriture (un colis)⁴⁰⁵. Les résistants alsaciens et mosellans ne remplissent toutefois pas les conditions de l'ordonnance, puisqu'ils ont été internés dans des camps et prisons de la région (Schirmeck, Struthof, Queuleu) et libérés avant la date butoir en question. La FNDIRP en Alsace et en Moselle lutte ainsi pour que les internés des trois départements puissent bénéficier des droits des déportés politiques, une revendication qui est satisfaite par la loi n°47-1736 du 5 septembre 1947⁴⁰⁶. Comme la LPPD, les sections départementales de la FNDIRP soutiennent les résistants internés/déportés et les « transplantés ». La FNDIRP du Haut-Rhin publie ses motions à travers son bulletin de liaison. Ses revendications visent avant tout à alléger la vie des déportés et de leurs familles dans le

⁴⁰² « Wat mir wöllen ! », in *D'Unio'n* (journal de l' « Unio'n ») du 10.10.1944, p. 1 ; « We' mir d'Hêmecht opbaue wöllen ! », in *D'Unio'n* du 16.11.1944, p. 3. Cf. aussi ADM, 67 J 4 : Réunion du comité départemental du 5 août 1945 à la Maison du Prisonnier à Metz, p. 1-5.

⁴⁰³ ADM, 67 J 20 : circulaire du Ministre des Prisonniers, Déportés et Réfugiés du 22.05.1945.

⁴⁰⁴ Il s'agit des anciennes structures vichystes des « Maisons du Prisonnier », qui sont reprises par le ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés et transformées en « Maisons du Prisonnier et du Déporté ». Elles abritent les services du ministère ainsi que les associations d'anciens combattants et de victimes de guerre. Peuvent y avoir recours les prisonniers de guerre, les travailleurs déportés en Allemagne, les déportés et internés hors territoire national et leurs familles. Les « Maisons du Prisonnier et du Déporté » ont pour but d'accueillir, de renseigner, d'aider les rentrants et leurs familles. Elle dispose d'un secrétariat au reclassement professionnel, d'un secrétariat agricole, d'un délégué universitaire, un bureau militaire et un service médicosocial. COCHET, *Les exclus*, p. 94. Cf. aussi ADM, 67 J 20 : circulaire du Ministre des Prisonniers, Déportés et Réfugiés du 22.05.1945 et circulaire du Ministre des Prisonniers, Déportés et Réfugiés du 14.06.1945.

⁴⁰⁵ COCHET, *Les exclus*, p. 102-103. Cf. aussi ADM, 67 J 20 : circulaire du 18.05.1945.

⁴⁰⁶ « Endlich !! », *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, (bulletin de liaison de la « Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes » du Haut-Rhin) juin-août 1947, n°3, p. 1.

contexte de l'après-guerre. Elle revendique avec succès la distribution d'une prime de 3.000 francs et des cartes d'alimentation supplémentaires pour tous les déportés politiques, de même que la restitution des meubles des personnes « transplantées »⁴⁰⁷. Elle demande que les déportés politiques puissent bénéficier d'un traitement privilégié au niveau des promotions des fonctionnaires, d'un prolongement des contrats de locations de fonds commerciaux et d'un d'traitement médical gratuit⁴⁰⁸. Elle exige que les sommes confisquées par la Gestapo soient remboursées aux internés, déportés et « transplantés » alsaciens et proteste contre les délais d'attente prolongés auxquels sont confrontés les déportés qui demandent une pension d'invalidité⁴⁰⁹. La FNDIRP du Haut-Rhin soutient également les familles des anciens résistants déportés. Elle insiste par exemple à ce que les familles d'un résistant disparu ou fusillé obtiennent une subvention unique de 15.000 francs⁴¹⁰. De même, elle demande que les veuves et orphelins reçoivent des titres de pension définitifs en remplacement des titres provisoires et que les orphelins puissent bénéficier d'une éducation convenable⁴¹¹.

L'« Association départementale des déportés et internés de la Moselle » (ADDIM) établit une liste de revendications très variées en été 1945 afin d'aider les anciens résistants victimes des répressions allemandes à se réinsérer dans leur vie socio-professionnelle d'avant-guerre⁴¹². Elle exige par exemple que les internés et déportés politiques obtiennent la double ration de lait et qu'ils soient remboursés de leurs frais de justice et d'internement. Mais elle s'engage aussi plus particulièrement pour les internés et déportés de toutes les couches sociales. Elle demande ainsi que les internés et déportés dans la fonction publique soient traités prioritairement dans l'attribution des postes et avancements et que leur période de détention ou de déportation soit doublement comptée dans le calcul de l'avancement et de la pension. Pour les commerçants, elle sollicite une assurance sociale, un nouveau statut d'imposition et l'attribution d'un stock de démarrage, ainsi que le remboursement des loyers payés pendant la période d'emprisonnement et une indemnisation pour les pertes causées par l'internement. Afin que les paysans puissent redémarrer leur production agricole, l'ADDIM demande que leurs terrains soient déminés et que leur matériel et leurs bêtes confisqués par l'administration nazie

⁴⁰⁷ « Congrès de la F.N.D.I.R.P. à Colmar le 1.6.47 » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, juin-juillet-août 1947, n°3, s.p.

⁴⁰⁸ « Ausserordentlicher Departemental-Kongress » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, décembre 1947, n°5, s.p.

⁴⁰⁹ « Congrès départemental des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, juin-juillet-août 1948, n°3, s.p.

⁴¹⁰ « Ausserordentlicher Departemental-Kongress » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, décembre 1947, n°5, s.p.

« Congrès départemental des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, juin-juillet-août 1948, n°3, s.p.

⁴¹²ADM, 67 J 4 : réunion du comité départemental du 5 août 1945 à la Maison du Prisonnier à Metz, p. 1-5.

leur soient restitués. Pour soutenir les familles, elle exige que les loyers payés pendant l'internement et la déportation soient remboursés, que les allocations familiales soient étendues à toutes les familles de déportés et d'internés politiques. Elle demande que chaque famille de déportés obtienne un logement et que les déportés puissent bénéficier de secours médicaux et cures gratuits. Elle lutte pour l'entrée en vigueur immédiate des pensions d'invalidité et la prise en charge des orphelins d'internés et de déportés politiques comme pupilles de la nation⁴¹³. Comme la FNDIRP du Haut-Rhin, l'ADDIM proteste que les internés politiques mosellans se voient exclus des bénéficiaires de l'ordonnance du 11 mai 1945, et ce notamment durant la distribution gratuite de fromage : « Il leur a été dit que n'ayant pas été en Allemagne, ils n'avaient aucun droit à cette distribution [...]. [N]ous protestons énergiquement contre cette mesure et demandons que tous les Internés et Déportés Politiques de la Moselle, qui pour la plupart ont subi des peines allant jusqu'à plusieurs années dans les prisons du département, bénéficient immédiatement de cette distribution⁴¹⁴. »

En Belgique de l'Est, la « Résistance Eupen » est la seule association qui semble rédiger un véritable programme. Elle y affirme vouloir défendre et soutenir les victimes du régime nazi, notamment en s'informant auprès des prisonniers politiques et réfractaires étant retournés à Eupen⁴¹⁵.

Au vu de ces revendications, les associations d'anciens résistants mettent également sur pied une aide concrète et pratique en utilisant différents moyens d'action : l'aide financière ou matérielle, la mise en place ou le soutien d'institutions sociales et l'assistance individuelle.

Les associations d'anciens résistants organisent des collectes de fonds à travers l'organisation de bals, de concerts ou de tombolas au profit de l'association ou confèrent des aides matérielles aux résistants démunis. Au Luxembourg, la LPPD arrange des soirées pour collecter des fonds, comme en mars 1945 lorsqu'elle s'associe avec l'« *Unio'n* » pour donner un Concert de Bienfaisance à Esch-sur-Alzette⁴¹⁶. L'« Association des Internés et Déportés Politiques d'Alsace » invite le 14 octobre 1945 à Strasbourg à un « Grand festival d'accordéon » suivi d'un « Grand Bal » au profit de l'association⁴¹⁷. La section mulhousienne de la FNDIRP met sur pied le 11 janvier 1947 un concert avec tombola suivi d'un bal au profit des veuves et

⁴¹³ADM, 67 J 4 : réunion du comité départemental du 5 août 1945 à la Maison du Prisonnier à Metz, p. 1-5.

⁴¹⁴ADM, J 67 13 : lettre de l'ADDIM à la Directrice Départementale du 06.09.1945.

⁴¹⁵AEE, fonds Stadt Eupen, Neuzeit/Nachkriegszeit : programme de la « Résistance Eupen » du 06.06.1945.

⁴¹⁶« Concert de Bienfaisance zo' Esch », in *Luxemburger Wort (LW)* du 06.03.1945, p. 2.

⁴¹⁷BNU, M.AFFICHE.1.666 : affiche de l'« Association des Internés et Déportés Politiques d'Alsace ».

orphelins des résistants victimes de la répression nazie⁴¹⁸. A la même fin, elle recourt le 5 juin 1948 à un « Grand Gala de Bienfaisance ». Y participent notamment l'« Amicale des Anciens Internés de Schirmeck », l'« Amicale des FFI du Haut-Rhin », l'« Union des Anciens Résistants », et l'« ADEIF »⁴¹⁹.

Les FFI du Bas-Rhin, avant même leur rassemblement en une association légale, organisent en hiver 1944-1945 des collectes d'argent, de vêtements, d'aliments et d'appareils ménagers afin de soutenir les résistants déportés rapatriés, les blessés et les familles de résistants décédés, mais également la population de manière générale⁴²⁰. La FNDIRP du Haut-Rhin distribue des vêtements aux enfants pour Noël en 1948⁴²¹. L'année suivante, sa section mulhousienne répartit des vêtements et du lait en poudre pour les déportés et les internés démunis⁴²². En Moselle, la FNDIRP organise par exemple en mai 1947 une kermesse et un gala de nuit en faveur des veuves, des orphelins et des camarades déficients⁴²³. En Belgique de l'Est, l'« Union patriotique des Régions de l'Est d'Eupen » invite à une soirée de gala pour soutenir les prisonniers politiques en novembre 1945⁴²⁴. En mars 1946 l'« Association patriotique La Résistance Eupen » participe aux festivités locales du carnaval en préparant un « *Preis-Kostüm-Ball* »⁴²⁵ et elle met sur pied un bal dans le cadre de la kermesse⁴²⁶. La section eupenoise de la « Confédération nationale des prisonniers politiques et ayants droit » organise également de façon régulière des bals en vue de collecter des fonds⁴²⁷.

Les associations d'anciens résistants mettent aussi en place des structures de soutien (comme des centres de recherche, des maisons de repos ou des colonies de vacances) ou soutiennent ces mêmes institutions mises en place parallèlement par les autorités publiques.

⁴¹⁸ « Wohltätigkeitsveranstaltung der Section de Mulhouse » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, janvier-février 1947, n°1, s.p.

⁴¹⁹ On constate l'absence de l'AIDPA, de l'ARAL et de « Résistance Est ». « Grand Gala de Bienfaisance » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, janvier-février 1948, n°1, s.p. ; « Grand Gala de Bienfaisance » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, mars-mai 1948, n°2, p. s.p.

⁴²⁰ ADBR, Fonds de l'Amicale des Anciens de la Résistance Combattante du Bas-Rhin (ARC), 203 J 18 : compte-rendu de l'assemblée générale du 25.04.1948, p. 1-9, ici p. 2-3.

⁴²¹ « Congrès de la F.N.D.I.R.P. à Colmar le 1.6.47 » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, juin-juillet-août 1947, n°3, s.p.

⁴²² « Generalversammlung der Section de Mulhouse » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, mars-avril-mai 1948, n°2, s.p.

⁴²³ ADM, Fonds de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP) Moselle, 94 J 34 : compte-rendu de la réunion du comité départemental de la FNDIRP du 03.05.1947.

⁴²⁴ *GE* du 06.12.1945, p. 2.

⁴²⁵ *GE* du 26.02.1946, p. 2 et *GE* du 03.03.1946, p. 4.

⁴²⁶ *GE* du 21.06.1946, p. 4.

⁴²⁷ « CNPPA Section Eupen », in *GE* du 16.11.1946, p. 6 ; « Kirmes am Dörnchen », in *GE* du 13.09.1952, p. 16. La CNPPA dispose également d'une section à Malmedy. Cf. « An die politischen Gefangenen », in *GE* du 23.02.1949, p. 3.

Au Luxembourg la LPPD soutient par exemple financièrement l'« Œuvre des Pupilles de la Nation »⁴²⁸ et en Alsace, les FFI du Bas-Rhin soutiennent le « Comité d'accueil des déportés »⁴²⁹. La FNDIRP du Haut-Rhin participe au comité départemental de la « Caisse des œuvres sociales de la résistance » (COSOR) qui a pour but de soutenir financièrement et matériellement les anciens résistants et leurs familles. En 1946 le comité départemental du COSOR a ainsi pu aider 1.670 personnes et familles par des dons d'argent, par des financements d'études, de séjours de convalescence et de vacances et des distributions de vêtements et d'aliments⁴³⁰. En Moselle, l'ADDIM s'engage dès l'été 1945 au sein des centres d'entraide locaux et crée un bureau des recherches pour les déportés et internés non encore rentrés⁴³¹. Elle projette aussi de créer un orphelinat et une maison de repos pour les femmes dans le Château de Vaux. De même, elle organise des vacances familiales et des colonies de vacances pour enfants⁴³². En Belgique de l'Est, les associations d'anciens résistants semblent moins actives dans ce domaine, ou du moins leurs interventions n'ont pas laissé de traces.

Finalement les associations s'investissent aussi dans l'aide individuelle en intervenant au nom de personnes nécessiteuses auprès des autorités. La LPPD est par exemple en contact avec l'« Office des Dommages de Guerre » pour solliciter des rentes pour les veuves de résistants⁴³³. En Alsace, l'AIDPA établit des attestations individuelles certifiant l'internement et les séquelles subies, afin de soutenir leurs membres dans leurs démarches administratives pour bénéficier d'un dédommagement⁴³⁴. En Moselle, l'ADDIM intervient également en faveur de personnes au niveau individuel. En juillet 1945 elle s'adresse par exemple à la SNCF en exigeant le versement d'une somme mensuelle à une veuve d'un ancien chef de train non rentré de Dachau, afin qu'elle puisse élever ses enfants⁴³⁵. En Belgique de l'Est, des interventions similaires dans ces domaines n'ont pas laissé de traces.

Ces différentes actions sociales ont une triple fonction pour les associations d'anciens résistants. Elles permettent tout d'abord de rassembler des fonds financiers et matériels afin de soutenir les anciens résistants démunis. En même temps, elles fortifient la cohésion interne des anciens résistants, leurs liens sociaux et amicaux et elles permettent d'élargir le milieu associatif sur l'ensemble de la famille et des cercles d'amis et donc à des personnes qui ne se sont pas

⁴²⁸ « Wât go'w gelêsch ? », in *Rappel*, 1946, n°1, p. 13-14, ici p. 13.

⁴²⁹ ADBR, 203 J 18 : compte-rendu de l'assemblée générale du 25.04.1948, p. 1-9, ici p. 2-3.

⁴³⁰ « Was ist der C.O.S.O.R. ? » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, janvier-février 1947, n°1, s.p.

⁴³¹ ADM, 67 J 20 : circulaire de l'ADDIM du 04.07.1945.

⁴³² ADM, 67 J 4 : réunion du comité départemental du 5 août 1945 à la Maison du Prisonnier à Metz, p. 1-5.

⁴³³ CDRR, LPPD, Dossier « Dommages de Guerre/Corporel/Commission des Rentes » : lettre de la LPPD au Commissaire Général à l'Office des Dommages de Guerre du 21.02.1946.

⁴³⁴ ADBR, 98 J vrac 12 : attestation l'AIDPA du 09.01.1945.

⁴³⁵ ADM, J 67 13 : lettre de l'ADDIM à la direction de la SNCF à Metz du 11.07.1945.

forcément engagées dans la résistance. Finalement, l'organisation de bals permet aux associations d'anciens résistants de se tailler une place dans la vie sociétale du pays ou de la région, alors que les démarches auprès des autorités publiques nécessaires pour l'ensemble de leurs actions sociales fortifient le rôle d'interlocuteur des associations d'anciens résistants⁴³⁶.

Il faut noter que ces activités sociales engagent rarement plusieurs associations conjointement ; les échanges sont faibles et il s'agit davantage d'actions individuelles, ce qui témoigne aussi de la fragmentation de ce milieu. Au Luxembourg, en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est, nous n'avons pas trouvé de traces d'une coopération majeure entre les différentes associations patriotiques à l'échelle de l'engagement social. Au Luxembourg, la LPPD et la « Ligue des conscrits luxembourgeois réfractaires au service militaire allemand » s'affrontent même autour de l'organisation du rapatriement qui devient une source de conflits. La « Ligue des conscrits luxembourgeois réfractaires au service militaire allemand », communément désigné sous l'abréviation « *Ligue Ons Jongen* », regroupe depuis octobre 1944 les réfractaires de la *Wehrmacht* et publie un périodique homonyme *Ons Jongen*⁴³⁷.

En octobre 1945, la « *Ligue Ons Jongen* » crée un « Service des Recherches pour prisonniers de guerre et personnes déplacées » dans le cadre de son action au niveau du rapatriement. Elle distribue des questionnaires aux personnes rapatriés susceptibles de fournir des informations concernant les Luxembourgeois non encore rentrés et met en place une exposition avec les photos des disparus qui est montrée au Luxembourg, en Moselle et en Alsace⁴³⁸. Le 13 octobre, la « *Ligue Ons Jongen* » lance un premier appel dans la presse en communiquant qu'elle prendra en charge la recherche de tous les Luxembourgeois non encore rapatriés. Elle s'adresse ainsi aux « enrôlés de force » dans le RAD et la *Wehrmacht*, mais également aux prisonniers politiques, aux « transplantés » etc.⁴³⁹. Très rapidement, la LPPD se plaint auprès de la « *Ligue Ons Jongen* » au sujet de cet appel. Elle s'étonne que la « *Ligue Ons Jongen* » tienne à inclure dans ses recherches les prisonniers politiques et les « transplantés » non encore rentrés :

⁴³⁶ Eva Maria Klos a montré l'importance de cet échange social et sociétal concernant les associations des « enrôlés de force ». Cf. KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 117-118, 137.

⁴³⁷ KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 114. *Ons Jongen* paraît de décembre 1944 à mars 1951. Le périodique est consultable en ligne :

http://www.eluxemburgensia.lu/R/GBC6GIPB7N1BTC53NC7NEBIXTU5E6XACMHC37UV28PUE4BNAVQ-02113?func=file&file_name=titleinfo&coll=23 [consulté le 25.09.17].

⁴³⁸ « Compte-rendu vum Service de Recherches "Ons Jongen" », in *D'Unio'n* du 27.08.1945, p. 3.

⁴³⁹ *LW* du 13.10.1945, p. 4.

« Notre Ligue [...] a pour but principal la défense des intérêts des victimes de la répression nazie. Il est donc tout naturel que nous ayons entrepris, il y a quelque temps déjà, en collaboration avec les autorités compétentes, la recherche de nos camarades non rapatriés encore. Nous estimons que l'appel que vous venez de lancer fait double emploi et gênera nos travaux en jetant d'une part la confusion parmi les familles de nos camarades et d'autre part créant le risque d'erreurs dans les offices de nos amis alliés. Nous préférierions de beaucoup voir s'établir une collaboration étroite et loyale entre nos deux Ligues pour la solution de questions d'un intérêt commun, que de constater de votre part une action qui dépasse certainement le cadre de vos intérêts⁴⁴⁰. » La LPPD s'offusque ainsi que la « *Ligue Ons Jongen* » ait pénétré dans le domaine de compétence des prisonniers politiques sans concertation préalable.

La « *Ligue Ons Jongen* » réagit en soulignant sa volonté de venir en aide à tous les Luxembourgeois non encore rentrés :

« Nous le trouvons naturel [...] de faire ces recherches [...] de tous les Luxembourgeois non encore rapatriés. [...] nous n'avons jamais eu l'intention de troubler par notre action vos recherches. Au contraire nous avons décidé [...] de [vous] fournir de suite tous les renseignements intéressants⁴⁴¹. »

La LPPD ne partage pourtant aucunement ce point de vue et réitère le 18 octobre ses plaintes :

« En réponse, nous nous permettons de vous faire remarquer, que, quelle que soit votre opinion sur la question, nous avons dû constater ces jours - ci que votre publication dans les journaux [...], non seulement a jeté la confusion parmi les parents de nos camarades, mais peut porter atteinte au bon crédit de notre Ligue, en ce sens que l'opinion prend naissance, que notre Ligue aurait dû, pour une raison ou un autre, abandonner les recherches déjà entreprises. Nous ne pouvons en aucun cas admettre que notre bonne renommée ait à souffrir par suite d'annonces faites par votre Ligue. [...] nous sommes convaincus qu'en étendant vos travaux au - dessus du cadre des intérêts de votre Ligue, c.à.d. à nos membres, vous troublez nos recherches et nuisez aux intérêts de notre Ligue. [...] Nous sommes d'accord à nous entretenir avec vous sur les possibilités d'échange de résultats de recherches mais nous désirerions être fixés préalablement sur ce que vous avez l'intention de faire pour redresser l'opinion du public et pour effacer l'impression produite par vos annonces⁴⁴². » Alors que la LPPD argumente que l'action de la

⁴⁴⁰ CDRR, LPPD, Dossier « Ligue Ons Jongen » : lettre de la LPPD à la « *Ligue Ons Jongen* » du 15.10.1945.

⁴⁴¹ *Idem* : lettre de la « *Ligue Ons Jongen* » à la LPPD du 16.10.1945.

⁴⁴² CDRR, LPPD, Dossier « Ligue Ons Jongen » : lettre de la LPPD à la « *Ligue Ons Jongen* » du 18.10.1945.

« *Ligue Ons Jongen* » provoque de la confusion dans l'organisation du rapatriement, il est évident aussi que la LPPD insiste sur le fait qu'elle y voit avant tout une atteinte à son honneur et à sa « bonne renommée ».

Au début de décembre 1945, la « *Ligue Ons Jongen* » répond en soulignant de nouveau sa volonté de faire des recherches « pour les Luxembourgeois non encore rapatriés. » Elle propose de résoudre le différend par un accord : « nous proposons d'insérer dans les quotidiens un avis en commun, par lequel nous communiquerons au public que nos deux Ligues feront en collaboration intime les recherches au sujet des Luxembourgeois non encore rapatriés [...]. Nous croyons que cette solution solidifiera une fois de plus les relations amicales qui ont existé toujours entre nos deux Ligues et qui doivent durer en tous cas. Dans l'autre cas, [...] nous nous voyons obligé de demander auprès du Commissariat au Rapatriement l'autorisation à abandonner les recherches au sujet de vos membres et d'en informer le public en indiquant la cause de notre résolution. En ce cas nous ne pourrions plus fournir des renseignements au sujet de vos membres [...] ce qui est certainement contraire à vos desseins et à vos désirs⁴⁴³. »

Un membre du comité central de la LPPD répond le 12 décembre à la « *Ligue Ons Jongen* » qu'il va soumettre cette lettre au dit comité. En même temps, il dénonce la proposition de la « *Ligue Ons Jongen* » comme étant une « menace » : « Nous estimons, en effet, que la cause de la recherche de nos malheureux compatriotes qui ne sont pas encore revenus au pays est d'une telle importance et d'une telle urgence que c'est faire œuvre de sacrilège que de menacer d'abandonner les recherches pour une catégorie de ces malheureux après en avoir pris la charge⁴⁴⁴. »

Par après, aucune référence quant à ces tensions n'est repérable ni dans les archives des associations en question, ni dans les quotidiens, à part une allusion dans un communiqué en mai 1946 dans le quotidien *D'Union* du groupement de résistance « *Unio'n* ». Ce dernier est plus favorable à l'action de la « *Ligue Ons Jongen* » en publiant régulièrement ses appels et en louant son travail⁴⁴⁵. Dans le communiqué en question, la « *Ligue Ons Jongen* » relate le succès de son exposition « Photos des Luxembourgeois non rentrés » en affirmant: « Et malgré [ce succès] le droit d'existence du Service des Recherches est mis en question, critiqué, saboté ouvertement et secrètement, parce que certaines personnes ont peur que leur prestige n'en

⁴⁴³ Pour toutes les citations : *Idem* : lettre de la « *Ligue Ons Jongen* » à la LPPD du 04.12.1945.

⁴⁴⁴ *Idem* : lettre de la LPPD à la « *Ligue Ons Jongen* » du 12.12.1945.

⁴⁴⁵ Cf. par exemple « Ligue "Ons Jongen" Service des Recherches », in *D'Union* du 15.10.1945, p. 4 ; « Opruff vun der Ligue "Ons Jongen" », in *D'Unio'n* du 14.11.1945, p. 3 et « Compte-rendu vum Service de Recherches "Ons Jongen" », in *D'Unio'n* du 27.08.1945, p. 3.

souffre⁴⁴⁶. » Ainsi malgré le différend avec la LPPD, la « *Ligue Ons Jongen* » continue à publier des appels de recherches concernant l'ensemble des Luxembourgeois non encore rapatriés⁴⁴⁷. Les deux associations restent sur leur point de vue respectif et aucun communiqué commun n'est réalisé. Il s'agit ici d'un exemple de rivalité et de conflit de compétence entre deux associations d'anciens résistants pour contrôler les rapatriés⁴⁴⁸. Mais la LPPD voit dans l'action de la « *Ligue Ons Jongen* » aussi une atteinte à son « bon crédit » et à « sa bonne renommée », des termes qui relèvent clairement du domaine de la reconnaissance. Alors que ce conflit est de courte durée (d'octobre à décembre 1945) et ne sort pas de la correspondance interne des deux associations, il constitue néanmoins une des premières traces de tensions entre la LPPD et la « *Ligue Ons Jongen* », qui se transformeront par la suite en une véritable concurrence mémorielle autour de la reconnaissance, lorsqu'à partir 1946, la « *Ligue Ons Jongen* » ouvre ses rangs à l'ensemble des « enrôlés de force » et devient la « Ligue des réfractaires et déportés militaires luxembourgeois »⁴⁴⁹. Des tensions similaires dans le milieu associatif des anciens résistants ne semblent pourtant pas s'être développées au cours de l'immédiat après-guerre en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est.

Qu'en est-il de la coopération transfrontalière ? Dès la fin de la guerre, des liens se nouent entre les associations d'anciens résistants luxembourgeoises, françaises et belges au niveau national. La LPPD est par exemple en contact avec la FNDIRP à Paris et la CNPPA à Bruxelles⁴⁵⁰. Dans le cadre de notre analyse comparative, il est cependant intéressant de se demander, si dans l'immédiat après-guerre des échanges transfrontaliers se sont établis entre les anciens résistants luxembourgeois, alsaciens, mosellans et de la Belgique de l'Est, vu qu'ils ont connu un passé similaire à travers l'annexion (de fait) de leur territoire au IIIe Reich.

Une coopération transnationale se met en effet en place entre le Luxembourg et la Moselle, puisque des échanges se tissent entre la LPPD et l'association départementale

⁴⁴⁶ « An trotzdem get un der existenzberechtgong vum Service des Recherches gezweiwelt, op de' klenglechst mane'er kritisc'ert, offen an hémlech sabote'ert, well verschidde leidd fërten hire prestige ge'w dorënner leiden. ». Cf. « D'Action de Recherches vun der Ligue « Ons Jongen », in *D'Unio'n*, 02.05.1946, p. 3.

⁴⁴⁷ « Un all Leidd de' nach e Jong fort hun », in *LW* du 13.12.1945, p. 3 et « Service de recherches », in *Ons Jongen* du 31.12.1945, p. 30.

⁴⁴⁸ François Cochet parle d'une « guerre des associations ». Cf. COCHET, *Les exclus*, p. 147-148. Cf. aussi KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 193.

⁴⁴⁹ KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 114. Nous allons analyser cette concurrence mémorielle dans la deuxième partie de notre thèse.

⁴⁵⁰ CDRR, LPPD, Dossier « Fédérations Pris. Pol. France » : lettre de la LPPD à la FNDIP du 07.11.1945 ; Dossier « Fédérations Pris. Pol. Belgique » : lettre de la CNPPA à la LPPD du 31.10.1946.

mosellane de la FNDIP (l'ancienne ADDIM) entre janvier et juin 1946⁴⁵¹. Un premier contact entre les deux associations est établi en janvier 1946 sur l'initiative de la LPPD, qui demande une liste des prisonniers et déportés politiques luxembourgeois résidant en Moselle. La FNDIP Moselle répond favorablement en lançant un appel à ce sujet qui est publié dans les quotidiens du département⁴⁵². Cet échange se poursuit en février lorsque la LPPD demande également des données concernant les enfants luxembourgeois orphelins d'un parent résistant luxembourgeois résidant en Moselle, afin que l'« Office des Pupilles de la Nation » puisse les prendre en charge. Au vu de cette requête, la FNDIP Moselle publie une nouvelle annonce dans les quotidiens. En retour, le secrétaire de la FNDIP Moselle, Georges Roschmann⁴⁵³, demande à la LPPD, si elle peut aider financièrement et matériellement les résistants déportés luxembourgeois en Moselle comme les moyens de son association sont très limités⁴⁵⁴. Fin février 1946, la FNDIP Moselle transmet une liste de résistants déportés luxembourgeois résidant en Moselle et réitère son appel à un soutien financier et matériel pour ces derniers de la part de la LPPD⁴⁵⁵. Roschmann se plaint d'un manque de communication et de directives de la part de la LPPD par rapport aux démarches à entreprendre pour les résistants luxembourgeois résidant en Moselle :

« ayant déjà à plusieurs reprises demandé [auprès de la LPPD] des renseignements sur le travail à effectuer ici en Lorraine en ma qualité de délégué officieux, je n'ai malheureusement jusqu'à ce jour reçu aucune documentation et les déportés luxembourgeois de la Moselle me demandent la suite que je daigne bien donner à mes appels fait dans la presse⁴⁵⁶. »

Le 15 mars 1946, la LPPD réagit à cette plainte. Elle indique avoir eu l'assurance que l'« Œuvre Grande Duchesse Charlotte » et l'« Œuvre des Pupilles de la Nation » prendraient en charge le soutien financier et matériel des déportés luxembourgeois en Moselle. De même, elle envoie un certificat à Roschmann qui confirme son rôle de délégué de la LPPD, dans l'optique d'officialiser sa mission. Elle lui suggère de continuer ses enquêtes et de convoquer des assemblées à Metz ou à Thionville sous les auspices de la FNDIP Moselle, afin de

⁴⁵¹ L'ADDIM change de désignation en 1946 en devenant la « Fédération Nationale des Internés et Déportés Patriotes - Moselle » (FNDIP Moselle). Ce changement de nom reflète le rattachement de l'ADDIM à la FNDIP. Comme nous avons vu, cette dernière change également de nom et devient en janvier 1946 la « Fédération nationale des Internés et Déportés, Résistants et Patriotes » (FNDIRP). Dans l'échange de lettres en question, la section mosellane n'a pas encore appliqué ce changement de désignation, puisque ce n'est qu'en 1947 qu'elle devient la « Fédération mosellane des déportés et internés patriotes et résistants » (FNDIRP-Moselle).

⁴⁵² CDRR, LPPD, Dossier « Fédérations Pris. Pol. France » : lettre de la LPPD à la FNDIP Moselle du 02.10.1946 ; lettre de la FNDIP Moselle à la LPPD du 09.01.1946.

⁴⁵³ Georges Roschmann, ancien déporté du camp de Struthof, est né au Luxembourg et vit à Metz. Cf. « In Memoria Georges Roschmann », in *Rappel*, 1949, n°9, p. 610-611.

⁴⁵⁴ CDRR, LPPD, Dossier « Fédérations Pris. Pol. France » : lettre de la LPPD à la FNDIP Moselle du 15.02.1946 ; lettre de la FNDIP Moselle à la LPPD du 20.02.1946.

⁴⁵⁵ *Idem* : lettre de la FNDIP Moselle à la LPPD du 27.02.1946.

⁴⁵⁶ CDRR, LPPD, Dossier « Fédérations Pris. Pol. France » : lettre de la FNDIP Moselle à la LPPD du 11.03.1946.

rassembler et rencontrer les déportés luxembourgeois concernés⁴⁵⁷. En mai 1946, la FNDIP Moselle demande à son tour à la LPPD d'allouer des « secours » aux internés/déportés français habitant au Luxembourg, sans pour autant préciser la nature de cette aide. La LPPD répond que ceci est impossible tant qu'une « loi de réciprocité n'est pas votée⁴⁵⁸ ». En réaction à cette réponse négative, Roschmann envisage de cesser ses secours portés jusqu'ici aux déportés luxembourgeois résidant en Moselle⁴⁵⁹. Face à ces tensions en amont, la LPPD répond très brièvement et propose de créer une « Amicale des Luxembourgeois victimes politiques de la Moselle » au sein de la FNDIP⁴⁶⁰. Roschmann décide toutefois de démissionner comme délégué de la LPPD et déclare que les anciens résistants luxembourgeois déportés résidant en Moselle ne seront plus secourus⁴⁶¹. La LPPD prend note de cette décision, mais espère pouvoir rencontrer Roschmann à Metz pour discuter de cette nouvelle situation⁴⁶². Par la suite, il n'y a plus aucune trace d'une quelconque coopération entre ces deux associations au niveau de leur objet social ; leur échange se limite désormais au seul volet commémoratif.

L' « *Unio'n* » est également en contact avec la FNDIP/FNDIRP mosellane. Dès 1945, elle soutient un projet pour envoyer pendant quelques semaines en vacances au Luxembourg des enfants luxembourgeois habitant la Moselle⁴⁶³. En juin 1947, la FNDIRP de la Moselle lance un appel d'aide dans le journal *D'Unio'n* en vue d'un « placement des enfants de nos camarades déficients pour les vacances. [...] il nous est très difficile de placer nos enfants, qui ont un urgent besoin de changement d'air et d'une nourriture saine⁴⁶⁴. » Au vu de cette initiative, l' « *Unio'n* » accueille en 1947 des enfants de résistants mosellans pour une durée de deux mois⁴⁶⁵.

Les échanges entre anciens résistants luxembourgeois et mosellans au niveau de la coopération sociale ne sont pas à l'abri de tensions et restent très limités. De même, nous n'avons trouvé aucune trace concernant une éventuelle coopération entre les associations luxembourgeoises d'une part et les associations de l'Alsace ou de la Belgique de l'Est d'autre part. Alors que les associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est semblent totalement repliées sur leur région, les associations mosellanes et alsaciennes sont en contact dès 1945.

⁴⁵⁷ *Idem* : lettre de la LPPD du 15.03.1946 à la FNDIP Moselle.

⁴⁵⁸ *Idem* : lettre de la FNDIP Moselle à la LPPD du 02.05.1946 ; lettre de la LPPD du 29.05.1946 à la FNDIP Moselle.

⁴⁵⁹ *Idem* : lettre de la FNDIP Moselle à la LPPD du 31.05.1946.

⁴⁶⁰ *Idem* : lettre de la LPPD du 15.06.1946 à la FNDIP Moselle.

⁴⁶¹ *Idem* : lettre de la FNDIP Moselle à la LPPD du 15.06.1946. Les archives de la FNDIP Moselle ne révèlent pas la nature de ces secours, à part les appels susmentionnés lancés dans la presse.

⁴⁶² *Idem* : lettre de la LPPD du 20.06.1946 à la FNDIP Moselle.

⁴⁶³ « Une petite question », in *D'Unio'n*, 27.07.1946, p. 7.

⁴⁶⁴ « Franse'sch kannerhëllef », in *D'Unio'n*, 21.06.1947, p. 6.

⁴⁶⁵ « D'franse'ch resistenzlerkanner gin hém », in *D'Unio'n*, 19.09.1947, p. 4

Edouard Bach, le président de l' « Association départementale des déportés et internés de la Moselle » (ADDIM), s'adresse à l' « Association des Internés et Déportés Politiques d'Alsace » (AIDPA) en juin 1945. Il souhaite échanger des informations par rapport aux difficultés spécifiques des trois départements dans le contexte de l'annexion de fait : « Il me serait agréable de connaître les difficultés que vous éprouvez en Alsace ; je me ferais un devoir de vous signaler celles que nous éprouvons en Moselle⁴⁶⁶. » Bach demande si l'AIDPA est affiliée à une organisation nationale et comment l'épuration est organisée en Alsace⁴⁶⁷. Il propose également de passer une convention de manière à ce que les déportés alsaciens habitant la Moselle puissent devenir gratuitement membres de l'ADDIM et vice versa, ce que l'AIDPA accepte⁴⁶⁸. Yves Bouchard, président de l'AIDPA affirme : « Il serait utile pour les 3 départements que nous soyons toujours en rapport, pour que nous puissions défendre les intérêts des 3 provinces libérées⁴⁶⁹. » Au cours de l'été 1945, les deux associations continuent cet échange d'informations. En août 1945, l'AIDPA demande à l'ADDIM de dresser une liste des prisons et camps de la Moselle qui pourraient être assimilés à des camps de concentration⁴⁷⁰ ; et l'ADDIM propose les camps de Woippy et de Queuleu⁴⁷¹.

Mais la coopération transfrontalière concernant cet engagement social au niveau du rapatriement et de l'entraide reste finalement très limitée. Elle se résume essentiellement à un échange d'information, tout en étant conditionnée par la proximité géographique des associations respectives : des échanges ont lieu entre anciens résistants luxembourgeois et mosellans, ainsi qu'entre anciens résistants alsaciens et mosellans. Il ne semble pas y avoir eu de liens entre anciens résistants luxembourgeois et alsaciens ; et ceux de la Belgique de l'Est restent totalement à l'écart de ces échanges.

Il en va autrement de l'engagement social des « enrôlés de force » qui nouent des liens avec leurs camarades alsaciens et mosellans. Surtout en ce qui concerne le rapatriement, les associations d' « enrôlés de force » du Luxembourg, de l'Alsace et de la Moselle mettent en place des échanges et actions communes, comme l'organisation d'expositions photographiques organisées successivement dans les trois régions⁴⁷².

⁴⁶⁶ ADM, 67 J 13 : lettre de l'ADDIM à l'AIDPA du 29.06.1945.

⁴⁶⁷ *Idem* : lettre de l'ADDIM à l'AIDPA, non daté [1945].

⁴⁶⁸ *Idem* : lettre de l'ADDIM à l'AIDPA du 29.06.1945 ; lettre de l'AIDPA à l'ADDIM du 16.07.1945.

⁴⁶⁹ *Idem* : lettre de l'AIDPA à l'ADDIM du 16.07.1945.

⁴⁷⁰ *Idem* : lettre de l'AIDPA à l'ADDIM du 14.08.1945

⁴⁷¹ *Idem* : lettre de l'ADDIM à l'AIDPA du 16.08.1945.

⁴⁷² KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p.159-166.

I. b. 2. Participation politique autour de l'épuration et de la reconstruction

A côté de l'engagement social, les associations d'anciens résistants tiennent également à prendre une part active dans l'épuration⁴⁷³ et la reconstruction de leur pays ou de leur région. Il s'agit d'une prolongation de l'engagement résistant revendiqué par de nombreuses associations à travers leurs statuts mêmes, comme nous l'avons relevé dans le chapitre sur la genèse de ces associations. En même temps, les anciens résistants sont très méfiants envers les partis politiques traditionnels, qui n'ont pas pu contenir le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. C'est pourquoi une grande partie des associations d'anciens résistants affichent au sein de leurs statuts ou de leur programme une neutralité stricte envers la politique de parti (et la religion). Ceci est pour le moins ambigu, puisque la volonté d'une neutralité politique devient problématique à chaque fois qu'une association se positionne ouvertement par rapport à l'actualité en dehors de l'engagement social et commémoratif. Avec Olivier Lalieu, il faut souligner que si ces associations veulent se placer au-dessus des partis, elles s'inscrivent résolument par leur engagement et leurs revendications dans le champ politique⁴⁷⁴. Selon le politologue Jan van Deth, la « participation politique » désigne communément toutes les activités des citoyens qui ont pour but d'influencer des décisions politiques. La participation politique peut avoir trois buts : l'influence, la participation et la formation d'opinion. Dans les analyses empiriques il est cependant souvent difficile de déterminer quels buts les acteurs recherchent réellement. Van Deth renvoie à quatre formes de la participation politique : l'action d'élire, l'action d'organiser des campagnes, l'action de prendre contact avec les autorités (administratives ou politiques) et l'action de protester⁴⁷⁵. Olivier Lalieu, qui analyse la participation politique des associations d'anciens déportés, a établi une typologie de leurs moyens d'action militante qu'il subdivise en six catégories et qui recourent ces quatre formes : l'envoi de lettres aux autorités, la publication d'articles ou de communiqués de presse (résolutions), l'organisation d'assemblées informatives, le lancement de pétitions, l'envoi de délégations auprès des autorités et la prise de contact direct avec les députés⁴⁷⁶. On pourra ajouter l'organisation de manifestations de protestation.

⁴⁷³ HENKE Klaus-Dietmar, WOLLER Hans, *Politische Säuberung in Europa. Die Abrechnung mit Faschismus und Kollaboration nach dem Zweiten Weltkrieg*, Munich, 1991.

⁴⁷⁴ LALIEU, « Le mouvement », p. 381.

⁴⁷⁵ DETH Jan (van), « Politische Partizipation », in KAINA Viktoria, RÖMMELE Andrea (dir.), *Politische Soziologie. Ein Studienbuch*, Wiesbaden, Editions VS-Verlag, 2009, p. 141–162, ici p. 141 et 145.

⁴⁷⁶ LALIEU, *La déportation*, p. 54-56.

Cet engagement politique au nom de la continuation du combat résistant, ou au contraire, un positionnement neutre au nom de la fraternité scellée dans ce même combat, se présentent comme deux approches contradictoires : elles peuvent causer des tensions internes, voire des scissions au sein du milieu associatif des anciens résistants. Prendre position sans faire de la politique constitue un équilibre délicat, comme l'apolitisme reste une question d'interprétation⁴⁷⁷.

Nous avons vu, qu'en France de la fin des années 1940, une polémique de grande envergure sur les camps soviétiques secoue le milieu des déportés. La FNDIRP – qui prend la défense de l'URSS – justifie cet engagement en dehors de l'entraide et de la défense des victimes de la Seconde Guerre mondiale de la manière suivante : « Une fausse neutralité reviendrait à tromper et à paralyser ceux qui, forts de l'expérience et de l'autorité qu'ils ont acquises dans les camps de la mort, peuvent jouer un rôle important dans la bataille pour la Paix, tandis que les fauteurs de guerre resteraient avec les mains libres⁴⁷⁸. » Cependant son positionnement en faveur de l'URSS provoque en 1950 le départ de ses membres anticommunistes, qui fondent alors l'UNADIF, une fédération qui se veut résolument apolitique. Mais en même temps, Laliou montre bien que cette dernière soutient par exemple ouvertement les combattants français d'Indochine ou l'insurrection du peuple hongrois en 1956⁴⁷⁹.

Quelles sont donc les motivations, intentions et revendications des associations d'anciens résistants au Luxembourg, en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est au sujet de la reconstruction de leur pays ou de leur région durant l'après-guerre ? Sous quelles formes cet engagement se manifeste-t-il et fait-il objet d'un consensus au sein du milieu associatif des anciens résistants ?

Au Luxembourg, le mouvement de résistance « *Unio'n* » motive sa participation à la reconstruction du pays en déclarant qu'il s'agit de son « devoir sacré⁴⁸⁰ ». Dans ce sens, il participe activement au redressement du pays en accord avec les troupes américaines. En attendant le rétablissement de forces de l'ordre, il a la responsabilité sur le couvre-feu, sur la défense aérienne passive et le contrôle des identités, sur l'arrestation des collaborateurs et la surveillance des camps d'internement⁴⁸¹. A côté de cette participation pratique, l'« *Unio'n* »

⁴⁷⁷ LALIEU, *La déportation*, p. 47-51.

⁴⁷⁸ ADM, 67 J 2 : communiqué de la FNDIRP aux associations départementales, non daté, [1949], p. 4.

⁴⁷⁹ LALIEU, « Le mouvement », p. 384.

⁴⁸⁰ « We' mir d'Hêmecht opbaue wölen ! », in *D'Unio'n* du 16.11.1944, p. 3.

⁴⁸¹ BOUSSER, *La Résistance*, p. 79.

s'engage aussi dans un combat politique. Elle organise des manifestations, publie des articles d'information et d'opinion dans son journal homonyme, mais également de véritables programmes d'après-guerre dans la presse quotidienne, qui reprend son activité après la mise au pas par le régime nazi.

Dès le premier numéro de son journal, elle adopte une attitude ferme en ce qui concerne l'épuration⁴⁸². Elle demande que les membres d'organisations (pro)-nazies et les traîtres ayant dénoncés des habitants soient arrêtés et punis : « Il faut châtier les uns comme les autres avec sévérité, surtout ceux qui auraient dû avoir une conduite exemplaire. Sévère, juste mais humain⁴⁸³ ! » Elle exige également que des commissions d'épuration soient instaurées pour toutes les administrations et entreprises afin de sanctionner les personnes ayant eu une attitude pro-allemande⁴⁸⁴.

Pour la reconstruction du pays de manière plus générale, outre un programme politique élaboré durant la guerre⁴⁸⁵, l'« *Unio'n* » publie trois programmes d'après-guerre : en octobre et novembre 1944 et en mai 1945. Le programme d'octobre 1944 s'articule autour de revendications multiples. L'« *Unio'n* » y affiche sa volonté de participer activement au pouvoir. Elle demande que les collaborateurs soient châtiés et que les dommages de guerre soient réparés. Elle veut mettre en place un Parlement corporatiste, un service militaire et une police puissante. Elle exige la révision de toutes les naturalisations et l'exclusion des étrangers de postes influents. Elle plaide pour une politique extérieure rigoureuse en collaboration avec les alliés et souhaite récupérer les anciens territoires luxembourgeois. L'« *Union* » préconise encore que la jeunesse bénéficie d'une éducation nationale et que le luxembourgeois devienne une langue administrative. Si elle promet la liberté de religion et de la presse, elle recommande néanmoins que le catholicisme soit élevé au statut de religion d'Etat et que la presse soit surveillée. L'« *Unio'n* » réclame finalement un renforcement des lois sociales⁴⁸⁶. Le programme de novembre 1944 réitère ces revendications avec quelques ajouts surtout autour de l'épuration. L'« *Unio'n* » demande ainsi que les nazis et fascistes soient expulsés, que les fonctionnaires douteux soient destitués et que les postes clés dans l'industrie, le commerce et les médias soient réservés aux seuls Luxembourgeois. Des nuances s'introduisent également. L'« *Unio'n* » promeut la liberté de religion et le respect des droits de l'Eglise, tout en stipulant

⁴⁸² ARTUSO Vincent, « Les épurations au Luxembourg (1944-1955). Purifier, enquêter, oublier » [à paraître].

⁴⁸³ « Mat aller Strèngt ge'nt ên ewe' den aneren soll hei gestroft gin, grad do, wo' et sech em eso'er handelt, de' mam gudde Beispill hätte vir goe sollen. Streng, gerecht ower menschlech ! », dans « Wién ass schölleg ? », in *D'Unio'n* du 10.10.1944, p. 2.

⁴⁸⁴ « D'Epuratio'n an de Verwaltungen an de gro'sse Betreiber », in *D'Unio'n* du 18.11.1944, p. 4.

⁴⁸⁵ *Fir d'Fräiheet*, 07.1944

⁴⁸⁶ « Wat mir wöllen », in *D'Unio'n* du 10.10.1944, p. 1.

la séparation entre religion et politique. Elle recommande aussi la liberté des organisations, mais exige que leurs activités soient contrôlées. Finalement, elle réclame que la culture luxembourgeoise soit protégée⁴⁸⁷.

Comme l' « *Unio'n* » veut jouer un rôle actif dans la reconstruction du pays, elle demande dès février 1945, moyennant des communiqués de presse, la démission du gouvernement en exil qui ne disposerait pas de la légitimité morale de diriger le pays et qui aurait échoué sur les questions de l'épuration et de la reconstruction économique du pays⁴⁸⁸. Elle critique également le rôle du gouvernement en exil durant la guerre⁴⁸⁹. Dans cette situation politique explosive, le gouvernement instaure par arrêté grand-ducal du 12 mars 1945 une Assemblée consultative pour apaiser les revendications des anciens résistants : trente-sept anciens députés et trente nouveaux membres dont dix-huit anciens résistants (sept de l' « *Unio'n* ») y sont nommés⁴⁹⁰. Le 10 mai 1945, l' « *Unio'n* » organise une grande manifestation patriotique à laquelle participe selon ses dires 15.000 résistants, bien que ce nombre englobe des personnes qui ne sont pas membres de l' « *Unio'n* »⁴⁹¹. En outre, elle met également en place des réunions d'information dans diverses localités du pays⁴⁹².

Mais au sein même de l' « *Unio'n* », comme l'a montré l'historien Daniel Bousser, des convictions opposées s'affrontent : certains membres du mouvement veulent créer un « Conseil National de la Résistance » (CNR) et participer à un gouvernement d'union nationale, alors que d'autres tiennent à créer un véritable parti politique issu de la « Résistance », comme cela se fait notamment en France. Après des discussions internes, le premier projet pour la formation d'un CNR est lancé. Son programme, qui est publié le 19 mai 1945, est élaboré par les principaux anciens mouvements de résistance de droite et de gauche réunis au sein de l' « *Unio'n* » - LPL, LRL, LVL, LFB et ALEF - et par l'association des prisonniers politiques, la LPPD. Dans ce programme, les anciens résistants luxembourgeois présentent leurs

⁴⁸⁷ « We' mir d'Hêmecht opbaue wölen ! », in *D'Unio'n* du 16.11.1944, p. 3.

⁴⁸⁸ « Manifest vun der Unio'nv un alle Resistenzorganisatio'nen », in *D'Unio'n* du 22.02.1945, p. 1.

⁴⁸⁹ « La critique est salutaire », in *D'Unio'n* du 07.04.1945, p. 1 et 4.

⁴⁹⁰ L'Assemblée consultative siège en tout 18 fois entre le 20 mars et le 16 août 1945. Elle a la « mission d'exercer les droits accordés par la Chambre des Députés à l'exception du pouvoir législatif. » (Arrêté grand-ducal du 23.02.1945). Elle s'occupe surtout de deux problèmes majeurs, l'épuration et la reconstruction. Le gouvernement a choisi des membres avec une renommée publique et des anciens résistants. Mais avec dix-huit représentants, ils ne font pas la majorité et sont de plus divisés entre eux. Alphonse Rodesch, Louis Welter, Léon Flammang et Michel Speltz forment par exemple le « groupe du mouvement de la résistance indépendante », une fraction indépendante de l' « *Unio'n* ». De même Jean Kill, Dominique Urbany, Arthur Useldinger, Albert Meyers et Louis Welter ne font pas partie ou sont franchement hostiles face à l' « *Unio'n* ». Cf. BLASCHETTE John, *La relance de la vie politique au Grand-Duché de Luxembourg après la Deuxième Guerre mondiale*, Luxembourg, 1976, p. 117-120 et BOUSSER, *La Résistance*, p. 119-122.

⁴⁹¹ BOUSSER, *La Résistance*, p. 123.

⁴⁹² LIMPACH, KAYSER, *Wir glauben*, p. 266.

revendications : l'épuration politique et économique du pays, le châtement des collaborateurs, le dédommagement matériel et moral des victimes du régime nazi, la reconstruction des régions sinistrées avec la contribution de l'Allemagne, la mise en place d'une économie nationale, le maintien de la monarchie constitutionnelle avec ses principes et libertés démocratiques, le relèvement social, ainsi qu'une coopération avec les Luxembourgeois à l'étranger et les nations alliées⁴⁹³. Nous y retrouvons la volonté de créer un nouveau gouvernement d'union nationale avec la participation de l'« *Unio'n* », mais le discours autoritaire, corporatiste et xénophobe des programmes d'automne 1944 a disparu⁴⁹⁴. On peut estimer que ce changement de cap représente le plus petit dénominateur commun entre les différentes tensions politiques au sein même de l'« *Unio'n* », surtout depuis l'adhésion des communistes à travers l'ALEF, mais également de la mise en pratique d'une *Realpolitik* face à des idées politiques autoritaires qui ne semblent pas attrayantes pour une grande partie de l'électorat.

Mais au moment où l'« *Unio'n* » entame des discussions avec les partis politiques, le ministre d'Etat Pierre Dupong annonce les prochaines élections pour octobre 1945, ce qui fait échouer le projet du CNR comme les anciens résistants retournent dans leurs partis respectifs d'avant-guerre⁴⁹⁵. Au vu de ces événements, le groupe LRL, faisant partie de l'« *Unio'n* », prend alors l'initiative de créer un parti politique, le « Groupement patriotique et démocratique » (GPD) en été 1945⁴⁹⁶. Au cours de la guerre, le LRL s'engageait pour rétablir la souveraineté luxembourgeoise, punir les collaborateurs et venir en aide aux compatriotes en détresse ; mais il n'optait pas pour un changement politique et interdisait à ses membres « de profiter de l'organisation pour faire de la politique de classe ou de parti⁴⁹⁷ ». Ainsi son engagement politique après 1945 surprend. Après des tensions internes, la majorité de l'« *Unio'n* », soutient le projet du GPD. Les libéraux, en difficulté eux-mêmes pour constituer un parti, adhèrent à ce nouveau groupement. Lors des élections législatives du 21 octobre 1945, le parti chrétien-social et le parti socialiste sont réélus : les hommes politiques au gouvernement durant la guerre, se retrouvent ainsi au pouvoir après 1945⁴⁹⁸. Le GPD avec neuf élus et le parti communiste avec cinq élus connaissent également un certain succès⁴⁹⁹. Dupong décide de former un gouvernement d'union nationale qui sera au pouvoir jusqu'en février 1947. A ce moment, le GPD et le Parti populaire chrétien-social (CSV) entament une coalition qui dure

⁴⁹³ « Conseil National de la Résistance », in *D'Unio'n* du 19.05.1945, p. 5-6.

⁴⁹⁴ BOUSSER, *La Résistance*, p. 126.

⁴⁹⁵ *Ibid.*, p. 127.

⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 128 ; *D'Unio'n* du 07.06.1945, p. 3.

⁴⁹⁷ CDRR, dossier 103 LRL, cité in BOUSSER, *La Résistance*, p. 42.

⁴⁹⁸ PAULY, *Geschichte Luxemburgs*, p. 105.

⁴⁹⁹ BOUSSER, *La Résistance*, p. 137-140.

jusqu'en 1951⁵⁰⁰. A première vue, nous pouvons donc estimer que les projets politiques de l'« *Unio'n* » ont eu quelque succès, puisque le GPD – créé sous son influence – participe au pouvoir de 1945 à 1951. Mais son programme n'a plus rien à voir avec les projets politiques de l'« *Unio'n* » de l'automne 1944. D'autre part, Daniel Bousser a montré que la liste du GPD présente, à côté des résistants, des personnalités politiques de l'avant-guerre. En comparant les résultats des libéraux lors des élections des années 1930 et ceux de l'après-guerre, il ressort que le succès du GPD est surtout dû à l'électorat libéral qui a élu « ses » candidats. Et effectivement, des neuf candidats élus trois seulement sont d'anciens résistants⁵⁰¹. Les anciens résistants qui n'ont pas de passé politique et sont peu connus par l'électorat, ne parviennent pas à s'imposer et sont éclipsés par les hommes politiques de l'avant-guerre. Ceux-ci vont rapidement ramener le GPD dans le camp libéral et faire cesser la parenthèse de la « Résistance » en politique : en 1952 l'attribut « patriotique » disparaît ; en 1955 le « Groupement démocratique » devient le « Parti démocratique »⁵⁰².

Il y a trois raisons à cet échec. D'abord les anciens résistants luxembourgeois sont beaucoup trop hétérogènes et divisés idéologiquement, pour pouvoir former une unité capable d'accéder au pouvoir. Les tensions internes de l'« *Unio'n* » sont omniprésentes et dès le début, le projet du GPD ne bénéficie pas d'un consensus parmi les anciens résistants. La LPPD, qui a pourtant soutenu le projet du CNR, retire ses délégués de l'« *Unio'n* » en juin 1945. L'ALEF est également défavorable au projet d'un parti politique et les mouvements PI-MEN et LFK critiquent ouvertement l'implication politique de l'« *Unio'n* » à travers des communiqués de presse⁵⁰³. La coordination initiale des organisations d'anciens résistants au niveau de la participation politique n'est ainsi que de courte durée. Ensuite il faut relever la stratégie du gouvernement revenu d'exil qui souhaite à tout prix rester au pouvoir. Ce gouvernement, pour éviter qu'un mouvement d'anciens résistants n'accède au pouvoir, accueille dans ses rangs d'anciens résistants, comme par exemple Pierre Frieden et des hommes nouveaux, mais expérimentés dans leurs domaines respectifs⁵⁰⁴, ce que réclame justement l'« *Unio'n* ». Néanmoins, ces candidats ne sont pas issus de l'« *Unio'n* »⁵⁰⁵. Lorsque cette dernière crée le CNR en mai 1945 et entame des pourparlers avec les différents partis, le ministre d'Etat annonce habilement l'organisation des élections prochaines faisant ainsi échouer le projet de

⁵⁰⁰ *Ibid.*, p. 140-148.

⁵⁰¹ *Ibid.*, p. 145. Il s'agit de Fernand Frieden, Nicolas Kremer et Robert Schaffner.

⁵⁰² BLASCHETTE, *La relance*, p. 106.

⁵⁰³ BOUSSER, *La Résistance*, p. 132-134.

⁵⁰⁴ *Ibid.*, p. 117 : Robert Als et Guillaume Konsbrück.

⁵⁰⁵ TRAUSCH, « Espoirs et déceptions, la libération dans sa dimension politique », in *10 Septembre 1944, Lëtzebuerg ass fräi!*, supplément du LW du 09.10.1994.

l'« *Unio'n* ». Le gouvernement reste toutefois très méfiant envers le milieu résistant, et un certain malaise persiste comme le montre le procès Gomand⁵⁰⁶ (août 1945-mars 1947) et l'affaire du « putsch » du 2 août 1946⁵⁰⁷. Enfin dans un troisième temps, il faut évoquer la question de la portée et de l'impact des projets politiques des résistants à laquelle il est difficile de répondre, faute de sources. Quant aux programmes de l'« *Unio'n* » d'automne 1944, Daniel Bousser y relève une prédominance des idées politiques de la LVL, sachant que le groupe LRL n'ait pas émis de propre programme politique d'après-guerre élaboré. Bousser conclut: « Il en résulte que le programme pour l'après-guerre de l'*Unio'n*, qui apparaîtrait aujourd'hui comme un programme d'extrême droite, ne peut pas être considéré comme représentatif de l'opinion de ses membres⁵⁰⁸. » L'évolution même du programme politique entre juillet 1944 et octobre 1945 soutient cette argumentation : les idées autoritaires et xénophobes ne parviennent pas à se maintenir et disparaissent faute de soutien. Qu'en est-t-il alors de l'influence du portevoix de l'« *Unio'n* », son journal homonyme ? Alors que, toujours selon Daniel Bousser, l'« *Unio'n* » compte à la libération approximativement 15.000 membres, son journal ne touche qu'environ 4.000 abonnés⁵⁰⁹. Si ce chiffre nous indique qu'une grande majorité de membres de l'« *Unio'n* » n'était donc pas abonnée à son journal, il faut néanmoins considérer qu'un exemplaire du journal peut être lu par plusieurs personnes au sein même d'une famille et d'un cercle d'amis. Mais à l'inverse, même si le journal dispose de plusieurs milliers d'abonnés, rien ne permet de nous dire qu'il est vraiment lu par tous. Si nous trouvons donc quelques indices, qui nous permettent de douter de la portée des projets politiques au sein du milieu résistant, cette question reste délicate à résoudre. Quoi qu'il en soit et malgré cet échec politique, l'« *Unio'n* » continue à participer activement à la reconstruction du pays. Elle se donne une base légale en 1947 et elle continue d'éditer son journal quotidien jusqu'en 1948, puis publie un bulletin de liaison associatif jusque dans les années 1980.

⁵⁰⁶ Le 4 juillet 1945, des anciens résistants, dont Norbert Gomand, organisent une manifestation de protestation contre le gouvernement qui vise essentiellement Dupong, Joseph Bech et Victor Bodson. Ils reprochent au gouvernement en exil de ne pas avoir assez soutenu les résistants, et notamment les évadés en quête vers Londres. Sous prétexte d'avoir été diffamés, Dupong, Bech et Bodson déposent plainte contre Léon Thoss, Raymond Dupont et Norbert Gomand. C'est ainsi que débute une affaire judiciaire sur deux ans. Cf. KOCH-KENT Henri, *Halte à la falsification de l'Histoire. Le procès Gomand (1945-1947) : 114 témoins contre le gouvernement luxembourgeois en exil*, Luxembourg, 1988.

⁵⁰⁷ Le 2 août 1946, d'anciens résistants, officiers et combattants au sein des armées alliées - Robert Winter, Emile Krieps, Rudy Ensch, Jean Juttel et Albert Wingert - sont soupçonnés d'organiser un coup d'Etat et arrêtés sans preuve aucune. Alors que les quatre premiers sont libérés le même jour, Wingert reste enfermé. Ce n'est qu'après 3 mois, que l'investigation contre Wingert est arrêtée faute de preuves. Cf. KOCH-KENT Henri, *Putsch à Luxembourg ?*, Luxembourg, 1990.

⁵⁰⁸ BOUSSER, *La Résistance*, p. 45.

⁵⁰⁹ BOUSSER, *La Résistance*, p. 69.

La LPPD publie son programme d'action dès l'automne 1944, tout comme l' « *Unio'n* » à laquelle elle est affiliée jusqu'en juin 1945⁵¹⁰. Elle se veut une ligue « neutre en matière de politique de parti⁵¹¹ », mais élabore néanmoins un programme avec des revendications pour la reconstruction du pays⁵¹². Elle justifie et motive son engagement de la manière suivante : « Nous pouvons et avons le devoir national d'effectuer beaucoup de travaux bons et essentiels⁵¹³ ». Dans une version plus détaillée de son programme, la LPPD souhaite contribuer activement dans le processus de l'épuration du pays en revendiquant une représentation au sein des commissions d'épuration. Elle demande que les criminels de guerre et collaborateurs soient châtiés et expulsés, de même que soient destitués les fonctionnaires compromettants. Elle exige aussi la révision de toutes les naturalisations et la consolidation de la police étrangère dans une optique de protéger le pays contre des éléments nazis et antidémocratiques⁵¹⁴.

Avant de lancer son bulletin de liaison *Rappel* en juillet 1946, la LPPD projette déjà au printemps 1945 d'éditer un journal, *la voix de la résistance luxembourgeoise*, dont le premier et unique numéro est publié en avril 1945. Elle y communique son positionnement détaillé au sujet de l'épuration. Selon la LPPD : « L'épuration entière n'est rien d'autre qu'une immense farce⁵¹⁵. » Elle constate dans une note introductive : « Au lieu d'apaiser les esprits, déjà suffisamment inquiets et soucieux, [l'épuration] ne fait que les alarmer par des mesures souvent contradictoires ou incompréhensible et elle continue d'accroître le sentiment général de malaise et de mécontentement. ». La Ligue dénonce avant tout un « flottement de demi-mesures » et « l'absence réelle ou apparente d'une ligne de conduite » qui provoqueraient une « impression de mesures arbitraires ou injustes⁵¹⁶ ». Au vu de ces reproches, la LPPD publie son rapport sur l'épuration avec une triple motivation. Tout d'abord, la LPPD veut « transmettre le programme de la résistance active et passive durant l'occupation dans l'après-guerre !⁵¹⁷ » Elle souhaite ensuite « collaborer dans la mesure de ses moyens au redressement, en donnant son avis sur l'épuration politique ». Finalement, avec le retour des prisonniers politiques et des « transplantés », elle veut défendre « les intérêts de ces victimes du nazisme [en s'occupant] de

⁵¹⁰ LPPD, « Eng Ligue fir politsch Prisonne'er », in *Tageblatt* du 09.10.1944, p.2

⁵¹¹ « parteipoliteschneutral », Cf. *Idem*.

⁵¹² « Aktiv Mathölf bei der Schafong fun enger properer, gesonder a freier Atmosphär an onsem Land. Beihölf beim Opbau fun enger neier a freier méi sche'ner a besserer Hémecht. » Cf. *Idem*.

⁵¹³ « Mir können an hun d'national Pflicht derzo', vill gudd a nötzlech Arbecht ze lèschten ». Cf. *Idem*.

⁵¹⁴ CDRR, LPPD, Dossier « LPPD Statuts / Documentation sur la LPPD » : « Programm vun der "Ligue fun de Letzeburger Politesche Prisonne'er an Déporte'erten" (LPPD) ».

⁵¹⁵ « D'ganz Epuratio'n aß soß neischt ewe' eng immens Farce » dans « Wat mir wöllen », in *La Voix de la Résistance*, (bulletin de liaison de la LPPD), avril 1945, n°1, p. 4-5, ici, p. 4.

⁵¹⁶ Pour toutes les citations : « Notre épuration politique », in *Ibid.*, p. 10-23, ici, p. 10.

⁵¹⁷ « [...] de Programm vun der aktiver a passiver Resistenz während der Occupatio'n an d'Nokrichszeit ze iwerdroen ! » dans « Wat mir wöllen », in *Ibid.*, p. 4-5, ici, p. 5.

cet important problème⁵¹⁸ ». L'intention de la LPPD est de « tracer une ligne de conduite⁵¹⁹ » avec des « propositions et suggestions⁵²⁰ » concrètes pour venir à bout de l'épuration. Avant d'aborder son rapport à proprement parler, la Ligue émet trois principes fondamentaux. Elle préconise que des jugements individuels en cas par cas soient mis en place, que le contexte spécifique de l'annexion de fait soit pris en compte et que la justice sanctionne avant tout les « grands coupables » et « collaborateurs notoires ». Pour les coupables de moindre envergure, la LPPD demande « des sanctions appropriées⁵²¹ ». Si elle insiste sur la responsabilité individuelle de chacun, elle pose, comme l' « *Unio'n* », aussi la question inconfortable de la responsabilité du gouvernement en exil et des autorités luxembourgeoises restées sur place. Les directives de Londres auraient été soit absentes, soit imprécises et contradictoires ; l'attitude des autorités politiques est présentée comme un « fléchissement ». En même temps, la LPPD tient à distinguer entre collaboration active et soumission passive. Elle exige finalement que les patriotes soient récompensés et bénéficient d'une reconnaissance nationale⁵²².

La LPPD souhaite concrètement instaurer un tribunal extraordinaire pour les cas graves de collaboration et des conseils de discipline dans le cadre de l'épuration administrative et économique, dans lesquels siègeraient à chaque fois des représentants des prisonniers politiques. Elle propose également un classement de culpabilité établi selon le contexte chronologique de l'évolution de la guerre, avec à la première place les volontaires dans la *Waffen-SS* et la *Wehrmacht*⁵²³. Au sujet de l'internement, la LPPD y voit uniquement une punition temporaire pour les cas graves de collaboration et insiste sur l'importance de respecter les principes humanitaires. Pour sanctionner les collaborateurs, elle prône plutôt une consignation à domicile et des punitions politiques comme la perte des droits civiques⁵²⁴. La dernière partie du rapport de la LPPD émet des considérations et revendications supplémentaires. Elle y revendique surtout des sanctions contre les « gros » collaborateurs et non seulement contre les « petits ». Néanmoins, elle termine son rapport par un « Appel à l'humanité » : « On pourra nous reprocher un excès de sévérité. La situation spéciale des membres de notre Ligue nous oblige à écarter toute indulgence excessive. Mais par contre la

⁵¹⁸ Pour toutes les citations : « Notre épuration politique », p. 10.

⁵¹⁹ *Ibid.*, p. 10.

⁵²⁰ *Ibid.*, p. 11.

⁵²¹ Pour toutes les citations : *Ibid.*, p. 12.

⁵²² *Ibid.*, p. 12-14.

⁵²³ « Notre épuration politique », p. 15-16.

⁵²⁴ *Ibid.*, p. 18-19.

Ligue est animée également d'un souffle de compréhension pour toutes les faiblesses de la condition humaine, souffle qu'elle désire communiquer à toute notre population⁵²⁵. »

Dans le deuxième numéro du *Rappel* en 1946, la LPPD exprime toujours sa déception quant à une épuration administrative injuste et trop lente. Elle est d'avis que les fonctionnaires compromis n'ont pas été destitués voire qu'ils ont repris leurs fonctions ou ont eu une promotion après la fin de leur internement ; alors que les « petits » collaborateurs ont été sévèrement punis. Il est intéressant de voir, qu'en guise de comparaison, elle fait l'éloge de l'épuration alsacienne, mais sans argumenter pourquoi celle-ci est considérée comme modèle⁵²⁶. Lors de son congrès de 1946, la LPPD élabore une résolution qui énumère les manquements de l'épuration : elle l'envoie aux membres du gouvernement et au Parlement et la fait placarder partout dans le pays. Elle menace également d'organiser une vaste manifestation de protestation, si ses revendications sont ignorées⁵²⁷. Encore en 1948, elle demande la révision de l'épuration⁵²⁸.

Aussi bien l'« *Unio'n* » que la LPPD estiment que leur participation active à la reconstruction est un « devoir sacré / national ». Elles plaident pour une épuration sévère, surtout des élites du pays, mais toujours à caractère « humain », pour bien se différencier de l'opresseur nazi. Les deux associations condamnent la politique d'épuration du gouvernement revenu d'exil et mettent en cause la légitimité de ce dernier. Elles dénoncent une épuration chaotique qui se focalise sur les « petites » gens tout en protégeant les élites compromises. Les deux groupements inscrivent ainsi leurs propos dans un discours de classe – peuple contre élite⁵²⁹. Cependant leurs réponses face à ce malaise sont diamétralement opposées. L'« *Unio'n* » tente de jouer un rôle actif sur la tribune politique, comme elle l'affirme à travers ses programmes politiques d'automne 1944, qui traduisent des idées autoritaires, nationalistes, corporatistes et xénophobes. Après l'échec de son projet du CNR, elle soutient la création d'un parti politique nouveau, le « Groupement patriotique et démocratique » tout en abandonnant ses revendications de tendance d'extrême droite. Mais comme nous avons vu, le parti abandonne rapidement son héritage « patriotique ». Face à cet échec politique, l'« *Unio'n* » se

⁵²⁵ Pour toutes les citations : *Ibid.*, p. 19-23.

⁵²⁶ « D'Epuratio'n gesinn vun der LPPD », in *Rappel*, 1946, n°2, p. 47-52.

⁵²⁷ « Assemblée Générale vun den Delege'erten », in *Rappel*, 1946, n°3, p. 47-50 ; « Resolutio'n », in *Rappel*, 1946, n°3, p. 1-3.

⁵²⁸ « Assemblée générale des délégués à Mersch le 11 juillet 1948 », in *Rappel*, 1948, n°2, p. 124-129, ici p. 129.

⁵²⁹ Cf. à ce sujet notamment ARTUSO Vincent, « L'épuration dans le *Tageblatt* » in SCUTO Denis, STEICHEN Yves, LESCH Paul (dir.), *Un journal dans son siècle. Tageblatt 1913-2013*, Esch-sur-Alzette, Editions Le Phare, 2013, p. 137-145.

transforme en une association légale d'anciens résistants en 1947 qui joue un rôle important dans le paysage mémoriel luxembourgeois, comme nous le verrons par la suite.

La LPPD quant à elle, affirme également sa volonté de participer à la reconstruction du pays. Son programme, même s'il demande une révision des naturalisations et le renforcement de la police étrangère, est beaucoup moins autoritaire que celui de l' « *Unio'n* ». Bien qu'elle soutienne le projet du CNR, elle refuse tout engagement dans un parti politique à proprement parler. Lorsque l' « *Unio'n* » lance le GPD, la LPPD se retire du mouvement et publie son propre programme d'épuration. Elle y propose des mesures concrètes pour redresser la politique d'épuration du gouvernement qui lui semble intenable.

Les associations d'anciens résistants luxembourgeoises sont fortement opposées à la politique de reconstruction et d'épuration de leurs autorités politiques, mais en même temps, elles ne parviennent pas à trouver un consensus au sujet des moyens qu'elles veulent mettre en œuvre pour faire aboutir leurs revendications.

Alors qu'au Luxembourg, les anciens résistants ne parviennent pas à mettre sur pied un véritable parti politique, la situation se présente autrement en Alsace et en Moselle où apparaissent dès la fin de la guerre de nouveaux partis politiques dirigés par d'anciens résistants : les FFI alsaciens créent ainsi l' « Union (nationale) alsacienne de Rénovation » (UNAR) et les FFI mosellans l' « Union Lorraine de Rénovation » (ULR)⁵³⁰.

En Alsace, l'UNAR est un mouvement local d'anciens résistants sous étiquette gaulliste, créé par Georges Kiefer (commandant François, chef des FFI du Bas-Rhin) en décembre 1944⁵³¹ et absorbé ultérieurement par les partis gaullistes⁵³². Elle a pour but « d'associer dans une commune action de reconstruction nationale l'effort de tous les patriotes alsaciens, ceux de la résistance et ceux de la déportation, sans distinction de parti politique. Elle aidera, éclairera et appuiera les pouvoirs publics dans leur mission d'administration gouvernementale. Elle interviendra pour défendre les droits des victimes de l'oppression allemande et des sinistrés. Elle s'occupera d'œuvres sociales et s'intéressera à toutes les questions relatives au progrès social et économique du pays⁵³³. »

⁵³⁰ DIWO, *Les formations*, p. 17.

⁵³¹ TIS, DRA, vol. XVI, n° 58 : statuts de l' « Union Alsacienne de Rénovation UNAR, section du Bas-Rhin – Organe de la Résistance Alsacienne », p. 1-3, ici p. 3.

⁵³² IGERSEIM François, « Statut confessionnel et statut scolaire en Alsace et Lorraine : les débats de 1945-1946 », in: *Revue des Sciences Religieuses*, 2005, n°4, p. 479-510, ici p. 483.

⁵³³ TIS, DRA, vol. XVI, n° 58 : statuts de l' « Union Alsacienne de Rénovation UNAR, section du Bas-Rhin – Organe de la Résistance Alsacienne », p. 1-3, ici p. 1.

En Moselle, l'ULR est conduite par l'ancien chef départemental des FFI, Alfred Krieger et se présente comme « Organe officiel de la Résistance mosellane ». Selon Gérard Diwo, l'ULR « entend devenir un vaste mouvement de rassemblement populaire issu de la Résistance en Moselle. [Elle] souhaite l'union de tous les bons Français, de tous les résistants, déportés et expulsés sans distinction de partis politiques⁵³⁴. » Son programme se focalise sur deux points : d'une part la défense des victimes de la répression nazie et d'autre part le renforcement de la culture française en Moselle. En été 1945, l'ULR devient l' « Union nationale de Rénovation » et comprend 20.000 membres. A côté de ce mouvement local, sont présents en Moselle également des groupements politiques nationaux issus de l'engagement résistant, comme le « Front National⁵³⁵ » avec 3.000 membres, le « Mouvement de Libération nationale » (MLN) avec 5.000 membres et « Ceux de la Résistance » (CDLR) avec 1.400 membres⁵³⁶. En Alsace et en Moselle ces mouvements participent aux élections de septembre 1945, mais ils connaissent peu de succès et disparaissent rapidement au profit des partis politiques démocrates-chrétiens et centristes. La population alsacienne vote avant tout le « Mouvement républicain populaire » (MRP) sous la conduite de Pierre Pflimlin et le parti gaulliste⁵³⁷. La population mosellane élit majoritairement le MRP et le « Rassemblement Démocratique de la Moselle » (RDM) – lancé par Robert Schuman. Les tendances politiques d'avant-guerre se réconfortent⁵³⁸. Ce phénomène s'inscrit d'ailleurs dans un contexte européen et n'est pas spécifique des régions étudiées. Comme le souligne Pieter Lagrou, « en Europe occidentale, la France, la Belgique et les Pays-Bas, [...] sont des exemples réussis de rétablissement de la démocratie et de la stabilité politique [...]. La résistance a plutôt illustré la solidarité et l'enracinement de ces institutions, au lieu d'élaborer un ordre politique alternatif radical, prêt à prendre le pouvoir dès que l'ennemi serait parti. [...] La démocratie étant l'affaire de la majorité, une petite minorité [...] ayant fait le choix radical de la résistance, ne pouva[it] établir la légitimité et obtenir un soutien populaire sans élargir substantiellement sa base. L'échec des nouveaux partis de la résistance dans les trois pays, au cours de la première année d'après-guerre, en est l'illustration éloquent⁵³⁹. » C'est ainsi qu'en Alsace et en Moselle, certaines associations d'anciens résistants reprennent la relève des partis politiques de la « Résistance » disparus, en participant directement à la reconstruction de leur région.

⁵³⁴ DIWO, *Les formations*, p. 20-21.

⁵³⁵ Le « Front national » de l'époque est noyauté de membres du PCF au niveau de ses dirigeants, il s'agit donc d'une organisation-relais de ce parti.

⁵³⁶ *Ibid.*, p. 20-33.

⁵³⁷ VOGLER Bernard, *Nouvelle histoire de l'Alsace*, Toulouse, Privat, Toulouse, 2003, p. 270.

⁵³⁸ DIWO, *Les formations*, p. 36.

⁵³⁹ LAGROU, *Mémoires patriotiques*, p. 41-41

En Alsace, l' « Association des Internés et Déportés Politiques d'Alsace » (AIDPA) semble être la seule association à rédiger un véritable programme d'après-guerre. En août 1945, elle établit un rapport détaillé sur la situation en Alsace. Le rapport, intitulé *Questions alsaciennes*, est rédigé par René Mengus⁵⁴⁰, président de la commission d'enquête de l'AIDPA, avec le concours du président de l'association, Yves Bouchard, et le président de la section bas-rhinoise R. Heitz⁵⁴¹. Il comporte une note introductive sur l'histoire de l'Alsace depuis 1918 à 1945. Par la suite, le rapport est divisé en trois parties avec des questions politiques (épuration et assimilation), des questions économiques (reconstruction) et des questions diverses (éducation, administration, presse etc.). Le rapport contient aussi des annexes concernant l'épuration.

Mengus insiste que le rapport ne soit pas motivé par les « questions spéciales aux Internés et Déportés », mais que « [c]e qui nous importait c'était de contribuer, dans la mesure de nos moyens, à résoudre les problèmes, plus difficile sans doute qu'ailleurs, que posent en Alsace la liquidation de la guerre et la réadaptation à la vie française⁵⁴² ». Mengus souligne que son association « reste en dehors de la politique de partis », mais qu'elle tient à « tomber d'accord sur les grands principes, à une condition : celle de subordonner toutes autres considérations à l'intérêt bien compris de la France ». Comme pour la LPPD au Luxembourg, l'intention de l'AIDPA est « d'arriver à des propositions concrètes sur un certain nombre de question qui présentent un caractère d'urgence particulière » avec la seule ambition de « servir⁵⁴³ ». Le rapport est foncièrement patriotique, le vœux soumis est de « faire de notre Alsace un avant-poste de la culture française, tout en lui gardant ce certain particularisme sans lequel l'Alsacien ne pourrait pas se reconnaître⁵⁴⁴ ». Au vu de ces affirmations, les aspirations autonomistes présentes dans la région sont qualifiées de « mauvaise plaisanterie⁵⁴⁵ » originaires d'Allemagne. Dès le début de son rapport, il ressort que l'AIDPA dénonce une épuration manquée, comme cela a été le cas pour les associations d'anciens résistants luxembourgeois : « ceux, qui chez les nazis ont joué un rôle, sont encore aujourd'hui, 8 mois après la libération,

⁵⁴⁰ René Mengus, né en 1900 à Strasbourg, est ingénieur-mécanicien qui a participé à la filière d'évasion Brecheisen-Bareiss-Mengus. Il est arrêté par la Gestapo en février 1943 et interné au camp de Schirmeck. Condamné à mort en juillet, sa peine est commuée en peine de pénitencier. Il est déporté en Allemagne et libéré en avril 1945. Il est homologué au mouvement « Résistance Est » (RIF) du 1^{er} décembre 1940 au 22 mai 1945. Cf. AERIA, *La Résistance*.

⁵⁴¹ AIDPA, *Questions alsaciennes*, rapport dactylographié, août 1945. Le rapport est consultable à la BNU sous la cote MR.10.066.

⁵⁴² AIDPA, *Questions alsaciennes*, p. 1.

⁵⁴³ Pour toutes les citations : AIDPA, *Questions alsaciennes*, p. 1.

⁵⁴⁴ *Ibid.*, p. 6.

⁵⁴⁵ *Ibid.*, p. 9.

à des postes d'où ils auraient dû partir⁵⁴⁶ ». Elle est ainsi d'avis que « quand l'épuration a commencé l'Alsace allait d'un pas décidé vers le chaos⁵⁴⁷. »

Dans la première partie de son rapport consacrée aux questions politiques et plus particulièrement à l'épuration l'ADIPA met en avant une conviction de fond : « [l]a faute actuellement commise en Alsace consiste à vouloir voir la question de l'épuration du point de vue nazi. On constitue partout des comités anti-nazis alors que notre pays a besoin de comités anti-allemands. Il ne faut pas vouloir faire l'épuration en partant de l'année 1940, mais bien de l'année 1918. [...] L'Alsace a besoin d'une épuration allemande dirigée qui ne soit pas en mains de certains conseillers dont une partie est influencée par ceux qui craignent une épuration juste⁵⁴⁸. » Comme la LPPD, l'ADIPA propose une classification des coupables et de leur châtement : les Allemands d'origine et les Alsaciens ayant collaboré avec les Allemands dès 1918 (les autonomistes) doivent être expulsés, les Alsaciens ayant soutenu le régime nazi doivent être privés de leurs droits civiques et exclus des postes clés ainsi que du monde du commerce et des affaires. Les collaborateurs économiques, doivent être interdits d'exercer une activité dirigeante et privés de leurs droits civiques ainsi que de leur fortune accumulée durant la guerre⁵⁴⁹. Toujours comme la LPPD, l'ADIPA dénonce également le manque de directives précises et d'une coordination efficace engendrant une épuration administrative et économique incomplète⁵⁵⁰. Au sujet de l'épuration culturelle, l'ADIPA propose de créer un organisme central qui s'occupe de la reprise et de la surveillance des associations de musique, de chants, de sport, etc.⁵⁵¹. Par rapport à l'enseignement et au clergé, les déportés et internés politiques d'Alsace demandent une épuration efficace en expulsant les éléments pro-allemands de la région ou en les privant de leurs droits civiques⁵⁵². Face à « la remise en liberté de certains nazis fervents, la présence de certaines personnes douteuses à des postes d'épuration », l'ADIPA demande « une épuration juste, des mesures générales précises, même si elles pouvaient paraître très sévères⁵⁵³ ». Elle conclut ce volet en réclamant que l'Alsace soit assimilée à la France⁵⁵⁴.

La deuxième partie du rapport aborde la reconstruction de la région alsacienne. L'ADIPA plaide pour que la production augmente constamment moyennant des mesures aussi multiples que l'épuration, la lutte contre le marché noir, la bonne coordination des

⁵⁴⁶ *Ibid.*, p. 7.

⁵⁴⁷ *Ibid.*, p.32.

⁵⁴⁸ *Ibid.*, p. 39-41.

⁵⁴⁹ *Ibid.*, p. 43-53.

⁵⁵⁰ ADIPA, *Questions alsaciennes*, p. 58-68.

⁵⁵¹ *Ibid.*, p. 73.

⁵⁵² *Ibid.*, p. 76-79.

⁵⁵³ *Ibid.*, p. 80.

⁵⁵⁴ *Ibid.*, p. 83.

administrations qui doivent être surveillées étroitement, l'organisation d'une police plus sévère, l'amélioration du ravitaillement et des matières premières qui font défaut, la suppression de la corruption, la remise en état des routes et chemins de fer, la mise en place d'une économie dirigée et la reconstruction organisée des dégâts matériels⁵⁵⁵.

La troisième et dernière partie du rapport aborde des questions diverses comme l'enseignement ou l'administration. L'ADIPA demande que l'enseignement alsacien soit assimilé aux autres départements à travers un régime transitoire. Elle opte ainsi pour réduire les programmes de sciences et de géographie au profit du français et d'accorder aux enseignants une indemnité compensatrice pour le surplus de travail dû à la situation linguistique particulière de l'Alsace. Elle demande aussi de reconstruire l'Université de Strasbourg⁵⁵⁶. Concernant les administrations, l'ADIPA tient à valoriser les fonctionnaires restés sur place durant la guerre, qui ont eu une attitude patriotique. Elle préconise de ne pas les mettre à l'écart par rapport aux Alsaciens revenant de la France non annexée qui ne peuvent pas saisir entièrement la situation particulière de la région sous l'annexion de fait. Elle constate et déplore en effet une attitude hostile des « revenants » envers les Alsaciens qui sont restés, ceux-ci étant traités de « boches »⁵⁵⁷. Le rapport clôt sur les prisonniers de guerre allemands et des collaborateurs politiques. Alors que les premiers devraient contribuer à la reconstruction économique de l'Alsace sous une stricte surveillance, les seconds devraient faire objet d'un traitement correspondant « aux lois démocratiques de la France »⁵⁵⁸.

A l'image de la LPPD, l'« Association des Internés et Déportés Politiques d'Alsace » propose un programme d'action dans le but de « servir » son pays : elle voit cet engagement comme un devoir. L'AIDPA dénonce une politique d'épuration injuste et chaotique, tout comme la LPPD, alors que cette dernière louait justement l'épuration alsacienne comme exemple réussi. Ces appréciations contradictoires soulignent le manque d'échange entre les anciens résistants des deux régions. A l'image de la LPPD, l'AIDPA propose des mesures concrètes (comme une classification des coupables) afin de remédier à une politique d'épuration qui lui paraît largement insuffisante. Elle revendique une épuration sévère mais « aux lois démocratiques » toujours dans une volonté de se différencier de l'opresseur nazi. Alors que nous pouvons repérer d'importants parallèles avec le programme d'épuration de la LPPD, celui de l'AIDPA contient néanmoins des éléments spécifiques au contexte alsacien.

⁵⁵⁵ *Ibid.*, p. 85-92.

⁵⁵⁶ *Ibid.*, p. 94-96.

⁵⁵⁷ *Ibid.*, p. 98-100.

⁵⁵⁸ AIDPA, *Questions alsaciennes*, p. 104-105.

L'AIDPA revendique une épuration « antiallemande » plutôt qu'« antinazie » : elle y voit moins un problème idéologique que géopolitique. De plus, elle souligne la situation complexe et conflictuelle entre Alsaciens « rentrés » et « restés », qui engendre un malaise dans la société d'après-guerre. Finalement elle plaide pour une assimilation transitoire de l'Alsace au reste de la France. L'« Association des Internés et Déportés Politiques d'Alsace » s'inscrit ainsi dans une perspective résolument patriotique.

En Moselle, contrairement au Luxembourg et à l'Alsace, aucune association ne semble avoir établi un programme d'après-guerre à proprement parler. Nous avons néanmoins pu repérer des mesures concrètes concernant l'épuration revendiquées par l'« Association départementale des déportés et internés de Moselle » (ADDIM) à travers leurs rapports de réunions et des communiqués de presse. Lors d'une manifestation patriotique à Metz en 1945, les internés et déportés politiques soulignent en effet « leur désir ardent de participer de suite aux mesures d'assainissement du pays qui s'imposent⁵⁵⁹. » L'ADDIM souhaite prendre une part active dans l'épuration de la Moselle : « considérant que l'Association [...] est formée de personnes ayant fait preuve de fidélité à la Patrie et souvent d'héroïsme, demande que les mesures d'épuration soient plus rapides et plus sévères, demande l'admission de l'Association au sein des commissions d'épuration siégeant à la Préfecture de la Moselle⁵⁶⁰. » Au vu de ce positionnement, elle crée une commission d'action contre les responsables de déportations et internements et demande à être admise au Comité Départemental de Libération⁵⁶¹. En juin 1945, l'ADDIM publie un communiqué de presse dans *Le Lorrain* dans lequel elle revendique des : « internements administratifs sans interruptions et plus énergétiques au moins jusqu'au retour de tous les déportés ; l'internement immédiat sous réserve de libération ultérieure sur justification de l'attitude, de tous les SS, SA, Ortsgruppenleiter, Stab, Zellenleiter et de tous ceux qui ont assuré des fonctions directives dans le Partei, NS-Frauenschaft, NSKK, NSFK ; l'examen de tous les dossiers de la DVG, pour cela le mois de congé des libérés récents pourrait être utilement employé ; l'annulation de toutes les lettres de recommandation etc.⁵⁶² » En août l'ADDIM demande également que les commerçants, des professions libérales et des familles ayant collaboré soient mis à l'écart, que la situation de tous les militaires, gendarmes et agents de la force publique au service de l'ennemi soit examinée et que les fascistes italiens soient

⁵⁵⁹ ADM, 67 J 77 : coupure d'article « Manifestation des déportés et internés » in *Le Lorrain* du 05.06.1945.

⁵⁶⁰ ADM, 67 J 4 : communiqué du comité-directeur de l'ADDIM du 18.05.1945.

⁵⁶¹ ADM, 67 J 4 : compte-rendu de la réunion de l'ADDIM du 18.05.1945.

⁵⁶² ADM, 67 J 13 : coupure d'article « Des mesures d'épuration sévères sont demandées par les déportés et internés politiques », in *Le Lorrain* du 14.06.1945.

expulsés sans exception. Elle réclame des « révisions sérieuses des naturalisations » et promeut des sanctions lourdes contre les commerçants étrangers : elle exige que ces derniers soient placés sous surveillance et frappés d'une imposition spéciale. Elle veut leur interdire la profession de représentant de commerce et les exclure des lois de spoliation. Pour les étrangers internés et déportés politiques « une dérogation pourra être envisagée⁵⁶³ ». L'ADDIM dénonce une « épuration superficielle qui demanderait une révision profonde » et envisage une « campagne par presse, affiche, réunions etc.⁵⁶⁴ »

Comme pour le Luxembourg et l'Alsace, les anciens résistants mosellans soulignent un profond malaise qui entoure la politique d'épuration des autorités et revendiquent une épuration plus sévère. Tout comme l'« *Unio'n* » et la LPPD, l'ADDIM demande aussi une révision des naturalisations.

En Belgique de l'Est, seules l'« Association patriotique La Résistance Eupen » (« Résistance Eupen ») et l'« Union patriotique belge d'Eupen et environs » semblent élaborer un programme d'action. La « Résistance Eupen » envoie le sien au bourgmestre d'Eupen le 11 juillet 1945⁵⁶⁵. Son programme comporte cinq objectifs couplés à des mesures envisagées pour leur réalisation. L'association veut d'abord poursuivre la lutte contre le nazisme en éliminant toutes les traces du régime, en éloignant les nazis des administrations et en châtiant les collaborateurs. Dans un deuxième temps, elle s'oppose à tout ce qui est « prussien » et exige de refouler les influences germano-prussiennes et les milieux germanophones. Elle souhaite également mobiliser la société contre tout « faux nationalisme » : elle veut protéger les intérêts de la nation dans les domaines politique, culturel, économique et juridique. Finalement elle souhaite défendre les intérêts d'Eupen-Malmedy à l'intérieur du pays⁵⁶⁶. Les principes de l'association apparaissent à travers une dizaine d'articles. Elle met en avant son indépendance de la politique de parti et de la religion et s'interdit de former un parti politique. Elle affirme reconnaître les institutions en place. En même temps, la « Résistance Eupen » autorise certaines actions militantes lorsque l'intérêt est d'ordre « national » comme la critique de la politique et de la religion, l'appui d'un parti ou des autorités, l'organisation de réunions publiques

⁵⁶³ Pour toutes les citations : ADM, 67 J 4 : réunion du comité départemental du 05.08.1945 à la Maison du Prisonnier à Metz, p. 1-5.

⁵⁶⁴ Pour toutes les citations : ADM, 67 J 20 : rapport au Comité du 14.08.1945.

⁵⁶⁵ AEE, Fonds Stadt Eupen Neuzeit/Nachkriegszeit, Nr. 1376 Politische Gefangene 1945-1970 : lettre de l'« Association patriotique La Résistance Eupen » au bourgmestre de d'Eupen du 11.07.1945.

⁵⁶⁶ *Idem* : « Programm » de l'« Association patriotique La Résistance Eupen » du 11.07.1945.

informatives lors des campagnes électorales et finalement l'usage de tous les moyens dans la réalisation d'un projet, pourvu qu'il ait un but national⁵⁶⁷.

La « Résistance Eupen » publie également un communiqué de presse rédigé par les membres de son comité A. Nahl, J. Rouland et J. Arends⁵⁶⁸ au *Grenz-Echo* du 14 juillet 1945⁵⁶⁹. A travers cet appel, elle précise ses motivations et intentions. Nous pouvons y lire que son engagement politique se focalise exclusivement sur la ville et la région d'Eupen. Elle est d'avis qu'une politique nationale dans la région d'Eupen doit émaner de la région même et non de Bruxelles. Selon l'association, la région a très mauvaise réputation faite aux nazis, alors qu'une majorité de la population aurait été fidèle à la Belgique. Par la suite, l'association s'avance sur ses intentions : « Notre devoir est de démontrer au peuple belge, que de loin pas tous les Eupenois étaient des nazis. Nous aussi, nous avons combattu, peut-être plus encore que le reste de la Belgique ; nous avons nos martyrs, nos déportés comme toutes les villes de Belgique, et nous pouvons en être fiers. Nous avons eu nos réseaux organisés d'espionnage et de renseignements, nous avons des héros qui ont laissé leur vie pour la Belgique. Est-ce qu'il n'a pas déjà été un acte héroïque de se présenter comme Belge lors des quatre années d'oppression ? Non, nous n'étions pas des nazis, nous étions des Belges et la Belgique devra le savoir ! Ceci est notre premier devoir : Assurer la défense de notre ville et montrer la véritable face de notre ville au peuple belge⁵⁷⁰. » En vue de soutenir ses revendications, la « Résistance Eupen » dresse l'image de la ville d'Eupen comme ville « résistante » loin de toute « réalité » historique. Elle réclame une épuration sévère de tous les éléments nazis et prussiens ; et à l'image de l'ADIPA en Alsace, elle œuvre pour une éducation et une assimilation nationale et patriotique des Eupenois : « pour l'avenir nous devons sentir, penser et agir belge. [...] Nous devons nous assimiler à la manière de vivre belge au niveau politique et historique, économique et social. [...] Afin de réaliser ce devoir sacré, nous nous positionnons au-dessus de toute politique de

⁵⁶⁷ *Idem* : « Prinzipien – Richtlinien » de l' « Association patriotique La Résistance Eupen » du 11.07.1945.

⁵⁶⁸ Le comité entier de l'association est composé par Nahl, Nyssen, Scheen, Heeren, Franssen, Bodem, Mengels, Rouland et Paulus.

⁵⁶⁹ « Résistance », in *GE* du 14.07.1945, p. 1.

⁵⁷⁰ « Unsere Aufgabe ist es daher dem belgischen Volke zur Kenntnis zu bringen und zu beweisen, daß noch lange nicht alle Eupener Nazis waren. Auch wir haben gekämpft, vielleicht noch mehr als das restliche Belgien ; wir haben unsere Martyrer, unsere Deportierten wie alle Städte Belgiens, und wir können stolz darauf sein. Wir haben unsere Spionage- und Nachrichtenlinien gehabt, wir haben Helden, die ihr Leben für Belgien eingesetzt haben. War es nicht schon eine Heldentat, während der vierjährigen Knechtschaft als Belgier aufzutreten ? Nein, wir waren keine Nazis, wir waren Belgier und Belgien soll das wissen ! Dies ist unsere erste Aufgabe : Die Verteidigung unserer Stadt aufnehmen und dem belgischen Volke das wahre Gesicht unserer Stadt zeigen ». Cf. « Résistance ! », in *GE* du 14.07.1945, p. 1.

parti afin de défendre uniquement les vrais intérêts de la nation⁵⁷¹. » Son programme présente des parallèles avec celui de l' « Association des Internés et Déportés Politiques d'Alsace » : d'une part, imprégnée d'un sentiment antiallemand, elle revendique une épuration sévère, d'autre part elle demande une assimilation totale de la région avec la Belgique.

Le 17 août 1945, la « Résistance Eupen » organise un rassemblement patriotique à Eupen, sous la présidence de Nyssen. Monsieur Sistenich y donne un exposé sur l'engagement résistant à Eupen durant la guerre en soulignant avant tout les activités des passeurs, qui seraient encore très méconnues en Belgique. Le père Willems d'Aubel évoque les maquis et le directeur du *Grenz-Echo*, Henri Michel, témoin du camp de concentration d'Oranienburg.⁵⁷²

L'« Union patriotique belge d'Eupen et environs » publie également un programme d'action. Elle réclame que la région d'Eupen-Malmedy soit pleinement intégrée dans l'Etat belge et que le français soit d'usage obligatoire dans l'administration publique. Elle exige également une épuration sévère de la société et l'exclusion des inciviques. En outre, elle souhaite que les « enrôlés de force » prisonniers de guerre soient libérés⁵⁷³

Pour l'ensemble des territoires pris en compte dans notre étude, des associations d'anciens résistants participent activement à la reconstruction et l'épuration de leur pays/région. Les moyens d'action privilégiés sont la rédaction de véritables programmes politiques et des communiqués de presse. Au Luxembourg, les associations d'anciens résistants sont plus participatives par rapport aux régions françaises et belges en ce qui concerne leur engagement politique d'après-guerre. Les associations « *Unio'n* » et LPPD⁵⁷⁴ publient de programmes revendicatifs dans la presse quotidienne et au sein de leur propres périodiques. En Alsace et en Moselle, des partis politiques créés par des anciens résistants prennent en charge les revendications du milieu résistant, ce qui est une des clés d'explications pourquoi les associations d'anciens résistants y sont moins actives au niveau de l'engagement politique par rapport au Luxembourg. En Alsace, le seul véritable programme d'après-guerre émanant d'une association qui nous soit connu, est rédigé par l'« Association des Internés et Déportés Politiques d'Alsace ». En Moselle, l'ADDIM participe à la reconstruction et l'épuration de la région en publiant ses revendications dans des communiqués de presse. En Belgique de l'Est,

⁵⁷¹ « wir müssen in Zukunft belgisch fühlen, denken und handeln. [...] Wir müssen uns politisch und historisch, wirtschaftlich und sozial der belgischen Lebensart anpassen. [...] Um dieser heiligen Pflicht zu genügen, erheben wir uns deshalb über jede Parteipolitik um nur das wahre Interesse der Nation zu verteidigen. ». Cf. *Idem*.

⁵⁷² « Eupen », in *GE* du 21.08.1945, p. 1.

⁵⁷³ Archives générales du Royaume (ARG), fonds de la Sûreté d'Etat, AA 1311, 1154 : « Appel aux Patriotes des cantons de l'Est », [1945].

⁵⁷⁴ De même que trois groupements plus petits (ALWEAJE, LRL et LFK).

seules l'« Association patriotique La Résistance Eupen » et l'« Union patriotique belge d'Eupen et environs » élaborent un programme d'action.

Pour toutes les associations qui s'engagent politiquement au Luxembourg, en France et en Belgique, il s'agit d'un « devoir sacré ». Elles s'opposent toutes à la politique d'épuration en cours dans leur pays/région, qu'elles caractérisent comme injuste et chaotique. Toutes les associations proposent des mesures concrètes pour une épuration « sévère » mais également « humaine ». Comme pour l'engagement social, les associations d'anciens résistants participent d'une manière individuelle à la reconstruction de leur pays/région. Une action commune des associations d'anciens résistants par rapport à la participation politique échoue au Luxembourg et est absente en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est.

I. c. A la recherche d'une coordination

I. c. 1. La création d'organisations uniques et de bulletins de liaison comme porte-paroles

Cet aperçu des associations d'anciens résistants et de leur engagement socio-politique montre d'une part que ce milieu est soumis à une importante fragmentation, mais que d'autre part les différents projets collectifs autour desquels ces associations se rassemblent sont très similaires. Conscients de cette segmentation au détriment de leurs projets semblables, les anciens résistants cherchent dès la fin de la guerre à unir et coordonner leur milieu fractionné. Nous avons vu que les sociologues Jean-Louis Laville et Renaud Sainsaulieu soulignent que l'association « est indissociable d'un projet collectif déterminé par ses membres » et que son succès dépend de « l'articulation entre le projet émanant des fondateurs et la nécessité d'une organisation pour le réaliser⁵⁷⁵. » Afin de rendre leurs actions et leurs revendications plus cohérentes et unifiées, les anciens résistants essayent effectivement de mettre en place une organisation unique regroupant l'ensemble de leur milieu et / ou de publier des bulletins de liaison agissant comme porte-parole. La coordination permet aux associations d'anciens résistants d'harmoniser leurs activités diverses dans un souci d'efficacité. En coordonnant leurs efforts, elles peuvent agir en tant que groupe de pression et profiter de toutes leurs ressources humaines et financières et les investir dans des projets déterminés. Mais quel succès ces initiatives rencontrent-elles ? Nous avons vu que déjà au cours de la guerre, les divers mouvements de résistance peinent, voire refusent de s'unir. Créer une organisation unique regroupant l'ensemble des anciens résistants et/ou leurs multiples associations n'est pas une tâche aisée. En outre, mettre sur pied un bulletin de liaison ne l'est pas non plus. Ce projet représente une importante charge financière et organisatrice⁵⁷⁶.

Au Luxembourg, parmi les associations du type « résistance », l'« *Unio'n* », cherche, dès sa fondation en mars 1944, à rassembler tous les résistants au sein de son organisation. Nous avons vu qu'en mai 1945, elle tente de créer, sur le modèle français, un « Conseil national de la Résistance » (CNR) qui regroupe des représentants des mouvements de résistance « *Unio'n* », LPL, LRL, LVL, LFB, l'ALEF, mais aussi de l'association des prisonniers politiques, la LPPD. Comme ce projet échoue, l'« *Unio'n* » essaye de fusionner en son sein les mouvements de résistance, décision qui est prise en avril 1946 et légalisé en 1947, lorsqu'elle

⁵⁷⁵ LAVILLE, SAINSAULIEU, *L'association*, p. 10-11.

⁵⁷⁶ LALIEU, *Déportation*, p. 49.

se constitue en association sans but lucratif⁵⁷⁷. Cependant, cette organisation unique ne reste que théorique, puisque d'une part, comme nous l'avons montré, les autres mouvements de résistance continuent d'exister de fait ou se constituent sur une base légale et d'autre part de nouvelles associations d'anciens résistants se forment également. Une autre tentative pour former une organisation unique des anciens résistants voit le jour en 1946, lorsque les associations LRL, LE'W et ALEF créent un deuxième « Conseil national de la Résistance » (CNR) sur une base légale. Le CNR cherche en effet à « grouper dans son sein tous les groupements de résistance luxembourgeois⁵⁷⁸ », mais le projet n'a laissé que peu de traces et ne parvient pas à réaliser l'unité dans le milieu résistant. Les anciens résistants engagés dans le milieu associatif du type « résistance » ne parviennent donc pas à mettre sur pied une organisation unique apte à coordonner leurs activités et revendications.

Les anciens prisonniers politiques luxembourgeois – au contraire – arrivent à travers la LPPD à mettre en place dès 1945 une association qui regroupe l'ensemble des anciens résistants du type « déportation », ainsi que les Luxembourgeois « transplantés ». La LPPD souligne : « Alors que dans d'autres pays, les prisonniers politiques se disputent dans des douzaines d'organisations politisées, nous avons réussi à créer une ligue centrale unie où les concentrationnaires, prisonniers et déportés défendent ensemble leurs intérêts⁵⁷⁹. » En 1948-1949, la LPPD envisage à son tour de créer une organisation unique regroupant non seulement les prisonniers politiques, mais les anciens résistants dans leur ensemble : « Déjà depuis deux ans, la LPPD a cherché [...] à réunir la résistance de la guerre de nouveau dans un bloc⁵⁸⁰ ». C'est ainsi qu'elle initie le « Rassemblement national des Résistants luxembourgeois », mais les traces de cette organisation se perdent au cours de l'année 1951⁵⁸¹.

Alors qu'à première vue, les anciens résistants luxembourgeois ne parviennent donc pas à créer une association regroupant l'ensemble de leur milieu, la LPPD⁵⁸² devient de fait cette organisation. En effet, elle réussit à devenir un porte-parole non seulement des prisonniers

⁵⁷⁷ Statuts de l' « Unio'n » in *Mémorial C* du 08.01.1947, n°1, p. 14-18.

⁵⁷⁸ Statuts du CNR in *Mémorial C* du 23.10.1946, n°62 p. 1008-1009 ; BOUSSER, *La Résistance*, p. 151-153.

⁵⁷⁹ « Wo' an anere lännen d'politesch prisonne'er sech an dozende vu politise'eren den organisatio'nen zerstreiden, ass et eis gegléckt, eng zentral geënt liga, an der kzler, prisonne'er an déporte'ert fest zesummegeschloss hir interesse verdèdegen. ». Cf. « Wât go'w gelëscht ? », in *Rappel*, 1946, n°1, p. 13-14, ici p. 13.

⁵⁸⁰ « Schons zenter 2 joer huet d'L.P.P.D. [...] gesicht, d'résistenz aus dem krich erem zu engem block zesammen ze brengen. ». Cf. « Rapport iwert "d'Assemblée Générale" vun den Délégué'erten vun der LPPD (Congress) den 23.4.1950 zu Iechternach », in *Rappel*, 1950, n°11, p. 633-655, ici p. 640.

⁵⁸¹ *Rappel*, 1951, n°2, p. 69.

⁵⁸² Les présidents successifs de la LPPD sont : Robert Stumper (1945-1946), Willy Albrecht (07-09.1946), Alphonse Krieps (1946-1949), Pierre Dopfeld (1949-1967), Edouard Barbel (1967-1987), Albert Hommel (1987-2000), René Kerschen (2001-2007), Adrienne Jacoby (2008-2013), Jean Prisch (2013 à ce jour). Cf. RATHS Aloyse, « D'LPPD huet 60 Joer um Bocke », in *Rappel*, 2006, n°1, p. 5-17.

politiques, mais de l'ensemble du milieu résistant. Dès 1946, elle édite un bulletin de liaison dénommé *Rappel*, qu'elle ouvre progressivement aux associations d'anciens résistants du type « résistance », en publiant des articles sur leur vie associative et sur leurs revendications. En effet, en 1948, elle décide officiellement d'ouvrir son périodique aux autres associations d'anciens résistants⁵⁸³. Les anciens maquisards peuvent ainsi utiliser les pages du *Rappel* comme support de communication et en 1949 ils écrivent : « nous vous remercions de tout cœur de nous accorder l'asile, et notamment de procurer aux Maquisards Luxembourgeois la possibilité de faire entendre leur voix dans les rangs de votre presse⁵⁸⁴. » Cette ouverture s'amplifiera au fil du temps et elle connaît un franc succès : le *Rappel* est publié sans interruption de 1946 à 2006. En 1946, il a un tirage de 4.000 exemplaires par numéro⁵⁸⁵ et chaque numéro compte une soixantaine de pages, ce qui est extraordinaire pour un bulletin de liaison⁵⁸⁶. Il comprendra en tout 444 numéros sur 36.103 pages⁵⁸⁷. A côté du volet sur la vie associative et revendicative des anciens résistants, le périodique contient des témoignages, des articles historiques et littéraires, des poèmes etc., le rendant attractif à un public plus large. La LPPD déclare en effet que le *Rappel* « est encore le seul grand journal de la résistance dans le pays⁵⁸⁸ » et qu'il comprend beaucoup d'abonnés qui ne sont pas membres de la LPPD⁵⁸⁹. En outre elle insiste qu'il s'agisse de son « organe de combat⁵⁹⁰ ». A travers la LPPD et son bulletin de liaison *Rappel* les anciens résistants luxembourgeois disposent donc d'un important porte-parole.

⁵⁸³ « Rapport iwert de congress vun der LPPD vum 11. Juil 1948 zu Miersch », in *Rappel*, 1948, n°3, p. 208-212, ici p. 210.

⁵⁸⁴ « Le Maquisards », in *Rappel*, 1949, n°2, p. 145-150, ici p. 145.

⁵⁸⁵ En 1956, le tirage est à 2.700 exemplaires, en 1966 à 2.200 et en 1971 à 1.800. Cf. OST Eugène, « Ons Abonnenten », in *Rappel*, 1971, n°11-12, p. 427-428.

⁵⁸⁶ De 1946 aux années 1970 sur une base mensuelle, puis le rythme diminue à six à huit numéros par ans. A partir des années 1980, le *Rappel* est publié six fois par an et à partir de 1992 quatre fois par an et durant ses dernières années (2002-2006) il apparaît trois fois par an.

⁵⁸⁷ Les rédacteurs en chef successifs sont : René Neuens (1946-1949), Nicolas Bosseler (1949-1953), Pierre Hurst et Eugène Thomé (1953-1970) et Aloyse Raths (1970-2006). Cf. RATHS Aloyse, « De Rappel 60 Joer um Wierk », in *Rappel*, 2006, n°2, p. 205-213.

⁵⁸⁸ « [...] ass nach de' énzeg gro'ss resistenzzeidong am land ». Cf. « Rapport iwert "d'Assemblée Générale" vun den Délégué'erten vun der LPPD (Congress) den 23.4.1950 zu Iechternach », in *Rappel*, 1950, n°11, p. 633-655, ici p. 639.

⁵⁸⁹ « Rapport », in *Rappel*, 1954, n°7, p. 398-, ici p. 402.

⁵⁹⁰ « Assemblée générale des délégués à Mersch le 11 juillet 1948 », in *Rappel*, 1948, n°2, p. 124-129, ici p. 127.

En Alsace il y a également des tentatives de regrouper les anciens résistants au sein d'une organisation unique dans une perspective de mieux coordonner leurs activités et revendications.

Autour du type « résistance », l' « Association de la première résistance organisée d'Alsace et de Lorraine (ARAL) » est fondée en avril 1946 à Strasbourg par Charles Bareiss⁵⁹¹. Il insiste « sur la nécessité toujours plus impérieuse de [se] grouper, c'est à dire de rester unis pour être forts ⁵⁹². » Dans cette perspective, l'association se veut résolument transrégionale puisqu'elle regroupe « les personnes ayant appartenu en principe avant le 1^{er} janvier 1943 à un groupement reconnu de la Résistance d'Alsace et de Lorraine ou à titre exceptionnel les personnes ayant rendu des services éminents à la Résistance⁵⁹³ ». Elle prévoit d'établir des sections locales dans les trois départements d'Alsace et de Moselle, de même qu'elle envisage de publier un périodique⁵⁹⁴. Cependant l'association semble disparaître, puisque ses traces se perdent rapidement au cours même des années 1940. En 1948, Charles Bareiss crée une deuxième association sous la désignation « Résistance-Est » L'association regroupe « tous les membres des groupements clandestins pouvant prouver des actes qualifiés de Résistance reconnus par un organe officiel, quelle que soit la région où s'est exercé leur activité et quel que soit le groupement auquel ils ont appartenu⁵⁹⁵. » Mais ses traces se perdent également au cours de la seconde moitié des années 1940⁵⁹⁶.

Dans le milieu associatif du type « déportation », l' « Association des Internés et Déportés Politiques d'Alsace⁵⁹⁷ » (AIDPA) souhaite rassembler l'ensemble des anciens résistants internés et déportés. Elle est constituée en mars 1945 sous la présidence de Yves Bouchard⁵⁹⁸, avec comme membres fondateurs notamment Arthur Oberlin (président de

⁵⁹¹ Charles Bareiss (1909-1961) vétérinaire de Mulhouse, crée en janvier 1941 un réseau de résistance proche du milieu gaulliste spécialisé sur le renseignement, l'évasion, les actes de sabotage et la propagande dans le Bas-Rhin, mais qui est démantelé en 1942. Condamné à mort en 1943, sa peine est convertie en travaux forcés grâce à l'intervention du gouvernement de Vichy. Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, *Nouveau dictionnaire*, entrée « Bareiss Charles », p. 108 ; LE NORMAND Eric, « L'organisation clandestine dirigée par Charles Bareiss – le mouvement Résistance-Est » et « Charles Bareiss », in AERIA, *La Résistance*.

⁵⁹² TIS, DRA, vol. XVII-n°44 : compte-rendu de l'assemblée générale de l'ARAL du 13.04.1946.

⁵⁹³ TIS, DRA, vol. XVII-n°44 : statuts de de « Association de la première résistance organisée d'Alsace et de Lorraine » de 1946.

⁵⁹⁴ AERIA, Fonds de l'Association de la première résistance organisée d'Alsace et de Lorraine (ARAL) : statuts de l'ARAL, [1946].

⁵⁹⁵ AERIA, Fonds Bossler, Archives Résistance-Est et après-guerre : statuts de « Résistance-Est ». Il s'agit cependant d'un projet de statut non définitif.

⁵⁹⁶ Concernant l'ARAL, la dernière trace est sa désignation sur un procès-verbal d'une réunion entre associations patriotiques et délégués syndicaux du Ministère des ACVG du 05.05.1948. Cf. ADBR, 98 J vrac 24. Concernant « Résistance-Est » la dernière trace est sur une liste des associations patriotiques autour de 1954. A ce moment elle semble être sous la présidence d'André Welschinger. Cf. ADBR, 98 J vrac 36.

⁵⁹⁷ TIS, DRA, vol. XVI, n°59 : statuts de l'AIDPA.

⁵⁹⁸ Yves Bouchard : né en 1906 à Paris, représentant à la Maison Kampmann-Huiles Industrielles en gros à Strasbourg. Résistant au réseau « Alliance » des « Forces Françaises Combattantes » du 01.11.1940 au 21.12.1942.

l'« Association des déportés des camps de Schirmeck et du Struthof ») et René Radius (vice-président de l'« Association des déportés des camps de Schirmeck et du Struthof »)⁵⁹⁹. L'AIDPA regroupe « toutes les personnes ayant été internées ou déportées sous quelque forme que ce soit, pour des raisons exclusivement politiques⁶⁰⁰ ». Dans ce sens, elle envisage l'édition d'un périodique. En juillet 1945 elle déclare : « Nous avons en Alsace le Centre d'Entr'Aide, la Croix Rouge, le Secours Populaire de France. Néanmoins notre Association est seule compétente et tous les camarades internés doivent être inscrits chez nous⁶⁰¹. » A première vue, l'AIDPA rassemble donc les internés/déportés résistants/politiques et joue dans la région un rôle similaire que celui de la LPPD au Luxembourg.

Cependant dès 1945 sont également créés des comités départementaux de la FNDIRP. En janvier 1946, l'AIDPA établit une attestation pour un ancien interné de Schirmeck, sur laquelle figure également le tampon du comité départemental du Bas-Rhin de la FNDIRP⁶⁰². A ce moment, les deux associations travaillent donc ensemble, sachant que leur siège respectif se trouve 5, quai Kellermann à Strasbourg. Mais l'AIDPA n'a pas réalisé son projet de publier un bulletin de liaison et ses traces se perdent en décembre 1946. Nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses concernant son évolution. Il se peut d'une part, que l'association ait tout simplement cessé son activité, à cause de problèmes intérieurs qui ne nous sont pas connus. Il se peut d'autre part, qu'elle ait intégré la FNDIRP, dont les comités départementaux respectifs restent actifs⁶⁰³. En tout cas dès 1946, il n'y a plus d'association d'anciens résistants déportés ayant une emprise sur l'ensemble de l'Alsace, comme les associations bas- et haut-rhinoises de la FNDIRP se focalisent essentiellement sur leur département en question. La section du Haut-Rhin édite un bulletin de liaison⁶⁰⁴ souhaitant unir les déportés alsaciens⁶⁰⁵. Le périodique est : « destiné à tous nos camarades ne possédant pas assez la langue française pour lire notre journal national

Arrêté le 14.07.1942, interné à Strasbourg puis transféré le 21.09.1942 à Wolfach en Allemagne, libéré le 21.12.1942. En 1945 il est conseiller technique au Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés. Cf. AERIA, *La Résistance*. Yves Bouchard est directeur du Comité d'accueil des déportés instauré en décembre 1944. Cf. ADBR, 203 J 18 : rapport de l'assemblée générale de l'ARC du 25.04.1948, p. 1-9, ici p. 2.

⁵⁹⁹ René Radius : ingénieur né à Strasbourg (1907-1994), il participe au réseau « SR Kléber » des FFC du 01.08.1941 au 04.10.1944. Chef de secteur à Strasbourg pour l'organisation de Charles Bareiss, il est arrêté le 29.07.1942, interné à Schirmeck puis déporté à partir de 1941 en Allemagne à Wolfach, Kehl puis Fribourg-en-Brisgau. Après la guerre il est sénateur du Bas-Rhin de 1948 à 1958 et député de 1958 à 1978. Cf. AERIA, *La Résistance*.

⁶⁰⁰ TIS, DRA, vol. XVI, n°59 : statuts de l'AIDPA.

⁶⁰¹ ADM, 67 J 13 : lettre de l'AIDPA à l'ADDIM du 16.07.1945.

⁶⁰² ADBR, 98 J vrac 12 : attestation l'AIDPA du 09.01.1945.

⁶⁰³ En 1947 le comité départemental de la FNDIRP du Bas-Rhin est sous la présidence de Monsieur Arthur Oberlin – ancien membre fondateur de l'AIDPA – (5, quai Kellermann, Strasbourg). Cf. *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, mars-avril-mai 1947, n°2, (s.p.) et TIS, DRA, vol. XVIII, n°62 : statut de la FNDIRP du Bas-Rhin du 25.08.1948

⁶⁰⁴ La BNF dispose des numéros de janvier 1947 à août 1948 sous la cote FOL-JO-5027.

⁶⁰⁵ *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, janvier-février 1947, n°1, (s.p.).

“Le Patriote Résistant”⁶⁰⁶. Alors que le bulletin s’autoproclame *La Voix du Déporté et Interné politique d’Alsace*, il se focalise pourtant exclusivement sur la vie associative de la FNDIRP du Haut-Rhin. La majorité des articles se consacre à la vie associative de la FNDIRP au niveau national⁶⁰⁷, départemental et local⁶⁰⁸. Contrairement au périodique de la LPPD, il est de très courte durée, puisque ses traces se perdent en été 1948 et il n’ouvre ses lignes, ni à d’autres associations du milieu résistant, ni même à la FNDIRP du Bas-Rhin.

En 1952 une évolution singulière se produit cependant au sein de cette dernière. Sous la direction de Robert Heydt, elle lance, ensemble avec les associations haut-rhinoise et mosellane de la FNDIRP, un bulletin de liaison transrégional *La Voix des Déportés*. Il s’agit d’un périodique mensuel bilingue qui a comme but de faciliter l’information et la communication concernant le travail de la FNDIRP au niveau national pour des anciens résistants maîtrisant mal le français, en assurant par ce moyen leur assimilation. Le bulletin sert également de réconfort et soutien moral : « Constatant les multiples difficultés rencontrées par nos camarades, au cours des années écoulées, difficultés nées de la connaissance imparfaite de la langue française, nous avons pensé créer un journal bilingue, facilement compréhensible à tous, et qui apporte au sein des familles plus particulièrement touchées par la souffrance, la voix du réconfort, du soutien moral de la défense des intérêts de ceux que nous avons la tâche de défendre dans l’adversité. [...] cet organe bilingue, qui est appelé à être le grand trait d’union entre les patriotes de notre Province, et ceux de la grande famille française⁶⁰⁹. » Or ce projet collectif semble être de courte durée, puisque sa production s’achève en 1953⁶¹⁰.

De plus, comme nous l’avons déjà souligné, la FNDIRP fait objet d’une scission au niveau national, lorsqu’une fédération rivale, l’« Union nationale des Associations de déportés, internés et familles de disparus » (UNADIF) est créée en 1950. En Alsace, les associations départementales de la FNDIRP ne sont pas à l’abri de ces tensions. Dans le Bas-Rhin, la scission a lieu lors du congrès départemental de la FNDIRP le 23 juillet 1950. Sur cinquante-quatre délégués présents, trente-deux votent pour la confiance en la fédération, vingt-deux contre. Cette minorité décide de quitter la FNDIRP pour créer le 9 août 1950 l’« Association des

⁶⁰⁶ *La Voix du Déporté et Interné politique d’Alsace*, juin-juillet-août 1947, n°3, (s.p.).

⁶⁰⁷ « Congrès National de la FNDIRP à Paris » in *La Voix du Déporté et Interné politique d’Alsace*, janvier-février 1947, n°1, p. (s.p.).

⁶⁰⁸ « Wohltätigkeitsveranstaltung der Section de Mulhouse » in, *La Voix du Déporté et Interné politique d’Alsace*, janvier-février 1947, n°1, (s.p.).

⁶⁰⁹ HUMBERT Armand, « Le but de notre Journal », in *La Voix des Déportés*, (bulletin de liaison de la FNDIRP du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle), juillet 1952, n°1, p. 1-2, ici p. 1.

⁶¹⁰ La BNF ne dispose que de trois numéros (le n°1 de juillet 1952, le n°4 d’octobre-novembre 1952 et le n°5 de février-mars 1953). Une recherche auprès des archives de la FNDIRP nationale, ainsi qu’auprès des associations départementales est restée sans succès.

déportés, internés et familles de disparus⁶¹¹ », section départementale de l'UNADIF⁶¹². L'UNADIF du Bas-Rhin veut « réaliser l'Union de tous les Déportés et Internés dans un organisme général⁶¹³ », en regroupant les personnes disposant du statut du déporté/interné résistant et politique et se veut être une fédération apolitique. Elle souhaite entretenir le souvenir des déportés et internés décédés au cours de la guerre ; resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les déportés et internés; et assurer à ses membres une aide morale et matérielle⁶¹⁴. De 1950 à 1964, elle publie un bulletin de liaison, mais de nouveau il reste exclusivement centré sur l'association départementale et les sections locales⁶¹⁵.

La section alsacienne de l'« Union nationale des évadés de guerre » édite de 1949 à 1951 et de 1965 à 1968 un bulletin de liaison *Servir*. L'UNEG regroupe les prisonniers évadés des camps, ainsi que les prisonniers de guerre évadés des Stalag et Offlag, et depuis 1951, elle accueille aussi les passeurs. Au sein de ce bulletin de liaison prédominent cependant largement des thèmes militaires autour des anciens combattants, les passeurs et la « Résistance » alsacienne sont plus rarement mentionnés⁶¹⁶.

En mars 1954, émerge la « Fédération des associations patriotiques et d'anciens résistants » (FAPAR)⁶¹⁷. Or, elle aussi est une organisation très éphémère, puisque ses traces se perdent en 1955.

Contrairement au Luxembourg, en Alsace les anciens résistants ne disposent donc pas d'un porte-parole durable de leur milieu. Les associations du type « résistance » ne parviennent pas du tout à se fédérer, alors que les anciens résistants déportés sont confrontés à l'existence de fédérations rivales. Les tentatives de créer des organisations uniques restent éphémères.

⁶¹¹ Nous utiliserons désormais l'abréviation UNADIF du Bas-Rhin.

⁶¹² Alfred Wolff est président, Dammert et René Radius sont vice-présidents, Metzger et Paul Weber assument les tâches du secrétariat. Elle inscrit ses statuts au Tribunal d'Instance de Strasbourg en 1953.

⁶¹³ « Déclaration », in *Echo des Déportés et Internés*, (bulletin de liaison de l'UNADIF du Bas-Rhin), octobre 1950, n°2, p. 3.

⁶¹⁴ « Association départementale des Déportés, Internés et Familles de Disparus du Bas-Rhin », in *Echo des Déportés et Internés*, avril, mai, juin 1954, n°2, p. 15-19.

⁶¹⁵ *Echo des Déportés et Internés* (1950-1961) ; *La Voix du Déporté et Interné du Bas-Rhin* (1961-1964). La BNU dispose de ce bulletin, mais malheureusement la collection est fragmentée et ne comprend pas l'ensemble des numéros parus. Le bulletin est également listé dans le catalogue de la BNF, mais sur place, il n'a pas été repérable à cause d'une erreur de cote. Dans les Archives départementales de la Moselle, un seul numéro (janvier-mars 1958) se trouve dans le fonds 67 J 79.

⁶¹⁶ Une collection incomplète du périodique est consultable à la BNU sous la cote : BNU, M.42.342. Le bulletin est également dans le catalogue de la BNF, mais sur place il a été introuvable.

⁶¹⁷ « Wer ist die F.A.P.A.R. ? », *Echo des Déportés et Internés*, juillet, août, septembre 1954, n°3, p. 4-5 ; ADBR, 98 J vrac 36.

En Moselle, les anciens résistants des associations du type « résistance » ne parviennent pas non plus à se fédérer dans une organisation unique. De même, nous n'avons pas trouvé de traces des associations transrégionales initiées par Charles Bareiss. Cependant, concernant le type « déportation », la Moselle connaît tout d'abord comme le Luxembourg et contrairement à l'Alsace, un seul regroupement, l'« Association départementale des déportés et internés politiques de la Moselle » (ADDIM) sous la présidence d'Edouard Bach⁶¹⁸. Ce dernier souhaite initialement créer un groupe départemental du « Mouvement national des Prisonniers de Guerres et Déportés » (MNPGD), mais n'obtenant aucune réponse à ses sollicitations, il fonde l'ADDIM le 20 avril 1945⁶¹⁹ en lançant un appel aux internés et aux déportés : « La nécessité d'union de tous est la condition de pouvoir maintenir l'esprit qui nous a valu l'incarcération, la déportation et obtenir réponse à nos justes revendications⁶²⁰. » En juin 1945 Bach souligne « le privilège [de] n'avoir, outre les Centres d'Entr'aide, qu'une seule Association⁶²¹ » en Moselle, en l'occurrence l'ADDIM, qui regroupe aussi les amicales par camp⁶²². Selon son président, elle compte en avril 1945 33 membres⁶²³, en mai une centaine⁶²⁴ et en juillet 6.000⁶²⁵. Le 21 août 1945, l'ADDIM adhère à la FNDIRP⁶²⁶. Dans ce contexte l'ADDIM adopte de nouveaux statuts et devient le 20 décembre 1947 la « Fédération mosellane des déportés et internés patriotes et résistants⁶²⁷ » (FNDIRP mosellane) sous la présidence de Jean Burger. Elle inscrit ses statuts au Registre des Associations au Tribunal Cantonal de Metz le 22 juin 1948⁶²⁸. Cette affiliation de l'association qui garde pourtant son autonomie, est justifiée de la manière suivante : « La défense des intérêts des déportés, de leurs veuves et de leurs orphelins étant la préoccupation principale de la Fédération Mosellane et afin de pouvoir faire aboutir plus facilement ses légitimes revendications, la Fédération Mosellane a senti le besoin d'une réaffiliation à un organisme national⁶²⁹. » A partir de 1949, l'FNDIRP mosellane est sous la

⁶¹⁸ Edouard Bach est né en 1916 en Moselle. Il est rédacteur à la mairie de Metz. Il est transplanté en janvier 1943 à Panewnick pour refus d'entrer dans une formation pro-allemande et s'évade avec sa famille en janvier 1944. Il mène ensuite une vie clandestine à St-Amand-des-Cots, rejoint le maquis et participe à la libération du Tarn. ADM, 67 J 13 : « Notice biographique », non datée.

⁶¹⁹ ADM, 67 J 13 : lettre de l'ADDIM au MNPGD du 13.06.1945. L'ADDIM restera cependant en contact étroit avec le MNPGD comme le montre l'important échange de correspondance dans le fonds. En juillet 1945 elle demande l'admission au Comité National de Coordination du MNPGD. Cf. ADM, 67 J 13 : lettre de l'ADDIM au MNPGD du 19.07.1945.

⁶²⁰ ADM, 67 J 20 : appel à tous les internés et déportés, non daté, [1945].

⁶²¹ ADM, 67 J 13 : lettre de l'ADDIM à l'AIDPA du 29.06.1945.

⁶²² *Idem* : note « Déportés et Internés », non datée.

⁶²³ *Idem* : rapport de l'ADDIM à Monsieur Mondon délégué départemental du MNPGD du 19.04.1945.

⁶²⁴ *Idem* : rapport de l'ADDIM à Monsieur Mondon, délégué départemental du MNPGD du 14.05.1945.

⁶²⁵ *Idem* : Lettre de l'ADDIM à l'« Association Nationale des Internés et Déportés » du 07.07.1945.

⁶²⁶ *Idem* : Lettre de l'ADDIM à la « Fédération des Centres d'Entr'aide » du 21.08.1945.

⁶²⁷ Nous utiliserons désormais l'abréviation FNDIRP mosellane / de Moselle.

⁶²⁸ ADM, 67 J 1 : certificat fait par le greffier du Tribunal Cantonal du 13.03.1950.

⁶²⁹ ADM, 67 J 2 : communiqué « Chez les déportés », non daté [1950].

présidence de Charles Grosse⁶³⁰. Alors que la Moselle dispose donc à première vue d'une association unique pour le type « déportation », elle n'est pas à l'abri des tensions qui apparaissent au niveau national de la FNDIRP à partir de 1949, comme cela a été le cas pour sa région voisine alsacienne. En janvier 1950 la FNDIRP mosellane demande à la fédération nationale son positionnement dans le contexte de la polémique autour des camps soviétiques⁶³¹. Durant le congrès départemental du 5 février de la même année, elle suspend à travers une motion son affiliation à la FNDIRP nationale : « Vu les pénibles différends surgis dans notre Fédération nationale : FNDIRP, les délégués de la Moselle, réunis en Congrès annuel le 5 février 1950 à Metz, décident de sursoir l'affiliation à la Fédération Nationale jusqu'au jour où celle-ci, par un programme revendicatif net et concret puisse de nouveau réunir tous les déportés et internés du pays. Pour la sauvegarde de l'unité dans notre département, la Fédération de la Moselle s'abstient de prendre position dans le différend qui oppose les membres du Bureau National, et décide de se constituer provisoirement en Fédération indépendante Mosellane⁶³². » La FNDIRP mosellane reproche ainsi à la fédération mère de ne pas avoir respecté ses statuts qui interdisent une subordination à un parti politique et souligne sa volonté de maintenir l'unité au sein du milieu des résistants déportés⁶³³. Elle organise par la suite le 8 octobre 1950 un congrès extraordinaire d'information réunissant des représentants de la FNDIRP ainsi que ceux de l'UNADIF. Finalement, entre le 26 mai et le 16 juin 1951, la FNDIRP mosellane procède à un sondage à vote secret comportant trois questions afin de trancher sur l'avenir de l'association. La première demande si une fédération de déportés doit faire de la politique, la deuxième demande si la FNDIRP a fait de la politique et la troisième si l'association mosellane devrait s'affilier à la FNDIRP ou l'UNADIF⁶³⁴. Une majorité décide alors de s'affilier à l'UNADIF : parmi les 3.800 déportés inscrits, 2694 ont voté, dont 1.053 pour la FNDIRP et 1.562 pour l'UNADIF⁶³⁵. Un communiqué est lancé par Charles Grosse, président de l'UNADIF Moselle, pour inciter les déportés mosellans à se rassembler sous cette fédération

⁶³⁰ Charles Grosse (1907-1970), originaire de la Moselle, est assistant à la direction des cinémas messins. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, Grosse aide des prisonniers de guerre évadés et transmet des renseignements aux alliés. Il est arrêté en décembre 1942 et déporté, notamment dans le camp de concentration d'Oranienbourg-Sachsenhausen dont il est libéré en 1945. De 1949 à 1970, il est président de la FNDIRP puis de l'UNADIF mosellane. Il est homologué sous-lieutenant dans la RIF et titulaire de la médaille du déporté résistant. Cf. ADM, 94 J 6 : coupure d'article « M. Charles Grosse, président de la Fédération mosellane des déportés UNADIF n'est plus », du 02.08.1970.

⁶³¹ ADM, 67 J 2 : lettre de la FNDIRP Moselle à la FNDIRP du 12.01.1950. Cf. aussi ADM, 67 J 4 : motions votées à la réunion extraordinaire du comité départemental de la FNDIRP mosellane du 07.01.1950.

⁶³² ADM, 67 J 2 : communiqué « A tous les déportés et internés et familles de déportés et internés disparus », non daté, [1950].

⁶³³ *Idem* : circulaire « Aux camarades », non datée, [1951].

⁶³⁴ *Idem* : bulletin de vote blanc « Référendum » et non daté de la FNDIRP mosellane [1951].

⁶³⁵ *Idem* : circulaire « Les déportés en Moselle », non daté [1951].

nationale : « Il est important que chacun comprenne la nécessité d'une Union étroite en vue de la défense des Intérêts matériels et moraux de tous, du maintien de l'amitié entre toutes les victimes de la Déportation et du culte de souvenir de nos morts. [...] Toute action contraire à la décision de la majorité ne peut être considérée que comme dissidente, et ceux qui la pratiquent s'excluent eux-mêmes du sein de la communauté des Déportés mosellans⁶³⁶. » Cependant, les membres favorables à la FNDIRP continuent l'action de la FNDIRP mosellane sous la présidence de Jean Burger (qui avait démissionné en 1949) et refusent de reconnaître le sondage et de se rallier à l'UNADIF⁶³⁷. Ainsi à partir de 1951 deux organisations de déportés résistants se concurrencent en Moselle et se donnent réciproquement la responsabilité de la scission qui fractionne leur milieu. De plus, il n'y a aucun bulletin de liaison, qui aurait pu assumer une fonction de porte-parole du milieu résistant mosellan. Les quelques tentatives restent éphémères⁶³⁸. Ce n'est qu'en 1973 qu'est créé un « Comité Mosellan du Musée et du Mémorial de la Résistance et de la Déportation » (CM). Cette organisation réunit pour la première fois les sections départementales de la « Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes » (FNDIRP), de l' « Union nationale des Associations de déportés, internés et familles de disparus » (UNADIF), des « Combattants Volontaires de la Résistance » (CVR), de l' « Association nationale des Déportées et Internées de la Résistance » (ANDIR), ainsi que l' « Amicale des anciens déportés du Fort de Queuleu »⁶³⁹, en vue de créer en Moselle un musée et un mémorial en hommage aux résistants et déportés.

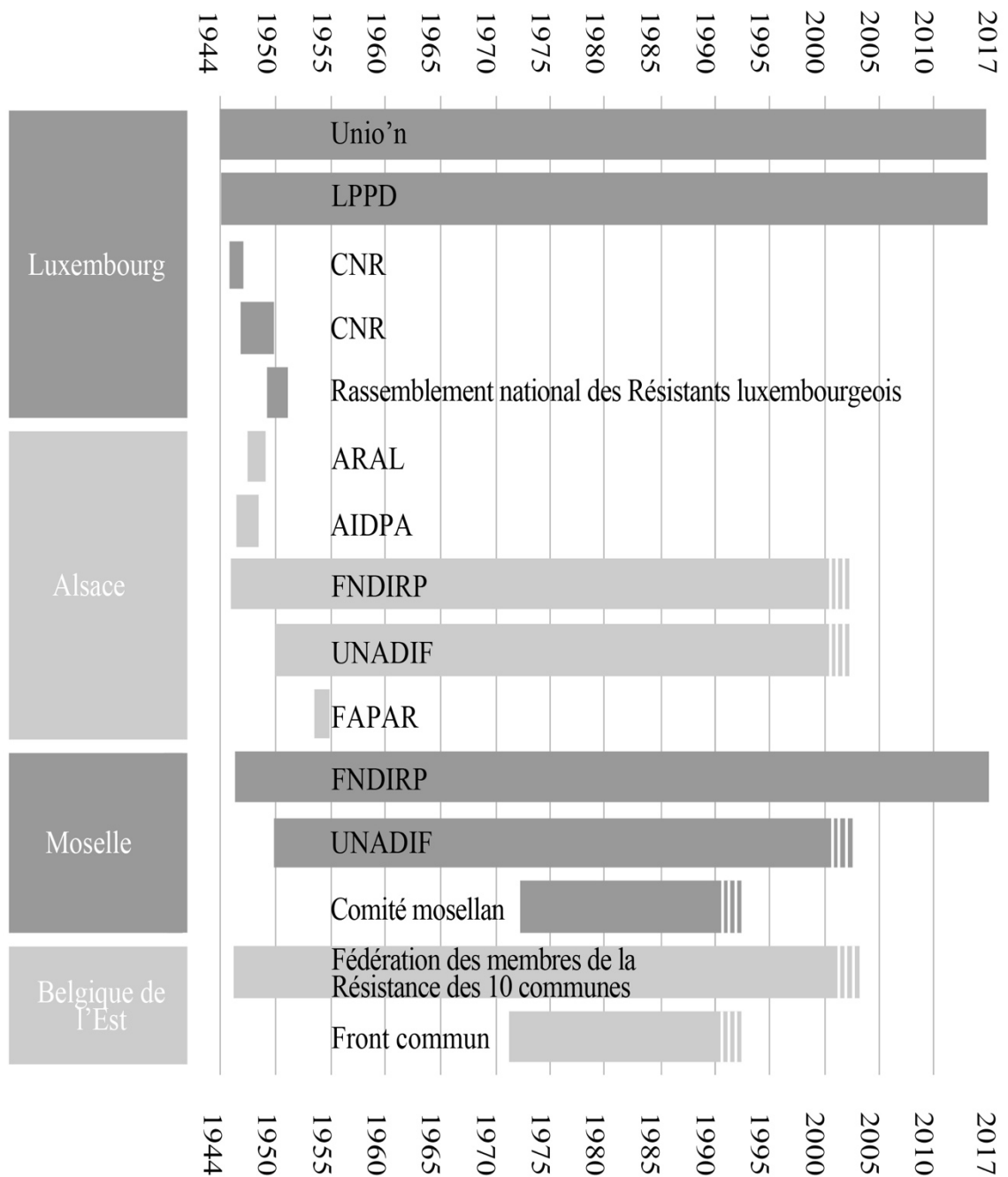
En Belgique de l'Est, les anciens résistants de la région d'Eupen-Malmedy restent démunis d'une organisation cohérente de leur milieu. Seulement dans les « Dix Communes » est créée en 1945 une « Fédération des Membres de la Résistance des Dix Communes », mais fautes d'archives, nous savons très peu sur cette association qui semble peu active. De même, comme en Moselle, il n'existe aucun bulletin de liaison, porte-parole des anciens résistants de la Belgique de l'Est. Ce n'est qu'au début des années 1970, qu'une organisation englobant l'ensemble des anciens résistants de la Belgique de l'Est est mise sur pieds : le « Front commun des résistants au nazisme des régions annexées ».

⁶³⁶ *Idem* : « A tous les Déportés, Internés et Familles de Disparus », non daté [1951].

⁶³⁷ ADM, 67 J 2 : circulaires « A tous les déportés, internés mosellans et familles de disparus ! », « Les déportés en Moselle » et « Chez les déportés », non datés [1950-51].

⁶³⁸ La « Fédération des Insoumis de la Moselle » publie quelques numéros du *Le Réfractaire. Organe de liaison des réfractaires, passeurs et évadés de la Moselle* (un numéro de 1946 est consultable chez ASCOMEMO. De même les FFI publient quelques numéros du *Bulletin Annuel du Groupement FFI (ORA) de la Moselle*, entre 1957 et 1975, également consultable à ASCOMEMO.

⁶³⁹ ADM, 94 J 24 : comptes rendus de réunions, correspondance 1972-1976.



4. Tableau des associations aspirant à unir les anciens résistants au Luxembourg, en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est.

<u>Luxembourg</u> ⁶⁴⁰	<u>Alsace</u>	<u>Moselle</u>	<u>Belgique de l'Est</u>
<p>« <i>Unio'n</i> » :</p> <p><i>D'Unio'n</i> (1944-1948) <i>Unio'n</i> (1951-1983)</p>	<p>FNDIRP du Haut-Rhin :</p> <p><i>La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace</i> (1947-1948)</p>	<p>Fédération des Insoumis de la Moselle :</p> <p><i>Le Réfractaire. Organe de liaison des réfractaires, passeurs et évadés de la Moselle</i> (1946-1948)</p>	
<p>LPPD :</p> <p><i>La voix de la Résistance</i> (1945) <i>Rappel</i> (1946-2006)</p>	<p>FNDIRP du Bas-Rhin :</p> <p><i>La Voix des Déportés</i> (1952-1953)</p>	<p>Groupement FFI (ORA) de la Moselle :</p> <p><i>Bulletin Annuel du Groupement FFI (ORA) de la Moselle</i> (1957-1958, 1966-1975).</p>	
	<p>UNADIF du Bas-Rhin :</p> <p><i>Echo des Déportés et Internés</i> (1950-1961) <i>La Voix du Déporté et Interné du Bas-Rhin</i> (1961-1964)</p>		
	<p>UNEG du Bas-Rhin :</p> <p><i>Servir</i> (1949-1951 / 1965-1968)</p>		

5. Tableau des bulletins de liaison.

⁶⁴⁰ Au Luxembourg, huit autres associations publient des bulletins de liaison : ALWERAJE, *Ons Zeidong* (1941-XX) ; LFK, *Freihét* (1945-1946) ; LRL, *D'Renaissance – Organ vum Letzeburger Ro'de Le'w* (1947-1948) ; Réveil de la Résistance, *Réveil de la résistance : résistants actifs 1940-44* (1951-1986) ; GIML, *De Maquisard* (1966-1969) ; Amicale Auschwitz, *Informationsbulletin vun der Amicale des rescapés et des familles de disparus d'Auschwitz du Grand-Duché de Luxembourg* (1965-1978) ; UPAFIL, *UPAFIL* (1966-2013) ; Amicale Albert Ungeheuer, *Amicale Albert Ungeheuer* (1996-2014). Ces bulletins sont consultables à la BNL.

En jetant un regard comparatif sur le Luxembourg, l'Alsace, la Moselle et la Belgique de l'Est des années 1945 à 1955, nous pouvons constater que cette période est la plus productive au niveau de la création des associations d'anciens résistants pour l'ensemble des quatre territoires étudiés. Cette émergence est conditionnée par la volonté des anciens résistants de s'organiser afin de surmonter ensemble les séquelles de la guerre. La prédominance des revendications sociales et morales au sein des statuts par rapport aux revendications mémorielles souligne ce constat. Une des caractéristiques majeures du milieu associatif des anciens résistants est pourtant son fractionnement.

A côté de ces parallèles, des divergences importantes apparaissent en ce qui concerne cette première phase d'organisation des anciens résistants ; et ce entre le Luxembourg d'une part et les régions françaises et belge d'autre part. Au Luxembourg, les anciens résistants parviennent dès la fin de la guerre à coordonner durablement leur milieu à travers la LPPD. Grâce à son bulletin de liaison *Rappel* ouvert aux associations du type « résistance », les anciens résistants luxembourgeois disposent d'un porte-parole important pour établir un certain consensus au sein de ce milieu si fractionné. Cette coordination fait défaut en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est. Les tentatives alsaciennes de créer une fédération transrégionale avec l'ARAL et « Résistance Est » échouent. En Alsace, l'« Association des Internés et Déportés Politiques d'Alsace » qui tient à réunir les résistants déportés de l'ensemble de la région disparaît rapidement, cédant la place aux comités départementaux de la FNDIRP. Cette dernière succombe à une scission au niveau national et régional avec la création de l'UNADIF : deux fédérations s'affrontent ainsi en Alsace et en Moselle à partir des années 1950, alors que la LPPD parvient à maintenir l'union. En Belgique de l'Est, une fédération rassemblant les anciens résistants et/ou prisonniers politiques pour l'ensemble des territoires annexés fait également défaut. Seule les « Dix Communes » parviennent à créer une « Fédération des Membres de la Résistance des Dix Communes ».

Les tentatives de publier un bulletin de liaison restent de courte durée et sans succès dans les régions françaises. La FNDIRP du Haut-Rhin lance une tentative éphémère d'un bulletin de liaison en 1947-1948. La FNDIRP du Bas-Rhin initie en 1952 la publication d'un bulletin de liaison transrégional qui reste également sans lendemain en disparaissant en 1953. Le périodique de l'UNADIF du Bas-Rhin, édité à partir de 1950, parvient à se maintenir jusqu'en 1964, mais s'éclipse par la suite. En Belgique de l'Est, les associations d'anciens résistants sont totalement démunies d'un potentiel porte-parole : aucune tentative de publier un bulletin de liaison n'a pu être documenté.

I. c. 2. Tensions internes comme obstacle à la coordination efficace et durable

Pour quelles raisons les anciens résistants en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est ne parviennent-ils pas à mettre sur pied une organisation ou un porte-parole à même de coordonner durablement leur milieu fragmenté durant la première décennie suivant la fin de la guerre, qui est la période la plus productive pour ce milieu associatif ? En s'intéressant à la vie associative des anciens résistants dans ces régions, nous pouvons constater d'importantes tensions internes conditionnées par les différents vécus durant la guerre, mais aussi des différences politiques. Au sein du milieu des anciens résistants règne ainsi une importante concurrence intérieure. Elle provoque soit un retrait des associations qui restent très refermées sur elles-mêmes, soit leur disparition complète, comme le montrent les exemples qui suivent.

En Alsace, les premières tentatives de coordination véritablement régionales, voire transrégionales sont de courte durée. Alors qu'on ignore le sort de l'AIDPA, la disparition de l'ARAL et de « Résistance-Est » semble liée à la personne de Charles Bareiss, fondateur des deux associations. Bareiss a réussi auprès des autorités parisiennes à se faire reconnaître comme fondateur du mouvement « Résistance-Est » (qui n'a pas existé sous cette désignation au cours de la guerre) et qui regroupe les Alsaciens sous ses ordres durant la guerre avant son arrestation en 1942. Cependant, Bareiss cherche à réunir l'ensemble des résistants alsaciens au sein de ses deux associations⁶⁴¹. Dans cette perspective, il se désigne comme « Premier Chef de la Résistance d'Alsace et de Lorraine⁶⁴² » et revendique par exemple la création d'unités combattantes comme les « Groupes Mobiles d'Alsace » (GMA), alors qu'il était déporté à ce moment. Selon un rapport anonyme aux archives de l'ARAL⁶⁴³, ces revendications créent un schisme dans le milieu des anciens résistants alsaciens, au détriment finalement de l'ARAL et de « Résistance-Est » qui disparaissent.

L'« Amicale des Anciens de la Résistance Combattante du Bas-Rhin » (ARC) qui regroupe les FFI du département depuis 1946 jusqu'au début des années 2000, est quant à elle une association très refermée sur elle-même, qui se prononce d'une manière négative sur les anciens résistants des filières de renseignements et sur les résistants déportés, comme il ressort d'un rapport de 1948: « Nous n'avons donc pas à donner notre avis sur des résistants clandestins d'autres formations, sur des concentrationnaires qui réquisitionnent à leur bénéfice toute la Résistance dans le temps et le résultat. J'arrive à me demander quel peut être le

⁶⁴¹ AERIA, ARAL : fiche, résumé sur la résistance alsacienne, sans auteur et non datée.

⁶⁴² AERIA, Fonds Bossler, Archives Résistance-Est et après-guerre Fonds Bossler : circulaire du 30.05.1948, p. 1.

⁶⁴³ AERIA, ARAL : fiche résumée sur la Résistance alsacienne (sans date, sans auteur).

pourcentage des renseignements qu'on prétend avoir fait passer les Vosges qui a effectivement touché LONDRES ou ALGER. [...] Un fait reste, beaucoup trop de Résistants se sont fait emboîter par les nazis et j'ose le dire brutalement, certains pour pas grand chose et souvent par leur propre faute. Que cela n'enlève rien à leurs mérites, soit ! Mais qu'ils ne s'arrogent pas le droit de discuter des faits qu'ils ignorent et qui touchent à nos formations⁶⁴⁴. » L'ARC ne fait donc preuve d'aucune volonté à s'organiser avec des résistants autres que les FFI du département.

De même, l'« Amicale des Anciens de la Brigade Alsace-Lorraine », qui émerge en 1945 en Alsace, est une association très active dont les membres sont tous des anciens résistants alsaciens et mosellans ayant fui au sud de la France pour échapper l'annexion de fait. Lorsque cette région est libérée fin août 1944, des réfugiés, expulsés et évadés alsaciens et mosellans, et notamment des membres du réseau Marital, dont Bernard Metz⁶⁴⁵, cherchent à constituer une unité militaire régulière, rattachée à la 1^{ère} armée française. Etant considérés comme des fuyards et des traîtres par les autorités ennemies et un certain nombre d'Alsaciens et Mosellans restés dans les départements annexés, ils veulent participer à la libération de l'Alsace et de la Moselle afin d'être reconnus comme de véritables résistants. C'est ainsi que le 8 septembre 1944 est créée la « Brigade Alsace-Lorraine » (BAL) sous le commandement (symbolique) du colonel Berger (André Malraux⁶⁴⁶) et (réel) du lieutenant-colonel Pierre-Elie Jacquot⁶⁴⁷. Forte de 1.800 hommes, la BAL est composée de trois bataillons : le bataillon Strasbourg (issu des maquis de la Dordogne, de la Corrèze et de la Haute-Vienne), le bataillon Metz (issu des maquis de la région de Toulouse, des Basse-Pyrénées, du Gers, du Lot-et-Garonne) et le bataillon Mulhouse (issu des maquis de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort). La BAL dispose d'un statut « indépendant », elle est rattachée directement au général

⁶⁴⁴ Pour toutes les citations : ADBR, 203 J 18 : compte-rendu de l'assemblée générale du 25.04.1948, p. 1-9.

⁶⁴⁵ Bernard Metz (1920-2009) : né à Strasbourg dans un milieu catholique, cet étudiant en médecine et scout se réfugie en zone non occupée où il continue ses études à Tours, Clermont-Ferrand et Lyon. En contact avec le réseau de la « 7^e colonne d'Alsace », il œuvre à rassembler les Alsaciens et Mosellans réfugiés dans la région afin de contribuer à la libération et est un des membres fondateurs de la BAL. Après la guerre, il est membre-fondateur de l'« Amicale des Anciens de la Brigade Alsace-Lorraine » qu'il préside de 1956 à 1977 et membre-fondateur du « Comité pour la Mémoire de la Brigade Alsace-Lorraine » fondé en 2002. Cf. DIENER-HATT Marie-Noël, « Bernard Metz », in AERIA, *La Résistance*.

⁶⁴⁶ André Malraux (1901-1976) : né à Paris, aventurier et écrivain antifasciste, il rejoint la résistance en mars 1944 et participe aux combats de libération de la France, bien que son engagement est plus symbolique que vraiment actif. Après la guerre, il s'engage dans le « Rassemblement du peuple français. De 1959 à 1969, il est ministre de la Culture. Cf. TODD Olivier, *André Malraux, une vie*, Paris, Editions Gallimard, 2001.

⁶⁴⁷ Pierre-Elie Jacquot (1902-1984) : né à Vrécourt dans les Vosges, il s'engage dans une carrière militaire. Après l'armistice, il entre en clandestinité en Corrèze, où il met sur pied des unités de maquis. Il commande avec André Malraux la BAL. Après la guerre, Jacquot poursuit sa carrière militaire : en 1956 il devient général d'armée, puis commandant en chef des Forces alliées du centre Europe de l'OTAN. Cf. DIENER-HATT Marie-Noël, « Pierre-Elie Jacquot », in AERIA, *La Résistance*.

de Lattre de Tassigny. Elle participe à la reconquête des Vosges du Sud à Strasbourg et s'engage activement dans les combats des Vosges du 26 septembre au 17 octobre 1944, dans les combats autour de Belfort et la libération de Dannemarie du 23 au 29 novembre 1944, dans les combats de défense de Strasbourg du 5 décembre 1944 au 3 janvier 1945 et finalement à la garde au Rhin du fort Hoche au sud de Strasbourg⁶⁴⁸. Après de la guerre, de 1947 à 2001, l'« Amicale des Anciens de la Brigade Alsace-Lorraine » édite un bulletin de liaison. Mais si cette amicale avait donc le potentiel de devenir le porte-parole des anciens résistants alsaciens, elle s'inscrit pourtant résolument dans le milieu des anciens combattants, et non dans le milieu résistant. En effet, dans un procès-verbal, l'amicale affirme que « la Brigade Alsace-Lorraine, issue il est vrai de divers Mouvement de la Résistance, a été une unité combattante au sein de la 1^{ère} armée française et son Amicale ne peut donc se prévaloir du titre d'Association d'Anciens Résistants⁶⁴⁹. »

La scission au sein de la FNDIRP en Alsace et en Moselle est quant à elle due à des conflits politiques entre communistes et anti-communistes dans le contexte de la Guerre froide. Elle engendre la coexistence de deux fédérations rivales FNDIRP et UNADIF avec des bulletins respectifs, de courte durée et très refermés sur les fédérations respectives. Ce retrait s'explique notamment par le règlement interne de ces fédérations. En effet, concernant l'UNADIF il est décrété que : « le contact avec d'autres organisations de déportés reste du domaine exclusif du Bureau National⁶⁵⁰. » Ainsi, le bulletin de l'UNADIF du Bas-Rhin ne peut en aucun cas être vu comme un porte-parole du milieu résistant alsacien : il se consacre exclusivement sur la vie associative du département et des sections locales. Il est pourtant intéressant de noter qu'en 1955, l'UNADIF du Bas-Rhin est en contact avec la LPPD et que dès ce moment, elle change de stratégie. Elle commence à reproduire des articles du *Rappel*⁶⁵¹ et – à l'image de ce bulletin – à publier des poèmes et des textes littéraires et historiques, dans une optique de rendre son périodique « plus vivant⁶⁵² ». Dans ce sens, l'UNADIF du Bas-Rhin « remercie les camarades luxembourgeois de l'aide qu'ils apportent à la rédaction de [leur] journal⁶⁵³. » Alors que nous ne disposons pas d'exemplaires de leur journal pour la période 1956 à 1960, il devient évident

⁶⁴⁸ MEYER René, « L'Evacuation, une tragédie frontalière », in REUMAUX, WAHL, *Alsace*, p. 35-133, ici p. 113 ; DIENER-HATT Marie-Noël, « La campagne d'Alsace de la Brigade Alsace-Lorraine (septembre 1944-mars 1945) », in AERIA, *La Résistance*.

⁶⁴⁹ ADBR, Fonds de la Brigade Alsace-Lorraine (BAL), 176 J 34 : procès-verbal du comité central du 17.12.1998.

⁶⁵⁰ « Motion d'orientation prise par la Commission de Doctrine lors du Congrès National UNADIF à Grenoble les 29 et 30 mai 1964 », in *La Voix du Déporté et Interné du Bas-Rhin*, (bulletin de liaison de l'UNADIF du Bas-Rhin), 1964, n°3, p. 10.

⁶⁵¹ *Echo des Déportés et Internés*, octobre, novembre, décembre 1955, n°4, p. 5.

⁶⁵² « Nos poètes se réveillent », in *Echo des Déportés et Internés*, janvier, février, mars 1956, n°1, p. 1.

⁶⁵³ « Vœux du Luxembourg », in *Idem*.

qu'au plus tard à partir de 1961 cette influence n'est plus repérable au sein du bulletin de l'UNADIF, qui se limite de nouveau à publier des textes juridiques et des bilans des activités de l'association départementale et des sections locales. Cet échange transfrontalier s'explique par la personne d'Emile Crémer, président de l'UNADIF du Bas-Rhin de 1953 à 1961 : il est né au Luxembourg et y a passé son enfance⁶⁵⁴. Le peu de succès de ces périodiques des sections départementales respectives semble également lié – en partie du moins – au rattachement à une fédération nationale. Lors d'un congrès départemental de l'UNADIF du Bas-Rhin, le président national reconnaît l'existence du bulletin de la section alsacienne, mais il affirme aussi que ce journal fait « un peu de concurrence » au bulletin de liaison national *Le Déporté*⁶⁵⁵. La fédération-mère semble donc préférer que les sections départementales publient leurs rapports dans le bulletin national plutôt que d'éditer un périodique régional propre. Faute de soutien et faute d'une ouverture à un public plus large, les bulletins de liaison alsaciens ne parviennent pas à affronter les défis organisateurs et surtout financiers : L'UNADIF du Bas-Rhin admet effectivement en 1964 que son bulletin, dont la publication s'arrête au cours de l'année, connaît des problèmes de financement⁶⁵⁶.

En ce qui concerne la Belgique de l'Est, l'historien Carlo Lejeune a montré en s'appuyant sur des rapports de la Sûreté d'Etat, que l'« Association patriotique La Résistance Eupen », connaît dès 1945 une scission entre « vieux-belges » et « nouveaux-belges ». Selon le rapport de la Sûreté de l'Etat, l'association aurait d'une part recruté certains membres dont la conduite sous l'annexion aurait laissé à désirer et d'autre part elle aurait écarté des positions dirigeantes des résistants « vieux-belges » venus s'installer à Eupen. Ce sont ces derniers qui fondent alors l'« Union patriotique belge d'Eupen et environs »⁶⁵⁷. Les traces de ces deux associations se perdent cependant au cours de l'année 1946⁶⁵⁸.

Or, le Luxembourg ne fait pas exception concernant ces tensions, comme le montre les quelques exemples qui suivent. Nous avons vu que les tentatives de créer une organisation

⁶⁵⁴ Cf. « Dernières nouvelles de Strasbourg », in *Rappel*, 1957, n°5, p. 299.

⁶⁵⁵ « Discours de M. Lambert, Président National à l'ouverture du Congrès Départemental », in *La Voix du Déporté et Interné du Bas-Rhin*, 1963, n°2, p. 3.

⁶⁵⁶ « Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration », in *La Voix du Déporté et Interné du Bas-Rhin*, 1964, n°3, p. 4-6.

⁶⁵⁷ CEGES, AA 1311, 1154 : Rapport Bontems du 20.07.1945, cité dans LEJEUNE Carlo, *Die Säuberung. Band 1 : Ernüchterung, Befreiung, Ungewissheit (1920-1944)*, Büllingen, Editions Lexis, 2005, p. 207. Ces archives à la suite d'un transfert, sont actuellement consultables sous la même cote aux Archives générales du Royaume à Bruxelles.

⁶⁵⁸ En effet ni la liste concernant la constellation du cortège dans le cadre de la fête nationale belge de 1947, ni celle concernant les festivités du 11 novembre de la même année ne les mentionnent. Cf. « Der Festzug am Nationaltag », in *GE* du 19.07.1947, p. 3 et « Die Feiern am 11. November », in *GE* du 07.11.1947, p. 3.

unique des anciens résistants en 1945 à travers un CNR, échoue entre autres en raison des différences intérieures des anciens résistants. En octobre 1946, lorsque de plus en plus d'associations émergent au Luxembourg et notamment un deuxième CNR, Robert Krieps de la LPPD affirme : « Nous sommes partis de l'unité pour en arriver à la pluralité. Il n'y avait qu'une organisation au début [la LPPD], en voilà d'autres qui surgissent à présent. [...] Si par hasard vous travaillez intentionnellement contre nous, rappelez-vous que les gens qui sont dans la L.P.P.D. n'ont pas eu peur des boches et qu'ils ne craindront pas de vous démasquer⁶⁵⁹. » Les relations entre la LPPD et l'« *Unio'n* » sont également tendues à ce moment, puisque la LPPD déclare publiquement : « nous [avons] exigé que l'« *Unio'n* » épure ses rangs, avant que nous acceptions de travailler avec elle. Ils nous l'ont promis, mais c'en est resté là. [...] Au sein de la LPPD, il y a des gens qui ont effectivement prouvé qu'ils ont été de bons Luxembourgeois, dans l'« *Unio'n* » il y en a beaucoup qui ne peuvent que le prétendre⁶⁶⁰. » De même, la LPPD prend ses distances avec l'association communiste « Réveil de la Résistance » en avertissant ses membres qu'elle n'a aucun lien avec cette organisation⁶⁶¹. En outre, en 1949, la LPPD initie le « Rassemblement national des Résistants luxembourgeois ». Certains membres du « Rassemblement » exigent que l'« *Unio'n* », qui participe aux négociations de cette nouvelle création, se dissolve, ce qui engendre de rudes discussions et le retrait de l'« *Unio'n* » du projet⁶⁶², dont les traces se perdent en 1951 à la suite d'autres démissions⁶⁶³.

Les associations d'anciens résistants sont donc un milieu extrêmement divisé pour l'ensemble des territoires concernés et cette concurrence interne entrave fortement leurs tentatives de se rassembler. Mais si ces différences internes expliquent en partie l'échec d'une coordination efficace des anciens résistants, elle ne peut pas être la seule raison, puisqu'au Luxembourg, la LPPD parvient à unir le milieu résistant à travers son périodique, et ce malgré l'existence de nombreuses tensions. C'est ainsi que les anciens résistants doivent avoir une véritable raison, une motivation, pour vouloir s'agencer et créer une organisation unique ou un porte-parole commun. Pourquoi les anciens résistants luxembourgeois parviennent-ils à se coordonner par le biais de la LPPD, contrairement à l'Alsace où une organisation unique ou un

⁶⁵⁹ KRIEPS Robert, « En avant ou ... en arrière ? », in *Rappel*, 1946, n°3, p. 4-6, ici p. 4 et 5.

⁶⁶⁰ « [...] mir [hate] verlangt, d'« *Unio'n* » sollt emol bei sech selwer épure'eren, e'er mir mat hir schaffe we'lten. Et go'w eis versprach, mé dobei ass et bliwen. [...] An der L.P.P.D. si leid, de' bewisen hun, dat se gud Letzeburger woren; an der « *Unio'n* » sin der vill, de' kënnen et nure behapten. » Cf. « Revue de presse », in *Rappel*, 1946, n°4, p. 52-53.

⁶⁶¹ « Warnung », in *Rappel*, 1951, n°6, p. 324.

⁶⁶² « Résistance debout », in *Rappel*, 1951, n°2, p. 65-69.

⁶⁶³ « Séance vum Comité Central vum 10. März 1951 », in *Rappel*, 1951, N°4-5, p. 254.

porte-parole commun font défaut ? Et pourquoi en Moselle et en Belgique de l'Est cette coordination ne se fait-elle qu'au début des années 1970 ? Nous essayerons de répondre à cette question au cours des chapitres qui suivent, qui se consacrent aux revendications morales (II.) et mémorielles (III.) des associations d'anciens résistants.

II. Les associations d'anciens résistants entre reconnaissance et participation politique (1944-années 1980)

II. a. La concurrence mémorielle dans l'activité associative des anciens résistants pour une reconnaissance officielle

II. a. 1. « Reconnaissance » et « concurrence mémorielle »

Nous avons montré que les anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est constituent un milieu fractionné, comme en témoignent les nombreuses associations qui émergent durant la première décennie de l'après-guerre. En même temps, les buts de ces multiples associations sont très similaires, comme nous avons pu le montrer à travers l'activité associative des anciens résistants dans l'immédiat après-guerre. Cette convergence les incite à se concerter afin de coordonner leurs projets collectifs respectifs. Or de nombreuses tentatives de mettre sur pied des organisations uniques ou des porte-paroles communs échouent à cause des tensions internes qui dominent le milieu résistant. L'engagement social et la participation politique des associations d'anciens résistants dans l'immédiat après-guerre se font ainsi essentiellement sur une base individuelle : une action commune des associations d'anciens résistants dans ces domaines échoue au Luxembourg et est absente en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est.

Les anciens résistants doivent donc avoir une véritable raison, une motivation, pour vouloir se coordonner et créer une organisation ou un porte-parole commun. Nous estimons qu'une des motivations majeures des anciens résistants à se coordonner et à s'organiser malgré leurs différences internes est liée à l'enjeu de la « reconnaissance » et des « concurrences mémorielles » qui en découlent. La concurrence mémorielle est une lame à double tranchant : elle peut entraver la coordination des projets collectifs des anciens résistants si elle se situe à l'intérieur de leur milieu, mais elle peut aussi les inciter à se mobiliser davantage et donc à mieux coordonner ces mêmes projets collectifs si elle se situe à l'extérieur de leur milieu. Les associations d'anciens résistants sont impliquées dans différentes strates de concurrences mémorielles. D'une part, à l'intérieur même du milieu résistant, nous avons vu que différents groupes peuvent s'affronter, comme par exemple les anciens résistants de l'extérieur (en région non annexée) et de l'intérieur (en région annexée), les résistants politiquement à droite et à gauche, les résistants déportés et les anciens maquisards etc. D'autre part, en dehors de leur milieu, les anciens résistants se voient confrontés à d'autres acteurs mémoriels considérés comme empiétant sur leur terrain. Il peut par exemple s'agir des « enrôlés de force », des

anciens combattants, des « transplantés » et des déportés juifs, mais également des historiens ou responsables d'un musée.

A quels phénomènes ces concurrences mémorielles renvoient-elles ? Selon Geoffrey Grandjean, la concurrence mémorielle « renvoie à la compétition complexe et parfois douloureuse entre des groupes sociaux (entre eux ou vis-à-vis d'une autorité) pour défendre et promouvoir le souvenir de certains faits historiques⁶⁶⁴. » Il existe différents types de concurrences mémorielles, dont celui de la « concurrence des victimes ». Assmann souligne que la concurrence des victimes est conditionnée par le caractère sélectif et restreint de la mémoire, qui provoque une crainte réciproque des différents groupes de victime de faire objet d'une dynamique d'exclusion⁶⁶⁵. Le philosophe allemand Nietzsche estime que les mécanismes d'exclusion en lien avec la mémoire et l'identité sont dus à la « fierté »⁶⁶⁶.

Le sociologue Jean-Michel Chaumont, qui analyse la concurrence des victimes à travers l'exemple de la mémoire de la Shoah, argumente quant à lui que cette concurrence des victimes résulte de la lutte des individus et des groupes pour une « reconnaissance » de leurs souffrances endurées⁶⁶⁷. En effet, tout être humain a un besoin fondamental de reconnaissance : « Nous avons tous besoin d'être reconnus par autrui pour exister⁶⁶⁸. » Ainsi la reconnaissance est constitutive de l'identité, de même qu'elle donne un sens à l'existence (en temps normal) et aux souffrances endurées (en temps de crise)⁶⁶⁹. L'enjeu de la concurrence des victimes est donc la place ou le statut social de ces différents groupes de victimes dans la société, leur « prestige » ou, pour reprendre les mots de Nietzsche, leur « fierté ». La concurrence des victimes se caractérise souvent par des conflits entre différents groupes sociaux sous la couverture d'une soi-disant controverse historique. Ces conflits à l'arrière-plan ne sont pas forcément perçus par le public et ils sont également influencés par l'instrumentalisation politicienne de la mémoire⁶⁷⁰. Selon Assmann, la privation d'une reconnaissance repose sur la mise en place d'une échelle hiérarchique, sur la création d'une différence entre « équivalent / non équivalent », sur une limitation entre soi-même et l'autre. En effet la volonté de se construire une identité est toujours

⁶⁶⁴ GRANDJEAN Geoffrey, « Introduction », in GRANDJEAN Geoffrey et JAMIN Jérôme (dir.), *La concurrence mémorielle*, Paris, Armand Collin, 2011, p. 9-20, ici p. 13.

⁶⁶⁵ ASSMANN, *Das Unbehagen*, p. 164.

⁶⁶⁶ NIETZSCHE Friedrich, « Vom Nutzen und Nachteil der Historie für das Leben », in NIETZSCHE Friedrich, *Werke in drei Bänden*, édité par Karl Schlechta, Munich, Editions Hanser, 1963, cité dans ASSMANN, *Das Unbehagen*, p. 151.

⁶⁶⁷ CHAUMONT Jean-Michel, *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, Editions La Découverte, (1997), 2010.

⁶⁶⁸ CLAISSE, « Reconnaissance sociale », p. 105.

⁶⁶⁹ *Ibid.*, p. 106.

⁶⁷⁰ CHAUMONT, *La concurrence*, p. 11-15, 50.

accompagnée d'une volonté de se délimiter, ce qui rend des confrontations inévitables. La reconnaissance des souffrances, au contraire, aspire à une réconciliation et une intégration dans la société⁶⁷¹.

Il est communément admis qu'en Europe, la mémoire patriotique autour de la « Résistance » a dominé la commémoration de la Seconde Guerre mondiale les vingt premières années après la fin de la guerre (1945-1965)⁶⁷². Depuis les années 1970, un tournant s'est effectué avec l'émergence et la centralité accrue de la mémoire de la Shoah : la mémoire victimaire traumatique (*traumatisches Opfergedächtnis*) a pris, d'une manière progressive et non linéaire, le relais sur la mémoire victimaire héroïque (*heroisches Opfergedächtnis*)⁶⁷³. Cette évolution présente selon Lise Noël les phases typiques d'un mouvement social visant à faire valoir un groupe opprimé au sein d'une culture dominante différente. Une première phase est ainsi la quête de l'identité des groupes discriminés (ici par exemple les déportés juifs et les « enrôlés de force ») pour une égalité et une assimilation avec le groupe dominant (ici les anciens résistants) en niant une partie de leur spécificité. Face au déni de ces revendications, une deuxième phase engendre une nouvelle quête d'identité qui se focalise désormais sur la spécificité du groupe dominé : dans le cadre des déportés juifs et des « enrôlés de force », ce sera leur statut de victime singulière⁶⁷⁴. C'est dans ce contexte de l'évolution de la concurrence des victimes que nous tenons à situer les concurrences mémorielles touchant les associations des anciens résistants. Dans son introduction, Chaumont estime que la concurrence victimaire « paralyse littéralement le travail indispensable des milieux de mémoire⁶⁷⁵. » Nous allons montrer que ces concurrences mémorielles autour de la reconnaissance peuvent au contraire inciter les associations d'anciens résistants à se coordonner autour de projets collectifs et à produire des discours cohérents sur leur passé : la concurrence mémorielle peut ainsi devenir un facteur stimulant l'émergence de médias mémoriels et donc incitant l'intensification de la mémoire de la « Résistance ».

⁶⁷¹ ASSMANN, *Das Unbehagen*, p. 168-179.

⁶⁷² LAGROU, *Mémoires patriotiques* ; ASSMANN, *Der lange Schatten*.

⁶⁷³ ASSMANN, *Der lange Schatten*, p. 74-81.

⁶⁷⁴ NOËL Lise, *L'intolérance. Une problématique générale*, Québec, Les Editions du Boréal, 1989, p. 219-230.

⁶⁷⁵ CHAUMONT, *La concurrence*, p. 12.

II. a. 2. La concurrence mémorielle comme facteur d'intensification de la mémoire de la « Résistance »

II. a. 2. 1. Qui est « mort pour la patrie » ? L'affrontement entre anciens résistants et « enrôlés de force » au Luxembourg

Au Luxembourg, les autorités politiques de retour de l'exil instaurent rapidement l'image d'une nation unie et résistante au cours de la Seconde Guerre mondiale. Le ministre d'Etat Pierre Dupong du parti chrétien-social (CSV) déclare ainsi le 5 avril 1945 : « J'ai toujours défendu la thèse que le peuple luxembourgeois a résisté dans sa presque totalité⁶⁷⁶ ». Selon ce mythe résistancialiste, le gouvernement et la Grande-Duchesse quittent le pays le 10 mai 1940 pour se ranger immédiatement aux côtés des alliés, tandis qu'au Luxembourg les institutions sont remplacées par une administration nazie toute-puissante. Le peuple luxembourgeois, confronté à une politique d'annexion, résiste quasi unanimement aux Allemands. Le mythe résistancialiste luxembourgeois repose sur trois « hauts-faits » : les manifestations lors de la destruction du Monument du Souvenir en 1940, le « référendum » de 1941 ainsi que la « Grève Générale » d'août 1942 déclenchée par l'introduction de l' « enrôlement de force »⁶⁷⁷. Le gouvernement met rapidement en place une politique mémorielle qui soutient la construction de ce mythe: dès 1946 il instaure par exemple la « Journée de la commémoration nationale » qui célèbre « la lutte héroïque et victorieuse du peuple luxembourgeois contre l'occupant nazi⁶⁷⁸. » Les autorités politiques créent ainsi l'image d'une « nation de héros », comme cela s'est également produit aux Pays-Bas⁶⁷⁹.

Les anciens résistants quant à eux sont confrontés à un dilemme. Comme le souligne l'historien Robert Frank, les anciens résistants « vivent une contradiction fondamentale dont ils n'ont jamais réussi à sortir. Ou bien ils insistent sur ce qui les “distingue” au risque de se retrouver marginalisés, comme ils l'étaient à l'époque, ce qu'ils veulent précisément éviter ; ou bien ils jouent le jeu du rassemblement autour d'un message unanimiste, au risque cette fois de perdre leur âme, de masquer ce qui fit la spécificité de leur combat, de gommer les déchirures

⁶⁷⁶ Pour toutes les citations : compte-rendu de l'Assemblée consultative du 05.04.1945, p. 58.

⁶⁷⁷ Pour une analyse critique de ces trois « hauts-faits », cf. MAJERUS, « Besetzte Vergangenheiten » et SCUTO, « Mémoire et histoire ».

⁶⁷⁸ « Journée commémorative nationale », in *LW*, du 03.10.1941, p. 3.

⁶⁷⁹ KESTELOOT Chantal, « The role of war in national societies : The examples of Belgium, Luxembourg and the Netherlands », in ECHTERNKAMP Jörg, MARTENS Stefan, (dir.), *Experience and Memory. The Second World War in Europe*, New York, Oxford, Berghan Books, 2010, p. 21-39 ; LAGROU, *Mémoires patriotiques*, p. 65-81.

nationales⁶⁸⁰ ». Les anciens résistants luxembourgeois optent pour ce deuxième choix. Dans leur grande majorité, les anciens résistants ne contredisent pas le mythe résistancialiste ; au contraire ils l'utilisent comme plateforme pour se tailler une place de premier rang au sein de ce discours mémoriel unanimiste. L' « *Unio'n* » déclare ainsi que : « Si la résistance du peuple luxembourgeois fut une et indivisible [...], ce fut grâce à la Résistance organisée et uniquement grâce à elle⁶⁸¹. »

Les « enrôlés de force » cherchent également à se tailler une place dans ce mythe résistancialiste. Nous avons vu que les réfractaires de la *Wehrmacht* se rassemblent dès octobre 1944 dans une « Ligue des conscrits luxembourgeois réfractaires au service militaire allemand », qui est communément désigné sous l'abréviation « *Ligue Ons Jongen* » et qui publie un périodique homonyme *Ons Jongen* avec un tirage de 5.000 exemplaire⁶⁸². A partir de 1946, la « *Ligue Ons Jongen* » ouvre pourtant ses rangs à l'ensemble des « enrôlés de force » et devient la « Ligue des réfractaires et déportés militaires luxembourgeois »⁶⁸³. Les « enrôlés de force » parviennent ainsi à mettre rapidement en place une organisation unique et un porte-parole commun. Dès la fin de la guerre, ils cherchent à être assimilés aux anciens résistants et réclament la même reconnaissance morale et matérielle que ces derniers. Ils refusent en effet « [qu'ils soient] mis dans une classe inférieure⁶⁸⁴ » et souhaitent être considérés comme des victimes patriotiques à l'instar des anciens résistants. Ils exigent par exemple les titres « Mort pour la Patrie » et « déportés militaires », ainsi que le titre des « Pupilles de la Nation » pour leurs orphelins⁶⁸⁵. Eva Maria Klos a montré que la « *Ligue Ons Jongen* » étaye ces revendications en produisant un discours collectif cohérent sur le passé des « enrôlés de force » qui se base sur deux énoncés : d'une part la « *Ligue Ons Jongen* » affirme que l'activité résistante n'aurait été qu'une réponse à la proclamation de l' « enrôlement de force » et que d'autre part les « enrôlés de force » auraient commis des actes de résistance au sein même de la *Wehrmacht* (notamment par des actes de sabotage)⁶⁸⁶.

⁶⁸⁰ FRANK Robert, « La mémoire empoisonnée », in : AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François, *La France des années noires. De l'occupation à la Libération*, vol. 2, Paris, Editions du Seuil, 1993, p. 483-514, ici p. 438.

⁶⁸¹ D'ARTAGNAN, « Aus der Chamber », in *D'Unio'n* du 10.04.1945, p. 1.

⁶⁸² KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 117, *Ons Jongen* paraît de décembre 1944 à mars 1951. Le périodique est consultable en ligne sur

http://www.eluxemburgensia.lu/R/GBC6GIPB7N1BTC53NC7NEBIXTU5E6XACMHC37UV28PUE4BNAVQ-02113?func=file&file_name=titleinfo&coll=23 [consulté le 25.09.17].

⁶⁸³ KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 114.

⁶⁸⁴ « dass wir in eine untere Klasse eingereiht werden. » Cf. FARO, « Assemblé Générale des délégués », in *Ons Jongen. Organe de la Ligue des conscrits luxembourgeois réfractaires au service allemand*, du 31.12.1945, p. 3

⁶⁸⁵ KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 194-199.

⁶⁸⁶ TRAUSCH, « Le long combat des enrôlés de force luxembourgeois », in WAHL, *Mémoire*, p. 181-199, ici p. 185.

La « Ligue luxembourgeoise des prisonniers politiques et des déportés » (LPPD) quant à elle soutient une conception très exclusive et élitiste de la « Résistance ». En 1945 elle déclare : « La LPPD groupe 8.000 Luxembourgeois dont nous pouvons affirmer qu'il s'agit d'une élite⁶⁸⁷. » C'est ainsi que des tensions entre les deux « Ligues » apparaissent dès 1945 autour de la question du rapatriement, comme nous l'avons évoqué dans notre première partie. Mais ces tensions se transforment rapidement en véritable concurrence mémorielle au sujet de la reconnaissance, puisque la LPPD refuse catégoriquement que les « enrôlés de force » soient assimilés aux résistants victimes du régime nazi. Dès la fin de la guerre, ces deux groupes de victimes – prisonniers politiques et « enrôlés de force » - s'affrontent donc à travers des discours mémoriels diamétralement opposés.

La LPPD voit d'un mauvais œil que les « enrôlés de force » s'approprient le terme de « déporté » (militaire) : « ils ne méritent pas la désignation de déportés militaires et qu'ils ne viennent pas, ces compatriotes qui pendant toute la guerre n'ont peut-être pas posé un seul acte de résistance, s'identifier avec les déportés et prisonniers politiques qui ont délibérément assumé leur sort tragique avec les pires conséquences dans la lutte personnelle contre l'ennemi, ou, se comparer à leurs camarades du maquis ou de la batterie ou même aux simples réfractaires cachés en lieu sûr!⁶⁸⁸ »

De même, la LPPD s'oppose catégoriquement à ce que le titre « Mort pour la Patrie » soit octroyé aux « enrôlés de force ». L'arrêté grand-ducal du 13 juillet 1944, dont la formulation n'est pas très claire et dont l'interprétation ne fait pas objet d'un consensus, confère, à travers l'article 3, la mention « Mort pour la Patrie », aux personnes civiles victimes d'un fait de guerre ou d'un acte de violence de l'occupant, mais également aux « enrôlés de force » décédés⁶⁸⁹. Dès 1946, la LPPD demande que ce titre ne soit plus accordé aux « enrôlés de force ». Elle argumente d'abord que si les Allemands envahissaient une nouvelle fois le Luxembourg, ils pourraient utiliser ce titre honorifique dans le cadre de leur politique d'annexion et propose d'octroyer aux « enrôlés de force » décédés le titre de « victime de l'opresseur »⁶⁹⁰. En 1947, la LPPD change toutefois d'argumentation, et par les énoncés qu'elle utilise pour justifier son opposition, il devient évident que l'enjeu est avant tout la reconnaissance, comme cela s'est déjà profilé lors du conflit autour du rapatriement : « Ce que

⁶⁸⁷ « Wât go'w gelëscht ? », in *Rappel*, 1946, n°1, p. 13-14, ici p. 13

⁶⁸⁸ Jipéka, « Déportés militaires ? », in *Rappel*, 1947, n°6, p. 19.

⁶⁸⁹ « Arrêté grand-ducal du 13 juillet 1944 modifiant l'arrêté grand-ducal du 22 avril 1941 déterminant l'effet des mesures prises par l'ennemi », in *Mémorial A* du 18.09.1944, n°3, p. 29-30.

Cf. <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/agd/1944/07/13/n1/jo> [consulté le 08.03.2017].

⁶⁹⁰ « Rapport iwert d'Aktivite't vun der Sektio'n Letzeburg », in *Rappel*, 1946, n°2, p. 56-60, ici p. 56.

nous n'approuvons pas, c'est la tendance qui se propage par moment [...] pour s'assimiler à la résistance [...]. [...] il s'agit ici d'un principe, c'est-à-dire d'une reconnaissance claire de la résistance qui requiert que la distinction entre ce qui a été de la résistance, et ce qui n'a pas été de la résistance, ne soit pas effacée⁶⁹¹. »

Ces exemples montrent que la LPPD axe son opposition sur trois énoncés. Elle estime d'abord que les « enrôlés de force » ne devraient pas s'inscrire dans une mémoire victimaire héroïque (*heroisches Opfergedächtnis*), mais dans une mémoire victimaire traumatique (*traumatisches Opfergedächtnis*) : la LPPD reconnaît les « enrôlés de force » comme victimes passives du régime nazi, mais non comme héros⁶⁹². Ensuite elle refuse que les « enrôlés de force » s'identifient ou s'assimilent aux résistants car ils n'auraient pas les mêmes mérites. Finalement elle évoque l'image des anciens résistants formant un groupe homogène et uni en parlant de « la résistance », alors qu'il s'agit d'un milieu fractionné aussi bien durant qu'après la guerre. Par le biais d'une argumentation cohérente, la LPPD crée ainsi une échelle hiérarchique qui repose, comme l'a montré Assmann, sur une limitation entre soi-même et l'autre⁶⁹³. Il n'est pas surprenant que cette concurrence se joue entre les « enrôlés de force » et la LPPD, alors que l'« *Unio'n* » et les autres associations du type « résistance » restent (encore) à l'écart de ce conflit. Ces dernières rassemblent les anciens résistants actifs dans les mouvements, alors que la LPPD regroupe les prisonniers politiques et « transplantés » victimes du régime nazi⁶⁹⁴. Selon Jean-Michel Chaumont, cette concurrence entre différents groupes de victimes, qui émerge dès la fin de la Seconde Guerre mondiale découle d'une volonté profonde de reconnaissance qui s'articule autour des conflits moraux et sociaux⁶⁹⁵. La « *Ligue Ons Jongen* » tient à s'associer pleinement au discours patriotique dominant de la « Résistance », alors que la LPPD s'oppose à une unification ou une assimilation des deux groupes. Avec l'historienne Lise Noël, qui travaille sur l'intolérance, nous pouvons dire que la quête des « enrôlés de force » à s'assimiler aux anciens résistants est la première phase typique d'un mouvement opprimé [dans notre cas les « enrôlés de force »] qui cherche à s'intégrer au sein d'une culture dominante différente [ici en l'occurrence la « Résistance »]. Cette première phase,

⁶⁹¹ « Wat mer net guthalen, dat ass de' tendenz, de' sech geléentlech brét machen wöllt, fir sech der resistenz gleich ze stellen [...]. [...] et handelt sech em e prinzip, dat häscht, em de' kloer unerkenng fun der resistenz, de' verlangt, dass mer den önnerschéd zweschen dém, wat resistenz war an dém, wat keng resistenz war, net ferwöschten lassen. » Cf. Jipéka, « Richtigstellong zo' engem Protest », in *Rappel*, 1947, n°8, p. 41.

⁶⁹² ASSMANN, *Der lange Schatten*, p. 74-81.

⁶⁹³ ASSMANN, *Das Unbehagen*, p. 171-172.

⁶⁹⁴ KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 198.

⁶⁹⁵ CHAUMONT, *La concurrence*, p. 11-13.

qui est une quête d'identité du groupe opprimé, passe « par l'imitation d'un modèle posé comme original⁶⁹⁶ », à laquelle les anciens résistants s'opposent résolument.

En 1948, bien qu'un arrêté grand-ducal du 21 avril abroge l'article 3 de l'arrêté de 1944⁶⁹⁷, la mention « Mort pour la Patrie » est toujours conférée de fait aux « enrôlés de force » décédés, ce que la LPPD continue de désapprouver vigoureusement⁶⁹⁸. En 1949, elle réitère sa volonté de s'opposer aux revendications des « enrôlés de force ». Mais cette fois-ci, elle souligne qu'elle « protest[e] au nom de milliers de Luxembourgeois : “A nos Héros, morts pour la Patrie” – ce sont les Chefs de la Résistance qui ont été fusillés ou décapités, ce sont les dirigeants fusillés de la “grève”, ceux qui sont tombés dans les maquis et les armées alliées, les victimes politiques des camps de concentrations, des prisons et des camps de transplantations. Tous ceux-ci ont ostensiblement risqué leur vie pour la partie. Les garçons qui malheureusement sont tombés sous l'uniforme de la Wehrmacht restent “VICTIMES DE L'OPPRESSEUR”⁶⁹⁹ ». Ainsi la LPPD souligne son ambition de faire fonction de porte-parole pour l'ensemble du milieu résistant afin de le mobiliser face aux revendications des « enrôlés de force ». Et c'est à ce moment-là, en 1949, que la LPPD commence à ouvrir son bulletin de liaison à d'autres associations d'anciens résistants, dont notamment les anciens maquisards, comme nous l'avons relevé au cours de la première partie. Or comme nous allons le montrer dans les lignes qui suivent, la concurrence mémorielle entre les anciens résistants et les « enrôlés de force » n'incitera non seulement les associations d'anciens résistants à se mobiliser et à dépasser leurs querelles internes, elle favorisera également l'émergence de médias mémoriels – comme le statut juridique de la « Résistance » - revendiqués par le milieu résistant dès la fin de la guerre.

Dans son « programme » d'automne 1944, la LPPD réclame : « un hommage sacré pour tous les martyrs luxembourgeois qui sont devenus victimes de la terreur nazie dans les camps

⁶⁹⁶ NOËL, *L'intolérance*, p. 220.

⁶⁹⁷ « Arrêté grand-ducal du 21 avril 1948 portant modification des arrêtés grand-ducaux des 22 avril 1941, 13 juillet 1944 et 14 mars 1945 déterminant l'effet des mesures prises par l'ennemi », in *Mémorial A* du 07.05.1948, n°29, p. 653-664. Cf. <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/agd/1948/04/21/n1/jo> [consulté le 08.03.17].

⁶⁹⁸ « A nos héros morts pour la partie », in *Rappel* 1949, n°6, p. 334-336.

⁶⁹⁹ « Wir protestieren im Namen von tausenden von Luxemburgern: “A nos Héros, morts pour la Patrie” - das sind die erschossenen oder unterm Beil gefallenen Chefs der Resistenz ; die erschossenen Führer der “grève” ; die im Maquis und in den alliierten Armeen Gefallenen ; die politischen Opfer der Konzentrationslager, der Gefängnisse und der Umsiedlungslager. Diese alle riskierten offenkundig ihr Leben für die Heimat. Die bedauerlicherweise im Wehrmatskleide gefallenen Jungen bleiben “VICTIMES DE L'OPPRESSEUR”. » Cf. « A nos héros morts pour la Patrie », in *Rappel*, 1949, n°6, p. 334-336, ici p. 335.

de concentration et prisons⁷⁰⁰. » Afin de répondre aux sollicitations des anciens résistants, les autorités politiques créent par arrêté grand-ducal du 30 mars 1946 une distinction honorifique : l' « Ordre de la Résistance 1940-1944 ». Cette distinction ne confère qu'une simple reconnaissance morale et non des droits matériels. Elle « est accordée aux personnes non militaires, qui au cours de l'occupation ennemie, soit comme membre d'une organisation de résistance, soit à titre individuel, se sont particulièrement distinguées au service de la cause nationale ou alliée par des actes éclatants de résistance, de courage et de dévouement. Cette distinction pourra dans des cas particuliers et exceptionnels être accordée à des étrangers⁷⁰¹. » La décoration est subdivisée en deux degrés, une croix et une médaille. Elle est accordée par arrêt grand-ducal sur proposition⁷⁰² du ministre de l'Intérieur. Ce dernier est secondé par un « Conseil de l'Ordre de la Résistance » (COR), qui a comme mission de donner des avis concernant le choix des résistants à décorer⁷⁰². Par décision commune du ministère et du COR, la décoration est uniquement conférée à des résistants décédés au cours de la guerre⁷⁰³. Les autorités politiques luxembourgeoises se limitent donc tout d'abord à une reconnaissance purement symbolique des anciens résistants décédés pendant de la guerre.

Or, les anciens résistants luxembourgeois réclament également une reconnaissance morale et matérielle à travers un statut juridique de la « Résistance », en faisant référence aux statuts existant en France et en Belgique. Dans ces pays avoisinants sont créés entre 1946 et 1948 différents statuts légaux pour les anciens résistants, qui leur confèrent une reconnaissance morale et matérielle. Selon la définition respective des différents statuts, ils octroient par exemple des décorations et mentions honorifiques, le règlement des cotisations sociales non réglées durant la période de l'engagement résistant et/ou de l'emprisonnement, une réinsertion professionnelle, une indemnisation des biens confisqués ou détruits par les Allemands, une assistance matérielle et morale de la part des autorités, la priorité en matière d'accèsion aux

⁷⁰⁰ « eng helleg E'erong fun de letzeburger Märtyrer, de' an de K.Z.-Lageren an Prisongen d'Opfer fum Naziterror gi sin. ». Cf. CDRR, LPPD, Dossier « LPPD Statuts / Documentation sur la LPPD » : « Programm vun der “Ligue fun de Letzeburger Politesche Prisonne'er an Déporte'erten“ (LPPD) ».

⁷⁰¹ « Arrêté grand-ducal du 30 mars 1946 portant institution d'une décoration civique », in *Mémorial A* du 29.04.1946, n° 22, p. 367. Cf. <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/agd/1946/03/30/n9/jo> [consulté le 15.02.2017].

⁷⁰² Au COR siègent en 1946 Gustave Jacquemart, Joseph Thorn (avocat), Pierre Dopfeld (commerçant), Paul Faber (président de la Cour supérieur de justice), Georges Govers (avocat), Paul Jomé (employé privé), François Schammel (commerçant). Cf. « L'Ordre de la Résistance », in *Bulletin d'information*, Grand-Duché de Luxembourg, Ministère d'Etat, 31.10.1946, n°10, p. 3-4 : https://www.gouvernement.lu/1822957/BID_1946_10.pdf [consulté le 07.09.2017].

⁷⁰³ C'est n'est qu'à partir de 1961, que la « Médaille de la Résistance » est accordée la première fois à des résistants vivants étrangers ayant aidé des Luxembourgeois. Depuis 1963 elle est accordée à des résistants luxembourgeois de leur vivant. La « Croix de la Résistance » reste réservée aux résistants morts. Cf. CDRR, CNR, Dossier « COR-CNR Arrêtés-Avis » : note du secrétaire du COR Aloyse Raths concernant l'attribution de l'Ordre de la Résistance du 09.01.1963.

emplois publics, des pensions de dédommagement pour les souffrances physiques, une réduction aux moyens de transports publics etc.

En avril 1947, la LPPD affirme : « Les victimes politiques du nazisme sont les derniers à vouloir se livrer à un vil monnayage de leur patriotisme. Mais elles ne veulent pas non plus que leurs revendications légitimes soient traitées de quantités négligeables⁷⁰⁴. » C'est ainsi que dans une résolution du 1^{er} juin 1947, elle demande qu'un statut juridique soit mis en place pour les prisonniers politiques et en novembre elle adresse une lettre à la FNDIRP pour solliciter une copie du statut du résistant déporté en vue d'établir un titre similaire pour les anciens résistants luxembourgeois⁷⁰⁵.

Les autorités luxembourgeoises décident toutefois d'indemniser les victimes de la guerre non par des statuts juridiques comme en France ou en Belgique, mais à travers une loi des dommages de guerre, qui est préparée depuis la fin de la guerre et votée en 1950. Dans ce cadre, un Office des dommages de guerre est créé en novembre 1945 et attaché au ministère de l'Intérieur⁷⁰⁶.

En 1946, lorsque débutent les débats autour du dédommagement des victimes de la guerre, la LPPD insiste qu'elle veillerait à ce que les « patriotes suspects ou passifs » soient exclus des indemnisations. On retrouve ici l'attitude élitiste que la LPPD affiche dès sa fondation. Si elle déclare que les revendications des prisonniers politiques et des « transplantés » seraient modestes, elle exige en même temps une compensation entière des dommages subis par les victimes politiques de la guerre (c'est-à-dire les anciens résistants et les « transplantés »)⁷⁰⁷, qui auraient un « droit sacré à réparation⁷⁰⁸ ». Le 4 juin 1946, un premier projet de loi concernant la régulation des dommages de guerre est déposé au Parlement par le ministre de l'Intérieur Eugène Schaus, suite aux travaux préparatoires d'une commission consultative. Le projet a pour but de n'indemniser que les dommages directs et matériels et il est suivi de longs débats. En septembre 1946, la LPPD qui regroupe alors 6.800 membres, organise son assemblée générale où elle réclame une nouvelle fois que les victimes patriotiques soient indemnisées et que les collaborateurs soient sanctionnés. Elle estime que les sommes

⁷⁰⁴ « Au-dessus de la mêlée partisane », in *Rappel* 1947, n°9, p. 9-13, ici p. 10.

⁷⁰⁵ CDRR, LPPD, Dossier « Fédérations Pris. Pol. France » : lettre de la LPPD à la FNDIRP du 25.11.1947.

⁷⁰⁶ VAN'T HOF Sonja, « Collective Suffering. Consequences of World War II in Luxembourg », in WITHUIS Jolande, MOOIJ Annet (dir.), *The politics of war trauma. The aftermath of World War II in eleven European countries*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2010, p. 167-192, ici p. 182.

⁷⁰⁷ « Wät go'w gelëscht ? », in *Rappel*, 1946, n°1, p. 13-14, ici p. 13.

⁷⁰⁸ « ein heiliges Recht auf Wiedergutmachung ». Cf. BOHR Paul, « Die Regelung der politischen Kriegsschäden », in *Rappel*, 1964, n°2, p. 37-43, ici p. 43.

nécessaires à cette réparation devraient être fournies à travers une épuration sévère des collaborateurs et profiteurs de guerre, mais elle constate qu'au contraire ces derniers bénéficieraient de l'indulgence des autorités⁷⁰⁹. En novembre, la LPPD se plaint de la lenteur et du silence de la Chambre des députés quant à la discussion du projet de loi sur les dommages de guerre, surtout qu'en Belgique le Parlement aborde au même moment sur le statut du prisonnier politique⁷¹⁰. Une commission spéciale au sein de la Chambre, ainsi que le Conseil d'Etat présentent de nombreux amendements au projet de loi gouvernemental. Entretemps des avances sont accordées aux victimes de la guerre⁷¹¹. Au cours de ces débats, la LPPD s'efforce de faire prévaloir deux revendications principales : l'indemnisation intégrale des victimes politiques et leur priorité de traitement par rapport aux autres groupes de victimes. Encore une fois, elle crée une échelle hiérarchique au sujet de l'indemnisation des victimes de la guerre.

Quant aux « enrôlés de force » ils présentent eux-aussi leurs revendications qui s'articulent selon Eva Maria Klos en quatre blocs : revendications financières, réintégration sociale, exemption du service militaire et reconnaissance de leurs souffrances. Ils réclament ainsi une reconnaissance juridique à travers des droits et une valorisation sociale à travers la solidarité sociétale, qui tient à sécuriser l'honneur et la dignité des « enrôlés de force »⁷¹². Ils sont en effet d'avis que les autorités politiques traitent les « enrôlés de force » comme des « citoyens de troisième classe », puisque le Parlement refuse d'accorder aux « enrôlés de force » les mêmes réparations dont vont bénéficier les anciens résistants. C'est ainsi que le 25 octobre 1947, la « *Ligue Ons Jongen* » organise une manifestation de protestation à Luxembourg-Ville, qui rassemble environ 5.000 personnes. Elle exige l'égalité de droits pour tous les Luxembourgeois dans le cadre de la loi des dommages de guerre et réclament la démission du gouvernement⁷¹³. La LPPD ne souhaite pas prendre position ni en faveur ni contre la « *Ligue Ons Jongen* », mais elle déclare tout de même que les anciens résistants sont également au bout de leur patience en ce qui concerne la gestion gouvernementale du problème des dommages de guerre⁷¹⁴. Si elle ne soutient certainement pas la revendication de parité et d'assimilation de toutes les victimes de guerre émise par les « enrôlés de force », elle partage à ce moment avec la « *Ligue Ons Jongen* » une position hostile envers la politique gouvernementale.

⁷⁰⁹ « Resolutio'n », in *Rappel*, 1946, n°3, p. 1-3.

⁷¹⁰ RK, « Permettez, Messieurs les Députés ! », in *Rappel*, 1946, n°4, p. 45-46.

⁷¹¹ VAN WERVEKE Gust, « L'indemnisation des dommages de guerre », in *Rappel*, 1947, n°4, p. 227-232.

⁷¹² KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 188.

⁷¹³ *Ibid.*, p. 190.

⁷¹⁴ « Quo usque tandem ? We' lang dauert et nach? », in *Rappel*, 1947, n°5, p. 322.

En mars 1948, la LPPD rédige un mémoire avec ses revendications, qu'elle envoie à Tony Biever, le rapporteur du projet de loi. En avril 1948, elle envoie une lettre au président de la Chambre des Députés et demande une nouvelle fois que les députés prennent une décision au sujet du projet de loi. Un nouveau projet de loi qui prend en compte les divers amendements est finalisé le 28 avril 1948 et débattu dans le Parlement en septembre. Au vu de cette évolution, la LPPD rédige un deuxième mémoire où elle prend position par rapport au nouveau projet de loi. Elle y réitère le principe de la priorité et de l'indemnisation intégrale pour les victimes politiques, et ce surtout vu qu'une réparation intégrale des dommages de guerre pour toutes les victimes n'est plus retenue⁷¹⁵. Dans ce contexte, mais également devant l'inertie de ses sections, la LPPD abandonne officiellement son projet pour créer un statut juridique du prisonnier politique en juillet 1948⁷¹⁶.

Le 5 novembre 1948, la Chambre accepte le projet de loi. La loi des dommages de guerre entre finalement en vigueur le 25 février 1950. Elle prévoit une indemnisation des dommages corporels et des dommages causés aux biens mobiliers et immobiliers. Contrairement aux statuts juridiques français et belges, la loi de 1950 confère une indemnisation matérielle, mais non une reconnaissance morale à ses bénéficiaires, qui doivent posséder la nationalité luxembourgeoise. Les environ 3.000 Juifs étrangers réfugiés au Luxembourg au cours des années vingt et trente sont ainsi exclus des indemnisations⁷¹⁷. La LPPD critique la loi de 1950 sur de nombreux points. Elle déplore que les années de déportation ne soient pas comptées doublement pour les rentes des anciens résistants, (alors que c'est le cas pour les anciens militaires) et qu'un examen médical systématique ainsi que des instructions claires pour les médecins, afin d'éviter des évaluations arbitraires, manquent. Elle regrette également que les indemnisations ne soient pas intégralement payées en liquide, puisque la moitié est versée sous forme de bons de trésor et d'obligations et que l'indemnisation des veuves d'anciens résistants soit trop basse. Finalement la LPPD dénonce la lenteur administrative de l'Office des dommages de guerre et se dit convaincue que les collaborateurs bénéficient d'un traitement préférentiel⁷¹⁸. Cependant, la loi de 1950 privilégie clairement les victimes politiques, c'est-à-

⁷¹⁵ « Dommage de guerre », in *Rappel*, 1948, n° 12, p. 855-856 ; « D'LPPD an d'gesetz iwert d'dommages de guerre », in *Rappel* 1949, n°7, p. 511-517.

⁷¹⁶ « Assemblée générale des délégués à Mersch, le 11 juillet 1948 », in *Rappel*, 1948, n°2, p. 124-129, ici p. 126.

⁷¹⁷ VAN'T HOF, « Collective Suffering », p. 183. Cf. aussi BIEVER T., MARGUE G., SCHAUS L., *Das Kriegsschädengesetz vom 25. Februar 1950. Kurzgefasste praktische Einführung in die Prinzipien und Bestimmungen des Gesetzes*, Luxembourg, Cahiers d'Information du Parti Chrétien Social, n°1, Editions Saint-Paul, 1950 ; « Kriegsschädengesetz vom 25. Februar 1950 », in *Rappel*, 1950, n°12, p. 735-758 ; « D'LPPD an d'gesetz iwert d'dommages de guerre », in *Rappel* 1949, n°9, p. 617-626 ; « D'LPPD an d'gesetz iwert d'dommages de guerre », in *Rappel* 1949, n°10, p. 690-703.

⁷¹⁸ VAN'T HOF, « Collective Suffering », p. 184. « D'LPPD an d'gesetz iwert d'dommages de guerre », in *Rappel* 1949, n°8, p. 536-539

dire les ayants-cause des résistants tués, les résistants déportés, les « transplantés », les destitués de leurs fonctions, les personnes qui ont renoncé intentionnellement à leur fonction, les personnes déclassées, les personnes privées de leur rentes ou pensions, les maquisards, les combattants volontaires dans les armées alliées et les personnes évadées ou cachées. Ces victimes politiques peuvent se faire indemniser leur perte de traitement, de salaire ou de revenu et elles sont les seules à pouvoir bénéficier d'une telle mesure, car les victimes non politiques et notamment les « enrôlés de force » sont exclus de cette faveur. Ces derniers ont uniquement droit à un forfait entre 4.000 et 6.000 frs. Ainsi la revendication de la LPPD de ne pas assimiler les « enrôlés de force » aux victimes politiques est désormais inscrite dans la législation même. La « *Ligue Ons Jongen* » quant à elle est déchirée à ce moment par des conflits politiques internes, ce qui explique sa faible protestation lorsque la loi des dommages de guerre est adoptée⁷¹⁹.

Face à la passivité de la « *Ligue Ons Jongen* », la concurrence mémorielle qui a émergé dès la fin de la guerre autour du rapatriement et qui s'est accentuée au sujet de la mention « Mort pour la Patrie », s'atténue (provisoirement) au cours des années 1950. Parallèlement à cette « trêve », il importe de noter qu'entre 1948 et 1959, les anciens résistants luxembourgeois ne réitèrent plus leur revendication pour créer un statut juridique de la « Résistance » comme en France ou en Belgique. Cette sollicitation disparaît complètement de leur bulletin de liaison *Rappel*. A partir de la seconde moitié des années 1950, les anciens résistants, qui bénéficient d'une reconnaissance matérielle à travers la loi des dommages de guerre, exigent avant tout des décorations honorifiques. En 1955, la LPPD réclame que l'« Ordre de la Résistance » ne soit plus seulement accordé aux résistants décédés, mais également aux résistants de leur vivant. Elle argumente qu'à l'étranger, leurs camarades bénéficient de décorations et que les anciens résistants luxembourgeois, démunis d'une telle reconnaissance symbolique, se sentiraient mal à l'aise lors des commémorations à caractère international⁷²⁰. Ce n'est qu'à partir de 1959, que la LPPD exige de nouveau un statut juridique du prisonnier politique⁷²¹. Cette revendication est réitérée depuis régulièrement lors des congrès annuels de la LPPD⁷²². En 1962, la LPPD déclare que : « Nous souhaitons être assimilés à nos camarades français et belges en ce qui concerne la

⁷¹⁹ KLOS, *Umkämpfte Erinnerungen*, p. 200-2001.

⁷²⁰ « Rapport iwert den 10. Congress vun der LPPD », in *Rappel*, 1955, n°10, p. 569-582, ici p. 577.

⁷²¹ « L.P.P.D Congress 1959 zu Dikkerech den 10. Mè », in *Rappel*, 1959, n°6-7, p. 258-260, ici p. 260.

⁷²² REUTER M. « Rapport du Congrès 1960 », in *Rappel*, 1960, n°7, p. 317-324 ; « Iwert d'Arbechten vun zwè Joer », in *Rappel*, 1962, n°8-9, p. 369-375.

reconnaissance morale⁷²³. » Mais consciente qu'il est probablement trop tard pour un véritable statut juridique comme en France ou en Belgique, elle plaide pour une assimilation « en apparence » en créant une médaille et une carte du prisonnier et du déporté. En 1963, la LPPD n'évoque plus la question du statut, mais à partir de 1964, cette revendication refait surface avec une intensité inédite. En 1948, la LPPD renonce donc formellement à une reconnaissance morale sous la forme d'un statut légal de la « Résistance ». Cette revendication n'est reprise que timidement en 1959 et ce n'est qu'à partir de 1964 qu'elle devient une préoccupation majeure de la LPPD et de l'ensemble des associations d'anciens résistants luxembourgeois, comme nous allons le voir par la suite. Pourquoi ces sollicitations s'intensifient-elles justement à ce moment, vue qu'elles étaient en veille depuis la fin des années 1940 ?

La réémergence des revendications des anciens résistants luxembourgeois à la fin des années 1950 pour un statut légal de la « Résistance » s'inscrit dans le contexte de la politique d'indemnisation de la République fédérale d'Allemagne (RFA) en faveur des pays européens occupés durant la Seconde Guerre mondiale. Avec l'accord de Londres sur les dettes extérieures allemandes de 1953, la règlementation des réparations par l'Allemagne est ajournée jusqu'à la signature d'un traité de paix et c'est ainsi que la RFA refuse d'accorder des indemnisations aux pays qu'elle a occupés durant la guerre. De même, la loi fédérale sur l'indemnisation des victimes de la persécution nationale-socialiste (*Bundesgesetz zur Entschädigung für Opfer der nationalsozialistischen Verfolgung BEG*) de 1956 exclut les étrangers. Mais la même année, le Luxembourg, la France, la Belgique, les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark, l'Angleterre et la Grèce s'adressent ensemble à la RFA pour réclamer des indemnisations pour leurs habitants persécutés sous la domination nationale-socialiste. A partir de 1958/1959, ces pays, qui ne parviennent pas à trouver un consensus dans leurs revendications, entament des pourparlers bilatéraux avec la RFA qui débouchent sur des traités bilatéraux généraux (*Globalabkommen*) avec cette dernière, dont le traité germano-luxembourgeois du 11 juillet 1959, ainsi que le traité germano-français du 15 juillet 1960 et le traité germano-belge du 28 septembre 1960⁷²⁴.

Ce contexte a une double répercussion sur le milieu des anciens résistants luxembourgeois. D'une part, la LPPD se retrouve dans un échange international soutenu avec les associations d'anciens résistants de ces pays afin de coordonner leurs revendications et elle

⁷²³ « Iwert d'Arbechten vun zwè Joer », in *Rappel*, 1962, n°8-9, p. 369-375, ici p. 373.

⁷²⁴ HOCKERTS Hans-Günter, « Die Entschädigung für NS-Verfolgte in West- und Osteuropa », in HOCKERTS Hans-Günter (et al) (éd.), *Grenzen der Wiedergutmachung. Die Entschädigung für NS-Verfolgte in West- und Osteuropa 1945-2000*, Göttingen, Editions Wallstein, 2006, p. 7-58; WINSTEL Tobias, « Vergangenheit verjährt nicht. Über Wiedergutmachung », in *APuZ*, 2013, n° 25/26, p. 3-8.

organise même une conférence internationale à ce sujet à Esch-sur-Alzette en 1958⁷²⁵. En contact avec ces associations, les anciens résistants luxembourgeois prennent de nouveau conscience que notamment en France et en Belgique, leurs camarades bénéficient de statuts légaux qui confèrent une reconnaissance matérielle et morale à leur engagement. C'est ainsi que la LPPD revendique une assimilation des anciens résistants luxembourgeois avec leurs pairs français et belges, comme nous venons de le voir.

D'autre part, le traité germano-luxembourgeois de 1959 exclut les « enrôlés de force » des indemnisations de la RFA, puisque celle-ci refuse de les reconnaître comme « victimes du nazisme ». Les « enrôlés de force » sont assimilés aux soldats allemands de la *Wehrmacht* qui ne bénéficient que d'un soutien financier pour les mutilés de guerre dans le cadre de la loi fédérale sur les soins des victimes de la guerre (*Gesetz über die Versorgung der Opfer des Krieges / Bundesversorgungsgesetz BVG*) de 1950. Au vu de cette non reconnaissance, les « enrôlés de force » sortent de leur léthargie qui les caractérisait au cours des années cinquante. Ils se réorganisent dans une nouvelle « Fédération des victimes du nazisme enrôlés de force » (FVNEF) en janvier 1961 et éditent le périodique *Les Sacrifiés*. Dans ce contexte, il importe de souligner que les « enrôlés de force » luxembourgeois, français et belges se rassemblent même dans une « Fédération internationale des Victimes du Nazisme Enrôlés de Force » en 1962. Comme l'indique le nom même de leur fédération, les « enrôlés de force » luxembourgeois cherchent désormais à être reconnus en tant que « victimes du nazisme » et s'inscrivent davantage dans une mémoire victimaire traumatique⁷²⁶. Ils entrent ainsi dans cette deuxième phase d'un mouvement social visant à se faire reconnaître dans une culture dominante différente (la « Résistance ») en insistant sur ce qui les distingue, c'est-à-dire leur statut de victime singulière⁷²⁷. Néanmoins les « enrôlés de force » luxembourgeois tiennent également à amender la loi des dommages de guerre de 1950 en réitérant toujours leur volonté d'être assimilés aux anciens résistants, comme cela s'est déjà produit dans l'immédiat après-guerre. Depuis le début des années 1960, la FVNEF se mobilise en organisant régulièrement des manifestations de protestation. En dehors de cette mobilisation sociale, la FVNEF élabore en 1963 un projet de loi pour un statut juridique propre aux « enrôlés de force » dans lequel elle demande d'une part la reconnaissance en tant que « victimes du nazisme » aux « enrôlés de force » et d'autre part la réintroduction officielle de la mention « Mort pour la Patrie » pour leurs camarades

⁷²⁵ Cf. chapitre II.b.

⁷²⁶ KLOS, *Umkämpfte Erinnerungen*, p. 206-224.

⁷²⁷ NOËL, *L'intolérance*, p. 219-230.

décédés⁷²⁸. Le gouvernement donne une suite favorable à cette dernière requête⁷²⁹ et le 7 mai 1963, est établie une commission spéciale pour l'octroi de la mention honorifique « Mort pour la Patrie »⁷³⁰.

Ce sont ces activités et projets émanant des « enrôlés de force » qui incitent les anciens résistants à réitérer leur propre demande d'un statut juridique de la « Résistance ». La réémergence de cette revendication, en veille depuis 1948, est donc avant tout une réaction à la réorganisation et la mobilisation des « enrôlés de force » et ce surtout à partir de 1964. Une analyse du *Rappel* a montré que la LPPD reste silencieuse sur l'activité associative de la FVNEF entre 1961 et 1963. Mais à partir 1964, les associations d'anciens résistants se mobilisent à leur tour pour solliciter leur propre statut juridique et s'opposer aux revendications des « enrôlés de force » : comme cela était déjà le cas durant les années 1940, les anciens résistants refusent que les « enrôlés de force » obtiennent la mention « Mort pour la Patrie » et s'assimilent au milieu résistant. Il importe néanmoins de souligner que les anciens résistants ne s'opposent pas à ce que les « enrôlés de force » soient reconnus en tant que « victimes du nazisme ».

La réaction des associations d'anciens résistants se manifeste sous quatre formes.

Elles émettent tout d'abord des résolutions et des lettres de protestation individuelles. En janvier 1964, le « Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois » (GIML) proteste dans une résolution contre l'attribution aux « enrôlés de force » du titre « Mort pour la Patrie ». Il est d'avis que « l'affirmation suivant laquelle les mobilisés de force dans la Wehrmacht qui n'ont pas déserté – dans le but d'éviter à leur parents la menace d'une déportation éventuelle – auraient, par là-même, fait un acte caractérisé de résistance, est tout à fait incorrecte. En effet, il n'y a aucun lien entre l'acte caractérisé de résistance et le fait d'avoir eu l'intention d'éviter aux parents des inconvénients et privations éventuelles. [...] Il y va de l'honneur de la Résistance et des résistants tombés sur le champ d'honneur »⁷³¹. « Les Insoumis - Armée secrète » s'oppose également à l'attribution de la mention aux « enrôlés de force » « tant qu'il ne sera pas prouvé que l'intéressé ait fait un acte de résistance contre l'ennemi »⁷³².

⁷²⁸ KLOS, *Umkämpfte Erinnerungen*, p. 286.

⁷²⁹ CDRR, CNR, Dossier 309 « Mention Mort pour la Patrie » : lettre du Ministre de l'Intérieur Pierre Grégoire au président du COR Paul Faber du 25.07.1961 ; « Mémoire du Conseil National de la Résistance au sujet de la mention "Mort pour la Patrie" », in *Rappel*, 1973, n°2, p. 70-83, ici p. 72.

⁷³⁰ Règlement ministériel du 28.05.1963.

⁷³¹ CDRR, CNR, Dossier 309 « Mention Mort pour la Patrie » : résolution du GIML du 07.01.1964. p. 1-2.

⁷³² CDRR, CNR, Dossier 309 « Mention Mort pour la Patrie » : lettre de l'association « Les Insoumis - Armée secrète » aux présidents de la Chambre, du Conseil d'Etat et du Gouvernement du 15.02.1964.

La LPPD adresse une lettre aux présidents de la Chambre des députés, du Conseil de l'Etat et du gouvernement dans laquelle elle souligne que : « le seul fait d'être tombé sous l'uniforme de l'ennemi ne peut donner droit à aucun titre honorifique ». Elle prétend que l'attitude favorable des autorités envers les « enrôlés de force » serait une stratégie politique à la veille des élections communales. Elle déclare que si la requête des « enrôlés de force » est acceptée, les membres de la LPPD refuseront le titre « Mort pour la Patrie » et opteront pour un nouveau titre, « Mort pour le Droit et la Liberté ». Elle dénonce également l'absence d'un statut, d'un commissariat, d'un service médico-social, et d'un monument national en faveur des anciens résistants malgré les demandes réitérées de ces derniers. La LPPD voit dans l'attitude des autorités politiques une stratégie pour diviser les différents groupes de victimes⁷³³. L'ancien groupe de résistance « S.R.A.PI-MEN », adresse également une lettre de protestation aux autorités politiques. Il déplore l'absence d'un statut des anciens résistants et combattants « qui l'auraient mérité en premier lieu » et exige que la mention « Mort pour la Patrie » reste attribuée aux anciens résistants. Les PI-MEN demandent de la part des « enrôlés de force » « un peu plus de modestie ». Ils déclarent que « l'honneur de la partie ne se défendait pas dans la *Wehrmacht* » et que « la désertion aurait été à la portée de tous », tout en proposant aux « enrôlés de force » le titre « Morts comme victime du nazisme »⁷³⁴.

Parallèlement à ces initiatives individuelles, les associations d'anciens résistants mettent également sur pied des résolutions de protestation et de revendication collectives. En janvier 1964 par exemple, les « Anciens Combattants », les « PI-Men », les « Insoumis », les « Combattants volontaires luxembourgeois de la Résistance Française », la LPPD et l'« *Unio'n* » élaborent un communiqué de protestation commun dans lequel elles s'opposent à octroyer la mention « Mort pour la Patrie » aux « enrôlés de force ». Les associations argumentent que « le seul fait d'être tombés dans les rangs de l'ennemi » ne suffirait pas pour bénéficier de cette mention⁷³⁵.

Dans un troisième temps, il faut relever que la LPPD reprend son rôle de coordinatrice du milieu résistant et met à disposition son bulletin de liaison *Rappel* pour publier les résolutions collectives en question. De même, et comme elle l'a déjà fait en 1948, elle demande

⁷³³ Pour toutes les citations : « La Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques », in *Rappel* 1964, n°5, p. 165-167.

⁷³⁴ CDRR, LPPD, Dossier « Fédérations, Pris. Pol. France » : lettre du président Georges Bourgeois, député du Haut-Rhin et président de l'AEDIF du Haut-Rhin à Pierre Dopfeld, président de la LPPD du 16.05.1964.

⁷³⁵ « Communiqué », in *Rappel* 1964, n°5, p. 163. Il importe de souligner que la section locale de Schiffange de la LPPD ne soutient pas cette initiative et se solidarise avec les « enrôlés de force ». Cf. « D'Schefflenger LPPD sét Nén ! », in *Les Sacrifiés. Bulletin mensuel de la Fédération des Victimes du Nazisme enrôlées de Force*, 1964, n°2-3, p. 8.

des exemplaires des statuts de la « Résistance » auprès de leurs pairs français et belges⁷³⁶. Elle explique qu'elle cherche « une assimilation aussi parfaite que possible avec [ses] amis belges et français, ce qui, dans une Europe unie, [lui] semble juste et opportun⁷³⁷. » Dans ce sens, elle établit un aperçu sur la législation belge et française des différents statuts en vigueur⁷³⁸.

Finalement, les associations d'anciens résistants se mobilisent aussi par le biais du « Conseil de l'Ordre de la Résistance » (COR) créé en 1946. Depuis la seconde moitié des années 1940, le COR émet des avis concernant l'octroi de la « Croix de la Résistance » à titre posthume et participe aux enterrements d'anciens résistants⁷³⁹. Il encadre également les commémorations et les inaugurations de monuments⁷⁴⁰. Très peu d'archives sur les réunions du COR pour cette période sont conservées, mais l'étude du *Rappel* nous permet d'affirmer qu'il ne semble pas avoir dépassé ce rôle consultatif et représentatif. Cela change radicalement au cours des années 1960 et surtout à partir de 1964 lorsque les anciens résistants qui y siègent commencent à invoquer ce même conseil comme plateforme pour mobiliser l'ensemble des associations du milieu résistant afin de protester contre les revendications des « enrôlés de force ». Depuis 1962, le COR est composé des membres suivants : Pierre Dopfeld (LPPD), Jean-Pierre Glesener (Passeurs et filéistes), Gustave Jacquemart (Amicale des concentrationnaires et prisonnières politiques), Fernand Loesch (Amicale Dachau), Alphonse Osch (*Unio'n*), Aloyse Raths⁷⁴¹ (Amicale Mauthausen), René Traufler (Amicale Sachsenhausen), Lily Uden (Amicale des concentrationnaires et prisonnières politiques)⁷⁴². Sur demande explicite de la LPPD, Loesch et Raths sont nommés en 1962 respectivement président et secrétaire du COR⁷⁴³.

⁷³⁶ Cf. par exemple CDRR, LPPD, Dossier « Fédérations Pris. Pol. France » : lettre de la LPPD à l'UNADIF du 13.06.1963.

⁷³⁷ CDRR, CNR, Dossier 630 « Statut » : communiqué de la LPPD du 18.11.1964.

⁷³⁸ CDRR, CNR, Dossier 630 « Statut » : note dactylographiée du comité central de la LPPD, intitulée « Note – Droits moraux des anciens prisonniers et déportés résistants », non datée [1962-1963]. Dans cette requête, la LPPD bénéficie de l'appui du COR.

⁷³⁹ Cf. par exemple : LPPD Rumelange, « In Mémoire Juliette Fedler », in *Rappel*, 1952, n°5-6, p. 308.

⁷⁴⁰ Cf. par exemple : « Aweihong vum "Monument aux Morts" am Iechternacher Kolle'sch », in *Rappel*, 1955, n°4, p. 244-251. Le COR participe également au comité national d'organisation de la « Semaine de la Résistance » en 1955 et décide de l'emplacement du « Monument national de la Grève » en 1956. Cf. « Semaine de la Résistance », in *Rappel*, 1955, n°5, p. 257-261 ; « D'Geschicht vum Monument National de la Grève », in *Rappel*, 1956, n°10, p. 587-591.

⁷⁴¹ Aloyse Raths, membre fondateur du mouvement de résistance LL et déserteur de la *Wehrmacht* ne semble pas jouer un rôle actif dans le milieu associatif des anciens résistants entre 1946-1961. En 1962 il devient secrétaire du COR et à partir de 1965 il apparaît activement dans la vie associative de la LPPD. Il est vice-président de la LPPD de 1967 à 2006, rédacteur en chef du *Rappel* de 1970 à 2006 et trésorier de 1970-2006. Il devient secrétaire général du CNR de 1967 à 1992, puis président de 1992 à 2004. De 1962 à 1970 il est précepteur à la Cour grand-ducale. Cf. BOUSSER, *La Résistance*, p. 198.

⁷⁴² CDRR, CNR, Dossier « COR CNR Arrêtés Avis » : arrêté ministériel du 26.06.1962.

⁷⁴³ CDRR, CNR, Dossier « COR CNR Arrêtés Avis » : lettre de la LPPD à Pierre Grégoire, ministre de l'Intérieur du 20.06.1962. A noter qu'en mai 1962 une brève lutte d'influence a lieu entre la LPPD et l'« *Unio'n* » au sein du COR.

En 1964, le président du COR, Fernand Loesch, affirme lors de l'assemblée générale de l'« Amicale de Dachau » : « Depuis des années nous avons assisté à la création et l'extension de l'association des jeunes qui ont été obligés de porter l'uniforme nazi [la FVNEF], et de l'attitude de plus en plus violente de leurs revendications. J'ai l'impression que nous, les résistants, nous sommes restés quelque peu inactifs pour ne pas dire indolents à l'encontre de ces revendications. Mais comme ces manifestations deviennent de plus en plus spectaculaires et violentes, il est grandement temps que l'esprit de la résistance se réveille et prenne ouvertement partie à l'encontre de ces revendications saugrenues⁷⁴⁴. » Le COR « exprime l'avis qu'en aucun cas les enrôlés de force et les victimes politiques ne sauraient être traités sur un pied d'égalité absolue⁷⁴⁵. » C'est ainsi que le COR s'adresse aux autorités politiques du pays : « Nous nous rallions aux différentes organisations de résistance qui, [...] déplorent l'absence d'un statut légal de la Résistance dont la création aurait dû être envisagée bien avant l'élaboration du statut des enrôlés de force⁷⁴⁶. »

A travers ces lignes, il devient évident que les anciens résistants réitèrent leur revendication pour un statut juridique - en veille depuis 1948 - avant tout en réponse et en réaction à l'activité associative des « enrôlés de force ». La concurrence mémorielle joue ici un rôle crucial dans l'émergence du projet collectif d'un statut légal pour les anciens résistants. Il importe aussi de noter que les associations d'anciens résistants reprennent dans leur discours les mêmes énoncés que ceux prononcés par la LPPD au cours de l'après-guerre des années 1940. Dans un premier temps le milieu résistant exige que les « enrôlés de force » se contentent du statut de « victimes du nazisme » qui s'inscrit dans la perspective d'une mémoire victimaire traumatique décrite par Assmann. Dans le cas où ces derniers obtiendraient définitivement le droit au titre « Mort pour la Patrie », les anciens résistants optent eux-mêmes pour un nouveau titre « Mort pour le Droit et la Liberté » pour se distinguer des « enrôlés de force ». En effet, dans un deuxième temps, les associations d'anciens résistants s'opposent à ce que les « enrôlés de force » soient assimilés aux anciens résistants, ce qui est considéré comme une atteinte à leur « honneur » et à leurs « mérites ». Enfin les associations d'anciens résistants se désignent de nouveau sous le terme de « la Résistance » pour renforcer leur cohésion et gommer leurs déchirures internes.

⁷⁴⁴ « Amicale Dachau », in *Rappel*, 1964, n°7, p. 309-3012, ici p. 312.

⁷⁴⁵ CDRR, CNR, Dossier « PV COR » : procès-verbal du COR du 07.05.1963, p. 1.

⁷⁴⁶ CDRR, CNR, Dossier 630 « Statut » : lettre du COR au ministre de l'Intérieur Pierre Grégoire du 17.03.1964. Cf. aussi *Ibid.*, Dossier « PV COR » : procès-verbal du COR du 17.03.1964.

Les « enrôlés de force » ripostent aux protestations des associations d'anciens résistants avec un propre communiqué dans lequel ils déplorent « qu'une poignée de représentants d'associations d'anciens résistants puissent souiller l'honneur de 3.500 Luxembourgeois [c'est-à-dire les « enrôlés de force » tombés au cours de la guerre]⁷⁴⁷. »

Les protestations des anciens résistants luxembourgeois entraînent même une réaction de la part des « enrôlés de force » alsaciens. Dans la lettre des PI-MEN que nous avons évoquée plus haut, ces derniers insistent sur le fait que la France aurait refusé la mention « Mort pour la France » aux « Malgré-nous » alsaciens et mosellans⁷⁴⁸. Ceci est pourtant erroné et incite l'« Association des évadés et incorporés de force » (ADEIF) du Haut-Rhin à réagir en mai 1964 par un communiqué pour répondre à la « mise en cause des enrôlés de force alsaciens et lorrains de la Wehrmacht ». L'ADEIF rectifie que les « incorporés de force » alsaciens et mosellans ont bien droit au titre « Mort pour la France » par l'ordonnance du 2 novembre 1945 et l'article L488 du Code des Pensions Militaires français. En soulignant sa solidarité avec ses camarades luxembourgeois, elle affirme que : « Les enrôlés de force alsaciens qui comptent dans leurs rangs d'anciens déportés, de nombreux évadés et engagés volontaires dans l'Armée de la Libération n'ont de leçon de patriotisme à recevoir de personne [...]. Les incorporés de force alsaciens déplorent sincèrement, vingt ans après, que le droit à réparation de victimes d'un crime de guerre par excellence, l'enrôlement de force de populations occupées par une puissance occupante, puisse être contesté et sont indignés des procédés utilisés pour semer la discorde dans le monde d'Anciens Combattants⁷⁴⁹. »

Au vu de la polémique en cours, le Conseil de l'Etat donne son avis sur la question de la mention « Mort pour la Patrie » en juillet 1964. Il argumente que l'article 3 du décret du 13 juillet 1944 a bien été abrogé par le décret du 21 mars 1948. L'attribution des mentions « Mort pour la Patrie » après cette date s'est donc faite dans une pratique administrative illégale. Il propose de légaliser cette pratique et de remettre en vigueur le décret du 13 juillet 1944 qui accorde la mention en question à toutes les victimes de la guerre, y compris aux « enrôlés de force »⁷⁵⁰. Le gouvernement quant à lui est d'avis que malgré l'abrogation de l'article 3 du décret du 13 juillet 1944, les arrêtés grand-ducaux du 15 janvier 1945 et du 24 septembre 1945 sont toujours en vigueur. Il estime que la pratique administrative autour de la mention « Mort

⁷⁴⁷ « D'Fédératio'n zu dém Communiqué », in *Les Sacrifiés*, 1964, n°2-3, p. 9.

⁷⁴⁸ Pour toutes les citations : CDRR, CNR, Dossier 309 « Mention Mort pour la Patrie » : lettre de l'association « S.R.A.PI-MEN » aux présidents de la Chambre, du Conseil d'Etat et du Gouvernement du 15.02.1964.

⁷⁴⁹ Toutes les citations : LPPD, Dossier « Fédérations, Pris. Pol. France » : lettre du président Georges Bourgeois, député du Haut-Rhin et président de l'AEDIF du Haut-Rhin à Pierre Dopfeld, président de la LPPD du 16.05.1964.

⁷⁵⁰ CDRR, CNR, Dossier 309 « Mention Mort pour la Patrie » : avis du Conseil de l'Etat du 17.07.1964 concernant le projet de loi fixant le statut légal des « enrôlés de force ».

pour la Patrie » se serait donc déroulée sur une base légale⁷⁵¹ et clôt le débat de son côté. Mais la question du statut légal revendiqué par les anciens résistants reste toujours en vigueur.

C'est ainsi que le ministre de l'Intérieur, Pierre Grégoire, lui-même membre de la LPPD⁷⁵², propose au COR d'élaborer à la manière des « enrôlés de force » un avant-projet d'un statut juridique de la « Résistance »⁷⁵³. Ce dernier est rédigé par le COR et admis par ses membres en décembre 1964. Par l'intermédiaire de ce projet, les anciens résistants exigent tout d'abord une « reconnaissance officielle des mérites de la Résistance luxembourgeoise. [...] [L]es témoignages élogieux doivent trouver leur consécration officielle dans le texte du statut légal de la Résistance. » Ils demandent qu'un titre honorifique du « Résistant » (carte et médaille) soit créé, ainsi qu'un « Conseil national de la Résistance » avec la mission de donner un avis sur l'octroi du titre. Les anciens résistants réclament aussi un « Commissariat général à la Résistance et aux Victimes de Guerre » auquel serait rattaché un service médico-social et ils demandent des mesures sociales comme la computation double du temps d'internement ou l'établissement du principe de la présomption d'origine des dommages corporels⁷⁵⁴.

Le COR décide de renoncer à la priorité de son statut sur celui des « enrôlés de force »⁷⁵⁵ et soumet son projet au ministère de l'Etat en février 1965⁷⁵⁶. Après plusieurs entrevues avec le ministre de l'Intérieur et des déclarations d'intention du gouvernement, le COR relance ce dernier en décembre de la même année⁷⁵⁷. En février 1966, le ministre Pierre Grégoire envoie au COR le texte gouvernemental du projet de loi concernant le statut de la « Résistance », un texte qui est commenté par le COR et renvoyé au gouvernement⁷⁵⁸.

Or au cours de cette même année, le gouvernement change de stratégie en présentant un projet de loi « ayant pour objet diverses mesures en faveur de personnes devenues victimes

⁷⁵¹ CDRR, CNR, Dossier 309 « Mention Mort pour la Patrie » : mémoire du gouvernement du 10.02.1965 concernant le projet de loi fixant le statut légal des « enrôlés de force ».

⁷⁵² Pierre Grégoire (1907-1991) est écrivain, journaliste et homme politique catholique conservateur. Il travaille à la rédaction du quotidien *Luxemburger Wort* de 1933 à 1959 et participe au développement du parti de la droite catholique. Peu après l'invasion allemande, il est arrêté et déporté pendant quatre ans aux camps de Sachsenhausen et Mauthausen. A partir de 1946, il est élu député du CSV. De 1959 à 1964, il est ministre de l'Intérieur, des Cultes, des Arts et Sciences et des Transports. En 1964, il devient ministre de la Fonction publique, de l'Education nationale et des Affaires culturelles. De 1969 à 1974, Grégoire est président de la Chambre des députés. <http://www.autorenlexikon.lu/page/author/149/1499/FRE/index.html> [consulté le 26.09.17].

⁷⁵³ CDRR, CNR, Dossier « PV COR » : procès-verbal du COR du 24.04.1964 et Dossier 630 « Statut » : lettre du Ministre de l'Intérieur au COR du 03.04.1964.

⁷⁵⁴ Pour toutes les citations : CDRR, CNR, Dossier 630 « Statut » : projet de loi du COR établissant le statut légal de la Résistance avec une explication des motifs du 21.01.1965.

⁷⁵⁵ CDRR, CNR, Dossier « PV COR » : procès-verbal du COR du 21.12.1964.

⁷⁵⁶ *Idem* : procès-verbal du COR du 25.03.1965.

⁷⁵⁷ *Idem* : procès-verbal du COR du 20.12.1965.

⁷⁵⁸ *Idem* : procès-verbal du COR du 15.02.1966 ; Dossier 630 « Statut » : lettre du COR au Ministre de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles, Pierre Grégoire du 15.02.1966.

d'actes illégaux de l'occupant ». L'intention des autorités politiques est de traiter les revendications des anciens résistants et « enrôlés de force » à travers un seul projet de loi. Toujours dans une perspective de se différencier visiblement des « enrôlés de force », le COR s'oppose à ce nouveau projet de loi. Il réclame un statut par le biais d'une loi exclusivement dédiée aux anciens résistants⁷⁵⁹ et déplore que : « la Résistance luxembourgeoise n'est même pas reconnue légalement par l'Etat luxembourgeois, et cela 20 ans après la fin d'une période particulièrement héroïque pour l'histoire de notre peuple. Et nous passons sous silence les mauvais effets que provoque la méconnaissance du rôle de la Résistance auprès de la jeunesse luxembourgeoise et des générations futures⁷⁶⁰. »

Le COR et l'ensemble des associations d'anciens résistants se mobilisent et élaborent d'un commun accord une résolution de protestation collective le 30 avril 1966, qui est remise aux membres du gouvernement et du Parlement et publiée dans les quotidiens ainsi que dans le *Rappel*. Les associations d'anciens résistants y « réitèrent leurs regrets que, jusqu'à ce jour, le Gouvernement n'ait pas accordé la reconnaissance légale à la Résistance luxembourgeoise ; constatent avec amertume que le Gouvernement à l'intention d'englober quelques-unes des revendications de la Résistance dans un projet de loi ayant pour objet diverses mesures en faveur de personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant ; soulignent que la Résistance, sauvegarde de l'existence nationale de notre pays, a éminemment mérité le vote d'une loi spéciale portant création d'un statut de la Résistance ; rappellent que les Résistants ont présenté et défendu jusqu'ici avec beaucoup de dignité et de patience leurs revendications légitimes restées en souffrance pendant deux décades ; demandent au Gouvernement de donner son appui au statut revendiqué par la Résistance luxembourgeoise et, vu l'urgence, d'achever dans le délai le plus rapproché possible, la procédure législative y relative ; et chargent le Conseil de l'Ordre de la Résistance d'entamer de nouveaux pourparlers avec le Gouvernement sur la base du projet présenté par la Résistance unie⁷⁶¹. » Comme dans les résolutions précédentes, les anciens résistants insistent sur un statut indépendant et renforcent leur argumentation en créant l'image d'un milieu unifié à travers l'emploi régulier de la notion « la Résistance ». Il importe de noter que l'ensemble du milieu résistant soutient effectivement la résolution puisqu'elle est signée par les résistants déportés, les résistants des mouvements, les

⁷⁵⁹ CDRR, CNR, Dossier « PV COR » : procès-verbal du COR du 14.04.1966 ; Dossier 630 « Statut » : lettre du COR au Ministre d'Etat Pierre Werner du 16.04.1966.

⁷⁶⁰ CDRR, CNR, Dossier 630 « Statut » : lettre du COR au Ministre d'Etat Pierre Werner du 16.04.1966.

⁷⁶¹ CDRR, CNR, Dossier « PV COR » : résolution annexée au procès-verbal du COR du 20.05.1966. Cf. aussi « Statut légal de la résistance », in *Rappel*, 1966, n°6, p. 255-260 ; CDRR, CNR, Dossier « PV COR » : rapport de la réunion des Associations de la Résistance du 30.04.1966.

résistants engagés dans les maquis en France et en Belgique, les engagés volontaires dans les armées alliées, les passeurs et même les résistants communistes/communistes (« Le Réveil de la Résistance ») avec lesquels la LPPD et l'« *Unio'n* » notamment avaient pris leurs distances au cours des années 1950⁷⁶². Signalons une nouvelle fois que le bulletin de la LPPD assume le rôle de porte-parole du milieu résistant.

Le 8 juin 1966 les représentants du COR et de la fédération des « enrôlés de force » organisent une rencontre. Nous n'avons pas trouvé de renseignements au sujet de cette réunion, qui n'est ni relevée dans le périodique de la LPPD, ni dans celui de la FVNEF. Le procès-verbal du COR du mois en question indique seulement que : « L'échange de vues a révélé qu'en principe il n'existe pas de divergences de vues fondamentales sur la justification des revendications principales de la Résistance⁷⁶³. » Pourtant, cette réunion ne semble avoir aucun résultat concret puisque ni les anciens résistants, ni les « enrôlés de force » ne reviennent sur leur position.

En juin toujours, les associations d'anciens résistants se réunissent une deuxième fois : elles rejettent de nouveau le projet de loi du gouvernement et votent l'élaboration d'un contreprojet, qui est soumis aux autorités politiques en septembre⁷⁶⁴. En novembre 1966, la LPPD publie un numéro spécial de son bulletin de liaison *Rappel*, qui est entièrement dédié à ce projet d'une loi spéciale⁷⁶⁵. Dans un avant-propos, la LPPD demande une reconnaissance officielle de la « Résistance » par le gouvernement, de même qu'un soutien social envers les victimes patriotiques. La LPPD justifie la revendication des associations d'anciens résistants pour un statut juridique par l'intermédiaire d'une loi spéciale par plusieurs arguments : D'abord elle réclame une reconnaissance similaire à celle de ses camarades français et belges. Ensuite, elle estime qu'un statut légal à part serait d'une grande importance et dans le cadre des relations germano-luxembourgeoises et dans l'éducation de la jeunesse. Finalement elle insiste que les résistants (individuels et organisés) seraient dignes d'une telle reconnaissance puisque

⁷⁶² Les signataires de la résolution sont le COR, la LPPD, l'« Amicale des Concentrationnaires et Prisonnières Politiques Luxembourgeoises 1940-1945 », l'« Association Luxembourgeoise des Destitués Politiques “*Sie bieten nicht die Gewähr*” », les amicales de Mauthausen, Lublin, Hinzert, Sachsenhausen, Dachau, Buchenwald, Auschwitz, Natzweiler, Siegburg, l'« *Unio'n* », l'« Association des Résistants, Passeurs et Filiéristes du Nord », l'« Union des Passeurs et Filiéristes luxembourgeois » (UPAFIL), les PI-Men, l'« Association Luxembourgeoise des Résistants du Chemin de Fer » ; les amicales des anciens mouvements de résistance LVL, LPL, LFK, LRL, LFB, le « Réveil de la Résistance », l'« Amicale du Centre des Réfugiés Luxembourgeois en France », l'« Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-1945 », le « Groupement indépendant des maquisards luxembourgeois » (GIML), l'« Association des Combattants Volontaires Luxembourgeois de la Résistance Française » et « Les Insoumis et Armée Secrète ».

⁷⁶³ CDRR, CNR, Dossier « PV COR » : procès-verbal du COR du 17.06.1966.

⁷⁶⁴ *Idem* : rapport de la réunion des Associations de la Résistance du 18.06.1966 ; procès-verbal du COR du 07.10.1966.

⁷⁶⁵ LPPD, *Le statut légal de la Résistance*, édition spéciale du *Rappel*, 1966, n°11.

justement les résistants auraient sauvé l'indépendance du pays⁷⁶⁶. Dans leur projet de loi les anciens résistants réclament encore une fois un statut de la « Résistance » sous forme d'un certificat et d'une décoration, des titres additionnels pour les différents types d'anciens résistants (armés, déportés etc.), un « Conseil national de la Résistance » (CNR) comme organe officiel des anciens résistants, un « Commissariat de la Résistance » comme organe exécutif du CNR, ainsi que divers droits et avantages matériels⁷⁶⁷. Le 1^{er} février 1967, la LPPD proteste de nouveau résolument contre le projet de loi du gouvernement à travers une résolution⁷⁶⁸.

Mais le 9 février 1967, le projet de loi du gouvernement qui traite le statut des anciens résistants et « enrôlés de force » conjointement est voté par le Parlement⁷⁶⁹. Les anciens résistants sont loin d'être satisfaits avec la loi de 1967, mais en même temps ils ne se mobilisent plus pour revendiquer un statut juridique dans une loi à part⁷⁷⁰.

Le préambule de la loi rend un hommage officiel aux martyrs de la barbarie nazie (victimes héroïques) et aux rescapés de la persécution (victimes traumatiques)⁷⁷¹. Par cette loi⁷⁷², est créé un « Titre du Résistant » qui comporte l'octroi d'une carte et d'un insigne. Il s'agit d'une reconnaissance purement morale, qui n'est pas couplée à des droits matériels, ces derniers étant réglés par la loi des dommages de guerre de 1950. Un règlement grand-ducal détermine les conditions d'attribution du titre. Comme acte de « Résistance » est reconnu : l'engagement volontaire dans les armées alliées, les actes dirigés contre l'ennemi (l'insoumission au régime nazi, l'organisation de filières d'évasions, l'hébergement et le ravitaillement de résistants, de prisonniers de guerre alliés, de réfractaires et de déserteurs), les actes ayant porté atteinte au potentiel de guerre ennemi, l'aide à une organisation de résistance, l'engagement dans une organisation clandestine de résistance, l'engagement dans une organisation de résistance armée, ainsi que tout acte important destiné à saper le moral de l'ennemi et à encourager la résistance. Des mentions complémentaires peuvent être ajoutées au titre. La mention « armé » est conférée aux résistants engagés dans les armées alliées et dans les maquis ou qui ont commis des actes de sabotage ou des actions de combat contre l'ennemi. La mention « interné » est accordée aux résistants incarcérés dans des camps de concentration

⁷⁶⁶ « Virwürt », in *Rappel*, 1966, n°11, p. 522.

⁷⁶⁷ « Die Forderungen der Resistenz », in *Rappel*, 1966, n°11, p. 528-530.

⁷⁶⁸ CDRR, CNR, Dossier 630 « Statut » : résolution de la LPPD du 01.02.1967. Cf. aussi « Résolution LPPD », in *Rappel*, 1967, n°2, p. 55-56.

⁷⁶⁹ CDRR, CNR, Dossier « PV COR » : procès-verbal du COR du 16.02.1967.

⁷⁷⁰ « Ohne Überschrift », in *Rappel*, 1967, n°3, p. 135-139.

⁷⁷¹ KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 269.

⁷⁷² « Loi du 25 février 1967 ayant pour objet diverses mesures en faveur de personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant », in *Mémorial A* du 27.02.1967, n°12, p. 111-116. Cf. <http://data.legilux.public.lu/file/etat-leg-memorial-1967-12-fr-pdf.pdf> [consulté le 23.03.2016].

ou d'internement hors du Luxembourg pour au moins 30 jours consécutifs. La mention « emprisonné » est octroyée aux résistants détenus dans une prison ou en n'importe quel lieu pour au moins 30 jours consécutifs. Finalement la mention « déporté » est attribuée aux « transplantés » retenus dans un camp de transplantation pour au moins 30 jours consécutifs⁷⁷³. Les conditions d'attribution restent donc larges et ouvertes à différentes interprétations, mais il faut noter que ni l'« enrôlement de force », ni le réfractariat ou la désertion sont reconnus comme actes de résistance en tant que tels. En tout, 3.814 Luxembourgeois dont 634 femmes se voient attribuer une distinction de la « Résistance » (Croix de la Résistance, Médaille de la Résistance, Titre du Résistant)⁷⁷⁴. En outre, la loi de 1967 instaure un « Conseil national de la Résistance » (CNR) qui « est l'organe représentatif de toutes les organisations de Résistance devant les autorités publiques ». Sa mission est consultative, puisque le CNR est chargé de donner des avis concernant l'octroi de la « Croix/Médaille de la Résistance » et du « Titre du Résistant ». De plus le secrétaire général du CNR « peut intervenir auprès des administrations publiques dans l'intérêt des victimes de la guerre »⁷⁷⁵.

A partir de 1967, les anciens résistants bénéficient donc d'un statut revendiqué depuis les années 1940. De même, grâce au CNR, ils disposent désormais d'un organe représentatif officiel financé par l'Etat⁷⁷⁶. Comme déjà la loi de 1950, celle de 1967 privilégie clairement les anciens résistants. Les « enrôlés de force » sont reconnus comme « victimes du nazisme ». Ils obtiennent donc une satisfaction morale, mais non des avantages financiers. De même, ils ne disposent pas d'un organe officiel similaire au CNR⁷⁷⁷.

Le CNR s'inscrit dans une continuité personnelle avec le COR dont il prend la relève, puisque Fernand Loesch et Aloyse Raths reprennent la charge du président et du secrétaire général. Raths obtient le titre de « Commissaire à la Résistance »⁷⁷⁸. Dès la première réunion, Raths souligne que le CNR tâchera désormais d'unir davantage le milieu résistant⁷⁷⁹. Dans ce but, le CNR adresse régulièrement des circulaires aux associations d'anciens résistants du

⁷⁷³ « Règlement grand-ducal du 14.03.1968 sur le Titre de Résistant », in *Mémorial A* du 18.03.1968, n°10 p. 133-135. Cf. <http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-memorial-1968-36-fr-pdf.pdf> [consulté le 23.03.2016].

⁷⁷⁴ Nous remercions Monsieur Paul Dostert pour ces renseignements.

⁷⁷⁵ « Règlement grand-ducal du 27.05.1967 sur le Conseil National de la Résistance », in *Mémorial A* du 01.06.1967, n°34, p. 519-520.

⁷⁷⁶ Le secrétaire général du CNR obtient une indemnité mensuelle respectivement de 3.000, 3.500, 5.000 frs. Cf. CDRR, CNR, Dossier « Composition, activité, déjeuners (demandes) » : arrêté gouvernemental du 09.06.1967; arrêté gouvernemental du 30.06.1971 ; arrêté gouvernemental du 31.01.1979.

⁷⁷⁷ KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 268.

⁷⁷⁸ Arrêté ministériel du 31.05.1967 et 08.06.1967. Cf. CDRR, CNR, Dossier « CNR 1-50 » : procès-verbal du CNR du 22.06.1967.

⁷⁷⁹ CDRR, CNR, Dossier « CNR 1-50 » : procès-verbal du CNR du 22.06.1967.

pays⁷⁸⁰. Depuis 1968, il convoque annuellement les présidents des associations qu'il reconnaît comme ayant une emprise nationale pour coordonner les différentes journées commémoratives et assemblées générales des groupements et discuter des questions qui touchent le milieu résistant. Une grande majorité des associations d'anciens résistants se rallient à l'appel d'union et de coordination du CNR⁷⁸¹. Les associations suivantes participent régulièrement aux réunions annuelles du CNR : l'« Association des Destitués politiques », la LPPD, l'« Unio'n » les amicales des camps (Neuengamme, Buchenwald, Lublin, Mauthausen, Dachau, Hinzert, Natzweiler, Sachsenhausen, Auschwitz, Siegbourg), l'« Amicale des concentrationnaires et prisonnières politiques », les associations des anciens mouvements de résistance (LFB, LFK, LPL, LRL, LVL, PI-MEN), les associations des « Passeurs », les « Résistants du Rail », les associations des « Maquisards », l'« Association de la Résistance de Differdange et Environs » et le « Réveil de la Résistance »⁷⁸².

Le CNR établit ainsi ensemble avec ces associations un « Calendrier des manifestations de la Résistance » annexé aux circulaires, qui comprend une vingtaine d'événements annuels (commémorations et assemblées générales)⁷⁸³. En 1979 la réunion annuelle des associations d'anciens résistants est affichée sous la désignation de « Conférence des Associations de la Résistance » (CAR) et en 1987 elle devient la « Conférence Nationale des Associations de la Résistance » (CNAR)⁷⁸⁴. Le CNR rassemble les statuts des associations qui participent à ses réunions et envoie des délégués aux assemblées générales des associations en question⁷⁸⁵. Raths affirme qu'au début certaines associations d'anciens résistants ont été méfiantes envers l'activité du CNR, redoutant une perte de leurs compétences. Ce n'est qu'au fur et à mesure, qu'une relation de confiance s'installe entre le CNR et les associations d'anciens résistants⁷⁸⁶, mais en fin de compte, la grande majorité des associations d'anciens résistants se rallient au CNR, qui devient un véritable organisme de contrôle du milieu résistant.

⁷⁸⁰ En tout 64 circulaires sont envoyées aux associations d'anciens résistants de 1967 à 1999, à part entre 1991 et 1994.

⁷⁸¹ CDRR, CNR, Dossier « Circulaires CNR n°1-20 » : circulaire n°2 aux Associations de la Résistance du 10.04.1968.

⁷⁸² Cf. par exemple : *Idem* : circulaire n°14 aux Associations de la Résistance du 08.12.1971. En 1989, la CNAR regroupe encore vingt-cinq associations, six groupements ayant disparus (LPF, Résistants et Filiéristes du Nord⁷⁸², Destitués politiques, ALWERAJE, PI-MEN, LPL-Rodesch). Cf. CDRR, CNR, Dossier « Circulaire n°21-64 » : circulaire n°56 aux Association de la Résistance du 11.12.1989.

⁷⁸³ CDRR, CNR, Dossier « Circulaires CNR n°1-20 » : calendrier 1968 des Manifestations de la Résistance.

⁷⁸⁴ RATHS Aloyse, « Discours du président du CNR », in *Rappel*, 1997, n°1-3, p. 25-33.

⁷⁸⁵ CDRR, CNR, Dossier « Circulaires CNR n°1-20 » : circulaire n°14 aux Association de la Résistance du 08.12.1971.

⁷⁸⁶ CDRR, CNR, Dossier « Circulaire n°21-64 » : circulaire n°61 aux Association de la Résistance du 27.05.1997.

En 1970 par exemple, le CNR refuse de reconnaître la « Fédération Nationale des Résistants et Combattants Luxembourgeois » (FNR)⁷⁸⁷. Il envisage « des mesures contre la prolifération d'associations de la Résistance » et cherche à limiter le nombre des associations. Il décide de ne reconnaître aucune nouvelle création d'une association sans avoir consulté préalablement les associations d'anciens résistants en relation avec la CNR, ce que celles-ci approuvent à l'unanimité⁷⁸⁸. En 1981, les associations d'anciens résistants approuvent la décision du CNR de ne plus homologuer de nouvelles associations, « ceci dans l'intérêt même du prestige de la Résistance⁷⁸⁹ ». Au vu de cette position, elles refusent également de reconnaître l'« Amicale Albert Ungeheuer », fondée en 1984⁷⁹⁰.

Tout au long de ces années, la LPPD publie les circulaires, calendriers, résolutions et mémoires du CNR dans son bulletin de liaison *Rappel*, et demeure donc le porte-parole de fait du milieu résistant.

La concurrence mémorielle entre anciens résistants et « enrôlée de force » autour de la reconnaissance morale et matérielle ne s'arrête pourtant pas avec la loi de 1967. Les « enrôlés de force » réclament en effet toujours leur droit d'être assimilés aux anciens résistants en matière de la loi des dommages de guerre et refusent d'être traités comme des « citoyens de deuxième classe »⁷⁹¹ : ils veulent bénéficier d'une indemnisation des pertes de salaires réservée jusqu'ici exclusivement aux victimes patriotiques. Les associations d'anciens résistants quant à eux refusent une modification unilatérale de la loi de 1950 et présentent leurs revendications en la matière en adressant une pétition au président du gouvernement le 4 décembre 1970⁷⁹². De même, ils s'opposent toujours catégoriquement à ce que les « enrôlés de force » soient assimilés aux victimes patriotiques. En février 1972, le CNR rédige deux mémoires qui protestent contre une assimilation entre « Résistance » et « enrôlement de force ». La FVNEF dénonce alors que le CNR a rédigé ces mémoires sur du papier officiel avec l'entête du

⁷⁸⁷ CDRR, CNR, Dossier « Circulaires CNR n°1-20 » : circulaire n°10 aux Associations de la Résistance du 28.10.1970.

⁷⁸⁸ CDRR, CNR, Dossier « Circulaires CNR n°1-20 » : circulaire n°11 aux Association de la Résistance du 07.01.1971.

⁷⁸⁹ CDRR, CNR, Dossier « Circulaires n°21-64 » : circulaire n°43 aux Associations de la Résistance, sans date, [1981].

⁷⁹⁰ *Idem* : circulaire n°56 aux Association de la Résistance du 11.12.1989.

⁷⁹¹ « Die Zwangsrekrutierten wurden zu zweitrangigen Bürger und sind es bis heute geblieben ». Cf. s.n., « Grevenmacher », in *Les Sacrifiés*, 1970, n°8, p. 16-18, ici p. 17.

⁷⁹² CDRR, CNR, Dossier « Circulaires CNR n°1-20 » : lettre du CNR au ministre d'Etat Pierre Werner du 04.12.1970 ; circulaire n°13 aux Association de la Résistance du 05.11.1971. Vingt-trois associations signent la pétition.

ministère d'Etat. Elle réclame une prise de position du ministère d'Etat et exige une place au sein du CNR⁷⁹³.

En 1977, la FVNEF redouble d'effort et lance une pétition qui parvient à rassembler plus de 40.000 signatures pour exiger une révision de la loi des dommages de guerre de 1950⁷⁹⁴. En 1979 elle lance une grande campagne de sensibilisation puis présente ses propres listes électorales lors des élections du Parlement : elle obtient 6,9% des voix et deux députés. Face à ce succès, la loi des dommages de guerre se retrouve de nouveau à l'ordre du jour des débats politiques. En 1980, la LPPD proteste une nouvelle fois contre les revendications des « enrôlés de force ». Elle : « répète et confirme le principe établi et défendu depuis la fin de la guerre que la résistance et l'enrôlement forcé sont des notions fondamentalement différentes et que toute assimilation est par conséquent impossible ». Elle « s'opposera catégoriquement, avec ses camarades des autres associations de la Résistance, à toute modification contraire aux principes établis [...] [et] continuera à se défendre contre toute falsification de la vérité historique⁷⁹⁵. » Le CNR réitère également son point de vue qui est approuvé par l'ensemble des associations d'anciens résistants : « La Résistance a été d'accord pour conférer aux enrôlés de force la mention "victimes du nazisme". Elle ne peut toutefois pas accepter pour cette catégorie de victimes la mention "victimes patriotiques" réservée à ceux qui ont été frappés de mesures illégales en raison de leur attitude patriotique⁷⁹⁶. » Comme durant l'immédiate après-guerre et au cours des polémiques des années 1960, il ressort à travers ces énoncés que les anciens résistants accordent le statut de victimes passives aux « enrôlés de force », mais leur refusent toujours le statut de la victime héroïque. De même, l'énoncé de « la Résistance » prédomine toujours dans les résolutions. Le discours des associations d'anciens résistants dans cette concurrence mémorielle reste donc constant et cohérent.

C'est ainsi que le gouvernement propose un projet de loi dans lequel les « enrôlés de force » ne sont pas assimilés explicitement aux victimes patriotiques, mais qui leur donne les mêmes droits en matière d'indemnisation. Puisque la distinction entre « Résistance » et « Enrôlement de force » est donc maintenue, le CNR accepte finalement ce projet en faveur des revendications des « enrôlés de force »⁷⁹⁷. Par le biais de la loi du 16 juin 1981, les « enrôlés de force » sont donc assimilés aux victimes patriotiques en ce qui concerne la reconnaissance

⁷⁹³ *Idem* : circulaire n°18 aux Association de la Résistance du 13.11.1972 ; « Mémoire du Conseil National de la Résistance au sujet de la mention "Mort pour la Patrie" », in *Rappel*, 1973, n°2, p. 70-83.

⁷⁹⁴ KLOS, *Umkämpfte Erinnerungen*, p. 303-

⁷⁹⁵ Pour toutes les citations : « Résolution », in *Rappel*, 1980, n° 6-7, p. 331.

⁷⁹⁶ CDRR, CNR, Dossier « Circulaires n°21-64 » : circulaire n°41 aux Associations de la Résistance du 07.01.1980.

⁷⁹⁷ « Mémoire du CNR concernant le projet de loi No 2465 », in *Rappel*, 1981, n°1-2, p. 11-17.

matérielle (ils obtiennent une indemnisation des pertes de salaires), mais non en ce qui concerne la reconnaissance morale (ils ne sont pas considérés explicitement comme victimes patriotiques).

Cette analyse montre que la concurrence mémorielle incite les nombreuses associations d'anciens résistants à s'unir pour mieux défendre leur position par rapport aux revendications des « enrôlés de force ». Dès les années 1940, les « enrôlés de force » cherchent à s'assimiler aux anciens résistants, ce que ces derniers refusent catégoriquement. C'est la LPPD qui prend l'initiative en lançant un appel à l'union en 1949 auquel les diverses associations d'anciens résistants répondent favorablement. Pourtant la loi des dommages de guerre de 1950 et la disparition de la « *Ligue Ons Jongen* » durant les années 1950, mettent une fin provisoire à cette concurrence mémorielle. Durant cette période, les anciens résistants abandonnent également leur revendication d'un statut légal. A partir de 1961 et surtout 1964, les « enrôlés de force » se réorganisent dans une nouvelle fédération. Ils demandent un statut juridique qui leur confère une reconnaissance en tant que « victimes du nazisme », ainsi que la mention « Mort pour la Patrie ». Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que les anciens résistants se mobilisent à leur tour pour s'opposer aux ambitions des « enrôlés de force » qui réclament la mention « Mort pour la Patrie » et pour réitérer leur revendication d'un statut juridique propre. Cette mobilisation revêt différentes formes : les anciens résistants publient des résolutions individuelles, puis collectives, ils transforment le « Conseil de l'Ordre de la Résistance » en plateforme de protestation et utilisent le périodique *Rappel* – au départ le bulletin de liaison de la LPPD – comme porte-parole pour l'ensemble du milieu résistant. A travers cette mobilisation, les associations d'anciens résistants parviennent à produire un discours collectif cohérent et stable, qui repose sur trois éléments : la reconnaissance des « enrôlés de force » uniquement en tant que victimes passives du régime allemand (« victimes du nazisme »), le refus d'assimiler anciens résistants et « enrôlés de force » et la création de l'image d'un milieu résistant uni (« la Résistance »). Ce discours, qui reflète la lutte de pouvoir entre anciens résistants et « enrôlés de force », s'inscrit également dans la législation d'après-guerre même, puisque les lois de 1950, 1967 et 1981 tiennent compte des revendications du milieu des anciens résistants à ne pas assimiler « Résistance » et « enrôlement de force ». Finalement, on peut se demander si, sans le réveil des « enrôlés de force » à partir des années 1960, les anciens résistants auraient réclamé un statut juridique de la « Résistance », une revendication abandonnée depuis la fin des années 1940.

La concurrence mémorielle, loin d'entraver l'activité associative des anciens résistants constitue un facteur majeur favorisant l'intensification de la mémoire de la « Résistance » au Luxembourg. La question se pose alors de savoir si ce facteur est une spécificité luxembourgeoise ou si la concurrence mémorielle incite également les anciens résistants d'autres régions à se mobiliser davantage. Nous tâcherons par notre démarche comparative de mettre en évidence que la concurrence mémorielle est un facteur qui joue un rôle important dans l'intensification de la mémoire de la « Résistance » non seulement au Luxembourg, mais également en Belgique de l'Est.

II. a. 2. 2. « Nous devons passer à l'attaque » : la mobilisation des anciens résistants de la Belgique de l'Est face aux revendications des *Zwangssoldaten*

En Belgique de l'après-guerre, les autorités politiques, contrairement à la France et au Luxembourg, ne produisent pas un discours mémoriel cohérent sur la Seconde Guerre mondiale. Dans ce pays, ce sont davantage les diverses cultures mémorielles communautaires qui prédominent. L'héritage de la « Résistance » est surtout cultivé dans le monde francophone, même s'il survit difficilement à la guerre froide, à la marginalisation du monde communiste et à la remise en cause de la Belgique unitaire. En Flandre, l'image négative des « résistants de la dernière heure » prédomine, nourrie par l'expérience vécue d'une répression légale jugée comme antiflamande. En Belgique germanophone, une épuration sévère qui ne prend pas en compte le contexte de l'annexion et qui touche de nombreux « enrôlés de force », engendre quant à elle que la période de la guerre demeure longtemps taboue⁷⁹⁸. Comme l'a montré Pieter Lagrou, le discours mémoriel sur la « Résistance » belge se caractérise avant tout par une image de « héros de la nation » apolitiques, anonymes et individuels⁷⁹⁹. L'Etat belge crée plusieurs statuts juridiques pour conférer une reconnaissance morale et matérielle aux anciens résistants. L'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établit le statut de la « résistance armée ». Celui du 24 décembre 1946 instaure le statut du « résistant civil » et du « réfractaire » (du STO et de l'« incorporation de force »). Le statut du « prisonnier politique » du 26 février 1947 désigne

⁷⁹⁸ KESTELOOT Chantal, COLIGNON Alain, « Question nationale », in ARON, GOTOVITCH, *Dictionnaire*, p. 367-369.

⁷⁹⁹ LAGROU, *Mémoires patriotiques*, p. 53-63. Cf aussi Cf. aussi CONWAY Martin, « The End(s) of Memory. Memories of the Second World War in Belgium », in *Journal of Belgium History*, 2012, n°XLII, p. 170-187, ici p. 177-187 ; KESTELOOT Chantal, « The role of war in national societies : The examples of Belgium, Luxembourg and the Netherlands », in ECHTERNKAMP Jörg, MARTENS Stefan, (dir.), *Experience and Memory. The Second World War in Europe*, New York, Oxford, Berghan Books, 2010, p. 21-39, ici p. 23; KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 148-150.

toute personne ayant été déportée pour une durée d'au moins 30 jours pour tout motif autre que l'infraction de droit commun. Les victimes politiques, raciales et civiles peuvent donc faire une demande pour ce statut, mais seuls les anciens résistants peuvent se parer du titre du « prisonnier politique », les autres bénéficiant du statut sans droit au titre. La loi du 1^{er} septembre 1948 met en place le statut du « résistant par la presse clandestine »⁸⁰⁰.

Les anciens résistants de la Belgique de l'Est sollicitent ces statuts nationaux dans une volonté de s'assimiler aux anciens résistants de la Belgique non annexée. A Eupen-Malmedy, 77 personnes ont le statut du résistant civil, 301 le statut du prisonnier politique, 10 le statut du résistant par la presse clandestine et 299 le statut du réfractaire. Dans les « Dix Communes », 160 personnes ont le statut du résistant civil, 370 le statut du prisonnier politique, 19 le statut du résistant par la presse clandestine et 485 le statut du réfractaire⁸⁰¹.

<u>Statuts</u>	<u>Eupen-Malmedy</u>	<u>Dix Communes</u>
Résistant civil	77	160
Prisonnier politique	301	370
Résistant par la presse clandestine	10	19
Réfractaire	299	485

6. Tableau des statuts nationaux en Belgique de l'Est.

Nous avons vu que les anciens résistants de la Belgique de l'Est se regroupent dès la fin de la guerre dans plusieurs associations. Cependant, comme ces groupements n'ont quasiment pas légué d'archives, il est difficile de reconstituer leurs actions, revendications et discours au sujet de la reconnaissance de leur engagement. En 1946, la « Fédération des Membres la Résistance des Dix communes » rédige un rapport dans lequel sont présentées les différentes formes de l'engagement résistant de la région, afin d'obtenir une reconnaissance morale et matérielle des souffrances subies lors de l'annexion. Son président, Léon Gielen, siège dans la

⁸⁰⁰ LAGROU, *Mémoires patriotiques*, p. 56-58 ; WIEVIORKA, *La Mémoire*, p. 67-75; <http://warvictims.fgov.be/fr/rights/statutes/statutes.htm> [consulté le 14.06.2017].

⁸⁰¹ Il faut noter que certaines personnes peuvent avoir plusieurs statuts à leurs noms (en effet, il est tout à fait possible de cumuler, par ex. un statut de Prisonnier Politique et de Résistant par la Presse Clandestine). Ces chiffres prennent en compte les personnes habitant et/ou étant nées dans ces régions. Nous remercions Madame Silvie Vander Elst du Service Archives et Documentation, Service Public Fédéral Sécurité Sociale – Direction Générale Victimes de Guerre pour les renseignements.

commission de contrôle pour le statut de réfractaires à Liège⁸⁰². Mais en dehors de ces quelques informations, les sources font défaut. Une analyse du quotidien *Grenz-Echo* des années 1950 et 1960, a relevé très peu d'articles sur les associations de la Belgique de l'Est, qui semblent plutôt inactives durant cette période.

Toutefois, comme au Luxembourg, des tensions entre anciens résistants et « enrôlés de force » émergent dès la fin de la guerre. En 1945 par exemple, les « enrôlés de force » de la Belgique de l'Est peuvent bénéficier d'une dispense du service militaire, un avantage qui est refusé aux réfractaires à la *Wehrmacht*. Olivier Radermacher y voit le début d'une fracture qui opposera les « enrôlés de force » aux anciens résistants⁸⁰³. En 1945, les « incorporés de force » invalides et leurs ayants-droit (les veuves et orphelins) se regroupent dans l'« *Organisation der Kriegsteilnehmer, Invaliden und Hinterbliebenen (1940-1945)* ». Une deuxième association émerge au début des années 1960 : il s'agit du « *Ostbelgischer Verband* » qui rassemble l'ensemble des *Zwangssoldaten*. A partir des années 1950 et 1960 les « enrôlés de force » réclament un statut spécifique, afin d'obtenir une reconnaissance morale et matérielle à la manière des statuts de victimes nationaux qui existe déjà. En effet, seulement les « incorporés de force » invalides ont droit à des dédommagements par l'Etat belge depuis 1947, s'ils n'ont pas été condamnés lors de l'épuration. Contrairement à la France, ils sont reconnus comme des victimes civiles et non comme des anciens combattants. De même, le traité germano-belge du 21 septembre 1962 confère une indemnisation forfaitaire de 30 millions de DM aux 3.200 « incorporés de force » et ayants-cause reconnus par la législation de 1947, alors que plus de 3.000 *Zwangssoldaten* non-invalides ou condamnés dans le cadre de l'épuration en sont exclus⁸⁰⁴. Dans ce contexte, les réfractaires à la *Wehrmacht* (et au travail obligatoire) font entendre leur voix par le biais de la « Fédération nationale des travailleurs déportés et réfractaires ». Ils dénoncent une « intolérable injustice » et demandent la même réparation que les « enrôlés de force », qui leur est accordée en 1967⁸⁰⁵. Mais en même temps, à part les exemples susmentionnés, les tensions entre anciens résistants et « enrôlés de force » ont laissé très peu de traces écrites⁸⁰⁶ et n'incitent pas les associations d'anciens résistants à se mobiliser davantage autour d'un projet collectif, comme cela a été le cas au Luxembourg.

⁸⁰² RADERMACHER Olivier, *Les Réfractaires à la Wehrmacht dans les « Dix Communes » annexées par le Reich (1940-1944)*, mémoire de master, Université de Liège, 2014-2015, p. 103-107.

⁸⁰³ *Idem.*

⁸⁰⁴ QUADFLIEG, « Kampf um Anerkennung », p. 34-45, KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 141-153, 243.

⁸⁰⁵ DEWALD, *L'indemnisation*, p. 104-107.

⁸⁰⁶ S'il est quasiment impossible de trouver des traces écrites de cette concurrence auprès du groupe des anciens résistants faute d'archives, Eva Klos a souligné que les archives associatives des « enrôlés de force » de la Belgique de l'Est restent également silencieux sur les tensions entre les deux groupes. Cf. KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 261-262.

Cette situation change radicalement au début des années 1970, lorsque les anciens résistants de la Belgique de l'Est créent un « Front commun des résistants au nazisme des régions annexées » et revendiquent un statut juridique propre. Quels facteurs peuvent expliquer ce regain d'activité des anciens résistants après des décennies de silence ? Comme pour le Luxembourg des années 1960, cette mobilisation est avant tout une réaction à l'activité associative des « incorporés de force » belges et elle est due à une concurrence mémorielle que ressentent les anciens résistants par rapport à ces derniers.

Les revendications des « incorporés de force » regagnent en effet ampleur, lorsque l'Etat belge entame son processus de fédéralisation⁸⁰⁷. C'est ainsi qu'en juillet 1968 est déposé un projet de loi qui a pour objet la création d'un statut spécial pour les « enrôlés de force »⁸⁰⁸. Au vu de ce projet, les anciens résistants de la Belgique de l'Est se réveillent après des années d'inactivité. Paul Dandrifosse, instituteur, ancien réfractaire et président de la section régionale Eupen-Malmedy de la « Fédération nationale des travailleurs déportés et réfractaires »⁸⁰⁹, s'oppose radicalement au projet de loi en question et assimile les « enrôlés de force » à des adhérents au nazisme et des inciviques : « On discute de proposition de loi favorable souvent à des gens qui applaudirent frénétiquement l'installation du nazisme et y contribuèrent. Les réfractaires ne peuvent admettre de semblables menées. » Face à l'attitude « passive » des anciens résistants de la Belgique de l'Est, Dandrifosse affirme : « Nous devons passer à l'attaque, pour que notre idéal ne soit pas dénigré⁸¹⁰. » Il déplore également que la politique s'intéresse davantage aux « enrôlés de force », parce que ce problème est « plus rentable électoralement⁸¹¹ ».

Dandrifosse s'oppose donc au projet des « enrôlés de force » y voyant une atteinte à l'honneur des anciens résistants, tout comme ses pairs luxembourgeois. C'est ainsi que le réveil des anciens résistants est inéluctablement lié à une situation de tensions et de concurrence avec

⁸⁰⁷ QUADFLIEG Peter, « Kampf um Anerkennung », p. 34-45 ; BRÜLL Christoph, CREMER Freddy, MIESSEN Werner, « “Hilf dir selbst, so hilft dir Gott“ Verzerrende Geschichtsbilder und fehlendes Selbstbewusstsein », in LEJEUNE Carlon, BRÜLL Christoph (dir.), Grenzerfahrungen – Eine Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens. Band 5: Säuberung, Wiederaufbau, Autonomiediskussionen (1945–1973), Eupen, Grenz-Echo Verlag, 2013, p. 46-103, ici p. 63-69.

⁸⁰⁸ DEWALD, *L'indemnisation*, p. 113.

⁸⁰⁹ DANDRIFOSSE Paul, *Nos terres volées en 1940. Playdoyer pour une vraie libération*, Neufchâteau, Weyrich, 2015, p. 220.

⁸¹⁰ « Man spricht über Gesetzesvorschläge, die oft günstig für diejenigen sind, die die Einführung des Nationalsozialismus begeistert begrüßt und dazu beitragen. Die Refraktäre können solche Umtriebe nicht zulassen. [...] Wir müssen zum Angriff übergehen, damit unser Ideal nicht verunglimpft wird. » Cf. « Aufruf unseres Freundes Dandrifosse, Sekretär der Abteilung Spa-Malmedy », in *L'Invalide*, septembre 1968, p. 2.

⁸¹¹ DANDRIFOSSE, *Nos terres*, p. 219.

les « enrôlés de force ». Les « enrôlés de force » condamnent ces propos, mais en même temps – comme l’a montré Eva Maria Klos, ils lancent un appel à l’union et à la paix entre les victimes de la guerre de la Belgique de l’Est. De plus, comme l’a bien montré Peter Quadflieg, les « enrôlés de force » de la Belgique germanophone, contrairement à leurs pairs du Luxembourg se sont comportés durant la guerre comme des soldats allemands ordinaires, l’opposition (réfractariat et désertion) étant l’exception⁸¹². Contrairement aux « enrôlés de force » luxembourgeois, ils ne cherchent donc ni une assimilation avec la « Résistance », ni un affrontement public avec les anciens résistants⁸¹³.

C’est ainsi que la concurrence mémorielle que suscitent les anciens résistants est unilatérale et moins dynamique qu’au Luxembourg. Néanmoins, comme au Luxembourg, elle incite les anciens résistants à se mobiliser, puisqu’en 1971 Dandrifosse passe effectivement à l’« attaque » : il crée le « Front commun des résistants au nazisme des régions annexées », la première organisation qui regroupe l’ensemble des anciens résistants et du type « résistance » et du type « déportation », aussi bien de la région d’Eupen-Malmedy que des « Dix Communes », alors que l’histoire de ces deux espaces se distingue fortement. L’association accueille les prisonniers politiques, les réfractaires à la *Wehrmacht*, les otages de la *Wehrmacht*, les réfugiés et les émigrés, les évadés de la *Wehrmacht* et les résistants à l’intérieur des régions annexées. Le « Front commun » adopte ainsi une définition très large et inclusive de la « Résistance » en ouvrant ses rangs à des personnes qui ne se sont pas forcément engagé activement contre les Allemands. Parmi ses membres fondateurs, l’association compte notamment Léopold Nyssen⁸¹⁴, Léon Gielen⁸¹⁵, Karl Richter⁸¹⁶, Marguerite Schellscheidt⁸¹⁷ et Joseph Schmitz⁸¹⁸. L’organisation unitaire a pour objet d’entretenir les liens d’amitié et de solidarité entre ses membres et de solliciter la création d’un statut spécifique des résistants au nazisme des régions annexées⁸¹⁹. Il importe ici de noter un changement dans la désignation du milieu associatif des

⁸¹² QUADFLIEG, « *Zwangssoldaten* ».

⁸¹³ KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 261, DEWALD, *L’indemnisation*, p. 117.

⁸¹⁴ Léopold Nyssen est avocat et receveur communal de Welkenraedt. Il est président du PSC d’Eupen. Il devient attaché d’Eupen-Malmedy dans le cabinet du Premier Ministre de 1951 à 1954. Avec l’ancien résistant et député Peter Kofferschläger, il s’oppose à la politique pro-belge de Hugo Zimmermann (bourgmestre d’Eupen de 1928-1964) et de Henri Hoen (commissaire d’arrondissement de Malmedy de 1945-1976) et lutte pour une reconnaissance de la culture et de la langue allemande. Cf. BRÜLL, CREMER, MIESEN, « “Hilf dir selbst, so hilft dir Gott” », p. 53-56. Il a été membre fondateur de l’« Association patriotique de la Résistance Eupen », puis de la section eupenoise de la « Fédération belge de la Résistance ». Cf. chapitre I.b.

⁸¹⁵ Léon Gielen est directeur d’école de Montzen, président de la « Fédération des résistants des Dix Communes » et vice-président du « Front commun ».

⁸¹⁶ Karl Richter est directeur d’école d’Eupen et secrétaire du « Front commun ».

⁸¹⁷ Marguerite Schellscheidt est conseillère à la Cour du travail d’Eupen et présidente de l’association des émigrés.

⁸¹⁸ Joseph Schmitz est commerçant d’Eupen et président de la section eupenoise de la CNPPA.

⁸¹⁹ DANDRIFOSSE, *Nos terres*, p. 221. Les statuts du « Front commun » sont publiés dans l’*Annexe au Moniteur Belge* du 09.11.1972, p. 3927-3928.

anciens résistants de la Belgique de l'Est. Si les noms des associations d'anciens résistants des années quarante ont fait référence au « patriotisme » et à la « Belgique »⁸²⁰, la nouvelle association ne reprend plus ces termes puisque sa désignation fait référence à un engagement résistant contre une idéologie (le nazisme) et non à une activité résistante pour un pays (la Belgique). Même si les références au patriotisme et à Belgique ne disparaissent pas des revendications du « Front commun », sa désignation même est un indice qui montre bien que la résurgence de l'activité associative des anciens résistants de la Belgique de l'Est s'inscrit aussi dans le contexte du processus de fédéralisation de l'Etat belge.

Avec l'émergence du « Front commun », les tensions entre anciens résistants et « incorporés de force » remontent en surface. En mai 1971 Johann Weynand⁸²¹, membre du cabinet du ministre de la Culture Française, Albert Parisi⁸²² (Parti social-chrétien, PSC) et président régional du *Verband der Kriegsinvaliden und Hinterbliebenen 1940-1945*, fait objet d'une vive polémique. Le sénateur René Bourgeois (Front démocratique des francophones, FDF) lance une interpellation au sénat et demande une prise de position de Parisi par rapport à Weynand et son passé dans la SA en 1942. L'interpellation provoque une indignation générale à Eupen-Malmedy⁸²³, mais elle reste sans grand écho, puisque Parisi prend la défense de Weynand et affirme que ce dernier a eu une conduite irréprochable durant la guerre⁸²⁴. Heinrich Toussaint⁸²⁵, lui-même « incorporé de force », défend également Weynand. Il est d'avis que les instigateurs de cette attaque sont d'anciens résistants, dont Paul Dandrifosse, président du « Front commun », mécontents que les réfractaires et les émigrés ne soient pas reconnus officiellement et qui voient ainsi d'un mauvais œil le projet de statut légal des « incorporés de force ». Toussaint souligne que ce sont surtout les associations nationales d'anciens résistants

⁸²⁰ Cf. par exemple : « Association patriotique de la Résistance Eupen » (1945) ; « Union patriotique belge d'Eupen et environs » (1945), « Union de la Résistance et Jeunesse patriotique belge » (1947) ; « Fédération belge de la Résistance section Eupen » (1947).

⁸²¹ En 1968, Weynand est le deuxième élu de la liste des sénateurs de Verviers, mais il n'est pas coopté dans le sénat, ce qui engendre des protestations et des revendications pour créer un arrondissement électoral propre pour la Belgique germanophone afin de garantir à la région une représentation parlementaire. Weynand devient chargé des questions concernant la Belgique de l'Est dans le ministère de la culture sous Albert Parisi. BRÜLL, CREMER, MIESSEN, « "Hilf dir selbst, so hilft dir Gott" », p. 76-77.

⁸²² Albert Parisi (1910-1992) est avocat et homme politique originaire de Verviers et familiarisé avec les problèmes spécifiques de la Belgique de l'Est. Il est député (PSC) et ministre de la Culture française de 1968 à 1972. Cf. BRÜLL, CREMER, MIESSEN, « "Hilf dir selbst, so hilft dir Gott" », p. 67.

⁸²³ *Idem*, p. 77.

⁸²⁴ « Interpellation Bourgeois blieb ohne Echo », in *GE* du 13.05.1971, p. 3.

⁸²⁵ Heinrich Toussaint (1922-2002) est directeur et rédacteur en chef du *GE* de 1965 à 1985. Il soutient la politique du PSC à travers ses commentaires quasi journaliers « Auf einen Blick ». Dans le débat autour de l'autonomie d'Eupen-Malmedy, il a une position hésitante et attentiste. Cf. BRÜLL, CREMER, MIESSEN, « "Hilf dir selbst, so hilft dir Gott" », p. 70-71.

qui auraient bloqué les revendications des anciens résistants de la Belgique de l'Est, afin de ne pas provoquer l'émergence de nouvelles revendications dans leurs rangs : « Contrairement aux invalides et aux enrôlés de force, qui ont été rigoureusement organisé par Weynand et les autres responsables depuis dix ans et plus, et dont les revendications ont déjà été déposées dans les cabinets à la fin des années 1950, les réfractaires et déserteurs se sont réveillés tardivement. C'est ne que durant les dernières semaines, qu'ils ont présenté une documentation précise, qui illustre les indemnisations qu'ils attendent de l'Etat. Qu'ils se fâchent, quand ils voient, que d'autres revendications sont satisfaites avant les leurs, alors que c'était eux qui ont sacrifié leur vie pour la Belgique, c'est compréhensible d'un point de vue humain. Mais cela ne devrait pas aboutir à des actions de vengeance mesquines, qui ne les aident aucunement. Leur positionnement est d'autant plus incompréhensible, que Johann Weynand n'a jamais été leur opposant⁸²⁶. » Encore une fois, les « incorporés de force » ne réagissent pas à ces provocations issues du milieu des anciens résistants, puisque leur bulletin de liaison *L'Invalide* reste silencieux quant à la polémique autour de leur président. De nouveau, ils cherchent à éviter un affrontement public avec les anciens résistants. Dandrifosse quant à lui fait une allusion indirecte à ces événements dans son livre. Il est d'avis que la conciliation des points de vue des différents groupes de victimes a échoué parce que : « [p]our quelques anciens opportunistes, devenus, en toute connaissance de cause, membres d'une formation nazie ou ayant obtenu un grade significatif dans la Wehrmacht, les réfractaires à la Wehrmacht en général, et moi-même en particulier, n'avions rien à voir dans la sauvegarde de la masse des enrôlés de force⁸²⁷. »

Dès son émergence le « Front commun » fait entendre ses revendications par le biais de communiqués de presse et lors de ses congrès annuels à travers des exposés et des résolutions.

En juin 1971, le « Front commun des résistants au nazisme des régions annexées » lance un communiqué dans la presse, dans lequel il exige la réglementation immédiate de tous les problèmes des anciens résistants et des « enrôlés de force », « qui non pas été des nazis⁸²⁸ ». Dans ce cadre, le secrétaire du « Front commun », Karl Richter, admet que ce n'est que suite

⁸²⁶ « Im Gegensatz zu den Invaliden und Zwangssoldaten, die von Weynand und den übrigen Verantwortlichen schon vor zehn Jahren und früher straff organisiert wurden, und deren Forderungen bereits Ende der fünfziger Jahre in den Kabinetten lagen, wurden die Refraktäre und Dienstverweigerer erst spät wach. Erst in den letzten Wochen haben sie präzise Unterlagen vorgelegt, in denen all das steht, was sie vom Staat als Wiedergutmachung erwarten. Dass sie sich ärgern, wenn sie sehen, dass andere Ansprüche früher befriedigt werden als die ihre, obwohl sie es waren, die damals den Kopf für Belgien hinhielten, und nicht jene anderen, ist menschlich verständlich. Das sollte aber nicht zu kleinlichen Racheaktionen führen, die ihnen selbst in keiner Weise weiterhelfen. Ihre Haltung ist umso unverständlicher, als Johann Weynand nie ihr Gegner war. ». Cf. H.T., « Eine Interpellation », in *GE* du 12.05.1971, p. 1-2, ici p. 2.

⁸²⁷ DANDRIFOSSE, *Nos terres*, p. 219-221.

⁸²⁸ « Eine Mitteilung der "Gemeinschaftsfront" », in *GE* du 09.06.1971, p. 3.

aux revendications des « incorporés de force » que les anciens résistants ont également commencé à s'organiser et à formuler leurs propres sollicitations : « A l'époque, nous n'avons jamais pensé à titrer des profits de notre conduite nationale. [...] Après avoir constaté, que toute sorte de gens ont été indemnisés, qui ont eu beaucoup moins un droit moral à une reconnaissance par l'Etat belge, nous avons également signalé nos revendications⁸²⁹. » Heinrich Toussaint, qui commente ce communiqué, estime que les revendications des anciens résistants n'ont pas fait l'objet d'une reconnaissance pour plusieurs raisons. D'une part il évoque la difficulté de délimiter ces revendications. D'autre part il souligne une nouvelle fois que les associations nationales d'anciens résistants sont réticentes à se positionner face à ces revendications tardives, parce qu'elles craignent qu'une nouvelle ouverture des délais de reconnaissance ne déclenche une avalanche de nouvelles revendications à travers le pays et une charge financière incalculable pour les finances d'Etat. Pourtant Toussaint affirme : « Que ces gens [les anciens résistants] doivent ressentir comme une injustice profonde, qu'ils soient traités comme des mendiants, alors que les revendications du côté opposé [des « enrôlés de force »] bénéficient du soutien des parlementaires, est plus que compréhensible au niveau humain⁸³⁰. » Toussaint conclut que le mécontentement des anciens résistants est moins dirigé vers les autorités publiques que vers les autres groupes victimaires⁸³¹.

En mars 1972, les anciens résistants du « Front commun » émettent une nouvelle fois leurs revendications. Ils exigent que les problèmes spécifiques de la Belgique de l'Es soient résolus par une réglementation globale. De même, ils réclament un statut spécial pour les anciens résistants des régions annexées en insistant pour que les responsables du « Front commun » puissent participer activement dans les discussions concernant les problèmes de la guerre et de l'après-guerre. Ils préconisent une discussion ouverte et claire de tous les problèmes des régions annexées devant le Parlement, mais que toutes les personnes, qui n'ont pas eu de conduite patriotique irréprochable, soient exclues des négociations⁸³².

Le 28 mai 1972, le « Front commun » organise son premier congrès à Malmedy auquel participent plusieurs centaines de personnes. Le congrès vise deux objectifs : démontrer la cohésion des anciens résistants et exposer leurs revendications. C'est ainsi que Dandrifosse

⁸²⁹ « Wir haben damals nie daran gedacht, aus unserer nationalen Haltung Vorteile zu ziehen. [...] Nachdem wir feststellen mussten, dass alle möglichen Leute entschädigt wurden, die viel weniger als wir ein moralisches Recht auf Anerkennung durch den belgischen Staat hatten, haben wir ebenfalls unsere Forderung angemeldet. » Cf. « Ein Communiqué », in *GE* du 09.06.1971, p. 1-2, ici p. 1.

⁸³⁰ « Dass diese Leute [die Widerständler] es als tiefste Ungerechtigkeit empfinden müssen, wenn man sie als Bettler stehen lässt, während Forderungen von entgegengesetzter Seite die Unterstützung der Parlamentarier finden, ist menschlich mehr als verständlich. », Cf. « Ein Communiqué », in *GE* du 09.06.1971, p. 1-2, ici p. 2.

⁸³¹ Cf. « Ein Communiqué », in *GE* du 09.06.1971, p. 1-2.

⁸³² « Einige Wahrheiten über die Ostkantone und die 10 Gemeinden », in *GE* du 27.03.1972, p. 4.

décrit d'une part une « ambiance particulière, faite d'émotion et de tolérance » et insiste sur la « coopération » des anciens résistants⁸³³. D'autre part il souligne que les résistants auraient un droit à une solution prioritaire de leurs problèmes. Dandrifosse estime que les anciens résistants auraient payé leur engagement pour la « liberté et la fidélité à l'Etat avec un prix cher, [...] surtout que maintenant d'autres [les « incorporés de force »] demandent des indemnités pour une chose qu'ils ont servi⁸³⁴. » Dr. Marguerite Schellscheidt, présidente de l'association des « émigrés », estime que par leurs revendications, les anciens résistants tiennent aussi à montrer qu'ils étaient plus qu'une simple poignée dans leur engagement contre les Allemands, une affirmation qui se maintient comme un fil rouge tout au long du congrès. Léon Gielen, président de la « Fédération des Membres de la Résistance des Dix Communes », évoque les injustices résultant de la non reconnaissance de la spécificité de l'annexion par rapport au régime d'occupation. Il réclame une solution globale pour les problèmes de la Belgique de l'Est. Willy Schyns⁸³⁵, politicien et ancien réfractaire de la *Wehrmacht*, accentue l'importance de l'esprit communautaire et d'une solidarité envers toutes les victimes.

A la fin du congrès le « Front commun » rédige une résolution qui revendique un statut pour les anciens résistants d'Eupen-Malmedy et des « Dix Communes » afin de prendre en compte la situation particulière de l'annexion et « afin de reconnaître et d'évaluer le comportement patriotique des citoyens qui sont restés fidèles à la Belgique⁸³⁶. »

Dans une approche très large, le statut comprend les six catégories de résistants, que le « Front commun » regroupe lui-même : les prisonniers politiques, les réfractaires, otages et déserteurs de la *Wehrmacht*, les émigrés et les résistants des territoires annexés, de même que les ayants-droit, c'est-à-dire les veuves et les orphelins du 1^{er} degré. Le statut devrait également permettre la création d'une distinction honorifique ainsi que des indemnités matérielles (comme la prise en compte de la durée de l'engagement dans la résistance dans le calcul des revenus et des pensions ; une indemnité de 1.500 Fr. pour tout mois reconnu de l'engagement résistant et le remboursement des allocations familiales non payées durant la guerre ; une rente annuelle de 500 Fr. à partir de l'âge de 55 ans pour tout semestre reconnu de

⁸³³ DANDRIFOSSE, *Nos terres*, p. 222 ; « Widerständler demonstrieren Geschlossenheit und unterstreichen ihre Forderungen », in *GE* du 29.05.1972, p. 3-4, ici, p. 3.

⁸³⁴ « Die Widerständler hätten ein Recht auf vorrangige Lösung ihrer Probleme [...] [,] umso mehr, als jetzt auch andere Entschädigungen verlangen für etwas, dem sie gedient hätten ». Cf. « Widerständler demonstrieren Geschlossenheit und unterstreichen ihre Forderungen », in *GE* du 29.05.1972, p. 3-4, ici, p. 3.

⁸³⁵ Willy Schyns (1923-2001) est député PSC d'Eupen-Malmedy au Parlement belge (1961-1981) et bourgmestre de La Calamine (1965-1985). Il lutte pour les questions sociales autour des dommages de guerre et des statuts des « enrôlés de force » et des anciens résistants. Cf. BRÜLL, CREMER, MIESEN, « "Hilf dir selbst, so hilft dir Gott" », p. 49.

⁸³⁶ « um das patriotische Verhalten der Bürger, die Belgien treu geblieben sind, lobend anzuerkennen und zu bewerten. », in *GE* du 29.05.1972, p. 3-4, ici, p. 4.

l'engagement résistant). Lors du congrès, le « Front commun » est invité à siéger au « Comité de contact des associations patriotiques belges » présidé par Albert Régibeau qui est également président national de la CNPPA⁸³⁷.

Le 30 mai 1972, la députée de Verviers, Madame Copée-Gerbinet soutient les revendications du « Front Commun » au sein du Parlement à Bruxelles. Le Premier Ministre Gaston Eyskens assure que les mérites des résistants de la Belgique de l'Est sont reconnus par les autorités, mais plaide pour une solution globale pour la région⁸³⁸. En janvier 1973, Willy Schyns devient secrétaire d'Etat aux affaires des Cantons de l'Est dans le gouvernement d'Edmond Leburton avec la charge de préparer les textes des statuts des résistants et des « enrôlés de force ». Il reçoit le « Front commun » en mars et propose de préparer un projet d'arrêté royal en faveur des « émigrés » de 1940, ce que les représentants de l'association refusent ; ils réclament un statut pour l'ensemble des anciens résistants sous forme d'une loi⁸³⁹.

Le 13 mai 1973 a lieu le deuxième congrès du « Front commun » à Welkenraedt auquel participent environ 600 personnes, dont le Premier Ministre Edmond Leburton (Parti socialiste) et le secrétaire d'Etat Willy Schyns. Leburton souligne que son gouvernement soutient les sollicitations des anciens résistants : « Ceux qui ont été fidèles au pays et qui ont été en réalité les premiers résistants de la Belgique, doivent bénéficier de l'entière reconnaissance de la Nation⁸⁴⁰. » Un conseil ministériel pour des questions institutionnelles s'est prononcé favorablement au projet du statut élaboré par la commission sous la présidence du commissaire d'arrondissement Hoen. Paul Dandrifosse souhaite que les revendications des anciens résistants soient traitées prioritairement. Léon Gielen, demande que les problèmes des réfractaires soient résolus dans leur intégralité en prenant en compte la situation particulière de l'annexion. Il souligne que le « Front commun » accepte que les « enrôlés de force » aient droit à une rente d'invalidité, mais refuse de leur conférer de manière inconsidérée des titres et des avantages⁸⁴¹.

Heinrich Toussaint prend position quant aux échos causés par ce congrès et prend la défense des « enrôlés de force » contre les accusations des anciens résistants. Il retrace l'évolution des revendications mémorielles des différents groupes de victimes et souligne une nouvelle fois que les anciens résistants n'ont longtemps pas émis de propres revendications. Ce

⁸³⁷ DANDRIFOSSE, *Nos terres*, p. 225-226.

⁸³⁸ « Erstminister Eyskens betont Notwendigkeit einer Gesamtlösung für Ostbelgien », in *GE* du 31.05.1972, p. 1-2.

⁸³⁹ DANDRIFOSSE, *Nos terres*, p. 226-230.

⁸⁴⁰ « Diejenigen, die dem Land die Treue gehalten haben und in Wirklichkeit die ersten Widerständler Belgiens sind, müssen nämlich der Anerkennung der Nation voll und ganz versichert werden. » Cf. « Beim 2. Kongress der Gemeinschaftsfront der Naziregime-Widerständler in Welkenraedt », in *GE* du 14.05.1972, p. 4.

⁸⁴¹ « Beim 2. Kongress der Gemeinschaftsfront der Naziregime-Widerständler in Welkenraedt », in *GE* du 14.05.1972, p. 4.

n'est que lorsque les « enrôlés de force » ont revendiqué un statut spécial, que les anciens résistants ont riposté par leur propre projet de statut. Mais ces derniers n'ont pas eu le soutien espéré des associations nationales, qui auraient considéré les anciens résistants de la Belgique de l'Est comme des « retardataires gênants ». Cette situation aurait entravé considérablement les revendications du « Front commun »⁸⁴².

Les nombreuses revendications du « Front commun » montrent que les anciens résistants de la Belgique de l'Est parviennent pour la première fois à se coordonner autour d'un projet collectif qui est articulé par le biais d'un discours cohérent. Celui-ci s'organise autour de différents énoncés qui sont régulièrement répétés et présente des similarités avec le discours du milieu résistant luxembourgeois. Tout d'abord les anciens résistants refusent qu'un statut juridique soit accordé aux « enrôlés de force ». Ils y voient une atteinte à leur honneur et estiment que les « enrôlés de force » n'auraient pas un droit moral à une telle reconnaissance. Tout au plus, on pourrait envisager de leur accorder une rente d'invalidité. Ensuite les anciens résistants réclament eux-mêmes un statut juridique prioritaire, dont ils auraient pleinement mérité par leur dévouement et leur fidélité au cours de la guerre et qui devrait prendre en compte la situation particulière de l'annexion. Finalement les anciens résistants de la Belgique de l'Est insistent sur la coopération et le poids numérique de leur milieu pour soutenir leurs revendications.

C'est ainsi que le Conseil de cabinet du gouvernement belge accepte le statut des résistants des régions annexées le 13 juillet 1973. Ce dernier sera soumis dans une deuxième étape au Conseil d'Etat⁸⁴³. Heinrich Toussaint commente que : « les résistants ont “gagné” une course, qui a progressivement évolué en un combat de prestige entre ces derniers et les porte-paroles des enrôlés de force⁸⁴⁴. » Il plaide pour une rapide reconnaissance des revendications des « enrôlés de force » afin d'apaiser la région⁸⁴⁵. En août 1973, le Conseil d'Etat argumente que le statut des anciens résistants nécessite une réglementation légale et doit donc être créé sous une forme juridique. Ce constat s'applique également au projet du statut des « enrôlés de force »⁸⁴⁶. A cause de la prochaine séance d'inauguration du Conseil culturel de la communauté germanophone le 23 octobre 1973, le gouvernement s'efforce ainsi de discuter trois projets de loi concernant la réglementation de problèmes d'après-guerre des régions annexées durant la

⁸⁴² HT, « Unruhe », in *GE* du 18.05.1973, p. 1-2.

⁸⁴³ « Statut der Resistenzler der annektierten Gebiete gebilligt », in *GE* du 14.07.1973, p. 1-2.

⁸⁴⁴ « haben die Resistenzler ein Rennen gewonnen, das sich zwischen ihnen und den Wortführern der Zwangsrekrutierten zunehmend zu einem Prestigekampf entwickelt hatte. » Cf. HT « Tempo », in *GE* du 14.07.1973, p. 1-2, ici p. 2.

⁸⁴⁵ HT, « Tempo », in *GE* du 14.07.1973, p. 1-2.

⁸⁴⁶ « Statut für Resistenzler und Zwangseinberufene nur auf gesetzlicher Grundlage », in *GE* du 01.08.1973, p. 3.

Seconde Guerre mondiale. Il s'agit du statut des résistants, du statut des « enrôlés de force » et une modification du dédommagement des victimes civiles qui ont été exclues de la loi des dommages de guerre dans le cadre de l'épuration. Selon Heinrich Toussaint, les anciens résistants insisteraient toujours sur un traitement prioritaire pour leurs revendications et ils s'opposeraient à une réglementation simultanée des autres problèmes, donc du statut des « enrôlés de force »⁸⁴⁷.

Le 12 octobre 1973, le gouvernement accepte les projets de loi concernant les statuts des résistants et des « enrôlés de force », qui doivent maintenant être délibérés dans le Conseil d'Etat et le Parlement⁸⁴⁸. Or à la suite de la crise gouvernementale et la démission d'Edmond Leburton en avril 1974, le gouvernement de Leo Tindemans (une coalition de sociaux-chrétiens, libéraux et du Rassemblement wallon) doit réexaminer une nouvelle fois les projets de loi en mai 1974. Il leur accorde une suite favorable, mais les projets de loi doivent être débattus de nouveau dans le Sénat et le Parlement⁸⁴⁹. Les anciens résistants souhaitent toujours que leur projet soit traité de manière prioritaire, ce qui entraîne de nouveaux retards⁸⁵⁰. Les projets de loi des résistants et « enrôlés de force » sont finalement acceptés par le Sénat et le Parlement en juillet respectivement en octobre 1974⁸⁵¹.

Le nouveau statut du résistant contre le nazisme dans les régions annexées est ainsi créé par la loi du 21 novembre 1974⁸⁵². Il se limite exclusivement à une reconnaissance morale (carte et médaille), sans avantages financiers. Il s'applique aux personnes de nationalité belge qui en 1939 ont habité en Belgique de l'Est pendant au moins cinq mois. Sont reconnus comme résistants ceux qui disposent d'un des sept statuts de reconnaissance nationale, ceux qui se sont engagés dans la résistance pour une durée d'au moins six mois, ceux qui ont quitté pour des raisons patriotiques les régions annexées entre le 10 mai 1940 et le 1^{er} janvier 1943, ainsi que les « enrôlés de force » ayant déserté avant le 6 juin 1944. Les anciens résistants doivent effectuer leur demande du statut auprès de l'Administration pour les victimes de la guerre⁸⁵³. Le « Front commun » organise des consultations pour aider les anciens résistants à remplir leur

⁸⁴⁷ HT, « Der grosse Test », in *GE* du 05.10.1973, p. 1-2 ; HT, « Immer wieder : Warten », in *GE* du 06.10.1973, p. 1-2.

⁸⁴⁸ « Regierung nahm vier Ostbelgien-Projekte an », in *GE* du 12.10.1973, p. 3.

⁸⁴⁹ « 300 Millionen Franken zur Bereinigung der Kriegsfolgen », in *GE* du 11.05.1974, p. 1-2.

⁸⁵⁰ « Sozialisten verzögern Annahme des Kriegsschädengesetzes », in *GE* du 05.07.1974, p. 1. Selon Christoph Brüll c'est la concurrence mémorielle entre « enrôlés de force » et anciens résistants qui empêche une réglementation plus rapide. Cf. BRÜLL, « Les soldats », p. 154

⁸⁵¹ « Auch Kammer billigte die Ostbelgien-Gesetze », in *GE* du 31.10.1974, p. 1.

⁸⁵² « Das Statut des Widerständlers gegen den Nationalsozialismus in den annektierten Gebieten », in *GE* du 22.01.1975, p. 4.

⁸⁵³ « Statute für Widerständler und Dienstverpflichtete », in *GE* du 13.11.1974, p. 1-2 ; « Die Kriegsfolgesetze verdeutlicht », in *GE* du 08.01.1975, p. 3.

dossier avant le 31 décembre 1975, date butoir afin de pouvoir bénéficier du statut⁸⁵⁴. Il met également sur pied des voyages de convalescence qui sont combinés avec des explications concernant le statut du résistant⁸⁵⁵.

Le 15 décembre 1974, les anciens résistants de la Belgique de l'Est se rassemblent à Malmédy pour une assemblée générale. Après leur succès pour une reconnaissance morale, ils s'engagent désormais dans des négociations pour des indemnisations financières, tout comme les « enrôlés de force »⁸⁵⁶. C'est ainsi qu'un protocole de 1975 entre le gouvernement et les associations patriotiques belges prévoit de mettre à disposition des anciens résistants de la Belgique de l'Est 25 millions de Francs par an au plus tard à partir de janvier 1977⁸⁵⁷ et leur accorde la priorité de traitement par rapport aux « enrôlés de force »⁸⁵⁸. Or les anciens résistants n'obtiendront une reconnaissance matérielle qu'en 1982. Quelles sont les raisons de ce retard ? D'un côté, le parti libéral « *Partei für Freiheit und Fortschritt* » (PFF) suggère que les anciens résistants de la Belgique de l'Est ne parviendraient pas à s'accorder sur une répartition de cette somme⁸⁵⁹. Dans son ouvrage, Paul Dandrifosse reste silencieux sur la période de 1974 à 1981. En 1979, son « Front commun » projette d'organiser une manifestation revendicative à Bruxelles avec 2.000 participants⁸⁶⁰, mais il semble qu'elle n'a pas eu lieu⁸⁶¹. Est-ce que des tensions internes paralyseraient donc le milieu résistant ? Puisque le « Front commun » n'a pas légué de fonds d'archives il ne nous a pas été possible de confirmer cette explication avec certitude. D'un autre côté, le député Willy Schyns met en avant la lenteur administrative dans le traitement des dossiers : sur 2.050 demandes seulement 1.150 ont été traitées en 1979. Schyns estime ainsi que les anciens résistants ne devraient pas s'attendre à des indemnisations avant le traitement complet de ces dossiers⁸⁶².

En novembre 1979 les revendications pour une assimilation des anciens résistants et « enrôlés de force » aux victimes de la Belgique de l'intérieur s'intensifient⁸⁶³. Le 26 novembre

⁸⁵⁴ « Mitteilung der Gemeinschaftsfront der Widerständler », in *GE* du 06.03.1975, p. 5 ; « An die Widerständler des Kantons Eupen », in *GE* du 08.04.1975, p. 4.

⁸⁵⁵ « Erholungsfahrt der Widerständler », in *GE* du 14.07.1981, p. 4.

⁸⁵⁶ « Resistenzler der annektierten Gebiete trafen sich in Malmédy », in *GE* du 18.12.1974, p. 6.

⁸⁵⁷ DEWALD, *L'indemnisation*, p. 148.

⁸⁵⁸ « Die Kriegsfolgengesetze für Ostbelgien im Parlament », in *GE* du 15.05.1982, p. 1.

⁸⁵⁹ « PFF : Eine den Bedürfnissen der Gegend angepaßte Autonomie », in *GE* du 22.12.1980, p. 8 ; « PFF- Informationsstand : Zwangssoldaten und Kulturratspolitik im Mittelpunkt einer langen Fragenstunde », in *GE* du 11.05.1981, p. 8.

⁸⁶⁰ « Bei der Gemeinschaftsfront der Widerständler », in *GE* du 14.03.1979, p. 6.

⁸⁶¹ Ni l'ouvrage de Dandrifosse, ni le *Grenz Echo* évoquent la manifestation en question.

⁸⁶² « Widerständler : Regelung geht nur langsam voran », in *GE* du 27.09.1979, p. 3.

⁸⁶³ HT, « Davon profitieren », in *GE* du 03.11.1979, p. 1-2 ; DRÖSCH Clemens « Geständnisse », in *GE* du 22.11.1979, p. 4 ; GEHLEN Albert, « Nachkriegsprobleme zwischen Machbarem, Möglichem und Ohnmacht », in *GE* du 26.11.1979, p. 4.

1979, le *Rat der deutschen Kulturgemeinschaft* vote une résolution destinée au gouvernement belge englobant ces revendications⁸⁶⁴. Le député Willy Schyns intervient également au sujet de l'accélération des demandes des anciens résistants⁸⁶⁵.

Les associations d'anciens résistants et des « enrôlés de force » de la Belgique de l'Est luttent ainsi pour une reconnaissance matérielle, à la suite de leur succès de 1974. Si leur relation a fait l'objet de tensions, notamment à travers les attaques du « Front commun », attaques que nous avons déjà relevées, il importe de souligner encore une fois que cette concurrence mémorielle n'atteint pourtant jamais les dimensions du conflit qui oppose anciens résistants et « enrôlés de force » du Luxembourg. Nous avons vu qu'en 1981, les « enrôlés de force » luxembourgeois obtiennent les mêmes dédommagements matériels que les anciens résistants. Le « *Verband der Kriegsteilnehmer, Invaliden und Hinterbliebenen 40-45* » pour sa part, s'oppose catégoriquement à une telle assimilation des « enrôlés de force » aux prisonniers politiques en matière d'indemnisations, une revendication que le « *Verband* » qualifie de « mirifique » : « Quand on revendique une pension et des compensations pour les anciens combattants et les enrôlés de force de la Wehrmacht, il est pour le moins très déplacé, pour ne pas utiliser un terme plus fort, d'avancer ici des sommes supérieures à celles accordées aux victimes d'Auschwitz, de Buchenwald, de Birkenau et d'ailleurs ! Qu'on ne reproche jamais une attitude aussi peu honorable à notre association ! [...] Qu'on comprenne que nous sommes plus que désagréablement surpris, lorsque nous lisons dans un quotidien sous le titre accrocheur : Les enrôlés de force dédommagés comme les ressortissants des camps de concentration !« Si on parle d'un tel arrangement en vigueur dans un autre pays [c.à.d. le Luxembourg], qu'on ne l'applique pas à nous⁸⁶⁶. »

La loi accordant une indemnisation matérielle aux anciens résistants est finalement adoptée le 4 juin 1982. Une nouvelle fois, le « Front commun » organise des consultations afin d'aider ses membres à remplir les formulaires nécessaires pour pouvoir profiter des indemnisations financières⁸⁶⁷. Le *Grenz-Echo* publie également un article concernant la

⁸⁶⁴ « Gemeinsames Anliegen der RdK- Parteien: Endgültige Bereinigung der Kriegsfolgen », in *GE* du 27.11.1979, p. 1 et 9.

⁸⁶⁵ « W. Schyns intervenierte wegen Verzögerung der Anträge der Resistenzler », in *GE* du 22.12.1979, p. 3.

⁸⁶⁶ « Les faits et les irresponsabilités », in *L'Invalide* d'avril 1981, p. 1. Cf. aussi « Verband der Kriegsteilnehmer, Invaliden und Hinterbliebenen 40-45 will nicht mißverstanden werden - Die Rolle des OBV », in *GE* du 30.04.1981, p. 13.

⁸⁶⁷ « Nazi- Widerständler: Sprechstunden in Malmedy », in *GE* du 16.11. 1982, p. 8. Cf. aussi le *Moniteur belge* du 24 juin 1982. Jusqu'en 2016, 1.995 demandes de statuts du résistant au nazisme des régions annexées ont été introduites, dont 1.576 reconnues, 358 déboutées et 61 classées sans suite. 309 demandes ont été déposées par

procédure de reconnaissance des statuts des résistants et « enrôlés de force »⁸⁶⁸. Le 16 avril 1985, un arrêté royal est publié qui stipule la création d'une médaille commémorative pour les anciens résistants de la Belgique de l'Est, comme cela a été prévu par le statut de 1974⁸⁶⁹.

Comme au Luxembourg, la concurrence mémorielle incite donc les anciens résistants de la Belgique de l'Est à se coordonner autour d'un projet collectif et à produire un discours mémoriel cohérent. Elle constitue ainsi un facteur décisif de l'intensification de la mémoire de la « Résistance » dans la région, avec la création d'une organisation unique rassemblant pour la première fois les anciens résistants d'Eupen-Malmedy et des « Dix Communes », ainsi que l'élaboration d'un statut juridique octroyant une reconnaissance spécifique pour ces derniers. Qu'en est-il alors de l'Alsace et de la Moselle ?

II. a. 2. 3. Absence d'une concurrence mémorielle en Alsace et en Moselle ?

En France de l'après-guerre, le Président de la République, Charles de Gaulle met en œuvre une politique commémorative assimilant « Nation » et « Résistance » par le culte héroïque, emblématique et élitiste de figures exemplaires - des « héros de la nation » - capables de rassembler toute la société dans un symbolisme abstrait de l'engagement résistant⁸⁷⁰. En outre, de Gaulle présente la « Résistance » française comme un acte militaire dépolitisé. Il cherche en effet à minorer le caractère idéologique de la Seconde Guerre mondiale en la réduisant à un simple conflit militaire dans une « Guerre de Trente Ans » qui aurait opposé la France à l'Allemagne de 1914 à 1945. Dans le cadre de cette politique mémorielle, les anciens résistants français obtiennent dès les années 1940 une reconnaissance morale et matérielle à travers différents statuts juridiques, comme en Belgique et contrairement au Luxembourg. Ces statuts reflètent la conception gaullienne de la « Résistance » et c'est ainsi qu'ils honorent surtout l'action armée et le renseignement au détriment de la résistance civile⁸⁷¹. Pour pouvoir bénéficier des statuts légaux de la « Résistance », les demandeurs doivent tout d'abord

d'anciennes résistantes, dont 245 reconnues et 1.546 par d'anciens résistants dont 1.217 reconnues (ces seconds chiffres ne reprennent pas les demandes introduites par les ayants-droit). Nous remercions Madame Silvie Vander Elst du Service Archives et Documentation, SPF Sécurité Sociale – DG Victimes de Guerre pour les renseignements.

⁸⁶⁸ « 5044 Zwangseinberufene und über 2000 Widerständler anerkannt », in *GE* du 06.04.1985, p. 4.

⁸⁶⁹ « Eine Gedenkmedaille für die Widerständler der annektierten Gebiete », in *GE* du 15.07.1985, p. 3 ; RADERMACHER, *Les Réfractaires*, p. 127.

⁸⁷⁰ LAGROU, *Mémoires patriotiques*, p. 45. Cf. notamment ROUSSO, *Le syndrome ; Idem, Face au passé* ; LABORIE Pierre, *Le chagrin et le venin : La France sous l'Occupation, mémoire et idées reçues*, Paris, Bayard, 2011.

⁸⁷¹ WIEVIORKA, « Les Avatars », p. 59 ; NEVEU, *La Résistance*, p. 292.

homologuer leur activité résistante dans une des quatre grandes catégories suivantes : les « Forces Françaises de l'Intérieur⁸⁷² » (FFI), les « Forces Françaises Combattantes⁸⁷³ » (FFC), les « Forces Françaises Libres⁸⁷⁴ » (FFL) ou la « Résistance Intérieure Française⁸⁷⁵ » (RIF).

Le statut du « Combattant Volontaire de la Résistance » (CVR) du 15 mai 1946 est ainsi attribué aux personnes, qui en France occupée, justifient des services dans les formations militaires des organisations reconnues par le « Conseil national de la Résistance », pendant au moins trois mois, et ce avant le 6 juin 1944. A partir de 1949, les demandeurs du statut doivent avoir appartenu aux FFI, FFC ou à une organisation de résistance homologuée par la RIF⁸⁷⁶. Le statut donne droit à la délivrance d'une carte et d'une médaille commémorative, ainsi qu'à une pension militaire⁸⁷⁷.

En 1948, deux nouveaux statuts sont élaborés pour les anciens résistants victimes de la persécution nazie : comme le statut CVR ils donnent droit à une carte, une médaille et des droits matériels. Le statut du « Déporté (hors France) et de l'Interné (en France) Résistant » (DIR) du 6 août 1948 renvoie aux personnes persécutées pour leur engagement dans la résistance militaire⁸⁷⁸. Les porteurs des statuts CVR et DIR sont donc assimilés à des soldats de l'armée de métier, ce qui n'est pas le cas pour les porteurs du statut du « Déporté/Interné Politique » (DIP) du 9 septembre 1948⁸⁷⁹. Celui-ci est octroyé aux personnes internées ou déportées pour tout motif autre que l'engagement dans la résistance militaire et l'infraction de droit commun. Il est essentiellement attribué aux déportés juifs mais aussi aux personnes persécutées pour leur opposition politique au nazisme ou engagées dans la résistance civile, qui ne parviennent pas à obtenir le statut DIR⁸⁸⁰. Selon Annette Wiewiorka : « la désignation comme politique de tous

⁸⁷² Les FFI naissent en hiver 1943-1944 et regroupent les principaux groupements militaires de la résistance (maquis et corps francs) sur le territoire de la France occupée comme l'« Armée secrète » (AS) (qui comprend les mouvements gaullistes « Combat », « Libération-Sud » et « Franc-Tireur »), les « Francs-tireurs et partisans français » (FTP, communistes) et l'« Organisation de Résistance de l'Armée » (ORA, giraudiste). Les FFI ont le statut d'une « armée régulière ». Ils sont dissous le 28 août 1944. Cf. MARCOT, *Dictionnaire*, p. 185-186.

⁸⁷³ Les FFC regroupent les agents des réseaux de renseignement, d'action et d'évasion.

<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/?q=content/dossiers-administratifs-de-r%C3%A9sistants> [consulté le 15.06.2017].

⁸⁷⁴ Les FFL sont l'armée régulière de la France libre du 18 juin 1940 au 31 juillet 1943.

⁸⁷⁵ La RIF désigne les membres de mouvements de résistance dont les services justifient une pension militaire.

<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/?q=content/dossiers-administratifs-de-r%C3%A9sistants> [consulté le 15.06.2017].

⁸⁷⁶ « Loi n°49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance », in *JO* du 26.03.1946, p. 3154-3155.

⁸⁷⁷ « Loi n°46-1056 du 15 mai 1946 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance », in *JO* du 16.05.1946, p. 4220. Sur l'évolution de ce statut cf. WIEVIORKA, « Les Avatars ».

⁸⁷⁸ « Loi n°48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance », in *JO* du 08.08.1948, p. 7810-7811.

⁸⁷⁹ « Loi n°48-1404 du 9 septembre 1948 définissant le statut des déportés et internés politiques », in *JO* du 10.09.1948, p. 8946-8947.

⁸⁸⁰ WIEVIORKA, *La Mémoire*, p. 67-75, LALIEU, *La déportation*, p. 75.

les déportés et internés, à l'exception de ceux de la Résistance et des Droits communs, vide ce mot de sens. [...] Ce terme permet d'esquiver la question de la déportation des Juifs, totalement absente des débats⁸⁸¹. » Les demandeurs du statut du DIP nécessitent trois photos, un acte de naissance, une copie certifiée du certificat « Modèle A », deux attestations d'honneur de deux témoins confirmant une arrestation pour des raisons politiques. Ils ont droit à un pécule et à l'indemnisation des pertes de biens résultant de l'arrestation et de la déportation. Les demandeurs du statut DIR nécessitent trois photos, un acte de naissance, une copie certifiée du certificat « Modèle A », une copie certifiée du certificat d'appartenance aux FFI, FFC ou à la RIF, deux attestations d'honneur de deux chefs de mouvements de résistance qualifiés confirmant une arrestation lors d'une mission de la résistance. La demande est vérifiée par une commission départementale, puis transférée à une commission nationale à Paris pour une réponse définitive. Les bénéficiaires du statut peuvent solliciter l'indemnisation pour perte de vêtements et d'objets de valeurs pendant leur détention à travers une somme forfaitaire de 60.000 fr. (déportés) et de 15.000 fr. (internés). Ils ont également droit à un pécule, une pension d'invalidité, une pension de veuvage etc.⁸⁸² Le statut DIP est très défavorable financièrement pour le rescapé par rapport au statut DIR⁸⁸³.

Pour les anciens résistants de manière générale, il est bien entendu difficile de fournir les preuves nécessaires pour obtenir le certificat d'appartenance aux FFI, FFC ou à la RIF, comme l'engagement résistant clandestin, par sa nature même, a rarement laissé de traces visibles. Pour les anciens résistants alsaciens et mosellans, la situation est encore plus complexe. Ces statuts ont été conçus pour les résistants de la France occupée, dont une des activités majeures a été de mettre sur pied des maquis et de s'opposer militairement aux Allemands. Nous avons vu dans notre introduction, qu'en Alsace et en Moselle annexées, l'engagement résistant est avant tout civil : contrepropagande politique, filières d'évasions etc. Comme le souligne l'historien Cédric Neveu, « Les mouvements, dont l'action est essentiellement politique, [...] n'ayant pas fusionné au sein des FFI ou dont l'activité s'est déroulée avant la fusion du début 1944, sont exclus de cette vision militaire⁸⁸⁴. » C'est ainsi que ces statuts ne reflètent pas la réalité de la « Résistance » alsacienne et mosellane. Quelle est donc la réaction des associations d'anciens résistants de ces régions par rapport à ces statuts

⁸⁸¹ WIEVIROKA Annette, *Déportation et Génocide*, Paris, Plon, 1992, p. 157, citée dans LALIEU, *La déportation*, p. 75.

⁸⁸² « Was jeder Déporté wissen muss », in, *La Voix des Déportés*, juillet 1952, n°1, p. 3

⁸⁸³ LALIEU, *La déportation*, p. 79.

⁸⁸⁴ NEVEU, *La Résistance*, p. 292.

nationaux ? Qu'est-ce qu'elles revendiquent ? Est-ce qu'elles se mobilisent autour d'une action commune pour faire entendre ces revendications ? Connaissent-elles une concurrence similaire avec les « incorporés de force », comme cela s'est produit au Luxembourg et en Belgique de l'Est ?

Les associations d'anciens résistants alsaciennes et mosellanes sont en fait confrontées à deux options : ou bien elles peuvent demander qu'un statut spécial soit créé qui convient mieux à la réalité de l'engagement résistant de leurs régions annexées (comme cela s'est fait en Belgique de l'Est) ou bien elles peuvent chercher à obtenir les statuts nationaux malgré les difficultés que cela impose. Grâce aux archives associatives à notre disposition, nous avons pu relever que les anciens résistants alsaciens et mosellans ne luttent pas pour une reconnaissance spécifique de leur engagement sous la forme d'un statut à part. Au contraire, elles cherchent d'une manière acharnée à assimiler leurs membres aux anciens résistants des autres départements français en réclamant les statuts nationaux en vigueur⁸⁸⁵. En analysant les archives des associations en question, il apparaît clairement que ce choix engendre de multiples difficultés pour les anciens résistants alsaciens et mosellans.

En Alsace, parmi les associations du type « résistance », l'« Amicale des Anciens de la Résistance Combattante » (ARC), qui regroupe les FFI du Bas-Rhin, concentre d'abord son activité associative à aider ses membres à obtenir le statut CVR. Nous avons vu que pour accéder à ce statut, il est indispensable de faire homologuer ses services dans une des trois formations militaires de la « Résistance » officiellement reconnues (FFI, FFC, RIF) pendant au moins trois mois, et ce avant le 6 juin 1944. En Alsace annexée, les anciens résistants rencontrent cependant des difficultés pour faire homologuer leur engagement, puisque leurs activités ne sont souvent pas reconnues comme faisant partie des formations officielles FFI, FFC, RIF. C'est ainsi que l'ARC plaide pour un traitement favorable des anciens résistants alsaciens : « La loi No. 46-1056 du 15 Mai 1946 qui doit fixer le statut et les droits des combattants volontaires de la Résistance exige une présence de plus de trois mois de service sous l'occupation, soit à une formation des Forces Françaises de l'Intérieur ou Forces

⁸⁸⁵ En Alsace, 2.262 personnes ont le statut DIR et 3.063 le statut CVR. En Moselle, 7.000 personnes possèdent le statut DIR et 4.000 le statut CVR. Selon Eric Le Normand, deux éléments expliquent le décalage entre les deux régions en ce qui concerne ces chiffres. D'une part, les archives alsaciennes du statut CVR qui sont à l'ONACVG du Bas- et du Haut-Rhin ont d'importantes lacunes et il est difficile de chiffrer les pertes des dossiers de demande en question. D'autre part, le contexte historique des deux régions diffère. En Moselle il y a eu beaucoup plus d'expulsions, ce qui a permis à de nombreux Mosellans de s'engager dans les mouvements de résistance en France non annexée qui sont reconnus après la guerre. En Alsace, il y a eu beaucoup moins d'expulsés et donc plus de personnes qui se sont engagées dans des mouvements de résistance de la région annexée, souvent non reconnus après 1945. Eric Le Normand, email du 05.09.2017.

Françaises Combattantes. [...] Pour tous les FFI d'Alsace n'ayant pas, pour une raison quelconque, pu effectuer les trois mois de service actif exigés pour recevoir la qualité de Combattant volontaire, vu les circonstances toutes spéciales à l'Alsace (annexés, terrorisés par les occupants), nous avons l'honneur de demander qu'il soit accordé une dispense et qu'à tous ces Alsaciens qui ont repris volontairement du service à l'arrivée des armées libératrices alliées, avec tous les risques des premiers jours (contre-attaques allemandes de fin décembre 44 et février 45) la patrie reconnaissante fasse un geste en leur faveur⁸⁸⁶. » L'ARC plaide donc rapidement à ce que les autorités françaises prennent en considération le contexte de guerre spécifique de l'Alsace. A côté des difficultés pour remplir les conditions nécessaires pour bénéficier du statut CVR, l'ARC dénonce également la lenteur administrative qui retarde le traitement des dossiers de demande : « nous avons transmis [...] tous les dossiers que nous avons jugés dignes de récompenses, Où sont-ils à l'heure qu'il est ? sur une voie de garage ou kidnappés ? Nous n'avons jamais manqué d'attirer l'attention du pouvoir sur cet état de chose et nous avons eu promesse sur promesse qu'il y serait remédié⁸⁸⁷. » Au cours des années cinquante, l'ARC, sous la présidence de Frédéric Matter, parle d'un « oubli volontaire » de la part des autorités publiques⁸⁸⁸ et déplore que : « Toutes nos démarches sont restées sans résultat, mais on continue pour arriver à faire valoir nos droits. » Il importe de noter que malgré ces difficultés d'obtenir une reconnaissance de l'engagement résistant de ses membres, l'ARC répugne une action de propagande publique, ce qui n'est pas le cas pour les associations d'anciens résistants luxembourgeois et de la Belgique de l'Est, comme nous l'avons relevé précédemment. Désillusionnée, l'ARC argumente que « cela ne servira pas à grand 'chose⁸⁸⁹. » En outre, à côté de l'incompréhension des autorités parisiennes, l'ARC doit faire face à des difficultés intérieures, puisqu'en 1958 il ressort que Georges Kiefer s'oppose à signer des attestations pour certains anciens résistants, sans qu'on ne sache pourquoi. L'association demande alors à désigner une deuxième personne habilitée à effectuer des attestations en la personne de leur président Matter⁸⁹⁰. En 1959, Matter propose de retirer la signature de Kiefer « puisqu'il n'y a plus d'espoir de changer son caractère intransigeant et cassant⁸⁹¹. » Matter remplace Kiefer à partir de 1960, qui démissionne de l'ARC⁸⁹².

⁸⁸⁶ ADBR, 203 J 14 : lettre du commandant François au ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 17.01.1947.

⁸⁸⁷ Pour toutes les citations : ADBR, 203 J 18 : compte-rendu de l'assemblée générale du 25.04.1948, p. 1-9.

⁸⁸⁸ *Idem* : compte-rendu de l'assemblée générale du 03.01.1952.

⁸⁸⁹ Pour toutes les citations : *Idem* : compte-rendu de l'assemblée générale du 08.01.1956.

⁸⁹⁰ ADBR, 203 J 18 : compte-rendu de l'assemblée générale du 03.01.1958.

⁸⁹¹ *Idem* : compte-rendu de l'assemblée générale du 03.01.1959.

⁸⁹² *Idem* : compte-rendu de l'assemblée générale du 03.01.1961 et du 03.01.1962.

Au début des années soixante, elle se plaint toujours « de la mauvaise volonté des Autorités qui se refusent de reconnaître les mérites des F.F.I. d'Alsace et rechignent pour reconnaître la durée de leur activité combattante. » Au vu de cette non reconnaissance, l'ARC souligne pour la première fois l'importance de « trouver une entente avec le Haut-Rhin et les Vosges pour arriver à une unité d'action pour un seul et même but⁸⁹³. » Elle réitère cet appel à l'union en 1962⁸⁹⁴. Mais si l'ARC cherche donc à rassembler les autres associations d'anciens résistants de la région qui se retrouvent devant les mêmes problèmes, le projet ne semble pas dépasser ces déclarations d'intention. En 1968, sur les 10.467 FFI du Bas-Rhin, seulement 953 possèdent le Certificat d'Appartenance aux FFI (Modèle National) (9,1%), alors que 90,9% ne bénéficient pas encore de l'homologation régulière de leurs services par l'autorité militaire⁸⁹⁵.

A côté de son activité pour obtenir le statut CVR pour les FFI du Bas-Rhin, l'ARC cherche également à ce que ses membres obtiennent la « Carte du Combattant »⁸⁹⁶. Là encore la difficulté majeure de l'ARC réside dans la justification des 90 jours de présence en tant que combattants « armés »⁸⁹⁷. En 1972, l'amicale adresse un mémoire sur la situation spéciale des FFI du Bas-Rhin à Michel Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale. Elle y argumente que depuis le 27 novembre 1944, les FFI du Bas-Rhin faisaient partie intégrante de l'armée régulière et touchaient la solde militaire : « Leur qualité de Combattants “Armés” soumis au statut militaire est ainsi indubitablement établie pour la période allant du 23.11.1944 au 10.02.1945. » Or, les FFI du Bas-Rhin ont seulement été homologués comme unité combattante « armée » dans les rangs de la 1^{ère} Armée Française pour la période du 3 janvier au 10 février 1945, à travers une inscription dans le Bulletin Officiel du Ministère de la Guerre 328-2 « Armée ». La période du 23 novembre 1944 au 2 janvier 1945 est quant à elle inscrite dans le Bulletin Officiel du Ministère de la Guerre 328-3 « Résistance » et non « Armée ».

En 1967, Georges Kiefer participe à l'assemblée générale et est élu président d'honneur, sans que les dissensions passées ne soient évoquées. Une coupure d'article du 13.01.1967 concernant l'assemblée générale de l'ARC de 1967 mentionne également la présence de Georges Kiefer à la réunion qui aurait été « [...] saluée avec joie par le président de l'assemblée qui s'est fait l'interprète des anciens FFI du Bas-Rhin pour exprimer à leur ancien chef leur plus fidèle attachement. ». Cf. *Idem* : compte-rendu de l'assemblée générale du 03.01.1967 ; coupure de presse « Les anciens de la résistance combattante se sont réunis », s.r., du 13.01.1967.

⁸⁹³ Pour toutes les citations : *Idem* : compte-rendu de l'assemblée générale du 03.01.1961. Les FFI mosellans sont homologués en 1957 sous la dénomination exclusive de l'ORA, grâce à l'action de Juste Scharff. Cf. NEVEU, *La Résistance*, p. 311.

⁸⁹⁴ *Idem* : compte-rendu de l'assemblée générale du 03.01.1962.

⁸⁹⁵ *Idem* : compte-rendu de l'assemblée générale du 03.01.1969.

⁸⁹⁶ La carte du combattant est attribuée à toutes les personnes (militaires ou personnes civiles) qui justifient de la qualité d'ancien combattant. Elle donne droit à la retraite du combattant, à des avantages procurés par l'ONACVIG, le port de la croix du combattant, à la souscription d'une rente mutualiste majorée par l'Etat, à l'attribution à compter de 74 ans d'une demi-part supplémentaire de quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu (et, sous conditions, à la veuve d'un ancien combattant) et au drapeau tricolore sur le cercueil. Cf. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1482> [consulté le 20.03.2016].

⁸⁹⁷ ADBR, 203 J 18 : compte-rendu de l'assemblée générale du 03.01.1968.

L'ARC plaide ainsi pour une reconnaissance « militaire » des FFI du Bas-Rhin pour toute la période de son activité du 23 novembre 1944 au 10 février 1945 et elle demande une bonification pour les combats de défense de Strasbourg en janvier 1945. Comme les combats des FFI du Bas-Rhin du 23 novembre 1944 au 9 février 1945 n'ont duré que 79 jours, cette bonification porterait le nombre de jours de présence dans l'unité combattante à 90, condition *sine qua non* pour pouvoir bénéficier de la carte du combattant⁸⁹⁸. L'ARC s'inscrit donc non seulement dans le milieu résistant, mais également dans celui des anciens combattants. En effet, en 1973, l'ARC affirme qu'« [il] faudrait qu'enfin les autorités militaires reconnaissent ce que nous étions : des soldats⁸⁹⁹. » Marcel Voltz, président de l'ARC depuis 1966, estime que les autorités militaires refusent les revendications de l'amicale pour des raisons financières : « Si l'on nous accordait la carte de combattant, [...] il faudrait en faire bénéficier les FFI de la France entière. Et de plus verser une pension militaire aux veuves... cela coûterait trop cher⁹⁰⁰. » Le 21 décembre 1973, le ministère des Anciens Combattants déclare recevable les demandes de la carte du combattant des FFI du Bas-Rhin, mais ils doivent fournir une attestation que les services des FFI sont reconnus comme « militaire », ce qui n'est toujours pas le cas. L'ARC envisage à ce sujet une action juridique auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg⁹⁰¹. En 1978, cette action en cours depuis plusieurs années n'a toujours pas abouti⁹⁰². L'ARC se caractérise donc comme une association d'anciens résistants qui cherche également à s'intégrer dans le milieu des anciens combattants, au détriment quelque peu de son héritage « résistant », puisqu'elle concentre une grande partie de son énergie pour l'obtention de la carte du combattant. De même son action revendicative se fait entièrement sur une base individuelle : l'intention de se coordonner avec d'autres associations reste sans lendemain.

Les associations du type « déportation » connaissent également de nombreuses difficultés par rapport aux statuts nationaux qui les concernent. Malheureusement, ni les associations départementales alsaciennes de la FNDIRP, ni celles de l'UNADIF n'ont légué un fonds d'archives. Néanmoins elles ont publié des bulletins de liaison éphémères qui nous permettent de reconstituer partiellement leurs revendications.

⁸⁹⁸ Pour toutes les citations : ADBR, 203 J 12 : « F.F.I. Du Bas-Rhin. Commandant François », mémoire de l'ARC à Michel Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale le 23.11.1972.

⁸⁹⁹ ADBR, 203 J 19 : coupure d'article, F. B, « Les anciens de la Résistance combattante du Bas-Rhin ont commémoré le 28^e anniversaire de la Libération 44/45 », in *DNA* du 04.03.1973.

⁹⁰⁰ *Idem* : coupure d'article, F. B, « 700 combattants en quête de reconnaissance », in *DNA* du 04.03.1974.

⁹⁰¹ ADBR, 203 J 18 : compte-rendu de l'assemblée générale du 03.01.1974.

⁹⁰² ADBR, 203 J 19 : coupure d'article, « Une journée du souvenir des anciens de la résistance combattante », in *DNA* du 04.03.1978. Les comptes rendus des assemblées générales depuis 1975 ne figurent pas dans le fonds 203 J

Face aux problèmes spécifiques de l'Alsace, la FNDIRP du Haut-Rhin sous la présidence de Charles Klein, s'engage tout d'abord pour une reconnaissance des détenus des camps et prisons alsaciens et mosellans comme « déportés politiques »⁹⁰³. Nous avons vu que l'ordonnance du 11 mai 1945 émise par le Gouvernement provisoire de la République française, qui définit provisoirement la qualité du « déporté politique » en attente de la création d'un statut juridique, en exclut les résistants alsaciens et mosellans⁹⁰⁴. C'est ainsi que la FNDIRP du Haut-Rhin intervient, ensemble avec des représentants de la FNDIRP du Bas-Rhin et de la Moselle auprès des autorités parisiennes afin « que justice soit faite à ces victimes de la guerre⁹⁰⁵. » Cette coordination transrégionale des associations départementales aboutit finalement à la loi du 5 septembre 1947 qui reconnaît les anciens détenus des camps de Schirmeck et du Struthof comme « déportés politiques »⁹⁰⁶.

Il s'agit d'un premier succès vers une assimilation des anciens résistants des régions annexées aux anciens résistants de la France occupée, mais les problèmes de fond ne disparaissent pour autant. Une fois les statuts légaux mis en place, les associations départementales de la FNDIRP se plaignent que les cartes DIR et DIP sont délivrées très lentement. En 1951 par exemple la FNDIRP du Bas-Rhin déplore que sur 900 demandes du statut DIR dans le département uniquement 30 ont été approuvées. Elle regrette également que la commission départementale pour les cartes DIP⁹⁰⁷ n'est toujours pas mise en place⁹⁰⁸.

Une autre difficulté, à laquelle les FNDIRP départementales du Rhin sont confrontées, concerne les réfractaires et déserteurs de la *Wehrmacht*, qui à la suite de leur acte d'insoumission ont été arrêtés et déportés par les nazis. En effet, le décret d'application du statut DIR, publié le 25 mars 1949, ne prend pas en compte la situation particulière de l'engagement résistant dans les trois départements annexés de fait. C'est ainsi que les réfractaires et déserteurs internés, déportés ou fusillés pour leur refus de servir dans les formations (para)militaires allemandes, de même que leurs ayants-cause sont exclus du statut DIR. La FNDIRP bas-rhinoise dénonce qu' : « à Paris on semble n'avoir qu'une vague compréhension de la situation particulière qui nous était faite sous l'occupation. Une preuve flagrante réside dans le fait que

⁹⁰³ « Reconnaissance des camps de Schirmeck, Woippy, Haguenau etc. » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, janvier-février 1947, n°1, p. s.p.

⁹⁰⁴ « Ordonnance n°45-948 du 11 mai 1945 réglant la situation des prisonniers de guerre, déportés politiques et travailleurs non volontaires rapatriés », in *JO* du 12.05.1945, p. 2686.

⁹⁰⁵ « Reconnaissance des camps de Schirmeck, Woippy, Haguenau etc. » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, janvier-février 1947, n°1, p. s.p..

⁹⁰⁶ « Loi n°47-1736 du 5 septembre 1947 tenant à modifier les articles 9 et 17 de l'ordonnance du 11 mai 1945 réglant la situation des déportés politiques », in *JO* du 06.09.1947, p. 8898 ; « Endlich » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, juin-juillet-août 1947, n°3, s.p.

⁹⁰⁷ Elle le sera en 1952.

⁹⁰⁸ « Um die Carte DIR und DIP », in *La Voix des Déportés*, juillet 1952, n°1, p. 3.

la Commission Nationale refuse d'accorder le Titre de Déporté-Résistant aux Alsaciens-Lorrains insoumis ou déserteurs de la Wehrmacht. [...] La Commission Nationale va même jusqu'à prétendre que les Alsaciens-Lorrains qui ont refusé de servir dans la Wehrmacht, ont agi – non par patriotisme – mais par lâcheté, de peur de laisser leur peau en Russie⁹⁰⁹. » Comme l'ARC, la FNDIRP du Bas-Rhin dénonce que les autorités parisiennes ne prennent pas en compte la situation particulière de l'Alsace et plaide que les réfractaires et déserteurs de la *Wehrmacht* soient reconnus comme résistants. Lorsqu'en décembre 1952, une délégation alsacienne de la FNDIRP est reçue par M. Mattéi, président de la Commission Nationale d'Attribution du titre DIR, ce dernier estime que les associations alsaciennes d'anciens résistants n'ont pas fait assez de pression sur leur parlementaires et élus afin de favoriser un règlement rapide de leur situation particulière⁹¹⁰.

Il est vrai que tout comme l'ARC, les associations départementales de la FNDIRP se caractérisent surtout par une action revendicative individuelle. L'échange régional entre les deux départements du Rhin ainsi que les liens transrégionaux avec la Moselle semblent limités. En dehors de la constitution ponctuelle d'une délégation transrégionale pour la reconnaissance des Alsaciens et Mosellans comme « déportés politiques » et la tentative éphémère d'un bulletin de liaison transrégional que nous avons évoqué dans la première partie de notre travail, nous n'avons pas trouvé d'éléments qui feraient ressortir une coordination soutenue des associations départementales de la FNDIRP entre-elles ou avec d'autres associations alsaciennes et/ou mosellanes d'anciens résistants. De plus, nous avons vu qu'à partir de 1950, la FNDIRP fait objet d'une scission avec le départ des anciens résistants anticommunistes qui fondent l'UNADIF. Les associations départementales alsaciennes de l'UNADIF émettent des revendications similaires à celles de leur rivale communiste. L'UNADIF du Bas-Rhin lutte en premier lieu à ce que tous les résistants déportés et internés alsaciens obtiennent une reconnaissance à travers les statuts du déporté et de l'interné⁹¹¹, puisqu'en 1953, seulement 312 cartes DIR et 837 cartes DIP sont distribuées⁹¹². En 1955, l'UNADIF du Bas-Rhin, qui compte à ce moment environ 1.500 membres, établit des contacts avec le Haut-Rhin et la Moselle « afin d'obtenir une cohésion plus parfaite sur le plan régional et une force plus grande dans nos

⁹⁰⁹ « Intervention de notre Président au Congrès de l'UFAC », in *La Voix des Déportés*, octobre-novembre 1952, n°4, p. 2.

⁹¹⁰ « Intervention en faveur des Déportés », in *La Voix des Déportés*, février-mars 1953, n°5, p. 2.

⁹¹¹ « Unsere Souscription hat 200.000 frs erreicht », in *Echo des Déportés et Internés*, janvier, février, mars 1954, n°1, p. 4.

⁹¹² « Unsere Souscription hat 235.000 frs erreicht », in *Echo des Déportés et Internés*, avril, mai, juin 1954, n°2, p. 4.

interventions à faire sur le plan national⁹¹³. » Elle envisage même de faire de son périodique un bulletin de liaison régional. Mais ces projets ne se réalisent pas.

En Moselle, les anciens résistants peinent également à faire homologuer leur engagement résistant, condition indispensable pour pouvoir bénéficier des statuts CVR et DIR. L'historien Cédric Neveu a reconstitué minutieusement les démarches interminables des anciens membres du groupe de résistance communiste « Mario » pour une reconnaissance officielle de leur mouvement. En 1950, les anciens du groupe sous la conduite de Léon Burger constituent un dossier (mal préparé et gonflant les effectifs réels du groupe) en vue de demander l'homologation de leur mouvement de résistants au titre de la RIF, ce que les autorités militaires rejettent en argumentant qu'il s'agissait d'un mouvement autonomiste ayant projeté d'établir un état neutre en Alsace-Moselle. Sur ce, les anciens du groupe « Mario » sont également exclus du titre DIR. Faute d'une reconnaissance de leur mouvement de résistance, ils peuvent uniquement demander une homologation de leur engagement résistant à titre « isolé » (sans rattachement à un mouvement de résistance) ou à titre d'une autre organisation officiellement homologuée. Pourtant environ 75% des anciens du groupes « Mario » se voient refuser le titre DIR et doivent se contenter du titre DIP. Léon Burger essaye alors de faire reconnaître le groupe comme unité combattante FFI, mais cette demande est également rejetée en 1952 : d'une part le groupe ne s'est pas exclusivement limité à une action armée et d'autre part il a été détruit en 1943 avant la constitution des FFI. Mais Neveu montre que d'autres raisons entrent également en jeu. D'une part l'homologation est rejetée parce qu'il s'agit d'un groupe communiste. La Moselle étant un département catholique et conservateur, les autorités sont peu enclines à mettre en valeur la résistance communiste, surtout dans le contexte de la Guerre froide. D'autre part l'homologation est boycottée par Just Scharff, giraudiste, dirigeant du groupe de résistance « Mission Lorraine » et l'ORA-FFI. Scharff, frustré lui-même de la non-reconnaissance officielle de son organisation « Mission Lorraine », se revendique comme « chef légitime de la Résistance armée en Moselle », ce qui provoque des tensions avec les anciens du groupe « Mario ». Au cours des années 1960, Léon Burger adresse une fois de plus plusieurs dossiers aux autorités parisiennes en vue de l'homologation de son groupe, mais ils sont de nouveau rejetés. En 1962, il obtient pourtant un premier succès dans son combat pour la reconnaissance du groupe « Mario » : son frère Jean Burger qui est décédé dans les camps, obtient après plusieurs échecs le statut DIR à titre posthume. Avec l'arrivée au pouvoir de la gauche en 1981

⁹¹³ « Departementalkongress der UNADIF in Obernai am 1. Mai 1955 », in, *Echo des Déportés et Internés*, juillet, août, septembre 1955, n°3, p. 1-11, ici p. 5.

et la nomination du messin Jean Laurain comme secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, le groupe « Mario » est finalement reconnu comme mouvement et unité combattante de la RIF (à partir du 1^{er} juillet 1941) et des FFI (pour la période du 1^{er} juillet 1942 au 23 novembre 1944) par arrêté du 18 juin 1985 du ministre des Anciens Combattants, Charles Hernu.

Tout au long de cette lutte pour la reconnaissance de leur réseau, les anciens du groupe « Mario » ne se constituent pas en association propre, mais ils sont actifs dans plusieurs associations mosellanes d'anciens résistants. C'est ainsi que l'amicale départementale des anciens FFI-FTPF (la future « Association nationale des Anciens de la Résistance combattante ANACR) soutient les anciens du groupe dans leurs démarches. De même, la FNDIRP, l'UNADIF et l'« Union départementale des Combattants Volontaires de la Résistance » (UDCVR) de la Moselle votent régulièrement des motions en faveur de la reconnaissance du groupe et de son leader décédé Jean Burger, tout en étant soutenu par la commission départementale DIR et le Conseil général de la Moselle⁹¹⁴. Or, bien que leurs revendications soient partagées par des associations d'anciens résistants, il n'y a pas d'action collective et coordonnée (mise en place d'une organisation unique ou d'un porte-parole, élaboration d'une motion commune, organisation d'une manifestation etc.) pour faire aboutir ces projets. Comme en Alsace, elles agissent avant tout sur une base individuelle, une observation qui se confirme en analysant les archives associatives à notre disposition.

Face à la non reconnaissance des mouvements de résistance mosellans, les associations d'anciens résistants du département, tout comme en Alsace, sont confrontées à de nombreux problèmes par rapport aux statuts juridiques nationaux. Lors de son congrès en janvier 1949, la FNDIRP mosellane sous la présidence de Charles Grosse dénonce que les homologations et les cartes sont traitées très lentement par les administrations concernées et que les commissions départementales pour examiner les demandes d'obtention du statut DIR et DIP ne sont pas encore installées. En outre, elle réclame que le groupe « Mario » soit officiellement reconnu comme mouvement de résistance, afin que les anciens résistants de ce réseau puissent faire leur demande de statut CVR et/ou DIR⁹¹⁵. De plus, certains de ses membres doivent s'adresser au mouvement « Résistance-Est-Moselle », qui est en fait l'annexe mosellane de « Résistance-Est » de Charles Bareiss, le seul mouvement de résistance étant reconnu officiellement dans les anciennes régions annexées⁹¹⁶. Là encore des difficultés apparaissent rapidement. Les dossiers sont d'abord envoyés au liquidateur pour la Moselle, Lucien Stenger, qui doit ensuite les

⁹¹⁴ NEVEU, *La Résistance*, p. 292-344.

⁹¹⁵ ADM, 67 J 3 : résolutions et vœux émis lors du congrès de la FNDIRP mosellane du 9 janvier 1949.

⁹¹⁶ Le groupe « Mario » est officiellement reconnu en 1985. Cf. NEVEU, *La Résistance*, p.285-344.

transmettre à Strasbourg pour être contrôlés par Charles Bareiss. En mai 1949, la FNDIRP mosellane se plaint auprès du député Alfred Krieger, que les dossiers d'homologation « restent accrochés à Strasbourg » et demande à ce qu'ils puissent être transmis directement au Ministère de la Guerre à Paris⁹¹⁷. Elle proteste contre l'obligation de devoir soumettre ses dossiers à Strasbourg pour approbation: « Le nombre des déportés lorrains étant nettement supérieur et leurs conditions différentes à ceux d'Alsace, nous trouvons absolument illogique d'être dépendants de Strasbourg⁹¹⁸. » La FNDIRP mosellane demande « à Mr Bareiss qu'il fasse le nécessaire auprès du Ministère pour que les dossiers n'aient plus besoin de passer par Strasbourg. Les déportés de la Moselle sont fermement décidés à entreprendre une violente campagne de presse contre Mr. Bareiss si ce dernier n'agit pas dans ce sens⁹¹⁹ ». Du 19 au 26 juin 1949, la FNDIRP mosellane organise une semaine revendicative pour faire connaître ses sollicitations⁹²⁰. Elle réclame une nouvelle fois que les homologations mosellanes ne soient plus contrôlées par Strasbourg : « Il est incompréhensible que le superviseur de Strasbourg puisse être mandaté du contrôle des actes de résistance commis en Moselle. [...] Un exemple flagrant de cette anomalie peut être cité dans l'attribution des décorations. La presque totalité de celles-ci a été attribuée au Bas-Rhin et au Haut-Rhin. Etant donné le nombre de déportés en Moselle, bien supérieur à l'Alsace, une injustice de ce genre aurait dû être évitée⁹²¹. » Dès les années 1940, on peut donc constater des tensions entre les anciens résistants de la Moselle et de l'Alsace. Ces tensions expliquent aussi l'échec des organisations « Association de la Première Résistance d'Alsace-Lorraine » (ARAL) et « Résistance-Est » mises en place par Charles Bareiss.

Au début des années 1950, la FNDIRP fait pourtant objet d'une scission – tout comme en Alsace – avec l'émergence de sa rivale anticommuniste UNADIF. En 1951, Léon Burger⁹²² reprend la présidence de l' « Association des déportés, internés, résistants et patriotes de la Moselle⁹²³ » (FNDIRP mosellane) lors d'un congrès départemental le 30 septembre 1951⁹²⁴.

⁹¹⁷ ADM, 67 J 52 : lettre de Charles Grosse, président de la FNDIRP mosellane au député Krieger du 05.05.[1949].

⁹¹⁸ ADM, 67 J 52 : lettre de Charles Grosse, président de la FNDIRP mosellane à Lucien Stenger, délégué-liquidateur de « Résistance-Est Moselle » du 05.05.[1949].

⁹¹⁹ ADM, 67 J 52 : lettre de Charles Grosse, président de la FNDIRP mosellane à Lucien Stenger, délégué-liquidateur de « Résistance-Est Moselle » du 11.05.[1949].

⁹²⁰ ADM, 67 J 79 : rapport de la réunion revendicative de la FNDIRP mosellane du 19 mai 1949 à Metz, p. 1-11.

⁹²¹ ADM, 67 J 79 : rapport des revendications de la réunion revendicative de la FNDIRP mosellane du 19 mai 1949 à Metz, p. 1-4, ici p. 2.

⁹²² Léon Burger (1898) : médecin originaire de Metz, résistant et frère de Jean Burger membre-fondateur du « Groupe Mario », arrêté en 1944 et déporté en Allemagne. Président de la FNDIRP mosellane de 1947-1949 et de 1951-1978.

⁹²³ Nous utiliserons désormais l'abréviation FNDIRP mosellane / de la Moselle.

⁹²⁴ ADM, 67 J 3 : historique de la scission au sein de la FNDIRP mosellane, non daté.

Dans une invitation au congrès départemental de 1952, il affirme : « Par le nombre des participants à ce CONGRES, nous démontrerons aux autorités la nouvelle validité de notre Fédération FNDIRP qui sera d'un grand poids pour obtenir nos justes revendications. Nous démontrerons ainsi que nous n'avons pas oublié notre origine de résistant pendant la guerre en continuant l'action contre les menaces d'une nouvelle guerre⁹²⁵. »

Le comité départemental de l'UNADIF se réunit quant à lui pour la première fois le 15 mars 1952. 41 sur 61 membres de l'ancien comité adhèrent à l'UNADIF⁹²⁶. Comme la FNDIRP du Bas-Rhin, l'UNADIF mosellane réclame avant tout que les réfractaires et déserteurs puissent bénéficier du statut DIR. Depuis mai 1952, ses délégués de la Commission départementale DIR mosellane, pour manifester leur désapprobation, se mettent en grève en s'abstenant des réunions de délibération⁹²⁷. L'UNADIF mosellane déclare ainsi qu' : « Avoir déserté, c'est-à-dire avoir privé l'Allemagne d'un fusil, est à notre avis, avoir porté atteinte à son potentiel de guerre et à son moral. Le déserteur et l'insoumis est donc pour nous un résistant⁹²⁸. » Elle demande que l'article 2 du décret du 25 mars 1949 fixant les actes qualifiés de résistance soit adapté à la situation particulière de la Moselle avec ses passeurs, insoumis, réfractaires et déserteurs de la Wehrmacht, des parents arrêtés par représailles etc.⁹²⁹.

En juin 1952 une délégation de la l'UNADIF mosellane accompagnée du préfet de la Moselle, du délégué interdépartemental (Frache), de parlementaires (Krieger, Mondon, Peltre) et des représentants nationaux de l'UNADIF se rend chez le ministre des Anciens Combattants, mais cette entrevue n'aboutit pas à des résultats concrets. En septembre 1952, elle projette de faire paraître un journal d'information afin de mobiliser les anciens résistants du département, mais le projet n'est pas réalisé⁹³⁰. En 1954, l'UNADIF mosellane devient officiellement la « Fédération mosellane des déportés, internés et familles de disparus⁹³¹ »⁹³². Elle constate alors que : « Nous nous sommes battus dans la Résistance, nous devons encore lutter sans relâche pour obtenir la réparation des préjudices moraux et matériels subis. [...] notre situation

⁹²⁵ *Idem* : invitation au congrès départemental de la FNDIRP du 05.10.1952.

Au début des années 1950, l'ADIRP compte selon ses propres indications environ 500 membres, en 1954 elle passe à 600 membres, en 1957 à 1.000, en 1960 à 1.500, en 1965 1.900 membres et en 1966 à 2.000 membres. Au cours des années 1970, elle compte plus de 3.000 adhérents. Cf. ADM, 94 J 24 : coupure d'article « Objectif de la Moselle : 2.000 adhérents pour la FNDIRP » de février 1966.

⁹²⁶ ADM, 67 J 4 : lettre de la l'UNADIF mosellane à Monsieur Lambert, président national de l'UNADIF du 20.03.1952.

⁹²⁷ « Intervention de notre Président au Congrès de l'UFAC », in *La Voix des Déportés*, octobre-novembre 1952, n°4, p. 2.

⁹²⁸ ADM, 67 J 3 : rapport du congrès de l'UNADIF mosellane du 25.05.1952.

⁹²⁹ *Idem* : motions prises lors du congrès de l'UNADIF mosellane du 25.05.1952.

⁹³⁰ ADM, 67 J 4 : procès-verbal de la réunion du bureau de l'UNADIF mosellane du 24.09.1952.

⁹³¹ Nous utiliserons désormais l'abréviation UNADIF mosellane / de Moselle.

⁹³² ASCOMEMO, Dossier « 20 Dep UNADIF-Moselle, 1950-1955, statuts » : modification des statuts de 1954.

particulière ayant été ignorée, pas comprise et pas prise en considération lors de l'élaboration des textes réglant la situation des victimes de la déportation de la France non annexée par l'Allemagne nazie⁹³³. »

Ces exemples montrent que les anciens résistants alsaciens et mosellans sont confrontés à des problèmes similaires : ils peinent à faire homologuer leur engagement résistant et par là à obtenir les statuts nationaux, ils doivent faire face à des démarches administratives lentes⁹³⁴ et surtout ils sont confrontés à des autorités qui refusent de prendre en considération le contexte particulier de l'activité résistante alsacienne et mosellane. Malgré ces défis communs, les différentes associations d'anciens résistants se caractérisent par des luttes revendicatives avant tout individuelles. Elles ne créent pas une organisation unique ou un porte-parole commun, et ne coordonnent pas leurs projets collectifs pourtant similaires. Nous n'avons trouvé aucune résolution collective et les appels à l'union ne dépassent pas le stade d'une déclaration d'intention. De plus des tensions apparaissent entre les anciens résistants de l'Alsace et de la Moselle, ce qui rend difficile une initiative collective transrégionale des associations d'anciens résistants.

A côté de ces revendications qui les concernent directement, les anciens résistants alsaciens et mosellans s'intéressent également aux « transplantés », puisque ces derniers demandent d'être reconnus en tant que « déportés » et cherchent ainsi à s'inscrire dans le milieu résistant⁹³⁵. La FNDIRP du Haut-Rhin et du Bas-Rhin soutiennent cette revendication et réclament que les 2.500 « transplantés » alsaciens soient reconnus comme « déportés politiques »⁹³⁶. Pour étayer son argumentation en faveur d'une reconnaissance des « transplantés » comme « déportés politiques », la FNDIRP du Haut-Rhin présente le drame de Ballersdorf de février 1943⁹³⁷ comme signe d'une résistance accrue des Alsaciens contre l'« incorporation de force » auquel les nazis auraient riposté par une « transplantation » massive de familles alsaciennes de réfractaires et de déserteurs.

⁹³³ ADM, 67 J 3 : rapport du congrès de l'UNADIF mosellane du 03.10.1952.

⁹³⁴ La lenteur administrative n'est pourtant pas un problème spécifique à l'Alsace et la Moselle, puisque les associations nationales d'anciens résistants en font également référence dans leurs revendications. Cf. LALIEU, *La déportation*, p. 72-77.

⁹³⁵ BLESZ Marcel (et al.), *Les Patriotes Résistants à l'Occupation*, Paris, FNDIRP, 1986 ; APPEL Maurice (et al.), *Les PRO de la Moselle (1940-1945)*, Metz, Editions Serpenoise, 1996 ; BASSAN, *Les Patriotes* ; STEUER, *Populations annexées*.

⁹³⁶ « Le Comité National s'est tenu à Strasbourg » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, septembre-novembre 1947, n°4, s.p. ; « Um die Carte DIR und DIP », in *La Voix des Déportés*, juillet 1952, n°1, p. 3.

⁹³⁷ Le 12 février 1943 dix-huit réfractaires de la région décident de passer la frontière suisse, mais ils sont surpris des gardes-frontières allemands. Trois Alsaciens sont tués, les autres sont arrêtés le lendemain. Treize réfractaires sont condamnés à mort en 1943 et fusillés au Struthof.

En octobre 1945, une commission avec des représentants des départements de la FNDIP (future FNDIRP) du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, des Vosges et de la Meurthe-et-Moselle est constituée pour prendre en charge les revendications des « transplantés », sans qu'elle n'aboutisse à un résultat concret⁹³⁸. Le 24 juin 1948 est créé au siège de la FNDIRP du Bas-Rhin un nouveau « Comité de défense des droits de familles patriotes déportées en Allemagne », composé de membres de la FNDIRP des départements de l'Alsace et de la Moselle⁹³⁹. Il se propose de soutenir les revendications des « transplantés » pour obtenir le titre de « déporté politique » et organise une première manifestation publique le 18 et le 19 septembre 1948 à Altkirch⁹⁴⁰.

Mais en Moselle, la relation entre anciens résistants déportés et « transplantés » est tout d'abord plus tendue. Les 8.000 « transplantés » mosellans sont en effet un groupe de pression beaucoup plus important numériquement par rapport à leurs pairs alsaciens. En octobre 1945, les « transplantés » mosellans adressent un rapport à Maurice Lampe, secrétaire général de la FNDIP (future FNDIRP) qui reflètent ces tensions : « Aussi notre stupeur est-elle grande de voir la grande famille des déportés et internés mettre en doute nos qualités de résistants. Cette stupeur peut se transformer rapidement en discorde et détruire l'unité que nous avons réalisée depuis le rapatriement. [...] Nous respectons les souffrances physiques et morales endurées par nos camarades internés dans les camps de la mort, mais nous avons le droit de revendiquer une place à leur côté. Comme eux nous avons notre fierté et nous ne voulons pas que l'on nous considère comme des gens qui ont été emmenés sans en connaître les raisons. [...] Nous demandons que seul les déportés ayant subi la déportation jusqu'à la libération soient classés comme déportés politiques⁹⁴¹. »

Les « transplantés » mosellans se rassemblent dans l' « Amicale des Déportés de la Résistance⁹⁴² » sous la présidence d'Edouard Bach, ancien président de l'ADDIM, qui compte environ 8.000 adhérents. En novembre 1947, la FNDIRP mosellane met au point que l'

⁹³⁸ « Zur Lage der politisch Deportierten und Internierten in unseren drei Départements » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, septembre-novembre 1947, n°4, p. s.p..

⁹³⁹ « Les familles alsaciennes et lorraines transplantées en Allemagne revendiquent le titre de “déporté politique” » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, juin-juillet-août 1948, n°3, s.p.

⁹⁴⁰ « Um die Anerkennung der nach Deutschland deportierten Familien als Déportés politiques et Résistants » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, juin-août 1948, n°3, s.p. ; « La journée des familles patriotes déportées en Allemagne » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, juillet-août 1948, n°3, s.p.

⁹⁴¹ ADM, 94 J 10 : rapport sur la situation des déportés de Haute Silésie et de Tchécoslovaquie, remis au secrétaire général Lampe le 05-07.10.1945, lors du premier congrès de la FNDIP à Paris.

⁹⁴² En 1952, elle change de désignation et devient la « Fédération des Déportés de la Résistance - Familles Déportées ». Cf. ADM, 94 J 10 : information aux déportés en camps spéciaux pour Mosellans et Luxembourgeois, édition spéciale pour les régions de Sarreguemines et de Forbach de la Fédération des Déportés – Familles Déportées à Metz du 25.09.1952.

« Amicale des Déportés de la Résistance » regroupe les « transplantés » et « n'a rien de commun avec la FNDIRP⁹⁴³ ». Elle cherche donc clairement à se délimiter des « transplantés », qui qualifient cette mise au point « d'attaques constantes de la FNDIRP » à leur rencontre⁹⁴⁴. En 1949, lors de son congrès national annuel, la FNDIRP de la Moselle proteste contre les délégués de la FNDIRP des départements alsaciens qui ont voté une motion visant à englober dans la même catégorie les déportés des camps de concentration et les « transplantés » : « Nous ne partageons nullement leur façon de voir et nous nous élevons énergiquement contre cette motion votée et adoptée par le Congrès⁹⁴⁵. » Le projet collectif transrégional lancé par la FNDIRP bas-rhinoise est donc mal parti. En outre, la scission de la FNDIRP en 1950 engendre une situation nouvelle : qui des deux fédérations, la FNDIRP ou l'UNADIF, va soutenir les revendications des « transplantés » ?

En Moselle a lieu en 1953 une réunion entre les associations départementales de la FNDIRP et de l'UNADIF au sujet des « transplantés ». A partir de ce moment, les frictions entre les « transplantés » et la FNDIRP mosellane sont atténuées, puisque Jean Burger, président de la FNDIRP Moselle depuis la scission qui eut lieu en 1950, déclare que les « transplantés » doivent bénéficier des statuts existants DIR et DIP : « en ce qui concerne les camps, si le régime a été en général moins sévère que celui des camps où je me suis trouvé, je considère cependant les déportés de ces camps comme des camarades de la déportation au même titre que ceux de Dachau ou de Ravensbrück et leur motif de déportation est un honneur pour tous. » L'abbé Rausch, membre de l'UNADIF mosellane et vice-président national de l'UNADIF souligne qu'il ne souhaite pas faire de la vie dans les camps une compétition des souffrances. Il estime que les « transplantés » se situent entre les « déportés résistants » et les « déportés politiques » et qu'il faudrait ainsi leur accorder des dispositions législatives en dehors de celles existantes ou prévues. Edouard Bach œuvre quant à lui pour une reconnaissance des « transplantés » comme « déportés résistants »⁹⁴⁶. Cette réunion montre bien qu'à la suite de la scission FNDIRP-UNADIF, les deux associations rivales cherchent à soutenir et défendre les « transplantés » par des stratégies différentes : la FNDIRP, dans une approche inclusive, opte pour conférer aux « transplantés » les statuts déportés existants, alors

⁹⁴³ ADM, 67 J 77 : coupure d'article « Fédération des Déportés et Internés. Mise au point », in *Le Lorrain* du 29.11.1947.

⁹⁴⁴ ADM, 94 J 6 : lettre de l' « Amicale des Déportés de la Résistance » à la FNDIRP de la Moselle du 29.01.1948.

⁹⁴⁵ ADM, 67 J 52 : lettre de Charles Grosse, président de la FNDIRP mosellane à Lucien Stenger, délégué-liquidateur de « Résistance-Est Moselle » du 05.05.[1949].

⁹⁴⁶ Toutes les citations : ADM, 94 J 10 : rapport de la réunion du 23.04.1953 à Metz.

que l'UNADIF, qui cherche à limiter les statuts déportés aux seules concentrationnaires, propose un statut spécial aux « transplantés ».

C'est ainsi qu'à partir des années 1950, un statut alternatif est effectivement cherché pour les « transplantés »⁹⁴⁷. En mai 1954, les « transplantés » mosellans, qui se sont entretemps rassemblés dans la « Fédération des Déportés de la Résistance – Familles Déportées », s'adressent dans une lettre au ministère des Anciens Combattants en ces termes : « De la libération des camps de déportation à ce jour, huit milles déportés de notre région attendent la reconnaissance de leur titre de déporté. Les familles déportées [...] au lieu de servir le pays en patriote, ils auraient dû se laisser incorporer dans la Wehrmacht, ils seraient “anciens combattants”, pensionnés à titre militaire, etc., au lieu de retourner dans leur patrie, ils auraient dû rejoindre le Grand-Duché du Luxembourg avec leurs camarades de déportation qui eux, là, ont obtenu satisfaction⁹⁴⁸. » Dans leurs propos qui reflètent une certaine amertume, les « transplantés » mosellans déplorent qu'ils ne soient toujours pas reconnus en tant que « déportés ». Pour souligner l'injustice qu'ils éprouvent face à cette non reconnaissance, ils font d'une part référence aux « Malgré-nous » qui bénéficient depuis 1952 de la « Carte du Combattant ». D'autre part ils évoquent les « transplantés » luxembourgeois qui seraient reconnus en tant que « déportés ». S'il est vrai que les « transplantés » luxembourgeois sont communément désignés en tant que « *politesch Deporte'ert* » (« déportés politiques »), il s'agit d'une reconnaissance de fait sans avantages quelconques, qui n'est aucunement couplée à un statut légal avant 1967. Il se peut d'une part que les « transplantés » mosellans n'aient effectivement pas été au courant de cette nuance. Dans ce cas, leur jugement erroné sur leurs pairs luxembourgeois peut être considéré comme un indice que les échanges transfrontaliers entre ces deux groupes ont été très limités. D'autre part, il se peut aussi, que les « transplantés » mosellans aient bel et bien été au courant de cette différence, mais n'en aient pas fait état dans leurs écrits pour aboutir à leurs revendications.

⁹⁴⁷ En février 1952, les sénateurs Bousch, Kalb et Radius émettent la proposition de loi n°2574 « relative à la détermination du statut des patriotes alsaciens ou mosellans déportés en pays ennemi ou en territoire étranger occupé par l'ennemi, pour témoignage notoire d'attachement à la France ». Le 1^{er} juillet 1952, les députés Rosenblatt (président de la FNDIRP du Bas-Rhin) et Müller présentent une autre proposition de loi n°3902 « tenant à assimiler aux déportés politiques ou résistants les familles alsaciennes ou mosellanes déportées en Allemagne, notamment dans les camps de Schelklingen, Breslau et leurs annexes ». Cf. ADM, 67 J 79 : proposition de loi n° 2574, annexe au procès-verbal de la séance de l'Assemblée Nationale du 07.02.1952 et proposition de loi n° 3902, annexe au procès-verbal de la séance de l'Assemblée Nationale du 01.07.1952.

⁹⁴⁸ *Idem* : lettre de la « Fédération des Déportés de la Résistance – Famille Déportées » au ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 05.05.1954.

Le 27 décembre de la même année, les « transplantés » alsaciens et mosellans obtiennent par décret le statut du « Patriote proscrit et contraint à résidence forcée en pays ennemi »⁹⁴⁹. Ce titre ne les satisfait pourtant pas du tout et ils continuent à revendiquer le titre du « déporté ». En 1957, les « transplantés » mosellans demandent de pouvoir adhérer à l'UNADIF, ce que le président départemental accepte en affirmant que : « Nous n'avons pas voulu les laisser aller à la FNDIRP, qui s'intéressait à eux, et c'est pour cela que nous avons considéré comme de notre devoir de prendre leur problème en mains⁹⁵⁰. » Dès ce moment, l'UNADIF mosellane prend la défense des revendications des « transplantés ». C'est ainsi que lors du congrès national de l'UNADIF à Tours en 1957, elle demande l'attribution du titre de « Familles Patriotes Déportées » aux « transplantés », leur intégration à l'UNADIF et la mise sur pied d'un nouveau statut tout court. Or dans le contexte des revendications des anciens requis du Service du Travail Obligatoire pour le titre du « déporté », l'UNADIF souhaite limiter ce statut aux seuls concentrationnaires. L'UNADIF mosellane propose alors le titre « Patriote résistant à la germanisation des départements du Rhin et de la Moselle et incarcérés pour ce fait en camps spéciaux »⁹⁵¹. La commission nationale des déportés ne se prononce pas sur le sujet, mais souhaite que le terme « résistant » soit supprimé⁹⁵².

Le 8 juillet 1958 a lieu pour la première fois au bureau de la Direction interdépartementale des ACVG de Strasbourg une réunion transrégionale entre les représentants des associations départementales alsaciennes et mosellane de l'UNADIF et des « Patriotes proscrits ». Le but de la réunion est une prise de contact directe entre les représentants : Oberlin Georges (directeur interdépartemental), Grosse (UNADIF Moselle), Fouillette (UNADIF BR), Oberlin Robert (UNADIF HR), Zimmermann, Gérard (Patriote proscrit), Meyer (UNADIF BR, Patriote proscrit Saverne), Scheibel (UNADIF BR), Wencker (Patriote proscrit, Saverne), Dumon (Familles déportées de la Moselle), Schmitt (Familles déportées Metz), Abbé Rausch (UNADIF Moselle). Les discussions portent essentiellement sur le titre à attribuer aux « transplantés ». Différents intitulés sont alors proposés comme « Patriotes hostiles à la Germanisation », « Patriotes ayant résisté à l'occupation dans les trois départements de l'Est et contraints à résidence forcée », « Patriotes proscrits Outre-Rhin pour

⁹⁴⁹ « Décret n°54-1304 du 27.12.1954 », in *JO* du 31.12.1954, p. 12352 :

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000324915 [consulté le 26.06.2017]

⁹⁵⁰ ADM, 67 J 79 : lettre de Charles Grosse, président de l'UNADIF mosellane à R. Teyssandier, secrétaire général adjoint de l'UNADIF, non datée, [1958].

⁹⁵¹ *Idem* : document « L'action de l'UNADIF en faveur de leurs camarades des Familles-Déportées », non daté, [1957-1959].

⁹⁵² *Idem* : lettre de Charles Grosse, président de l'UNADIF mosellane à R. Teyssandier, secrétaire général adjoint de l'UNADIF, non datée, [1958].

sa fidélité à la France », « Patriotes ayant résisté à la germanisation dans les trois départements de l'Est », « Patriotes résistant à la germanisation des départements de la Moselle et du Rhin et incarcérés pour ce fait en camps spéciaux » etc. Au cours des discussions, les déportés résistants insistent que le terme « résistant » inclus dans les propositions soit écrit avec un r minuscule en opposition avec le R majuscule de la « Résistance ». Finalement, le titre « Patriote résistant à la germanisation des départements de la Moselle et du Rhin et incarcérés pour ce fait en camps spéciaux » l'emporte à l'unanimité⁹⁵³.

Malgré ce dialogue transrégional mis en place, des différences se manifestent rapidement entre l'UNADIF du Bas-Rhin et l'UNADIF de la Moselle, comme cela a déjà été le cas pour la FNDIRP des années 1940. Le 31 juillet 1958, Raymond Scheibel de l'UNADIF du Bas-Rhin, s'adresse au siège national et déplore que le titre retenu à la réunion du 8 juillet, ait déjà été avancé au cours d'une réunion avec le ministre des Anciens Combattants, sachant « qu'il n'a pas été possible aux membres du Conseil d'Administration de l'ADIF du Bas-Rhin de se contacter pour pouvoir prendre une position nette et précise⁹⁵⁴. » Dans une lettre au siège national, Charles Grosse représentant l'UNADIF mosellane, prend position à son tour. Il souligne qu'en Alsace, les « transplantés » (2.000 à 2.500), seraient groupés soit à l'UNADIF, soit à la FNDIRP et, en dehors de quelques motions, ils n'auraient pas effectué de gros efforts pour la reconnaissance de leurs droits. Lors de la prise de contact transrégionale qui a eu lieu le 8 juillet 1958 à Strasbourg, à la demande de l'UNADIF du Bas-Rhin, le mot « Résistant » aurait été précédé du mot « Patriote », « afin d'en atténuer le sens ». Scheibel et Fouillette auraient préféré le titre « Patriote ayant résisté à la germanisation... », mais la majorité aurait opté pour le titre « Patriote résistant à la germanisation ... ». Ce titre aurait été soumis à Edmond Michelet, ministre des Anciens Combattants le 24 juillet 1958, en accord avec l'UNADIF. Aucune objection de la part de l'UNADIF du Bas-Rhin n'aurait été faite lors de l'audience ministérielle. Ce n'est que par après, que Scheibel (UNADIF BR) a adressé une lettre au siège national pour s'opposer au projet. Selon Grosse, le litige viendrait du fait que le statut du « Patriote proscrit » de 1954 a eu comme promoteurs les sénateurs alsaciens Bousch, Kalb et Radius : « [N]ous avons le sentiment que nos camarades alsaciens se trouvent gênés vis-à-vis de leurs sénateurs du fait qu'il s'agit de transformer leur œuvre. [...] Nous avons cependant la certitude qu'un vent contraire aux intérêts réels des Familles ne souffle pas de l'Alsace seule. » Grosse décrit

⁹⁵³ ADM, 67 J 79 : procès-verbal de la réunion du 08.07.1958 à la Direction interdépartementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Strasbourg.

⁹⁵⁴ *Idem* : lettre de Raymond Scheibel de l'UNADIF du Bas-Rhin au secrétaire général de l'UNADIF du 31.07.1958.

les « transplantés » comme « [...] d'authentiques résistants, une élite dans la très grande majorité des cas, auxquels la nation doit reconnaissance. » Il dénonce que certains anciens résistants cherchent à « monopoliser en somme une “résistance sectaire”⁹⁵⁵. » Comme pour la FNDIRP, le projet collectif des associations alsaciennes et mosellane de l'UNADIF pour défendre les intérêts des « transplantés » est donc fortement entravé par des différends internes.

Le décret du 29 août 1959 change finalement le statut des « transplantés » en « Patriote résistant à l'occupation des départements du Rhin et de la Moselle, incarcérés en camps spéciaux en pays ennemi ou en territoire étranger occupé par l'ennemi » (PRO)⁹⁵⁶.

Lorsque les PRO sont exclus des indemnités allemandes de 1960 (traité franco-allemand pour indemniser les porteurs des statuts DIR et DIP) et de 1981 (accord franco-allemand pour indemniser les « enrôlés de force »), les associations alsaciennes et mosellanes de l'UNADIF et de la FNDIRP continuent à apporter leur soutien aux « transplantés ».

Le 16 février 1964, les FNDIRP du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle organisent une « Conférence publique sur les droits des Déportés et Internés et des Patriotes résistant à l'occupation des départements du Rhin et de la Moselle » à Colmar. Elles y invitent notamment l'UNADIF du Haut-Rhin, sous le slogan : « UNIS VOUS MANIFESTEREZ POUR VOS DROITS EGAUX EN MATIERE DE PENSION ET D'INDEMNISATION ALLEMANDE !⁹⁵⁷ ». Or encore une fois, ce projet collectif cherchant à unir ces deux associations rivales, ne parvient pas à surmonter les dissensions internes du milieu résistant. En effet, l'UNADIF du Haut-Rhin invite ses membres « à garder le calme » : « Nous n'étions jamais partisans des manifestations spectaculaires et tapageuses dont les résultats n'avaient qu'un effet relatif et problématique. Nous avons là des preuves multiples dans les agissements de nos frères égarés. Nous préférons défendre les causes de nos ressortissants dignement, honnêtement, avec sincérité, franchise et simplicité. Vérité et réalité doivent rester notre devise⁹⁵⁸. »

⁹⁵⁵ Toutes les citations : ADM, 67 J 79 : lettre de Charles Grosse, président de la l'UNADIF mosellane à R. Teyssandier, secrétaire général adjoint de l'UNADIF, non datée, [1958].

⁹⁵⁶ « Décret n°59-1015 du 29.08.1959 », in *JO* du 20.08.1959, p. 8579 : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000673485 [consulté le 26.07.2017].

⁹⁵⁷ Archives départementales du Haut-Rhin (ADHR), Fonds de l'UNADIF du Haut-Rhin, 93 J 6-10 : invitation de la FNDIRP du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle, [1964].

⁹⁵⁸ ADHR, 93 J 6-10 : communiqué de l'UNADIF du Haut-Rhin du 10.02.1964.

Au cours des années 1960, 1970 et 1980, les associations départementales alsaciennes et mosellane de la FNDIRP organisent plusieurs réunions interdépartementales pour soutenir les revendications des PRO⁹⁵⁹. Ces réunions ne semblent pourtant pas avoir débouché sur une mobilisation transrégionale soutenue de la FNDIRP alsacienne et mosellane. D'une part aucune trace (procès-verbal, motion commune) n'a pu être retrouvée dans les archives de la FNDIRP de la Moselle quant à ces réunions. D'autre part, la FNDIRP mosellane insiste bien en 1982 que ces réunions interrégionales avec ses camarades alsaciens n'est « [...] qu'un organisme de discussion et de réflexion seules, chargé de présenter à la Fédération Nationale des points de vue communs et spécifiques⁹⁶⁰. »

Au vu de ces multiples exemples concernant les revendications des anciens résistants eux-mêmes et celles des « transplantés », il devient évident que ni en Alsace, ni en Moselle, les différentes associations d'anciens résistants ne cherchent à se réunir pour coordonner et faire entendre leurs revendications. Elles préfèrent affronter de longues démarches administratives pour la reconnaissance individuelle de chaque membre. Un projet et un discours collectif cohérent autour de la reconnaissance de leur engagement résistant comme cela a été le cas au Luxembourg dès la seconde moitié des années 1940 et en Belgique de l'Est depuis les années 1970, fait défaut en Alsace et en Moselle, ce qui entraîne finalement que leurs revendications mémorielles restent peu visibles. Si la non reconnaissance de la « Résistance » particulière de l'Alsace et de la Moselle est mise en avant par les associations d'anciens résistants de ces régions, elles préfèrent lutter chacune pour soi, sans chercher à dépasser leurs différends internes et à s'organiser autour d'une action commune. De même, l'échange transrégional entre les anciens résistants alsaciens et mosellans est également très limité.

Nous avons vu qu'au Luxembourg et en Belgique de l'Est, les associations d'anciens résistants connaissent également ces différends internes, mais qu'en même temps elles se mobilisent ensemble pour affirmer leur position par rapport aux revendications des « enrôlés de force ». Cette concurrence mémorielle présente un facteur important qui conditionne l'intensification de la mémoire de la « Résistance », puisqu'elle a abouti à la création du « Titre du Résistant » au Luxembourg (1967) et du statut du « Résistant au nazisme dans les régions annexées » en Belgique (1974). On peut ainsi se poser la question si pour Alsace et la Moselle

⁹⁵⁹ ADM, 94 J 10 : communiqué de la FNDIRP du 08.12.1968 à Strasbourg. Ces revendications sont réitérées le 16.03.1969. Cf. aussi ADM, 94 J 34 : compte-rendu de la réunion du bureau départemental de la FNDIRP de la Moselle du 13.01.1979, du 08.12.1979 et du 06.09.1980.

⁹⁶⁰ ADM, 94 J 34 : compte-rendu de la réunion du bureau départemental de la FNDIRP de la Moselle du 22.05.1982.

il y a eu une concurrence mémorielle similaire entre anciens résistants et « incorporés de force » qui aurait pu inciter ce milieu fractionné à se coordonner autour d'un projet collectif soutenant leurs revendications mémorielles ?

En Alsace et en Moselle, les « Malgré-nous » parviennent rapidement à se rassembler en une organisation unique et à mettre sur pied des bulletins de liaison. En Alsace les « incorporés de force » créent l'« Association des Evadés et Incorporés de force » (ADEIF) dans le Bas-Rhin⁹⁶¹ et dans le Haut-Rhin. L'ADEIF du Haut-Rhin publie dès 1945 (et jusque dans les années 2000) un *Bulletin de liaison*. En Moselle, les « incorporés de force » se regroupent dans l'« Association des Anciens Combattants Malgré-Nous et Réfractaires », qui publie également un bulletin de liaison⁹⁶². A partir du 30 juillet 1945, les « Malgré-nous » alsaciens et mosellans sont qualifiés comme « déportés militaires ». En outre, à travers l'ordonnance du 2 novembre 1945, les « incorporés de force » tombés au cours de la guerre obtiennent le titre « Morts pour la France ». Finalement, depuis le 22 août 1952 la « Carte du Combattant » est attribuée aux « Malgré-nous »⁹⁶³. Nous nous sommes demandé si cette reconnaissance dont ont profité les « incorporés de force » a engendré l'opposition et la mobilisation des anciens résistants alsaciens et mosellans comme cela s'est produit au Luxembourg. Les archives des associations alsaciennes et mosellanes d'anciens résistants restent silencieuses sur les « incorporés de force » à part quelques rares exceptions. En 1963 lors de son congrès départemental, le président de l'UNADIF du Bas-Rhin, Roger Fouillette demande aux représentants de la presse de ne pas confondre son association avec l'ADEIF, « avec laquelle nous n'avons rien de commun⁹⁶⁴. » En 1972, l'ARC déplore que « les récentes décisions gouvernementales, [...] au bénéfice des anciens incorporés de force et aux anciens de Tambow créent, parmi les F.F.I. un malaise certain » et souligne « qu'il suffit d'avoir appartenu à l'armée allemande pour tout obtenir⁹⁶⁵. » L'« Association départementale des déportés et internés de la Moselle » (ADDIM) par contre réclame : « l'interdiction du port de décorations françaises à toutes personnes frappées de faits de collaboration, qui à l'exception des “Malgré-Nous” en

⁹⁶¹ L'ADEIF du Bas-Rhin regroupe en 1945 2.500 membres. En 1950, elle compte 10.000 adhérents. Cf. KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 138.

⁹⁶² Sur l'histoire de l'association des « Malgré-nous » en Moselle, cf. BLUDSZUS, *Les Associations*.

⁹⁶³ KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 101-102, 126-138.

⁹⁶⁴ « Discours de M. Fouillette, Président Départemental à l'ouverture du Congrès Départemental », in *La Voix du Déporté et Interné du Bas-Rhin*, 1963, n°2, p. 4-5, ici p. 4.

⁹⁶⁵ ADBR, 203 J 12 : « F.F.I. Du Bas-Rhin », rapport d'une séance de travail à la préfecture du Bas-Rhin du 24.10.1972.

uniforme, portèrent sous l'occupation des décorations allemandes ou italiennes⁹⁶⁶. » Elle se solidarise donc explicitement avec les « incorporés de force » quant à leur reconnaissance patriotique.

Au Luxembourg, les anciens résistants disposent dès 1946 d'un « Conseil de l'Ordre de la Résistance » (COR) qui à la base est uniquement censé donner des avis dans l'attribution de décorations patriotiques. Nous avons vu que depuis le début des années 1960, les anciens résistants qui y siègent transforment la fonction même de cet organisme en l'utilisant pour mieux se coordonner et pour exprimer leurs propres revendications par rapport aux « enrôlés de force ». En Alsace et Moselle, les anciens résistants siègent également dans des organismes similaires, les commissions départementales de l'attribution des cartes DIR et CVR chargées de donner un premier avis sur les dossiers de candidature. Contrairement au résistants luxembourgeois, les anciens résistants alsaciens et mosellans ne semblent pourtant pas transformer ces organismes en moyen de coordination et de porte-parole de leurs revendications⁹⁶⁷.

Signalons aussi que les Alsaciens actifs dans des associations d'anciens résistants que nous avons interviewés ont également confirmé qu'ils n'ont pas éprouvé une concurrence mémorielle avec les « incorporés de force »⁹⁶⁸. Raymond Olf, ancien président du comité régional alsacien de l' « Association nationale des Anciens de la Résistance Combattantes » (ANACR) affirme qu'il y a une différence entre « Malgré-nous » et résistants sans pour autant évoquer une véritable concurrence mémorielle comme au Luxembourg et en Belgique de l'Est : « Les “Malgré-nous“ il faut les respecter, mais ce ne sont pas des résistants, mais on ne peut leur faire des reproches⁹⁶⁹. » Théo Bohrmann également membre de l'ANACR alsacienne, interrogé s'il y a eu des conflits entre résistants et « Malgré-nous », répond : « Non je ne pense pas. Bon il y a toujours eu quelques frictions, disons, entre, ou une certaine incompréhension entre ceux qui ont résisté et ceux qui ont été dans la Wehrmacht ou dans les SS même⁹⁷⁰. »

Eva Maria Klos, qui a analysé l'activité associative des « incorporés de force » alsaciens, notamment à travers le *Bulletin de liaison* de l'ADEF du Haut-Rhin, a également constaté que les « Malgré-nous » et les anciens résistants ne s'affrontent pas de la même manière qu'au

⁹⁶⁶ ADM, 67 J 13 : coupure d'article « Des mesures d'épuration sévères sont demandées par les déportés et internés politiques », in *Le Lorrain* du 14.06.1945.

⁹⁶⁷ Cf. par exemple les procès-verbaux des commissions DIR aux ADBR sous la cote 1130 W 991 et 996.

⁹⁶⁸ Entretien avec Raymond Olf, ancien président de l'ANACR-Alsace, Strasbourg, le 20.04.2015 ; avec Theo Bohrmann membre de l'ANACR-Alsace, Strasbourg le 16.06.2015 ; avec Hubert France, ancien président de la FNDIRP-Bas-Rhin, Strasbourg, le 04.08.2016.

⁹⁶⁹ Entretien avec Raymond Olf, ancien président de l'ANACR-Alsace, Strasbourg, le 20.04.2015.

⁹⁷⁰ Entretien avec Theo Bohrmann, membre de l'ANACR-Alsace, Strasbourg le 16.06.2015.

Luxembourg et en Belgique de l'Est. Elle présente deux éléments qui peuvent expliquer l'absence d'une véritable concurrence mémorielle entre anciens résistants et « incorporés de force » en Alsace (et en Moselle).

Une première clé d'explication émane du contexte géographique dans lequel s'insèrent les « Malgré-nous ». Les associations alsaciennes et mosellanes des « incorporés de force » sont des associations départementales qui doivent œuvrer pour faire connaître leur expérience particulière de la guerre en dehors de la région à l'ensemble de la France. Elles ne disposent pas de la même situation d'exclusivité que la « *Ligue Ons Jongen* » qui elle a réussi à créer un discours collectif cohérent fermement établi au niveau national du pays.

Une deuxième clé d'explication réside dans le discours mémoriel même des « incorporés de force » alsaciens et mosellans. Comme les « enrôlés de force » luxembourgeois, les « Malgré-nous » alsaciens et mosellans cherchent résolument à s'intégrer dans le discours patriotique qui domine l'après-guerre. Mais contrairement à leurs camarades luxembourgeois, ils ne cherchent pas une assimilation avec le milieu des anciens résistants. Ils s'inscrivent davantage dans le milieu vétéran des anciens combattants. Ils revendiquent ainsi la « Carte du Combattant » et non le statut CVR ou DIR. De même, s'ils bénéficient depuis 1945 du titre de « déporté militaire », ce terme ne s'impose aucunement dans leur discours revendicatif. Les revendications mémorielles des anciens résistants et des « incorporés de force » de ces deux régions se font donc en parallèle et ne s'affrontent pas directement, ce qui n'est pas le cas au Luxembourg, où les « enrôlés de force » ne s'insèrent pas dans le milieu des anciens combattants et aspirent à une assimilation avec les anciens résistants au niveau de la reconnaissance matérielle et morale⁹⁷¹.

Une troisième clé d'explication réside à notre avis dans l'expérience de la Première Guerre mondiale⁹⁷². L'Alsace et la Moselle sont annexés de droit à l'Empire allemand en 1871 et au cours de la guerre 14-18, des Alsaciens et Mosellans combattent comme soldats allemands incorporés dans l'armée allemande. Lorsque les deux territoires reviennent à la France en 1918, la population de l'Alsace et de la Moselle, comme l'a montré l'historien Jean-Noël Grandhomme doit gérer une mémoire de guerre complexe, puisque ces hommes ont combattu et péri dans l'armée « ennemie ». La politique mémorielle des autorités française cherche dès la fin de la guerre à valoriser les 17 à 25.000 Alsaciens-Lorrains ayant combattu dans l'armée

⁹⁷¹ KLOS, *Umkämpfte Erinnerungen*, p. 200, 2016 et 241-242.

⁹⁷² Sur cette mémoire complexe en Alsace cf. GRANDHOMME Jean-Noël, GRANDHOMME Francis, *Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande-Guerre*, Strasbourg, Editions La Nuée Bleue, 2013, p. 437-472 ; GRANDHOMME Jean-Noël, « Une mémoire double », in *Les Saisons d'Alsace*, printemps 2002, n°14, p. 41-45.

française (une minorité), alors que les 250 à 380.000 anciens combattants de l'armée allemande (la majorité) sont marginalisés. Ceux-ci doivent longuement lutter pour obtenir la même reconnaissance que leurs pairs ayant combattu pour la France. C'est ainsi qu'ils s'inscrivent rapidement dans un discours stéréotype et simplificateur qui crée l'image des soldats alsaciens-lorrains ayant combattu « malgré-eux⁹⁷³ » dans les rangs de l'Empire allemand et ce à cause de la France qui aurait abandonnée l'Alsace-Lorraine⁹⁷⁴. Ce raisonnement est repris et amplifié après 1945. Il est vrai que la Seconde Guerre mondiale, suite à l'annexion de fait sous le régime nazi, consiste en un contexte très différent de celui de la Première Guerre mondiale. Néanmoins par le biais de l'expérience de la Grande Guerre, les habitants alsaciens et mosellans ont certainement plus de compréhension par rapport à la complexité mémorielle que présente l'expérience vécue des « Malgré-nous ». Dans ce cadre il faut également noter que la désignation « Mort pour la France » n'est pas au centre des pratiques commémoratives alsaciennes après 1918 et 1945. Les monuments aux morts contiennent souvent des inscriptions plus neutres comme « A nos Morts » ou « A Nos Victimes des Deux Guerres »⁹⁷⁵. Une concurrence mémorielle autour de ce titre, comme elle eut lieu au Luxembourg, n'émerge donc pas en Alsace (et en Moselle).

II. a. 2. 4. Le procès de Bordeaux de 1953

S'il y a eu une concurrence mémorielle entre anciens résistants et « incorporés de force » en Alsace et en Moselle, elle n'a en tout cas quasiment pas laissé de traces et elle n'a pas incité une mobilisation particulière des anciens résistants alsaciens et mosellans à la manière de leurs camarades luxembourgeois et belges, à une exception près : le procès de Bordeaux de 1953⁹⁷⁶, où sont jugés les responsables du massacre d'Oradour-sur-Glane dans le Limousin. Il s'agit d'un crime commis le 10 juin 1944 par la division *Das Reich* de la *Waffen-SS* allemande. Celle-ci détruit le village et assassine les six cent quarante-deux habitants, dont quarante-quatre réfugiés mosellans originaires du village de Charly, près de Metz et dix Alsaciens de

⁹⁷³ Le terme des « Malgré-nous » est forgé en 1920 par le Lorrain André Brécard. Cf. GRANDHOMME, « Une mémoire double », p. 43.

⁹⁷⁴ Sur la mémoire des soldats alsaciens et lorrains de la Grande Guerre cf. GRANDHOMME Jean-Noël, GRANDHOMME Francis, *Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande-Guerre*, Strasbourg, Editions La Nuée Bleue, 2013, p. 437-472.

⁹⁷⁵ GRANDHOMME, « Une mémoire double », p. 41-45.

⁹⁷⁶ Cf. notamment DANNER Barbara, *Le procès de Bordeaux à travers la presse régionale alsacienne*, mémoire de maîtrise, Université de Strasbourg, 2001 ; BENARD Rémi, *Le procès de Bordeaux vu par la presse Lorraine*, mémoire de maîtrise, Université de Strasbourg, 2005 ; LUX Raphaël, *Le procès de Bordeaux-Oradour (1953) vue par la presse nationale française*, mémoire de maîtrise, Université de Strasbourg, 2005.

Schiltigheim, Erstein et Sainte-Marie-aux-Mines. Parmi l'unité militaire responsable du massacre, accusée à Bordeaux, figurent à côté de six Allemands, un engagé volontaire et treize « incorporés de force » alsaciens⁹⁷⁷. La loi du 18 septembre 1948 stipule en effet que les membres d'une organisation militaire criminelle (comme la *Waffen-SS*) sont collectivement et rétrospectivement responsables devant les crimes commis. C'est ainsi que les « incorporés de force » alsaciens doivent prouver leur innocence et le fait d'avoir été forcés d'intégrer l'armée allemande. Depuis 1947, les autorités françaises essayent pourtant de pacifier le pays et de promouvoir la cohésion nationale et la réconciliation internationale en promulguant des lois d'amnistie (1947 et 1951). Le procès de Bordeaux, qui traite d'un crime de guerre où sont impliqués des citoyens français, met en cause cette politique de réconciliation. Il rencontre un écho national d'envergure et Henry Rousso parle même d'un « drame national⁹⁷⁸ ». Le 12 février 1953, les « incorporés de force » sont condamnés. Au vu de ces événements, l'ADEF du Bas- et du Haut-Rhin, protestent énergiquement et mobilisent la région entière afin de prendre la défense des leurs. Eva Maria Klos a montré que l'ADEF parvient effectivement à présenter le procès de Bordeaux non comme un procès sur les « incorporés de force » concernés, mais comme un procès sur l'Alsace même, en argumentant que « l'honneur⁹⁷⁹ » de la région serait en jeu. L'ADEF envoie des lettres, publie des motions et organise des manifestations de protestation. C'est ainsi qu'elle réussit à solliciter le soutien de nombreuses communes, villes, associations d'anciens combattants et de victimes de guerre⁹⁸⁰, ainsi que des députés alsaciens et cela bien qu'il y ait aussi eu quelques voix dissidentes, notamment de la part des communistes. Les protestations alsaciennes transforment le procès d'Oradour en une véritable affaire politique puisqu'il revient au Parlement français de se prononcer en faveur ou contre une amnistie des condamnés alsaciens. Craignant une recrudescence d'autonomisme en Alsace, les députés et sénateurs français décident finalement le 19 février 1953 d'amnistier les

⁹⁷⁷ Cf. notamment FARMER Sarah, *Martyred Village : Commemorating the 1944 Massacre at Oradour-sur-Glane*, Berkeley, CA : University of California Press, 1999 ; VLOSSAK Elizabeth, « Remembering Oradour and Schirmeck : Struggles of Regional Memory and National Commemoration », in WHALEN Philip, YOUNG Patrick, *Place and Locality in Modern France*, London, New York, Editions Bloomsbury, 2014, p. 114-124

⁹⁷⁸ ROUSSO, *Le syndrome*, p. 67.

⁹⁷⁹ Archives de l'Association des évadés et incorporés de force (ADEF) du Bas-Rhin, Dossier « Oradour I » : coupure d'article « Déclaration », in *Le Nouvel Alsacien* du 30.12.1952, cité par KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 170.

⁹⁸⁰ Il s'agit de l' « Amicale des Anciens de la Brigade Alsace-Lorraine », l' « Union nationale des Combattants des deux guerres », l' « Association des Prisonniers de Guerre du Bas-Rhin », la « Fédération des Amputés de guerre de France », la « Fédération nationale des Déportés du Travail », de l' « Union française des Associations des Combattants », l' « Amicale des Sous-Officiers de Réserve de Mulhouse ». Cf. ADEF du Bas-Rhin, Dossiers « Oradour I » et « Oradour II ».

« incorporés de force »⁹⁸¹. Ces événements incitent également des réactions de la part des associations alsaciennes, mosellanes et luxembourgeoises d'anciens résistants.

En Alsace, la FNDIRP du Haut-Rhin condamne fortement les « incorporés de force » accusés et la campagne de l'ADEF. Elle affirme que : « Oradour était l'enfer et aucune des personnes impliquées n'a fait le moindre effort de s'opposer à ce crime affreux. [...] Nous anciens déportés, nous connaissons le drame des "incorporés de force", parce que nous avons vécu au camp de concentration de Schirmeck, comment on a chassé nos camarades rasés mobilisables du camp de concentration [...] dans les casernes du 3. Reich. [...] Pour autant nous ne pouvons pas nous rallier à la campagne qui a été menée avant et durant le procès. Le drame alsacien ne réside pas dans les vestiges enfumées d'Oradour [...], mais dans les anciens camps de concentration Schirmeck-Struthof. » Il devient rapidement clair que l'attitude hostile de la FNDIRP du Haut-Rhin est causée par un sentiment d'abandon et de non reconnaissance des anciens résistants par rapport à l'intérêt qui est accordé aux « incorporés de force », comme le montrent les énoncés suivants : « nous avons regretté l'absence de toutes ces voix au cours des procès de guerre à Metz, qui se manifestent soudainement à Bordeaux. Les anciens déportés de Schirmeck, le sénateur Radius et Joseph Rey, le maire de Colmar, ont trouvé le long chemin jusqu'à Bordeaux pour défendre les accusés SS alsaciens ; mais où étaient-ils pour condamner, tout près à Metz, les bourreaux de Schirmeck [...] ? [...] on ne peut pas embellir des crimes de guerre, il est sans intérêt qui et où ils ont été commis, que ce soit au Struthof, à Schirmeck ou à Oradour⁹⁸². » Ou encore : « Depuis quelques semaines on écrit tellement sur le drame alsacien, sur l'incorporation de force dans la Wehrmacht, etc. [...]. Mais qui aide aujourd'hui les ayants-cause et les rescapés des camps de concentration, qui ont perdu pour une grande partie leur

⁹⁸¹ KLOS, *Unkämpfte Erinnerung*, p. 166-187 ; VONAU Jean-Laurent Vonau, *Le procès de Bordeaux. Les Malgré-nous et le drame d'Oradour*, Strasbourg, Éditions du Rhin, 2003.

⁹⁸² Toutes les citations : « Oradour war die Hölle und keiner der Beteiligten unternahm den leisesten Versuch, sich gegen das abscheuliche Verbrechen zu erheben. [...] Wir ehemaligen Deportierte, wir kennen das Drama der "Incorporés de force", denn wir haben im KZ Schirmeck miterlebt, wie man unsere kahlgeschorenen wehrpflichtigen Kameraden vom KZ [...] in die Kasernen des 3. Reiches trieb. [...] Aber dennoch können wir uns der Kampagne die als Vorlauf des Prozesses und während den Verhandlungen selbst geführt wurde nicht anschließen. Das elsässische Drama liegt nicht in den ausgeräucherten Trümmerhaufen von Oradour [...], sondern das Drama unserer annektierten Provinzen findet man in den einstigen KZ-Schirmeck-Struthof. [...] wir vermissten in den Kriegsverbrecherprozessen in Metz, all die "berufenen" Stimmen, die plötzlich in Bordeaux auftauchen. Die ehemaligen Schirmeckler, Senator Radius, und J. Rey, Maire von Colmar fanden den weiten Weg nach Bordeaux, um die angeklagten elsässischen SS zu verteidigen ; wo aber waren sie um ganz in der Nähe, in Metz, die Henker des KZ Schirmeck, [...] anzuklagen ? [...] die Kriegsverbrechen lassen sich nicht beschönigen, ganz gleich von wem und ganz gleich wo sie begangen wurden, sei es auf dem Struthof, in Schirmeck oder in Oradour. Noch nie haben wir die Incorporés de force mit den Freiwilligen der Waffen-SS, der SA, mit den Kollaborateuren verwechselt.[...] seien wir einig mit allen Kriegsoffern, mit allen Patrioten und man wird unser Schrei nach Gerechtigkeit endlich hören müssen.» Cf. R.H., « Struthof-Schirmeck-Oradour », in *La Voix des Déportés*, février-mars 1953, n°5, p. 1 et 3.

santé, leur force ? Ils revendiquent que les autorités reconnaissent enfin aussi leur drame⁹⁸³. » Ce combat pour une reconnaissance est d'autant plus brûlant que les réfractaires et déserteurs déportés, comme nous l'avons vu, sont exclus du statut DIR : « Vous, les Messieurs Députés et Sénateurs, vous les Messieurs Ministres, qui vous engagez tellement pour les Alsaciens accusés dans le procès d'Oradour, qu'est-ce que vous avez fait pour aider les réfractaires de la Wehrmacht de Ballersdorf et les 2.364 familles du cercle d'Altkirch – pour ne nommer que ceux-là – à obtenir leurs droits⁹⁸⁴ ? » Mais en même temps, malgré un réel sentiment de concurrence autour de la reconnaissance, la FNDIRP haut-rhinoise, contrairement aux associations luxembourgeoises et belges d'anciens résistants, clôt sa prise de position par un appel à l'union : « Jamais nous n'avons confondu les Incorporés de force avec les volontaires de la Waffen-SS, de la SA, avec les collaborateurs. [...] soyons unis avec toutes les victimes de guerre, avec tous les patriotes et on va enfin entendre notre appel à la justice⁹⁸⁵. » L'« Amicale des Anciens Déportés Politiques des camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller » quant à elle préfère rester neutre et ne pas se positionner⁹⁸⁶.

Or plusieurs associations alsaciennes d'anciens résistants soutiennent explicitement les « incorporés de force ». La section départementale du Bas-Rhin de l'UNADIF, sous la présidence d'Emile Cremer, « [e]xprime sa douloureuse déception devant les réactions incompréhensibles et injurieuses d'une partie de la presse et de l'opinion publique d'Outre-Vosges à l'égard des Alsaciens incorporés de force [...]. » Elle estime qu'il s'agit d'un procès « inique », « qui risque de compromettre dangereusement l'unité nationale. » Sans vouloir préjuger subjectivement de la culpabilité ou non des accusés et en s'inclinant devant les victimes du massacre d'Oradour, l'UNADIF bas-rhinoise demande ainsi « qu'à Bordeaux, le cas des Alsaciens soit disjoint de celui des Allemands⁹⁸⁷. » L'« Association des Alsaciens et Lorrains réfractaires et évadés » estime comme l'UNADIF du Bas-Rhin que le procès est

⁹⁸³ « Man schrieb in den letzten Wochen allsoviel über das elsässische Drama, über die Zwangseinziehung in die Wehrmacht, usw. [...] Aber wer hilft heute den Hinterbliebenen und den Überlebenden der KZ die zum grossen Teil ihre Gesundheit, ihre Kraft eingebüßt haben ? [...] Sie fordern von den Behörden, dass ihr Drama des Elends endlich auch verstanden wird. » Cf. « Wird man endlich auch das Drama der Deportierten aus Elsass und Lothringen verstehen ? », in *La Voix des Déportés*, février-mars 1953, n°5, p. 1-2.

⁹⁸⁴ « Ihr Herren Députés und Senatoren, Ihr Herren Minister, die Ihr Euch so warm für die angeklagten Elsässer im Oradour-Prozess einlegten, was habt Ihr getan um den Réfractaires der Wehrmacht von Ballersdorf und den 2.364 deportierten Familien aus dem Kreis Altkirch – um nur diese zu nennen – zu ihrem Recht zu verhelfen?. » Cf. « Ballersdorf gedenkt seiner ermordeten Söhne », in *La Voix des Déportés*, février-mars 1953, n°5, p. 1 et 6.

⁹⁸⁵ « [...] seien wir einig mit allen Kriegsopfen, mit allen Patrioten und man wird unser Schrei nach Gerechtigkeit endlich hören müssen. » Cf. R.H., « Struthof-Schirmeck-Oradour », in *La Voix des Déportés*, février-mars 1953, n°5, p. 1 et 3.

⁹⁸⁶ ADBR, 98 J vrac 25 : lettre de l'« Amicale des Anciens Déportés Politiques des camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller » à l'ADEF du Bas-Rhin du 18.02.1953.

⁹⁸⁷ Toutes les citations : ADEF BR, Dossier « Oradour I » : motion de l'UNADIF du Bas-Rhin du 10.01.1953.

« inique » et s'associe pleinement aux protestations de l'ADEIF⁹⁸⁸, de même que l' « Amicale des FFI » du Haut-Rhin qui déclare que les « incorporés de force » sont les victimes de la défaite et de l'abandon de la France en 1940⁹⁸⁹.

Si en Alsace des tensions apparaissent ainsi entre anciens résistants (déportés) et « incorporés de force », elles ne se transforment pas en une concurrence mémorielle comme au Luxembourg ou en Belgique de l'Est et elles n'incitent pas les différentes associations à se mobiliser pour faire reconnaître davantage leurs propres revendications. Au contraire, une partie des anciens résistants alsaciens soutient même explicitement les « incorporés de force ».

En Moselle⁹⁹⁰, la situation diffère largement de la région alsacienne, puisque parmi les victimes d'Oradour se trouvent quarante-quatre Mosellans. L'« Association des Anciens Combattants Malgré-Nous et Réfractaire » (AACMNR) se retrouve dans un véritable dilemme : si elle cherche à se solidariser avec ses camarades alsaciens, elle doit prendre en compte le désarroi de la population mosellane qui déplore les victimes de Charly. C'est pourquoi l'AACMNR ne parvient pas à prendre une position cohérente. Son président Charles Spitz publie à titre privé une lettre adressée au ministre de la Justice ainsi qu'au président du tribunal militaire de Bordeaux, dans laquelle il exige que les accusés alsaciens, dont il n'exclut pas la culpabilité, assument pleinement leur responsabilité⁹⁹¹. En revanche, le comité directeur de l'AACMNR dans son unique communiqué de presse le 3 février 1953, évoque la solidarité entre les « enrôlés de force » mosellans et alsaciens et affirme qu'il ne faudrait pas « oppose[r] l'attitude des Alsaciens à celle des Lorrains, l'incorporation de force étant une et indivisible, frappant à un même degré les deux provinces : elle est la rançon de la défaite provisoire de la France en 1940⁹⁹². »

De nombreuses associations d'anciens résistants mosellans quant à elles se désolidarisent ouvertement avec les « incorporés de force » alsaciens et se mobilisent pour émettre, pour la première fois nous semble-t-il, des motions de protestation communes. Dix-

⁹⁸⁸ *Idem* : lettre de l' « Association des Alsaciens et Lorrains réfractaires et évadés » à l'ADEIF du Bas-Rhin du 31.12.1952.

⁹⁸⁹ ADEIF du Bas-Rhin, Dossier « Oradour II » : coupure d'article « Diverses motions de protestation sont prises », in *DNA* du 24.12.1952.

⁹⁹⁰ Les paragraphes concernant la réaction des associations d'anciens résistants mosellanes et luxembourgeoises par rapport au procès de Bordeaux repose sur l'article suivant : HOFFMANN Elisabeth, KLOS Eva, « "Résistant(e)s" et "Malgré-nous" : parler de la violence de la Seconde Guerre mondiale en Moselle et au Luxembourg de 1953 aux années 1980 », in *Histoire@Politique*, n° 32, mai-août 2017 [en ligne, www.histoire-politique.fr].

⁹⁹¹ « Les AC "Malgré-Nous" Réfractaires et le procès des bourreaux d'Oradour », in *RL* du 11.01.1953, p. 2.

⁹⁹² Toutes les citations : Charles Spitz, « Une motion des A.C. MALGRÉ-NOUS et REFRACTAIRES au sujet du procès de Bordeaux », in *RL* du 03.02.1953, p. 2.

sept associations d'anciens résistants, d'anciens combattants et de victimes de guerre, se réunissent sur l'initiative de l'association des réfractaires – la « Fédération des Insoumis »⁹⁹³ – une première fois à Metz le 17 janvier 1953 et y signent une motion de protestation. Ces associations réclament que les accusés alsaciens soient jugés « selon leurs actes ». En même temps, elles se solidarisent ouvertement avec les villageois limousins et réfugiés mosellans tués en « s'inclinant devant [les victimes] massacrées »⁹⁹⁴. » Dans cette même veine, le vice-président mosellan de la « Fédération des engagés volontaires d'Alsace et de Lorraine » (FEVAL) donne sa démission, parce que le président honoraire de la même fédération, Kalb, soutient les « incorporés de force » alsaciens : « Il ne fallait pas, Maître Kalb, confondre 12 lâches individus, originaire d'Alsace, avec l'ensemble des Alsaciens, en tous cas, nous les Lorrains, nous ne voulons rien avoir de commun avec ces 12 misérables »⁹⁹⁵. »

Lorsque les « incorporés de force » sont amnistiés le 19 février 1953, le monde patriotique mosellan se réunit une nouvelle fois le 23 février et affiche son opposition quant à cette décision, mais la composition du mouvement protestataire change⁹⁹⁶. Beaucoup d'associations d'anciens combattants ne réitèrent plus leur protestation et c'est avant tout le milieu résistant qui manifeste son mécontentement⁹⁹⁷. Les associations proclament leur solidarité envers les victimes du village tout en amplifiant, par rapport à la première motion, le

⁹⁹³ WILMOUTH, *Mémoires parallèles*, p. 119.

⁹⁹⁴ Il s'agit de l' « Aide pratique aux anciens combattants » (APAC), de l' « Association générale des Mutilés de la guerre » (AGMG), de l' « Association des Français Libres » (FFL), des « Engagés volontaires de Lorraine et d'Alsace » (FEVAL), de la « Fédération des insoumis », de la « Fédération nationale des déportés internés résistants et patriotes » (FNDIRP), des « Familles des déportés de Moselle », des « Fils des Tués de la Moselle », des « Forces Françaises Combattantes », de la « Fédération nationale des combattants républicains », du « Groupement des expulsés de la Moselle », du « Groupement des expulsés et réfugiés de Lorraine et d'Alsace » (GERAL), du « Groupement des maquisards », l' « Association Rhin et Danube », de « Résistance-Fer », du « Souvenir Français de la Moselle » et de l' « Union des invalides et victimes de la guerre ». Cf. « Les Anciens Combattants et Victimes de Guerre et toutes les sociétés patriotiques de Moselle prennent position sur l'affaire d'Oradour », in *RL* du 18.01.1953, p. 5. Il y a une incertitude en ce qui concerne le nombre des associations présentes. Le *Lorrain* du 19 janvier publie une liste avec la signature de l' « Association des Anciens Combattants Malgré-nous et Réfractaires » ce qui semble être une erreur de la part du *Lorrain*. De même, comme l'indique Spitz dans une lettre à l'ADEF du Bas-Rhin du 2 décembre 1953, le titre de la motion du 14 janvier 1953 (« Une motion des Insoumis et "Malgré-Nous" ») est une autre erreur, cette fois-ci du *RL*, car il ne s'agissait pas d'une motion commune. Cf. ADEF Bas-Rhin, « Dossier Oradour I. » : lettre de C. Spitz à R. Bailliard du 02.02.1953. Voir aussi WILMOUTH, *Mémoires parallèles*, p. 118.

⁹⁹⁵ ADEF du Bas-Rhin, Dossier « Oradour II » : lettre du vice-président de la FEVAL au Maître Kalb du 09.01.1953.

⁹⁹⁶ La motion de février est signée par la « Fédération des Insoumis », le « Groupement des Expulsés », la « Fédération des Engagés Volontaires », les « Amputés de Guerre », le « Groupement des Passeurs Bénévoles », les « Forces Françaises Combattantes », les « Forces Françaises de l'Intérieur », les « Anciens du Maquis », les « Familles Déportées », l'UNADIF, les « Anciens de la Résistance », les « Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre », les « Evadés de Guerre », la FNAR, la « Fédération Nationale des Combattants de la Résistance », la « Résistance Fer », l'UFAC, les « Cheminots Anciens Combattants », les « Anciens Combattants Maquisards », les « Engagés Volontaires 1914-18 » et « Rhin et Danube ». Cf. « La Motion de protestation des groupements patriotiques de la Moselle », in *RL* du 26.02.1953, p. 3.

⁹⁹⁷ WILMOUTH, *Mémoires parallèles*, p. 121.

ton et en utilisant un vocabulaire plus explicite pour désigner la violence commise à Oradour avec des énoncés comme « sauvage assassinat », « immonde et systématique tuerie » et « crime sans précédent ». D'autre part, les associations patriotiques insistent que la Moselle ait subi d'abord les expulsions et les déportations « avant [...] la honteuse incorporation de force⁹⁹⁸ ». Les associations expriment donc ouvertement leur solidarité envers les victimes d'Oradour et se désolidarisent avec les « incorporés de force ». Elles passent sous silence la complexité de la situation de ces derniers, tout en mettant en avant leurs propres expériences de guerre, ainsi que la souffrance des victimes d'Oradour.

Cette désolidarisation résulte de l'initiative des anciens réfractaires mosellans. Nous avons vu que la loi du 6 août 1948 les exclut du statut DIR. En même temps, les « incorporés de force » bénéficient d'une certaine reconnaissance puisque l'arrêté du 22 août 1952 leur accorde la « Carte du Combattant »⁹⁹⁹. Les déportés résistants mosellans ont, dès 1949, lutté pour une reconnaissance des réfractaires en tant que DIR¹⁰⁰⁰. Dans cette logique, de nombreuses associations d'anciens résistants soutiennent l'initiative de la « Fédération des Insoumis » au cours du procès de Bordeaux. L'UNADIF mosellane, qui participe également à l'organisation d'une manifestation de protestation à Charly-Oradour, déclare ainsi qu'on n'entend plus rien des problèmes des réfractaires : « On sait voter en cours de procès, une disjonction, une amnistie... mais les Déportés, on les oublie¹⁰⁰¹. » Le président de l'association, Charles Grosse, souligne que : « nous n'avons pas hésité de nous mettre au premier rang de cette manifestation [de Charly] puisque nous ne pouvons admettre que des bourreaux d'hier, que des assassins des pauvres victimes, des femmes des enfants, et parmi eux nos Lorrains de Charly, tout près d'ici, qui ont été assassinés comme tous les autres, nous ne pouvons jamais admettre que, purement et simplement, on ait passé par dessus¹⁰⁰². » En mai 1953, l'UNADIF mosellane proteste encore « contre cette honteuse loi d'amnistie qui libérait les odieux bourreaux des malheureuses victimes d'Oradour-sur-Glane dont les expulsés de Charly. Nul n'ignore que ces martyrs sont nos frères étant considérés comme internés politiques. Nous avons constaté avec satisfaction que l'Unité de tout le Monde Combattant et de la Moselle toute entière s'était réalisée en cette pénible circonstance. La Fédération tend par tous ses efforts à maintenir cette Unité¹⁰⁰³. » Dans

⁹⁹⁸ Toutes les citations : « La Motion de protestation des groupements patriotiques de la Moselle », in *RL* du 26.02.1953, p. 3.

⁹⁹⁹ WILMOUTH, *Mémoires parallèles*, p. 120.

¹⁰⁰⁰ ADM, 67 J 79 : Brochure spéciale *Aux déportés mosellans* de 1957, p. 55-56.

¹⁰⁰¹ ADM, 67 J 4 : procès-verbal de la réunion du bureau de l'UNADIF de Moselle du 25.02.1953.

¹⁰⁰² ADM, 67 J 3 : procès-verbal du congrès de l'UNADIF de Moselle du [17.05.1953].

¹⁰⁰³ ADM, 94 J 6 : rapport du congrès départemental de l'UNADIF de la Moselle du 17.05.1953. Cf. aussi coupure d'article « "Notre action semble heureusement arriver à son terme" constate l'Union mosellane des Déportés, Internés et Familles de Disparus », in *Le Lorrain* du 18.05.1953.

une brochure éditée en 1957, l'UNADIF mosellane résume cette concurrence mémorielle de la manière suivante : « par arrêté du 22 août 1952, le législateur fixait les conditions d'attribution de la carte du Combattant aux Alsaciens et Mosellans qui ont été incorporés de force dans la Wehrmacht, donc à ceux qui l'ont servie, au cours de la guerre 1939/1945. Par ce simple fait un grand nombre de camarades déportés Alsaciens et Mosellans étaient mis dans une situation morale inférieure par rapport à ceux qui ont servi sous l'uniforme allemand¹⁰⁰⁴. »

En même temps, la composition changeante du mouvement contestataire mosellan montre que les anciens résistants forment un milieu indécis et désuni, contrairement à l'affirmation de Charles Grosse. Nous pouvons également constater que les associations alsaciennes et mosellanes d'anciens résistants prennent des positions opposées au cours du procès de Bordeaux. Les réfractaires alsaciens soutiennent les « incorporés de force », alors que les réfractaires mosellans initient le mouvement d'opposition contre ces derniers. L'UNADIF du Bas-Rhin se solidarise avec l'ADEIF, alors que l'UNADIF mosellane se désolidarise avec les « incorporés de force ». La position de la FNDIRP semble plus indécise : en Alsace, la FNDIRP du Haut-Rhin condamne les « incorporés de force » alsaciens et l'action de l'ADEIF mais elle lance également un appel à l'union ; en Moselle, la FNDIRP participe à la première motion de protestation de janvier, mais plus à celle de février.

Il nous semble probable que la mobilisation des anciens résistants mosellans ait accéléré la reconnaissance des réfractaires alsaciens et mosellans déportés, puisque ceux-ci peuvent finalement obtenir le statut DIR grâce à la loi du 19 juillet 1954, initié depuis 1952 par Raymond Mondon, député-maire de Metz et interné résistant¹⁰⁰⁵. En même temps, la concurrence mémorielle entre anciens résistants mosellans et « Malgré-nous » s'atténue rapidement après le procès de Bordeaux. Jusqu'à la fin des années 1960, les associations d'anciens résistants ne connaissent plus de mobilisation similaire et ce n'est qu'au début des années 1970 que cette situation changera de nouveau, comme nous allons le voir dans la troisième partie de notre travail.

Alors que les anciens résistants de la Belgique de l'Est ne semblent pas se prononcer par rapport au procès de Bordeaux, la LPPD au contraire se positionne résolument contre les « incorporés de force » alsaciens. Dans son bulletin *Rappel*, Marcel Noppeney¹⁰⁰⁶ constate :

¹⁰⁰⁴ UNADIF de la Moselle, *Aux déportés mosellans*, Metz, 1957, p. 55.

¹⁰⁰⁵ *Ibid.*, p. 56.

¹⁰⁰⁶ Marcel Noppeney (1877-1966), avocat de formation et écrivain issu d'une famille franco-luxembourgeoise, est emprisonné en Allemagne pendant les deux guerres mondiales pour son attitude antiallemande. Il est président

« Les 9 Boches, eux aussi étaient "obligés" au service militaire allemand, et cela également "malgré-eux", car ils auraient sans doute, eux aussi, préféré, surtout en 1944, rester chez eux [...]. S'il y avait eu des Luxembourgeois, enrôlés de force [...] qui eussent joué le rôle d'assassins à Oradour, je serais le premier à réclamer pour eux la peine capitale¹⁰⁰⁷. » La LPPD se désolidarise donc catégoriquement des « incorporés de force » alsaciens, sans pour autant provoquer une mobilisation similaire à celle en Moselle : d'une part le procès de Bordeaux ne concerne pas directement le Luxembourg et d'autre part la « *Ligue Ons Jongen* » est en veille à ce moment, ce qui a provisoirement atténué la concurrence mémorielle entre les anciens résistants et « enrôlés de force » luxembourgeois.

A travers l'analyse comparative des différentes associations d'anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est autour de leur lutte pour une reconnaissance officielle de leur engagement durant la guerre, il ressort que la coordination des associations d'anciens résistants et la concurrence mémorielle (qui incite la première) sont deux facteurs qui jouent un rôle important dans l'intensification de la mémoire de la « Résistance ». Au Luxembourg et en Belgique de l'Est, le « Titre du Résistant » (1967), respectivement le statut du « Résistant au nazisme des régions annexées » (1974) sont mis en place lorsque les associations d'anciens résistants se mobilisent ensemble pour répondre et s'opposer aux revendications des « enrôlés de force ». En Alsace et en Moselle en revanche, les tensions entre anciens résistants et « Malgré-Nous » autour de la reconnaissance ne se transforment pas en une concurrence mémorielle similaire. Parallèlement à cette absence d'une véritable concurrence mémorielle, nous pouvons aussi constater une absence de coordination des associations d'anciens résistants qui ne mettent pas sur pied un projet collectif en vue de lutter pour la reconnaissance de la « Résistance » alsacienne et mosellane, comme cela s'est fait au Luxembourg et en Belgique de l'Est.

des *Anciens de Dachau* (1940-1945) et de la *Ligue des Luxembourgeois prisonniers civils de la Guerre 1914-1918*.

¹⁰⁰⁷ NOPPENNEY Marcel, « Oradour », in *Rappel*, 1953, n° 1, p. 22-25.

II. b. La participation politique dans l'activité associative des anciens résistants : un rôle ambivalent

Les associations d'anciens résistants consacrent une grande partie de leur activité à l'entraide ainsi qu'à la reconnaissance de leur combat durant la Seconde Guerre mondiale. Mais en même temps, les anciens résistants souhaitent aussi ancrer « l'esprit de la Résistance » dans la société d'après-guerre. Nous avons évoqué cette volonté des anciens résistants d'intervenir dans la vie socio-politique dans le cadre de l'épuration et de la reconstruction, mais elle ne se limite pourtant pas à l'immédiat après-guerre. Les associations d'anciens résistants continuent de s'engager par la suite dans une « participation politique », qui désigne communément – nous l'avons vu – toutes les activités des citoyens qui ont pour but d'influencer des décisions politiques. Les associations d'anciens résistants peuvent participer à la vie sociopolitique à travers des articles, des résolutions, des lettres, des pétitions, des manifestations, etc., la prise de position étant conçue comme une forme de participation très générale¹⁰⁰⁸.

Par le biais des archives à notre disposition, il ressort que les associations d'anciens résistants s'engagent par rapport à un ou plusieurs des trois grands champs thématiques suivant : l'Allemagne, les conflits géopolitiques dans le contexte de la Guerre froide et la politique intérieure de leur région/du pays. Le premier champ thématique de l'Allemagne s'articule autour des questions des procès des criminels de guerre, du statut de la RFA et de sa politique d'indemnisation, ainsi que de la renaissance du nazisme. Ces questions se situent dans le cadre de la réconciliation franco-allemande et de la construction européenne. Comme l'a bien montré Oliver Lalieu, les anciens résistants sont extrêmement méfiants envers l'Allemagne, qui est un pôle majeur de tensions entre blocs occidentaux et soviétiques, dans le contexte de la Guerre froide. Ils considèrent la condamnation des responsables nazis comme un devoir sacré. De même, la question du réarmement de l'Allemagne ne laisse pas indifférents les anciens résistants¹⁰⁰⁹. En 1949, les Etats-Unis mettent sur pied une alliance politico-militaire des pays du bloc occidental, l'« Organisation du traité de l'Atlantique nord » (OTAN). Les Américains cherchent à y intégrer la RFA et donc à la remilitariser pour qu'elle puisse constituer un barrage contre l'URSS. C'est ainsi que le projet de la Communauté Européenne de Défense (CED) voit le jour au cours des années 1950. Il s'agit d'un projet qui envisage de créer une armée européenne, avec des institutions supranationales, placées sous la supervision de l'OTAN. En 1952, les accords de Bonn scellent la reconnaissance de la souveraineté internationale de la

¹⁰⁰⁸ DETH, « Politische Partizipation », p. 141-145.

¹⁰⁰⁹ LALIEU, *Déportation*, p. 101-118.

RFA par les occidentaux lorsque le traité instituant la CED entrera en vigueur. Le projet de la CED est effectivement ratifié par la RFA, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, mais il est finalement rejeté par l'Assemblée nationale française en 1954, face à l'opposition des gaullistes et des communistes. Or, le projet de réarmer la RFA n'est pas pour autant abandonné, au contraire : en octobre 1954, les accords de Londres et de Paris reconnaissent définitivement la souveraineté de la RFA et permettent la naissance de la *Bundeswehr* qui est intégrée dans l'OTAN. En outre, au cours de la deuxième moitié des années 1950, la question des indemnités allemandes mobilise les associations d'anciens résistants. Finalement, à partir de 1966, les élections qui se déroulent dans la RFA montrent au grand jour le retour de l'extrême droite sur la scène politique allemande, ce qui ne laisse pas non plus indifférents les anciens résistants¹⁰¹⁰. Un deuxième champ thématique qui peut inciter une prise de position des associations d'anciens résistants sont les conflits géopolitiques qui éclatent dans le contexte de la Guerre froide. Enfin, elles peuvent aussi se positionner par rapport à la politique intérieure de leur pays/région.

Il faut alors se demander quel est le rôle que la participation politique joue dans la vie associative des anciens résistants. Nous avons vu qu'au cours de l'immédiat après-guerre elle n'incite guère les associations d'anciens résistants à agir ensemble et qu'elle est même à l'origine d'importantes tensions entre les anciens résistants luxembourgeois. Cela change-t-il au cours des décennies suivantes ? Dans un premier temps nous allons montrer que la participation politique favorise l'intégration sociale des associations d'anciens résistants et engendre parfois des prises de positions consensuelles, mais qu'elle est aussi un facteur de marginalisation et de fragmentation du milieu résistant. Par la suite nous allons exposer que la participation politique – malgré ce rôle ambivalent – peut inciter les associations d'anciens résistants à s'échanger dans une perspective transfrontalière et à se coordonner autour d'un projet collectif : dans ce cas, elle devient un facteur d'intensification de la mémoire de la « Résistance ».

¹⁰¹⁰ LALIEU, *Déportation*, p. 111-118.

II. b. 1. La participation politique entre intégration et consensus, division et marginalisation

II. b. 1. 1. Une participation politique soutenue des associations d'anciens résistants au Luxembourg

Au Luxembourg, les associations d'anciens résistants se caractérisent par une participation politique soutenue comme le prouvent les nombreuses prises de positions à travers des articles et des résolutions, qui sont publiés dans leurs périodiques. Les associations les plus actives sont la LPPD (périodique de 1946 à 2006) et l'« *Unio'n* » (périodique de 1945 à 1948 et de 1951 à 1983)¹⁰¹¹. Elles interviennent par rapport aux trois champs thématiques susmentionnés.

En ce qui concerne l'Allemagne, les associations d'anciens résistants interviennent tout d'abord par rapport aux procès des criminels de guerre. La LPPD exige dès la fin de la guerre que les responsables de la politique d'annexion soient châtiés et suit de près le fonctionnement de la justice. Elle informe ses membres sur les différents procès de criminels de guerre qui ont lieu dans l'après-guerre. En effet, tout au long de l'existence de son périodique, la LPPD publie d'innombrables articles portant sur ces procès¹⁰¹² : on y retrouve notamment des documents sur le procès qui juge les responsables des sous-camps allemands du camp de concentration de Struthof¹⁰¹³ et les procès de Ravensbrück en 1947¹⁰¹⁴, sur le procès des responsables du camps de Hinzert en 1948¹⁰¹⁵, sur le procès des médecins et des responsables nazis du camp de Struthof respectivement en 1953 et 1954¹⁰¹⁶. A côté de ce travail informatif, la LPPD prend également position par le biais d'articles et de résolutions. Lors de son congrès annuel en 1948, elle demande que tous les criminels de guerre soient châtiés¹⁰¹⁷. En 1951, elle proteste formellement « contre les acquittements scandaleux des bourreaux nazis [et] la non-exécution honteuse des sentences prononcées contre les criminels responsables des massacres ». Elle demande : « l'exécution des sentences prononcées, en dehors de toutes considérations d'opportunité

¹⁰¹¹ Marc Limpach et Marc Kayser ont analysé la participation politique de Albert Wingert et de son groupe ALWERAJE dans l'après-guerre à travers leur périodique *Ons Zeidong* (de 1941 à 1949) cf. LIMPACH, KAYSER, *Wir glauben*, p. 297-307. Le « Réveil de la Résistance » est également très actif en publiant un périodique de 1951 à 1986).

¹⁰¹² Cf. à ce sujet l'inventaire thématique du *Rappel* de 1946 à 1971 : « C.2. Criminels de Guerre », in *Rappel*, 1972, n°4-6, p. 204-212.

¹⁰¹³ « Le procès de Rastatt », in *Rappel*, 1947, n°7, p. 24-33.

¹⁰¹⁴ « Le prochain procès des criminels de guerre de Ravensbrück », in *Rappel*, 1947, n°2, p. 17-20.

¹⁰¹⁵ « Prozess in Rastatt gegen die frühere SS-Manschaft Hinzert », in *Rappel*, 1948, n°12, p. 870-882.

¹⁰¹⁶ « Die Struthofärzte vor Gericht », in *Rappel*, 1953, n°1, p. 12-15 ; « Zum Struthofprozess », in *Rappel*, 1954, n°8, p. 431-437.

¹⁰¹⁷ « Assemblée générale des délégués à Mersch le 11 juillet 1948 », in *Rappel*, 1948, n°2, p. 124-129, ici p. 129.

politique et le châtimeut de tous les grands coupables¹⁰¹⁸. » Dans cette même veine, la LPPD dénonce vivement que Fritz Hartmann¹⁰¹⁹ soit gracié en décembre 1951, puis libéré en 1958 et déplore que partout en Europe les criminels de guerre soient mis en liberté¹⁰²⁰. L'« *Unio'n* » dispose dans son journal d'une rubrique dédiée aux « *Kriegsverbrecher* » (les criminels de guerre) où elle informe ses lecteurs des arrestations et procès en rapport avec les criminels de guerre¹⁰²¹. Comme la LPPD, l'« *Unio'n* » déplore la mise en liberté de nombreux criminels de guerre¹⁰²². Elle voit d'un mauvais œil que Hartmann soit gracié¹⁰²³ et lorsque ce dernier est libéré, elle adresse une lettre de protestation aux autorités politiques du pays¹⁰²⁴.

En ce qui concerne les procès de criminels de guerre, la LPPD et l'« *Unio'n* » adoptent ainsi une position consensuelle, ce qui n'est pourtant pas le cas concernant le statut de la RFA et notamment la question de sa remilitarisation. La LPPD s'oppose catégoriquement au réarmement allemand et par conséquent au projet de la CED, des sujets qui sont thématiques dans de nombreux articles dans son périodique de 1951 à 1956. En 1951, elle adresse une lettre de protestation contre le réarmement de l'Allemagne auprès du Conseil des Ministres¹⁰²⁵. Elle réitère son opposition lors de son congrès annuel de 1952¹⁰²⁶. Au sujet de la CED, ce qui dérange avant tout la LPPD, ce n'est pas l'organisation militaire en tant que telle, mais effectivement le réarmement de la RFA qui en découlerait. Pour présenter l'argumentation de la LPPD il suffit de citer plusieurs passages d'articles parus entre 1953 et 1954 : « Si déjà on veut mettre sur pied une armée européenne [...] il ne faut pas que ce soit une armée conçue par trois grands Etats et trois petits, parmi lesquels précisément l'Allemagne jouerait le premier rôle. Certes : une réconciliation entre la France et l'Allemagne est souhaitable [...], mais pour réaliser cette entente on ne peut tout simplement pas réarmer des anciens membres de la Wehrmacht¹⁰²⁷. » « On ne nous doit pas faire croire que le meilleur moyen de consolider la paix

¹⁰¹⁸ « Que Justice soit faite ! », in *Rappel*, 1951, n°3, p. 136.

¹⁰¹⁹ Fritz Hartmann (1906-1974) est durant la guerre chef de la Gestapo à Trèves et du commando du *Sicherheitsdienst* (SD) au Luxembourg. Il est arrêté en 1946 et condamné à mort en février 1951. En décembre de la même année, sa peine est commuée en un emprisonnement et des travaux forcés à perpétuité. Il est libéré en 1958.

¹⁰²⁰ « Ein Faustschlag », in *Rappel*, 1952, n° 1, p. 2-4 ; « Die Wunden werden aufgrissen », in *Rappel*, 1958, n°1, p. 43-48.

¹⁰²¹ Cf. par exemple « Kriegsverbrecher », in *D'Unio'n* du 01.04.1946, p. 4.

¹⁰²² « De congress vun der Unio'n », in *Unio'n*, 1954, n°25, p. 5 ; « Grâce pour les bourreaux », in *Unio'n*, 1958, n°71, p. 5-7.

¹⁰²³ « SD-Führer Hartmann – SD-Führer Albrecht », in *Unio'n*, 1952, n°6, p. 2.

¹⁰²⁴ « De fall Hartmann », in *Unio'n*, 1958, n°63, p. 7-10.

¹⁰²⁵ « Au Conseil des Ministres », in *Rappel*, 1951, n°4-5, p. 256-258.

¹⁰²⁶ « Rapport iwer de' 7. Assemblée Générale vun der LPPD zu Klengbetten, den 30.3.1952 », in *Rappel*, 1952, n°4, p. 246-251.

¹⁰²⁷ « Europa Armee », in *Rappel*, 1953/04, N°4, pp. 202-204

est de réarmer un pays qui durant 25 ans a déchaîné deux guerres. [...] Non au militarisme allemand ! Non à l'armement d'une armée allemande ! Non à une armée européenne qui fera de l'Allemagne la puissance militaire dominante en Europe !¹⁰²⁸ » « Nous ne sommes pas, en principe, les adversaires de la CED. Elle compte même, parmi les nôtres, des adhérents. [...] Mais cette CED [...], doit être un élément de paix et non une arme de guerre, elle ne doit pas servir les intérêts d'une puissance en particulier, mais bien ceux de l'humanité en son ensemble.¹⁰²⁹ » En 1954, la LPPD adresse une pétition aux membres du gouvernement, de la Chambre des députés et de Conseil d'Etat au sujet du projet de la CED dans laquelle elle demande que les autorités politiques s'opposent à une présence d'éléments militaires allemands sur le sol luxembourgeois. Elle argumente son opposition à un réarmement allemand en insistant sur le fait que le pays a fait objet de trois occupations allemandes : de 1814-1867 par les troupes prussiennes, de 1914-1915 par les troupes de l'Empire et de 1940-1945 par le IIIe Reich¹⁰³⁰. Or, nous avons vu que le Luxembourg ratifie bien le traité de la CED. Finalement lorsque le projet est rejeté par la France, la LPPD conclut : « La CED avec des droits égaux à l'Allemagne ? Autant ouvrir les prisons, les asiles, les maisons d'éducation pour enfants attardés ou vicieux, les établissements de redressement moral, les bagnes et les pénitenciers, et envoyer siéger, au Parlement européen ainsi envisagé, tous les idiots de tous les villages de tous les pays...¹⁰³¹. » Dans ce contexte, la LPPD est également sceptique par rapport au projet d'une union européenne. Lorsque le 25 janvier 1956, Emile Reuter¹⁰³² prononce sur les ondes de Radio-Luxembourg un discours en faveur de la construction européenne, la LPPD réplique : « Mais précisons, une fois de plus, que, si nous admettons le danger russe en pure éventualité, nous sommes plus assurés que jamais du danger allemand, toujours actuel, toujours imminent. Que M. Emile Reuter nous permette de lui demander de qui et de quoi "il s'agit de sauver nos patries" par l'eupéanisation ? De qui ? Quel est donc celui qui, il y a quatorze ans à peine, avait rayé le Luxembourg de la carte de l'Europe [...] ? [...] bien que nul ne demande avec plus de force et d'insistance que nous, l'arrangement pacifique entre puissances et l'établissement définitif de la paix sur la terre, nous continuerons plus que jamais notre campagne anti-allemande ! Jusqu'au jour – car nous ne sommes pas impitoyables – d'une officielle résipiscence,

¹⁰²⁸ « Um die Europa Armee », in *Rappel*, 1953/11, N°11, pp. 667-670

¹⁰²⁹ « Fini la résistance et vive la CED », in *Rappel*, 1954/04, N°4, pp. 232-233

¹⁰³⁰ « Pétition », in *Rappel*, 1954, n°1, p. 2-5.

¹⁰³¹ « CED + RIP », in *Rappel*, 1954/10, N°10, pp. 585-586

¹⁰³² Emile Reuter (1874-1973), de formation juriste est président du CSV (1944-1964), président de la Chambre des députés (1926-1964) et président du Mouvement Européen. Le discours peut être écouté en ligne sur le site du Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE) :

https://www.cvce.eu/obj/allocution_d_emile_reuter_luxembourg_25_janvier_1956-fr-fcb2498-26d1-4ca8-872a-161eae33883c.html [consulté le 02.10.2017].

se traduisant en outre par d'obligatoires réparations ...¹⁰³³ » Encore une fois, une méfiance accrue envers l'Allemagne transcende ces lignes. En 1957 lorsque la *Bundeswehr* est mise en place et intègre l'OTAN, la LPPD adresse toujours dans cette même optique, une lettre de protestation au ministre d'Etat Joseph Bech, dans laquelle elle s'oppose à ce que le général allemand Hans Speidel soit nommé commandant en chef des forces terrestres du secteur Centre-Europe de l'OTAN. Elle affirme que : « Nous ne pouvons admettre que nos vaillants combattants, nos résistants et les fils des héros morts pour la patrie soient placés sous les ordres d'un homme qui, dans l'adversité, était co-responsable des mesures inhumaines et criminelles de l'oppression allemande. [...] Nous avons sacrifié assez pour le bien-être de la communauté européenne ; nous garderons jalousement notre honneur. » Elle lance un appel à une Europe unie, mais non sous la direction de l'Allemagne, et souligne qu'elle : « s'adressera aux Mouvements de la Résistance et aux Anciens Combattants pour déclencher une action commune contre ces veules agissements¹⁰³⁴. » Mais si la LPPD participe à une manifestation de protestation organisée par des associations d'anciens résistants françaises à Auboué (Meurthe-et-Moselle)¹⁰³⁵, il ne semble pas qu'elle ait su motiver les anciens résistants luxembourgeois à rédiger une motion de protestation collective au sujet de la nomination de Speidel. En effet, l'« *Unio'n* », conservatrice et anticommuniste, ne partage pas la prise de position de la LPPD au sujet de la RFA. Elle n'aborde que peu le réarmement allemand et regrette même l'échec de la CED¹⁰³⁶. De même, elle ne s'oppose pas non plus avec la même vigueur à la nomination du général Speidel que la LPPD. Si l'« *Unio'n* » estime que cette nomination est trop précoce, elle pense que ce sera un pas nécessaire dans la réconciliation franco-allemande¹⁰³⁷. Contrairement à la LPPD, l'« *Unio'n* » est aussi membre fondateur de l'association internationale « Union de la Résistance pour une Europe Unie » (URPE) en 1955, qui est résolument anticommuniste et pro-RFA et s'inscrit dans une rhétorique européenne¹⁰³⁸.

Alors que la LPPD et l'« *Unio'n* » sont divisés concernant le statut de la RFA, les deux associations sont de nouveau sur une même ligne au sujet de la résurgence du nazisme. Relevons quelques exemples. En 1960 la LPPD et l'« *Unio'n* » s'indignent toutes les deux

¹⁰³³ « Programme de la LPPD », in *Rappel*, 1956, n°2, p. 67-68.

¹⁰³⁴ « Nous sommes contre Hans Speidel », in *Rappel*, 1957, n°3, p. 130-131, ici p. 130.

¹⁰³⁵ « Dr. Ex.Pg – Pg & PW Hans Speidel », in *Rappel*, 1957, n°3, p. 132-138.

¹⁰³⁶ « 15 Joer no Yalta », in *Unio'n*, 1960/05, N°87, p. 6

¹⁰³⁷ « De general Speidel », in *Unio'n*, 04.1957, n°55, p. 9 ; « Speidel a kén ènn », in *Unio'n*, 1957, n°59, p. 9.

¹⁰³⁸ LAGROU, *Mémoires patriotiques*, p. 270 et suite. En 1966 et 1994 la LPPD publie une résolution de l'URPE et en 1967 elle présente l'ouvrage *L'Europe Unie. Objectif majeur de la Résistance* de Hubert Halin (membre fondateur de l'URPE) dans son périodique, mais elle ne semble pas être membre de cette association internationale.

lorsque des croix gammées sont gribouillées sur la Croix de Hinzert¹⁰³⁹. En 1967, l'« *Unio'n* » envoie une lettre à Victor Bodsén, président de la Chambre des députés dans laquelle elle proteste contre le « nazisme renaissant¹⁰⁴⁰ ». Au cours de la même année, sur l'initiative des « enrôlés de force », plusieurs associations d'anciens résistants et de victimes de guerre fondent même un « comité d'action et de vigilance contre les agissements nazis », qui organise une démonstration de protestation le 25 février 1967, journée du 23^{ième} anniversaire de la mise à mort de vingt-trois résistants luxembourgeois au camp de Hinzert¹⁰⁴¹. En 1977, l'« *Unio'n* » « s'élève contre les odieuses tentatives de réhabilitation de l'hitlérisme par l'édition d'ouvrages, la vente d'objets, des émissions télévisées à l'étranger etc, qui d'une façon ou d'une autre exaltent les crimes hitlériens contre l'humanité ou ridiculisent la résistance¹⁰⁴². » Elle dénonce également les actes d'antisémitisme en Europe¹⁰⁴³. En 1980, la LPPD proteste également lors de son congrès annuel contre la renaissance du nazisme en Europe et dans le monde. Elle « demande aux instances compétentes de la RFA de prendre enfin les dispositions législatives et les mesures judiciaires qui mettront fin aux écrits nazis et néonazis et de procéder à l'interdiction des organisations SS, nazies, néonazies, racistes, antisémitiques¹⁰⁴⁴. » Dans ce contexte, il importe de noter que le CNR rédige également des lettres de protestation et des résolutions contre la résurgence du nazisme¹⁰⁴⁵.

Si le milieu des anciens résistants condamne unanimement la résurgence du nazisme, le champ thématique des conflits militaires qui sont déclenchés dans le contexte politisé de la Guerre froide constitue un sujet plus délicat. Dans de nombreux articles, l'« *Unio'n* », foncièrement anticommuniste, dénonce régulièrement la politique soviétique. En 1956 par exemple elle condamne la répression soviétique en Hongrie¹⁰⁴⁶. Sur l'arrière-fonds de la guerre

¹⁰³⁹ « Eng Provocatio'n de' d' ganzt Land revolte'ert », in *Rappel*, 1960, n°3, p. 129-131 ; « De congress vun der Unio'n », in *Unio'n*, 1960, n°85, p. 13-14.

¹⁰⁴⁰ « D'Unio'n un de président vun der chamber », in *Unio'n*, 1967, n°149, p. 3-5.

¹⁰⁴¹ KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 299. Cf. aussi « La Marche de Protestation », in *Rappel*, 1967, n°3, p. 141-142 ; « D'Lëtzeburger Resistenz ass sech éneg », in *Unio'n*, 1967, n°149, p. 5-6. Les traces du « Comité d'action et de vigilance » se perdent après la démonstration.

¹⁰⁴² CDRR, CNR, Dossier « Unio'n » : coupure d'article « L'Union des mouvements de résistance dénonce la montée du fascisme », in *RL* du 09.05.1977.

¹⁰⁴³ CDRR, CNR, Dossier « Unio'n » : coupure d'article « L'Union s'inquiète des actes répétés d'antisémitisme », in *RL* du 19.11.1978, coupure d'article « L'Union des mouvements de résistance : "Que toutes les mesures soient prises pour mettre fin à la résurgence du néonazisme" », in *RL* du 08.10.1980.

¹⁰⁴⁴ « La Presse néonazie et le Luxembourg », in *Rappel*, 1980, n°6-7, p. 333-336, ici p. 336.

¹⁰⁴⁵ Cf. par exemple : CDRR, CNR, Dossier « Circulaires n°21-64 » : circulaire n°36 aux Association de la Résistance du 06.02.1978, circulaire n°45 aux Association de la Résistance du 30.11.1983 et circulaire n°47 aux Association de la Résistance, sans date, [1984].

¹⁰⁴⁶ « D'international lâg vun èngem gewëssene standponkt aus betruecht 16.11. 1956 », in *Unio'n*, 1956/12, N°51, pp. 3-4

d'Algérie, l'« *Unio'n* » compare la colonie d'Algérie à celles de l'Union soviétique en Europe centrale. Sans nuances, elle présente la politique impérialiste française comme un modèle avec quelques abus mineurs par rapport à un impérialisme soviétique qui serait barbare et monstrueux : « La France a sorti l'Algérie du Moyen-Âge économique et social alors que la Russie a replongé des pays développés dans un état médiéval¹⁰⁴⁷ ». En 1959 elle désapprouve la politique de l'ouest par rapport au communisme : « La paix peut être préservée si on ne laisse pas de doutes sur une possible réaction. La guerre au contraire, devient de plus en plus probable quand on est prêt à faire des concessions, surtout avant même qu'elles ne soient demandées¹⁰⁴⁸. ». En 1968 elle dénonce de nouveau la répression soviétique à Prague¹⁰⁴⁹. L'« *Unio'n* » condamne donc fortement toute action militaire émanant de l'URSS, mais semble favorable à un militarisme défensif par le biais de l'OTAN. Si l'« *Unio'n* » ne fait certainement pas un appel aux armes dans ce contexte de la Guerre froide, elle a néanmoins une position inconciliable face à l'Union soviétique en refusant toute concession envers l'Est. Elle souhaite une politique plus active de la part de l'Ouest, sans pour autant clarifier en quoi ces actions, cette « réaction » devraient consister. Contrairement à l'« *Unio'n* », la LPPD ne revêt pas de position anticommuniste : elle compte dans ses rangs aussi bien des membres de gauche (comme Edouard Barbel), que de droite (comme Aloyse Raths), et essaye dans ce sens de trouver une prise de position consensuelle dans le contexte de sa participation politique. C'est ainsi que la LPPD prend plus rarement position quant aux conflits géopolitiques de la Guerre froide. Si elle s'intéresse régulièrement à l'histoire et l'actualité de pays étrangers comme par exemple l'Iran, le Vietnam ou Israël¹⁰⁵⁰, il s'agit d'articles informatifs sans prise de position directe. En 1949, la LPPD publie dans son périodique un communiqué des anciennes concentrationnaires de Ravensbrück qui lancent un appel à la fin des conflits armés de la Guerre froide : « Nous voulons être délivrées de la guerre en Grèce, en Chine et en Indochine¹⁰⁵¹ ». En 1956, lorsque les troupes soviétiques répriment l'insurrection du peuple hongrois, la LPPD exprime sa solidarité avec ce dernier, mais elle condamne aussi les actes de vandalisme commis par des manifestants luxembourgeois dans l'ambassade russe¹⁰⁵². En 1970, le président la LPPD

¹⁰⁴⁷ « La France et la Russie », in *Unio'n*, 1958, n°69, p. 5-6

¹⁰⁴⁸ *Unio'n*, 1959, n°72, p. 7

¹⁰⁴⁹ « D'ligge rége'ert ! », in *Unio'n*, 1968, n°162, p. 2-4. Le CNR proteste également contre l'invasion de la Tchécoslovaquie. Cf. CDRR, CNR, Dossier « Circulaires CNR n°1-20 » : résolution du CNR du 22.08.1968 ; CDRR, CNR, Dossier « Circulaire n°21-64 » : circulaire n°56 aux Association de la Résistance du 11.12.1989.

¹⁰⁵⁰ Cf. par exemple « Vues sur le Monde », in *Rappel*, 1953, n°7-8, p. 443-445 ; HURST Pierre, « Points d'Histoire – Israël, An 20 », in *Rappel*, 1968, n°5, p. 277-280.

¹⁰⁵¹ r.s. « Nous voulons être délivrées », in *Rappel*, 1949, n°6, p. 323-324.

¹⁰⁵² Comité Exécutif, « Fir Menscherecht a Freihét », in *Rappel*, 1956, n°12, p. 712-713.

Edouard Barbel dénonce sévèrement les exactions commises sur la population civile dans la guerre du Vietnam et lance un appel à la fin des atrocités¹⁰⁵³.

Finalement, les associations luxembourgeoises d'anciens résistants participent aussi à l'actualité politique de leur pays, comme cela a déjà été le cas lors de l'immédiat après-guerre autour de l'épuration et de la reconstruction. Deux thèmes qui suscitent particulièrement l'intérêt des anciens résistants sont par exemple les lois d'amnistie des années 1950 et le statut de la langue luxembourgeoise. Lorsqu'au cours des années 1950, des projets de lois pour une amnistie¹⁰⁵⁴ sont présentés, ils sont vivement critiqués par la LPPD. Lors de son congrès de 1952, elle s'oppose formellement au projet de loi sur l'amnistie en faveur des inciviques et adresse un mémoire en ce sens aux autorités politiques du pays. Elle argumente qu'une amnistie générale serait prématurée et un « cadeau plutôt immérité » vue que les personnes condamnées méritant une mesure de clémence auraient vu leur peine commuée¹⁰⁵⁵. En 1954, elle s'oppose une nouvelle fois au projet de loi d'amnistie et réclame que le projet soit reporté jusqu'à ce que les mesures d'indemnisation envers les anciens résistants aient abouti¹⁰⁵⁶. Dans cette même veine, la LPPD publie en 1959 un « Avis aux partis politiques du pays » dans lequel elle affirme sa volonté de « combattre par tous les moyens les candidats [aux élections] dont l'attitude patriotique et civique pourrait accuser des défaillances, mêmes légères¹⁰⁵⁷. » Dans le premier numéro de son nouveau périodique de 1951, l'« *Unio'n* » publie également son point de vue sur l'amnistie. Partant elle ne s'oppose pas catégoriquement aux projets d'amnistie : elle plaide pour une réconciliation de la société et pour une politique du pardon¹⁰⁵⁸ et réclame que les personnes ayant commis de « petites fautes » soient amnistiées mais non les autorités politiques et administratives ayant fléchi¹⁰⁵⁹. Pourtant lors de son congrès de 1952, l'« *Unio'n* » adopte unanimement une résolution de sa section de Bettembourg qui déclare que le projet d'amnistie

¹⁰⁵³ « Nur leichte Kämpfe im Raum Da-Nang », in *Rappel*, 1970, n°12, p. 539-541

¹⁰⁵⁴ En définitive, trois lois d'amnistie sont votées : la loi d'amnistie du 24 mars 1950 concernant la répression de certains faits punissables commis sous l'impulsion de sentiments patriotiques pendant l'occupation ou à l'époque de la libération, la loi d'amnistie du 31 mars 1950 tendant à atténuer certaines peines attachées à des condamnations encourues du fait d'attentat contre la sécurité extérieure de l'Etat et la loi du 12 janvier 1955 portant amnistie de certains faits punissables et commutation de certaines peines en matière d'attentat contre la sûreté extérieure de l'Etat ou de concours à des mesures de dépossession prises par l'ennemi et instituant des mesures de clémence en matière d'épuration administrative.

¹⁰⁵⁵ « Amnestie », in *Rappel*, 1952, n°7, p. 323-324.

¹⁰⁵⁶ « Zum Amnestieprojekt... », in *Rappel*, 1954, n°4, p. 197-198.

¹⁰⁵⁷ « Avis aux partis politiques », in *Rappel*, 1959, n°1, p. 3.

¹⁰⁵⁸ « Amnestie », in *Unio'n*, 1951, n°1, p. 1-3.

¹⁰⁵⁹ « Echo iwwert d'amnestie (oder amnistie?) », in *Unio'n*, 1952, n°2, p. 1-2.

est trop précoce et – comme la LPPD – demande qu’il soit mis en veille jusqu’à ce que les plaies de la guerre soient guéries¹⁰⁶⁰.

Les associations d’anciens résistants adoptent également une position consensuelle dans les débats autour du statut de la langue luxembourgeoise, un sujet qui leur tient particulièrement à cœur. Nous avons vu qu’au cours de la guerre, le luxembourgeois est interdit par les Allemands. De même lors du recensement du 10 octobre 1941, le *Gauleiter* Gustave Simon cherche à forcer la population à répondre à la question renseignant sur la langue maternelle par « allemand » et non par « luxembourgeois ». C’est ainsi que l’usage de la langue luxembourgeoise devient un moyen de s’opposer aux Allemands et le recensement du 10 octobre offre une occasion aux mouvements de résistance pour mobiliser la population avec succès contre la politique d’annexion de l’administration nazie, qui annule finalement le recensement. Après la guerre, le statut du luxembourgeois est valorisée d’une manière inédite : de nombreux députés parlent le luxembourgeois dans les séances du Parlement, des cours de luxembourgeois sont introduits dans l’enseignement secondaire, une nouvelle orthographe phonétique est développée et le luxembourgeois est momentanément mis en avant dans la presse écrite au détriment de l’allemand. Mais cet enthousiasme s’atténue à partir des années 1950¹⁰⁶¹.

Dès le premier numéro de son journal en 1944, l’« *Unio’n* » lance un appel à valoriser la langue luxembourgeoise¹⁰⁶². Par la suite, elle consacre régulièrement des articles à la langue luxembourgeoise¹⁰⁶³, tout comme la LPPD, qui déplore en 1952 que le luxembourgeois serait menacée par un déclin¹⁰⁶⁴. C’est ainsi que la LPPD demande en 1954 au gouvernement des « subventions pour la production et propagation d’œuvres littéraires en langue du pays [et des] mesures pour endiguer le déferlement d’une culture étrangère sur le pays par des livres, journaux, films et manifestations artistiques¹⁰⁶⁵. » La LPPD couple ici ses revendications pour valoriser le luxembourgeois à l’argumentation d’une supposée surpopulation étrangère. En 1967, la LPPD se remobilise pour que le luxembourgeois soit renforcé dans l’usage quotidien : « La LPPD va ainsi soutenir toutes les actions qui visent à conférer à nouveau à notre langue nationale la place dans la vie publique, qui lui est due. Le luxembourgeois doit avoir une place

¹⁰⁶⁰ « Résolutio’n vun der sectio’n Bêteburg », in *Unio’n*, 1952, n°6, p. 2.

¹⁰⁶¹ MAJERUS, « Eis Sprooch », p. 20-21.

¹⁰⁶² « Ons Sprôch », in *D’Unio’n*, 1944, n°10, p. 1 et 4.

¹⁰⁶³ Cf. par exemple « Ons sprôch an hir schreiwweis », in *Unio’n*, 1964, n°122, p. 9.

¹⁰⁶⁴ RAUSCH M., « Si mir nach Letzebuenger ? », *Rappel*, 1952, n°4, p. 213-215.

¹⁰⁶⁵ « Ce que nous attendons du nouveau Gouvernement et de la nouvelle Chambre », in *Rappel*, 1954, n°10, p. 604-607, ici p. 607.

dans nos églises, dans nos écoles, de même que dans la radio et le Parlement¹⁰⁶⁶. » Cet appel s'inscrit dans un double contexte. D'une part le concile Vatican II qui se déroule entre 1961 et 1965 stipule en 1963 l'emploi des langues vernaculaires lors des services religieux¹⁰⁶⁷ : les anciens résistants s'engagent ainsi à ce que les messes se fassent en luxembourgeois. D'autre part, en 1967, le journal néonazi *National- und Soldatenzeitung* publie un article suggérant que des Allemands et des collaborateurs nazis auraient été maltraités après la libération en 1944. Ceci incite la LPPD à émettre une résolution de protestation qui réclame la sauvegarde « du patrimoine national, notamment en enrayant l'empiètement inquiétant et néfaste de l'emploi de la langue de l'ancien oppresseur au détriment du parler luxembourgeois¹⁰⁶⁸. » Dans son argumentation, la LPPD se réfère aussi au « référendum » de 1941 : « Fidèle au référendum du 10 octobre 1941, nous insistons que notre langue nationale est le luxembourgeois et uniquement le luxembourgeois¹⁰⁶⁹ ». En effet, « [l]e 10 octobre 1941 deviendra par la suite [de la guerre] un élément récurrent dans la justification du luxembourgeois en tant que langue », comme le souligne l'historien Benoît Majerus¹⁰⁷⁰. Dès 1971, la LPPD soutient aussi l'association « *Actioun Letzeburgesch* », qui s'engage dans un travail de lobbying pour promouvoir le luxembourgeois¹⁰⁷¹. Lorsque dans le contexte du 40^e anniversaire du 10 octobre 1941, la question sur le statut du luxembourgeois refait surface en 1981, la LPPD plaide à ce que le luxembourgeois obtienne le statut d'une langue nationale¹⁰⁷², une revendication que l'« *Unio'n* » partage. Celle-ci réclame également que le luxembourgeois soit ancré dans la constitution et que son usage soit fortifié dans la vie quotidienne et notamment dans l'Eglise¹⁰⁷³. Comme ces revendications n'aboutissent pas, les associations d'anciens résistants formulent en 1982 deux résolutions collectives pour revendiquer l'emploi du luxembourgeois dans les

¹⁰⁶⁶ « D'LPPD weert dofir all Actiounen önnnerstötzen, déi drop ausgin, eiser Heemechtssprooch erem déi Plaaz am öffentleche Liéwen anzeraumen, déi hir zoukönnt. D'Letzeburgesch gehéiert an eis Kiirchen, an eis Schoulen, grad esou wéi an de Radio an an d'Chamber. » Cf. Alorat [Aloyse Raths], « Letzeburgesch an der Kirch ? », in *Rappel*, 1967, n°3, p. 171-175, ici p. 171.

¹⁰⁶⁷ LE BARS Stéphanie, « Les principaux apports du concile Vatican II », *Le Monde* du 11.10.2012 : http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/10/11/dates-et-textes-du-concile-vatican-ii_1773960_3214.html [consulté le 06.10.2017].

¹⁰⁶⁸ « Résolution de la LPPD », in *Rappel*, 1967, n°2, p. 57-58, ici p. 58.

¹⁰⁶⁹ « Getrei eiser Ofstömmong vum 10. Oktober 1941 mussen mir soen, datt eis Vollekssprooch d'Letzeburgesch, an nömme d'Letzeburgesch ass. ». Cf. Alorat, « Letzeburgesch an der Kirch ? », in *Rappel*, 1967, n°11, p. 607-608. A ce sujet voir notamment les articles suivants : Alorat, « Letzeburgesch an der Schoul », *Rappel*, 1967, n°6, p. 337-339 ; Alorat, « Letzeburgesch an der Kirch ? », in *Rappel*, 1968, n°1, p. 25-27 ; Alorat, « Letzeburgesch an der Kirch ? », in *Rappel*, 1968, n°4, p. 187-188 ; C.C., « Letzeburgesch an der Kirch », in *Rappel*, 1969, n°7-8, p. 323-324 ; Alorath, « 30 Joer derno : den 10 Oktober 1971 », in *Rappel*, 1971, n°10, p. 347-348.

¹⁰⁷⁰ MAJERUS Benoît, « Eis Sprooch », in KMEC, *Lieux de mémoire* (vol. 1), p. 17-22, ici p. 20.

¹⁰⁷¹ Alorath, « 30 Joer derno : den 10 Oktober 1971 », in *Rappel*, 1971, n°10, p. 347-348. Cf. aussi MAJERUS, « Eis Sprooch », p. 21-22.

¹⁰⁷² SIUDA R., « E Plaidoyer », in *Rappel*, 1983, n°1-2, p. 40.

¹⁰⁷³ CDRR, CNR, Dossier « Unio'n » : résolution de l'« *Unio'n* » du 18.03.1980.

églises et la désignation du luxembourgeois comme langue nationale¹⁰⁷⁴, qui sont publiées dans le *Rappel*. Elles y dénoncent que pour le 40^e anniversaire du « référendum » de 1941 le luxembourgeois n'a pas été déclaré comme langue nationale et que par-delà la mémoire de cet événement n'aurait pas été respectée et réclament qu'une loi stipulant le statut national du luxembourgeois soit votée¹⁰⁷⁵, ce qui est finalement fait en 1984.

II. b. 1. 2. Les associations d'anciens résistants en Alsace et en Moselle : une participation politique moins développée

En Alsace et Moselle, les associations d'anciens résistants semblent intervenir beaucoup moins dans la vie sociopolitique que leurs pairs luxembourgeois. Cette impression est suggérée par l'état des sources : comme les périodiques sont beaucoup moins nombreux dans ces régions et plus éphémères, les associations d'anciens résistants ne disposent pas d'une véritable plateforme leur permettant de faire état de leurs interventions potentielles. Nous avons néanmoins pu déterminer plusieurs prises de positions de différentes associations d'anciens résistants.

Elles se positionnent tout d'abord par rapport aux procès des criminels de guerre. Comme au Luxembourg, les anciens résistants alsaciens et mosellans revêtent à ce sujet une position consensuelle et protestent contre la manière dont sont châtiés les criminels de guerre allemands : elle leur paraît inefficace et trop indulgente. En Alsace, la FNDIRP du Bas-Rhin dénonce que les criminels de guerre des camps de Schirmeck-Struthof ne soient pas encore jugés¹⁰⁷⁶. Elle s'indigne des « exigences allemandes, tendant à la libération de tous les criminels de guerre encore détenus par les alliés, dont certains ont déjà encouru plusieurs condamnations à mort, bien que se portant merveilleusement bien dans les prisons qui les hébergent¹⁰⁷⁷. » En 1953, la FNDIRP du Bas-Rhin dénonce une nouvelle fois la libération prématurée des criminels de guerre¹⁰⁷⁸. Durant la même année, la FNDIRP du Haut-Rhin prend position par rapport aux procès du Struthof et de Schirmeck et déplore que seulement une fraction des coupables soit jugée. Dans ce contexte, elle projette de publier une brochure pour mieux informer ses

¹⁰⁷⁴ CDRR, CNR, Dossier « Circulaires n°21-64 » : circulaire n°44 aux Associations de la Résistance du 16.12.1982.

¹⁰⁷⁵ « Eis Nationalsprooch », in *Rappel*, 1983, n° 3-4, p. 85.

¹⁰⁷⁶ « Um die Carte DIR und DIP », in *La Voix des Déportés*, juillet 1952, n°1, p. 3.

¹⁰⁷⁷ « Contre le réarmement de nos bourreaux », in *La Voix des Déportés*, février-mars 1953, n°5, p. 6.

¹⁰⁷⁸ « Intervention de notre Président au Congrès de l'UFAC », in *La Voix des Déportés*, octobre-novembre 1952, n°4, p. 2.

membres¹⁰⁷⁹, mais ce projet n'aboutit pas. En Moselle, la FNDIRP déplore lors de son congrès de 1949 que les grands criminels nazis de la région ne soient pas encore jugés¹⁰⁸⁰. A partir des années 1950, les associations départementales alsaciennes et mosellane de l'UNADIF revendiquent également que les criminels de guerre soient châtiés et dénoncent des verdicts jugés trop cléments dans le contexte de la réconciliation franco-allemande.

La question du statut de la RFA et son réarmement présente néanmoins un sujet plus délicat, comme cela a été le cas au Luxembourg. Les associations départementales du Rhin et de la Moselle de la FNDIRP désapprouvent comme la LPPD la politique de réarmement de la RFA et le projet de la CED. La FNDIRP du Bas-Rhin publie ainsi une résolution relative au réarmement de l'Allemagne dans laquelle elle s'oppose à « rendre à l'Allemagne sa puissance militaire sous couvert d'une armée Européenne¹⁰⁸¹. La FNDIRP de la Moselle quant à elle, proteste contre la CED auprès du monument aux morts de Metz¹⁰⁸². Les associations départementales alsaciennes et mosellanes de l'UNADIF sont également méfiantes envers un réarmement de l'Allemagne. En même temps, elles refusent de prendre des prises de positions communes avec leurs camarades de la FNDIRP. Si l'UNADIF du Bas-Rhin se veut pacifiste et s'oppose au réarmement de la RFA, elle s'oppose par exemple à participer à une manifestation nationale pour la paix et contre le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest organisée par la FNDIRP à Paris le 9 décembre 1950, en argumentant qu'il s'agirait d'un rassemblement politique¹⁰⁸³. De même le 24 mars 1957, le comité national FNDIRP organise à Auboué en Meurthe-et-Moselle un « Rassemblement National du Souvenir contre la nomination du Général allemand Speidel », à laquelle participe également la LPPD. Si le comité national de l'UNADIF autorise ses associations départementales à organiser leurs propres manifestations, il leur interdit de participer à celles organisées par la FNDIRP¹⁰⁸⁴. C'est ainsi que l'UNADIF de la Moselle proteste contre la nomination du général Speidel, mais refuse de participer à la manifestation de l'FNDIRP : « le comité départemental ne saurait associer leur fédération à une manifestation qui risquerait de revêtir un caractère politique¹⁰⁸⁵. »

¹⁰⁷⁹ « Der Prozess gegen die Henker des KZ Schirmeck », in *La Voix des Déportés*, février-mars 1953, n°5, p. 4-5.

¹⁰⁸⁰ ADM, 67 J 3 : résolutions et vœux émis lors du congrès de la FNDIRP de la Moselle du 9 janvier 1949.

¹⁰⁸¹ « Contre le réarmement de nos bourreaux », in *La Voix des Déportés*, février-mars 1953, n°5, p. 6.

¹⁰⁸² ADM, 67 J 77 : coupure d'article « Les déportés FNDIRP au monument aux Morts », s.r., 1954.

¹⁰⁸³ « Ils n'ont rien appris... », in *Echo des Déportés et Internés*, janvier 1951, n°1, p. 1-2.

¹⁰⁸⁴ ADM, 67 J 4 : procès-verbal de la réunion du bureau de l'UNADIF de Moselle du 15.03.1957.

¹⁰⁸⁵ *Idem* : motion de l'UNADIF de Moselle du 15.03.1957.

Alors que la question du statut de la RFA ne permet pas aux associations alsaciennes et mosellanes d'anciens résistants à engager une action collective, ceci n'est pas le cas concernant le sujet de la résurgence du nazisme, comme le montre un exemple en Moselle. Le 28 janvier 1968, l'UNADIF et la FNDIRP mosellanes organisent ensemble une manifestation contre la renaissance du nazisme, en protestant devant les monuments aux morts. Il s'agit d'une action lancée par les associations d'anciens résistants au niveau national, suite au congrès du NPD en Allemagne en novembre 1967. En Moselle, les deux associations rivales se réunissent « le 28 janvier 1968, jour anniversaire de la libération du Camp d'Extermination d'Auschwitz où ont péri plusieurs millions d'hommes, de femmes et d'enfants [...] pour manifester, dans l'union et la dignité, leur émotion et leur inquiétude ainsi que leur ardente volonté de s'opposer à la montée du néo-nazisme et de réclamer dans l'immédiat l'interdiction du NPD¹⁰⁸⁶. »

Le champ thématique des conflits géopolitiques dans le contexte politisé de la Guerre froide présente de nouveau, comme au Luxembourg, un terrain plus délicat et de nature à engendrer des divisions à l'intérieur du milieu résistant. La guerre d'Algérie, interpelle bien entendu les anciens résistants français : entre l'armée française qui utilise la torture et les actes de violence commis par le « Front de libération nationale¹⁰⁸⁷ » (FLN) et l'« Organisation armée secrète¹⁰⁸⁸ » (OAS) d'une part, et le peuple algérien qui revendique son indépendance d'autre part, ce conflit ne peut laisser indifférents les associations d'anciens résistants. Au niveau national de la France, la FNDIRP, proche du parti communiste, soutient les nationalistes algériens et condamne la politique française et l'OAS. L'UNADIF gaulliste au contraire se positionne pour le maintien de l'« Algérie française », mais la question de la torture et des atteintes aux droits de l'Homme rend cette position difficile. Comme le souligne Olivier Lalieu, la guerre d'Algérie présente une situation similaire pour les amicales gaullistes que l'appel de Rousset de 1949 pour les amicales communistes¹⁰⁸⁹.

En Alsace, l'« Amicale des Anciens de la Résistance Combattante » du Bas-Rhin (ARC) sympathise en 1961 avec l'« Algérie française » et les colons français : « Nous Alsaciens les comprenons plus facilement. [...] Ils se refusent d'abandonner aux rebelles ce qui a été créé

¹⁰⁸⁶ ADM, 67 J 83 : circulaire du 16.01.1968. Cf. aussi : ADM, 94 J 34 : compte-rendu de la réunion du bureau départemental de la FNDIRP du 14.01.1978 ; ADM, 67 J 3 : résolution du congrès départemental du 06.05.1979 ; ADM, 94 J 34 : compte-rendu de l'assemblée générale de la FNDIRP de Moselle du 16 et 17.05.1987.

¹⁰⁸⁷ Mouvement des nationalistes algériens.

¹⁰⁸⁸ Le sigle « OAS » fait volontairement référence à l'« Armée secrète » (AS) de la Résistance. Cette structure de combat est issue du regroupement des formations paramilitaires des trois plus importants mouvements de résistance « gaulliste » de la zone sud : « Combat », « Libération-Sud » et « Franc-Tireur » en septembre 1942.

¹⁰⁸⁹ LALIEU, *Déportation*, p. 149-162.

depuis 130 ans, cela mérite réflexion¹⁰⁹⁰. » Dans ce sens, l'ARC lance également un appel de solidarité aux harkis poursuivis par le gouvernement algérien, en soulignant que les tirailleurs algériens ont aidé les FFI en janvier 1945¹⁰⁹¹. Le comité national de l'UNADIF qui se réunit à Colmar en 1956 se solidarise davantage encore avec les militaires français en Algérie dans leur combat pour le maintien de la « présence et du prestige français », en qualifiant la guerre de « luttes fratricides »¹⁰⁹². Tout au long de la guerre d'Algérie, l'UNADIF du Bas-Rhin reproduit ainsi dans son périodique des extraits du journal *Le Déporté* dans lequel le bureau national de l'UNADIF se positionne par rapport à ce conflit. Ce dernier lance un appel de solidarité aux anciens résistants français en Algérie en rappelant : « qu'ils sont là-bas le fer de lance de notre idéal de la Résistance pour lequel tant des nôtres sont morts¹⁰⁹³. » En même temps, le bureau national de l'UNADIF se désolidarise de l'insurrection des Algériens en déclarant : « qu'ils [les anciens résistants] n'ont, dans le passé, admis la légitimité de leur résistance que dans une nation engagée dans un conflit international et occupée par une puissance ennemie faisant peser sur elle un régime d'intolérable oppression ; dans un pays où les libertés fondamentales et les droits de l'Homme sont normalement garantis par les lois existantes, ils considèrent le recours à la violence comme un crime que tous les citoyens attachés à la liberté ont le devoir de condamner et les Pouvoirs Publics l'obligation de réprimer avec vigueur et sans hésitation¹⁰⁹⁴. » A côté de la reproduction de ces déclarations du bureau national, l'UNADIF bas-rhinoise lance régulièrement des appels à la « paix mondiale », notamment à travers ses éditoriaux, mais sans pour autant contester la position de sa fédération-mère¹⁰⁹⁵. Fautes d'archives nous n'avons pu retrouver une prise de position des associations départementales de la FNDIRP quant à la guerre d'Algérie. Mais sachant que le bureau national de la FNDIRP soutient les nationalistes algériens, il est peu probable que les associations alsaciennes de la FNDIRP se soient solidarisées avec les prises de position de l'ARC et de l'UNADIF.

En Moselle ni l'association départementale de l'UNADIF, ni celle de la FNDIRP ne semblent prendre position par rapport à la guerre d'Algérie. Elles se prononcent néanmoins dans le contexte de la guerre du Kipour entre Israël et les pays arabes en 1973. L'UNADIF

¹⁰⁹⁰ ADBR, 203 J 18 : compte-rendu de l'assemblée générale du 03.01.1961.

¹⁰⁹¹ ADBR, 203 J 18 : compte-rendu de l'assemblée générale du 03.01.1963. Dans le fonds d'archives de l'ARC existent de nombreuses coupures de presse qui contiennent des articles d'ordre géopolitique sur la France, l'Europe, et le monde. La collection de ces articles fait preuve de l'intérêt pour l'actualité géopolitique de l'ARC, par contre, en dehors des exemples cités pour la guerre d'Algérie, elle ne se positionne pas explicitement par rapport à d'autres conflits géopolitiques.

¹⁰⁹² « Résolutions votées par le Congrès », in *Echo des Déportés et Internés*, juillet, août, septembre 1956, n°3, p. 2-3.

¹⁰⁹³ « Pour la Paix et la Liberté », in *La Voix du Déporté et Interné du Bas-Rhin*, 1961, n°4, p. 11.

¹⁰⁹⁴ « Décision prise par le Bureau National », in *La Voix du Déporté et Interné du Bas-Rhin*, 1962, n°1, p. 11.

¹⁰⁹⁵ « Le Mot du Président », in *La Voix du Déporté et Interné du Bas-Rhin*, 1962, n°1, p. 1.

mosellane se rallie à la résolution de l'UNADIF nationale qui lance un appel à la paix en soutenant Israël, tout en reconnaissant la situation « pénible » des réfugiés palestiniens et des populations arabes¹⁰⁹⁶. La FNDIRP mosellane lance également un appel à la paix mais elle revêt aussi une position plus réservée face à Israël. Elle estime « qu'un règlement de la situation au Proche-Orient ne pouvait reposer que sur le respect des droits nationaux de tous les peuples en cause, de l'intégrité territoriale de chaque nation et de la sécurité pour tous. » De même, elle approuve la résolution de l'ONU du 22 novembre 1967, qui condamne les conquêtes israéliennes lors de la guerre des six jours¹⁰⁹⁷. Dans le contexte politisé de la Guerre froide, les associations alsaciennes et mosellanes d'anciens résistants, comme celles du Luxembourg, restent donc divisées.

Mais contrairement à leurs pairs luxembourgeois, les associations d'anciens résistants de l'Alsace et de la Moselle ne semblent toutefois pas intervenir dans la politique intérieure de leur région en dehors du contexte de l'épuration et de la reconstruction dans l'immédiat après-guerre : aucune résolution dans ce sens n'a été retrouvée dans les archives à notre disposition.

II. b. 3. Les interventions des associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est dans la politique intérieure

Si les associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est cherchent à s'ancrer dans la vie sociétale en participant à des fêtes populaires, comme à la journée de la gendarmerie¹⁰⁹⁸ ou encore à l'inauguration du barrage de la Vesdre près d'Eupen en 1951¹⁰⁹⁹, quelques fonds d'archives administratifs, ainsi qu'une analyse du *GE*, montrent qu'elles s'engagent aussi ponctuellement dans une véritable participation politique. Contrairement aux associations luxembourgeoises, alsaciennes et mosellanes, celles de la Belgique de l'Est ne se positionnent cependant quasiment pas par rapport à des sujets internationaux, à l'exception de quelques interventions qui dénoncent la réémergence du nazisme¹¹⁰⁰. Leurs interventions ne sortent donc pas du champ thématique de la politique intérieure de leur région.

¹⁰⁹⁶ ADM, 94 J 6 : coupure d'article « L'UNADIF et les événements du Proche-Orient », in *RL* du 28.10.1973.

¹⁰⁹⁷ ADM, 94 J 6 : coupure d'article « Proche-Orient. La position de la FNDIRP », in *LR* du 29.10.1973.

¹⁰⁹⁸ « Mitteilung der Fédération belge de la Résistance », in *GE* du 05.10.1951, p. 3.

¹⁰⁹⁹ « Volksfest gelegentlich der Einweihung der Talsperre », in *GE* du 29.06.1951, p. 3.

¹¹⁰⁰ Cf. par exemple : « Beim 2. Kongress der Gemeinschaftsfront der Naziregime-Widerständler in Welkenraedt », in *GE* du 14.05.1972, p. 4; « Wieso trifft es gerade jene, die zum 50. Jahrestag der Befreiung vom Nationalsozialismus vor den schleichenden Gefahren der "neuen Rechten" warnen ? » Cf. RICHTER, « Welches Maß ist voll ? », in *GE* du 30.09.1994, p. 2.

Une première trace d'une participation politique des associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est – en dehors de l'épuration et de la reconstruction dans l'immédiat après-guerre – devient apparente lors des élections communales de 1958 : il s'agit de la soi-disant « *Eupener Schöfffrage* » (la « question de l'échevin d'Eupen »)¹¹⁰¹. En effet, le parti social-chrétien (PSC) propose sur sa liste Hubert Mießen, un ancien « incivique ». Pendant l'annexion, il a travaillé en tant qu'avocat et il a été membre dans plusieurs organisations nazies avant d'être enrôlé dans la *Wehrmacht*. Bien que Mießen n'ait pas été un nazi convaincu, mais un suiveur, il est condamné en 1945 à cinq ans de prison. Il perd momentanément sa nationalité belge et est déchu de ses droits civiques jusqu'en 1955. Son patrimoine est placé sous séquestre jusqu'en 1952 et il est interdit d'exercer son métier. Selon Christoph Brüll, les autorités cherchent à imposer un châtement exemplaire pour un intellectuel qui aurait manqué à ses responsabilités¹¹⁰². Depuis la fin des années 1940, le PSC s'inscrit dans une action politique qui œuvre pour diminuer les séquelles de l'épuration¹¹⁰³. Mießen représente ainsi les électeurs touchés par une épuration ne prenant pas en compte la situation particulière de l'annexion et reçoit le meilleur résultat avec 1.200 voix¹¹⁰⁴. Mais certaines associations d'anciens résistants ne partagent pas le point de vue de la majorité des habitants de leur commune. La section eupenoise de la « Fédération belge de la Résistance » et la « Fédération de la Résistance des Dix Communes » adressent en effet des lettres de protestations au gouverneur de Liège en lui demandant de refuser la candidature de Mießen en tant qu'échevin. La « Fédération belge de la Résistance » estime « qu'une telle nomination serait prématurée et pourrait discréditer [la] loyauté de bons Belges si chèrement acquis¹¹⁰⁵. » La « Fédération de la Résistance des Dix Communes », plus intransigente encore, argumente que la nomination engendrerait la réémergence d'un mouvement analogue à la *Heimattreue Front*. Elle « est indignée devant l'audace de ces anciens collaborateurs du nazisme et s'élève avec force contre l'accession éventuelle à un échevinat quelconque du candidat Mießen¹¹⁰⁶. » Dans un premier temps,

¹¹⁰¹ Au sujet de la « *Schöfffrage* » en 1958 et de la « *Bürgermeisterfrage* » en 1964, cf. BRÜLL Christoph, « Die langen Schatten der Nachkriegszeit. Zur Eupener Bürgermeisterfrage 1964-1965 », in *Geschichtliches Eupen*, n°LI, 2017, p. 101-127.

¹¹⁰² BRÜLL, « Die langen Schatten », p. 104-105.

¹¹⁰³ BRÜLL, « Die langen Schatten », p. 106.

¹¹⁰⁴ CREMER Freddy, « Annexion, Assimilation, Autonomie. Zur Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft. Teil III », in *I&M. Informationen und Meinungen aus Deutschbelgien*, 1944, n°4, p. 4-15, ici p. 9.

¹¹⁰⁵ AEE, Provinzialarchiv, Nr22 : lettre de la section eupenoise de la « Fédération belge de la Résistance » au gouverneur de Liège du 03.12.1958. Nous remercions Monsieur Christoph Brüll de nous avoir indiqué ce fonds d'archives.

¹¹⁰⁶ AEE, Provinzialarchiv, Nr22 : lettre de Léon Gielen, président de la « Fédération de la Résistance des Dix Communes » au gouverneur de Liège du 20.12.1958.

Mießen décline un échevinage « pour des raisons personnelles¹¹⁰⁷ », mais en octobre 1959 il accepte une telle fonction en remplacement d'un échevin démissionnaire. Mießen obtient sept voix, son opposant Joseph Bartholemy¹¹⁰⁸, ancien directeur de la Caisse de maladie et président de la « Fédération nationale des invalides 1914-1918 et 1940-1945 », six voix¹¹⁰⁹.

Au cours des années 1960, la « *Schöffensfrage* » se transforme en « *Bürgermeisterfrage* » (« question du bourgmestre »), qui incite une nouvelle intervention d'une partie du milieu résistant. En avril 1964, après la mort de Hugo Zimmermann, Hubert Mießen, premier échevin, devient bourgmestre faisant fonction. Le 11 octobre, le PSC remporte les élections communales avec Mießen, qui reste premier échevin et devient candidat au poste de bourgmestre. Encore une fois, certaines associations d'anciens résistants ne partagent pas la façon de voir de la majorité des habitants de la commune et protestent auprès du gouverneur de Liège¹¹¹⁰. Parmi ces contestataires figurent cette fois-ci notamment les sections d'Eupen (sous la présidence de Joseph Schmitz) et de Plombières de la CNPPA, qui adressent des lettres de protestation quasiment identiques au gouverneur de Liège en novembre 1964. Les deux sections locales de la CNPPA soulignent : « Nous ne pouvons admettre que Monsieur H. Mießen, ayant été condamné pour incivisme vis-à-vis de notre pays, soit placé actuellement à la tête d'une ville belge. Nous souhaitons que cette ville soit représentée par un mayer ayant un passé irréprochable dans ce domaine¹¹¹¹. » Des rumeurs courent ainsi que des prisonniers politiques d'Eupen chercheraient à provoquer un scandale politique en suggérant que la ville d'Eupen serait peuplée de « nazis incorrigibles »¹¹¹². Lors du congrès national de la CNPPA à Louvain du 21 et 22 novembre, la candidature de Mießen n'est pas officiellement abordée, mais on a en vue d'envoyer une délégation auprès du ministre de l'Intérieur Arthur Gilson (partie social-chrétien) afin de protester contre la candidature de Mießen¹¹¹³. Or, le milieu résistant de la Belgique de l'Est n'est pas unanime sur la question. La « Fédération belge de la Résistance – section Eupen » et la « Fédération de la Résistance des Dix Communes » ne semblent plus

¹¹⁰⁷ « Die erste Sitzung des neuen Eupener Stadtparlaments », in *GE* du 06.01.1959, p. 4.

¹¹⁰⁸ Que Bartholemy s'oppose à la candidature de Mießen surprend, puisqu'en mai 1945 il lance un appel au calme et condamne toute action de vengeance. Cf. BRÜLL, « Die langen Schatten », p. 108.

¹¹⁰⁹ BRÜLL, CREMER, MIESSEN, « "Hilf dir selbst, so hilft dir Gott" », p. 60 ; « Weitere mehr als zweistündige Sitzung des Eupener Stadtrats », in *GE* du 13.10.1959, p. 4 ; AEE, Provinzialarchiv, Nr22 : lettre du bourgmestre d'Eupen au gouverneur de Liège du 14.10.1959.

¹¹¹⁰ AGR - I585 – 1991 : note du directeur général van Houte au ministre de l'Intérieur du 04.08.1965. Nous remercions Monsieur Christoph Brüll de nous avoir indiqué ce fonds d'archives.

¹¹¹¹ AGR - I585 – 1991 : lettre de la CNPPA Eupen au gouverneur de Liège du 04.11.1964 ; lettre de la CNPPA Plombières et environs au gouverneur de Liège du 29.11.1964.

¹¹¹² MICHEL Henri, « In Erwartung eines (angeblichen) "politischen Skandals" », in *GE* du 20.11.1964, p. 1-2.

¹¹¹³ CREMER, « Annexion, Assimilation », p. 10.

réitérer leurs protestations. De même, aucune résolution de protestation commune n'a été signée et certains anciens prisonniers politiques refusent de se rallier à l'opposition des sections locales de la CNPPA¹¹¹⁴. En effet, Henri Michel, ancien prisonnier politique, prend la défense de Mießen en argumentant que ce dernier a loyalement rempli son mandat d'échevin¹¹¹⁵. Il condamne la CNPPA eupenoise, qui par ses démarches, chercherait « de donner la preuve, qu'à Eupen aussi, il y ait encore de “vrais patriotes“ qui “n'ont rien oublié“¹¹¹⁶. » Malgré ces manœuvres, Hubert Mießen est officiellement élu premier échevin en janvier 1965 lors de la première session du nouveau conseil municipal et proposé unanimement comme candidat au poste de bourgmestre par la fraction du PSC. La section eupenoise de la CNPPA réitère son opposition au gouverneur de Liège au courant du mois¹¹¹⁷. Alors que la « question du bourgmestre » reste en attente d'une solution, une délégation du PSC rencontre le ministre de l'Intérieur Gilson le 16 mars 1965 pour soutenir la candidature de Mießen. Lors de cette rencontre, il ressort que la CNPPA d'Eupen aurait déclaré ne plus envisager d'autres démarches contre Mießen¹¹¹⁸. Mais suite aux avis défavorables du commissaire d'arrondissement Henri Hoen et du gouverneur de Liège, Gilson renonce de nommer Mießen en tant que bourgmestre. Comme en été 1965 ont lieu des élections parlementaires, le dossier revient finalement à son successeur, le ministre socialiste de l'Intérieur, Alfons Vranckx. Ce dernier refuse la nomination de Mießen le 10 septembre 1965, en argumentant que sa condamnation dans le cadre de l'épuration présenterait une « souillure »¹¹¹⁹. Si certaines associations d'anciens résistants se réjouissent sans aucun doute de cette décision qu'elles ont favorisée par leurs protestations, une grande partie des habitants de la région sont au contraire extrêmement déçus, comme le montrent les lettres de lecteurs publiés dans le *GE*. En janvier 1966, Reiner Pankert (PSC) est finalement nommé au poste de bourgmestre, malgré l'opposition du comité de son propre parti, qui fait alors objet d'une scission¹¹²⁰. Par le biais de cet exemple, il ressort d'une part que le milieu des anciens résistants de la Belgique de l'Est est profondément divisé, n'arrivant pas à prendre une position consensuelle au sujet de la « *Schöffren/Burgermeisterfrage* ». D'autre part, les associations qui protestent contre la

¹¹¹⁴ « Schweigen im Walde », in *GE* du 23.11.1964, p. 3.

¹¹¹⁵ AGR - I585 – 1991 : lettre du commissaire d'arrondissement Henri Hoen à P. Clerdent, gouverneur de la province de Liège du 13.01.1965. Cf. aussi *GE* du 20.11.1964.

¹¹¹⁶ « [...] den Beweis erbringen soll, dass es auch in Eupen noch “wahre Patrioten“ gibt. Die “nicht vergessen haben“ ». Cf. MICHEL Henri, « In Erwartung eines (angeblichen) “politischen Skandals“ », in *GE* du 20.11.1964, p. 1-2, ici p. 1.

¹¹¹⁷ AGR - I585 – 1991 : lettre de la CNPPA Eupen au gouverneur de Liège du 09.01.1965.

¹¹¹⁸ « Eupener Stadtverordnetendelegation durch Innenminister Gilson empfangen », in *GE* du 17.03.1965, p. 3.

¹¹¹⁹ BRÜLL, « Die langen Schatten », p. 121.

¹¹²⁰ CREMER, « Annexion, Assimilation », p. 10-11 ; BRÜLL, CREMER, MIESSEN, « “Hilf dir selbst, so hilft dir Gott“ », p. 72-73.

candidature de Mießen se marginalisent au sein de la société eupenoise, puisqu'une grande partie de cette dernière soutient Mießen.

Outre la politique locale, les anciens résistants de la Belgique de l'Est interviennent aussi dans les débats autour de la fédéralisation de l'Etat belge et de l'autonomie de la Belgique germanophone, un processus qui est entamé au cours des années 1960 et trouve son apogée une décennie plus tard¹¹²¹. Au cours des années 1960 les revendications fédéralistes sont effectivement exprimées de plus en plus explicitement en Belgique. Afin de calmer ces agitations, les autorités politiques publient d'abord une nouvelle législation linguistique qui définit les frontières linguistiques et l'usage des langues dans les administrations et l'enseignement. Elles engendrent la création de trois régions linguistiques francophone, néerlandaise, germanophone, ainsi que la région bilingue de Bruxelles-Capitale. Néanmoins de nombreux foyers de mécontentement persistent au sein de la société belge et la quête vers une fédéralisation de ne se fait pas à l'unanimité. Les nationalistes belges et le parti libéral notamment sont favorables au maintien d'un Etat unitaire, alors que les partis dits communautaires obtiennent un pouvoir politique de plus en plus important.

La vie politique en Belgique germanophone reste désorientée et indécise. Les partis politiques traditionnels hésitent à prendre une position ferme et consensuelle en faveur de l'autonomie, craignant des reproches de germanophilie et de séparatisme. C'est ainsi que ce sont les bourgmestres germanophones qui émettent des résolutions en faveur de l'autonomie. En outre, lorsqu'en 1968 et 1971 le germanophone Johann Weynand est écarté du sénat malgré son succès électoral, les revendications pour créer un arrondissement électoral propre pour la Belgique germanophone afin de bénéficier d'une représentation parlementaire garantie grandissent. Mais une nouvelle fois les partis restent désunis sur ce sujet puisqu'ils craignent d'être considérés par la Wallonie comme des germanophiles et des inciviques. En même temps, le débat sur l'autonomie est souvent réduit à la question linguistique du poids respectif de l'allemand et du français dans l'enseignement. Au vu de cette désorientation des vieux partis, la « *Partei der Deutschsprachigen Belgier* » (PDB le « Parti des Belges Germanophones ») est lancée en 1971, réclamant l'autonomie de la région. La réforme constitutionnelle d'Etat belge en 1970 crée trois Communautés culturelles germanophones, flamande et francophone. Contrairement aux Communautés culturelles française et néerlandaise, la Belgique germanophone ne dispose cependant pas d'un parlement. Ce n'est que le 23 octobre 1973 qu'est créé le *Rat der deutschen Kulturgemeinschaft* (RDK, Conseil de la Communauté culturelle

¹¹²¹ BRÜLL, CREMER, MIESSEN, « “Hilf dir selbst, so hilft dir Gott“ », p. 85.

allemande), mais contrairement aux parlements des communautés culturelle française et flamande toujours, il ne dispose pas de pouvoir exécutif jusqu'en 1984 et agit surtout par des résolutions et avis¹¹²². Nous avons vu que les associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est ne sont pas vraiment actives durant les années 1950 et 1960, une situation qui change avec l'émergence du « Front commun des résistants au nazisme des régions annexées » au début des années soixante-dix.

En 1970, le comité de contact des réfractaires, émigrés et déportés – précurseur du « Front commun » – s'oppose aux revendications qui favorisent l'enseignement de l'allemand au détriment du français dans les écoles et réclame le maintien du bilinguisme. De même, il s'oppose à une scission de l'arrondissement de Verviers et de la province de Liège¹¹²³. En juin 1971, le « Front commun » lance un communiqué dans la presse, dans lequel il dénonce également des tendances à l'autonomie et plaide pour une intégration et une assimilation de la Belgique germanophone avec la Wallonie, ainsi que pour le maintien du bilinguisme¹¹²⁴. Le 28 mai 1972, le « Front commun » organise son premier congrès à Malmedy où il se positionne de nouveau concernant la question de l'autonomie de la Belgique germanophone. Dr. Schellscheidt souligne que les anciens résistants s'opposent à ce que les territoires germanophones soient séparés de l'arrondissement de Verviers et de la province de Liège. Karl Richter défend le bilinguisme et s'oppose à ce que l'allemand devienne la langue dominante de la région¹¹²⁵. Le « Front commun » se positionne nettement contre l'autonomie de la Belgique germanophone et le processus de la fédéralisation de l'Etat belge. Encore une fois, le milieu résistant, bien qu'uni cette fois-ci par le biais d'une organisation unique, se marginalise au sein d'une société qui opte progressivement pour une autonomie de la Belgique germanophone.

Que peut-on retenir de ces exemples de participation politique des associations d'anciens résistants dans les quatre territoires de notre étude ?

Au Luxembourg, la LPPD et l' « *Unio'n* » qui disposent de bulletins de liaison, se positionnent régulièrement sur des thèmes très divers. En Alsace, en Moselle et davantage encore en Belgique de l'Est, ces prises de position sont moins fréquentes. Les associations de ces régions ne disposent pas ou que de quelques bulletins de liaison éphémères, ce qui rend une transmission de leurs positions plus difficile. De même, les fonds d'archives d'associations

¹¹²² BRÜLL, CREMER, MIESEN, « “Hilf dir selbst, so hilft dir Gott“ », p. 58-101 ; BRÜLL, « Un passé mouvementé », p. 44-47.

¹¹²³ BRÜLL, CREMER, MIESEN, « “Hilf dir selbst, so hilft dir Gott“ », p. 74-75.

¹¹²⁴ « Eine Mitteilung der “Gemeinschaftsfront“ », in *GE* du 09.06.1971, p. 3.

¹¹²⁵ *GE* du 29.05.1972, p. 3-4, ici, p. 4.

d'anciens résistants à notre disposition pour ces régions, ne contiennent finalement que peu de résolutions qui traduisent une intervention de ces groupements dans des débats sociopolitiques.

Toutefois, d'une manière ou d'une autre, les associations d'anciens résistants des quatre territoires en question participent aux débats politiques. D'une part ceci stimule l'activité associative du milieu résistant en dehors de l'entraide et du combat pour la reconnaissance et permet aux associations de s'insérer davantage dans la vie sociétale de leur région/pays : par leurs articles, résolutions, lettres de protestation, pétitions et démonstrations elles font entendre leur voix sur de sujets très divers au sein de la société et entrent en contact avec les autorités politiques. En effet, comme l'a souligné Olivier Lalieu, la participation politique est un moyen pour les associations d'anciens résistants de revendiquer une place plus importante dans la société que celle qui leur est concédée dans l'après-guerre, la majorité de la population étant désireuse de tourner la page de la guerre¹¹²⁶. C'est ainsi que la participation politique ne fait pas seulement référence à une action spécifique dans la sphère politique, mais elle peut aussi être comprise comme un moyen de développement et d'identification ancrée dans la vie sociale¹¹²⁷. De même, certains sujets comme la politique de clémence envers les criminels de guerre ou la résurgence du nazisme sont des thèmes autour desquelles les associations d'anciens résistants prennent des positionnements consensuels et engagent parfois des actions collectives. Mais d'autre part, les associations d'anciens résistants peuvent afficher des positionnements qui ne sont pas partagés par la majorité de la société (comme en Belgique de l'Est) ou des prises de position contradictoires (le statut de la RFA et les conflits géopolitiques dans le contexte de la guerre froide). Dans ce cas, la participation politique devient un facteur de marginalisation et de division du milieu résistant. Une coordination entre les différentes associations dans le cadre de la participation politique ne va donc pas de soi.

Or à certains moments, comme le montrent les exemples qui suivront, la volonté d'intervenir sur un sujet donné peut inciter les associations d'anciens résistants à surmonter la fragmentation qui caractérise leur milieu et les inciter à coordonner leurs revendications et projets collectifs, aussi bien à l'intérieur de leur pays/région que dans une perspective transfrontalière. Dans ce cas la participation politique peut devenir un facteur favorisant l'intensification de la mémoire de la « Résistance ».

¹¹²⁶ LALIEU, *Déportation*, p. 102.

¹¹²⁷ DETH, « Politische Partizipation », p. 143.

II. b. 2. La participation politique comme facteur d'intensification de la mémoire de la « Résistance »

Dans leur étude sur les mémoires collectives de la migration dans le Pays Haut lorrain, les historiens Lutz Raphaël et Sarah Vanesse Losego soulignent que « [l]a mobilisation sociale est étroitement liée à la genèse d'une mémoire collective¹¹²⁸. » La mobilisation sociale étant une forme de la participation politique, cette dernière peut en effet devenir un facteur d'intensification de la mémoire collective. C'est ainsi que nous allons montrer par les exemples qui suivent, que la participation politique favorise non seulement l'échange transfrontalier des associations d'anciens résistants des territoires qui nous concernent, mais qu'elle engendre aussi des médias mémoriels nouveaux.

II. b. 2. 1. La participation politique favorisant l'échange transfrontalier des associations d'anciens résistants

La participation politique favorise l'échange transfrontalier des associations d'anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace et de la Moselle dans deux contextes précis : celui de la politique d'indemnisation de la RFA au cours des années cinquante et celui la résurgence du nazisme à la fin des années soixante-dix. Il importe de noter que les associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est sont absentes de ces échanges.

Nous avons vu qu'à partir de 1956, notamment le Luxembourg, la France et la Belgique engagent des pourparlers avec la RFA en réclamant des indemnisations pour leurs habitants victimes de l'occupation nazie et signent des traités bilatéraux avec cette dernière, notamment le traité germano-luxembourgeois du 11 juillet 1959, ainsi que le traité germano-français du 15 juillet 1960 et le traité germano-belge du 28 septembre 1960¹¹²⁹. C'est dans ce contexte que la LPPD au Luxembourg et l'UNADIF du Bas-Rhin cherchent à mobiliser les anciens résistants dans une perspective transfrontalière afin de participer aux débats. Au Luxembourg, la LPPD réclame que toutes les victimes du régime nazi puissent bénéficier des indemnisations

¹¹²⁸ RAPHAEL Lutz, LOSEGO Sarah Vanessa, « Gens à histoire et gens à problèmes ? Les mémoires collectives de la migration dans le Pays Haut lorrain à la fin du 20ème siècle », in CARUSO Clelia, PLEINEN Jenny, RAPHAEL Lutz (dir.), *Postwar Mediterranean migration to Western Europe. Legal and political frameworks, sociability and memory cultures. La migration méditerranéenne en Europe occidentale après 1945 : droit et politique, sociabilité et mémoires*, Francfort sur le Main, New York, Editions Peter Lang, 2008, p. 213-232, ici p. 215, cité dans KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 284.

¹¹²⁹ HOCKERTS Hans-Günter, « Die Entschädigung für NS-Verfolgte in West- und Osteuropa », in HOCKERTS Hans-Günter(et al) (éd.), *Grenzen der Wiedergutmachung. Die Entschädigung für NS-Verfolgte in West- und Osteuropa 1945-2000*, Göttingen, Editions Wallstein, 2006, p. 7-58.

allemandes. Alors qu'elle s'est délimitée clairement des « enrôlés de force » dès 1945 au niveau de la reconnaissance, elle se solidarise avec la « *Ligue Ons Jongen* » sur ce sujet. En 1957 la LPPD rassemble dans un premier temps à son siège l' « Association des Parents des Déportés militaires luxembourgeois », la « *Ligue Ons Jongen* », le « Groupement Indépendant des Maquisards », « Les Insoumis », l' « Association des Anciens Combattants de la Guerre 1939-1945 », l' « Association des Destitués Politiques et Fugitifs Politiques », la « Ligue Luxembourgeoise des Mutilés de Guerre 1940-1945 » et les représentants de la communauté israélite du Luxembourg « afin de coordonner leurs actions et revendications concernant l'indemnisation des dommages de guerre¹¹³⁰ ». Dans un mémorandum collectif du 1^{er} octobre 1957 les signataires revendiquent que le gouvernement luxembourgeois intervienne auprès des autorités allemandes en vue de faire reconnaître les dommages de guerre subis ainsi que leurs indemnités. Ils argumentent que l'Allemagne n'a respecté ni la convention de Den Haag et de Genève, ni la neutralité du Luxembourg et qu'elle a commis des crimes contre l'humanité. Les signataires demandent également que des statistiques soient établies en vue de déterminer les dommages de guerre corporels de victimes. Finalement, les signataires réclament que des représentants de tous les groupes de victimes puissent participer aux pourparlers des gouvernements germano-luxembourgeois. Dans le cadre de cette action, la LPPD cherche aussi à mobiliser les anciens résistants à un niveau international. C'est ainsi qu'elle annonce dans son bulletin de liaison de février 1958 l'organisation d'une « Conférence Internationale des Victimes du Nazisme » à Esch-sur-Alzette du 21 au 23 mars 1958, afin d'étudier et de faire connaître les problèmes des personnes persécutées par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale¹¹³¹. L'idée de cette conférence a pris naissance depuis un certain temps parmi les anciens résistants de Norvège : à partir de 1956 ceux-ci envisagent, ensemble avec leurs camarades danois, d'engager une mobilisation internationale des anciens résistants et victimes du régime nazi. Les anciens résistants de la France, de la Belgique et du Luxembourg répondent à l'appel¹¹³², et c'est la LPPD qui reprend l'initiative de réaliser une rencontre internationale¹¹³³. En parallèle, Emile Cremer, président de l'UNADIF bas-rhinoise, s'adresse à la LPPD en février 1958 et suggère également une mobilisation transfrontalière des anciens résistants. Il affirme : « A l'échelon national, c'est-à-dire parisien, la question [des indemnités

¹¹³⁰ « [...] zwecks gemeinsamer Handlung und Klage in Sachen der Wiedergutmachung erlittener Kriegsschäden ». Cf. « Mémorandum », in *Rappel*, 1957, n°11, p. 665-667, ici p. 665.

¹¹³¹ « International Konferenz vun de Geschiedegten vum Nazi-Regime iwert de' deutsch Reparatiounen », in *Rappel*, 1958, n°2, p. 66.

¹¹³² Cf. « Reparationen », in *Rappel*, 1957, n°6, p. 329-332, KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 230-231.

¹¹³³ « Réparations », in *Rappel*, 1958, n°2, p. 72-77, ici p. 77.

allemandes] n'est pas traitée avec la vigueur voulue et, puisque les trois départements d'Alsace et de Lorraine se sont trouvés dans la même situation pendant l'occupation que le Grand-Duché de Luxembourg, nous sommes décidés, en ce qui nous concerne, si non à faire bande à part, du moins à prendre l'initiative du mouvement de revendication à l'égard de l'Allemagne. Je pense que nos camarades de la Moselle et du Haut-Rhin voudront bien s'associer à cette initiative¹¹³⁴. » C'est finalement l'initiative de la LPPD qui se réalise. La « Conférence internationale » réunit des représentants d'associations d'anciens résistants et de victimes du régime nazi du Luxembourg, de la Belgique, de la France, du Danemark et de la Norvège. Parmi les délégués de la France, il importe de noter qu'Emile Cremer et Raymond Scheibel de l'UNADIF du Bas-Rhin, ainsi que les représentants de l'UNADIF mosellane participent également à la conférence¹¹³⁵. La LPPD, qui a réuni les conférenciers dans le bâtiment de la Justice de Paix à Esch-sur-Alzette, profite aussi de l'occasion pour faire visiter à ces derniers le « Musée national de la Résistance »¹¹³⁶. La « Conférence Internationale » en se référant au droit international, conclut dans son communiqué final que la RFA est moralement et juridiquement responsable d'indemniser les victimes du nazisme et leurs ayants-cause. Elle revendique que les pourparlers entre la RFA et les différents gouvernements soient accélérés afin d'aboutir à une règlementation rapide de la question des indemnisations¹¹³⁷.

Cet échange transfrontalier est également poursuivi dans le cadre de la mobilisation des anciens résistants par rapport à la résurgence du nazisme. Le 3 et 4 novembre 1978 la LPPD organise au Luxembourg un congrès international pour protester contre la résurgence du nazisme et pour demander l'interdiction de la constitution de groupes d'anciens SS. La réunion de travail est précédée par une cérémonie au « Monument National de la Résistance et de la Déportation » à Luxembourg. Parmi les participants ressortissants de treize pays différents figurent Léon Burger, représentant de la FNDIRP mosellane¹¹³⁸. Au cours de cette rencontre, une « Initiative internationale de la Résistance et des victimes du nazisme et du fascisme » est lancée. C'est dans le cadre de celle-ci que la LPPD organise le 21 avril 1979, un rassemblement

¹¹³⁴ ADM, 67 J 79 : lettre de E. Cremer, président départemental de l'UNADIF à Monsieur Hommel, secrétaire générale de la LPPD du 25.02.1958.

¹¹³⁵ « Croquis de la Conférence Internationale II », in *Rappel*, 1958, n°5, p. 275-277 ; ADM, 67 J 79 : note « UNADIF et Familles Déportées », non datée, [1958].

¹¹³⁶ « Discours d'ouverture de M. Edouard Barbel, Vice-Président de la LPPD », in *Rappel*, 1958, n°4, p. 201-206.

¹¹³⁷ « Schlußcommuniqué », in *Rappel*, 1958, n°3, p. 165-166.

¹¹³⁸ ADM, 94 J 34 : compte-rendu de la réunion du bureau départemental de la FNDIRP du 09.09.1978. Cf. aussi « Réunion internationale de Résistants et de Déportés à Luxembourg », in *Rappel*, 1978, n°11-12, p. 313-344.

de protestation contre la résurgence du nazisme à Strasbourg, précédé d'une cérémonie commémorative au Struthof¹¹³⁹.

Couplées à des cérémonies devant des lieux de commémoration (le « Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette », le « Monument national de la Résistance et de la Déportation » à Luxembourg, le « Mémorial national de la Déportation » au Struthof), la participation politique favorise un échange international du milieu résistant, dans lequel des associations d'anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace et de la Moselle sont intégrées et donne une visibilité accrue aux médias mémoriels de la « Résistance » de ces territoires.

II. b. 2. 1. La participation politique favorisant l'émergence de médias mémoriels de la « Résistance »

Mais à côté de cet échange transfrontalier, la participation politique des associations d'anciens résistants engendre aussi l'émergence de médias mémoriels nouveaux en Alsace et en Moselle, comme le font ressortir les exemples du procès des responsables du camp de Schirmeck en 1953 et celui des responsables du camp de Struthof en 1954.

En janvier 1953, les anciens responsables du camp de rééducation de Schirmeck, Karl Buck (commandant du camp)¹¹⁴⁰ et Karl Nussberger (chef de la police), sont condamnés à mort par le tribunal militaire de Metz. Or, un nouveau jugement du tribunal militaire de Paris du 3 août de la même année casse le verdict de Metz pour vice de forme et condamne les deux criminels de guerre nazis à réclusion à perpétuité. Sur ce l'« Amicale des Anciens Déportés Politique des camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller »¹¹⁴¹ lance le « Comité d'action du Groupement des associations patriotiques » : le 13 décembre 1953, lors de la « Journée du Déporté » à Strasbourg, vingt-neuf associations patriotiques se rassemblent dans un meeting de protestation à la place Kléber. Elles dénoncent la « clémence révoltante¹¹⁴² » du tribunal

¹¹³⁹ « 35e Congrès annuel de la LPPD à Echternach », in *Rappel*, 1980, n° 6-7, p. 323-329, ici p. 324 ; « 30.000 demonstrierten am 21. April in Strassburg », in *Rappel*, 1979, n°6-7, p. 193-196. Cf. aussi ADM, 94 J 34 : compte-rendu de la réunion du bureau départemental de la FNDIRP du 02.12.1978.

¹¹⁴⁰ Karl Buck (1894-1977), commandant du camp de redressement de Schirmeck en Alsace. En janvier 1952, il est condamné à mort par le tribunal militaire de Metz, mais sa peine est commuée en un emprisonnement à perpétuité par le tribunal militaire de Paris en août. Buck est extradé vers la RFA en avril 1955 et libéré après huit ans de prison.

¹¹⁴¹ ADBR, 98 J vrac 25 : lettre de C. Wolff, président d'honneur de l'« Amicale des Anciens Déportés Politiques des camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller » à Monsieur Guntzer, président de l'UFAC du 21.07.1953.

¹¹⁴² « Les anciens internés et déportés d'Alsace ont manifesté contre l'indulgence du tribunal militaire de Paris pour les chefs du camp de Schirmeck », in *Le Monde* du 15.12.1953, cf.

militaire de Paris et réclament que les sentences des tribunaux soient à la mesure des crimes commis par leurs auteurs¹¹⁴³. Le 25 janvier 1954 le « Comité d'action », qui rassemble environ 150.000 membres, émet une protestation contre le verdict le 3 août 1953. Il s'indigne également d'une réunion de protestation en Allemagne contre l'emprisonnement de Robert Ernst, ancien maire nazi de Strasbourg, « co-responsable avec [Gauleiter Wagner] de l'incorporation des jeunes Alsaciens dans la Wehrmacht et de la déportation massive de familles de Patriotes alsaciens » et exige sa condamnation à mort¹¹⁴⁴.

En mars 1954, le « Comité d'action » devient la « Fédération des associations patriotiques et d'anciens résistants » (FAPAR)¹¹⁴⁵. Elle est sous la présidence de Camille Wolff (président de l'« Amicale des Anciens Déportés Politique des camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller »). Robert Heydt (FNDIRP), Emile Cremer (UNADIF) et Yves Bouchard (délégué de l'« Association Alliance »)¹¹⁴⁶ assument la charge des vice-présidents. Les autres membres du comité représentent la « Fédération nationale des combattants volontaires », l'ANACR, l'ARC, la « Brigade Alsace-Lorraine », l'« Union française des anciens combattants » (UFAC)¹¹⁴⁷, l'« Association républicaine des anciens combattants », l'« Union des invalides anciens combattants victimes des deux guerres et l'ADEIF¹¹⁴⁸. La FAPAR « a pour objet la défense, le respect et l'exaltation de l'esprit de la Résistance française, [et] la défense des droits moraux, voire matériels des victimes des crimes du nazisme¹¹⁴⁹. » A côté des associations adhérentes susmentionnées, elle accueille aussi les anciens combattants, anciens résistants, réfractaires, déportés, internés et ayants droit à titre individuel. En mai 1954, la

http://www.lemonde.fr/archives/article/1953/12/15/les-anciens-internes-et-deportes-d-alsace-ont-manifeste-contre-l-indulgence-du-tribunal-militaire-de-paris-pour-les-chefs-du-camp-de-schirmeck_1979676_1819218.html#WOv7ZwuBIKZyhrld.99 [consulté le 23.10.2017].

¹¹⁴³ ADBR, 98 J vrac 36 : coupure d'article « Un mouvement pour la défense, le respect et l'exaltation de l'esprit de la résistance française fondé à Strasbourg », in *DNA* du 16.05.1954 ; « Die Protestkundgebung gegen Buck vom 13.12.1953 », in *Echo des Déportés et Internés*, janvier, février, mars 1954, n°3, p. 9-10 ; « Wer ist die F.A.P.A.R. ? », in *Echo des Déportés et Internés*, juillet, août, septembre 1954, n°3, p. 4-5.

¹¹⁴⁴ ADBR, 98 J vrac 36 : motion de protestation du « Comité d'action » du 25.01.1954.

¹¹⁴⁵ « Wer ist die F.A.P.A.R. ? », in *Echo des Déportés et Internés*, juillet, août, septembre 1954, n°3, p. 4-5.

¹¹⁴⁶ Ancien président de l'AIDPA.

¹¹⁴⁷ L'UFAC fédère toutes les organisations d'anciens combattants de la Première Guerre mondiale et s'ouvre en 1945 d'une manière réticente aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Les anciens combattants de 14-18 (deux millions d'hommes) manifestent une animosité particulière vis-à-vis des anciens prisonniers de guerre de la défaite de 1940 (un million d'hommes). Les anciens résistants n'y jouent qu'un rôle secondaire. Cf. LAGROU, *Mémoires patriotiques*, p. 49-50.

¹¹⁴⁸ ADBR, 98 J vrac 36 : procès-verbal du « Comité d'action du Groupement des associations patriotiques » du 15 mars 1954 ; coupure d'article « Un mouvement pour la défense, le respect et l'exaltation de l'esprit de la résistance française fondé à Strasbourg », in *DNA* du 16.05.1954.

¹¹⁴⁹ ADBR, 98 J vrac 36 : statuts de la FAPAR du 08.04.1954, inscrits au Tribunal d'Instance de Strasbourg au vol. XXI, n°87 ; lettre de la FAPAR au président du tribunal de Strasbourg du 29.04.1954 ; coupure d'article « Un mouvement pour la défense, le respect et l'exaltation de l'esprit de la résistance française fondé à Strasbourg », in *DNA* du 16.05.1954.

FAPAR proteste contre le jugement des criminels de guerre Haagen et Bickenbach¹¹⁵⁰. Mais elle s'engage aussi au niveau commémoratif. En effet, le 11 avril 1954 a lieu à Buchenwald une cérémonie à l'occasion de laquelle quatre-vingt-dix urnes contenant la terre du camp et destinés à chaque département, sont remises à la délégation française. Une urne est destinée au « Mémorial national de la Déportation » en Alsace, lorsque celui-ci sera terminé. En attendant, elle est accueillie au fort Desaix où sont également interposés les cercueils de déportés rapatriés. En mai 1954 a lieu le transfert de l'urne, dont l'organisation est prise en charge par la FAPAR. Le 29 mai, un camion militaire transportant l'urne suivi d'un cortège se rendent depuis le siège de la fédération, 5 rue Kellermann à Strasbourg, au monument aux morts place de la République, où une « flamme du souvenir » est allumée par Paul Demange, ancien déporté de Neuengamme et préfet du Bas-Rhin. L'urne est veillée toute la nuit par une garde d'honneur de militaires et d'anciens déportés. Le 30 mai, elle est acheminée à la nécropole du fort Desaix où elle est bénie par les trois cultes. Aucun discours n'est prononcé, à l'exception du serment de Buchenwald¹¹⁵¹ qui est lu au monument aux morts¹¹⁵².

Il s'agit de la première fois, que les associations alsaciennes d'anciens résistants, qui auparavant n'ont affiché aucune volonté de coordonner leurs projets collectifs similaires, parviennent à mettre sur pied une organisation unique et un porte-parole commun. De plus, si à travers ses statuts la FAPAR s'inscrit résolument dans le milieu résistant, elle ne se limite pas exclusivement à ce dernier. En effet, elle ouvre ses rangs aux anciens combattants et surtout aux « incorporés de force » à travers l'ADEF. Une année après le procès de Bordeaux, la solidarité entre anciens résistants et « Malgré-nous » semble intacte en Alsace, ce qui n'est pas le cas en Moselle et en Belgique de l'Est et surtout au Luxembourg. Or si la FAPAR connaît donc un succès retentissant dès sa fondation, ses traces se perdent rapidement, sans qu'on sache pourquoi.

¹¹⁵⁰ ADBR, 98 J vrac 36 : coupure d'article « Protestation des anciens déportés contre le verdict du tribunal de Lyon », in *DNA* du 19.05.1954.

¹¹⁵¹ Le 19 avril 1945, les 21.000 déportés du camp de Buchenwald se réunissent pour prêter serment à leurs camarades disparus, ils jurent que les rescapés poursuivront la lutte contre le nazisme et lutteront pour la paix et la liberté.

<https://asso-buchenwald-dora.com/le-camp-de-buchenwald/histoire-du-camp-de-buchenwald/le-serment/> [consulté le 16.08.17].

¹¹⁵² ADBR, 98 J vrac 36 : coupures d'article « Une urne, contenant de la terre de Buchenwald repose actuellement dans nos murs », in *DNA* du 19.05.1954 et « L'Urne de Buchenwald a été transféré hier au fort Desaix » in *DNA* du 31.05.1954 ; communiqué et programme de la FAPAR du 19.05.1954.

Lors du transfert de l'urne, le cortège s'est vu refuser le passage de la place Kléber. Face au mécontentement de la FAPAR, exprimée au conseil municipal de Strasbourg par Monsieur Cremer, M. Altoffert répond que la place Kléber est interdite à des manifestations patriotiques face aux exigences de la circulation. Il affirme : « D'une façon générale, nous commémorons trop, nous ne vivons plus que dans le passé. La jeunesse veut autre chose à l'heure actuelle : elle se passionne pour demain et pas pour hier. ». Cf. ADBR, 98 J vrac 36 : coupure d'article « Trois interpellations », s.r., [1954].

Un autre procès de criminels de guerre, celui des anciens responsables du camp du Struthof, qui se déroule à Metz du 15 juin au 2 juillet 1954, incite également les anciens résistants français à se mobiliser et cette fois-ci à travers un projet collectif transrégional. Tout au long du procès (du 12 juin au 5 juillet 1954), les associations bas-rhinoises de la « Fédération nationale des Anciens Résistants » (FNAR) et de l'UNADIF, ainsi que l'UNADIF mosellane organisent à Metz le montage de l'exposition *Les Forçats d'honneur*, qui a pour « mission de rappeler ce qu'a été en réalité la Résistance et la Déportation¹¹⁵³. » L'exposition a été réalisée par Arthur Kintzler, président de la FNAR et vice-président de l'UNADIF du Bas-Rhin et elle a notamment été montrée à Strasbourg du 17 au 28 août 1949 et par la suite au Struthof¹¹⁵⁴. Elle présente des documents (dessins et photographies sur les camps), une maquette du camp de concentration du Struthof, ainsi que des dessins satiriques sur la défaite nazie. Selon les dires de l'UNADIF du Bas-Rhin, ce projet collectif est un franc succès : l'exposition accueille plus de 20.000 visiteurs de la région, mais également du Luxembourg, de la Belgique, des Pays-Bas, ainsi que des Américains, des Canadiens et des Anglais. Les dons des visiteurs sont versés aux œuvres sociales des trois associations organisatrices. L'UNADIF bas-rhinoise insiste aussi sur l'importance du projet transrégional qui a permis un large échange de vue sur les problèmes qui touchent tout particulièrement les anciens résistants alsaciens et mosellans¹¹⁵⁵. Elle espère également que l'exposition « pourrait non seulement vivement intéresser la population messine, mais avoir indirectement un effet sur le procès en question, où sans doute l'incompréhensible voire la coupable indulgence règnera à nouveau¹¹⁵⁶. » Par leur projet collectif transfrontalier, les associations impliquées cherchent ainsi à informer la population et s'échanger entre-elles, mais aussi à influencer le procès des responsables du Struthof. Le 2 juillet, Friedrich Hartjenstein, ancien commandant du camp, Ehrmantraut et Fuchs, anciens responsables de blocks, Nitsch, ancien responsable de l'organisation du travail et Wolfgang Seuss ancien commandant du camp de détention sont condamnés à mort, mais le verdict de Metz est cassé et annulé par la Cour de cassation en décembre. Alors que Hartjenstein est décédé en détention deux mois auparavant, Ertmantraut, Fuchs et Seuss sont une nouvelle fois condamnés à mort

¹¹⁵³ « L'Exposition : "Les Forçats d'honneur" durant le procès des tortionnaires du Struthof à Metz », in *Echo des Déportés et Internés*, juillet, août, septembre 1954, n°3, p. 5-6.

¹¹⁵⁴ Elle est également montrée en Suisse et à Bruxelles. « Section du Bas-Rhin », in *F.N.A.R.*, août-septembre 1949, n°8, s.p ; « Section du Bas-Rhin », in *F.N.A.R.*, octobre 1949, n°9, s.p.

¹¹⁵⁵ ADM, 67 J 3 : rapport du congrès de l'UNADIF de la Moselle du 03.03.1954.

¹¹⁵⁶ ADM, 67 J 83 : lettre de l'UNADIF du Bas-Rhin à l'UNADIF de la Moselle du 15.03.1954.

par le Tribunal militaire de Paris. La peine de Nitsch est commuée en quinze ans de travaux forcés. Par après, les accusés obtiennent des réductions de peines pour finir par être libérés¹¹⁵⁷.

¹¹⁵⁷ <http://www.struthof.fr/le-kl-natzweiler/introduction-a-lhistoire-du-camp/levacuation-du-camp-les-proces-des-responsables/les-proces/> [consulté le 26.10.2017].

Au vu de cette analyse, il ressort que la participation politique joue un rôle ambivalent dans la vie associative des anciens résistants. Si elle peut devenir un objet de division et de marginalisation, elle favorise aussi l'intégration des associations d'anciens résistants dans la société et engendre à certains moments un consensus et un échange (transfrontalier) parmi les anciens résistants. La création de la FAPAR en Alsace et l'organisation d'une exposition par des associations alsaciennes et mosellanes d'anciens résistants à Metz au cours de l'année 1954, montrent que la participation politique - à côté de la concurrence mémorielle autour de la reconnaissance - contribue à inciter les associations d'anciens résistants à coordonner leurs efforts autour d'un projet collectif et donc à favoriser l'intensification de la mémoire de la « Résistance » avec l'émergence de médias mémoriels nouveaux.

III. Les projets mémoriels des associations d'anciens résistants : coordination, concurrence mémorielle et globalisation (1944-2017)

III. a. Les associations d'anciens résistants entre commémoration et médiation de l'histoire de la « Résistance » (1944-années 1980)

III. a.1. Lieux de commémoration et de médiation : monuments et musées

A côté de l'engagement social, de la lutte pour une reconnaissance morale et matérielle et de la participation politique, les associations d'anciens résistants se consacrent également à des projets mémoriels¹¹⁵⁸ centrés sur un double objectif : la commémoration, qui cherche à garder vivante le souvenir des résistants décédés et la médiation de l'histoire¹¹⁵⁹, qui veut faire connaître l'histoire de l'engagement résistant durant la Seconde Guerre mondiale dans la société, dans la perspective d'en tirer des leçons. Ces deux activités sont extrêmement liées et se complètent¹¹⁶⁰. Olivier Lalieu souligne que ces projets mémoriels sont perçus par les anciens résistants comme un véritable « devoir¹¹⁶¹ » envers leurs camarades disparus, comme en témoigne notamment le serment prononcé lors de la libération du camp de concentration de Buchenwald¹¹⁶². Mais ces projets ont aussi une fonction sociale, dans la mesure où ils contribuent, selon Jean-Claude Richez : « [...] à la perpétuation de l'unité et de la cohésion du groupe¹¹⁶³. » La commémoration du souvenir des résistants et la médiation de l'histoire de la « Résistance » sont donc aussi un lieu de sociabilité. C'est ainsi que dans le témoignage de la résistante communiste française Charlotte Delbo, une déportée affirme : « [...] nous allons à toutes les cérémonies. D'abord parce que c'est un devoir, et puis cela nous fait toujours plaisir

¹¹⁵⁸ Par projets mémoriels nous entendons par exemple l'organisation de cérémonies commémoratives, la création de monuments ou de musées, la publication d'ouvrages etc..

¹¹⁵⁹ Par « médiation de l'histoire » dans le sens de *Geschichtsvermittlung*, nous entendons la transmission des récits sur la « Résistance » par l'intermédiaire de médias (ouvrages, articles, brochures, discours, monuments, musées etc.) produits par des acteurs (autorités publiques, anciens résistants, historiens etc.) depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

¹¹⁶⁰ Olivier Lalieu utilise les termes de « souvenir » (cultes des morts) et « mémoire » (fonction du souvenir dans la société) pour distinguer ces deux aspects dans le milieu associatif des anciens résistants. Cf. LALIEU, « L'invention », p. 84.

¹¹⁶¹ Le principe du « devoir de mémoire » est issu du mouvement des anciens déportés (résistants) depuis 1945, mais la notion n'est sanctifiée par la société et les médias qu'au cours des années 1990, en répondant à un processus qui met en exergue la Shoah. Cf. LALIEU Olivier, « L'invention du "devoir de mémoire" », in *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, janvier-mars 2001, n°69, p. 83-94, ici p. 93.

¹¹⁶² *Ibid.*, p. 84-85. Le 19 avril 1945, les 21.000 déportés du camp de Buchenwald prêtent serment à leurs camarades disparus que les rescapés poursuivront la lutte contre le nazisme et lutteront pour la paix et la liberté. Cf. <https://asso-buchenwald-dora.com/le-camp-de-buchenwald/histoire-du-camp-de-buchenwald/le-serment/>, [consulté le 10.02.2017].

¹¹⁶³ RICHEZ, « Remarques », p. 278-279.

de revoir les camarades¹¹⁶⁴. » Le rituel commémoratif permet à la fois aux participants d'éprouver leurs souvenirs d'une manière intimement personnelle et de les partager socialement, la mémoire individuelle et collective se retrouvant dans une relation dialectique¹¹⁶⁵. L'historien Robert Frank insiste également que « toute commémoration a une double fonction : “distinguer“ [...] des héros morts ou vivants, et des martyrs, mais en même temps “rassembler“ le groupe ou la communauté autour des causes pour lesquelles les acteurs du drame sont morts ou ont risqué leur vie¹¹⁶⁶. »

Les associations d'anciens résistants sont ainsi souvent à l'origine de médias mémoriels tels des monuments ou des musées qui sont des supports indispensables à la commémoration et la médiation de l'histoire. Ces médias mémoriels ont une fonction rétrospective et prospective : ils font référence à un passé considéré comme important au sein d'un espace public d'une société, qui devient ainsi une « communauté mémorielle » (*Erinnerungsgemeinschaft*). Ils sont souvent liés à des représentations, des symboles, des discours, des pratiques et des lieux sacrés qui au fond traduisent toujours un message positif porteur de sens. La signification de ces médias mémoriels dépend de l'intention politico-mémorielle de l'initiateur. Dans cette optique il faut toujours les analyser dans une perspective de la critique idéologique et de l'analyse du discours : Quels énoncés sont faits par quels acteurs et quels énoncés ne figurent pas ou plus dans les discours mémoriels autour d'un média ? Quelles sont les motivations des initiateurs et quels sont les débats publics qui entourent le média ? Le média et les discours qui l'entourent changent-ils au fil du temps¹¹⁶⁷ ?

Si les associations d'anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est s'engagent rapidement dans des projets mémoriels, d'importantes asymétries prédominent quant aux médias mémoriels de la « Résistance » présents dans ces territoires, aussi bien en ce qui concerne leur émergence chronologique que leur portée générale. Dans les lignes qui suivent nous allons ainsi retracer l'activité des associations d'anciens résistants dans le domaine de la commémoration et de la médiation de l'histoire et montrer quels facteurs peuvent expliquer l'apparition ou l'absence de médias mémoriels tels les monuments et les musées.

¹¹⁶⁴ DELBO Charlotte, *Auschwitz et après. Mesure de nos jours*, (3^e volume), France, Les Editions de Minuit, (1971), 2013, p. 97.

¹¹⁶⁵ GUDEHUS, EICHENBERG, WELZER, *Gedächtnis*, p. 143 et 147.

¹¹⁶⁶ FRANK, « A propos des commémorations françaises de la Deuxième Guerre mondiale », in WAHL, *Mémoire*, p. 281-290 p. 283.

¹¹⁶⁷ GUDEHUS, EICHENBERG, WELZER, *Gedächtnis*, p. 177-183.

Nous avons montré au cours des parties précédentes que le milieu associatif des anciens résistants est extrêmement fractionné. Au Luxembourg, dès la fin de la guerre, de nombreux monuments et plaques commémoratives à échelle locale en l'honneur d'un ou de plusieurs résistants, d'un mouvement de résistance, d'un événement ponctuel dans l'engagement résistant etc. sont inaugurés, souvent à l'initiative d'une association d'anciens résistants¹¹⁶⁸. De même, il existe de nombreuses cérémonies commémoratives, malgré la tentative de l'Etat de centrer ces cérémonies dans une seule « Journée de la commémoration nationale » à partir de 1946¹¹⁶⁹. Ces exemples reflètent les multiples facettes de l'engagement résistant durant la Seconde Guerre mondiale.

Néanmoins les associations luxembourgeoises d'anciens résistants dans leur lutte pour une reconnaissance officielle parviennent à coordonner leur projet collectif d'un statut juridique parce qu'elles se mobilisent contre les revendications des « enrôlés de force », ceux-ci cherchant une assimilation avec les anciens résistants. Est-ce que cette volonté d'agir ensemble est également repérable dans les projets mémoriels des associations d'anciens résistants ? Est-ce que les associations d'anciens résistants se rassemblent autour de projets collectifs en vue de créer des médias mémoriels tels des monuments¹¹⁷⁰ ou des musées à portée nationale, s'inscrivant dans un discours cohérent et unifiant sur la « Résistance » ? Est-ce que la concurrence mémorielle avec les « enrôlés de force » favorise l'émergence de ces projets ? Voici quelques questions auxquelles nous essayeront de répondre dans les lignes qui suivent.

III. a. 1. 1. La « Croix de Hinzert » à Luxembourg-Ville

Nous avons relevé que la « Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques » (LPPD) joue un rôle important dans la coordination des associations d'anciens résistants, notamment par le biais de l'ouverture de son périodique à ces mêmes associations, et elle déploie une activité similaire dans la commémoration et la médiation de l'histoire de la « Résistance ». Dès le lendemain de la première libération du Luxembourg en automne 1944, la LPPD revendique en effet dans son programme que soit construit un monument en honneur

¹¹⁶⁸ Dans notre mémoire de master sur la mémoire de la « Résistance » au Luxembourg, nous avons recensé (sans prétendre à l'exhaustivité) soixante-dix monuments et plaques commémoratives locales dédiés à la mémoire de la « Résistance ». Cf. HOFFMANN Elisabeth, *La mémoire de la Résistance au Luxembourg (1940-1945) – depuis 1945 à nos jours*, mémoire de master, Université de Strasbourg, 2012/2013.

¹¹⁶⁹ CDRR, CNR, Dossier « CNR Circulaires 1-20 » : Manifestation de la Résistance Calendrier 1968.

¹¹⁷⁰ Cf. KMEC Sonja, MAJERUS Benoît, « Les monuments de la Deuxième Guerre mondiale », in BOUSCH Patrick (et al.) (dir.), *Der Luxemburg Atlas - Atlas du Luxembourg*, Cologne, Editions Emons, 2009, p. 28-29.

des victimes luxembourgeoises des camps de concentration et des prisons et qu'un « Musée national de la Résistance » soit érigé¹¹⁷¹.

Le 14 novembre 1945, la LPPD lance un premier appel et une souscription dans le but d'ériger un monument national en hommage aux résistants luxembourgeois :

« Les Prisonniers et Déportés Politiques ont juré de ne jamais oublier leurs camarades qui ont tout sacrifié, qui sont morts pour que la patrie vive ! Voilà pourquoi sera construit dans la capitale du Grand-Duché un monument dans lequel seront gravés ineffaçablement les noms des Martyrs [...] au pied duquel brûlera la flamme du souvenir qui ne s'éteindra plus jamais. Monument du Souvenir ! Monument de l'Unanimité ! Ce monument célèbrera la mémoire des fusillés, des décapités, des gazés, de ceux qui sont morts d'inanition, de froid ou des tortures dans les prisons, les camps de concentrations, les camps de la déportation et ceux qui sont tombés l'arme à la main contre l'ennemi, pour le Pays. Ce monument célèbrera la lutte trois fois glorieuse menée par un petit peuple contre une invasion barbare. [...] Ce monument sera aussi le monument de l'unanimité avec laquelle notre peuple a lutté contre ses tortionnaires¹¹⁷². » Au cours de la guerre, des prisonniers politiques déportés à Hinzert avaient déjà émis l'idée de construire un tel monument « face à l'Allemagne, sur le Kano'nebjerg près de la Passerelle [à Luxembourg-Ville]¹¹⁷³ », mais la LPPD déclare qu'elle accepterait également un autre emplacement.

La LPPD conçoit son projet d'ériger un monument comme un « devoir » envers les résistants décédés dans les camps afin d'honorer et de sauvegarder leur souvenir. Il importe de souligner dans un premier temps que la LPPD cherche dès le début à créer un monument non seulement pour des résistants déportés et « transplantés » morts dans les prisons et les camps (donc les deux groupes de victimes que la LPPD représente), mais également pour les résistants tombés au cours de la guerre (dans les mouvements et les maquis p.ex.) qui n'ont pas été déportés ou « transplantés ». On retrouve ici cette motivation de la LPPD d'unifier le milieu résistant et de créer une « unanimité » au sein de cet ensemble fractionné, comme nous l'avons déjà souligné dans les chapitres précédents. Ensuite, elle soutient aussi activement la construction du mythe résistancialiste élaboré par les autorités politiques en reproduisant l'image du peuple luxembourgeois résistant à part entière. Finalement, elle exclut d'une manière implicite les « enrôlés de force » de son projet, puisqu'elle ne les nomme pas

¹¹⁷¹ CDRR, LPPD, Dossier « LPPD Statuts / Documentation sur la LPPD » : « Programm vun der "Ligue fun de Letzeburger Politesche Prisonne'er an Déporte'erten" (LPPD) ».

¹¹⁷² « Ein Nationaldenkmal für die Opfer der Heimat », in *LW* du 14.11.1945, p. 1.

¹¹⁷³ CALMES Christian, « Peuple, souviens-toi de tes martyrs ! », in *Rappel*, n°2, p. 11-13.

explicitement. Dans un nouvel appel en décembre la LPPD réitère que son monument est destiné aux prisonniers politiques, « transplantés », anciens combattants volontaires dans les armées alliées, maquisards, fugitifs et requis civils¹¹⁷⁴. La LPPD inscrit ainsi son projet d'un monument national dans un discours qui souligne l'unanimité du milieu résistant, qui soutient l'image du peuple luxembourgeois résistant à part entière, mais qui exclut implicitement les « enrôlés de force ».

La « *Ligue Ons Jongen* » cherche à s'associer à l'initiative de la LPPD, mais elle se montre « surprise » quant à cette omission et veut « savoir dans quel sens, sous quelle forme et en honneur de qui Vous pensez ériger ce Monument National¹¹⁷⁵. » La LPPD répond à la « *Ligue Ons Jongen* » le 12 décembre : « Il va sans dire que nous avons, en premier lieu, envisagé d'honorer la mémoire de ceux qui sont morts dans les K.-Z., les prisons, les camps de déportation. Notre Ligue n'est d'ailleurs, d'aucune façon, autorisée à parler au nom de tous les autres, devant la mémoire desquels nous nous inclinons respectueusement. Nous sommes, enfin, d'avis que c'est aux pouvoirs publics, et non pas à l'initiative privée, qu'il incombe d'honorer, par un monument, la mémoire de tous les bons Luxembourgeois morts par suite de l'oppression nazie¹¹⁷⁶. »

Cet échange de lettres montre d'une part que les tensions apparues lors de l'organisation du rapatriement et au sujet de la reconnaissance entre anciens résistants et « enrôlés de force », sont également visibles très tôt dans le volet commémoratif. D'autre part, la réponse de la LPPD reste finalement contradictoire et évasive : elle déclare que son projet est destiné en premier lieu aux résistants internés et déportés, alors qu'elle a clairement revendiqué son monument au nom de tous les groupements d'anciens résistants (et d'anciens combattants) dans ses appels précédents. De même, la LPPD affirme que la construction d'un tel monument devrait se faire sous la responsabilité des autorités politiques, sans pour autant abandonner ses propres démarches pour mener à bien son projet : elle lance une souscription et organise par exemple une exposition *Crimes Hitlériens* et la projection du film *Jericho* pour rassembler les fonds nécessaires pour son monument¹¹⁷⁷. Et, une fois de plus, la LPPD évite dans sa réponse d'inclure explicitement les « enrôlés de force » dans son projet.

Le 10 mars 1946, la « Croix de Hinzert », une simple croix sculptée dans le bois des baraques du camp de Hinzert, sur une pelouse verte et entourée de jeunes bouleaux, est

¹¹⁷⁴ « Pour un Monument National », in *LW* du 04.12.1945, p. 2.

¹¹⁷⁵ CDRR, LPPD, Dossier « Ligue Ons Jongen » : lettre de la section de Differdange de la « *Ligue Ons Jongen* » à la LPPD du 08.12.1945.

¹¹⁷⁶ CDRR, LPPD, Dossier « Ligue Ons Jongen » : Lettre de la LPPD à la « *Ligue Ons Jongen* » du 12.12.1945.

¹¹⁷⁷ CALMES Christian, « Peuple, souviens-toi de tes martyrs ! », in *Rappel*, n°2, p. 11-13.

inaugurée au Cimetière Notre-Dame du Limpertsberg à Luxembourg-Ville, en hommage aux résistants disparus. L'inauguration a lieu dans le cadre du rapatriement des dépouilles mortelles de soixante-seize Luxembourgeois tués par les Allemands durant la guerre dans des prisons et des camps. La LPPD et les autres associations d'anciens résistants sont étroitement impliquées dans l'organisation de ces funérailles nationales qui sont prises en charge par le gouvernement. Le samedi 9 mars 1946 un convoi militaire, auquel participent deux voitures de la LPPD¹¹⁷⁸, rapatrie les corps des résistants luxembourgeois. Lorsqu'il passe la frontière, une minute de silence est observée dans le pays entier et les cloches des églises sonnent. Les cercueils et les urnes sont bénis puis exposés au Cercle Municipal de la capitale, qui est transformé en chambre ardente. Environ 25.000 personnes défilent devant les cercueils et les urnes, qui sont veillés par une garde d'honneur composée des différents groupements d'anciens résistants : les anciens prisonniers politiques de Hinzert en uniforme rayée¹¹⁷⁹, les maquisards et volontaires de guerre, les réfractaires, les femmes concentrationnaires et prisonnières politiques et le comité central de la LPPD. Le dimanche 10 mars, une messe est célébrée à la cathédrale. Si les morts identifiés sont enterrés dans leurs communes respectives, les résistants inconnus sont inhumés sous la « Croix de Hinzert »¹¹⁸⁰. Dès 1946, la « Croix de Hinzert » devient ainsi le monument central du milieu résistant, puisque les nombreuses associations d'anciens résistants y déposent des gerbes lors de leur journée commémorative respective. En effet, non seulement la LPPD et les amicales des différents camps de concentration y organisent leurs cérémonies, mais également les associations du type « résistance », comme l'« *Unio'n* »¹¹⁸¹.

Or, la LPPD n'abandonne pas son projet initial de créer un « Monument national de la Résistance », ce qui montre que la « Croix de Hinzert » n'est pas (encore) considérée comme tel à ce moment. La LPPD cherche à rassembler le milieu résistant autour de son projet, mais elle reconnaît dans son assemblée générale de 1948, que les différentes associations d'anciens résistants ne parviennent pas à trouver un consensus pour la construction d'un monument national et que certains groupements se désintéressent complètement de la question. Si la LPPD peine à unir les associations d'anciens résistants, elle n'abandonne pourtant pas son initiative et propose d'ériger ledit monument au cimetière Notre-Dame à Luxembourg-Ville où se trouve

¹¹⁷⁸ CDRR, CNR, Dossier 501 « Monuments nationaux de la Résistance » : document « Funérailles nationales des 9 et 10/3/1946 ».

¹¹⁷⁹ François Cochet a montré que la tenue rayée consiste en une revendication de statut pour les déportés dès la libération des camps. Ainsi les concentrationnaires en voie de rapatriement refusent souvent de changer leur tenue rayée contre un costume civil. Ils cherchent à souligner une spécificité des souffrances endurées et ce surtout parce qu'ils sont très minoritaires dans la masse des rentrants. Cf. COCHET, *Les exclus*, p. 75-76.

¹¹⁸⁰ « Funérailles Nationales des 9 et 10 mars », in *Bulletin d'information*, 31.03.1946, n°3, p. 2-4.

¹¹⁸¹ Cf. par exemple « Riéd vum Unio'nsresident Osch virum Hinzertzer Kreuz », in *D'Unio'n* du 23.05.1947, p. 1.

également la « Croix de Hinzert »¹¹⁸². En 1952, elle indique avoir rassemblée 350.000 francs et envisage l'inauguration du monument au cours de l'année même¹¹⁸³, mais en 1954, le projet de la LPPD n'est toujours pas réalisé. Outre les opinions divergentes au sein du milieu associatif des anciens résistants, l'initiative de la LPPD ne parvient pas à mobiliser les autorités politiques à soutenir leur projet. La LPPD décide alors d'utiliser l'argent de la souscription pour rénover la « Croix de Hinzert »¹¹⁸⁴ et déclare qu'elle la considère désormais comme « Monument national de la Résistance »¹¹⁸⁵. Cette déclaration engendre en revanche une réaction des diverses associations d'anciens résistants qui réclament qu'un nouveau « Monument national de la Résistance » soit créé, comme prévu par la LPPD depuis 1944. C'est ainsi que cette dernière décide d'abandonner provisoirement son projet autour de la « Croix de Hinzert » afin de se concerter à nouveau avec les autres groupements d'anciens résistants¹¹⁸⁶.

A l'occasion du 10^e anniversaire de la Libération, la LPPD lance l'idée d'organiser une « Semaine de la Résistance » avec une exposition, des films, des concerts, des conférences etc., un projet qui est réalisé du 15 au 22 mai 1955. Par le biais de cette initiative, la LPPD cherche à resserrer les liens entre les diverses associations d'anciens résistants afin de coordonner leurs activités. En effet un « Comité national d'Organisation » est mis sur pied, dont Paul Faber, président du « Conseil de l'Ordre de la Résistance » (COR), assure la présidence, et Albert Hommel, secrétaire de la LPPD, le secrétariat. Toutes les associations d'anciens résistants y participent, y compris les plus marginalisées, comme le « Réveil de la Résistance », de même que les associations d'anciens combattants des deux guerres mondiales. La « *Ligue Ons Jongen* » qui regroupe les « enrôlés de force » n'y est pas représentée puisqu'elle est quasiment inactive durant les années 1950. La LPPD met de nouveau à disposition son périodique : elle publie un numéro spécial en mai 1955 qui présente le programme des festivités ainsi que les associations qui participent au projet¹¹⁸⁷. Le 14 mai est inaugurée l'« exposition historique sur la période de l'occupation allemande » à l'Hôtel de Ville de Luxembourg en présence de la Grande-Duchesse Charlotte et du gouvernement. Par la suite, chaque jour est dédié à un fait de la « Résistance ». Les festivités sont clôturées le 22 mai par une messe commémorative et un

¹¹⁸² « Assemblée générale des délégués à Mersch, le 11 juillet 1948 », in *Rappel*, 1948, n°2, p. 124-129.

¹¹⁸³ BODE Armand, « Organisation et activité de la LPPD », in BOSSELER, Nicolas, STEICHEN, Raymond (éd.), *Livre d'Or de la Résistance luxembourgeoise de 1940-1945*, Esch-sur-Alzette, LPPD, 1952, p. 702-709, ici p. 707.

¹¹⁸⁴ « Aus dem LPPD-Liewen », in *Rappel*, 1954, n°7, p. 398-414.

¹¹⁸⁵ « Monument national de la Résistance », in *Rappel*, 1954, n°9, p. 485-487.

¹¹⁸⁶ « Onse monument national », in *Unio'n*, 1954, n°30, p. 4-5. Il s'agit d'un communiqué de la LPPD publié dans le bulletin de liaison de l'« *Unio'n* ».

¹¹⁸⁷ *Rappel – Semaine de la Résistance du 15 au 22 mai 1955*, 1955, n°5 (numéro spécial).

pèlerinage à la « Croix de Hinzert », ce qui montre une nouvelle fois l'importance de ce monument pour l'ensemble des associations d'anciens résistants. La LPPD estime que les manifestations ont connu un franc succès avec des milliers de visiteurs¹¹⁸⁸.

Dans l'espoir que cette coordination des associations d'anciens résistants marque le début de l'union du milieu résistant qu'elle cherche à réaliser depuis la seconde moitié des années 1940¹¹⁸⁹, elle propose que le « Comité » continue son activité après la « Semaine de la Résistance », notamment pour s'occuper de la question du monument national. Mais les frictions internes du milieu résistant font échouer ce nouveau projet d'une organisation unique. L'« *Unio'n* » et les « Anciens Combattants » refusent de se joindre à l'initiative, tant que l'association « Réveil de la Résistance », qu'ils déclarent être une association communiste, y participe également. La LPPD ne veut cependant exclure aucune association si elle est neutre politiquement par rapport au projet en question¹¹⁹⁰. Les tensions internes et les différends politiques prennent le dessus.

La LPPD renonce finalement à créer une organisation unique, sans pour autant abandonner son projet d'un monument national. Si elle continue ses initiatives sur une base individuelle, elle recherche néanmoins toujours l'appui des autres associations. En octobre 1955, elle suggère de créer un « Monument National de la Résistance » sis à la place de la Constitution, en intégrant le « Monument national du Souvenir ». « [E]n collaboration avec tous les groupements intéressés », elle projette de construire en-dessous de la *Gëlle Fra*¹¹⁹¹ une crypte qui pourrait abriter les corps reposant sous la « Croix de Hinzert ». Dans un mémoire qu'elle adresse au gouvernement, la LPPD affirme « qu'il ne saurait être question d'ériger encore un monument à part, mais qu'il s'agit plutôt de créer un seul sanctuaire national, réunissant la croix de Hinzert, le monument du Soldat inconnu 1914-1918 et le monument des anciens combattants des deux guerres¹¹⁹². »

¹¹⁸⁸ « La Semaine de la Résistance », in *Rappel*, n°6, p. 386-414.

¹¹⁸⁹ « Semaine de la Résistance », in *Rappel*, 1955, n°5, p. 257-261.

¹¹⁹⁰ « Rapport iwwert den 10. Congress vun der LPPD », in *Rappel*, 1955, n°10, p. 569-582.

¹¹⁹¹ Le « Monument national du Souvenir », communément appelé « *Gëlle Fra* » (« Femme en Or ») est inauguré en 1921 en hommage aux Luxembourgeois engagés volontaires dans les armées alliées au cours de la Première Guerre mondiale. Démoli par les nazis le 21 octobre 1940, le monument est reconstruit progressivement en 1961 et 1985. Il englobe depuis le souvenir des Luxembourgeois engagés aux côtés des alliés de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que de la guerre de Corée. Le monument est composé d'un socle avec des inscriptions patriotiques et d'un obélisque surmonté d'une figure de femme en or qui porte une couronne de laurier représentant la victoire.

¹¹⁹² « Pour un Monument National de la Résistance », in *Rappel*, 1956, n°6, p. 380-381, ici p. 380. Cf. aussi « Rapport iwwert den 10. Congress vun der LPPD », in *Rappel*, 1955, n°10, p. 569-582.

III. a. 1. 2 Le « Monument aux Morts et Musée national de la Résistance » à Esch-sur-Alzette

Parallèlement, la LPPD lance son projet d'ériger un « Musée national de la Résistance »¹¹⁹³. Il s'agit au départ d'une initiative purement locale de sa section d'Esch-sur-Alzette. Celle-ci envisage en 1953 d'ériger un monument aux morts dans la ville, en collaboration avec l'administration communale : « Le Monument d'Esch ne sera pas un monument national, mais un monument eschois, un monument de la Résistance de la métropole du sud¹¹⁹⁴. » Or rapidement, Edouard Barbel¹¹⁹⁵, président de la section eschoise depuis 1945 et vice-président de la LPPD depuis 1949, lance l'idée de combiner le monument avec un musée¹¹⁹⁶, qui devra avoir une dimension nationale :

« Avec le Monument sera construit un “Musée de la Résistance“, donc une exposition permanente de la Résistance, qui devra conserver sur un plan national : des documents originaux du temps de l'occupation, des photos de la guerre, des statistiques de la Résistance, des camps de concentration, des prisons, de la déportation, des pancartes artistiques, des plastiques, des tableaux et dessins, des maquettes, des sculptures d'artistes luxembourgeois, des matériaux et souvenirs des camps et des prisons, une bibliographie. En général donc du matériel parlant sur l'histoire de la Résistance luxembourgeoise, des preuves de l'amour de la patrie du peuple luxembourgeois. Il s'agit de donner aux jeunes eschois et de tout le pays l'occasion continue de voir devant eux d'une manière plastique une époque dans laquelle leurs parents ont lutté et souffert pour la liberté¹¹⁹⁷. » Comme pour le monument national, il s'agit en premier lieu de garder vivant le souvenir des résistants disparus au cours de la guerre¹¹⁹⁸.

¹¹⁹³ La LPPD lance également l'initiative de créer un « Monument national de la Grève » qui est inauguré à Wiltz le 30 septembre 1956. Cf. « Wiltz : l'inauguration du Monument de la Grève », in *Rappel*, 1956, n°11, p. 648-651.

¹¹⁹⁴ « Das Escher Denkmal wird kein Nationales, sondern ein Escher Denkmal, ein Denkmal der Resistenz der Metropole des Südens. ». Cf. « Um das Escher “ Monument aux Morts“ », in *Rappel*, 1953, n°9-10, p. 462-464.

¹¹⁹⁵ Edouard Barbel (1905-1994), instituteur, est membre du mouvement de résistance ALWERAJE et s'engage dans une propagande antinazie. Il est arrêté en septembre 1942, puis déporté à Hinzert, au Struthof et à Dachau où il est libéré en avril 1945. Après la guerre, il s'engage dès 1945 dans la LPPD. Il est président de la section eschoise de 1945 à 1988 et participe au comité central de la Ligue depuis 1946. De 1949 à 1967 il est vice-président national de la LPPD, puis de 1967 à 1987 il assume la fonction de président national. De 1970 à 1987 il est également membre du CNR. Cf. Comité central de la LPPD, « Edouard Barbel », in *Rappel*, 1994, n°4-6, p. 331-334.

¹¹⁹⁶ « Aus dem LPPD-Liewen », in *Rappel*, 1954, n°8, p. 459-466.

¹¹⁹⁷ « Matt dem Monument gët e “Musée de la Résistance“ gebaut also eng permanent Resistenzausstellong, de' op nationalem Plang fir all Zo'konft soll erhâlen: aus der Besatzungszeit, Photoen aus dem Krich, Statistiken iwert d'Resistenz, d'KZer, d'Prisongen, d'Deportatio'n, artistesch Pancarten, Plastiken, Tableaux an Zéchnongen, Maquetten, Sculpturen vu letzeburger Artisten, Material an Erënnerongen aus KZ, Prisong an Déportatio'n, Bibliographie. Am allgemengen also anschaulecht Material iwert d'Geschicht vun der letzeburger Resistenz, d'Beweiser vun der Hémechtsle'ft vum letzeburger Vollek. Den Escher an de ganze Letzeburger Jonktem sollen domatt fortlâfend d'Me'glechkét hun, eng Zeit plastesch virun sech ze gesin an dèr hîr Elteren fir hîr Freihét gestriden a gelidden hun. » Cf. « Assemblée générale sectio'n Esch/Uelzecht », in *Rappel*, 1955, n°3, p. 167-172, ici p. 170.

¹¹⁹⁸ BARBEL Edouard, « Monument aux Morts Musée de la Résistance », in *Inauguration du Monument aux Morts et du Musée National de la Résistance*, 22.07.1956, s.p.

Le projet du musée est pour la première fois officiellement présenté dans le numéro spécial de mai 1955 du *Rappel* sur la « Semaine de la Résistance », que nous avons évoqué plus haut. Edouard Barbel y affirme que le musée devra « garder en mémoire pour toujours le sacrifice du peuple luxembourgeois qui a lutté pour la liberté et l'indépendance de sa patrie. » De même il y qualifie le musée comme « Musée national de la Résistance »¹¹⁹⁹. Un appel est lancé pour rassembler du matériel à travers le pays entier et il est prévu que l'exposition dans le cadre de la « Semaine de la Résistance » constitue la base du musée¹²⁰⁰. Barbel inscrit son initiative donc clairement dans une perspective nationale, tout en la liant au projet collectif des festivités de mai 1955 auquel ont participé l'ensemble des associations d'anciens résistants du pays. En effet, le musée est réalisé par une « Commission spéciale pour l'Erection du Monument aux Morts et du Musée National de la Résistance » qui comprend, à côté des représentants de l'administration communale d'Esch-sur-Alzette, des délégués de la LPPD, de l'« *Unio'n* », des maquisards, des passeurs et filieristes, des anciens combattants et de la « *Ligue Ons Jongen* ». Alors que l'initiative du « Monument national de la Résistance » peine à mobiliser le milieu résistant, le projet du musée est ainsi porté avec succès par la grande majorité des associations d'anciens résistants et même par les « enrôlés de force ». La participation de la « *Ligue Ons Jongen* » est cependant plutôt symbolique étant donné qu'elle n'est plus active durant les années 1950 et montre que les tensions entre « enrôlés de force » et anciens résistants se sont calmées momentanément. En mars 1955, la « Commission » lance un appel pour une souscription publique.

Le « Musée national de la Résistance »¹²⁰¹ est finalement inauguré le 22 juillet 1956. Les festivités s'inscrivent dans une perspective transfrontalière : y participent notamment Emile Cremer, président de l'UNADIF du Bas-Rhin et Léon Burger, président de la FNDIRP mosellane¹²⁰². L'inauguration est précédée d'un service religieux et d'un cortège transportant des urnes avec des cendres de résistants au monument aux morts devant le musée.

¹¹⁹⁹ Pour toutes les citations, cf. BARBEL Edouard, « Musée de la Résistance », in *Rappel – Semaine de la Résistance du 15 au 22 mai 1955*, 1955, n°5 (numéro spécial), p. 349.

¹²⁰⁰ « Assemblée générale section Esch/Uelzecht », in *Rappel*, 1955, n°3, p. 167-172, ici p. 170.

¹²⁰¹ Dans les sources le musée est communément appelé « Musée national de la Résistance », mais il n'obtient officiellement le statut « national » qu'en 1987.

¹²⁰² Sirius [HURST Pierre], « Grandioses Manifestations de la Résistance », in *Rappel*, 1956, n°9, p. 540-552. Pierre Hurst (1897-1972) est membre de l'organisation clandestine *Stänge Gesichter*. Il est transplanté au camp de Schreckenstein. Cf. <http://www.autorenlexikon.lu/page/author/148/1488/FRE/index.html> [consulté le 20.09.2017].

Ce monument-musée fait partie des musées dits de la « première génération » comme défini par l'historienne française Marie-Hélène Joly. En France il existe une soixantaine de « Musées de la Résistance » dites de la « première génération ». Ils sont quasiment tous portés par des associations d'anciens résistants. Ils bénéficient de peu de moyens financiers et accueillent un nombre limité de visiteurs. Ces musées se distinguent ainsi des grands musées de la « seconde génération » - comme par exemple le « Mémorial d'Alsace-Moselle » à Schirmeck (Bas-Rhin) - émergeant depuis les années 1990/2000, avec le support des collectivités locales, bénéficiant de moyens financiers importants, encadrés par des comités scientifiques et accueillant un grand nombre de visiteurs¹²⁰³. Selon l'étude de Marie-Hélène Joly, il est difficile de cerner l'ampleur des discours émanant de ces musées de la « première génération ». Les panneaux explicatifs étant rares, ce sont les objets qui prédominent et qui forment la matière et le support du discours, qui dépend largement de la personne qui le tient. En effet « la parole des résistants est l'objet historique le plus important et le plus intéressant de ces musées¹²⁰⁴ ». Cependant aujourd'hui ces témoins ont disparu pour une grande partie, ce qui fait que la partie la plus importante des discours mémoriels de ces musées s'est transformé en silence ou a changé profondément avec la venue de nouveaux guides n'ayant pas fait l'expérience de la guerre. Ces musées rappellent souvent un lieu religieux, sacré où les objets ont une fonction reliquaire. Le visiteur est censé se recueillir sans qu'il ait à sa disposition une mise en contexte historique de la « Résistance » et de la « Déportation »¹²⁰⁵. Joly parle d'une « allusivité totale du discours [de l'exposition] » et d'un « processus de mythification » par rapport au visiteur¹²⁰⁶. D'autre part, ces musées travaillent souvent par l'intermédiaire de reconstructions avec des mannequins mis en situation, décorés avec des vêtements et objets de l'époque. Ces « expositions-spectacles » veulent ainsi « reproduire la réalité, ou du moins en donner l'illusion¹²⁰⁷. » Les musées de la « première génération » sont ainsi à la fois des lieux de commémoration et des lieux de médiation historique.

Le « Musée national de la Résistance » est exceptionnel dans la mesure où son discours se consacre à la mémoire des résistants durant la Seconde Guerre mondiale, mais également à celle des ouvriers de la sidérurgie, comme le montrent les deux inscriptions sur la face avant :

¹²⁰³ Nous allons aborder les musées de la « seconde génération » dans la partie III.b.

¹²⁰⁴ JOLY Marie-Hélène, « Les musées de la Résistance », in BOURSIER Jean-Yves, *Résistants et Résistance*, Paris, Editions L'Harmattan, 1997, p. 173-216, ici p. 187

¹²⁰⁵ JOLY, « Les musées », p. 188 ; ROUSSEAU Frédéric (et al.), *Pratiquer la muséohistoire. La guerre et l'histoire au musée. Pour une visite critique*, Québec, Editions Athéna, 2012, p. 116-126.

¹²⁰⁶ JOLY, « Les musées », p. 190

¹²⁰⁷ JOLY, « Les musées », p. 174-179.

« HONNEUR A CEUX QUI PAR LEUR TRAVAIL ET LEUR MORT DANS LES MINES, LES USINES ET LES ATELIERS ONT CONSTRUIT LA BASE ECONOMIQUE DE NOTRE INDEPENDANCE / HONNEUR A CEUX QUI PAR LEUR RESISTANCE COURAGEUSE ET LEUR MORT HEROIQUE PENDANT L'OCCUPATION ONT DONNE LEUR VIE POUR LA SAUVEGARDE DE NOTRE INDEPENDANCE¹²⁰⁸ ».

Le complexe¹²⁰⁹ comprend trois ailes : à gauche un bâtiment qui abrite la Justice de Paix, celui à droite accueille la Bourse du Travail et entre les deux est situé le musée. Au milieu des trois bâtiments, dans une cour, est installé le monument aux morts sous forme d'un sarcophage avec l'inscription « Morts pour la patrie » qui abrite une urne avec les cendres d'un prisonnier politique inconnu. Le sarcophage est flanqué de chaque côté par deux stèles en pierre avec douze reliefs figurant des scènes de la guerre ainsi que des scènes du monde ouvrier. Elles thématisent le travail dans les mines, l'occupation (1), la résistance, la grève de 1942, les camps de concentration, les « enrôlés de force », les passeurs (2), la déportation, les fusillades, les exécutions, les maquisards (3), le travail dans les usines, la libération et la reconstruction (4)¹²¹⁰. La première pièce du musée comprend un « Hall sacré » où sont exposés les urnes contenant de la terre des différents camps de concentration. Derrière ce hall se situe une grande pièce rectangulaire entourée d'un balcon qui accueille l'exposition du musée centré sur la « Résistance » et la « Déportation ». Composée de documents et d'objets datant de la guerre, elle est « installé[e] par tous les groupements de la Résistance luxembourgeoise réunis¹²¹¹ ». Elle reste toutefois sans supports pédagogiques (pas de panneaux explicatifs) et dépend entièrement des explications des anciens résistants qui y assurent les visites guidées. Il faut cependant noter que les objets et documents de l'exposition font abstraction des motifs idéologiques des résistants et de leurs tensions internes : l'image d'une « Résistance » unie et apolitique prédomine largement. Le musée abrite aussi des objets d'art, tels la sculpture du « prisonnier politique » de Lucien Wercollier et celle du « Maquisard » de René Weyland, ainsi qu'une mosaïque de Foni Tissen¹²¹². Une brochure publiée à l'occasion de l'inauguration présente le « Musée national de la Résistance » de même que les différentes associations qui ont participé au projet¹²¹³.

¹²⁰⁸ BARBEL Edouard, « Musée national de la Résistance – Esch-sur-Alzette », in *Rappel*, 1956, n°3, p. 161-165, ici p. 161.

¹²⁰⁹ Le monument-musée est réalisé par les architectes Schmit-Noesen et Laurent Schmit. Cf. *Idem*.

¹²¹⁰ Les bas-reliefs ont été sculptés par les artistes Cito, Hulten et Kohl. Cf. *Idem*.

¹²¹¹ Chaque association s'occupe en fait de l'installation d'une vitrine qui lui est dédiée. Cf. *Idem*.

¹²¹² BARBEL Edouard, « Musée national de la Résistance – Esch-sur-Alzette », in *Rappel*, 1956, n°3, p. 161-165 ; BARBEL Edouard, « E puer Detailler iwer d'Escher Monument », in *Rappel*, 1956, n°8, p. 475-477.

¹²¹³ *Inauguration du Monument aux Morts et du Musée National de la Résistance*, 22.07.1956, s.p.

Le « Musée national de la Résistance » s'inscrit sans doute dans une perspective locale et régionale en englobant le souvenir des travailleurs dans les mines et usines caractéristiques du sud du pays, mais la LPPD parvient aussi à créer un média mémoriel en coordination avec l'ensemble des associations d'anciens résistants, qui reflète un discours cohérent et unifiant sur la « Résistance » en incluant les multiples facettes de l'engagement résistant durant la Seconde Guerre mondiale¹²¹⁴.

III. a. 1. 3. Le « Monument national de la Déportation et de la Résistance » à Luxembourg-Ville

Motivée par ce succès, la LPPD resuscite périodiquement la création d'« Monument national de la Résistance » Place de la Constitution. Mais le gouvernement ne répond pas à ces sollicitations¹²¹⁵. Entre-temps, le 21 février 1960, la « Croix de Hinzert » est vandalisée avec des graffitis de croix gammées. En réaction à ces actes, une grande majorité des associations d'anciens résistants proteste devant le monument le 25 février, ce qui montre une nouvelle fois l'importance de ce monument pour les multiples groupements d'anciens résistants¹²¹⁶.

Face au silence des autorités politiques, la LPPD va-t-elle abandonner son projet d'un « Monument national de la Résistance » ? Nous avons vu que la LPPD connaît des problèmes similaires par rapport au statut juridique de la « Résistance », revendiqué également depuis la fin de la guerre et que ce n'est qu'à partir des années 1960 qu'elle redouble d'efforts pour réaliser ce projet en réaction à la mobilisation des « enrôlés de force ». Il importe de noter que c'est justement dans ce même contexte que le projet du monument national est repris par la LPPD. En effet, dès 1961, la FVNEF exprime le désir d'ériger son propre monument national en réponse à la non reconnaissance des autorités politiques pour les « enrôlés de force »¹²¹⁷. Face à ces projets et surtout dans le cadre de la polémique qui éclate en 1964 entre anciens résistants et « enrôlés de force » autour de la reconnaissance officielle, la LPPD revient à la charge en février de la même année avec un nouveau projet, qui en fait ne reprend que celui de 1954. Dans une lettre de protestation qu'elle envoie aux autorités politiques, elle affirme que « l'érection d'un Monument national de la Résistance, [est] toujours retardée et discutée sans le

¹²¹⁴ Entre 1966 et 1968, la LPPD et la FVNEF s'affrontent également au sein du « Musée de la Résistance » autour d'une plaque commémorative dédiée aux « enrôlés de force ». Cf. KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 268.

¹²¹⁵ « 11. LPPD-Congress zu Schöffeng 7. Oktober 1956 », in *Rappel*, 1957, n°1, p. 53-57 ; « Rapport », in *Rappel*, 1959, n°5, p. 301-307 ; « Rapport du congrès de 1960 », in *Rappel*, 1960, n°7, p. 317-324 ; « Iwert d'Arbechten vun zwè Joer », in *Rappel*, 1962, n°8-9, p. 369-374.

¹²¹⁶ Comité exécutif de la LPPD, « D'LPPD zum Ugrëff op d'Resistenz », in *Rappel*, 1960, n°3, p. 134-136.

¹²¹⁷ KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 265-268.

moindre espoir d'un résultat palpable. [...] nous y renonçons au nom des vivants. Nous ne voulons pas taxer et imposer les communes pour voir payer docilement les politiciens aux dépens des contribuables, - nous ne pensons pas que ce soit possible en démocratie. Cette renonciation devrait souligner la méconnaissance des droits des survivants de la Résistance par nos pouvoirs publics. Nous considérons cependant Monument National des Morts de la Résistance, la Croix de Hinzert au cimetière de Notre-Dame à Luxembourg. L'emplacement serait aménagé pour recevoir la statue du "prisonnier politique" en bronze de 2,20 m - le tout à nos frais¹²¹⁸. » La LPPD espère réaliser ce projet pour le 20^{ième} anniversaire de la Libération en septembre 1965¹²¹⁹. Mais la mobilisation des associations d'anciens résistants pour la création d'un statut juridique remet à l'arrière-plan la question du monument national, jusqu'à la loi de 1967 qui met en place le « Titre du Résistant » et le « Conseil national de la Résistance » (CNR).

A partir de ce moment, les anciens résistants disposent non seulement d'un porte-parole de fait (la LPPD) mais d'un porte-parole officiel par le biais du CNR. En 1968, la LPPD transmet les plans pour l'aménagement du monument au CNR qui approuve le projet et se charge de sa réalisation¹²²⁰. Au cours des pourparlers avec le ministère d'Etat, le CNR argumente que « la Croix de Hinzert doit devenir le Monument National de la Résistance¹²²¹ ». A partir de juin 1968, il faut cependant noter qu'une nouvelle désignation du monument est repérable dans les sources : la LPPD fait désormais également référence à la « Croix de Hinzert » comme « Monument national de la Déportation »¹²²². Dans l'invitation à l'inauguration du monument en mai 1969, les deux désignations sont utilisées simultanément par la LPPD, ce qui donne l'impression qu'elle les conçoit comme des synonymes. Elle invite à l'inauguration du « Monument national de la Déportation », puis quelques lignes plus loin, elle affirme que la « Croix de Hinzert » devient « Monument national de la Résistance »¹²²³.

Le projet de la LPPD aboutit finalement le 10 mai 1969, lorsque la « Croix de Hinzert » réaménagée – un projet évoqué depuis 1954 - est inaugurée. Les festivités, auxquelles

¹²¹⁸ Lettre de la LPPD aux présidents du Conseil d'Etat, de la Chambre des Députés et du Gouvernement du 15.02.1964, publiée dans le *Rappel*, 1964, n°5, p. 165-168.

¹²¹⁹ « Am neie Joer 1965 », in *Rappel*, 1965, n°1, p. 5-6.

¹²²⁰ CDRR, CNR, Dossier « Procès-verbaux » : procès-verbal du CNR du 31.01.1968 ; Dossier 501 « Monuments nationaux de la Résistance » : lettre du CNR à Paul Wilwertz bourgmestre de la Ville de Luxembourg du 02.05.1968.

¹²²¹ CDRR, CNR, Dossier 501 « Monuments nationaux de la Résistance » : lettre du CNR à Pierre Werner, ministre d'Etat du 13.03.1968.

¹²²² « Allocution du camarade Albert Hommel au Foyer du Nouveau Théâtre », in *Rappel*, 1968, n°6, p. 323-325, ici p. 324.

¹²²³ Comité central de la LPPD, « Croix de Hinzert », in *Rappel*, 1969, n°3, p. 105-106.

participent l'ensemble des associations d'anciens résistants, se font sous le patronage du Grand-Duc Jean et sous les auspices du Gouvernement, de la Ville de Luxembourg et du CNR¹²²⁴. Rehaussé sur un parvis, le monument est enrichi par la sculpture du « prisonnier politique » de l'artiste Lucien Wercollier, ancien résistant déporté¹²²⁵. De même, le monument comporte désormais deux plaques commémoratives avec les inscriptions suivantes : « Croix de Hinzert – Monument de la Déportation – 1940-1945 » et « Que leur résistance courageuse et leur sacrifice suprême nous unissent dans la défense de la liberté et de la paix ».

Si la LPPD confère à la « Croix de Hinzert » une dimension nationale de fait, en la qualifiant comme « Monument national de la Déportation¹²²⁶ », il importe de noter que le monument n'est pas officiellement désigné par le terme « national ». Nous n'avons pas pu déterminer pourquoi la LPPD a finalement opté pour la dénomination « Monument de la Déportation », alors que dans toutes les sources concernant ce projet, il est toujours fait référence au « Monument national de la Résistance » ou au « Monument national de la Déportation ». Le choix de l'inscription ne semble avoir causé ni de débats en coulisse, ni en public.

Une hypothèse possible serait que les autorités politiques évitent d'accorder officiellement la désignation « nationale » à la « Croix de Hinzert » parce qu'elles envisagent elles-mêmes un autre projet d'un monument national : le 3 mai 1968, le ministre d'Etat Pierre Werner s'adresse au CNR et à la FVNEF en proposant de créer un « Monument national de la Solidarité luxembourgeoise » en hommage et à la « Résistance » et à l'« enrôlement de force » sur le « *Kanounenhiwwel* » à Luxembourg-Ville. Ce projet, loin de toute « solidarité », intensifie la concurrence mémorielle entre anciens résistants et « enrôlés de force ». En effet, en septembre 1968, 1969 et 1970, au cours des pourparlers pour la construction du monument, les « enrôlés de force » commémorent leurs camarades décédés à l'emplacement du futur monument, en y érigeant à chaque fois une croix en bois avec l'inscription « Morts pour la Patrie ». Les anciens résistants éprouvent l'action de la FVNEF comme une double provocation : d'une part ils regrettent que la FVNEF s'accapare d'un lieu, que les associations d'anciens résistants avaient revendiqué pour leur propre monument à la fin de la guerre ; d'autre

¹²²⁴ Dans le cadre de l'inauguration du monument la LPPD organise également une rencontre amicale avec des associations d'anciens déportés étrangers, sous forme d'un colloque, pour favoriser une entente internationale dans le domaine de l'histoire et de la déportation, qui a lieu du 9 au 12 mai 1969. Les associations d'anciens résistants de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est ne participent pas à cette rencontre. Cf. « Rencontre Amicale des Anciens Déportés », in *Rappel*, 1969, n°4-5, p. 169-170.

¹²²⁵ La statue est une copie de l'originale en plâtre créé en 1956 pour l'inauguration du « Musée de la Résistance ».

¹²²⁶ A l'occasion de l'inauguration, la LPPD publie un numéro spécial dans son *Rappel* qui porte le titre « Monument national de la Déportation. Cf. *Rappel*, 1969, n°4-5.

part ils refusent toujours catégoriquement que les « enrôlés de force » décédés soient considérés comme des « Morts pour la Patrie ». En 1969, le CNR démissionne de la commission du monument et boycotte les travaux jusqu'à ce que les revendications du milieu résistant pour ce projet se trouvent finalement acceptées : le « Monument national de la Solidarité luxembourgeoise », qui est inauguré le 10 octobre 1971 avec l'inscription « La Patrie à ses Morts 1940-1945 » et ne comprend ni des urnes ou sarcophage, ni l'inscription « Mort pour la Patrie »¹²²⁷.

Dans ce contexte de concurrence mémorielle, les associations d'anciens résistants redoublent une nouvelle fois leurs efforts pour créer enfin leur « Monument national de la Résistance » revendiqué depuis 1944. En octobre 1972, elles adressent par le biais du CNR une pétition au Collège échevinal de Luxembourg pour demander que l'inscription « Croix de Hinzert – Monument de la Déportation – 1940-1945 » soit modifiée en « Croix de Hinzert – Monument national de la Résistance et de la Déportation – 1940-1945 ». Dans les pourparlers qui s'engagent par la suite, le CNR argumente que la « Croix de Hinzert » est « un monument commémorant les sacrifices de la Résistance luxembourgeoise tout entière¹²²⁸. » Le collège échevinal de Luxembourg donne son accord de principe, mais souhaite que le ministère d'Etat décide de la question. Le conseil du gouvernement approuve la revendication du CNR le 8 novembre 1974. A partir du 19 octobre 1975, la « Croix de Hinzert » porte finalement l'inscription officielle « Monument national de la Résistance et de la Déportation »¹²²⁹.

III. a. 1. 4. Le « Monument de la Résistance alsacienne » à Thann

En Alsace, il existe également de nombreux monuments et plaques commémoratives locales¹²³⁰, comme au Luxembourg, qui reflètent et la diversité et le fractionnement du milieu résistants. Nous avons vu qu'en Alsace, les associations d'anciens résistants ne parviennent pas à se réunir en une organisation unique, à part l'existence éphémère de la « Fédération des associations patriotiques et d'anciens résistants » en 1954. De même, aucune association ne

¹²²⁷ Pour une analyse détaillée de la construction du « Monument national de la Solidarité luxembourgeoise » cf. KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 270-273.

¹²²⁸ CDRR, CNR, Dossier 501 « Monuments nationaux de la Résistance » : lettre du CNR au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Luxembourg du 19.02.1973.

¹²²⁹ A.R. « La croix de Hinzert Monument national de la Résistance et de la Déportation », in *Rappel*, 1975, n°11-12, p. 505-508 ; CDRR, CNR, Dossier « Circulaires n°21-64 » : circulaire n°26 aux Association de la Résistance du 03.11.1975.

¹²³⁰ Dans son projet sur l'engagement résistant des Alsaciens, l'historien Eric Le Normand a recensé plus de 270 lieux de commémoration en lien avec la mémoire de la « Résistance ». Cf. AERIA, *La Résistance*.

cherche à devenir durablement le porte-parole commun des anciens résistants, comme cela s'est produit au Luxembourg par le biais de la LPPD. Est-ce que malgré cette fragmentation de leur milieu, les associations alsaciennes d'anciens résistants parviennent à se coordonner autour de projets pour ériger des monuments/musées qui rendent visibles la mémoire de la « Résistance » des Alsaciens, à l'instar du milieu résistant au Luxembourg ?

En France, soixante-quinze pour cent des monuments figuratifs de la Seconde Guerre mondiale sont érigés entre 1944 et 1950¹²³¹. Le monument en hommage aux anciens résistants à vocation régionale érigé en Alsace ne fait pas exception à cette évolution. Il s'agit du « Monument de la Résistance alsacienne » inauguré dans la Haut-Rhin à Thann au sommet de la colline du Staufen en 1949. Ce monument est initié par l'« Union des Anciens Résistants » (UAR), une association qui est créée le 23 mars 1945 à Mulhouse dans la Haut-Rhin par Paul-Jacques Kalb (président), Ferdinand Helfer (vice-président), Joseph Kah (secrétaire) et Paul Winter (président d'honneur). L'UAR regroupe les personnes ayant fait partie d'un mouvement de résistance, les personnes persécutées pour actes de résistance, les personnes ayant fait des actes de résistance établis, les personnes déportées ou expulsées pour leurs sentiments français ainsi que les veuves, ascendants et enfants de résistants décédés. A travers ses statuts, elle cherche à :

« 1) Grouper l'élite résistante de la terre d'Alsace avec la devise : "France avant tout". 2) Continuer l'œuvre de la Résistance en assurant la défense de l'homme, de sa dignité et de ses libertés. 3) Resserrer, sans tenir compte des opinions politiques, confessionnelles ou autres, entre tous ceux qui ont fait de la résistance active, les liens d'une camaraderie effective et cordiale. 4) Aider par tous les moyens (matériels ou moraux) tous ceux des membres qui, dans la lutte contre l'ennemi, ont souffert de ses exactions. 5) Intervenir auprès des pouvoirs publics pour faire prévaloir les droits légitimes des résistants à tous les points de vue et assister d'une façon générale, les patriotes qui méritent l'appui de la Résistance. 6) Commémorer et perpétuer le souvenir des martyrs de la Résistance. 7) Faire preuve de vigilance à l'égard des anciens collaborateurs de l'ennemi. 8) Faire connaître les souffrances endurées pendant l'occupation, les actes d'héroïsme, le courage et l'abnégation dont ont fait preuve les résistants. 9) Rassembler tous les documents pouvant servir à l'histoire de la Résistance française¹²³². »

Par le biais de son mode de recrutement inclusif (non lié à un espace géographique ou à un type d'expérience résistante précise) et les énoncés utilisés dans ses statuts (« la

¹²³¹ GILZMER, *Denkmäler*, p. 14.

¹²³² Tribunal d'Instance de Mulhouse, volume 5, folio 58.

Résistance »), l'UAR, qui rassemble selon ses dires environ 5.000 membres¹²³³, cherche à unir les anciens résistants alsaciens et s'engage à commémorer le souvenir de leur engagement. Le 10 décembre 1947, elle passe à l'action en adressant une lettre au maire de Thann, Modeste Zussy, dans laquelle elle propose de créer un « Monument de la Résistance alsacienne » : « Notre désir est d'honorer toutes les victimes de la barbarie allemande, tous ceux, qui chez nous, se sont sacrifiés pour la cause française et de perpétuer le Souvenir de ceux qui scellèrent de leur sang, la fidélité de l'Alsace à la France. Nous comptons sur le concours de tous les Mouvements de Résistance et des sociétés patriotiques¹²³⁴. » A l'instar de la LPPD au Luxembourg, l'UAR tente donc de coordonner et de mobiliser le milieu résistant alsacien autour d'un projet collectif.

La construction du monument alsacien débute en 1948, dans le cadre de la visite du général de Gaulle le 1^{er} août à Thann pour la pose de la première pierre¹²³⁵. Paul Hansberger, directeur des travaux publics de la ville de Thann est en charge de l'élaboration du projet et de la direction des travaux. Les frais sont estimés à 4 millions de francs. Ce sont les voies d'accès à l'emplacement du monument qui posent surtout problème : 2.400m de route doivent être aménagés pour accéder au sommet de la colline à une altitude de 525 mètres. L'UAR prévoit de financer le monument par une souscription publique, des subventions (par le département, les communes et le monde associatif) et la mise en vente d'une carte postale du monument. L'inauguration est envisagée pour début octobre 1948¹²³⁶, mais l'UAR rencontre des problèmes de financement dus « aux retards et aux obstacles de toute sorte entravant une prospection rationnelle des souscripteurs¹²³⁷. »

C'est ainsi que le monument, qui est communément désigné comme la « Croix du Staufen » et dont le coût s'élève finalement à 5 millions de francs¹²³⁸, n'est inauguré que le 10 juillet 1949. Le matin, le général Koenig, ancien commandant en chef des FFI, est reçu à la mairie de Thann pour signer le Livre d'Or de la ville, puis ont lieu les cérémonies religieuses,

¹²³³ KAH Joseph, *Monument de la Résistance alsacienne*, [1949], p. 14.

¹²³⁴ Archives municipales de Thann (AMT), 1M75 : lettre de l'UAR à Monsieur Modeste Zussy, maire de Thann du 10.12.1947. Jean-Claude Richez écrit dans son article que l'organisation gaulliste l'« Union nationale Alsacienne de Rénovation » est à l'origine du « Monument de la Résistance Alsacienne », ce qui est faux. RICHEZ, « Remarques » p. 277.

¹²³⁵ Les FFI sont en charge de veiller aux installations de sonorisation afin d'éviter toute tentative de sabotage. AMT, 1M75 : réunion d'organisation des sociétés locales à la salle de fêtes le 15.07.1948 pour organiser la visite du général de Gaulle le 01.08.1948.

¹²³⁶ *Idem* : Monument de la Résistance Alsacienne – Notice Explicative [1948].

¹²³⁷ *Idem* : lettre de Jules Lutringer, chef d'entreprise en charge de la construction du monument au président de l'UAR du 18.06.1948.

¹²³⁸ *Idem* : attestation de Paul Hansberger, directeur des travaux municipaux de la Ville de Thann, chargé de la direction des travaux du Monument de la Résistance du 19.07.1949.

ainsi qu'un vin d'honneur et un banquet. L'après-midi est consacrée à l'inauguration du monument. Les festivités sont clôturées par un défilé des troupes et des sociétés et par un feu d'artifice¹²³⁹. Le monument est composé d'un escalier d'accès, d'un socle (10 m sur 10 m) surmonté d'une Croix de Lorraine monumentale en béton armé (12 m), bien que la Commission Centrale des Monuments Commémoratifs ait avisé l'UAR à réaliser le monument en cœur de chêne revêtu d'ardoise car plus durable¹²⁴⁰. Dans le parchemin scellé à l'intérieur du monument, il ressort que ce média mémoriel recherche un double but : il tient à « immortaliser les hauts-faits de la Résistance Alsacienne durant les années d'occupation étrangère de 1940 à 1945 et [...] d'unir [...] l'ensemble des résistants de [la] province, les déportés, les expulsés, les martyrs des camps de concentration et des prisons allemandes¹²⁴¹ ».

En effet, à travers un appel à l'union que l'UAR lance lors de l'inauguration du monument, les tensions internes qui déchirent le milieu résistant alsacien apparaissent au grand jour : « Nous avons perdu notre temps en des discussions stériles pour peser le mérite plus ou moins grand de chacun. Or il s'agit de nous réconcilier [...] : que nous soyons des "réfugiés", des "expulsés", partis ou restés en Alsace, combattants d'Afrique ou de la 1^{ère} Armée ou revenus de Tambow. Les uns reprochent aux autres d'avoir "déserté" l'Alsace ou de ne pas l'avoir fuie. Certains feraient bien de [...] se souvenir que leur présence sur le sol français non annexé, à Londres ou à New York n'est pas une garantie de leur "résistance". [...] Restons unis au service de l'Alsace française¹²⁴². » Ces lignes reflètent bien les tensions et la méfiance entre les Alsaciens ayant résisté hors Alsace et ceux ayant résisté en Alsace durant la Seconde Guerre mondiale.

Il faut bien entendu se demander si le projet de l'UAR a vraiment su coordonner le milieu résistant alsacien et donner une visibilité régionale à la mémoire de la « Résistance » alsacienne. La Croix de Lorraine, sous laquelle le monument est conçu, est l'emblème que la « France libre » autour du général de Gaulle a choisi en juin 1940 pour se distinguer de l'armée de Vichy et en opposition à la croix gammée nazie. Si la Croix de Lorraine devient par la suite

¹²³⁹ AMT, 1M75 : coupure d'article « Le général Koenig a inauguré dimanche la Croix de Lorraine, symbole de la résistance alsacienne », in *L'Alsace*, du 11.07.1949.

¹²⁴⁰ *Idem* : lettre du préfet du Haut-Rhin au maire de Thann du 13.08.1948.

La loi du 16.01.1946 stipule que le préfet a le droit de décider sur la construction d'un monument, pourvu qu'il ne contienne pas de représentation sculpturale et qu'il ne dépasse pas les frais de 500.000 frs. Autrement le projet doit être approuvé par la Commission centrale des monuments commémoratifs. Cependant, le contrôle de la Commission est limité et beaucoup de projets qu'elle rejette sont néanmoins réalisés. Cf. GILZMER, *Denkmäler*, p. 64 et 78.

¹²⁴¹ KAH, *Monument*, p. 12. Cf. aussi AMT, 1M75 : communiqué du 01.08.1948.

¹²⁴² KAH, *Monument*, p. 16.

un symbole général de l'engagement résistant contre le III^e Reich et ses alliés, son histoire est beaucoup plus ancienne. Remontant au Moyen-Âge et au temps des croisades, elle était devenue en 1871 le symbole de la résistance lotharingienne contre les Allemands lorsque l'Alsace et la Lorraine furent annexées de droit par l'Empire allemand. S'inscrivant d'abord dans une connotation patriotique et combattante, la Croix de Lorraine évoque les provinces de l'Est, l'enjeu traditionnel des guerres franco-allemandes¹²⁴³. Par le biais d'une plaque placée au socle du monument, l'UAR renforce cette image : « FACE A L'ENVAHISSEUR NOTRE FIDELITE A BRAVE LA FORCE. TROIS SIECLES EN TEMOIGNENT 1648-1948¹²⁴⁴ ». Il est aussi intéressant de constater que dans la brochure qui accompagne l'inauguration du monument, ce discours prédomine, alors que l'engagement résistant des Alsaciens durant la Seconde Guerre mondiale n'occupe qu'un tiers de la publication¹²⁴⁵. Au vu de cette analyse, il importe de souligner que la « Croix du Staufen » s'inscrit dans un discours d'une « Résistance » alsacienne atemporelle et apolitique à l'occasion de la célébration du tricentenaire du rattachement de l'Alsace à la France. Il s'agit ici plutôt du discours classique du peuple alsacien uni en toutes circonstances¹²⁴⁶, que d'un discours sur l'engagement résistant des Alsaciens durant la Seconde Guerre mondiale. Ce discours privilégie le temps long afin de résoudre la relation problématique entre l'Alsace et la France dans le contexte de l'« abandon »¹²⁴⁷.

En outre, il faut nuancer l'image d'un projet porté par l'ensemble du milieu résistant alsacien, qui se dégage en 1949. Dans son discours, lors de l'inauguration du « Monument de la Résistance alsacienne », Ferdinand Helfer, vice-président de l'UAR déclare que : « Toutes les associations patriotiques et d'anciens résistants d'Alsace répondirent spontanément à notre appel, s'unirent à nous pour nous aider à atteindre le but que nous nous étions fixé¹²⁴⁸. » Pourtant dans le « Comité d'érection du Monument » figurent essentiellement des membres de l'UAR¹²⁴⁹. Le « Comité d'action des deux vallées pour l'érection du Monument de la Résistance alsacienne » rassemble également avant tout des membres de l'UAR et des responsables de l'administration communale de Thann et des municipalités environnantes, ainsi que quelques représentants d'associations d'anciens résistants du Haut-Rhin, comme Paul Dugler, du « Réseau Martial », Joseph Christen, « Chef des FFI » et Henri Mehr, « Président des

¹²⁴³ GILZMER, *Denkmäler*, p. 70 ; LEROUX Bruno, « Croix de lorraine », in MARCOT, *Dictionnaire*, p. 925-927.

¹²⁴⁴ KAH, *Monument*, p. 7.

¹²⁴⁵ *Ibid.*, p. 14-15. La brochure d'une trentaine de pages évoque l'engagement résistant des Alsaciens sur dix pages. Nous allons y revenir au chapitre III.a.2.

¹²⁴⁶ WAHL Alfred, « Lendemain de guerres », in *Les Saisons d'Alsace*, printemps 2002, n°14, p. 47-49, ici p. 49.

¹²⁴⁷ RICHEZ, « Remarques » p. 275

¹²⁴⁸ AMT, 1M75 : coupure d'article « Honneur à la Résistance alsacienne » du 11.07.1949.

¹²⁴⁹ KAH, *Monument*, p. 10

Déportés »¹²⁵⁰. De même, parmi le « Comité de Patronage¹²⁵¹ » et dans l'ordre de marche pour le défilé lors de l'inauguration figurent essentiellement des associations d'anciens combattants et d'anciens résistants du Haut-Rhin¹²⁵². Qu'en est-il alors des associations d'anciens résistants du Bas-Rhin ? Il se peut que celles-ci aient contribué financièrement au projet à travers la souscription publique et aient envoyés des délégués pour la cérémonie d'inauguration, mais les archives municipales de Thann ne les mentionnent pas. Aussi faut-il noter que dans les fonds d'archives des associations d'anciens résistants du Bas-Rhin à notre disposition, le « Monument de la Résistance alsacienne » n'est pas évoqué, ni en 1948-1949, ni par la suite. Le projet de l'UAR est donc essentiellement celui d'« une poignée d'hommes¹²⁵³ », comme le reconnaît d'ailleurs Joseph Kah, secrétaire de l'association. Si l'UAR a réuni des délégués de quelques associations d'anciens résistants du Haut-Rhin, celles du Bas-Rhin ne semblent aucunement impliquées dans ce projet collectif. C'est ainsi que l'« Amicale des Anciens de la Résistance Combattante » du Bas-Rhin par exemple organise sa journée annuelle commémorative du 3 janvier à chaque fois devant le monument aux morts de Strasbourg. En outre, elle évoque en 1961 de créer elle-même un « Monument de la Résistance », projet qui ne se réalise pourtant pas¹²⁵⁴. En nous référant à ces éléments nous pouvons affirmer que le « Monument de la Résistance alsacienne » ne parvient pas vraiment à rallier l'ensemble du milieu résistant alsacien et reste surtout un lieu commémoratif des associations d'anciens résistants du Haut-Rhin.

Cette appréciation se confirme en 1981, lorsque le « Monument de la Résistance alsacienne » est détruit à deux reprises par un attentat (le 16 mars et le 20 septembre), revendiqué par le groupe pro-allemand des « Loups Noirs »¹²⁵⁵. A part quelques appels

¹²⁵⁰ AMT, 1M75 : Comité d'action des deux vallées pour l'érection du Monument à la Résistance alsacienne [1948].

¹²⁵¹ KAH, *Monument*, p. 10.

¹²⁵² AMT, 1M75 : Ordre de marche du défilé des troupes et sociétés [1949].

¹²⁵³ KAH Joseph, *Monument*, p. 11.

¹²⁵⁴ ADBR, 203 J 18 : compte-rendu de l'assemblée générale du 03.01.1961.

¹²⁵⁵ Ce groupe d'autonomistes alsaciens qui s'attaque à des symboles français, revendique également avoir vandalisé le musée du Struthof au cours des années 1970 et le monument Turenne à Turckheim le 9 décembre 1980. Le père d'un des membres des « Loups Noirs » était *Ortsgruppenleiter* durant la guerre. En 1945, il a été interné au Struhof et maltraité par des résistants français. Entretien avec Frédérique Nau-Dufour, directrice du Centre Européen du Résistant Déporté (CERD), Natzwiller, le 27.06.2016.; AMT, 1M79 : rapport d'expertise dans l'affaire de la destruction du 16 mars 1981 du Monument de la Résistance à Thann – Croix de Lorraine adressé au juge d'instruction de Mulhouse du 18.06.1981 ; AMT, 1M711 : BRIGY Fernand, « La croix du Staufen, au-dessus de Thann, plastiquée pour la seconde fois en 6 mois », in *DNA* du 22.09.1981 ; coupure d'article « Les loups du Staufen et les enfants de Bremmelbach... », in *L'Alsace* du 01.12.1981. Cf. aussi FISCHBACH Bernard, OBERLE Roland, *Les Loups Noirs : autonomisme & terrorisme en Alsace*, Strasbourg, éditions Alsatia-Union, 1990.

d'indignation isolés de groupements provenant essentiellement du Haut-Rhin¹²⁵⁶, les associations d'anciens résistants ne ripostent à ces attentats ni par une manifestation de protestation ni par un communiqué commun. Ces attentats n'engendrent pas de mobilisation ou de coordination du milieu résistant, comme cela a été le cas au Luxembourg lorsque la « Croix de Hinzert » était vandalisée en 1960. L'UAR n'existant plus, les travaux de reconstruction sont pris en main par la municipalité de Thann qui est propriétaire de la « Croix du Staufen » en collaboration avec les associations patriotiques locales, rassemblées par le biais de l'« Office municipal de coordination des sociétés patriotiques d'anciens combattants » (OMSPAC) de Thann. Un appel à souscription est lancé. Mais à côté de nombreuses associations d'anciens combattants, très peu d'associations d'anciens résistants y répondent : l'UNADIF du Haut-Rhin¹²⁵⁷, de même que les FFI du Haut-Rhin, le « Réseau Martial » et la section colmarienne de l'« Association des Anciens Combattants Volontaires de la Résistance ». Parmi les associations d'anciens résistants du Bas-Rhin seulement l'UNADIF semble participer à la souscription¹²⁵⁸.

Le 18 juin 1981, la « Croix du Staufen » est inaugurée une seconde fois grâce à des souscriptions (120.000 frs.), des dons du conseil général du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (respectivement 50.000 frs.), ainsi que du conseil régional (50.000 frs.)¹²⁵⁹. L'OMSPAC avait décidé que : « Le texte de la plaque de souvenir détruite semble prêter à équivoque et un nouveau texte mieux approprié devra être mis au point par l'assemblée¹²⁶⁰. » Quatre nouvelles plaques commémoratives sont ainsi installées sur le monument, dont le discours change quelque peu. Les énoncés de 1949 reproduisant l'image d'une « Résistance alsacienne » atemporelle disparaissent. Si les inscriptions portent désormais sur l'engagement résistant des Alsaciens durant la Seconde Guerre mondiale, elles mettent l'accent sur le « Réseau Martial » thannois¹²⁶¹, ce qui renforce l'insertion du monument dans la région du Haut-Rhin.

¹²⁵⁶ AMT, 1M711 : coupures d'article « Les combattants volontaires : l'oubli est complice », in *L'Alsace* du 23.09.1981 ; « Communiqué de l'ADIF du Haut-Rhin », in *Le Déporté* d'octobre 1981, p. 6 ; « Le plasticage de la croix du Staufen dénoncé à l'AG des FFI du Haut-Rhin », in *L'Alsace* du 05.10.1981.

¹²⁵⁷ ADHR, 93 J 1-3 : lettre de l'UNADIF du Haut-Rhin au directeur des *Dernières Nouvelles d'Alsace* du 28.03.1981.

¹²⁵⁸ AMT, 1M79 : listes de souscription de 1981.

¹²⁵⁹ AMT, 1M75 : coupure d'article « La croix du Staufen reconstruite », in *L'Alsace* du 11.06.1981.

¹²⁶⁰ AMT, 1M79 : compte-rendu de la réunion du bureau de l'OMSPAC du 04.04.1981 et procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'OMSPAC du 08.04.1981.

¹²⁶¹ 1ère plaque : « Nous sommes Français pour toujours. La Résistance Alsacienne 1940-1945 », 2ième plaque : « Nous n'avons jamais douté. Réseau Martial fondé à Thann en septembre 1940 » avec une croix du « Réseau Martial – 7e Colonne », 3ième plaque : « Ce monument a été détruit le 16 mars 1981. Il est reconstruit – 18 juin 1981 », 4ième plaque : « Souvenir Français – comité de Thann ». Cf. AMT, 1M79 : compte-rendu de la réunion du bureau de l'OMSPAC du 24.04.1981.

Le 20 septembre, le monument est une nouvelle fois détruit¹²⁶². En octobre les membres des « Loups Noirs » sont arrêtés¹²⁶³. En attendant la deuxième reconstruction du « Monument de la Résistance alsacienne », une Croix de Lorraine provisoire en bois est installée sur le Staufen¹²⁶⁴. Un nouvel appel de souscription est lancé auquel ne répondent pourtant qu'une poignée de communes, d'associations et de personnes privées. Parmi les associations alsaciennes d'anciens résistants, seulement l'UNADIF du Haut-Rhin et l'« Union départementale des Combattants Volontaires de la Résistance » du Bas-Rhin » s'engagent à contribuer à sa reconstruction¹²⁶⁵. La souscription reste sans suite et le conseil communal de Thann demande la prise en charge par l'Etat de la deuxième reconstruction du monument du Staufen¹²⁶⁶. La « Croix du Staufen » est finalement inauguré une troisième fois le 18 juin 1986¹²⁶⁷. Une nouvelle fois les inscriptions changent. A côté de la plaque en hommage au « Réseau Martial » l'accent est mis sur l'histoire du monument : « Croix érigée par la Résistance Alsacienne. Pose de la première pierre le 1^{er} août 1948 par le général Charles de Gaulle chef de la France Libre. Inauguration le 10 juillet 1949 par le général Pierre Koenig héros de Bir Hakeim. In mémoriam le 18 juin 1981¹²⁶⁸ ». S'il existe ainsi en Alsace un monument à vocation régionale depuis la fin des années 1940, l'analyse présente montre qu'il faut nuancer la portée de ce média mémoriel, qui peine à rallier l'ensemble des associations alsaciennes d'anciens résistants et dont l'emprise se limite avant tout au Haut-Rhin.

III. a. 1. 5. Le « Monument national de la Déportation » au Struthof

Penchons-nous maintenant sur d'autres médias mémoriels de la « Résistance » en Alsace. Le site de l'ancien camp de concentration du Struthof¹²⁶⁹, le seul camp nazi sur le sol

¹²⁶² AMT, 1M711 : coupure d'article BOROCCO Edmond, « Après l'attentat contre la croix de Lorraine de Thann », in *Le Déporté*, octobre 1981, p. 6 ; ; « La croix du Staufen, au-dessus de Thann, plastiquée pour la seconde fois en 6 mois », in *DNA* du 22.09.1981.

¹²⁶³ AMT, 1M711 : coupure d'article « Les “Loups Noirs” arrêtés : des nostalgiques du nazisme », in *L'Alsace* du 16.10.1981.

¹²⁶⁴ *Idem* : coupure d'article « Une croix provisoire, mais blanche », in *L'Alsace* du 08.05.1982.

¹²⁶⁵ *Idem* : liste de souscription après le 2^{ème} attentat.

¹²⁶⁶ *Idem* : extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 05.02.1982.

¹²⁶⁷ *Idem* : dépliant « 12 Lieux de mémoire à Thann » ; coupure d'article « Le Staufen s'orne d'une nouvelle croix de Lorraine », in *L'Alsace* du 20.06.1986 ; coupure d'article « Pour une reconstruction rapide de la Croix du Staufen », in *DNA* du 08.04.1986 ; coupure d'article « Manifestation d'union pour l'inauguration de la nouvelle Croix du Staufen », in *DNA* du 20.06.1986

¹²⁶⁸ <http://www.ville-thann.fr/Culture-Tourisme-Patrimoine/Patrimoine-architectural-et-naturel/Patrimoine-architectural/Les-chemins-de-la-memoire#Monument%20de%20la%20R%C3%A9sistance%20Alsacienne%20> [consulté le 24.10.2017]. Cf. aussi AMT, 1M711 : dépliant « 12 Lieux de mémoire à Thann ».

¹²⁶⁹ STEEGMANN Robert, *Struthof. Le KL-Natzweiler et ses kommandos : une nébuleuse concentrationnaire de deux côtés du Rhin (1941-1945)*, Strasbourg, Editions La Nuée Bleue, 2005.

français, est un haut-lieu de la mémoire des résistants déportés français et étrangers, les déportés politiques ayant représenté 60% de l'ensemble des détenus, par rapport à 11% de déportés juifs. 51.684 déportés sont passés par ce camp, dont 6.781 Français et 416 Luxembourgeois¹²⁷⁰. Après la libération en 1945, le Struthof devient un camp d'internement sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur pour les personnes accusées de collaboration, puis de 1946 à 1948 un centre pénitentiaire. Par arrêté du 31 janvier 1949, le camp est classé comme monument historique. Depuis août 1949, une association alsacienne d'anciens résistants, l'« Amicale des Anciens Déportés Politiques des Camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller » assure le gardiennage à titre temporaire du Struthof à la suite de la demande du préfet. Elle offre des visites guidées du lieu et le 12 octobre 1949 elle y installe conjointement avec la « Fédération nationale des Anciens Résistants » du Bas-Rhin l'exposition *Les Forçats d'Honneur*¹²⁷¹. Le 21 mai 1950, l'amicale organise un pèlerinage du souvenir au Struthof¹²⁷². De même, elle envisage d'installer un musée dans une des anciennes baraques du camp¹²⁷³. Mais rapidement l'« Amicale des Anciens Déportés Politique des camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller » doit répondre à des irrégularités financières au niveau de la gestion du Struthof et souffre d'une baisse considérable de membres (elle passe selon ses dires de 3.000 membres en 1949 à 167 pour 1950). En outre, au sein du comité émergent aussi d'importantes divergences de vues politiques et personnelles, suivies de certaines démissions¹²⁷⁴.

C'est ainsi que le site est affecté au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et le projet est lancé d'y créer une nécropole nationale¹²⁷⁵. Le 13 octobre 1953 est créé un « Comité national pour l'érection d'un mémorial de la déportation au Struthof ». En mars 1954, la majorité des baraques sont incendiées à cause de leur mauvais état et les travaux d'aménagement du mémorial ainsi qu'une souscription nationale sont lancés. Le « Mémorial national de la Déportation » est inauguré le 23 juillet 1960 par de Gaulle. Le monument qui porte l'inscription « Aux héros et martyrs de la Déportation, la France reconnaissante », représente une flamme monumentale de 41 mètres, symbolisant le crématoire des camps de

¹²⁷⁰ « Les déportés du KL-Natzweiler et de ses camps annexes », panneau au musée du Struthof.

¹²⁷¹ ADBR, 98 J /vrac/ 23 : compte-rendu du comité de l'amicale du 21.11.1949.

¹²⁷² *Idem* : compte-rendu du comité de l'amicale du 26.02.1950.

¹²⁷³ *Idem* : rapport du comité de l'« Amicale des Anciens Déportés Politiques des Camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller » du 05.06.1951.

¹²⁷⁴ *Idem* : compte-rendu de l'assemblée générale de l'amicale du 25.02.1951. Concernant les problèmes de gestion et les tensions internes de l'amicale cf. les comptes rendus des réunions du comité de 1949 et 1950 sous la cote 98 J /vrac/ 23.

¹²⁷⁵ ADBR, 98 J /vrac/ 14 : coupure d'article, « Le camp du Struthof est appelé à devenir un cimetière réservé aux corps des internés et des déportés », in *DNA* du 25.03.1950.

concentration mais aussi l'espoir¹²⁷⁶. Depuis 1965 un musée sur la déportation est également ouvert sur le site¹²⁷⁷.

L'historienne Mechthild Gilzmer, en analysant la symbolique du mémorial du Struthof, a montré que ce lieu s'inscrit jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix dans un discours chrétien centré sur les déportés résistants français, en occultant la complexité de la déportation et surtout le sort des déportés juifs¹²⁷⁸. Néanmoins, le Struthof est également un lieu de commémoration international, dans la mesure où des associations d'anciens résistants déportés étrangers le visitent également et y érigent des plaques commémoratives en mémoire de leurs morts. La LPPD organise ainsi régulièrement des pèlerinages au Struthof¹²⁷⁹. En 1956, le président de l'UNADIF du Bas-Rhin¹²⁸⁰, Emile Crémer présente le projet du « Mémorial de Natzwiller-Struthof » dans les pages du *Rappel* et lance un appel pour avoir le soutien des résistants déportés luxembourgeois¹²⁸¹. Ceux-ci acceptent de soutenir financièrement le projet¹²⁸² et participent à l'inauguration du « Mémorial de la Déportation », de même que l'UNADIF mosellane¹²⁸³.

A partir du début des années 1960, l'Alsace abrite ainsi un « haut-lieu de la Déportation¹²⁸⁴ » qui s'inscrit dans un discours national (et international), mais non régional. En effet, comme le souligne l'historienne Frédérique Nau-Dufour, directrice du « Centre Européen du Résistant Déporté », le prisme national du Struthof gomme les particularismes régionaux alsaciens : il s'agit d'un lieu de commémoration national hors sol par rapport à l'Alsace. Les Alsaciens ne le revendiquent pas, surtout qu'un certain nombre d'entre eux y ont été internés après 1945, lorsque le Struthof faisait fonction d'un camp d'internement pour faits de collaboration¹²⁸⁵. Si certaines associations alsaciennes d'anciens résistants déportés – comme l'UNADIF du Bas-Rhin – participent au projet et aux cérémonies autour du « Mémorial

¹²⁷⁶ KOSELLECK Reinhart, « Kriegerdenkmale als Identitätsstiftung der Überlebenden », in *Poetik und Hermeneutik*, 1979, n°8, p. 255, cité dans GILZMER, *Denkmäler*, p. 156.

¹²⁷⁷ <http://www.struthof.fr/home/> [consulté le 02.11.2017].

¹²⁷⁸ GILZMER, *Denkmäler*, p. 155-160.

¹²⁷⁹ Cf. par exemple TOLL Misch, « Excursio'n op Natzweiler », in *Rappel*, 1952, n°8-9, p. 421-423 ; Sirius, « Au Struthof... Quinze Ans Après », in *Rappel*, 1957, n°7, p. 393-398 ; BARBEL Edouard, « Le pèlerinage de la LPPD au Struthof », in *Rappel*, 1960, p. 513-517.

¹²⁸⁰ En 1957, l'UNADIF du Bas-Rhin compte environ 1.500 membres. Cf. SCHEIBELE Raymond, « Congrès UNADIF, Niederbronn », in *Rappel*, 1957, n°7, p. 403-412, ici p. 404.

¹²⁸¹ CREMER Emile, « Le Mémorial de Natzwiller-Struthof », in *Rappel*, 1956, n°10, p. 624-627.

¹²⁸² La LPPD contribue au projet avec 500.000 frs. Cf. SCHEIBELE Raymond, « Congrès UNADIF, Niederbronn », in *Rappel*, 1957, n°7, p. 403-412, ici p. 408.

¹²⁸³ BARBEL Edouard, « Inauguration du Mémorial de la Déportation à Natzwiller-Struthof (Bas-Rhin) », in *Rappel*, 1960, n°8, p. 373-381 ; ADM, 67 J 82 : lettre de Roger Fouillette, président de l'UNADIF du Bas-Rhin à l'UNADIF de la Moselle du 08.07.1960. Cf. aussi les *DNA* du 24-25.11.1960 sur l'inauguration du « Mémorial de la Déportation ».

¹²⁸⁴ CREMER Emile, « Le Mémorial de Natzwiller-Struthof », in *Rappel*, 1956, n°10, p. 624-627, ici p. 625.

¹²⁸⁵ Entretien avec Frédérique Nau-Dufour, directrice du CERD, Natzwiller, le 27.06.2016..

national de la Déportation »¹²⁸⁶, ce dernier ne rassemble pas l'ensemble du milieu résistant alsacien et ne représente en aucun cas un média mémoriel de l'engagement résistant alsacien, pour la simple raison que finalement très peu d'Alsaciens (231) sont passés par ce camp¹²⁸⁷.

III. a. 1. 6. L'ancien *Sicherungslager Vorbruck-Schirmeck*

C'est tout le contraire du *Sicherungslager Vorbruck-Schirmeck* par lequel près de 15.000 Alsaciens (et Mosellans), pour la plupart récalcitrants à la politique d'annexion allemande, sont passés entre le 13 juillet 1940 et le 23 novembre 1944 et dont au moins 500 n'ont pas survécu à l'internement¹²⁸⁸. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le *Gauleiter* Robert Wagner a souhaité rester indépendant des structures du *Reichsicherheitshauptamt* à Berlin et a préféré envoyer les résistants alsaciens dans le camp de rééducation de Schirmeck. Ceux-ci ont ainsi évité d'une manière paradoxale d'être envoyés dans un camp de concentration¹²⁸⁹.

Mais ce qui surprend, c'est qu'aucun média mémoriel d'envergure ne soit créé sur ce lieu emblématique de la « Résistance » alsacienne. En 1949 l'ancien camp de Schirmeck est évacué par l'administration pénitentiaire. Au sein de l'« Amicale des Anciens Déportés Politiques des Camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller » certains désirent garder le camp comme lieu de commémoration, d'autres estiment que l'entretien serait trop onéreux et penchent plutôt à convertir le camp dans le cadre d'un projet d'œuvre sociale (par exemple en colonie de vacances ou en habitations sociales)¹²⁹⁰. Un membre réclame « la conservation d'une partie du camp afin de garder vivant l'esprit de la résistance alsacienne durant l'occupation¹²⁹¹. » L'« Amicale Schirmeck-Struthof » renonce finalement à faire de Schirmeck un lieu de commémoration pour permettre la construction d'habitations sociales. En juillet 1950, l'ancien camp est pourtant ouvert au public moyennant un droit d'entrée au profit de la

¹²⁸⁶ Emile Cremer, président de l'UNADIF du Bas-Rhin est membre de la « Commission nationale pour l'érection du Mémorial National du Struthof ». Cf. SCHEIBELE Raymond, « Congrès UNADIF, Niederbronn », in *Rappel*, 1957, n°7, p. 403-412, ici p. 411.

¹²⁸⁷ « Les déportés du KL-Natzweiler et de ses camps annexes », panneau au musée du Struthof. Cf. aussi RICHEZ, « Remarques » p. 270.

¹²⁸⁸ Sur un total de 25.000 détenus. VONAU Jean-Laurent, *Le « Sicherungslager Vorbruck-Schirmeck » Un camp oublié en Alsace*, Strasbourg, Editions du Signe, 2017.

¹²⁸⁹ RIEDWEG, *L'Alsace*, p. 364-368 ; NAGYOS Christophe (dir.), *Mémorial d'Alsace-Moselle. Le musée d'une histoire tourmentée de 1870 à nos jours*, Clermont-Ferrand, Un, Deux... Quatre Editions, 2008, p. 84.

¹²⁹⁰ ADBR, 98 J /vrac/ 23 : rapport du comité de l'« Amicale des Anciens Déportés Politiques des Camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller » du 13.11.1949.

¹²⁹¹ *Idem* : rapport du comité de l'« Amicale des Anciens Déportés Politiques des Camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller » du 02.01.1950.

mairie de La Broque, ce qui incite l' « Amicale Schirmeck-Struthof » à rédiger une motion de protestation en revendiquant la gérance du camp¹²⁹². Bien que l' « Amicale Schirmeck-Struthof » reconnaisse que juridiquement elle n'a aucun droit sur le camp, elle envisage une action commune avec les autres associations de déportés et veut créer un monument sur le site de l'ancien camp¹²⁹³. Or nous avons vu que l'amicale affronte en même temps des difficultés dans la gestion du Struthof, des tensions intérieures au sein de son comité et une baisse considérable de membres. Cette situation « empêche tout travail fructueux », comme le constate l'assemblée générale de l' « Amicale Schirmeck-Struthof » en février 1951¹²⁹⁴. A partir de 1952, l'ancien camp de Schirmeck est progressivement détruit et reconverti en lotissement par le biais d'une vente publique des terrains en question par la mairie de La Broque. L' « Amicale Schirmeck-Struthof » et la FNDIRP du Bas-Rhin dénoncent chacune ce projet qu'elles considèrent comme un outrage¹²⁹⁵, mais le milieu résistant alsacien ne se mobilise pas pour l'empêcher.

L' « Amicale Schirmeck-Struthof » inaugure en 1953 un monument au cimetière à Schirmeck-La Broque à la mémoire des quarante-quatre victimes du camp de Schirmeck qui y sont enterrées¹²⁹⁶. Nous avons vu que la même année, elle initie le « Comité d'action du Groupement des associations patriotiques », puis en 1954 la « Fédération des associations patriotiques et d'anciens résistants » (FAPAR). Cette coordination inédite du milieu résistant alsacien est pourtant très éphémère et n'engendre ainsi aucun média mémoriel d'envergure sur l'ancien camp de Schirmeck.

Tombée en veille depuis 1956, l' « Amicale Schirmeck-Struthof » relance son activité en 1967, sous la présidence de Paul Debes¹²⁹⁷ et le secrétariat de René Kleinmann¹²⁹⁸. Lors de l'assemblée générale, les tensions entre les anciens de Schirmeck et ceux du Struthof sont thématiques et c'est ainsi que l'amicale décide de changer de nom et devient alors l' « Amicale

¹²⁹² *Idem* : rapport du comité de l' « Amicale des Anciens Déportés Politiques des Camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller » du 20.07.1950.

¹²⁹³ *Idem* : rapport du comité de l' « Amicale des Anciens Déportés Politiques des Camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller » du 30.08.1950.

¹²⁹⁴ ADBR, 98 J /vrac/ 23 : compte-rendu de l'assemblée générale de l'amicale du 25.02.1951.

¹²⁹⁵ *Idem* : rapport du comité de l' « Amicale des Anciens Déportés Politiques des Camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller » du 29.09.1952 ; HEYDT Robert, « Der Skandal von Schirmeck-Labroque », in *La Voix des Déportés*, octobre-novembre 1952, n°4, p. 4.

¹²⁹⁶ ADBR, 98 J /vrac/ 12 : programme de l'inauguration du monument Schirmeck-La Broque le 04.10.1953 ; « La Broque », in *Echo des Déportés et Internés*, juillet, août, septembre 1954, n°3, p. 6.

¹²⁹⁷ Paul Debes est également président de l' « Amicale des Résistants et des Internés-Déportés Politiques de Hochfelden ». Cf. ADBR, 98 J /vrac/ 3 : lettre de l'amicale au tribunal cantonal de Brumath du 29.04.1972.

¹²⁹⁸ René Kleinmann (1932-2009) : membre du mouvement de résistance « La Main Noire », il est arrêté en juillet 1941, interné au camp de Schirmeck. Libéré en septembre 1943 pour être « incorporé de force », il est de nouveau arrêté en février 1944 en Pologne et envoyé dans un bataillon disciplinaire. Il rejoint les lignes américaines à Aix-la-Chapelle et regagne la France en décembre 1944. Cf. AERIA, *La Résistance*.

des Déportés du Camp de Schirmeck-La Broque et ses Commandos ». De même, elle relance son projet de créer un monument sur le site de l'ancien camp¹²⁹⁹. Mais malgré ce regain d'activité associative des anciens de Schirmeck et leur concentration sur ce camp, seule une discrète plaque sur l'ancienne *Kommandantur* inaugurée en 1967 et portant l'inscription « Premier camp d'internement nazi installé en Alsace » rappelle l'existence de l'ancien camp: un monument d'une envergure plus visible fait toujours défaut¹³⁰⁰.

Quelles sont les raisons de l'échec des projets mémoriels autour de l'ancien camp de Schirmeck ? Elles nous semblent triples. Premièrement il faut relever l'impuissance de l'amicale des anciens de Schirmeck, qui aurait pu être un groupe de pression décisif dans ces projets, comme cela a été le cas de la LPPD au Luxembourg. Elle s'est paralysée elle-même par ses différends internes et l'impossibilité de coordonner efficacement le milieu résistant alsacien autour de ses revendications. De plus, les anciens du camp ayant obtenu leur reconnaissance en tant que « déportés » à partir de 1947, l'effectif des membres de l'amicale baisse radicalement par après. En 1967 le journaliste Jacques Granier dénonce ainsi que les anciens détenus du camp dans une volonté « d'oublier », « ne sont jamais parvenus à ériger [...] le plus petit monument pour en attester la présence. Pas le moindre musée non plus¹³⁰¹. » Dans un deuxième temps, nous avons vu que depuis les années cinquante l'action mémorielle des autorités politiques s'est entièrement concentrée sur le camp du Struthof. Comme le souligne Jean-Laurent Vonau : « Il se produisit alors un phénomène de vases communicants : plus on parlait du Struthof, plus on délaissait *Vorbruck-Schirmeck*¹³⁰². » Finalement il faut souligner que l'ancien camp de Schirmeck est connoté d'un sentiment de gêne comme les employés civils du camp étaient souvent des Alsaciens des localités environnantes¹³⁰³. Un certain nombre d'Alsaciens est donc peu enclin à ce que Schirmeck soit transformé en lieu de commémoration à portée régionale.

Les associations d'anciens résistants se concentrent ainsi sur les monuments aux morts de leur ville/localité ou sur les monuments locaux commémorant un aspect particulier de l'engagement résistant alsacien (monuments en hommage aux passeurs, aux FFI, à un

¹²⁹⁹ ADBR, 98 J /vrac/ 3 : compte-rendu manuscrit l'assemblée générale du 17.09.1967 ; coupures de presse « Assemblée générale des anciens du camp de Schirmeck, à Strasbourg, le 17 septembre », in *DNA* du 14.09.1967 et « Die ehemaligen Häftlinge von Schirmeck trafen sich in Strasbourg wieder », in *Le Nouvel Alsacien* du 19.09.1967.

¹³⁰⁰ VONAU, *Le « Sicherungslager Vorbruck-Schirmeck »*, p. 7 ; ADBR, 98 J /vrac/ 3 : circulaire de l'UNADIF du Bas-Rhin du 12.09.1967.

¹³⁰¹ ADBR, 203 J 1 : coupure d'article GRANIER Jacques, « Le seul camp du régime nazi dont l'histoire n'a jamais été écrite », s.r., du 13.03.1967, p. 13.

¹³⁰² VONAU, *Le « Sicherungslager Vorbruck-Schirmeck »*, p. 11.

¹³⁰³ CHALENDAR (de) Hervé, « Sur les traces du camp fantôme », in *L'Alsace* du 27.11.2014, <http://www.lalsace.fr/bas-rhin/2014/11/27/sur-les-traces-du-camp-fantome> [consulté le 06.11.2017].

mouvement de résistance etc.). Contrairement au Luxembourg, il n'existe pas en Alsace un monument à portée régionale rassemblant l'ensemble des associations d'anciens résistants.

Dès lors, la question se pose, si les associations d'anciens résistants se coordonnent autour d'un projet de création d'un musée (régional), comme cela s'est produit au Luxembourg dans les années 1950 ? Après la fin de la guerre, les associations alsaciennes d'anciens résistants cherchent à faire connaître et comprendre leur engagement par le biais d'expositions. Pour ne citer que quelques exemples, nous avons vu que la section du Bas-Rhin de la « Fédération des Anciens de la Résistance » organise du 17 au 28 août 1949 à Strasbourg l'exposition « Les Forçats d'Honneurs », qui est par la suite reprise au Struthof en collaboration avec l'« Amicale des Anciens Déportés Politique des camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller » du 21 mai au 8 octobre 1951 et en 1954 en Moselle en coordination avec l'UNADIF bas-rhinoise et mosellane. En 1947, la FNDIRP du Haut-Rhin organise également différentes expositions¹³⁰⁴. De même, en 1956 une exposition sur la « Résistance et la Déportation » est montée à Colmar dans le cadre du congrès national de l'UNADIF du 14 au 18 juin¹³⁰⁵.

Mais ces projets collectifs sont d'un caractère temporaire et il importe de souligner que le milieu résistant alsacien ne tente pas de créer un « Musée de la Résistance (et de la Déportation) » régional comme ils en émergent un peu partout en France depuis la fin de la guerre¹³⁰⁶. Nous avons vu qu'au Luxembourg, une des motivations premières des associations d'anciens résistants de se coordonner autour de divers projets collectifs consiste en leur volonté de s'affirmer par rapport aux revendications des « enrôlés de force ». En Alsace, nous avons montré qu'une telle concurrence mémorielle est absente et que les tensions intérieures du milieu résistant prédominent largement. Une coordination entre les associations alsaciennes de la FNDIRP et de l'UNADIF semble impossible, puisque dans une circulaire de l'UNADIF nationale de 1972 il est rappelé aux associations départementales qu'elles « ne doivent répondre à aucune sollicitation de la part de la FNDIRP. [...] il ne doit pas non plus être constitué de Comité avec ladite Association.¹³⁰⁷ » De même, les autres associations d'anciens résistants ne cherchent pas non plus de coordination soutenue entre-elles.

¹³⁰⁴ « Congrès de la FNDIRP à Colmar le 1.6.47 », in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, juin-août 1947, n°3, p. s.p..

¹³⁰⁵ ADHR, 93 J 11-14 : circulaire-programme de juin 1956 ; coupure d'article « La Journée de la Déportation », in *Magazine Ringier* du 23.04.1966.

¹³⁰⁶ La « Résistance » alsacienne est thématisée dans le « Musée Historique de Strasbourg », ainsi que dans quelques musées locaux comme le Musée Serret de Saint-Amarin, mais jusqu'au début des années 2000 il n'existe pas de musée régional conférant une visibilité accrue à la mémoire de la « Résistance » alsacienne.

¹³⁰⁷ ADHR, 93 J 4-5 : UNADIF, circulaire N°7235, Paris, 16. 11.1972.

Il est vrai qu'en 1973 une section bas-rhinoise de l'« Association nationale des Combattants Volontaires de la Résistance » (créée en 1971) exige: « une affirmation publique plus visible du monde des résistants en Alsace face au problème des incorporés de force qui semble monopoliser l'opinion publique et gouvernementale aujourd'hui. Sans vouloir intervenir dans les justes revendications de l'ADEF, il est nécessaire de faire connaître que tout l'Alsace n'a pas été incorporée et que beaucoup de ses fils et filles se sont soustraits à cette mainmise allemande¹³⁰⁸ » ; mais cette déclaration d'intention reste sans lendemain. Peut-on faire la même observation en Moselle ?

III. a. 1. 7. Le « Mémorial départemental de la Résistance et de la Déportation » à Metz

En Moselle, comme au Luxembourg et en Alsace, il existe un certain nombre de monuments locaux à la mémoire de la « Résistance »¹³⁰⁹. Les monuments aux morts occupent également, comme en Alsace, une place centrale dans les cérémonies commémoratives des anciens résistants. Du 1^{er} au 8 mai 1949, la FNDIRP mosellane organise par exemple une « Semaine du souvenir de la libération des camps et prisons » avec des cérémonies commémoratives autour du monument aux morts de Metz¹³¹⁰. En 1954, à l'occasion du 10^e anniversaire de la libération de Metz, la Ville de Metz, les FFI de la Moselle et diverses associations patriotiques organisent des fêtes commémoratives couplées à la commémoration du 40^e anniversaire de la bataille de la Marne de la Première Guerre mondiale¹³¹¹. Lors des festivités, un cortège part de la place d'Armes pour se rendre au monument aux morts où un flambeau et une urne sont déposés et veillés par des délégations de déportés, d'anciens combattants, de FFI et de combattants volontaires. Les groupements FFI font un pèlerinage aux différentes plaques des FFI tombés au cours de la libération, alors que les associations de déportés se rassemblent au Fort de Queuleu, qui d'octobre 1943 à août 1944, abritait dans la casemate A un *SS Sonderlager* dépendant de la Gestapo sous le commandement de Georg Hempen et à travers lequel passaient entre 1.500 à 1.800 détenu(e)s, dont deux tiers sont des

¹³⁰⁸ « Bas-Rhin », in *Résistance-France*, (bulletin de liaison de l'« Association nationale des Combattants Volontaires de la Résistance »), juillet-septembre 1973, n°3, p. 23.

¹³⁰⁹ Comme la plaque commémorative et le monument aux FFI à Metz, qui se trouvent au pont de la préfecture, respectivement au Cimetière de l'Est, la plaque en souvenir de Jean Burger à Thionville ou encore la plaque en hommage aux personnes disparus au Fort Queuleu.

¹³¹⁰ ADM, 67 J 82 : programme de la semaine du souvenir de la libération des camps et prisons du 01-08.05.1949.

¹³¹¹ *Idem* : programme des fêtes commémoratives du 10^e anniversaire de la libération de Metz et du 40^e anniversaire de la bataille de la Marne du 20-21.11.1954

résistants¹³¹². Ces quelques exemples reflètent la fragmentation si caractéristique du milieu résistant. En effet, depuis 1945, à part l'épisode éphémère du procès de Bordeaux de 1953, les associations d'anciens résistants ne se rassemblent pas autour d'un projet collectif d'envergure et aucun monument ou musée régional en souvenir de l'engagement résistant n'est initié en Moselle. Mais contrairement à l'Alsace, cette fragmentation du milieu résistant mosellan s'atténue pourtant progressivement à partir des années soixante et surtout soixante-dix.

Le 3 avril 1963 est découvert sur un chantier de construction d'une autoroute à Metz-Woippy un charnier avec des dépouilles de prisonniers de guerre français et russes. Les associations d'anciens résistants demandent à ce que les restes de ces victimes soient inhumés au cimetière de l'Est et proposent de faire construire un caveau et un monument. Les Services Publics souhaitent pourtant que les victimes soient inhumées au cimetière militaire de Metz-Chambrière et que l'inhumation soit prise en charge par l'Etat. Ce problème engendre un premier échange soutenu entre différentes associations d'anciens résistants depuis le procès de Bordeaux de 1953¹³¹³. Les victimes du charnier de Metz-Woippy sont finalement enterrées dans un ossuaire au cimetière militaire de Chambrière qui est inauguré en 1965¹³¹⁴.

Les associations d'anciens résistants commencent également à revendiquer qu'un monument et un musée régional en hommage à l'engagement résistant des Mosellans durant la Seconde Guerre mondiale soient créés. En 1964, l'« Union départementale des Combattants volontaires de la Résistance » (UDCVR), qui compte environ 500 membres, projette ainsi d'ériger un « Monument de la Résistance et de la Déportation »¹³¹⁵. De même à partir de 1970 aussi bien la FNDIRP que l'UNADIF mosellanes souhaitent mettre en place un « Musée de la Résistance et de la Déportation » sur l'ancien site du camp d'internement au Fort de Queuleu.

¹³¹² Du 28 décembre 1944 au 23 mars 1946, le Fort est aménagé en un « Centre de séjour surveillé », puis redevient une propriété militaire. Cf. ROSENZWEIG Laura, *Le camp d'internement de Metz-Queuleu*, mémoire de master, Université de Metz, 2006 ; WILMOUTH Philippe, NEVEU Cédric, *Les camps d'internement du fort de Metz-Queuleu*, Saint-Cyr-sur-Loire, Editions Alan Sutton, 2011 ; BLUDSZUS Aurélie, « Le Fort de Queuleu, un lieu de mémoire de la Résistance mosellane », in *Annales de l'Est*, 2016, n°2, p. 167-177.

¹³¹³ ADM, 67 J 82 : lettre de la l'UNADIF à la FNDIRP du 12.06.1964 ; lettre de la l'UNADIF à l'UDCVR du 16.10.1964 et lettre de l'UNADIF au directeur interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 27.10.1964.

¹³¹⁴ ADM, 67 J 82 : invitation du Préfet de la Moselle à Charles Grosse, président de l'UNADIF du 01.12.1965 ; coupure d'article « Un ossuaire pour des prisonniers français et russes massacrés lors de l'évacuation du camp de Woippy sera inauguré, vendredi, au cimetière de Metz-Chambrière », in *RL* du 04.12.1965. Durant cette même année, à l'occasion de la commémoration du 20e anniversaire de la libération des camps, une exposition départementale sur la « Déportation » à l'Hôtel de Ville est organisée par les Archives départementales, le « Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale » et les associations départementales de l'UNADIF et de la FNDIRP. Cf. ADM, 67 J 82 : descriptif dactylographié sur l' « Exposition départementale de la Déportation » à Metz du 25.04-02.05.1965.

¹³¹⁵ *Idem* : extrait de la réunion du comité de l'UDCVR du 07.10.1964.

Léon Burger, président de la FNDIRP propose de convoquer tous les anciens déportés du Fort de Queuleu, afin de constituer une amicale qui aurait pour tâche la réfection et l'aménagement des locaux en un musée¹³¹⁶. L'UNADIF sous la présidence de Jean Cuelle¹³¹⁷ souhaite également que le Fort de Queuleu accueille un « Musée mosellan de la Résistance et de la Déportation »¹³¹⁸. C'est ainsi que l'UNADIF s'adresse le 23 octobre 1970 à la FNDIRP mosellane en proposant de coordonner leurs projets collectifs: « notre Comité départemental [...] souhaite que les délégations des deux Groupements mosellans rassemblant les Déportés, Internés et Familles de Disparus se rencontrent dès que possible en vue d'harmoniser leurs points de vue sur cette importante question et de reprendre en commun toutes les démarches utiles pour arriver plus sûrement au but poursuivi¹³¹⁹. »

En parallèle à cette prise de contact entre l'UNADIF et la FNDIRP mosellanes est créée le 10 mai 1971 l'« Amicale des anciens déportés et familles de disparus du Fort de Queuleu », sous la présidence de Nicolas Firmin. Jean Cuelle et Léon Burger sont tous les deux nommés présidents d'honneur¹³²⁰. Il importe de souligner que comme première manifestation publique, l'« Amicale des anciens déportés et familles de disparus du Fort de Queuleu » choisit de se recueillir devant le monument aux morts de Charly-Oradour¹³²¹ ; une action qui fait penser à la mobilisation et la coordination du milieu résistant mosellan en 1953.

Lors d'une réunion de l'amicale du 19 novembre 1972, convoquée par Nicolas Firmin, « on décide de former un «Comité mosellan du Musée et du Mémorial de la Résistance et de la Déportation» [CM] où feront partie les personnes désignées par les Associations suivantes : 1)

¹³¹⁶ ADM, 94 J 3 : circulaire de la FNDIRP mosellane du 25.08.1970.

¹³¹⁷ Jean Cuelle (1923-1996) : né à Compiègne et grandi à Abbeville, il s'engage dans le mouvement de résistance « Jeune France » à 18 ans. Arrêté par la Gestapo, il est déporté au camp d'Oranienburg-Sachsenhausen et libéré le 22 avril 1945. Comptable agréé, il vient en Moselle. Il est président départemental de la l'UNADIF mosellane (1970-1994) et président national de l'UNADIF (1978-1994) En 1980, il obtient les insignes d'officier dans la Légion d'honneur. Cf. ADM, 94 J 6 : coupure d'article « La Légion d'honneur au grade d'officier remise à M. J. Cuelle, président national de l'UNADIF », du 08.03.1980 ; ASCOMEMO, Dossier « 19 Dép UNADIF-Moselle. Vie de l'association » : coupure d'article « Jean Cuelle n'est plus », in *RL* du 04.08.1996 et http://www.fmd.asso.fr/updir/35/presentation_unadif_fndir.pdf [consulté le 07.08.2017].

¹³¹⁸ ADM, 94 J 6 : coupure d'article « La Fédération mosellane des déportés UNADIF a choisi M. Cuelle pour succéder à M. Grosse président récemment décédé », du 19.10.1970.

¹³¹⁹ ADM, 94 J 6 : lettre de Jean Cuelle, président de la l'UNADIF mosellane à Léon Burger, président de la FNDIRP mosellane du 23.10.1970.

¹³²⁰ ADM, 94 J 15 : coupure d'article « 150 convives à Vigy », in *RL* de juillet 1971.

¹³²¹ *Idem* : coupure d'article « L'Amicale des Déportés du Fort de Queuleu se recueille à Charly-Oradour », in *RL* du 07.06.1971.

Amicale des Anciens du Fort Queuleu, 2) FNDIRP, 3) UNADIF, 4) ADIR¹³²², 5) CVR¹³²³. Dans le Comité d'Honneur figureront les autres organisations de résistants mosellans (passeurs etc. ...) ¹³²⁴. » Pour la première fois, des associations d'anciens résistants du type « résistance » et « déportation » se réunissent en Moselle dans une organisation unique, qui est également ouverte aux autres groupements d'anciens résistants désirant se joindre à cette mobilisation inédite. L'initiative surprend, puisque le « Comité Mosellan » regroupe notamment l'UNADIF et la FNDIRP. L'UNADIF mosellane va clairement à l'encontre de sa fédération-mère qui interdit à ses associations départementales de former des comités avec la FNDIRP¹³²⁵. Le projet du musée-monument est ainsi porté par cinq importantes associations d'anciens résistants, contrairement au « Monument de la Résistance alsacienne » qui est initié par un seul groupement.

L'assemblée générale constitutive du CM a lieu le 22 janvier 1973. Bernard Lauris (CVR) est désigné comme président du conseil d'administration, Nicolas Firmin devient vice-président adjoint au président, Jean Cuelle (UNADIF) vice-président et secrétaire général, Léon Burger (FNDIRP) vice-président et président de la Commission du Musée, Suzanne Thiam (ADIR) vice-présidente et présidente de la Commission du Mémorial¹³²⁶. Au cours de cette assemblée, les statuts du CM sont adoptés. Ils sont inscrits au Tribunal d'Instance de Metz le 20 juin 1973. Le but du CM est « de permettre l'installation d'un Musée et l'érection d'un Mémorial de la Résistance et de la Déportation¹³²⁷. » Il est prévu d'aménager le musée dans la casemate A et d'ériger le monument dans l'enceinte du Fort. La casemate A a été inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques par l'arrêté du ministre des Affaires Culturelles du 13 février 1970 et le Fort de Queuleu à l'Inventaire des Sites de la Moselle par arrêté ministériel du 20 septembre 1972. Comme moyens d'action le CM propose de lancer une souscription et de faire appel à des dons et emprunts.

¹³²² Il s'agit de la section mosellane de l'« Association nationale des Déportées et Internées de la Résistance » fondée en 1946.

¹³²³ Il s'agit de l'« Union départementale des Combattants Volontaires de la Résistance » (de la « Confédération nationale des Combattants Volontaires de la Résistance ») fondée en 1954 et qui, on l'a vu, a projeté d'ériger un « Monument de la Résistance » depuis 1964.

¹³²⁴ ADM, 94 J 24 : notes manuscrites de Léon Burger lors de la réunion du 19.11.1972 ; statuts du CM du 22.01.1973 : « Les Groupements issus de la Résistance et de la Déportation pourront être associés aux buts poursuivis par le Comité ».

¹³²⁵ ADHR, 93 J 4-5 : UNADIF, circulaire N°7235, Paris, 16. 11.1972.

¹³²⁶ ADM, 94 J 24 : liste des membres du conseil d'administration du CM désigné lors de l'assemblée générale constitutive du 22.01.1973.

¹³²⁷ *Idem* : statuts du CM du 22.01.1973.

En octobre 1973, les membres du CM visitent le « Musée régional de la Résistance et de la Déportation » de Besançon¹³²⁸, mais par la suite l'organisation ne se manifeste pas pendant près de quatre mois. En février 1974, Nicolas Firmin lance un appel au président, Bernard Lauris, pour rassembler le CM qui se réunit le 24 février¹³²⁹. Le lendemain, ce dernier relance les projets et devis de l'architecte Roger Zonca¹³³⁰.

En mai 1974, le CM lance un appel aux groupements de présenter leurs concepts autour du projet du musée et du mémorial¹³³¹. L'UDCVR propose d'articuler le musée autour de sept thématiques d'ordre national et local : la France en 1940, l'occupation, la résistance intérieure, la résistance extérieure, la résistance mosellane, la déportation et l'internement et finalement la libération. Elle souligne qu'« [i]l est bien entendu qu'il n'est pas compris dans cette énumération la partie réservée aux anciens du Fort-de-Queuleu qui sont à l'origine du mouvement et ont déjà effectué avec leurs propres moyens un énorme travail pour lequel le Comité CVR leur adresse ses plus chauds remerciements¹³³². »

Mais des différends de taille font alors surface au sein du CM. Léon Burger, président de la FNDIRP, se plaint de l'inertie du CM durant l'hiver 1973/1974 et souligne l'inobservation de l'article 16 des statuts qui exigent la tenue d'un procès-verbal des différentes réunions¹³³³. Il relève aussi que « [d]es divergences de vue se sont manifestées au cours de toutes nos réunions au sujet de ma demande a) de désigner la destination future de chacune des salles, puis b) concernant l'installation mobilière de chaque salle. » Burger propose pour la salle 1 l'histoire de la montée du nazisme, pour les salles 2-4 les nombreuses formes de la résistance mosellane, pour les salles 5-8 les camps de concentrations outre-Rhin, pour la salle 9 la fin du III^e Reich et les sentences prononcées contre les criminels de guerre. La salle 10 deviendrait une salle de projection et de réunion. Mais Burger reconnaît que son projet rencontre une forte opposition au sein du CM. Burger veut intégrer dans le projet les anciens passeurs, évadés, réfugiés, expulsés, « transplantés », « Malgré-nous » internés au camp de Tambov etc. Il estime que cette façon de procéder permettrait au CM de réaliser plus rapidement son but. Mais une grande partie des membres du CM refusent cette ouverture thématique et désirent que le musée n'aborde que les thèmes de la « Résistance » et de la « Déportation ». En conséquence, Burger

¹³²⁸ *Idem* : circulaire du CM du 28.09.1973.

¹³²⁹ *Idem* : lettre de Nicolas Firmin à Bernard Lauris, président du CM du 13.02.1974.

¹³³⁰ *Idem* : lettre du CM à l'architecte Zonca du 25.02.1974.

¹³³¹ *Idem* : circulaire du CM du 20.05.1974.

¹³³² ADM, 94 J 24 : compte-rendu de la réunion du comité CVR de la Moselle du 17.05.1974.

¹³³³ ADM, 94 J 24 : notes manuscrites non datées de Léon Burger, [mars 1974]. Il y a effectivement très peu de procès-verbaux dans le fonds d'archives sur le CM.

démissionne : « Connaissant toutefois l'opinion de la majorité de notre CA [conseil d'administration], qui ne désire aménager et meubler qu'une ou deux salles, je prie le CA de me décharger de la fonction de responsable du musée [...], me heurtant à une opposition continuelle, il m'est impossible d'en garder plus longtemps la responsabilité. [...] Je me permets de faire un appel à tous nos camarades du CA pour que les retards de tous ces travaux soient rattrapés le plus vite possible avec l'objectif que puissent être inaugurés officiellement en avril 1975, 30 anniversaire de notre libération des camps et le Musée et le Mémorial de la Résistance et de la Déportation¹³³⁴. »

En janvier 1975, Bernard Lauris démissionne également de la présidence du CM, qui connaît une nouvelle période de léthargie¹³³⁵. En parallèle à ces difficultés intérieures du CM, l'« Amicale des anciens déportés et familles de disparus du Fort de Queuleu » restaure de manière bénévole la casemate A et y installe un petit musée qui retrace uniquement l'histoire du *SS-Sonderlager*¹³³⁶. Au cours de l'année 1975, elle parvient à accueillir 4.000 visiteurs¹³³⁷. L'aile droite du musée comprend deux salles sur la « Déportation » avec des mannequins en uniforme rayé, des plaques commémoratives et des photos et articles de journaux sur les camps de concentration et leur libération, l'aile gauche du musée abrite une exposition sur l'histoire du fort et des documents sur le procès Hempen¹³³⁸.

En octobre 1975, le CM se réunit pour reprendre ses activités sur de nouvelles bases sous la présidence de Nicolas Firmin¹³³⁹. Une souscription en faveur du « Musée et du Mémorial départemental de la Résistance et de la Déportation » est ainsi lancée en novembre: « Soucieux, depuis la création de nos Groupements respectifs, de maintenir vivaces le souvenir de tous nos Camarades disparus et l'idéal qui nous animait dans la Résistance et dans les bagnes hitlériens, et de voir la génération présente et les générations futures lutter et témoigner avec nous et après nous pour prémunir l'humanité contre le retour d'une aussi monstrueuse entreprise de domination et d'extermination, nous avons décidé, dans le cadre de la Commémoration du 30^{ième} Anniversaire de la libération des Camps et de la Victoire de 1945, de mettre, sans plus attendre encore, nos efforts en commun pour ériger un mémorial [et] un musée départemental

¹³³⁴ Pour toutes les citations : ADM, 94 J 24 : rapport manuscrit de Léon Burger 13.06.1974.

¹³³⁵ ADM, 94 J 24 : lettre de Jean Cuelle à Léon Burger du 19.02.1975.

¹³³⁶ ADM, 94 J 5 : discours de Léon Burger pour l'inauguration de la « Salle-Exposition de la Résistance et de la Déportation » au Fort de Queuleu en 1975 ; BLUDSZUS, « Le Fort de Queuleu », p. 170-172.

¹³³⁷ ADM, 94 J 15 : invitation de l'« Amicale des anciens déportés et familles de disparus du Fort de Queuleu » du 06.04.1975.

¹³³⁸ BLUDSZUS, « Le Fort de Queuleu », p. 174-175.

¹³³⁹ Bernard Lauris ne fait plus parti du conseil d'administration, il est remplacé par M. Lax, qui décline pourtant la reprise de la présidence. Une ancienne résistante de l'ADIR refuse le poste de président pour des raisons personnelles, qui revient finalement à Nicolas Firmin. Cf. ADM, 94 J 24 : circulaire du CM du 18.09.1975 ; compte-rendu de la réunion du CM du 01.10.1975.

de la Résistance et de la Déportation. [...] Le haut de Queuleu deviendra ainsi la Colline du Souvenir de Metz et de la Moselle. » De même, le CM demande « à tous les Camarades Résistants, Déportés, Internés et PRO » leur soutien¹³⁴⁰. Cet appel montre une nouvelle fois que le CM cherche à rassembler les nombreux groupements d'anciens résistants autour de son projet dédié à l'ensemble des multiples facettes de l'engagement résistant mosellan. Le retard accumulé depuis la fondation du CM est décrit comme une « longue période de réflexion et de préparation » nécessaire afin de « concilier les points de vue des Groupements fondateurs »¹³⁴¹.

Le « Mémorial départemental de la Résistance et de la Déportation » est finalement inauguré deux ans plus tard à Metz le 19 et 20 novembre 1977. Le samedi 19 novembre 1977, l'urne contenant les cendres de résistants déportés est extraite du monument aux morts de Metz et acheminée par un cortège vers le Fort de Queuleu où elle est déposée dans la crypte du mémorial. La cérémonie est suivie d'une veillée funèbre. Le dimanche 20 novembre a lieu l'inauguration du mémorial, qui, à l'instar du « Mémorial national de la Déportation » en Alsace, est conçu sous la forme d'une flamme. L'inscription du monument rend hommage « aux Fusillés, aux Déportés, Internés et Patriotes, Résistants disparus, à toutes les victimes du nazisme et de l'annexion durant la seconde Guerre Mondiale ». Comme annoncé par le CM, le monument commémore par le biais de cette inscription les multiples facettes de l'engagement résistant et s'inscrit ainsi dans un discours cohérent et unifiant sur la « Résistance » mosellane. On note aussi l'exclusion implicite des « incorporés de force », qui ne sont pas inclus explicitement dans cette énumération. Comme la « Croix de Hinzert », et contrairement au « Mémorial de la Résistance alsacienne », le monument mosellan parvient à rallier la majorité des associations d'anciens résistants et du type « déportation » et du type « résistance ». En outre, l'inauguration s'inscrit dans une perspective transfrontalière puisqu'y participent les anciens prisonniers politiques de la CNPPA de Liège-Seraing et de la LPPD luxembourgeoise. Cette dernière félicite le « Comité mosellan » d'avoir réuni les anciens résistants mosellans dans une « unité amicale parfaite de la Résistance »¹³⁴².

¹³⁴⁰ Pour toutes les citations : ADM, 94 J 24 : appel de souscription du CM de novembre 1975.

¹³⁴¹ ADM, 94 J 24 : appel du CM aux groupement des anciens résistants et déportés du 16.11.1975. Le CM adopte de nouveaux statuts le 25 novembre 1975, sous la présidence de Nicolas Firmin. Les réunions reprennent fin février 1976, lorsque Roger Zonca présente son projet pour le mémorial. Cf. ADM, 94 J 24 : statuts du CM du 25.11.1975 ; circulaire du CM du 25.02.1976.

¹³⁴² BARBEL Edouard, « La Colline du Souvenir de Metz-Moselle », in *Rappel*, 1977, n°12, p. 367-370, ici p. 367.

III. a. 1. 8. Deux musées rivaux : le musée au Fort de Queuleu à Metz et le « Musée de la Résistance et de la Déportation » à Thionville

Alors que les associations d'anciens résistants parviennent à réaliser le projet d'un « Monument de la Résistance et de la Déportation » à vocation régionale, celui du musée n'a toujours pas abouti. Face à cette carence, une initiative concurrente est lancée avec succès par des anciens résistants de la région de Thionville. Le 18 novembre 1984 est inauguré le « Musée de la Résistance et de la Déportation » de Thionville, qui se donne une « vocation résolument régionale¹³⁴³ ». Il s'agit d'un musée associatif, propriété de l'« Association pour le Musée de la Résistance et de la Déportation de Thionville », qui le gère. Un groupe de cinq anciens résistants se trouve à l'origine de cet espace muséal et tous sont membres du comité de la section de Thionville de l'UDCVR : René Michel (résistant dans les corps francs dans le Sud de la France, président départemental des médaillés de la Résistance française), René Gaspers, Germain Kleinberg, Raphaël Barassi et Émile François¹³⁴⁴.

René Michel remet le 29 septembre 1982 au comité des CVR de Moselle, réuni à Thionville, une proposition de création d'un « Musée de la Résistance », laquelle reçoit un accueil favorable. Avec l'accord du maire communiste de Thionville, Paul Souffrin, le musée est installé dans un bâtiment en face de la gare de Thionville, au square Jean Moulin. Les CVR de Thionville demandent le soutien du CM, mais ce dernier s'oppose à ce projet, qu'il considère comme une initiative concurrente par rapport à sa propre ambition d'ériger un musée régional à Metz¹³⁴⁵. Au bout de deux années, nécessaires pour mener à bien les travaux d'aménagement des lieux et réunir une collection, les CVR de Thionville inaugurent leur musée en 1984¹³⁴⁶. Tout comme la reconnaissance du groupe « Mario », l'ouverture du musée de Thionville se fait dans le contexte de l'arrivée au pouvoir de la gauche en 1981 et la nomination du messin Jean Laurain comme secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, qui participe à l'inauguration. Le musée est entretenu par l'association, dirigée par un comité élu au sein duquel figurent notamment les membres fondateurs, dont René Michel. Ce comité gère les ouvertures, les activités et les travaux du musée, une tâche considérable accomplie de manière bénévole. Au moment de sa création celui-ci s'est vu attribuer les deux salles du premier ; puis, lorsque le

¹³⁴³ ASCOMEMO, Dossier « 12 Dep UNADIF-Moselle, Comité Mosellans Musée Queuleu » : compte-rendu de la réunion extraordinaire du CM du 18.12.1985.

¹³⁴⁴ Entretien avec Nicolas Bassan, président de l'« Association pour le Musée de la Résistance et de la Déportation de Thionville » en 2011. Cf. aussi « Section de Thionville », in *Echo de la Résistance*, 1982, n°1, p. 24-25

¹³⁴⁵ « Moselle », in *Echo de la Résistance*, 1983, n°5, p. 34-37.

¹³⁴⁶ <http://www.autoweb-creator.org/museeresistance/accueil.html>[consultée le 14 octobre 2015].

bâtiment est agrandi, il peut prendre ses aises¹³⁴⁷. En 1985, René Michel signe en effet avec le maire une convention qui prévoit l'extension de l'espace muséal sur quatre salles supplémentaires¹³⁴⁸. Lorsque le musée atteint son extension maximale il dispose de six salles pour ses collections, auxquelles il faut ajouter une salle de projection ; soit environ 650 m² en tout¹³⁴⁹. Le musée est exclusivement axé sur les thèmes de la « Résistance » et de la « Déportation », alors que l'« incorporation de force » n'est pas mentionnée. Les six salles sont consacrées à « l'Occupation, la Résistance, les FFL, la Déportation, le Fort de Queuleu et la Libération »¹³⁵⁰. D'une part, sont exposés des objets militaires (armes et munitions) faisant référence à la lutte armée. Les initiateurs cherchent ainsi à ancrer leur musée dans un discours davantage national, en mettant l'accent sur l'activité armée pourtant plus rare en Moselle. Les armes exposées veulent illustrer l'engagement résistant à l'image des départements non annexés et renforcer ainsi la reconnaissance des résistants mosellans. D'autre part, le « sacrifice » des résistants déportés est symbolisé par des représentations de leur « martyr » à travers des objets d'ordre reliquaire, faisant référence à la violence de l'expérience concentrationnaire, dont notamment des photos de cadavres et de crématoires, mais aussi une urne avec de la terre et des cendres du camp d'Auschwitz et la restitution d'une cellule du Fort de Queuleu¹³⁵¹. Le musée qui accueille environ 1.800 visiteurs par an¹³⁵² s'inscrit ainsi dans un discours à la fois national et régional¹³⁵³.

En été 1985, l'« Association pour le Musée de la Résistance et de la Déportation de Thionville » entre une nouvelle fois en contact avec le CM pour demander son soutien matériel et financier pour achever l'aménagement des six salles du musée. C'est ainsi que le CM se réunit en séance extraordinaire en décembre 1985. Il récapitule d'abord les difficultés de son propre projet pour installer un musée dans la casemate A du Fort de Queuleu qui sont, outre les

¹³⁴⁷ Entretien avec Nicolas Bassan, président de l'« Association pour le Musée de la Résistance et de la Déportation de Thionville » en 2011.

¹³⁴⁸ Archives de l'« Association pour le Musée de la Résistance et de la Déportation de Thionville » : coupure d'article « Convention ville-association : une vocation régionale pour le musée de la résistance et de la déportation », in *RL* du 09.09.1985.

¹³⁴⁹ Archives de l'« Association pour le Musée de la Résistance et de la Déportation de Thionville » : coupure d'article OESTEREICHER Gérard, « Le Seul musée régional est à Thionville », in *RL*, s.d..

¹³⁵⁰ <http://www.autoweb-creator.org/museeresistance/visite-guide.html> [consultée le 14 octobre 2015].

¹³⁵¹ Concernant le caractère religieux des espaces de commémorations, cf. par exemple KOSELLECK Reinhart, *Der politische Totenkult: Kriegerdenkmäler in der Moderne*, Munich, Éditions Fink, 1994.

¹³⁵² Entretien avec Nicolas Bassan, président de l'« Association pour le Musée de la Résistance et de la Déportation de Thionville » en 2011..

¹³⁵³ Cette partie se base sur l'article suivant : HOFFMANN Elisabeth, « Le Musée de la Résistance et de la Déportation à Thionville », in GRANDHOMME Jean-Noël (dir.), *Exposer la guerre dans une région de l'entre-deux. Cent cinquante ans de conflit franco-allemand (1792-1945). Annales de l'Est*, 2016, n°2, p. 153-165.

différences d'opinion que nous avons relevées, surtout d'ordre matériel : « Malheureusement, nous nous sommes toujours heurtés au coût trop onéreux de l'aménagement, de la climatisation et de l'entretien de la casemate. » Un projet pour installer le musée dans une salle au Musée Municipal de Metz a échoué par manque de place. Actuellement, une nouvelle étude pour installer le musée dans la casemate A est en cours d'analyse. Au vu de ces éléments, le CM retient que chaque association est libre de soutenir l'équipe du musée de Thionville. Mais il ne reconnaît pas la vocation régionale de ce dernier et décide de maintenir à Metz, l'installation d'un « Musée Régional de la Résistance et de la Déportation »¹³⁵⁴.

Or en 1988, à l'issue du congrès départemental de l'UNADIF, Jean-Marie Rausch, Sénateur-Maire de Metz, déclare que le « Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation » ne sera pas créé à Metz, puisqu'il existe déjà bel et bien à Thionville. Au vu de cette décision, Nicolas Firmin, président du CM, envoie, déçu mais tenace, une lettre à René Michel, président de l'« Association pour le Musée de la Résistance et de la Déportation de Thionville » pour envisager enfin une possible coordination de leurs projets : « Le Comité Mosellan [...] a pris acte de cette décision catégorique et définitive [de Jean-Marie Rausch] qu'il déplore et regrette vivement. [...] Le Comité Mosellan donne son accord de principe pour adhérer au Comité de l'Association pour le Musée de la Résistance et de la Déportation de Thionville sous certaines conditions. » Nicolas Firmin veut connaître les statuts de l'association de Thionville, ainsi que la place et la participation éventuelle du CM au sein de cette association¹³⁵⁵. Mais cet appel reste sans lendemain. C'est ainsi que le petit musée au Fort de Queuleu et celui de Thionville coexistent par la suite. Le CM ne se manifeste plus et abandonne son projet d'ouvrir un musée régional à Metz.

Il est intéressant de voir aussi pourquoi les anciens résistants mosellans se mobilisent justement à partir des années 1970 et 1980. Ces initiatives découlent d'abord d'une évolution que l'on retrouve dans toute la France et que l'historien Gilles Vergnon qualifie d'un « petit âge d'or » du milieu associatif d'anciens résistants. D'une part, à partir de 1975-1980, les anciens résistants se retrouvent à la retraite et d'autre part, en levant la forclusion pour le dépôt des demandes du statut CVR, le décret du 6 août 1975 stimule l'activité associative de ce milieu¹³⁵⁶.

¹³⁵⁴ ASCOMEMO, Dossier « 12 Dep UNADIF-Moselle, Comité Mosellans Musée Queuleu » : compte-rendu de la réunion extraordinaire du CM du 18.12.1985.

¹³⁵⁵ ASCOMEMO, Dossier « 12 Dep UNADIF-Moselle, Comité Mosellans Musée Queuleu » : lettre de Nicolas Firmin, président du CM à René Michel, président de l'« Association pour le Musée de la Résistance et de la Déportation de Thionville » du 16.05.1988.

¹³⁵⁶ VERGNON Gilles, « Introduction. Les associations d'anciens résistants sous le regard des historiens », in VERGNON Gilles, BATESTI Michèle (dir.), *Les associations d'anciens résistants et la fabrique de la mémoire*

Dans ce contexte émergent dans de nombreux départements des « Musées de la Résistance et de la Déportation » à l'initiative quasi exclusive d'associations d'anciens résistants. Cette multiplication s'explique aussi par les 30^e et 40^e anniversaires de la Libération, le besoin des anciens résistants de pérenniser leur expérience, par la montée du négationnisme et par une politique de décentralisation¹³⁵⁷. Or on peut se demander si, dans le contexte mosellan, cette évolution ne présente pas aussi une réaction face au développement considérable de la mémoire des « incorporés de force » entamée dans les années 1960, comme nous l'avons montré dans la deuxième partie de cette thèse. Dans les sources concernant les lieux de commémoration mosellans, nous n'avons pas trouvé d'indice explicite d'un projet de mobilisation face aux « incorporés de force », comme celui prononcé en Alsace en 1973 par l'association des CVR, mais qui y reste sans conséquences faute d'une coordination efficace du milieu résistant. Cependant les discours des médias mémoriels mosellans étant exclusivement centrés sur la « Résistance » et surtout la simultanéité chronologique de la création du CM (1973) par rapport à l'affirmation alsacienne des CVR (1973) et la mobilisation des associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est (1971-1974) soutiennent cette hypothèse.

III. a. 1. 9. Des projets mémoriels sans lendemain en Belgique de l'Est

En Belgique de l'Est, les associations d'anciens résistants n'entretiennent aucun lien avec les milieux d'anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace et de la Moselle¹³⁵⁸. Nous avons vu qu'elles sont actives durant l'immédiat après-guerre dans le domaine de l'entraide, mais dans quelle mesure s'engagent-elles aussi dans des projets mémoriels ? Parviennent-elles à se rassembler autour de projets collectifs comme cela a été le cas au Luxembourg (dès les années 1950) et en Moselle (au cours des années 1970) ou se caractérisent-elles davantage par des actions commémoratives fragmentées, comme cela s'est produit dans le milieu résistant alsacien ? Comme les associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est n'ont pas légué d'archives il est difficile de répondre à ces questions. Néanmoins, une analyse du *Grenz-Echo* nous a permis de reconstituer du moins partiellement leurs activités dans le domaine de la commémoration et de la médiation de l'histoire de la « Résistance ».

de la Seconde Guerre mondiale, Journée d'étude du 19.10.2005 à Vincennes, *Cahiers du CEHD*, n° 28, 2006, p.11-18, ici p. 14.

¹³⁵⁷ Cf. JOLY, « Les musées », p. 174-179.

¹³⁵⁸ Une seule exception est la visite de la section eupenoise de la CNPPA au Luxembourg en 1973. Cf. « De nouveaux anciens camarades », in *Rappel*, 1973, n°11-12, p. 461-462.

Les associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est participent avant tout aux cérémonies commémoratives du 11 novembre en hommage aux victimes des deux guerres mondiales, ainsi qu'à la fête nationale le 21 juillet¹³⁵⁹. Mais elles organisent et assistent aussi à des cérémonies commémoratives qui sortent de ce cadre. Une délégation de l'« Association patriotique La Résistance Eupen » participe par exemple en mai 1945 à l'enterrement d'un résistant dans les « Dix Communes » à Membach.¹³⁶⁰ Dans ce contexte, les tensions entre la région des « Dix Communes » et d'Eupen-Malmedy, causées par des expériences très différentes durant la Seconde Guerre mondiale, montent en surface. Ainsi un auteur anonyme se plaint dans le *Grenz-Echo* que l'administration de la ville d'Eupen n'ait pas envoyé de délégation à l'enterrement de Braun : « Le nom d'Eupen n'a pas bonne réputation à Membach, car à Membach il n'y avait quasiment pas de nazis, et à Eupen d'autant plus. Si la ville d'Eupen honore les martyrs de Membach par l'absence, oui si elle n'envoie même pas une petite couronne de fleurs, alors le respect n'accroîtra guère. [...] Heureusement la « Résistance » Eupen nouvellement fondée est venue à cette journée d'honneur à Membach¹³⁶¹. » Le bourgmestre d'Eupen, Hugo Zimmermann tente de remédier à cette situation, en déposant en juin 1945 une couronne de fleurs sur la tombe de Hubert Braun lors de la commémoration de sa mise à mort¹³⁶². Par sa présence, la « Résistance Eupen » tient ainsi à fortifier les liens mémoriels entre ces deux territoires. Or cet échange reste sans suite, puisque cette organisation fait objet d'une scission et disparaît rapidement.

En août 1945 un groupement d'anciens réfractaires du RAD et de la Wehrmacht organise un congrès à Welkenraedt, qui se termine par un cortège auquel participent entre autre les prisonniers politiques de Welkenraedt et l'« Union patriotique d'Eupen » afin de déposer des couronnes de fleurs au monument aux morts de la ville¹³⁶³. Encore une fois, on note des échanges entre associations d'anciens résistants des « Dix Communes » et de la région d'Eupen-Malmedy. Or, les traces de l'« Union patriotique d'Eupen » se perdent également très tôt.

Le 15 juin 1947 la section eupenoise de la « Fédération belge de la Résistance », célèbre l'inauguration de son drapeau en organisant une messe, un cortège avec dépôt de fleurs au

¹³⁵⁹ Cf. par exemple : « Die Feiern am 11. November 1948 in Eupen », in *GE* du 06.11.1948, p. 8 ; « Programm der Veranstaltungen anlässlich des Nationalfestes am 21. Juli 1949 in Eupen », in *GE* du 19.07.1949, p. 3.

¹³⁶⁰ « Membach », in *GE* du 23.05.1945, p. 2.

¹³⁶¹ « Der Name Eupen hat keinen guten Klang in Membach ; weil in Membach fast keine Nazis waren, und in Eupen umso mehr. Wenn die Stadt Eupen Membacher Martyrer durch Abwesenheit ehrt, ja nicht einmal eine kleine Blumenspende sendet, so wird die Achtung kaum steigen. [...] Glücklicherweise war die neugebildete « Résistance » Eupen zu diesem Ehrentage in Membach erschienen. ». Cf. Ein Belgier, « Warum ? », in *GE* du 23.05.1945, p. 2.

¹³⁶² « Membach », in *GE* du 26.06.1945, p. 2.

¹³⁶³ « Welkenraedt », in *GE* du 21.08.1945, p. 1.

monument aux morts et une réunion festive auxquels participent les associations d'anciens résistants de la région. Dans ce contexte, elle lance un appel en faveur d'une coordination des anciens résistants¹³⁶⁴ et décide d'ériger un monument pour tous les résistants, prisonniers politiques et réfractaires décédés de la région¹³⁶⁵. Mais ces déclarations d'intention restent sans lendemain.

Nous avons vu que le milieu associatif des anciens résistants de la Belgique de l'Est ne déploie que peu d'activités durant les années 1950 et 1960, mais qu'à partir des années 1970, il se réorganise par le biais d'une organisation unique, le « Front commun des résistants au nazisme des régions annexées » en réaction à la mobilisation des « enrôlés de force ». Mais alors que cette association concentre son activité avec succès sur l'élaboration d'un statut juridique, elle ne s'engage aucunement dans un projet collectif pour créer un monument ou musée en hommage à l'engagement résistant de la région.

Pourquoi les associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est ne se rassemblent pas autour d'un projet mémoriel, alors qu'elles le font bien pour revendiquer un statut juridique ? Il est difficile de répondre à cette question, puisqu'aucune association n'a légué un fonds d'archives. Une hypothèse serait que les associations d'anciens résistants n'ont pas cru dans la faisabilité d'une telle entreprise. Nous avons vu que les projets de création d'un monument ou d'un musée sont souvent liés à des souscriptions publiques. La société d'Eupen-Malmedy s'inscrit toutefois dans un discours victimaire¹³⁶⁶ qui est bien plus dominant que celui des quelques associations d'anciens résistants et il semble peu probable que les habitants et les autorités politiques de cette région aient soutenu un projet glorifiant l'engagement résistant d'une poignée d'hommes et de femmes. En ce sens, la CNPPA d'Eupen inaugure par exemple en 1970 un monument aux victimes du nazisme¹³⁶⁷. A part quelques monuments et plaques commémoratives locaux surtout dans les « Dix Communes » et à Malmedy¹³⁶⁸, la Belgique de l'Est reste ainsi démunie de tout média mémoriel d'envergure régionale sur la « Résistance ».

¹³⁶⁴ J. Ge., « Die Fahnenweihe der Resistance Eupen », in *GE* du 16.06.1947, p. 3.

¹³⁶⁵ « Ein Denkmal für gefallene Resistenzler in Eupen », in *GE* du 25.10.1947, p. 3.

¹³⁶⁶ BRÜLL, « Les soldats », p. 148.

¹³⁶⁷ « Un monument aux victimes des nazis à Eupen », in *L'Effort*, novembre-décembre 1970, n°5, p. 4.

¹³⁶⁸ Parmi ces lieux de commémoration locaux on peut par exemple citer un monument aux passeurs, des plaques à la mémoire des résistants Gustave Demoulin et Jean Arnolds ainsi qu'une plaque au réseau du couvent Pannesheydt à Montzen et un monument pour les résistants à Malmedy.

III. a. 2. Les associations d'anciens résistants et l'histoire de la « Résistance »

Si les anciens résistants initient des monuments et des musées, ils sont aussi fréquemment les premiers « historiens » de leur passé. Comme le souligne Jean-Marie Guillon : « On sait bien que cette histoire [de la « Résistance »] a été écrite, le plus souvent, par ses acteurs¹³⁶⁹. » Les anciens résistants estiment en effet que c'est leur droit et leur devoir d'écrire l'histoire de leur passé, car ils sont « certains que la Résistance est un phénomène trop difficile à comprendre pour ceux qui n'y étaient pas¹³⁷⁰. » Cette littérature « patriotique », émanant d'anciens résistants à titre individuel ou d'associations d'anciens résistants à titre collectif, reste imprécise sur les dates et les chiffres, héroïse l'engagement résistant tout en privilégiant les actes aux structures. Les anciens résistants suscitent ainsi une vision héroïque et monolithique de la « Résistance » et soutiennent la construction du mythe résistancialiste. Les aspects politiques et les étapes de l'engagement résistant, ou encore les conflits internes ne sont pas abordés¹³⁷¹.

La recherche scientifique émane également dans un premier temps d'anciens résistants. Alors que les universités se désintéressent encore de l'histoire récente et refusent d'accepter des thèses sur des sujets de la Seconde Guerre mondiale¹³⁷², émergent en Europe des institutions de recherche relevant du gouvernement, dominées par d'anciens résistants-historiens et ayant comme mission première d'institutionnaliser le mythe résistancialiste¹³⁷³. En France sont inaugurés en 1944 et 1945 une « Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France » et un « Comité d'histoire de la guerre », qui fusionnent en 1951 pour former le « Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale » sous l'ancien résistant Henri Michel¹³⁷⁴.

¹³⁶⁹ GUILLON Jean-Marie, « La Résistance, 50 ans et 2000 titres après », in GUILLON, LABORIE, *Mémoire et Histoire*, p. 27-43, ici p. 28. Pour la France, cf. par exemple MICHEL Henri, *Bibliographie critique de la Résistance*, Paris, Edition Sevpen, 1964.

¹³⁷⁰ GUILLON, « La Résistance », p. 30.

¹³⁷¹ GUILLON, « La Résistance », p. 29 et 34, MAERTEN Fabrice, « L'historiographie de la Résistance belge. A la recherche de la patrie perdue », in DOUZOU Laurent, *Faire l'histoire de la Résistance. Actes du colloque international (18-19 mars 2008)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 257-276, ici p. 259-260.

¹³⁷² GUILLON, « La Résistance », p. 29.

¹³⁷³ LAGROU, Pieter, « De l'histoire du temps présent à l'histoire des autres. Comment une discipline critique devint complaisante », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2013, n°2/118, p. 101-119, ici p. 107 ; *Idem*, « Ou comment se constitue et se développe un nouveau champ disciplinaire », in *La revue d'histoire du CNRS*, 2003, n°9, <http://histoire-cnrs.revues.org/561> [consulté le 01.12.16].

¹³⁷⁴ DOUZOU Laurent, *La Résistance française : une histoire périlleuse*, Paris, Editions du Seuil, 2005, p. 54-61 ; DOUZOU, « Le travail des correspondants de la Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France et du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale » in DOUZOU, *Faire l'histoire*, p. 155-170.

Ces commissions disposent d'un réseau de correspondants départementaux¹³⁷⁵. En Belgique est créé d'abord en 1945 une « Commission de l'histoire de la Résistance » sous l'ancien résistant Léo Lejeune, puis en 1967 le « Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale »¹³⁷⁶. Les anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est, sont-ils également les premiers « historiens » de leur passé ?

Au Luxembourg, par le biais du « Musée national de la Résistance », la « Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques » (LPPD) en coordination avec les autres groupements du milieu résistant parvient à produire l'image d'une « Résistance » unie et apolitique. En effet les associations d'anciens résistants se font les historiens de leur passé : elles publient de nombreux bulletins de liaison, des brochures et des ouvrages dans lesquelles elles engendrent des interprétations et des récits historiques sur la « Résistance » luxembourgeoise¹³⁷⁷. Moyennant son périodique *Rappel*, la LPPD consacre dès 1946 d'innombrables articles aux multiples facettes de l'engagement résistant au Luxembourg : elle publie des textes sur l'histoire des différents mouvements de résistance et des événements comme le recensement du 10 octobre 1941 ou les grèves de 1942, mais évoque aussi les expériences vécues dans les prisons et camps¹³⁷⁸. Cette historiographie se concentre essentiellement sur une histoire événementielle de la « Résistance », tout en reprenant le mythe résistancialiste. En 1947, la LPPD publie par exemple un article sur les activités du mouvement de résistance LVL. L'auteur loue les statuts de la LVL qu'il trouve « merveilleux¹³⁷⁹ » tout en passant sous silence leur contenu ouvertement corporatiste, xénophobe et antisémite. Pierre Hurst présente en 1951 les différentes actions de l'engagement résistant des Luxembourgeois (passeurs, maquis, grèves de 1942 etc.) et insiste que cette « Résistance » ait été portée par « le peuple entier » et que son seul motif ait été la libération de la patrie¹³⁸⁰. Dans cette même lignée, un article sur le mouvement de résistance « *Unio'n* » résume les différentes activités du

¹³⁷⁵ Cf. « Liste des correspondants départementaux de la Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France et du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale », in DOUZOU, *Faire l'histoire*, p. 315-328.

¹³⁷⁶ MAERTEN, « L'historiographie », p. 259-260.

¹³⁷⁷ CHRISTOPHORY Jules, *Radioscopie de la littérature luxembourgeoise sur la Seconde Guerre mondiale : bibliographie annotée des publications autonomes des quarante dernières années*, Luxembourg, Editions RTL, 1987. A ce sujet voir par exemple : *10 Mé 1940 bis 10 September 1944. De'fferdang. Zentrum vun der Letzeburger Resistenz*, Luxembourg, Unio'n, 1945 ; Wiltz, *Monument national de la grève, 30 septembre 1956*, Luxembourg : 1956 ; *Inauguration du Monument aux Morts et du Musée national de la Résistance, 22 juillet 1956*, Esch-sur-Alzette : 1956.

¹³⁷⁸ Cf. à ce sujet les nombreux articles répertoriés dans l'inventaire du *Rappel* de 1972, n°4-6.

¹³⁷⁹ « wonnerbar ». Cf. R., « LVL », in *Rappel*, 1947, n°5, p. 362-363, ici, p. 362.

¹³⁸⁰ HURST Pierre, « La Résistance au Luxembourg », in *Rappel*, 1951, n°7, p. 329-332.

mouvement, sans aborder son programme politique d'après-guerre qui repose en partie sur celui de la LVL¹³⁸¹. La LPPD publie aussi de nombreux articles sur les grèves de 1942, en les qualifiant dès 1946 comme des actes de « résistance du peuple luxembourgeois contre le barbarisme teuton¹³⁸² ». Cette image d'une « grève générale » ayant mobilisé la nation entière sous la coordination des mouvements de résistance est omniprésente par la suite¹³⁸³, tout comme dans les publications de l'« *Unio'n* » : dans une brochure commémorative de 1946, nous pouvons lire que suite à la proclamation de l'« incorporation de force » en août 1942, « [I]a résistance de notre petit peuple humilié et torturé éclat[ait] en révolte¹³⁸⁴. » Tout comme la LPPD, l'« *Unio'n* » publie de nombreux articles sur la « Résistance » luxembourgeoise dans son bulletin de liaison homonyme. Elle met également l'accent sur les activités de l'engagement résistant et reproduit l'image d'un peuple résistant à part entière¹³⁸⁵. Dans sa brochure *L'épopée des sans-uniforme*, l'« *Unio'n* » retrace l'histoire des mouvements de résistance LPL, LRL, LVL, LFB, PI-MEN, LFK, LFB et ALWERAJE. Comme la LPPD, l'« *Unio'n* » met l'accent sur les activités de ces groupements sans évoquer ni leurs motivations politico-idéologiques, ni leurs tensions internes¹³⁸⁶.

En 1952, la LPPD publie un *Livre d'Or de la Résistance Luxembourgeoise de 1940-1945*¹³⁸⁷ de plus de sept cents pages, un média mémoriel qu'elle a revendiqué dans son programme dès octobre 1944¹³⁸⁸. Le *Livre d'Or* se veut à la fois « un monument pour la Résistance luxembourgeoise, [...] un tableau d'honneur des martyrs luxembourgeois, [...] un document pour l'histoire luxembourgeoise¹³⁸⁹. » C'est en ce sens qu'il comprend d'une part des tableaux d'honneur listant notamment les personnes (décédées, respectivement ayant survécu) internées et déportées dans les prisons et camps et celles engagées dans les mouvements clandestins, les maquis et les armées alliées. D'autre part ces tableaux sont accompagnés de textes sur les nombreux thèmes liés à l'engagement résistant et aussi à la guerre d'une manière

¹³⁸¹ UNIOUN, « Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois », in *Rappel*, 1960, n°5, p. 99-102.

¹³⁸² « Commémoration d'un grand fait historique », in *Rappel*, 1946, n°2, p. 22-26, ici p. 22.

¹³⁸³ Voir par exemple : « Commémoratioun vun der Grève 1942 », in *Rappel*, 1949, n°3, 1949, p. 153-156 ; Bellemar Thom, « Streik 1942 », in *Rappel* 1956, n°10, p. 593-597 ; Haas Pierre, « No' 20 Joer ! », in *Rappel*, 1962, n°8-9, p. 405-407 ; *Rappel*, 1972, n° 7-8 (numéro spécial sur la « grève générale »).

¹³⁸⁴ MEYERS Joseph, « Le Luxembourg sous l'occupation allemande (1940-1945) », in KOLL Jos, *Le Luxembourg et sa Résistance. Hémechtsstëmmongen a Résistenzbiller*, Luxembourg, Unio'n, 1946, p. 29-43, ici p. 35.

¹³⁸⁵ Cf. par exemple JOMÉ Pol, « Erënnerungen aus der resistenz », in *Unio'n*, 1953, n°18, p. 2-3.

¹³⁸⁶ « La Résistance clandestine », in UNIO'N, *L'épopée des sans-uniformes*, s.l., Unio'n, 1979, p. 27-42

¹³⁸⁷ BOSSELER Nicolas, STEICHEN Raymond (éd.), *Livre d'Or de la Résistance luxembourgeoise de 1940-1945*, Esch-sur-Alzette, LPPD, 1952.

¹³⁸⁸ CDRR, LPPD, Dossier « LPPD Statuts / Documentation sur la LPPD » : « Programm vun der "Ligue fun de Letzeburger Politesche Prisonne'er an Déporte'erten" (LPPD) ».

¹³⁸⁹ « De Livre d'Or ass é Monument fir t'Letzeburger Resistenz, [...] eng E'erentafel vun de Letzeburger Martyrer, [...] én Dokument fir t'Letzeburger Geschicht ». Cf. couverture du *Rappel*, 1952, n°10.

plus générale : la famille grand-ducale et le gouvernement en exil, les camps de concentration et de transplantation, les prisons, les femmes résistantes, les destitués et fugitifs politiques, les volontaires de guerre, les maquisards, la compagnie des volontaires, les grèves de 1942, les étudiants résistants, les avocats résistants, les otages, les mouvements de résistance, les Juifs et les réfractaires et déserteurs de la *Wehrmacht*. De même, le *Livre d'Or* contient des premières statistiques sur l'engagement résistant, des articles sur l'après-guerre (rapatriement, économie, politique extérieure) et finalement des articles sur les projets mémoriels engagés depuis 1945 (« Ordre de la Résistance », activités de la LPPD, littérature sur la « Résistance »). Si le gouvernement d'exil a été critiqué par la LPPD dans l'immédiat après-guerre pour son comportement durant la guerre, ces tensions ne sont plus à l'ordre du jour en 1952. La LPPD intègre en effet dans son *Livre d'Or* un article de Pierre Dupong qui présente les ministres du gouvernement d'exil comme les premiers résistants : par leur départ ils ont donné « à la population du pays l'exemple et le signal de la non-coopération, voire de la résistance¹³⁹⁰. » La LPPD évoque également le sort des Juifs du Luxembourg durant la Seconde Guerre mondiale par le biais d'un tableau d'honneur et d'un article qui retracent la répression et les déportations que doit subir la population juive du Grand-Duché sous l'administration nazie du *Gauleiter* Simon. Alors que plus de 3.000 réfractaires et déserteurs de la *Wehrmacht* ont bénéficié du soutien d'une partie non négligeable de Luxembourgeois pour se cacher et/ou traverser la frontière, très peu d'actes de solidarité et d'entraide envers les Juifs persécutés sont documentés actuellement. Dans ses propos, l'auteur, Edmond Marx, un ancien fugitif, dresse pourtant l'image des Luxembourgeois solidaires envers la communauté juive : « Je ne voudrais pas terminer ce court aperçu sans rendre hommage aux nombreux Luxembourgeois qui firent tout ce qu'ils pouvaient pour aider leurs malheureux compatriotes juifs. Ils leur remettaient des vivres, des vêtements, même de l'argent et les cachaient s'il le fallait. Cette aide spontanée, cette charité envers ses semblables constituent le seul rayon de soleil qui éclaire cette période de souffrances atroces¹³⁹¹. » Les « enrôlés de force » au contraire ne sont pas évoqués dans le *Livre d'Or*, à l'exception des réfractaires et des déserteurs¹³⁹². Dans la contribution sur la « résistance clandestine » et les « fugitifs politiques », l'accent est mis sur les différentes actions et événements de l'engagement résistant, alors que les motivations idéologiques et politiques de

¹³⁹⁰ DUPOND Pierre, « Le Gouvernement en exil », in BOSSELER, STEICHEN, *Livre d'Or*, p. 34-37, ici p. 34.

¹³⁹¹ MARX Edmond, « Le calvaire des Israélites du Grand-Duché de Luxembourg », in *Ibid.*, p. 569-572, ici p. 572.

¹³⁹² PEMMERS Paul, « Le calvaire des enrôlés de force », in *Ibid.*, p. 636-637. Les « enrôlés de force » sont uniquement énumérés dans les statistiques et dans la bibliographie. Cf. SCHAUS Eugène, « Statistique de la Résistance Luxembourgeoise », in *Ibid.*, p.595-609 et « Bibliographie », in *Ibid.*, p. 722-729.

nombreux résistants ne sont pas abordées¹³⁹³. En ce sens, la presse luxembourgeoise aussi bien de droite que de gauche accueille le *Livre d'Or* avec des recensions très positives¹³⁹⁴. Force est donc de constater que dans cette vision inclusive (à l'exception des « enrôlés de force » non réfractaires/déserteurs) et apolitique de la « Résistance », la LPPD fait totalement abstraction des tensions intérieures du milieu résistant, mais aussi des tensions extérieures, notamment avec les membres du gouvernement d'exil et les « enrôlés de force ». Le *Livre d'Or* présente ainsi l'incarnation la plus parfaite du mythe résistancialiste. Jean Fohrmann¹³⁹⁵, un des auteurs contribuant au projet, affirme en effet : « que la population toute entière – à part quelques rares exceptions – a opposé aux conquérants une résistance acharnée¹³⁹⁶. »

L'hégémonie des associations d'anciens résistants sur l'histoire de leur passé est totale puisque très peu d'historiens luxembourgeois abordent le sujet de la « Résistance » dans les vingt années qui suivent la fin de la guerre et parmi ces rares contributions aucune ne met en question le discours émanant du milieu résistant. La première synthèse sur la Seconde Guerre mondiale du juriste et ancien prisonnier politique Paul Weber de 1946 se contente d'énumérer les activités des mouvements de résistance¹³⁹⁷. De manière générale cette littérature « patriotique » sur la Seconde Guerre mondiale favorise les événements militaires (invasion et libération)¹³⁹⁸ et un seul travail académique sur la « Résistance » est réalisé avant les années 1970, qui reproduit pourtant le mythe résistancialiste¹³⁹⁹. Si cette prédominance du résistancialisme n'est pas exceptionnelle en soi¹⁴⁰⁰, l'absence au Luxembourg de publications scientifiques ainsi que d'institutions de recherche sur la Seconde Guerre mondiale l'est bien. Ce phénomène s'oppose à ce que nous avons pu voir en France et en Belgique: dans ces pays sont créées des institutions s'adonnant à la recherche dédiée à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale¹⁴⁰¹. Au Luxembourg, le gouvernement d'après-guerre ne crée pas d'institution de ce

¹³⁹³ FOHRMANN Jean, « Honneur à la résistance clandestine », in BOSSELER, STEICHEN, *Livre d'Or*, p. 562-568 ; URBANY D., « Les fugitifs politiques », in *Ibid.*, p. 618-619.

¹³⁹⁴ « Das Goldbuch der Resistenz im Spiegel der Presse », in *Rappel*, 1952, n°12, p. 552-555.

¹³⁹⁵ Jean Fohrmann (1904-1973) est ouvrier, syndicaliste, écrivain et homme politique du parti socialiste. Durant la guerre il est déporté et interné au camp de concentration Groß-Rosen.

¹³⁹⁶ FOHRMANN Jean, « Honneur à la résistance clandestine », in BOSSELER, STEICHEN, *Livre d'Or*, p. 562-568, ici p. 562.

¹³⁹⁷ WEBER Paul, *Geschichte Luxemburgs im Zweiten Weltkrieg*, Luxembourg, Editions Victor Buck, 1946, p. 110-116.

¹³⁹⁸ ARTUSO, *La collaboration*, p. 19.

¹³⁹⁹ ALZIN René, *La résistance contre le nazisme au Grand-Duché de Luxembourg de 1940 à 1945*, mémoire de licence, Ecole royale militaire de Bruxelles, 1966, p. 119.

¹⁴⁰⁰ LAGROU, *Mémoires patriotiques*.

¹⁴⁰¹ LAGROU, « De l'histoire », p. 107 ; SCUTO Denis, *Chroniques sur l'an 40. Les autorités luxembourgeoises et le sort des juifs persécutés*, Luxembourg, Fondation Robert Krieps, 2016, p. 18.

genre et ce sont les anciens résistants de la LPPD qui lancent une telle initiative au cours de la seconde moitié des années 1950. En s'inspirant des institutions françaises, elle souhaite créer une « Commission d'Histoire de la II Guerre mondiale » qui aurait pour charge « la constitution d'archives de la 2^e guerre mondiale¹⁴⁰² ». Dès 1957, l'association est en contact avec Henri Michel, secrétaire du « Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale »¹⁴⁰³. Cependant la LPPD ne reçoit pas de réponse de la part du gouvernement quant à ses sollicitations durant plusieurs années¹⁴⁰⁴. Ce n'est qu'en 1959 que le projet semble se concrétiser, lorsque le ministre des Arts et des Sciences, Pierre Grégoire, désigne un représentant de la LPPD pour siéger dans ladite commission¹⁴⁰⁵. Par après la trace de cette commission, qui ne semble pas avoir fonctionné, se perd¹⁴⁰⁶. Le manque au Luxembourg d'institutions de recherche comme en France et en Belgique s'explique en partie par l'absence d'une tradition universitaire et académique. De plus, les historiens de métier affichent un désintérêt envers l'histoire du temps présent¹⁴⁰⁷. Mais ce manque est également lié à une réticence du gouvernement à créer une institution de recherche (même à son service) et à soutenir celles en place, notamment les Archives de l'Etat. A l'étranger, ces institutions reproduisent tout d'abord le mythe résistancialiste, mais elles entreprennent aussi un travail pionnier en rassemblant archives et témoignages. Au Luxembourg au contraire, les fonds concernant la Seconde Guerre mondiale ne sont pas inventoriés avant 1974, faute d'une volonté politique d'accorder des moyens aux Archives de l'Etat, qui jusqu'en 1968 ne disposent pas de siège fixe¹⁴⁰⁸. Quelles sont les raisons d'une telle réticence de la part du gouvernement à soutenir une recherche scientifique sur la Seconde Guerre mondiale ? Une hypothèse serait que les autorités politiques en place redoutent toute entreprise historiographique d'envergure qui pourrait mettre en cause le mythe résistancialiste. Au Luxembourg, les hommes politiques faisant partie du gouvernement durant la guerre, se maintiennent au pouvoir après 1945¹⁴⁰⁹. L'historien Vincent Artuso argumente ainsi que la fonction du mythe résistancialiste consiste aussi à faire oublier la défaillance des

¹⁴⁰² « Commission d'Histoire de la II Guerre mondiale », in *Rappel*, 1959, n°6-7, p. 277.

¹⁴⁰³ CDRR, LPPD, Dossier « Fédérations Pris. Pol., France » : lettre du 14.02.1957 du « Comité d'Histoire de la 2^e Guerre mondiale » à la LPPD.

¹⁴⁰⁴ *Rappel*, 1958, n°11-12, p. 636.

¹⁴⁰⁵ « Commission d'Histoire de la II Guerre mondiale », in *Rappel*, 1959, n°6-7, p. 277.

¹⁴⁰⁶ Les fonds inventoriés du Ministère de l'Education nationale aux Archives nationales ne fournissent pas de renseignements quant à cette commission. Nous remercions Madame Corinne Schroeder pour ces informations.

¹⁴⁰⁷ TRAUSCH Gilbert, *Le Luxembourg à l'époque contemporaine*, Editions Bourg-Bourger, Luxembourg, 1975, p. 7. Sur l'institutionnalisation de l'histoire du temps présent cf. ROUSSO Henry, *La dernière catastrophe. L'histoire, le présent, le contemporain*, Paris : Editions Gallimard, 2012. Pour le Luxembourg cf. SCUTO Denis, « "Die Zeit, in der wir leben" (1972). Un plaidoyer avant-gardiste de Marcel-Engel pour un Institut d'histoire du temps présent », in *Les Cahiers luxembourgeois*, 2017, n°1, p. 97-107.

¹⁴⁰⁸ ARTUSO Vincent, « Pas de bons historiens sans bons archivistes », in *Tageblatt* du 18.19.02.2017, p. 6.

¹⁴⁰⁹ PAULY, *Geschichte*, p. 105.

autorités politiques responsables du pays durant la guerre¹⁴¹⁰. Alors qu'en 1967 est finalement créé le « Conseil national de la Résistance » (CNR), la constitution d'archives n'y est toujours pas explicitement retenue. Contrairement aux institutions de recherche en France et en Belgique, sa mission reste purement consultative et sociale¹⁴¹¹. Pourtant le CNR rassemblera de fait un important fonds d'archives dès sa création¹⁴¹².

Durant les deux premières décennies suivant la fin de la guerre, ce sont les associations d'anciens résistants et avant tout la LPPD qui écrivent l'histoire de la « Résistance ». Cette littérature dite « patriotique » se concentre exclusivement sur l'histoire événementielle de la « Résistance » en se limitant au cadre chronologique de la guerre et au combat patriotique et apolitique de la libération du pays. Ces écrits, comme les médias mémoriels évoqués au premier chapitre de cette partie, produisent le discours d'une « Résistance » unie sous la direction des divers mouvements de résistance et portée par l'ensemble de la population. Les éléments plus complexes, comme la motivation idéologique ou les dissensions internes/externes du milieu résistant, sont les parents pauvres de cette histoire héroïque qui n'est longtemps pas mise en question¹⁴¹³.

En Alsace, contrairement au Luxembourg, le milieu résistant ne crée ni de monument ni de musée mobilisant l'ensemble, ou du moins une grande partie des associations d'anciens résistants actives dans la région. Ces dernières publient également très peu de textes historiques sur la « Résistance » durant la Seconde Guerre mondiale. Nous avons vu qu'entre 1947 et 1948, la FNDIRP du Haut-Rhin publie un bulletin de liaison *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*. Les récits de guerre sur l'engagement résistant des Alsaciens sont totalement absents : le bulletin de liaison publie uniquement un témoignage sur le camp du Struthof¹⁴¹⁴. Par la suite, entre 1952 et 1953, la FNDIRP du Haut-Rhin, celle du Bas-Rhin et celle de Moselle publient ensemble un périodique transfrontalier dans lequel les articles d'ordre historique sont également absents, à l'exception d'un récit sur un jeune Alsacien interné dans le camp de Schirmeck pour avoir enlevé des drapeaux nazis et qui meurt des suites de cet internement¹⁴¹⁵. Il est vrai que

¹⁴¹⁰ ARTUSO, Vincent, « Dépasser le tabou de la Résistance », in *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 2017, n°373, p. 50-52, ici p. 50.

¹⁴¹¹ « Règlement grand-ducal du 27.05.1967 sur le Conseil National de la Résistance », in *Mémorial A* du 01.06.1967, n° 34, p. 519-520.

¹⁴¹² CDRR, archives du CNR.

¹⁴¹³ Cette partie se base sur l'article suivant : HOFFMANN Elisabeth, « La médiation de l'histoire de la "Résistance" au Luxembourg : une lente émancipation », in *Hémecht*, 2017, n°3-4, p. 347-358.

¹⁴¹⁴ « Der Verräter Darnand und seine Komplizen beziehen das Lager "Struthof" » in *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace*, décembre 1947, n°5, s.p..

¹⁴¹⁵ « "Weine nicht Mutter, ich sterbe für Frankreich" », in, *La Voix des Déportés*, février-mars 1953, n°5, p. 1-3.

ces périodiques sont de très courte durée et donc peu probants. Mais à partir de 1950 et jusqu'en 1964, l'UNADIF du Bas-Rhin publie à son tour un bulletin de liaison, l'*Echo des Déportés et Internés*¹⁴¹⁶ qui confirme les constats précédents. A part deux articles sur les résistants Raoul Clainchard et Marcel Weinum, membre fondateur du groupe de résistance « Main Noire »¹⁴¹⁷, aucune contribution n'est consacrée à l'histoire de la « Résistance ». Dans cette même lignée, la section alsacienne de l'« Union nationale des évadés de guerre et passeurs », publie un bulletin de liaison qui se concentre majoritairement sur des thèmes militaires du milieu des anciens combattants et publie très peu d'articles sur les passeurs alsaciens¹⁴¹⁸.

Les rares périodiques d'associations d'anciens résistants contiennent donc très peu d'articles sur l'histoire de la « Résistance » alsacienne et les brochures commémoratives émanant du milieu résistant alsacien sont quasiment inexistantes. La seule que nous ayons pu retrouver date de 1949 : lorsque le « Monument de la Résistance alsacienne » est inauguré sur la colline du Staufen, nous avons relevé que l'« Union des Anciens Résistants » du Haut-Rhin publie une brochure à l'occasion des festivités. Dans cette publication, un seul article évoque l'engagement résistant des Alsaciens. L'UAR soutient la construction du mythe résistancialiste en affirmant que « l'immense masse du peuple alsacien a “résisté” », que « [c]ette résistance [...] était immédiate et spontanée et commença aux premières heures de la défaite de l'occupation. [...] cette résistance des gens d'Alsace était plus unanime quelquefois que dans d'autres provinces françaises.¹⁴¹⁹ » Mais alors que le titre de son article fait référence à l'« Alsace résistante », l'UAR se concentre uniquement sur l'engagement résistant dans le Haut-Rhin. On note que l'UAR met l'accent sur le mouvement de résistance « 7^e colonne d'Alsace » dans le Haut-Rhin en évoquant ses membres fondateurs Paul Dugler, Marcel Kibler (commandant Marceau) et Paul Winter (commandant Daniel) présentés comme « Chefs de la Résistance alsacienne ». De même, parmi les filières d'évasions l'UAR n'aborde que le réseau autour de l'hôtel de la Bourse à Mulhouse avec les passeurs Marcel Servé¹⁴²⁰ et Raymond

¹⁴¹⁶ « Entre nous », in *Echo des Déportés et Internés*, octobre 1950, n°2, p. 8.

¹⁴¹⁷ E.C., « Raoul Clainchard, mon fidèle ami, mon cher compagnon », in *Echo des Déportés et Internés*, octobre 1950, n°2, p. 10-11, ici p. 11 ; BASTIAN J.J., « Un pionnier de la Résistance alsacienne : Marcel Weinum », in *Echo des Déportés et Internés*, janvier 1951, n°1, p. 10-11, ici p. 11.

¹⁴¹⁸ Le bulletin est consultable à la BNU sous la cote M.42.342.

¹⁴¹⁹ « L'Alsace résistante de 1940 à 1945 », in KAH, *Monument*, p. 19-22, ici p. 19.

¹⁴²⁰ Marcel Servé (1919-1942) : né au Luxembourg à Clervaux, il s'engage comme passeur dans le mouvement de résistance LFK et appartient à la filière d'évasion Luxembourg, Mulhouse, Besançon, Lons-le-Saunier et Lyon. Il est en contact avec la famille Rohmer de l'hôtel de la Bourse à Mulhouse et Raymond Kappler. Il est arrêté, condamné à mort et fusillé en 1942. Cf. AERIA, *La Résistance*.

Kappler¹⁴²¹, ainsi que les passeurs haut-rhinois René Ortlieb¹⁴²² et Joseph Stamm¹⁴²³ impliqués dans l'évasion du général Giraud. Au sujet des activités résistantes dans le Bas-Rhin, l'UAR mentionne uniquement Georges Kiefer, commandant des FFI du Bas-Rhin, mais sans aucune explication. L'UAR évoque aussi l'« incorporation de force » dans la *Wehrmacht*. Elle insiste que les « incorporés de force » doivent affronter un choix cornélien, en rappelant le drame de Ballersdorf dans le Haut-Rhin. Tout au contraire des associations d'anciens résistants du Luxembourg, l'UAR présente les « incorporés de force » n'ayant pas déserté comme des patriotes et des résistants : « Dans les rangs même de la *Wehrmacht*, les incorporés de force ont préservé leur esprit de fidélité par leur tenue en général et surtout en commettant de nombreux actes de sabotage¹⁴²⁴. » Contrairement à la LPPD du Luxembourg, l'UAR se solidarise donc ouvertement avec les « incorporés de force » et surtout elle ne cherche pas à écrire une histoire sur l'ensemble de la « Résistance » alsacienne, puisqu'elle met en avant exclusivement les activités résistantes dans le Haut-Rhin.

Ce vide historiographique de la part des associations d'anciens résistants, n'est pourtant pas non plus comblé par les quelques études d'historiens. Avant les années 1980 aucune thèse de doctorat sur l'Alsace durant la Seconde Guerre mondiale n'est défendue à l'Université de Strasbourg. De même, les correspondants départementaux de la « Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France », puis du « Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale » ne publient que très peu d'ouvrages. Marie-Joseph Bopp né en 1893 à Sélestat, professeur de lettres classiques et d'allemand au lycée Bartholdi à Colmar et correspondant départemental du Haut-Rhin, écrit une première synthèse sur l'Alsace durant la Seconde Guerre mondiale qui est publiée dès 1945. Son ouvrage se veut « objectif » et se base sur un journal de guerre¹⁴²⁵. Bopp est un témoin direct de la guerre, emprisonné à Guebwiller pour avoir aidé des résistants de la vallée de Munster et libéré le 4 février 1945¹⁴²⁶. Dans son

¹⁴²¹ Raymond Kappler (1919-1942) : originaire de Mulhouse, passeur fusillé comme Servé à Besançon en 1942. Cf. AERIA, *La Résistance*.

¹⁴²² René Ortlieb (1908-1945) : originaire de Thann il entre au mouvement de résistance de la « 7^e colonne d'Alsace » et appartient à une filière d'évasion en liaison avec Joseph Stamm. Il est arrêté en 1943 et exécuté en déportation en 1945. Cf. *Idem*.

¹⁴²³ Joseph Stamm (1882-1945) : curé originaire de Liebsdorf dans le Haut-Rhin. Passeur fusillé avec Ortlieb en déportation en 1945. Cf. *Idem*.

¹⁴²⁴ « L'Alsace résistante de 1940 à 1945 », in KAH, *Monument*, p. 19-22, ici, p. 22.

¹⁴²⁵ BOPP Marie-Joseph, *L'Alsace sous l'occupation allemande 1940-1944*, Le Puy, 1945. L'ouvrage est réédité en 2011 : BOPP Marie-Joseph, *Histoire de l'Alsace sous l'occupation allemande : 1940-1945*, Nancy, Editions Place Stanislas, 2011, avec une introduction et des commentaires de Gabriel Braeuner.

¹⁴²⁶ BRAEUNER Gabriel, « L'écriture douloureuse de l'histoire confrontée à la mémoire », in BOPP Marie-Joseph, *Histoire de l'Alsace sous l'occupation allemande : 1940-1945*, Nancy, Editions Place Stanislas, 2011, p. 9-31.

ouvrage il consacre une partie aux « incorporés de force » qu'il estime les « vrais héros de la tragédie alsacienne¹⁴²⁷ », mais il accorde aussi un chapitre à l'engagement résistant en Alsace qui est essentiellement nourri d'exemples d'opposition et de résistance locales. Bopp dresse l'image d'une société patriotique qui s'oppose à la politique d'annexion par « une résistance continue et spontanée »¹⁴²⁸ : en refusant le salut hitlérien, en hissant des drapeaux tricolores etc. Bopp évoque les filières d'évasion, dont notamment la chaîne de Lucienne Welschinger à Strasbourg ou celle de René Ortlieb et de Joseph Stamm impliquée dans l'évasion du général Giraud, de même que l'engagement résistant des communistes alsaciens qui publient clandestinement le journal *L'Humanité* en allemand, ainsi que l'action de Paul Winter engagé dans le mouvement de la « 7^e colonne d'Alsace » (que Bopp ne mentionne pourtant pas explicitement). Bopp retrace ensuite les activités des FFI du Haut-Rhin sous le commandement de Winter et mentionne les réfractaires alsaciens ayant rejoint le maquis¹⁴²⁹. Bopp présente un récit qui énumère plus qu'il n'analyse les diverses formes de l'engagement résistant en Alsace et reproduit le mythe résistancialiste. Après cette première tentative de synthèse prématurée, l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et de la « Résistance » en Alsace reste longtemps un sujet tabou¹⁴³⁰.

En Moselle, les associations d'anciens résistants restent très fragmentées avant les années 1970, à l'image de celles d'Alsace. C'est ainsi qu'elles produisent également très peu de textes historiques sur la « Résistance ». Aucune association ne publie un bulletin de liaison qui aurait pu consister en une plateforme accueillant ces récits¹⁴³¹, à part le *Bulletin annuel* du « Groupement FFI (ORA) de la Moselle ». Mais, comme cela a été le cas pour les périodiques alsaciens, le « Groupement FFI de la Moselle » ne publie quasiment pas d'articles historiques sur les activités de résistance en Moselle. Parmi les numéros dont nous disposons¹⁴³², un seul évoque brièvement la « Résistance » en Moselle en se concentrant sur les différentes formes de l'engagement résistant dans la région, mais sans entrer dans les détails¹⁴³³.

En outre, des brochures ou ouvrages émanant d'associations d'anciens résistants sont également très rares. Un projet d'envergure en ce sens est uniquement entrepris par l'UNADIF

¹⁴²⁷ BRAEUNER, « L'écriture », p. 28.

¹⁴²⁸ BOPP, *Histoire*, p. 385.

¹⁴²⁹ *Ibid.*, p. 384-394.

¹⁴³⁰ BRAEUNER Gabriel, « L'écriture », p. 31.

¹⁴³¹ Le bulletin de liaison de la « Fédération des Insoumis », *Le Réfractaire*, ne consiste qu'en quelques numéros de 1946 à 1948, ASCOMEMO dispose d'un numéro de l'année 1946.

¹⁴³² ASCOMEMO dispose des numéros 1957-1958 et 1966-1975 du *Bulletin annuel du Groupement FFI (ORA) de la Moselle*.

¹⁴³³ « La Résistance Mosellane », in *Bulletin annuel du Groupement FFI (ORA) de la Moselle*, 1957-58, p. 7-9.

mosellane en 1957. Elle constate que beaucoup d'anciens déportés et internés ignorent leurs droits accordés par les statuts DIR et DIP et décide de publier une brochure spéciale « *Aux Déportés Mosellans* »¹⁴³⁴ : un « guide pratique » sur les statuts en question¹⁴³⁵. Mais le président de l'UNADIF mosellane, Charles Grosse regrette aussi qu'un « voile de silence » soit étendu sur les résistants disparus, à l'exception de quelques cérémonies et monuments¹⁴³⁶. Et Charles Urbain, secrétaire général déplore « que l'union entre nous n'est pas aussi parfaite que nous le souhaiterions et ne se manifeste qu'à l'occasion de circonstances exceptionnelles¹⁴³⁷. » C'est en ce sens que l'UNADIF ne présente pas seulement les différents statuts juridiques dans sa brochure, mais publie également des textes historiques sur la « Résistance » en Moselle. Dans sa contribution, Charles Grosse souligne qu'en Moselle « la Résistance s'est davantage manifestée par l'attitude de chacun, par des actes relevant de l'initiative individuelle, voire quelquefois de petits groupes de quelques camarades sûrs. » Il réduit cet engagement au seul motif patriotique, faisant abstraction des différentes convictions politico-idéologiques des résistants mosellans. Il affirme en effet que ces derniers ont résisté « parce qu'ils sentaient dans le fonds de leur cœur de Français qu'à défaut de pouvoir agir autrement ayant les mains liées, ils pourraient faire au moins leur possible pour aider leur Patrie. [...] Il est nécessaire que les hautes instances reconnaissent leur patriotisme ». Charles Grosse dresse aussi un premier bilan de cet engagement : 220.000 expulsés, 10.000 PRO, 4.600 déportés dont 1.000 morts, 10.000 personnes avec des peines variables d'emprisonnement, 19.500 insoumis à la Wehrmacht, 4.500 FFI dont 30 morts et 458 passeurs¹⁴³⁸. Ces chiffres sont repris sans nuances du « Mémoire sur la Résistance en Moselle durant l'annexion 1940-1945 » rédigé le 20 mai 1948 par L. Stenger, officier-adjoint au Chef de la Résistance en Moselle et ancien secrétaire général du CDL de la Moselle¹⁴³⁹. L'UNADIF associe à sa publication également Georges Frache, Directeur Interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes Guerre, qui contribue avec un article sur « La Résistance Mosellane ». Il s'agit d'un aperçu incomplet sur les différentes formes de l'engagement résistant. L'auteur cherche d'emblée à justifier son entreprise en soulignant son expérience et son objectivité sur le sujet, comme il a manipulé depuis douze années des milliers de dossiers d'anciens résistants mosellans. Frache insiste sur le contexte

¹⁴³⁴ ADM, 67 J 3 : invitation-dépliant pour le congrès départemental du 26.05.1957 ; UNADIF, *Aux déportés mosellans*, Metz, 1957.

¹⁴³⁵ : « Voici ce que vous devez savoir », in UNADIF, *Aux déportés*, p. 61.

¹⁴³⁶ GROSSE Charles, « Cruel Destin », in *Ibid.*, p. 17-21.

¹⁴³⁷ URBAIN Charles, « L'UNADIF mosellane à votre service... », in *Ibid.*, p. 23.

¹⁴³⁸ Pour toutes les citations : GROSSE Charles, « Cruel Destin », in *Ibid.* p. 19.

¹⁴³⁹ ASCOMEMO, Dossier « 20 Dep UNADIF-Moselle, 1950-1955, statuts » : « Mémoire sur la Résistance en Moselle durant l'annexion 1940-1945 » par L. Stenger, officier-adjoint au Chef de la Résistance en Moselle et ancien secrétaire général du CDL de la Moselle du 20.05.1948

spécifique de l'annexion de fait où toute action à l'encontre du régime est vue par les Allemands non comme un acte de résistance, mais comme un acte de trahison sanctionné par le camp de concentration. Il souligne que l'engagement résistant en Moselle se caractérise par de nombreux actes individuels, mais que de véritables mouvements de résistance sont également mis en place, en citant la filière d'évasion de la Sœur Hélène et le groupe « Mario » de Jean Burger spécialisé dans la propagande antinazie. Frache évoque également le sabotage économique par les cheminots, les passeurs, les réfracteurs et déserteurs et les familles « transplantées ». Pour finir son aperçu, il insiste sur la « résistance morale » des Mosellans¹⁴⁴⁰. La brochure contient également quelques articles sur des événements ponctuels, comme les arrestations en masse de réfractaires et de leurs familles à Longeville-les-Saint-Avold le 2 juin 1944¹⁴⁴¹ ou les combats menés par des réfractaires contre les Allemands dans la région de Vittersbourg¹⁴⁴². Cette publication de 1957 présente ainsi un premier aperçu sur la « Résistance » mosellane, mais ces textes historiques restent très superficiels : ils ne dépassent pas la simple énumération (incomplète) des différentes formes de l'engagement résistant dans la région.

Outre l'UNADIF, seul Léon Burger, président de la FNDIRP mosellane s'engage dans une activité historiographique importante depuis les années 1960, un projet qui s'inscrit sur l'arrière-fond de son combat pour la reconnaissance du groupe de résistance « Mario », fondé par son frère Jean Burger, tué par les Allemands au cours de la guerre. En 1965, Léon Burger publie ainsi avec le soutien de son association une monographie du groupe « Mario »¹⁴⁴³. Cet ouvrage est axé sur l'histoire de ce mouvement de résistance communiste, mais il faut aussi souligner qu'il s'agit avant tout d'une publication militante avec de nombreuses erreurs et déformations¹⁴⁴⁴.

Si les associations mosellanes d'anciens résistants, à l'image de celles de l'Alsace, produisent finalement très peu de textes historiques sur la « Résistance », à l'exception des exemples susmentionnés, des analyses émanant d'historiens sont également absentes durant les deux premières décennies suivant la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'Université de Metz n'est créée qu'en 1971 et les correspondants départementaux de la « Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France », puis du « Comité d'histoire de la Deuxième

¹⁴⁴⁰ FRACHE Georges, « La Résistance Mosellane », in UNADIF, *Aux déportés*, p. 11-13.

¹⁴⁴¹ « Longeville-les-Saint-Avold village martyr », in *Ibid.*, p. 39.

¹⁴⁴² « Les 14 maquisards de Vittersbourg n'ont pu résister à un ennemi plus nombreux et mieux armé », in *Ibid.*, p. 43.

¹⁴⁴³ BURGER Léon, *Le Groupe Mario, une page de la Résistance Lorraine*, Imprimerie Hellenbrand, Metz, 1965.

¹⁴⁴⁴ NEVEU, *La Résistance*, p. 337.

Guerre mondiale » ne publient guère d'analyse sur la « Résistance » mosellane avant les années 1970, sauf celle du correspondant départemental Marcel Neigert (ancien déporté et professeur d'histoire) dans une brochure publiée à l'occasion du congrès national de l'UNADIF à Metz en 1963¹⁴⁴⁵. Dans son article, Neigert insiste sur les aspects particuliers de l'engagement résistant mosellan dû à l'annexion de fait. Plus d'un quart des Mosellans sont expulsés, dont un certain nombre s'engagent dans les mouvements de résistance de la France de l'Intérieur. L'historien évoque le mouvement de résistance « Espoir Français » fondé par de jeunes messins et démantelé en juillet 1941, le groupe communiste « Mario » de Jean Burger qui mobilise surtout des cheminots et des ouvriers et qui est démantelé fin 1943/début 1944, les filières d'évasion, dont celle de la Sœur Hélène, et l'activité des passeurs caractéristique de l'engagement résistant en Moselle. Il cite aussi les maquis composés des réfractaires à Longeville-lès-Saint-Avold et Vittersbourg, ainsi que les 10.000 Mosellans « transplantés » pour avoir opté pour la France en août 1943. Comme Frache en 1957, Neigert souligne la « résistance morale » des Mosellans. Il insiste pourtant que son exposé est incomplet et que les recherches doivent se poursuivre¹⁴⁴⁶. L'historien Cédric Neveu, constate ainsi qu' : « [a]ucun ouvrage sur la Résistance dans la région n'est publié durant les vingt années suivant la fin du conflit¹⁴⁴⁷. »

En Belgique de l'Est, l'histoire du XXe siècle est longtemps passée sous silence. L'historien Andreas Fickers a ainsi montré que la mémoire de la Première Guerre mondiale et de la Seconde Guerre mondiale est une « victime mémorielle » (« *Gedächtnisopfer* ») : en Belgique de l'Est on peut observer une « instauration culturelle de l'oubli » de cette période et ce processus permet aux Belges de l'Est de s'auto-identifier comme des « victimes de l'histoire »¹⁴⁴⁸. En ce sens, les associations d'anciens résistants ne publient ni des périodiques, ni des brochures ou ouvrages. De même aucune contribution scientifique sur la « Résistance » dans la région ne voit le jour durant les deux premières décennies après 1945.

¹⁴⁴⁵ ASCOMEMO, Dossier « 20 Dep UNADIF-Moselle, 1950-1955, statuts » : dossier « Congrès UNADIF-Metz 1963 ».

¹⁴⁴⁶ *Idem* : NEIGERT Marcel, « Chronologie de la Résistance et de la Déportation en Moselle », in brochure *Congrès Nationaux FNDIR-UNADIF*, Metz, 7-10.06.1963, p. 19-21.

¹⁴⁴⁷ NEVEU, *La Résistance*, p. 338.

¹⁴⁴⁸ FICKERS, « *Gedächtnisopfer* ».

Les associations d'anciens résistants au Luxembourg et surtout la LPPD publient de nombreux textes sur l'histoire de la « Résistance » et parviennent à produire un discours cohérent et unifiant sur la « Résistance ». Ce n'est pas le cas des associations d'anciens résistants de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est avant les années 1970. Pourquoi les associations de ces trois régions ne deviennent-elles pas les premiers « historiens » de leur passé ? Nous ne pouvons émettre ici que des hypothèses, mais il nous semble que ce vide historiographique de la part des associations de ces régions est dû à trois éléments.

D'abord, nous l'avons vu dans les chapitres précédents, les associations alsaciennes, mosellanes et belges d'anciens résistants sont extrêmement fragmentées : celles d'Alsace restent désunies tout au long de la seconde moitié de XXe siècle, celles de la Moselle et de la Belgique de l'Est ne parviennent à se rassembler en une organisation unique qu'à partir des années 1970. Ce manque de coordination peut fortement entraver le travail de commémoration et de médiation et ce notamment au niveau financier. Au Luxembourg, la LPPD ouvre son périodique aux autres associations d'anciens résistants et y publie de nombreux articles sur les multiples facettes de l'engagement résistant. Elle crée ainsi un média qui n'intéresse pas seulement les anciens prisonniers politiques et les « transplantés » mais l'ensemble du milieu résistant. Grâce à cette ouverture, le *Rappel* bénéficie de nombreux abonnés outre ceux de la LPPD ; le périodique se vend même en librairie. C'est aussi le cas de son *Livre d'Or*. Ces deux médias ne semblent pas connaître des problèmes de financement, car ils sont portés par une grande partie du milieu résistant luxembourgeois. En Alsace et en Moselle, le milieu des anciens résistants déportés est scindé en deux fédérations FNDIRP et UNADIF, qui rivalisent pour des adhérents. En outre, leurs périodiques restent centrés sur la vie associative du groupement respectif et ne s'ouvrent pas à l'ensemble du milieu résistant, qui en l'occurrence ne s'intéresse pas à ces médias. C'est ainsi que la FNDIRP et l'UNADIF en Alsace ont certainement moins de moyens financiers pour un périodique et/ou des brochures et ouvrages par rapport à une seule association fédérant l'ensemble du milieu résistant déporté (et non déporté) comme la LPPD au Luxembourg. L'UNADIF du Bas-Rhin admet ainsi en 1964 que son bulletin, dont la publication s'arrête au cours de l'année, connaît des problèmes de financement¹⁴⁴⁹. Les quelques périodiques mis sur pied en Alsace et en Moselle sont ainsi très éphémères, alors que les associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est n'en disposent pas du tout. Or sans publications durables sous formes de bulletins de liaison, de brochures ou

¹⁴⁴⁹ « Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration », in *La Voix du Déporté et Interné du Bas-Rhin. UNADIF*, 1964, n°3, p. 4-6.

de livres, les associations d'anciens résistants de ces trois régions ne disposent pas de plateforme pour articuler des interprétations et des discours cohérents sur leur passé.

Ensuite, comme nous l'avons relevé, les associations d'anciens résistants en Alsace et en Moselle concentrent une grande partie de leur énergie à obtenir les divers statuts juridiques pour leurs membres, ce qui leur laisse peut-être peu de temps et de moyens pour se consacrer davantage à une activité rédactionnelle à l'image des associations d'anciens résistants du Luxembourg.

Enfin il importe de souligner que contrairement qu'au Luxembourg, en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est prédomine davantage un discours victimaire qu'héroïque. En Alsace et en Moselle ce discours est porté par les associations d'« incorporés de force » qui parviennent à se rassembler en une organisation unique et à publier des bulletins de liaison durables et de nombreux ouvrages dû à une forte demande sociétale¹⁴⁵⁰. La mémoire de la « Résistance » est marginalisée par ce discours victimaire¹⁴⁵¹, car le mythe de la passivité totale oblige l'Alsace et la Moselle à se percevoir uniquement comme victimes de l'Histoire¹⁴⁵². Ce constat vaut également pour la Belgique de l'Est où prévaut un discours victimaire, qui s'est essentiellement focalisé sur l'immédiat après-guerre, les excès de l'épuration et l'indemnisation des victimes de guerre monopolisée par les « enrôlés de force »¹⁴⁵³.

Les projets mémoriels des associations d'anciens résistants varient finalement sensiblement au niveau de leurs formes et de leur intensité selon les territoires en question. Au Luxembourg, le « Musée national de la Résistance » est un média mémoriel qui se réalise rapidement grâce à une coordination efficace des associations d'anciens résistants qui contribuent au projet. Ce monument-musée reflète les multiples facettes de l'engagement résistant durant la guerre, mais il n'aborde ni les nombreuses motivations idéologiques des mouvements de résistance, ni les divisions internes de ce milieu. Par le biais des inscriptions, des œuvres d'arts et de l'exposition qui forment ce monument-musée, les associations d'anciens résistants cherchent en effet à créer un discours cohérent et unifiant sur la « Résistance ». Elles sont également très actives au niveau historiographique en publiant de nombreux bulletins de liaisons, brochures et livres qui soutiennent la construction d'un discours cohérent sur l'histoire de la « Résistance ». La « Croix de Hinzert » quant à elle est érigée dès 1946, mais ne devient

¹⁴⁵⁰ Cf. à ce sujet KLOS Eva, « Die Zwangsrekrutierung in Westeuropa : Deutungskämpfe in der Geschichtsschreibung von 1944 bis heute », in *Hémecht*, 2017, n°3-4, p. 359-371.

¹⁴⁵¹ BOSWELL, « Should France be Ashamed of its History ? », p. 246.

¹⁴⁵² WILMOUTH, *Mémoires parallèles*, p. 81.

¹⁴⁵³ BRÜLL, « Les soldats », p. 148.

officiellement « Monument national de la Résistance » qu'une trentaine d'années plus tard en 1975. La lenteur de la réalisation de ce projet, qui contraste avec la rapidité avec laquelle le « Musée national de la Résistance » a vu le jour, s'explique par l'absence d'une véritable coordination du milieu résistant autour de cette initiative. De même, les autorités politiques sont peu inclinées à réaliser les revendications de la LPPD. Si la « Croix de Hinzert » est finalement aménagée en 1969 et désignée en tant que « Monument national de la Résistance » en 1975, cela est dû à une mobilisation et une coordination poussées du milieu résistant face aux revendications des « enrôlés de force ».

En Moselle, il n'existe aucun média mémoriel d'envergure de la « Résistance » durant les vingt-cinq années qui suivent la fin de la Seconde Guerre mondiale. De même, les associations d'anciens résistants ne se lancent pas dans l'écriture de « leur » histoire. Cette situation change radicalement à partir des années 1970, lorsque cinq associations d'anciens résistants se réunissent en une organisation unique – le « Comité Mosellan » – pour ériger un monument et un musée régional en hommage aux résistants mosellans. Cette coordination inédite se fait notamment dans le contexte du « petit âge d'or » des anciens résistants, mais il est aussi probable qu'elle résulte d'une volonté des associations d'anciens résistants à s'affirmer par rapport aux « incorporés de force », qui se mobilisent sur un plan international depuis les années 1960. Les associations mosellanes d'anciens résistants parviennent ainsi à inaugurer le « Mémorial départemental de la Résistance et de la Déportation » en 1977. En revanche, le projet d'un musée régional au Fort de Queuleu échoue en raison du coût trop élevé de l'entretien de la casemate A et des différences internes du milieu résistant : la FNDIRP sous Jean Burger souhaite ouvrir le musée non seulement à la thématique de la « Résistance » et de la « Déportation », mais aussi aux réfugiés, aux expulsés, « Malgré-nous » etc., alors que l'« Amicale des anciens déportés et familles de disparus du Fort de Queuleu » veut centrer le musée sur le *SS-Sonderlager*, ce qu'elle fait à partir de 1975. Dans ce contexte, les CVR de Thionville lancent une initiative rivale et inaugurent en 1984 un « Musée de la Résistance et de la Déportation » dans cette même ville qui thématise à la fois l'engagement résistant national et régional. La Moselle dispose ainsi de deux musées associatifs de la « première génération ». Il est vrai que le musée de Thionville se veut régional, mais il s'agit d'un projet porté par une poignée d'anciens résistants de cette ville. Si la coordination du milieu résistant mosellan a permis d'ériger le « Mémorial de la Résistance et de la Déportation » en 1977, l'absence de cette même coordination a finalement empêché l'émergence d'un musée qui bénéficie du soutien d'une grande partie des associations mosellanes d'anciens résistants, à l'instar du « Musée national de la Résistance » au Luxembourg.

Une coordination des projets mémoriels semblable à celle des anciens résistants au Luxembourg (depuis les années 1950) et de la Moselle (depuis les années 1970), n'a pas lieu en Alsace : les associations d'anciens résistants n'initient ni des monuments ou musées, ni des publications sur la « Résistance » alsacienne. L'absence d'une coordination du milieu résistant et d'une concurrence mémorielle engendre ainsi l'absence de médias mémoriels à portée régionale en Alsace : la pratique commémorative des associations alsaciennes reste fragmentée et peu visible.

En Belgique de l'Est, le milieu des anciens résistants reste désuni et peu visible avant les années 1970. Ce n'est qu'en 1971, que les associations d'anciens résistants se rassemblent en une organisation unique (le « Front commun ») en réaction à la mobilisation des « enrôlés de force ». Mais si elles parviennent, comme nous l'avons vu, à initier avec succès un statut juridique en 1974, cette même coordination fait défaut au niveau de la commémoration et de la médiation de l'histoire de la « Résistance ». C'est ainsi que la Belgique de l'Est reste démunie d'un monument, d'un musée ou d'une publication sur la « Résistance » à envergure régionale.

Au vu de cette analyse, il ressort une nouvelle fois que les facteurs de la coordination réussie du milieu résistant et de la concurrence mémorielle (qui peut inciter celle-ci) jouent un rôle déterminant dans l'émergence de médias mémoriels qui donnent une visibilité accrue à la mémoire de la « Résistance ».

En outre, si des liens se tissent entre les associations d'anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace et de la Moselle au cours des inaugurations des différents monuments et musées, aucune culture mémorielle transfrontalière de la « Résistance » des territoires annexés (de fait) ne voit le jour.

III. b. Les associations d'anciens résistants et la globalisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale (années 1970-2017)

III. b. 1. « Mémoire cosmopolite » et « glocalisation »

Au fil du temps, les associations d'anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est sont confrontées à trois enjeux majeurs. A partir des années 1970 de jeunes historiens qui, sans être des témoins directs de ce passé, s'intéressent de plus en plus à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et de la « Résistance ». Ils établissent une distance avec le sujet et commencent à déconstruire les mythes qui l'entourent, tout en restant soucieux du double enjeu – scientifique et civique – de cette histoire¹⁴⁵⁴. L'émergence de cette jeune génération d'historiens qui s'intéressent à l'histoire de la « Résistance » peut constituer un premier défi pour les associations d'anciens résistants : elles peuvent considérer ces acteurs mémoriels comme des concurrents quant à l'interprétation historique de la « Résistance » ou au contraire comme des porte-paroles conférant à leur passé une nouvelle visibilité. En effet, les relations entre associations d'anciens résistants et historiens peuvent considérablement varier selon les espaces en question, comme nous allons le montrer par la suite.

En outre, à partir des années 1990, les associations d'anciens résistants rassemblent de moins en moins d'adhérents. Il est vrai que les années 1970 et 1980 représentent un « petit âge d'or » pour le milieu associatif des anciens résistants : retraités, ceux-ci ont plus de temps pour s'engager. Mais les anciens résistants vieillissent, deviennent moins actifs et progressivement leurs rangs s'éclaircissent. Faut-il organiser une relève, ouvrir l'association à de jeunes gens sans liens directs avec les résistants de la Seconde Guerre mondiale ou envisager de nouvelles structures ? Ou au contraire faut-il tout simplement dissoudre les organisations ? La question de l'avenir de leurs associations présente ainsi un deuxième problème majeur que rencontrent les anciens résistants.

Ces défis auxquels les associations d'anciens résistants sont confrontées s'inscrivent pourtant dans un troisième enjeu à échelle plus large : la globalisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. La mémoire collective se fonde sur des représentations qui ont besoin d'une traduction dans des termes temporels et spatiaux, car le temps et l'espace sont des piliers avec lesquels les humains organisent leurs expériences. La mémoire de la Seconde

¹⁴⁵⁴ GUILLON, « La Résistance », p. 28. Cf. aussi RAPHAEL Lutz, *Geschichtswissenschaft im Zeitalter der Extreme. Theorien, Methoden, Tendenzen von 1900 bis zur Gegenwart*, Munich, Editions C.H.Beck, 2010, p. 174.

Guerre mondiale en Europe s'est ainsi longtemps développée dans un cadre national (ou local). Mais dans le contexte d'une globalisation croissante, où l'immigration augmente et l'importance des frontières diminue, cette mémoire peut difficilement se réduire à une approche territoriale ou nationale. La conscience de la situation des autres et du monde s'accroît : c'est le monde qui pénètre dans la sphère locale. Les distances géographiques mais aussi temporelles deviennent floues. Or, si les cadres changent, les images à l'intérieur le font également¹⁴⁵⁵. C'est ainsi que les sociologues Daniel Levy et Natan Sznaider montrent à travers l'exemple de l'Holocauste que la mémoire particulariste, territoriale et nationale de la Seconde Guerre mondiale s'est progressivement - surtout depuis les années 1990 - transformée en une « mémoire cosmopolite ». Par ce terme les sociologues entendent l'interaction entre mémoires nationales/locales et des formes mémorielles qui se nourrissent d'éléments globaux et qui s'infiltrant dans le cadre national, sans pour autant le dissoudre¹⁴⁵⁶. La mémoire cosmopolite est ainsi une construction hybride qui se compose aussi bien d'éléments globaux que nationaux/locaux. Les sociologues définissent cette relation dialectique qui définit la mémoire cosmopolite comme « glocalisation »¹⁴⁵⁷. Les cultures mémorielles cosmopolites (*kosmopolitische Gedächtniskulturen*) s'orientent à des symboles universels tels les droits de l'homme ou les crimes contre l'humanité¹⁴⁵⁸. Selon Levy et Sznaider, ce sont les débats et controverses autour de l'Holocauste qui engendrent une forme autoréflexive et cosmopolite de la mémoire. Or, il ne s'agit ni d'un processus linéaire et ni d'un processus clôturé. En effet il y a aujourd'hui des tensions entre cosmopolitisation et renationalisation de la mémoire. Des terrains de conflit comme la crise financière/économique, les guerres civiles ou la problématique des réfugiés sont des obstacles pour le regard cosmopolite et conduisent souvent les acteurs à réorienter leur regard vers un niveau national¹⁴⁵⁹.

Comment les associations d'anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est réagissent-elles à ces enjeux à l'ère de la globalisation de la mémoire ?

¹⁴⁵⁵ LEVY Daniel, SZNAIDER Natan, *Erinnerung im globalen Zeitalter: Der Holocaust*, Frankfurt am Main, Editions Suhrkamp, 2001, 2007, p. 39-47.

¹⁴⁵⁶ *Ibid.*, p. 155.

¹⁴⁵⁷ *Ibid.*, p. 26 et 28.

¹⁴⁵⁸ *Ibid.*, p. 229.

¹⁴⁵⁹ *Ibid.*, p. 39-47.

III. b. 2. Les défis des associations d'anciens résistants à l'ère de la globalisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale

III. b. 2. 1. Les associations luxembourgeoises d'anciens résistants : des acteurs mémoriels défendant leur discours mémoriel de la « Résistance »

En Europe des années 1970 et 1980, une nouvelle génération d'historiens se consacre progressivement à une médiatisation critique de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Celle-ci remet en question l'historiographie patriotique des décennies précédentes¹⁴⁶⁰. Au Luxembourg apparaissent de jeunes historiens n'ayant pas subi la guerre et formés dans des universités à l'étranger, qui travaillent sur l'immédiat avant-guerre, la politique d'annexion et la collaboration¹⁴⁶¹, mais aussi sur la « Résistance » avec une nouvelle approche sur ses fondements idéologiques. Au cours des années 1970, Serge Hoffmann étudie le mouvement de résistance LVL en mettant en avant ses dissensions internes et ses revendications corporatistes, xénophobes et antisémites¹⁴⁶², alors que Gino Candidi reproduit encore le mythe résistancialiste dans sa synthèse sur l'engagement résistant au Luxembourg¹⁴⁶³. Le journaliste Henri Koch-Kent se consacre aux Luxembourgeois dans les maquis et les armées alliées, en critiquant le gouvernement pour son aide insuffisante aux réfugiés luxembourgeois voulant rejoindre Londres¹⁴⁶⁴. Une décennie plus tard, Lucien Blau insiste pourtant sur la sociologie et l'idéologie des mouvements de résistance qui s'enracinent dans les années 1930, tout en rompant avec le mythe d'une « Résistance » unie¹⁴⁶⁵. De même, Henri Wehenkel retrace le combat antifasciste au Luxembourg depuis les années 1930¹⁴⁶⁶. Les historiens Emile Krier, Paul Dostert et Gilbert Trausch abordent également la « Résistance »¹⁴⁶⁷, en déconstruisant l'image d'une nation

¹⁴⁶⁰ LAGROU, « De l'histoire », p. 104.

¹⁴⁶¹ MERSCH Carole, *Le national-socialisme et la presse luxembourgeoise de 1933 à 1940*, Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 1977 ; KRIER Emile, *Deutsche Kultur- und Volkstumspolitik von 1933-1940 in Luxemburg*, thèse de doctorat, Université de Bonn, 1978 ; WEY Claude, *Les fondements idéologiques et sociologiques de la collaboration luxembourgeoise pendant la deuxième guerre mondiale : esquisse d'une étude d'histoire quantitative*, Mémoire scientifique dans le cadre du stage pédagogique, 1981 ; DOSTERT, *Luxemburg*.

¹⁴⁶² HOFFMAN Serge, *La résistance dans le Grand-Duché de Luxembourg pendant la Deuxième Guerre mondiale : analyse de l'organisation de résistance LVL*, Mémoire dans le cadre du stage pédagogique, Bettembourg, 1976. Le mémoire de Jeanne Reding reste encore très descriptif : REDING-NIELES Jeanne, *Les mouvements de résistance face à l'occupation allemande au Luxembourg : 1940 – 1944*, Mémoire dans le cadre du stage pédagogique, Leudelange, 1972.

¹⁴⁶³ CANDIDI Gino, *La résistance du peuple luxembourgeois*, Luxembourg, Editions du Rappel, 1977, p. 7.

¹⁴⁶⁴ KOCH-KENT Henri, *Sie boten Trotz. Luxemburger im Freiheitskampf 1939-1945*, Luxembourg, Imprimerie Hermann, 1974.

¹⁴⁶⁵ BLAU, *La résistance*, p. I de l'introduction.

¹⁴⁶⁶ WEHENKEL Henri, *Der antifaschistische Widerstand in Luxemburg, 1933-1944*, Luxembourg, Editions COPE, 1985.

¹⁴⁶⁷ KRIER Emile, "Widerstand in Luxemburg", in VAN ROON Ger (dir.), *Europäischer Widerstand im Vergleich: die internationalen Konferenzen in Amsterdam*, Berlin, Editions Siedler, 1985; DOSTERT, *Luxemburg*,

résistante à part entière¹⁴⁶⁸. Gilbert Trausch qui travaille sur la « grève générale » de 1942¹⁴⁶⁹ estime par exemple que « la grève est loin d’avoir été générale » : si elle rallie quasiment toutes les couches sociales (ouvriers, fonctionnaires, secteur privé, étudiants) dans de nombreuses régions du pays, elle ne mobilise pas la population entière et ne dure souvent que quelques heures sans provoquer des conséquences économiques quelconques. Trausch se demande si les arrestations parcourant l’ensemble du pays reflètent l’ampleur des protestations ou la volonté des Allemands de frapper toutes les couches sociales. De même, il met en question l’organisation préalable des grèves de la part des mouvements de résistance, les protestations décalées dans le temps illustrant plutôt le caractère spontané du mouvement¹⁴⁷⁰.

Or les travaux de Serge Hoffmann et de Lucien Blau, qui sont parmi les plus détaillés, ne sont guère connus par le grand public durant les années 1970 et 1980, car ils ne sont pas publiés¹⁴⁷¹. C’est ainsi qu’ils ne sont pas recensés dans la seule revue historique luxembourgeoise, *Hémecht*, qui est plutôt réservée par rapport à ce nouveau courant historiographique¹⁴⁷². Le mémoire de Hoffmann, ne rencontrant pas d’écho dans la presse¹⁴⁷³, reste méconnu du grand public et du milieu des chercheurs¹⁴⁷⁴. Le mémoire de Blau fait objet de quelques recensions¹⁴⁷⁵ et l’historien participe à une table ronde en 1985 et publie ses résultats dans un article en 1987¹⁴⁷⁶. Mais, puisqu’une diffusion large et durable de leurs résultats de recherche n’est pas donnée, ni les travaux de Hoffmann, ni ceux de Blau ne

p. 251-255 ; TRAUSCH Gilbert, La « grève générale » du 31 août 1942 dans sa signification historique, in *Luxemburger Wort* du 28.08.1982, p. 11-14.

¹⁴⁶⁸ Ils ne remettent pourtant pas en question la politique des autorités luxembourgeoises restées sur place et du gouvernement en exil, ce qui provoque une vive controverse entre ces derniers et Henri Koch-Kent et Paul Cerf. Cf. PAULY Michel, « Historikerfehde », in *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur* 1987, n°95, p. 40. Concernant les limites des résultats de recherche de cette nouvelle génération d’historiens sur la Seconde Guerre mondiale de manière générale, voir ARTUSO, *La collaboration*, p. 26-30.

¹⁴⁶⁹ Ces articles parus au *Luxemburger Wort* ont été rassemblés et publiés par l’historien dans un ouvrage édité en 1995 : TRAUSCH Gilbert, « La “grève générale” du 31 août 1942 dans sa signification historique » et « La grève du 31 août 1942, une grande date dans l’histoire de notre peuple », in *Idem, Un passé resté vivant : mélanges d’histoire luxembourgeoise*, Luxembourg, Lions Club Luxembourg Doyen, 1995, p. 255-266 et p. 267-287. Cf. aussi MAJERUS Benoît, « La grève générale », in KMEC Sonja (et al.), *Lieux de mémoire au Luxembourg 1*, Luxembourg, Editions Saint Paul, 2008 p. 135-158.

¹⁴⁷⁰ HOFFMANN Elisabeth, « Les anciens résistants, les historiens et la “grève générale” : une mémoire controversée (1946-2002) », in Musée national de la Résistance (dir.), « *Grève générale* » *Mouvements de grève au Luxembourg août-septembre 1942* », Luxembourg, Editions op der Lay, 2017, p. 146-153.

¹⁴⁷¹ Le mémoire de Blau est consultable sur place à la Bibliothèque nationale et celui de Hoffmann aux Archives nationales.

¹⁴⁷² SCUTO, *Chroniques*, p. 20.

¹⁴⁷³ Entretien avec Serge Hoffmann du 17.02.2016. Il est pourtant référencié dans CHRISTOPHORY, *Radioscopie*, p. 193.

¹⁴⁷⁴ Entretien avec Lucien Blau du 01.12.2016.

¹⁴⁷⁵ Voir à ce sujet : CHRISTOPHORY, *Radioscopie*, p. 230 ; PAULY Michel, « La Résistance démythifiée », in *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 1985, n°77, p. 45-47 et CERF Paul, « La Résistance au Grand-Duché de Luxembourg : la fin des images d’Épinal ? », in *d’Letzebuurger Land* du 03.05.1985, p. 8-9.

¹⁴⁷⁶ Entretien avec Lucien Blau, historien, Dudelange, le 02.01.2016. BLAU Lucien, « La pensée politique de la Résistance », in *Lëtzebuurger Almanach ’87*, Luxembourg, Editions Guy Binsfeld, 1987, p. 282-292.

parviennent à remettre durablement en question le mythe résistancialiste et ne provoquent des débats de fond dans la société.

Lucien Blau indique avoir eu une offre de publication de son travail, sans qu'elle ne se soit concrétisée¹⁴⁷⁷. Entretemps l'historien s'est consacré à l'histoire de l'extrême droite au Luxembourg, à laquelle il intègre certains mouvements de résistants. Sa thèse sur ce sujet est publiée en 1998¹⁴⁷⁸. Serge Hoffmann quant à lui avoue ouvertement son autocensure dans la préface de la publication de son mémoire en 2004, presque trente ans après son achèvement: « On m'avait demandé alors [en 1976] de publier ce travail, ce que j'avais refusé à l'époque, estimant que le temps n'était pas encore venu de révéler des faits au public qui risquaient de ternir quelque peu l'image de la Résistance luxembourgeoise »¹⁴⁷⁹.

En effet, la relation complexe entre historiens et anciens résistants est un élément crucial qui explique en partie la marginalisation de cette interprétation critique de la « Résistance ». Comme le souligne Henri Wehenkel, « faire descendre les héros de leur piédestal est forcément un acte sacrilège »¹⁴⁸⁰. En fait, les associations d'anciens résistants oscillent entre soutien et opposition face à cette nouvelle génération d'historiens. D'un côté, le CNR souligne qu'il souhaite « être consulté chaque fois qu'une personne voudrait avoir accès aux archives de la guerre »¹⁴⁸¹. Sur ce, le Conseil du Gouvernement autorise la consultation de ces fonds de cas en cas¹⁴⁸². D'un autre côté, Hoffmann et Blau ont bien eu accès aux archives du CNR¹⁴⁸³. La LPPD lance même un appel à ses membres pour soutenir Hoffmann dans ses recherches¹⁴⁸⁴. Cependant, une fois finalisés, les travaux de Hoffmann et Blau sont passés sous silence : ni les procès-verbaux du CNR, ni les bulletins du *Rappel* ne les mentionnent, alors que l'éloge de la « Résistance » de Gino Candidi est publié par la LPPD et largement commenté dans son bulletin¹⁴⁸⁵.

¹⁴⁷⁷ Entretien avec Lucien Blau, historien, Dudelange, le 02.01.2016.

¹⁴⁷⁸ BLAU, *Histoire*. Dans le *Rappel*, cette parution n'est pas commentée.

¹⁴⁷⁹ HOFFMANN, *Le mouvement*, p. 7.

¹⁴⁸⁰ WEHENKEL Henri, « Albert Wingert, héros à l'eau de rose », in *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 2005, n°243, p. 45-47.

¹⁴⁸¹ CDRR, CNR, Dossier « Procès-verbaux » : procès-verbal de la réunion du CNR du 20.12.1972, p. 3.

¹⁴⁸² Réponse de Jacques Santer, secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Culturelles au député Jean Wolter, citée dans un procès-verbal du CNR. Cf. CDRR, CNR, Dossier « Procès-verbaux » : procès-verbal de la réunion du CNR du 10.04.1974, p. 3. Voir aussi KOCH-KENT, *Sie boten Trotz*, p. 322-325.

¹⁴⁸³ CDRR, CNR, Dossier « Procès-verbaux » : procès-verbal de la réunion du CNR du 05.04.1972, p. 3.

¹⁴⁸⁴ « LVL-Memberen ! », in *Rappel*, 1975, n°1-2, p. 3.

¹⁴⁸⁵ BARBEL Edouard, « La Résistance au Luxembourg », in *Rappel*, 1973, n°3-4, p. 98.

Les associations d'anciens résistants promeuvent ainsi des études conformes au mythe résistancialiste et taisent celles qui le déconstruisent. Mais elles vont bien plus loin encore, comme le montre la controverse qui éclate au grand jour lorsque le « Musée national de la Résistance » est rénové entre 1984 et 1987¹⁴⁸⁶. Avant 1987, outre quelques objets (uniformes des camps de concentration p. ex.) et documents, l'espace muséal est quasiment vide. Une exposition plus détaillée n'a pas été nécessaire jusqu'ici, puisque la plupart des visiteurs a vécu la guerre. Mais les années passent et une nouvelle génération qui n'a pas éprouvé l'expérience de la guerre voit le jour. C'est ainsi que les anciens résistants assument que des explications plus poussées deviennent indispensables. A l'occasion de la commémoration du 40e anniversaire de la Libération, la commune d'Esch-sur-Alzette accepte de revaloriser le musée avec l'appui du ministère des Affaires Culturelles en instaurant une commission chargée d'organiser la rénovation¹⁴⁸⁷. On souhaite organiser une nouvelle exposition axée sur des panneaux explicatifs munis de documents et de photos d'époque. Il s'agit d'adapter le musée du point de vue pédagogique afin de le rendre attractif pour un jeune public. La commission est formellement instaurée en novembre 1984¹⁴⁸⁸. Y figurent des délégués de la commune, de la LPPD et des historiens tels Serge Hoffmann, Henri Wehenkel et Emile Krier. Parallèlement, en 1985, le musée est mis sous la tutelle d'un comité de cinq personnes (Ville d'Esch-sur-Alzette, Ministère d'Etat, Ministère des Affaires culturelles, CNR, et la section locale de la LPPD) qui a le devoir de gérer le musée¹⁴⁸⁹. Les tâches de ces deux organismes restent floues et s'entrecoupent, puisque les membres du comité font également partie de la commission. Toutefois chacun des représentants a sa propre vision du passé et donc du discours que cette exposition devrait refléter. Il s'agit ici surtout d'une confrontation entre historiens et anciens résistants (représentés par la LPPD et le CNR). Les historiens souhaitent nuancer le contenu de la nouvelle exposition, en englobant notamment dans une première vitrine introductive (la vitrine Nr. 1) la situation politique du Luxembourg dans les années 1930. Un premier thème que les historiens veulent aborder dans ce cadre est la « loi muselière » de 1937. Il s'agissait d'un projet de loi du parti de la droite octroyant des pouvoirs accrus au gouvernement, comme par exemple celui d'interdire des organisations politiques, dans l'optique de bannir le parti

¹⁴⁸⁶ Cf. THOMAS Bernard, « Bruchstellen. Chronik des Escher Resistenzmuseums », in *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 2010, n°299, p. 12-18.

¹⁴⁸⁷ Archives du Musée national de la Résistance (MNR), Dossier « Admin. Courrier » : lettre du 16 novembre 1984 du Collège des bourgmestres et échevins d'Esch-sur-Alzette au Ministre des Affaires Culturelles Robert Krieps dans le cadre de la commémoration du 40e anniversaire de la libération des Camps de Concentrations nazis et de l'Armistice de la Seconde Guerre mondiale.

¹⁴⁸⁸ MNR, Dossier « Admin. Courrier » : lettre du 30 novembre 1984 de la Commission Musée National au collège échevinal de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

¹⁴⁸⁹ MNR, Dossier « Admin. Courrier » : arrêté ministériel du 19 mars 1985.

communiste. Cette loi a donné lieu à une importante propagande aussi bien de la droite (en faveur du projet) que de la gauche (qui y voit une atteinte à la démocratie). Finalement dans un referendum seulement 50,67% se prononcent contre la loi¹⁴⁹⁰. En outre, les historiens aimeraient évoquer les courants d'extrême-droite et l'antisémitisme en croissance depuis l'afflux des réfugiés juifs allemands, autrichiens, polonais etc., ainsi que les combattants volontaires luxembourgeois qui s'engagent dans la guerre civile en Espagne aux côtés des républicains. Les anciens résistants quant à eux s'opposent à cette ouverture. En guise d'introduction ils veulent uniquement aborder la prise de pouvoir des nazis en Allemagne. Ils sont d'avis qu'il faut supprimer la vitrine Nr. 1 puisqu'elle « n'a rien à faire avec la résistance¹⁴⁹¹ ». Le 6 juin 1986 l'historien Emile Krier, membre de la commission, donne sa démission. Il dénonce que les anciens résistants accusent les historiens de falsifier l'histoire et qu'ils exigent des historiens de remettre leurs textes auprès du comité¹⁴⁹². Le CNR quant à lui prend également position dans une lettre adressée à la Ville d'Esch-sur-Alzette :

« Les Résistants, quelles qu'aient été leurs opinions politiques avant l'invasion, ont été animés pendant l'occupation d'un même esprit de solidarité nationale et d'opposition à l'opresseur allemand pour combattre dans l'intérêt de la patrie. Ce même esprit d'union les a animés pendant les 40 années qui ont suivi la Libération. Dans le souci d'éviter des dissensions, le Conseil National de la Résistance demande la suppression d'une documentation concernant des événements ayant pu diviser les esprits avant l'occupation et qui, concernant la politique interne d'avant-guerre, sont complètement étrangers à l'esprit de résistance¹⁴⁹³. » Il menace même de ne plus participer à l'inauguration du musée. Ce plaidoyer reprend l'imaginaire d'une « Résistance » unie et solidaire qui n'admet aucune division politico-idéologique, ni durant la guerre ni par après. Cependant cette vision ne correspond pas à la réalité des faits, puisque le milieu résistant est très hétérogène avec des courants politiques et idéologiques de toutes les couleurs¹⁴⁹⁴.

¹⁴⁹⁰ ARTUSO Vincent, « La Collaboration dans l'historiographie luxembourgeoise », in *Hémécht*, 2017, n°3-4, p. 335-346, ici p. 336.

¹⁴⁹¹ MNR, Dossier « Admin. Courrier » : rapport du Curatoire du 10 avril 1987 concernant la réunion du 1er avril 1987. Cf. également « Resistenz und Politik », in *Rappel*, 1987, n°5-6, p. 207-210.

¹⁴⁹² MNR, Dossier « Admin. Courrier » : lettre de Emile Krier à Jeannot Clement (secrétaire du Curatoire) du 6 juin 1986. Cf. également le point de vue de l'historien HOFFMANN Serge, « Zum Thema Resistenzmuseum », in *Lëtzebuurger Journal* du 23.05.1987.

¹⁴⁹³ MNR, Dossier « Admin. Courrier » : lettre du 17 avril 1987 du Conseil National de la Résistance au bourgmestre Joseph Brebsom de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

¹⁴⁹⁴ BLAU, *La résistance*.

S'il s'agit à première vue d'une polémique autour de la définition de la « Résistance », au fond, l'enjeu de cette controverse est la place des différents courants de résistants dans la société luxembourgeoise. La majorité des associations d'anciens résistants représentés par le CNR défendent une vision patriotique, apolitique et nationale de la « Résistance » : elles sont d'avis que l'engagement résistant ne débute que lorsque les Allemands envahissent le pays le 10 mai 1940, elles taisent les motivations politico-idéologiques des résistants et elles veulent limiter leur regard sur le Luxembourg. Les historiens, ainsi que quelques résistants politiquement à gauche, pour leur part défendent une vision idéologique de la « Résistance », : ils sont convaincus que l'engagement résistant commence déjà dans les années 1930, notamment avec la lutte contre la loi muselière et le combat de Luxembourgeois aux côtés des républicains dans la guerre civile espagnole. La commune socialiste d'Esch-sur-Alzette prend le parti des historiens, de même que la plupart des quotidiens¹⁴⁹⁵. La confrontation des différentes opinions est tellement intransigeante qu'à un moment donné l'existence même du musée est mise en question. Afin de ne pas compromettre l'inauguration le 7 mai 1987, la commune décide de retirer provisoirement la vitrine Nr.1¹⁴⁹⁶.

Mais après la réouverture du musée, les discussions continuent. Des rumeurs courent qu'une partie des associations d'anciens résistants retireraient ses documents du musée, voire qu'on installerait un deuxième « Musée de la Résistance » à Luxembourg-Ville¹⁴⁹⁷. Le CNR décide alors de renforcer sa position en organisant un vote auquel participent vingt-trois associations d'anciens résistants, pour savoir quelle est leur position par rapport à cette polémique. Dix-neuf associations se prononcent pour renoncer complètement à la vitrine Nr. 1¹⁴⁹⁸, trois associations souhaitent que l'exposition comprenne une documentation d'avant 1940, mais sans la « loi muselière »¹⁴⁹⁹ et une seule, le « Réveil de la Résistance », plaide pour inclure la « loi muselière »¹⁵⁰⁰. La majorité des associations d'anciens résistants défendent le

¹⁴⁹⁵ MNR, Dossier « Admin. Courrier » : lettre du 24 avril 1987 de Hoffmann André au Ministre des affaires culturelles Robert Kriepps. CERF Paul, « Ne touche pas à mon histoire (contemporaine) », in *d'Lëtzeburger Land* du 23.10.1987, p. 25 ; PAULY Michel, « Historikerfehde », in *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 1987, n°95, p. 40 et *Idem*, « Resistenzlerfehde », in *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 1987, n°96, p. 45.

¹⁴⁹⁶ MNR, Dossier « Admin. Courrier » : décision de la commune d'Esch concernant vitrine du 05.05.1987.

¹⁴⁹⁷ MNR, Dossier « Admin. Courrier » : rapport de la commission de gestion du MNR du 03.01.1988 concernant la réunion du 27 octobre 1987, rapport de la commission de gestion du MNR du 03.01.1988 concernant la réunion du 15 décembre 1987.

¹⁴⁹⁸ Les amicales de Buchenwald, Hinzert, Lublin, Mauthausen, Neuengamme, l'amicale des concentrationnaires et prisonnières politiques, l'amicale des déportés politiques, la LPPD, l'« Unio'n », l'UPAFIL, le GIML, les Insoumis, les maquisards français, les Résistants du Rail, le LFB, LRL, le LVL, le LFK et l'amicale de Sieburg.

¹⁴⁹⁹ L'amicale Dachau et l'amicale Natzweiler.

¹⁵⁰⁰ Sur cent-quatre-vingt-deux votes individuels, cent-quarante-cinq votent non (77,5%), vingt-cinq oui mais sans la « loi muselière » (13,4%) et treize oui avec la « loi muselière » (7%). Six associations d'anciens résistants s'abstiennent du vote. Les présidents des amicales Auschwitz, Sachsenhausen et LPL-Rodesch n'ont pas su mobiliser leur comité respectif pour cause de maladie, alors que l'ALWERAJE, la LPF et les PI-MEN sont en

discours particulariste dans lequel s'inscrit le musée et refusent de sortir d'un cadre d'interprétation strictement national. Les historiens cherchent pourtant à ouvrir chronologiquement et géographiquement la thématique de l'exposition, sans pour autant négliger l'aspect local/national des événements : ils s'inscrivent ainsi dans une approche davantage cosmopolite de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale et de la « Résistance ». La seule solution pour garantir la survie du musée est finalement prise le 26 avril 1988 : après une évaluation du vote du CNR, le comité écarte la vitrine Nr. 1¹⁵⁰¹. La vision particulariste l'emporte : les associations d'anciens résistants parviennent à défendre avec succès leur discours d'une « Résistance » patriotique, apolitique et nationale. En 1991 elles refusent d'ailleurs également que les « enrôlés de force » déposent au musée une urne avec de la terre du camp de prisonniers de guerre de Tambov en argumentant que le « Hall sacré » est « réservé exclusivement à la mémoire des victimes des camps de concentration et de la déportation nazie¹⁵⁰² ».

Alors que les associations d'anciens résistants soutiennent les historiens dans leurs recherches universitaires, elles passent sous silence, voire censurent ces mêmes chercheurs si leurs résultats contredisent l'image d'une nation résistante, soudée face à l'absence ou la collaboration des autorités politiques luxembourgeoises. Accepter une mise en question du mythe résistancialiste reviendrait pour les anciens résistants à s'interroger sur les limites de leur propre réussite. En même temps, il apparaît de nouveau que la concurrence mémorielle avec les historiens (et aussi avec les « enrôlés de force ») incite les associations d'anciens résistants à s'unir pour défendre leur vision de la « Résistance ».

Un autre élément qui explique la marginalisation de cette nouvelle vision de la « Résistance » est liée à l'absence continue d'institutions de recherche à l'appui des jeunes historiens, malgré quelques initiatives gouvernementales qui peinent à produire des résultats visibles. Si en 1970, le gouvernement décide « de rassembler, [...] les documents et les témoignages [...] de la Seconde Guerre Mondiale »¹⁵⁰³, ce n'est qu'en 1974 qu'un « Groupe de recherche pour la Seconde Guerre mondiale » est constitué pour inventorier lesdits fonds aux Archives d'Etat (aujourd'hui Archives nationales). Il continue ses travaux jusqu'en 1978¹⁵⁰⁴.

veille. Cf. CDRR, CNR, Dossier « Procès-verbaux » : procès-verbal du CNR du 12.04.1988 et CDRR, CNR, Dossier « Circulaires n°21-64 » : circulaire n°55 aux Associations de la Résistance du 30.12.1988.

¹⁵⁰¹ MNR, Dossier « Admin. Courrier » : rapport de la commission de gestion du MNR du 15.05.1988 concernant la réunion du 26.04.1988.

¹⁵⁰² MNR, Dossier « Admin. Courrier » : lettre de la commission du musée à l'amicale de Tambov du 06.09.1991.

¹⁵⁰³ DOSTERT, *Luxemburg*, p. 7-8.

¹⁵⁰⁴ Le groupe s'est composé des historiens Paul Dostert, Emile Krier, Emile Haag, Claude Wey et Guy Pauly.

Dans les années 1980, les résultats d'un projet d'archives audio-visuelles avec des témoignages restent de nouveau modestes¹⁵⁰⁵, alors que la demande du CNR de créer un « Centre de Documentation de la Résistance » est rejetée par le ministre des Affaires Culturelles, Pierre Werner (CSV), et le directeur des Archives d'Etat¹⁵⁰⁶. C'est ainsi que le CNR décide en 1996 d'ouvrir par ses propres moyens un « Centre national de Documentation et de Recherche » à son siège, mais faute de moyens et surtout d'un bâtiment adapté, le centre reste fermé pour le public¹⁵⁰⁷.

En France et en Belgique, le renouveau de l'historiographie des années 1970 et 1980 se fait à l'intérieur même des institutions de recherche, qui au cours des décennies précédentes ont institutionnalisé le résistancialisme. Elles vont progressivement se détacher de leur dépendance de l'Etat et déconstruire le mythe résistancialiste, tout en élargissant leur champ de recherche¹⁵⁰⁸. Au Luxembourg, une telle émancipation ne peut se faire puisque ces mêmes institutions de recherche sont absentes. La médiation de l'histoire de la « Résistance » des années 1970 et 1980 oscille donc entre (auto-)censure et émancipation. Cette situation paradoxale de cohabitation de deux interprétations diamétralement opposées de la « Résistance » est illustrée par un article d'Aloyse Raths, président du CNR en 1989 : alors que l'ancien résistant véhicule l'image d'une nation unie dans un combat patriotique et apolitique, il indique dans ses références bibliographiques – sans les discuter – les travaux de Hoffmann et Blau qui déconstruisent justement cette image¹⁵⁰⁹.

Si les associations d'anciens résistants parviennent à la fin des années 1980 à défendre avec succès leur discours sur la « Résistance », elles commencent néanmoins à se soucier de leur avenir et discutent de la question dans le cadre du CNR. Elles envisagent de créer un établissement d'utilité publique « dans l'intérêt de la sauvegarde du patrimoine de la Résistance et de la promotion de la mémoire collective¹⁵¹⁰. » C'est ainsi que la LPPD et l'« *Unio'n* »

¹⁵⁰⁵ DOSTERT, *Luxemburg*, p. 7-8; MAJERUS, « Besetzte Vergangenheiten », p. 40-41.

¹⁵⁰⁶ CDRR, CNR, Dossier « Procès-verbaux » : procès-verbal de la réunion du CNR du 10.12.1980, p. 2.

¹⁵⁰⁷ RATHS Aloyse, « Discours du président du CNR », in *Rappel*, 1997, n°1-3, p. 25-33, CDRR, CNR, Dossier « Circulaire n°21-64 » : circulaire n°62 aux Association de la Résistance du 11.11.1997.

¹⁵⁰⁸ En France l'Institut d'histoire du temps présent prend en 1978 la relève du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale. En Belgique le Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale devient en 1997 le Centre d'études et de documentation de guerre et des sociétés contemporaines. Cf. SCUTO, *Chroniques*, p. 18-19.

¹⁵⁰⁹ RATHS, Aloyse, « Die Resistenz einer Nation », in GERGES Martin (dir.) *Mémorial 1989 : la société luxembourgeoise de 1839 à 1989*, Luxembourg, Les publications mosellanes, 1989, p. 156-161.

¹⁵¹⁰ CDRR, CNR, Dossier « Circulaires n°21-64 » : circulaire n°47 aux Association de la Résistance, sans date, [1984].

créent en 1987 la « Fondation nationale de la Résistance » (FONARES)¹⁵¹¹. Les statuts, approuvés par l'arrêté grand-ducal du 7 juillet 1988 sont publiés la même année¹⁵¹². En 1990, le CNR se plaint pourtant qu'il est de moins en moins invité à des inaugurations de monuments et que ses propres cérémonies de commémorations sont délaissées par les autorités. Il affirme que « la Résistance se sent de plus en plus oubliée¹⁵¹³ ». En septembre 1996, il décide ainsi de mettre sur pied un organisme qui prendra la relève du CNR au moment de sa dissolution : le « Comité directeur du Souvenir de la Résistance » (CDSR)¹⁵¹⁴. Le projet est accepté par la majorité des associations d'anciens résistants, et dans un premier temps le CDSR est constitué comme association de fait. La première réunion de CDSR a lieu le 13 décembre 1996¹⁵¹⁵. En 1997, un avant-projet de loi est envoyé au ministère d'Etat dans l'optique de dissoudre le CNR et de légaliser le CDSR. Le CNR argumente que ses membres deviennent de plus en plus âgés et que peu à peu, ils ne seront plus en mesure de diriger efficacement un « service gouvernemental ». Craignant que le gouvernement ne nomme des personnes sans lien avec les résistants de la Seconde Guerre mondiale, le CNR cherche à organiser sa propre relève avec le CDSR, dont les membres ne seront plus nommés par le gouvernement, mais par les associations d'anciens résistants. Le CDSR est ainsi une structure plus souple que le CNR dont toute modification doit passer par un texte de loi. Contrairement au CNR, le CDSR peut également accueillir en tant que membres des descendants des anciens résistants¹⁵¹⁶. Le CDSR est finalement légalisé en 2003¹⁵¹⁷.

Or si les associations luxembourgeoises d'anciens résistants réussissent à modifier leurs structures, elles ne parviennent pas à éviter une baisse considérable de leur force de frappe, comme il ressort au début des années 2000. En 2002, le Musée d'Histoire de la Ville du Luxembourg et les Archives nationales organisent respectivement une exposition sur le

¹⁵¹¹ Douze associations d'anciens résistants s'associent à l'initiative par la suite. Cf. *Idem* : circulaire n°52 et 53 aux Associations de la Résistance du 13 et 15.07.1987.

¹⁵¹² *Mémorial C* du 17.10.1988, n° 277, p. 13044-13047.

¹⁵¹³ CDRR, CNR, Dossier « Circulaire n°21-64 » : circulaire n°57 aux Associations de la Résistance, sans date, [1990].

¹⁵¹⁴ *Idem* : circulaire n°59 aux Associations de la Résistance du 02.10.1996 ; RATHS Aloyse, « Discours du président du CNR », in *Rappel*, 1997, n°1-3, p. 25-33.

¹⁵¹⁵ Parmi les membres du comité, il y a dix membres de la LPPD, quatre de l'« *Unio'n* », trois de l'UPAFIL, trois déportés, un maquisard, deux membres de la Compagnie des Volontaires, quatre de la LPL, trois de la LVL, un du LFK et un du LRL. Les amicales des camps sont également représentées. Albert Theis est président, Mady Moyse-Jacoby vice-présidente et Erny Gillen secrétaire. Cf. CDRR, CNR, Dossier « Circulaire n°21-64 » : circulaire n°60 aux Associations de la Résistance du 12.11.1996.

¹⁵¹⁶ *Idem* : circulaire n°61 aux Associations de la Résistance du 27.05.1997.

¹⁵¹⁷ « Règlement grand-ducal du 24 décembre 2003 relatif au Comité directeur pour le Souvenir de la Résistance », in *Mémorial A* du 21.12.2003, n°197, p. 4115.

Luxembourg durant la Seconde Guerre mondiale et un colloque sur les courants politiques des résistants qui confèrent une visibilité accrue aux résultats de Serge Hoffmann et de Lucien Blau et à des angles d'analyse nouveaux proposés par l'étude de Marc Limpach et Marc Kayser sur le mouvement Alweraje ainsi que celle de Marc Schoentgen sur la mémoire de la « Résistance » après 1945¹⁵¹⁸. C'est dans ce courant que se fait enfin la publication par les Archives nationales du mémoire de Serge Hoffmann en 2004¹⁵¹⁹. Les mémoires de Luigi Peruzzi, présentés et annotés par Denis Scuto, contribuent à la visibilité de l'histoire des résistants antifascistes italiens du Luxembourg (déjà évoquée par Henri Wehenkel en 1985)¹⁵²⁰. Marc Limpach et Marc Kayser publient une biographie sur le résistant socialiste Albert Wingert et Kathrin Meß présente et annoté le journal clandestin de la résistante communiste Yvonne Useldinger¹⁵²¹.

En même temps, on remédie au problème de l'absence d'institutions de recherche lorsque sont créés le « Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance » (CDRR) en 2002 et l'Université du Luxembourg en 2003. Cependant des limites importantes entravent toujours la recherche. Alors que dans les pays voisins, les institutions de recherche s'émancipent du pouvoir politique, le CDRR est placé sous l'autorité du Ministère de l'Etat. Il a une triple mission: rassembler des archives, entreprendre la recherche scientifique sur « la résistance du peuple luxembourgeois » [!] et soutenir « la sauvegarde de la mémoire collective »¹⁵²². Cette dernière mission prédomine, mais elle manque de moyens et les autorités publiques ne soutiennent guère la promotion de la recherche scientifique. Le CDRR prend en charge le rapport sur la spoliation de biens juifs, mais aucun projet de recherche n'est lancé sur le sujet de la « Résistance »¹⁵²³. Toutefois, malgré ces limites, la recherche scientifique sur la « Résistance » connaît une émancipation indéniable.

Les associations d'anciens résistants, qui se sont opposées aux historiens durant les années 1980, ne prennent pas position quant à ces nouveaux travaux, qui ne causent plus de

¹⁵¹⁸ Voir sur ce sujet : ... *et wor alles net esou einfach : Questions sur le Luxembourg et la Deuxième Guerre mondiale : contributions historiques accompagnant l'exposition : Fragen an die Geschichte Luxemburgs im Zweiten Weltkrieg : ein Lesebuch zur Ausstellung*, Luxembourg, Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg, 2002 ; *Les courants politiques et la Résistance : continuités ou rupture ?* (Actes du colloque international, Esch-sur-Alzette, avril 2002), Luxembourg, Archives nationales du Luxembourg, 2003.

¹⁵¹⁹ HOFFMANN, *Le mouvement*.

¹⁵²⁰ PERUZZI Luigi, *Mes Mémoires. Un antifasciste italien déporté au SS-Sonderlager Hinzert raconte*, Esch-sur-Alzette, Editions Le Phare, 2002 (traduit de l'italien par Véronique Igel, présenté et annoté par Denis Scuto).

¹⁵²¹ LIMPACH, KAYSER, *Wir glauben* et MEß Kathrin, "... als fiele ein Sonnenschein in meine einsame Zelle" : *das Tagebuch der Luxemburgerin Yvonne Useldinger aus dem Frauen-KZ Ravensbrück*, Berlin, Metropol, 2008.

¹⁵²² Pour toutes les citations cf. la loi du 20 décembre 2002 dans *Mémorial A* du 31.12.2002, n°156, p. 3735-3737, ici p. 3736. Voir aussi HIRSCH Mario, « Zur Gründung des Centre de documentation et de recherche sur la Résistance – Eine verpasste Gelegenheit », in *d'Letzebuurger Land* du 13.12.2002.

¹⁵²³ Entretien avec Paul Dostert, ancien directeur du CDRR, Luxembourg, 02.12.2016.

controverses publiques¹⁵²⁴. En outre, la LPPD refuse la proposition de la part des responsables du CDRR de transformer le *Rappel* en une revue scientifique¹⁵²⁵. Elle préfère arrêter sa publication en 2006 : le milieu associatif des anciens résistants perd ainsi son principal porte-parole qui remonte à 1946. De même, à partir de 2016, le CDSR est dissous au profit d'un « Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale », qui inclut désormais les représentants de trois groupes : les « résistants », les « enrôlés de force » et les « victimes de la Shoah »¹⁵²⁶. Quant au « Musée national de la Résistance », il tombe progressivement dans l'oubli au début des années 2000¹⁵²⁷.

Or, depuis 2008, le musée connaît un nouvel élan sous la direction de Frank Schroeder, professeur d'éducation artistique détaché de l'enseignement secondaire. Ce média mémoriel entame une évolution qui remet en question son discours particulariste. Schroeder organise régulièrement des expositions temporaires qui placent l'exposition permanente à l'arrière-plan, afin d'ouvrir la thématique du musée. La nouvelle tâche de l'espace muséal consiste ainsi « à présenter des sujets concernant l'époque 1933/1940 - 1945, [mais également] des thèmes d'actualité en rapport avec la résistance contre les violations des Droits de l'Homme ou avec l'éducation à la citoyenneté¹⁵²⁸. » Les expositions sont désormais consacrées à des sujets de plus en plus diversifiés et abordent des thèmes aussi bien d'ordre international, national que local comme les expositions *Oui, je résiste* (2010) qui montre des graffitis réalisés par des jeunes, *Peuple européen, peuple étranger - Le Luxembourg et les Roms* (2012), *Between Shade and Darkness. Le sort des Juifs du Luxembourg de 1940 -1945* (2013), *Nelson Mandela - from Prisoner to President* (2014) ou *Traqué, caché – 4 mois au bunker Eisekaul* (2014-2015) qui porte sur un bunker abritant des réfractaires à Esch-sur-Alzette. Le musée entame ainsi un processus de « glocalisation » : par le biais d'expositions interagissant entre un niveau global, national et local, ce média mémoriel reflète de plus en plus une perspective cosmopolite de la mémoire de la « Résistance ». Selon Schroeder, ce changement de discours n'a été possible que suite à la disparition progressive des témoins d'époque : « Il n'y a plus d'associations qui

¹⁵²⁴ Une recherche par mots-clés du *Rappel* avec le programme d'analyse MAXQDA montre que la LPPD n'évoque pas ces nouveaux travaux.

¹⁵²⁵ Entretien avec Paul Dostert, ancien directeur du CDRR, Luxembourg, 02.12.2016.

¹⁵²⁶ « Loi du 21 juin 2016 portant création d'un Comité pour la mémoire de la Deuxième guerre mondiale », in *Mémorial A* du 27.06.2016, n°106, p. 1919-1920. Cf. <http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-memorial-2016-106-fr-pdf.pdf> [consulté le 01.07.2016].

¹⁵²⁷ <http://www.esch.lu/culture/musee/fr/Pages/historique.aspx> [consulté le 12 juin 2014].

¹⁵²⁸ <http://www.esch.lu/culture/musee/fr/Pages/Lemusee.aspx> [consulté le 12 juin 2014].

interviennent ici. Elles ont simplement disparu. Plus personne ne se plaint¹⁵²⁹. » Il est bien vrai que les associations d'anciens résistants ne s'opposent plus à l'ouverture thématique du musée comme lors des années 1980. Beaucoup d'entre-elles n'ont plus de force de frappe ou ont tout simplement disparu. D'autres sont reprises par les enfants d'anciens résistants et connaissent parfois un véritable changement. Ainsi Jean Pirsch, président la LPPD depuis 2013 a ouvert l'association à toute personne intéressée malgré la réticence de quelques anciens résistants et soutient le processus de « glocalisation » du « Musée national de la Résistance »¹⁵³⁰. Depuis 2008, l'espace muséal accueille de plus en plus de visiteurs et connaît une emprise grandissante dans la société¹⁵³¹. Si certains politiciens d'extrême-droite remettent en cause cette évolution cosmopolite du musée¹⁵³², les autorités politiques au gouvernement soutiennent le « Musée national de la Résistance » qui fait actuellement objet d'un important projet de rénovation et d'agrandissement¹⁵³³.

III. b. 2. 2. Les associations alsaciennes d'anciens résistants : des acteurs mémoriels passifs ?

Comme partout en Europe, le mythe résistancialiste est aussi progressivement remis en question en France, lorsque de Gaulle se retire du pouvoir en 1969. Son successeur Georges Pompidou gracie Paul Touvier, ancien chef de la milice française sous l'occupation, en 1971, ce qui engendre la réouverture de procédures contre d'anciens nazis et collaborateurs¹⁵³⁴. Après les phases du « deuil » qui couvre la période de l'épuration aux lois d'amnistie (1944-1954) et de l'« amnésie » où prédomine le résistancialisme (1954-1971), une phase de l'« anamnèse », du « retour de mémoire » s'ouvre à partir des années 1970, au tournant d'une génération, qui est marquée par une prise de conscience progressive du passif non apuré¹⁵³⁵. En 1973, les recherches de l'historien américain Robert Paxton sur Vichy mettent l'accent sur la collaboration. A partir des années 1980, des historiens français tels Serge Karlsfeld¹⁵³⁶, Jean-

¹⁵²⁹ « Es gibt keine Organisation mehr, die hier noch mitredet. Die sind einfach nicht mehr da! Es beschwert sich auch keiner mehr. » Cité par THOMAS, « Bruchstellen », p. 16

¹⁵³⁰ Entretien avec Jean Pirsch, président de la LPPD, Schiffflange, le 08.01.2016.

¹⁵³¹ En 2008, le MNR accueille autour de 2.000 visiteurs, en 2010 3.000 visiteurs, en 2012 4.000 visiteurs, en 2014 11.000 visiteurs (à cause de l'exposition de Nelson Mandela), en 2015 5.700 visiteurs, en 2016 5.900 visiteurs. Nous remercions Monsieur Frank Schroeder pour ces renseignements.

¹⁵³² <http://joethein.lu/2013/11/18/eng-reform-vum-nationale-resistenzmuseum-w-e-g/> [consulté le 12 juin 2014]. Question écrite n°115 - Sujet : Activités du Musée national de la Résistance.

¹⁵³³ DAMIANI Claude, « Musée de la Résistance : le devoir de mémoire grandit », in *Le Quotidien* du 05.04.2017, <http://www.lequotidien.lu/luxembourg/musee-de-la-resistance-le-devoir-de-memoire-grandit/> [consulté le 06.06.2017]. Cette partie se base sur l'article suivant : HOFFMANN, « La médiation », p. 347-358.

¹⁵³⁴ ROUSSO, *Face au passé*, p. 100-101.

¹⁵³⁵ ROUSSO, *Le syndrome*, p. 19 ; ROUSSO, *Face au passé*, p. 125.

¹⁵³⁶ KARLSFELD Serge, *Vichy-Auschwitz. Le rôle de Vichy dans la solution finale*, Paris, Editions Fayard, 1983.

Pierre Azéma et François Bédarida¹⁵³⁷, ainsi que Henry Rouso¹⁵³⁸ prennent la relève. Il devient évident que l'engagement résistant français a été multiple et divisé idéologiquement et politiquement. De même, il ressort que le milieu résistant n'a pas seulement été forgé par des hommes français mais également par des femmes et des étrangers. En même temps cette analyse critique de la Seconde Guerre mondiale et de la « Résistance » n'est pas unanimement la bienvenue. Le film *Le chagrin et la pitié* (1969) de Marcel Ophüls qui souligne les tendances d'extrême-droite présentes dans la société française et le film *Le Franc-Tireur* (1972) qui montre l'histoire de la bataille du maquis du Vercors d'une façon plus nuancée, sont longtemps interdits de diffusion en France et ce notamment en réaction à l'opposition des anciens résistants concernés par cette mémoire¹⁵³⁹.

Cette déconstruction du mythe résistancialiste se fait parallèlement au processus de la globalisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. En France apparaissent ainsi depuis le milieu des années 1990 de nouveaux médias mémoriels : les musées dits de la « seconde génération » – comme par exemple le « Mémorial de la Résistance du Vercors » ouvert en 1999. Cette évolution se fait aussi sur l'arrière-fond de la politique de décentralisation et de la création des collectivités territoriales. Alors que les musées de la « première génération », gérés par les associations d'anciens résistants, ont une fonction avant tout commémorative, les musées de la « seconde génération », administrés par les collectivités locales et encadrés d'un conseil scientifique d'historiens, de conservateurs et de muséographes, sont des institutions hybrides qui sont axés autour de quatre piliers : la collection, la conservation, la recherche et l'exposition. Par ailleurs, ils ont une fonction touristique et économique. Les musées de la « seconde génération » sont beaucoup plus imposants au niveau de l'architecture et de l'exposition que les musées de la « première génération ». Leurs frais de fonctionnement sont nettement plus élevés mais ils accueillent également plus de visiteurs¹⁵⁴⁰. Si en France, les musées de la « première génération » s'inscrivent dans une dimension nationale/locale et dans un discours patriotique, les musées de la « seconde génération » s'inscrivent dans une dimension cosmopolite et reflètent un discours philosophique et

¹⁵³⁷ AZEMA Jean-Pierre, BEDARIDA François (dir.), *La France des années noires. De l'occupation à la Libération*, (2 volumes), Paris, Editions du Seuil, 1993.

¹⁵³⁸ ROUSSO, *Le syndrome*.

¹⁵³⁹ *Le chagrin et la pitié* est diffusé en France à partir de 1981, *Le Franc-Tireur* en 2002. Cf. GILZMER, *Denkmäler*, p. 28-31.

¹⁵⁴⁰ JOLY, « Les musées », p. 174-179 ; ROUSSEAU, *Pratiquer la muséohistoire*, p. 123-126 ; GUDEHUS, EICHENBERG, WELZER, *Gedächtnis*, p.171-179.

moralisateur qui recourt à l'émotionnel et le spectaculaire et qui est souvent axé sur des symboles universels tels les droits de l'homme¹⁵⁴¹.

En Alsace, nous avons montré que les associations d'anciens résistants ne créent ni un monument, ni un musée régional contrairement au Luxembourg¹⁵⁴² et à la Moselle¹⁵⁴³. Elles ne disposent pas non plus d'un porte-parole comme au Luxembourg¹⁵⁴⁴ et ne parviennent pas à se rassembler en une organisation unique¹⁵⁴⁵, contrairement à la Moselle¹⁵⁴⁶ et à la Belgique de l'Est¹⁵⁴⁷. De même, elles n'interviennent pas en tant que premiers « historiens » de leur passé et en l'occurrence écrivent très peu de textes historiques sur la « Résistance » alsacienne, une attitude qu'elles partagent avec les associations d'anciens résistants de la Moselle et de la Belgique de l'Est, alors que celles du Luxembourg se mettent dès la fin de la guerre à publier de nombreux périodiques, brochures et ouvrages sur l'engagement résistant du pays.

Le milieu associatif des anciens résistants en Alsace est donc extrêmement fragmenté et peine à se rassembler autour d'un projet mémoriel commun, alors qu'à partir des années 1980, des historiens commencent à s'intéresser à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et de la « Résistance » en Alsace. Comme ailleurs, les associations alsaciennes d'anciens résistants sont aussi confrontées à la disparition progressive de leurs membres pour des raisons de santé et d'âge. Finalement, à partir du début des années 2000, la région accueillera d'importants musées de la « seconde génération », le « Mémorial d'Alsace-Moselle » et le « Centre européen du Résistant déporté ». Il est intéressant de voir comment les associations alsaciennes d'anciens résistants réagissent à ces enjeux.

A partir de 1971, l'ancien résistant membre des FFL, Charles Béné, publie sept tomes sur l'histoire de l'Alsace durant la Seconde Guerre mondiale¹⁵⁴⁸. Après l'ouvrage de Marie-Joseph Bopp de 1945, il s'agit d'une deuxième synthèse d'envergure sur le sujet, qui s'intéresse également à l'engagement résistant alsacien. Béné estime que « [a]ujourd'hui [les résistants

¹⁵⁴¹ JOLY, « Les musées », p. 191 ; BOURSIER Jean-Yves, « L'évènement, la mémoire, la politique et le musée », in BOURSIER Jean-Yves, *Musées de guerre et mémoriaux : politiques de la mémoire*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2005, p. 221-243.

¹⁵⁴² « Musée national de la Résistance » à Esch-sur-Alzette (1956), « Croix de Hinzert » (1946), « Monument de la Déportation » (1969), « Monument national de la Résistance et de la Déportation » (1975) à Luxembourg.

¹⁵⁴³ « Mémorial départemental de la Résistance et de la Déportation » (1977).

¹⁵⁴⁴ « Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques » (LPPD) depuis 1944, « Conseil national de la Résistance » (CNR) depuis 1967.

¹⁵⁴⁵ A l'exception de la « Fédération des associations patriotiques et d'anciens résistants » active en 1954.

¹⁵⁴⁶ « Comité mosellan du Musée et du Mémorial départemental de la Résistance et de la Déportation » (depuis 1973).

¹⁵⁴⁷ « Front commun des résistants au nazisme des régions annexées » (depuis 1971).

¹⁵⁴⁸ BENE Charles, *L'Alsace dans les griffes nazies*, (7tomes), Raon-l'Étape, Editions Fetzer, 1971-1989.

alsaciens] sont presque totalement tombés dans l'oubli¹⁵⁴⁹ » et que « [l]'étude des groupes organisés de la Résistance en Alsace n'a été abordée que très rarement et assez superficiellement dans son ensemble.¹⁵⁵⁰ » Dans la lignée de Bopp, Béné reproduit le mythe résistancialiste d'une population alsacienne résistant à part entière¹⁵⁵¹. De même, s'il reconnaît pour la première fois les multiples motivations idéologiques des résistants alsaciens, il retrace l'image idyllique d'une « Résistance » alsacienne unie au cours de la guerre : « des hommes aux idées et tendances politiques les plus diverses – monarchistes et communistes, libéraux et socialiste – se tendirent la main pour un combat commun contre l'occupant nazi¹⁵⁵². » Les ouvrages de Béné, très exhaustifs, regorgent d'innombrables détails, d'anecdotes et de témoignages et restent incontournables pour la recherche sur la « Résistance » alsacienne, malgré le ton patriotique et l'absence de citation de sources.

Outre cette initiative individuelle, force est pourtant de constater que les associations d'anciens résistants ne sortent pas vraiment de leur léthargie des décennies précédentes. Seule l'« Amicale des Anciens de la Résistance Combattante » du Bas-Rhin (ARC) publie un ouvrage en 1983¹⁵⁵³. L'ARC veut combler un vide, car elle estime « que les différents textes parus sur la Résistance en Alsace n'ont donné qu'une image partielle de la Résistance armée dans [le] département¹⁵⁵⁴ ». En ce sens, elle aborde essentiellement l'activité des FFI du Bas-Rhin avec de nombreux témoignages et rapports d'activité des différents secteurs de la région, sans produire un discours cohérent et unifiant sur la « Résistance » alsacienne dans son ensemble¹⁵⁵⁵. L'« Union départementale des Combattants Volontaires de la Résistance » du Bas-Rhin constate ainsi en 1983 que « [l]a Résistance alsacienne est mal connue¹⁵⁵⁶ », mais aucune association d'anciens résistants ne lance un projet d'envergure sur la médiation de l'histoire de la « Résistance ».

¹⁵⁴⁹ BENE Charles, *L'Alsace dans les griffes nazies. Honneur & Patrie* (tome 1), Raon-l'Étape, Editions Fetzer, 1971, p. 113.

¹⁵⁵⁰ BENE Charles, *L'Alsace dans les griffes nazies. L'Alsace dans la Résistance française* (tome 2), Raon-l'Étape, Editions Fetzer, 1973, p. 65.

¹⁵⁵¹ BENE, *L'Alsace* (tome 1), p. 106-110.

¹⁵⁵² BENE, *L'Alsace* (tome 2), p. 65.

¹⁵⁵³ ARC, *La Résistance combattante du Bas-Rhin, FFI du commandant François, documents et témoignages, résistance sous l'Annexion et combats de la Libération*, Strasbourg, ARC, 1983.

¹⁵⁵⁴ ARC, *La Résistance*, p. 7.

¹⁵⁵⁵ Pour toutes les citations : *Ibid.*, p. 56-58. Une copie conforme de ce rapport existe dans ADBR, 203 J 1 : Commandant François, *LA RESISTANCE DANS LE BAS-RHIN*, 27.11.1945, p. 1-4.

¹⁵⁵⁶ « Résistance en Alsace », in *XXVIIIe Congrès national des Combattants Volontaires de la Résistance Strasbourg, 01-04.10.1983*, Schirmeck, 1983, s. p.

Ce sont les historiens qui commencent peu à peu à s'intéresser au sujet. Une statistique sur la déportation est publiée dans le Haut-Rhin par Marthe Clauser, correspondante départementale du « Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale », et le même travail est réalisé dans le Bas-Rhin par Claude Mullet¹⁵⁵⁷. Ce dernier a pu se documenter grâce aux archives mis à sa disposition par l'UNADIF du Bas-Rhin¹⁵⁵⁸.

A l'Université de Strasbourg, Bernard Vogler, qui dirige l'Institut d'histoire d'Alsace depuis 1976 (et jusqu'en 2003) met au programme des cours la période de 1918-1945¹⁵⁵⁹. Grâce à cette initiative, Eugène Riedweg, sous la direction de Vogler, consacre sa thèse de doctorat à l'histoire de la société alsacienne durant la Seconde Guerre mondiale, en y incluant quelques chapitres sur l'engagement résistant des Alsaciens. Riedweg déconstruit l'image d'une population résistante à part entière en soulignant que la majorité des Alsaciens adopte une attitude attentiste, alors qu'une minorité s'engage ou dans la résistance ou dans la collaboration. L'historien retrace l'histoire des principaux mouvements de résistance en insistant sur les multiples motivations idéologiques des résistants alsaciens. Il évoque les mouvements de droite comme le réseau de renseignement de la « 7^e colonne d'Alsace » du Haut-Rhin fondé par Paul Dungler. Riedweg montre que Dungler, ancien militant de l'« Action française » et de la « Cagoule », bénéficie du soutien de Pétain et noue des liens avec l'armée d'armistice qui devient en novembre 1942 l'ORA, à laquelle Dungler rattache son mouvement sous la désignation nouvelle « réseau Martial ». Riedweg évoque aussi le réseau de Charles Bareiss dans le Bas-Rhin, en soulignant que ce dernier, recrutant également dans le milieu de la droite conservatrice et modérée alsacienne, se méfie de Dungler et réduit ainsi les contacts au minimum. De même, Riedweg aborde l'engagement résistant communiste des cheminots sous Georges Wodli, ainsi que les mouvements portés par des jeunes, tels le « Front de la Jeunesse Alsacienne » issu de la jeunesse catholique sous Alphonse Adamou et le groupe de « La Main Noire » de Marcel Weinum. Il évoque également les multiples filières d'évasion et l'installation de quelques maquis en Alsace, ainsi que l'engagement résistant des Alsaciens hors Alsace. Riedweg retrace finalement la réorganisation de l'engagement résistant alsacien par le « réseau Martial », seul mouvement intact après les arrestations de 1943. Il montre que le rattachement de ce réseau à l'ORA et au général Giraud et son refus de se lier à de Gaulle a d'importantes

¹⁵⁵⁷ CLAUSER Marthe, *Le Haut-Rhin de 1940-1945. Statistique de la déportation dans le Haut-Rhin*, [Paris], Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, 1964. MULLET Claude, *Étude statistique de la déportation dans le Bas-Rhin : 1940-1945*, [Paris], Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, 1971, p. 6. L'historien Eugène Riedweg estime que ces études sont incomplètes (pour le Bas-Rhin) ou imprécises (pour le Haut-Rhin). Cf. RIEDWEG, *L'Alsace*, p. 364-368.

¹⁵⁵⁸ MULLET, *Étude statistique*, p. 4.

¹⁵⁵⁹ VOGLER, « Le dernier demi-siècle », p. 359-360.

répercussions pour les résistants alsaciens qui n'obtiennent ni armes ni financements. De même, il souligne que les résistants alsaciens s'affrontent par des conceptions différentes de l'engagement résistant : les mouvements de Dungler et de Bareiss prônent un engagement prudent à travers le renseignement afin de préparer la libération, alors que les mouvements communistes (Wodli) et les groupements des jeunes (Adam, Weinum) sont les partisans d'une action immédiate par le biais de sabotages et d'une propagande antiallemande¹⁵⁶⁰. Riedweg déconstruit ainsi l'image d'une « Résistance » alsacienne unie et portée par l'ensemble de la population. Il présente une analyse critique de l'engagement résistant alsacien qui est le fait d'une minorité divisée idéologiquement devant affronter de nombreuses difficultés internes. Mais ce premier travail scientifique d'envergure n'est pas publié, ce qui limite considérablement sa portée¹⁵⁶¹.

Depuis 1983, sont créées en France des « Commissions Départementales de l'Information Historique pour la Paix ». Présidées par le préfet, elles associent les représentants des services extérieurs des Ministères, les présidents des associations départementales d'anciens combattants et victimes de guerre, les présidents d'associations de jeunesse et d'éducation populaire et un délégué de l'« Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie ». Leur but est de favoriser un contact entre les anciens combattants et la jeunesse par l'intermédiaire d'initiatives de publication, de mises en valeur de lieux de commémoration, de réalisations d'exposition etc.¹⁵⁶². C'est dans ce cadre que l'historien alsacien Alfred Wahl, coordinateur de la Sous-Commission Alsace-Moselle de la « Commission de l'information historique pour la paix », organise une exposition itinérante sur *Les Alsaciens-Mosellans dans la deuxième guerre mondiale (1939-1945)*. Wahl réalise ce projet en accord avec les associations patriotiques des trois départements concernés qui mettent à disposition des documents. Wahl les sollicite également pour décider du choix final des documents à retenir en soulignant sa volonté de respecter un équilibre entre les trois départements et entre les différents « faits » : « expulsions, incorporation de force, mesures répressives, vie quotidienne, résistance etc. ... »¹⁵⁶³. Le projet est un succès, puisque l'exposition, accompagnée d'un catalogue, est inaugurée à Strasbourg le 25 novembre 1984, à l'occasion du 40^e anniversaire de

¹⁵⁶⁰ RIEDWEG, *L'Alsace*, p. 402-541.

¹⁵⁶¹ Eugène Riedweg s'est par la suite consacré à l'« incorporation de force ». Cf. RIEDWEG, *Les « Malgré-Nous »*.

¹⁵⁶² Elles ont été supprimées en 2006.

Cf. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichSarde.do?reprise=true&page=1&idSarde=SARDOBJT000007120153&ordre=null&nature=null&g=ls> [consulté le 10.04.2017].

¹⁵⁶³ ADHR, 93 J 1-3 : lettre d'Alfred Wahl de la « Commission de l'information historique pour la paix » à M. Fischer, président de la FNDIRP du Haut-Rhin du 14.03.1984.

libération de la ville. Dans le catalogue d'exposition, Wahl se montre reconnaissant de l'aide et de l'investissement des représentants des associations d'anciens combattants et de victimes de guerre, qui ont contribué au projet, malgré « quelques litiges inévitables » : « Ils ont bien voulu donner de leur temps, récolter des documents, participer à leur inévitable sélection et suggérer des idées et des orientations¹⁵⁶⁴. » L'exposition, qui est davantage constituée de documents que de textes explicatifs, permet pour la première fois de montrer au grand public une synthèse sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale en Alsace et en Moselle. Ce projet ne suscite pas de réaction négative du milieu résistant des deux régions. Au contraire l'« Amicale des Anciens de la Résistance Combattante » du Bas-Rhin (ARC) fournit par exemple des documents pour la réalisation de l'exposition et la reprend à Strasbourg du 13 août au 1^{er} septembre 1992¹⁵⁶⁵.

Entre 1989 et 1995 la revue *Saisons d'Alsace*, qui appartient au journal quotidien *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, publie sept numéros spéciaux sur l'Alsace durant la Seconde Guerre mondiale¹⁵⁶⁶. Ce projet interdisciplinaire co-dirigé par le journaliste Bernard Reumaux et l'historien Alfred Wahl, associe des textes d'historiens, de sociologues, de journalistes etc. à des récits de témoins, dans l'optique de retracer l'histoire de 1939-1945 en Alsace pour le grand public. En outre, il bénéficie du soutien de la « Fondation Entente Franco-Allemande » (FEFA), créée grâce à l'accord du 31 mars 1981 entre la France et l'Allemagne. La FEFA avait comme but historique de régler l'indemnisation des « incorporés de force » alsaciens et mosellans et s'engage par la suite dans des actions sociales et culturelles afin de promouvoir la mémoire de la Seconde Guerre mondiale¹⁵⁶⁷. En ce sens, le thème de l'« incorporation de force » couvre un numéro spécial entier¹⁵⁶⁸. Le thème de la « Résistance » occupe également une place importante dans la série. Outre de nombreux témoignages, les contributions abordent aussi les mouvements de résistance (« 7^e colonne d'Alsace », « La Main Noire », résistance des communistes), les différentes formes de l'engagement résistant (filiales d'évasion, résistance hors Alsace, maquis), leurs programmes politiques et la répression allemande (rafle de

¹⁵⁶⁴ WAHL Alfred (dir), *Les Alsaciens-Mosellans dans la deuxième guerre mondiale (1939-1945)*, Paris, Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Défense chargé des Anciens combattants et des Victimes de guerre, 1984, p. 4-5.

¹⁵⁶⁵ ADBR, 203 J 14 : convention entre le Secrétariat aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre et l'ARC pour la mise à disposition de l'exposition « Les Alsaciens Mosellans dans la Seconde Guerre mondiale » du 06.06.1992.

¹⁵⁶⁶ Les nombreuses contributions de cette série ont été rééditées à l'identique des originaux sous forme d'une encyclopédie en 2009 : REUMAUX Bernard, WAHL Alfred (dir.), *Alsace 1939-1945. La grande encyclopédie des années de guerre*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2009. Cf. aussi IGERSEIM, François, « Reumaux (Bernard), Wahl (Alfred), préf. d'André Bord. La grande Encyclopédie des années de guerre », in *Revue d'Alsace*, 2009, n°135, p. 488-489, <http://alsace.revues.org/417> [consulté le 02.12.2017].

¹⁵⁶⁷ « La Fondation Entente Franco-Allemande », in REUMAUX, WAHL, *Alsace*, p. 10.

¹⁵⁶⁸ *Saisons d'Alsace, 1942 L'Incorporation de force*, 1992, n°117.

Clermont-Ferrand, Ballersdorf). Ces articles dressent un aperçu critique et assez complet des multiples formes de résistance des Alsaciens à l'image des travaux entamés par Eugène Riedweg.

En novembre 2004, à l'occasion du 60^{ième} anniversaire de la Libération, André Bord, ancien résistant alsacien et président de la FEFA, initie avec des camarades anciens résistants à Metz un colloque sur *Les résistances des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde guerre mondiale (1939-1945)* sous la direction toujours d'Alfred Wahl. Bord lance ce projet pour deux raisons : d'une part il évoque l'importance des témoignages à une époque où les rangs des anciens résistants s'éclaircissent, d'autre part il estime que les anciens résistants ont été tenus à l'écart et que leur mémoire reste méconnue. Ce colloque réunit historiens et anciens résistants qui abordent la problématique de la définition de la « Résistance » en territoire annexé ainsi que les nombreuses facettes de l'engagement résistant des Alsaciens et Mosellans¹⁵⁶⁹.

D'importantes initiatives sont ainsi lancées autour de la médiation de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et de la « Résistance », mais nous avons vu aussi que l'Alsace ne se dote pas d'un « Musée de la Résistance » de la « première génération » : contrairement au Luxembourg et à la Moselle, les associations alsaciennes d'anciens résistants n'initient pas de tel projet. Seule l'« Amicale des Anciens de la Résistance Combattante » du Bas-Rhin (ARC) participe activement à la rénovation de la section « 1939-1945 » du Musée Historique de Strasbourg en 1990¹⁵⁷⁰. L'exposition évoque les évacuations, la germanisation et la nazification, ainsi que l'« incorporation de force », mais l'engagement résistant n'est quasiment pas abordé, à l'exception de l'Université de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand et de l'action des FFI alsaciens lors de la libération grâce à la contribution de l'ARC.

Ce vide est comblé en 2005, lorsque le « Mémorial d'Alsace-Moselle » (MAM), un musée de la « seconde génération » axé sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale dans les trois départements annexés, ouvre ses portes en Alsace. A l'origine de ce projet, selon la directrice du « Mémorial » Barbara Hesse, se trouve une caricature publiée dans *Charlie Hebdo* en 1998 : elle montre le massacre d'Oradour-sur-Glane en 1944 en représentant les « incorporés de force » alsaciens comme des assassins sans distinction avec les Allemands. Sur ce, le

¹⁵⁶⁹ WAHL Alfred, *Les résistances des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde guerre mondiale (1939-1945)*, Actes du colloque à Strasbourg les 19 et 20 novembre 2004, Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire, Metz, 2006 Cf. aussi IGERSEIM François, « Wahl (Alfred), Les résistances des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde guerre mondiale (1939-1945) », in *Revue d'Alsace*, 2008, n°134, p. 455-459, <http://alsace.revues.org/589>, [consulté le 02.12.2017].

¹⁵⁷⁰ ADBR, 203 J 14 : lettre de Jean-Pierre Klein du Musée Historique de Strasbourg à Monsieur Mathis, président de l'ARC du 13.03.1990.

secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, Jean Pierre Masseret (élu de la Lorraine), soutenu par Philippe Richert (président du Conseil Général du Bas-Rhin), Alain Ferry (député du Bas-Rhin, conseiller général du Bas-Rhin) ou Frédéric Bierry (maire de Schirmeck), lance l'idée qu'il faut davantage expliquer le sujet complexe des « Malgré-nous ». Une commission historique est mise en place, qui est dirigée par les historiens Alfred Wahl et Eugène Riedweg. Celle-ci se rend rapidement compte que le futur musée ne peut se limiter aux seuls « Malgré-nous » et doit tenir compte d'un contexte plus large en retraçant l'histoire des deux régions depuis 1870 jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Un syndicat mixte est mis sur pied pour créer et gérer le MAM. Quatre villes, Strasbourg et Schirmeck dans le Bas-Rhin, Cernai dans le Haut-Rhin et Phalsbourg en Moselle posent leur candidature pour accueillir le « Mémorial ». Strasbourg remporte le concours, mais se désiste finalement au profit de Schirmeck suite à des négociations politiques et économiques : d'une part Strasbourg dispose déjà d'un gros équipement culturel, d'autre part la ville de Schirmeck peut bénéficier d'un projet d'aménagement du territoire et former un pôle de mémoire avec le site du Struthof. Le département de la Moselle et la région Lorraine participent financièrement au projet, mais elles n'intègrent pas le syndicat mixte, considérant que le MAM n'est pas sur leur territoire.

Dès l'inauguration du musée, une « Association des Amis du Mémorial d'Alsace-Moselle » est créée. Elle est constituée de représentants du milieu des anciens combattants, de communes et d'enseignants. Le but de l'association est de faire connaître et animer le MAM, notamment en organisant des « cafés-d'histoire », des rallyes, des conférences etc. Le « Mémorial » accueille autour 50.000 visiteurs par an ; la majorité des visiteurs sont des groupes (45%) et des scolaires (19.000)¹⁵⁷¹.

La muséographie du MAM se base essentiellement sur des reconstitutions de scènes de la guerre, à l'image des Mémoriaux de Caen ou Charles de Gaulle, et s'inscrit ainsi dans ce courant muséographique dit de la « seconde génération » ayant émergé depuis le milieu des années 1990 et dont l'objectif majeur est de créer des émotions et une atmosphère. De même, le musée clôt sur la réconciliation franco-allemande et la construction européenne, une partie qui est considérablement agrandie et réaménagée depuis octobre 2017¹⁵⁷². Le MAM s'inscrit ainsi résolument dans un discours mémoriel cosmopolite de la Seconde Guerre mondiale.

Pour la première fois, un musée à vocation régionale retrace donc l'histoire de la « Résistance » alsacienne et mosellane en Alsace, bien qu'il ne lui accorde pas une place

¹⁵⁷¹ Entretien avec Barbara Hesse, directrice du MAM, Schirmeck, le 28.07.2016.

¹⁵⁷² <http://www.memorial-alsace-moselle.com/en-ce-moment/inauguration-memorial-24-octobre-2017> [consulté le 06.12.2017].

centrale : il s'agit d'un sujet parmi d'autres. L'accent est mis sur les différents mouvements de résistance et les multiples formes de l'engagement résistant. Le récit de l'exposition reste centré sur l'évènementiel alors que le catalogue d'exposition aborde aussi les motivations idéologiques des résistants¹⁵⁷³. Il importe aussi de souligner que selon Barbara Hesse, le MAM est avant tout connoté comme le « Mémorial des Malgré-Nous », même si la thématique n'est pas prépondérante dans l'espace scénographique du musée. Mais il est vrai que dans le comité scientifique siègent les présidents de l'ADEF du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, alors qu'aucune association d'anciens résistants n'y est représentée. Seule l'ancien résistant André Bord y siège, mais en tant que président départemental de l'« Union française des anciens combattants »¹⁵⁷⁴. Aussi, en 2005, le Président Jacques Chirac aurait dû inaugurer le jour même le MAM et le « Centre européen du résistant déporté » au Struthof (CERD), également un musée de la « seconde génération », lancé en même temps que le projet du MAM. Le CERD est entièrement consacré à l'histoire de l'engagement résistant et de la répression au niveau européen et n'aborde donc pas la « Résistance » régionale des Alsaciens¹⁵⁷⁵. Cependant, trois semaines avant l'inauguration, des personnes, inconnues à ce jour, auraient fait pression pour que Chirac ne vienne pas à Schirmeck en argumentant que ce serait un scandale qu'il vienne le même jour au « Mémorial des malgré-nous » et au « Mémorial des Héros de la Résistance ». Finalement Chirac n'inaugure pas officiellement le MAM, mais il visite le musée à titre privé et sans presse.

Si le MAM est ainsi connoté dès ses débuts comme le « Mémorial des Malgré-Nous » et reflète le processus de globalisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale, les associations alsaciennes d'anciens résistants restent passives quant à ce nouveau média mémoriel : elles ne critiquent pas le « Mémorial » en soi, mais ne se mobilisent pas non plus pour s'y impliquer davantage. Barbara Hesse reconnaît qu'à l'ouverture du musée en 2005 on attendait et craignait les réactions des témoins, mais que l'accueil a été très bon. Le MAM est finalement réalisé sans entraves majeures grâce à un consensus de toutes les parties impliquées¹⁵⁷⁶.

En 2012, un nouveau grand projet de médiation de l'histoire de la « Résistance » est lancé en Alsace par l'« Association pour les études de la Résistance intérieure des Alsaciens » (AERIA). Pour retracer le cheminement de cette initiative, il nous faut revenir une vingtaine

¹⁵⁷³ NAGYOS, *Mémorial d'Alsace-Moselle* p. 83-93.

¹⁵⁷⁴ *Ibid.*, p. 134.

¹⁵⁷⁵ Le CERD accueille 186.000 visiteurs dont la moitié sont des scolaires. Entretien avec Frédérique Nau-Dufour, directrice du CERD, Natzwiller, le 27.06.2016. Cf. aussi GILZMER, *Denkmäler*, p. 193-195.

¹⁵⁷⁶ Entretien avec Barbara Hesse, directrice du MAM, Schirmeck, le 28.07.2016.

d'années en arrière. A partir des années 1990, les associations d'anciens résistants au niveau national de la France commencent à se soucier de leur avenir et créent des institutions pour assurer la relève de leurs structures traditionnelles : en 1990 la « Fondation pour la Mémoire de la Déportation »¹⁵⁷⁷ et en 1993 la « Fondation de la Résistance », ainsi que l' « Association pour des études sur la Résistance intérieure (AERI) »¹⁵⁷⁸. Ces institutions ont comme but de garder vivante la mémoire de la « Résistance » et de la « Déportation ». L'AERI, qui a intégré en 2012 la « Fondation de la Résistance », soutient par exemple la recherche historique sur l'engagement résistant à l'intérieur de la France durant la Seconde Guerre mondiale et réalise dans de nombreux départements français des cédéroms, des dévédéroms ou des expositions virtuelles : ces médias mémoriels novateurs permettent une meilleure diffusion et une meilleure connaissance de l'histoire de la « Résistance » en France¹⁵⁷⁹.

C'est cette évolution, émanant du milieu associatif des anciens résistants au niveau national de la France, qui influence considérablement le paysage mémoriel en Alsace à partir de 2012. Déjà en 2002 est fondée à Strasbourg l' « Association pour les études de la Résistance intérieure des Alsaciens » (AERIA) pour réaliser un dévédérom sur la « Résistance » alsacienne¹⁵⁸⁰. Bien que l'AERIA compte parmi ses membres quelques anciens résistants, elle n'est plus portée par le milieu résistant à l'image des nombreuses associations actives en Alsace depuis 1944/1945, mais essentiellement par de nouveaux acteurs mémoriels comme les historiens, journalistes, retraités et enfants d'anciens résistants¹⁵⁸¹. Or, face à l'ampleur des recherches à mener et face à des difficultés concernant la définition de l'engagement résistant (qui est résistant dans le contexte spécifique de l'annexion de fait ?), les bénévoles ne parviennent pas à réaliser ce projet. Ce n'est que le 1^{er} décembre 2012, grâce au soutien financier du Conseil départemental du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ainsi que du Conseil régional de l'Alsace, que Marie Goerg-Lieby, présidente (journaliste aux *DNA*) et Mireille Hincker, trésorière (déléguée du « Souvenir français » du Bas-Rhin) de l'AERIA relancent le projet avec le jeune historien Eric Le Normand, qui a travaillé sur les passeurs en Alsace et qui vient de réaliser un dévédérom pour l'AERI en Savoie¹⁵⁸². Eric Le Normand devient ainsi le responsable

¹⁵⁷⁷ http://www.fmd.asso.fr/web/index.php?id_cat=1&lang=lang1 [consulté le 06.12.2017].

¹⁵⁷⁸ <http://www.fondationresistance.org/pages/accueil/>, <http://www.aeri-resistance.com/html/histo.htm> [consultés le 06.12.2017].

¹⁵⁷⁹ <https://laresistancedesalsaciens.wordpress.com/2012/11/10/presentation-de-laeria/> [consulté le 06.12.2017].

¹⁵⁸⁰ <https://laresistancedesalsaciens.wordpress.com/2012/11/10/presentation-de-laeria/> [consulté le 06.12.2017]. Cf. aussi : ADBR, 98 J /vrac/ 3 : coupure d'article « Etudier la Résistance intérieure alsacienne », in *L'Alsace* du 03.02.2002.

¹⁵⁸¹ <http://www.aeri-resistance.com/html/alsace.php> [consulté le 06.12.2017].

¹⁵⁸² Entretien avec Eric Le Norman, historien à l'AERIA, Strasbourg, le 26.07.2016.

du projet entouré du comité de l'AERIA et d'un comité scientifique¹⁵⁸³. Il se consacre pendant trois années à la réalisation du dévédérom en analysant environ 4.000 dossiers de CVR et 2.600 dossiers DIR alsaciens, ainsi que des archives privées. Tout au long de ses recherches Le Normand ne rencontre pas de problèmes majeurs. C'est ainsi que le dévédérom *La Résistance des Alsaciens* est achevé et présenté en juin 2016. Conçu comme une véritable encyclopédie, il comprend 700 fiches biographies et thématiques, une base de données de 13.500 résistants alsaciens, une chronologie, 2.500 documents d'archives (photographies, tracts, cartes, journaux clandestins etc.), des témoignages, 36 cartes, 20 vidéos, un recensement de 270 lieux de commémoration, un glossaire et 8.900 sources recensées et classées¹⁵⁸⁴. Depuis la réalisation du dévédérom, l'AERIA a lancé une large campagne de communication¹⁵⁸⁵ : elle publie des articles de presse et organise des conférences à Paris et en Alsace. De même, elle organise une exposition itinérante *La Résistance des Alsaciens* (accompagnée d'un catalogue¹⁵⁸⁶) qui reprend d'un manière synthétique les éléments du dévédérom. Elle envisage de développer une application avec les lieux de commémoration de la « Résistance » alsacienne et un site internet permettant de présenter les résultats du dévédérom à un public plus large¹⁵⁸⁷. Comme pour le « Mémorial d'Alsace-Moselle » les associations d'anciens résistants ne s'opposent pas à ce projet de médiation de l'histoire de la « Résistance » alsacienne. Une seule association d'anciens résistants est activement impliquée dans le projet : le comité régional de l'« Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance » (ANACR) sous la présidence de Raymond Olf¹⁵⁸⁸.

Enfin, un dernier grand projet mémoriel de la Seconde Guerre mondiale qui touche aussi la mémoire de la « Résistance » est actuellement envisagé par le Conseil régional du Grand Est : un « Mur des noms » devant le « Mémorial d'Alsace-Moselle ». A l'origine, ce projet est initié au début des années 2000 par l'association « Orphelins de Pères Malgré-Nous d'Alsace-Moselle », qui veut construire un monument en hommage aux « Malgré-nous » disparus. Depuis 2006 elle bénéficie du soutien des collectivités alsaciennes (départements et

¹⁵⁸³ Pour la composition de ces comités cf. LE NORMAND Eric (dir.) *La Résistance des Alsaciens. Livret pédagogique*, Paris, Fondation de la Résistance département AERI, 2016, p. 40-41.

¹⁵⁸⁴ LE NORMAND, *La Résistance*, p. 8-9.

¹⁵⁸⁵ Pour toutes les activités de l'AERIA cf. le blog tenu par Eric Le Normand, véritable journal de bord des projets de l'association : <https://laresistancedesalsaciens.wordpress.com/> [consulté 01.08.2014].

¹⁵⁸⁶ AERIA, *Exposition La Résistance des Alsaciens*, s.l., AERIA, [2017]. Depuis novembre 2017 l'exposition est montrée de façon permanente au nouveau musée militaire « MM Park » à La Wantzenau. Cf. <https://laresistancedesalsaciens.wordpress.com/2017/11/05/article-de-lami-hebdo-du-5-novembre-2017/> [consulté le 06.12.2017].

¹⁵⁸⁷ Entretien avec Eric Le Norman, historien à l'AERIA, Strasbourg, le 26.07.2016.

¹⁵⁸⁸ LE NORMAND, *La Résistance* p. 40.

région). Mais au fil du temps, celles-ci décident, en accord avec l'association des « Orphelins », de créer un monument sur lequel figureront par ordre alphabétique les noms et les dates de naissance de l'ensemble des 52.000 victimes alsaciennes et mosellanes de la Seconde Guerre mondiale: militaires, civils, juifs, résistants et « incorporés de force » (à l'exception des engagés volontaires dans la *Wehrmacht* et les SS)¹⁵⁸⁹. Les responsables du projet ne souhaitent ni catégoriser ni hiérarchiser les victimes. Les coûts du monument de 80m de long et 5m de haut sont estimés à 1,2 millions d'euros et sa construction a été prévue pour fin 2017. Or le projet est retardé, car très polémique. En effet, les noms de 2.000 « Malgré-nous » tombés dans les rangs des SS figureront notamment à côté de Juifs et de résistants assassinés, ce qui pose problème à certains acteurs, malgré l'avis favorable d'une commission scientifique et éthique qui encadre le projet. L'opposition vient dans un premier temps de l'universitaire strasbourgeois Philippe Berton de l'« Observatoire de la vie politique en Alsace¹⁵⁹⁰ », puis dans un second temps du milieu des anciens résistants. L'ancien résistant François Amoudruz, président départemental bas-rhinois et vice-président national de la « Fondation pour la mémoire de la déportation » dénonce ainsi que « [c]e mélange des mémoires est insupportable¹⁵⁹¹ »¹⁵⁹². Pour la première fois en Alsace, nous sommes ainsi en présence d'une forme de concurrence mémorielle visible entre anciens résistants et « enrôlés de force ». Mais si certains anciens résistants s'opposent au « Mur des noms », il ne semble pas que cette concurrence mémorielle ait engendré à ce jour une véritable mobilisation des associations alsaciennes (ou mosellanes) d'anciens résistants, pour la simple et bonne raison qu'une grande partie d'entre elles ont disparu ou sont en veille.

Depuis les années 1980, un effort considérable est entrepris par de nouveaux acteurs mémoriels (historiens, journalistes et autorités politiques régionales) quant à la médiation critique de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et de la « Résistance » en Alsace, cette dernière s'inscrivant dans un processus de globalisation avec l'émergence du « Mémorial

¹⁵⁸⁹ Une base de données en ligne permet de rechercher ces victimes. Cf. <http://memoires.region-alsace.eu/frontoffice/occidentales/recherche.aspx> [consulté le 06.12.2017].

¹⁵⁹⁰ Il s'agit d'un groupe de réflexion et de recherche sur la vie sociale et politique en Alsace. Cf. <http://www.ovipal.com/> [consulté le 06.12.2017]. D'autres universitaires, comme Jean-Laurant Vonau défendent le projet.

¹⁵⁹¹ FLANDRIN Antoine, « En Alsace, un “Mur des noms“ pour rendre hommage aux victimes de la seconde guerre mondiale crée l'émoi », in *Le Monde* du 14.03.2017 sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/03/14/en-alsace-un-mur-des-noms-pour-rendre-hommage-aux-victimes-de-la-seconde-guerre-mondiale-cree-l-emoi_5094289_3224.html [consulté le 07.12.2017].

¹⁵⁹² Pour les détails concernant la polémique du « Mur des noms », cf. BACH Christian, « La question que pose le Mur des noms », in *DNA* du 29.03.2017 sur <http://www.dna.fr/actualite/2017/03/25/mur-des-noms-alsace-moselle-les-termes-du-debat> [consulté le 06.12.2017].

d'Alsace-Moselle ». Au début, les associations d'anciens résistants soutiennent activement ces initiatives, puis restent passives par rapport aux projets des années 2000, qui ne suscitent aucune polémique majeure. Alfred Wahl, historien impliqué dans la majorité des projets mentionnés ci-dessus a affirmé dans un entretien qu'il n'a jamais rencontré d'opposition de la part des associations d'anciens résistants au cours de la réalisation de ces initiatives¹⁵⁹³. Quelles sont les raisons de cette attitude du milieu résistant alsacien qui oscille entre bienveillance et passivité par rapport à cette nouvelle médiation de l'histoire de la « Résistance » et qui contraste avec l'opposition des anciens résistants luxembourgeois ? Elles nous semblent triples.

D'une part, nous avons constaté que les associations alsaciennes d'anciens résistants souffrent d'un manque de coordination : n'ayant ni une organisation unique ni un porte-parole de leur milieu, elles ne parviennent pas à s'imposer comme groupe de pression à l'image des anciens résistants luxembourgeois ou encore des « incorporés de force » alsaciens.

D'autre part, les associations alsaciennes d'anciens résistants, sans coordination quelconque, ne produisent pas non plus un discours cohérent et unifiant sur la « Résistance », contrairement à leurs pairs luxembourgeois. Comme le milieu résistant alsacien ne revendique pas de discours particulier sur son passé, une lutte d'interprétation avec les historiens, comme au Luxembourg, ne surgit pas.

Finalement, les associations alsaciennes d'anciens résistants sont en perte de vitesse au tournant du siècle. Nous avons vu qu'au Luxembourg, les associations d'anciens résistants s'épuisent au début des années 2000 et ne s'opposent plus au discours mémoriel cosmopolite du « Musée national de la Résistance ». Ce constat vaut également pour le « Mémorial d'Alsace-Moselle ». Comme le souligne l'historienne Frédérique Nau-Dufour, de nombreuses associations d'anciens résistants disparaissent sans laisser de traces, parce qu'elles n'anticipent pas l'avenir de leurs structures¹⁵⁹⁴. Seulement quelques-unes, comme l'« Amicale des Anciens de la Résistance Combattantes du Bas-Rhin » (ARC), se dissolvent en bonne et due forme¹⁵⁹⁵. Celles qui perdurent, se contentent souvent d'organiser leur assemblée générale et peinent (ou refusent) d'organiser une relève. En effet, souvent les associations n'acceptent comme membres que d'anciens résistants. Si elles ne changent donc pas leurs statuts et ouvrent leurs groupements à des membres non résistants (comme leurs enfants, petits-enfants ou simplement des personnes intéressées par le sujet), elles sont amenées à disparaître tôt ou tard.

¹⁵⁹³ Entretien avec Alfred Wahl, historien, Strasbourg, le 04.12.2017.

¹⁵⁹⁴ Entretien avec Frédérique Nau-Dufour, directrice du CERD, Natzwiller, le 27.06.2016.

¹⁵⁹⁵ TIS, DRA, vol. XVII, n°58 : ordonnance de la dissolution de l'ARC du 24.02.2011.

III. b. 2. 3. Les associations mosellanes d'anciens résistants confrontées à la question de l'avenir de leurs musées

En Moselle, la situation se présente autrement qu'en Alsace. Nous avons montré que les associations mosellanes d'anciens résistants restent fragmentées et passives durant les deux premières décennies après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Entre 1975-1985 la commémoration et la médiation de l'histoire de la « Résistance » connaissent pourtant un véritable essor en Moselle, grâce à des projets mémoriels émanant des associations d'anciens résistants. Réunis pour la première fois en une organisation unique, le « Comité mosellan », elles mettent sur pied le « Mémorial départemental de la Résistance et de la Déportation » en 1977, un monument porté par l'ensemble du milieu résistant mosellan. Cette coordination n'est cependant que de courte durée et c'est ainsi que deux « Musées de la Résistance » émergent à Metz (1975) et à Thionville (1984), portés par deux associations distinctes qui entrent en concurrence. Ni l'une ni l'autre ne réussit ainsi à rassembler le milieu résistant mosellan. Contrairement à leurs pairs alsaciens, les associations mosellanes d'anciens résistants parviennent donc à créer des médias mémoriels conférant une visibilité accrue à la mémoire de la « Résistance » au cours des années 1970 et 1980, mais il faut aussi reconnaître que ces médias produisent un discours moins cohérent et unifiant sur la « Résistance » qu'au Luxembourg.

Comme au Luxembourg et en Alsace, les associations mosellanes d'anciens résistants sont pourtant confrontées aux mêmes enjeux. D'une part, à partir des années 1970 et 1980, des historiens commencent à s'intéresser à l'histoire de la « Résistance » en Moselle. D'autre part, les rangs des associations d'anciens résistants s'éclaircissent progressivement. Finalement, les associations d'anciens résistants étant en perte de vitesse et des musées de la « seconde génération » émergeant dans le contexte de la globalisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale, la question de l'avenir des musées mosellans de la « première génération » à Metz et Thionville se pose. Nous avons essayé de voir comment les associations mosellanes d'anciens résistants réagissent face à ces défis.

Si le milieu résistant mosellan se mobilise autour du projet du « Mémorial départemental de la Résistance et de la Déportation » et lance deux initiatives individuelles et concurrentes de « Musées de la Résistance et de la Déportation », il ne sort pourtant pas de sa léthargie rédactionnelle des années précédentes. Seul Léon Burger, président de la FNDIRP mosellane continue son œuvre d' « historien » en publiant au cours des années 1970 deux ouvrages, le

premier portant sur le Fort de Queuleu, le second sur l'engagement résistant en Moselle¹⁵⁹⁶. D'ailleurs dans un compte-rendu du bureau départemental de la FNDIRP du 9 septembre 1978 on peut lire que ces livres peinent à être placés et Léon Burger demande qu'un effort soit fait pour les vendre¹⁵⁹⁷.

Comme en Alsace, ce sont davantage les historiens qui se consacrent à l'histoire de la « Résistance » de la région à partir des années 1970, et ce notamment grâce à l'ouverture de l'Université de Metz en 1971. Marcel Neigert¹⁵⁹⁸, ancien « transplanté », professeur d'histoire dans l'enseignement secondaire et correspondant départemental du « Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale » se concentre ainsi sur la répression nazie envers les résistants mosellans. Il publie une statistique de la déportation en Moselle dans le bulletin du « Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale »¹⁵⁹⁹ et une « Carte de la Souffrance¹⁶⁰⁰ » du département qui est diffusée dans les écoles¹⁶⁰¹. En 1977, Neigert défend sa thèse de doctorat titrée *Internement et Déportation en Moselle 1940-1945* à l'Université de Metz, qui est publiée l'année suivante¹⁶⁰². Si Neigert se consacre davantage à la répression, il aborde également l'engagement résistant en Moselle. Il insiste sur le contexte particulier de l'annexion de fait où tout acte d'opposition est perçu par les Allemands comme un acte de trahison et où la surveillance est bien plus étroite que dans le reste de la France occupée. Neigert retrace l'histoire de la résistance organisée en Moselle, en évoquant les filières d'évasion, dont celle de la Sœur Hélène et les différents mouvements de résistance, comme « L'Espoir français », groupe porté par de jeunes lycéens et des apprentis messins, le « Groupe Mario » communiste de Jean Burger, le « Parti de Gaulle » de l'ouvrier Joseph Derhan, ainsi que l'action des FFI sous Juste Scharff, puis Alfred Krieger. Neigert présente toutefois une histoire plutôt événementielle de l'engagement résistant et ne frôle que brièvement les motivations idéologiques des résistants mosellans et les tensions et conflits internes que celles-ci causent. De même, il ne déconstruit pas le mythe résistancialiste en déclarant que « [I]a résistance mosellane fut le fait du plus grand nombre des habitants. L'attitude de l'ensemble de la

¹⁵⁹⁶ BURGER Léon, *Tragédies mosellanes. Le fort de Queuleu à Metz*, Metz, Imprimerie Hellenbrand, 1973 ; *Idem, En Moselle : résistance et tragédies pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Metz, Imprimerie Hellenbrand, 1976.

¹⁵⁹⁷ ADM, 94 J 34 : compte-rendu de la réunion du bureau départemental de la FNDIRP mosellane du 09.09.1978.

¹⁵⁹⁸ HIEGEL Charles, LE MOIGNE François-Yves, « In memoriam », in *Les cahiers lorrains*, 1985, n°4, p. 293-294.

¹⁵⁹⁹ *Revue d'Histoire de la 2^e Guerre Mondiale*, n°179, janvier-février 1969.

¹⁶⁰⁰ Carte des déportés, internés, fusillés, victimes civiles de la Moselle (1939- 1945), 1971 .

¹⁶⁰¹ HIEGEL, LE MOIGNE, « In memoriam », p. 293-294.

¹⁶⁰² NEIGERT, *Internements et déportation*. Cf. aussi NEIGERT Marcel, « La résistance en Moselle », in *Revue d'Histoire de la 2^e Guerre Mondiale*, n°105, janvier 1977, p. 79-100.

population resta française¹⁶⁰³. » Par le biais d'une analyse minutieuse, Neigert dresse pourtant un premier bilan de la répression nazie en Moselle : selon ses recherches 7.761 Mosellans sont arrêtés, 1.798 internés (dont 96 morts), 5.812 déportés¹⁶⁰⁴ (dont 2.960 morts) et 151 exécutés sur place¹⁶⁰⁵. Comme Neigert ne met pas en cause le discours patriotique classique autour de l'engagement résistant, les associations mosellanes d'anciens résistants sont forcément bienveillantes par rapport à ses travaux. La FNDIRP mosellane aide activement l'historien dans ses recherches¹⁶⁰⁶. En outre, Neigert contribue à la brochure publiée par le « Comité mosellan » en 1977 à l'occasion de l'inauguration du « Mémorial départemental de la Résistance et de la Déportation » à Metz¹⁶⁰⁷.

Une « Commission pour l'information historique de la Paix » est également instaurée en Moselle, dans laquelle siègent notamment les représentants des associations patriotiques et des historiens, comme Marcel Neigert et Alfred Wahl. La « Commission » réalise ensemble avec l'« Amicale des anciens déportés et familles de disparus du Fort de Queuleu » une série de douze diapositives sur le fort de Queuleu avec une plaquette explicative et une cassette avec des témoignages d'anciens résistants de la Moselle¹⁶⁰⁸. Grâce toujours au soutien de la « Commission », François-Yves Le Moigne, maître-assistant à l'Université de Metz publie en 1983 un ouvrage sur l'histoire de la Moselle durant la Seconde Guerre mondiale en réunissant des contributions de chercheurs universitaires de Metz et de Nancy, d'archivistes, d'enseignants et de témoins d'époque. Les contributions étudient divers aspects comme la vie quotidienne sous l'annexion, la campagne militaire de 1939-1940, la politique d'annexion, les Juifs, les « Malgré-nous » et la libération. Retenons toutefois qu'aucun article n'est dédié au thème de la « Résistance »¹⁶⁰⁹. Comme nous l'avons déjà relevé plus haut, une exposition est mise en place par l'historien alsacien Alfred Wahl en 1984.

Lorsque Marcel Neigert meurt subitement en 1985¹⁶¹⁰, la recherche scientifique sur la « Résistance » mosellane connaît un net recul. Alors qu'Alfred Wahl organise entre 1989 et

¹⁶⁰³ NEIGERT, *Internements et déportation*, p. 27.

¹⁶⁰⁴ Parmi les Mosellans déportés depuis le département, 1.917 le sont pour fait de résistance (1.699 hommes, 248 femmes) et 110 pour des motifs politiques (97 hommes, 13 femmes). Cf. NEIGERT, *Internements*, p. 91.

¹⁶⁰⁵ NEIGERT, *Internements et déportation*, p. 83.

¹⁶⁰⁶ ADM, 67 J 3 : résolution du 01.05.1977. Cf. aussi NEIGERT, *Internement et déportation*, p. 3.

¹⁶⁰⁷ ADM, 67 J 82 : NEIGERT Marcel, « Germanisation, Résistance et Répression Allemande en Moselle 1940-1945 », in *Inauguration du Mémorial Départemental de la Résistance et de la Déportation*, Metz-Fort Queuleu, 19-20.11.1977.

¹⁶⁰⁸ ADBR, 203 J 27 : catalogue de la Mission permanente aux commémorations et à l'information historique du secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, s.d., p. 21-23. Cf. aussi ADM, 94 J 34 : compte-rendu de la réunion du bureau départemental de la FNDIRP du 05.11.1982.

¹⁶⁰⁹ LE MOIGNE François-Yves (dir.), *Moselle et Mosellans dans la Seconde Guerre mondiale*, Metz, Editions Serpenoise, 1983.

¹⁶¹⁰ HIEGEL, LE MOIGNE, « In memoriam », p. 293-294.

1995 son vaste projet de recherche sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale en Alsace, un projet similaire pour la Moselle n'est pas entrepris, à part le colloque sur *Les résistances des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945)* de 2004, lors duquel quelques aspects de l'engagement résistant en Moselle sont traités : le rôle de Jean Burger, membre-fondateur du groupe « Mario » et l'activité des passeurs¹⁶¹¹. Des historiens commencent ainsi à s'intéresser à l'histoire de la « Résistance » en Moselle, bien que dans une dimension moindre qu'en Alsace.

Alors que la recherche scientifique sur la « Résistance » mosellane stagne depuis les années 1980, les musées de la « première génération » à Thionville et Metz doivent affronter des problèmes majeurs. Le musée de Thionville accueille en 1994 une exposition permanente de l'association des « Anciens Combattants Volontaires Luxembourgeois de la Résistance Française¹⁶¹² »¹⁶¹³. Mais cet échange mémoriel transfrontalier reste une exception dans un espace muséal qui est en perte de vitesse. Les fondateurs du musée de Thionville (surtout René Michel, président de l'association), assurent toujours des visites guidées, sans vraiment renouveler l'offre d'un musée qui n'accueille que deux expositions temporaires au cours d'une vingtaine d'années d'existence. Les témoins disparaissent peu à peu, ceux qui restent deviennent moins actifs et moins dynamiques. En raison d'une absence chronique de communication sous forme de publicité ou même de présence dans les vecteurs d'informations générales, les visiteurs se font rares. Vers l'an 2000 le musée n'accueille plus guère qu'une centaine de visiteurs par an. En 2004 il ferme, n'ouvrant plus ses portes que sur rendez-vous et puis, progressivement, il tombe dans l'oubli¹⁶¹⁴.

L'« Amicale des anciens déportés et familles de disparus du Fort de Queuleu », sous la présidence de Nicolas Firmin (1971-1993), de René Micheletti (1993-2002), puis de Jean-Charles Micheletti (2002-2014) peine également à organiser sa relève et aucun projet de revalorisation du lieu n'aboutit, puisque l'association refuse d'ouvrir la thématique de son musée à un autre sujet que le camp d'internement. En 1994, l'amicale refuse un tel projet parce

¹⁶¹¹ WAHL, *Les résistances*.

¹⁶¹² Les anciens maquisards luxembourgeois se regroupent dès 1945 en une association unique, le « Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois ». Or au cours des années 1950, certains anciens résistants des maquis belges et français quittent cette association et fondent de nouveaux groupements : le « Groupement de la Résistance Armée "Les Insoumis-Armée Secrète" » (1954) et les « Anciens Maquisards Luxembourgeois en France » (1957), qui devient en 1992 les « Anciens Combattants Volontaires Luxembourgeois de la Résistance Française ».

¹⁶¹³ P. St., « Musée de Thionville », in *Rappel*, 1994, n°10-12, p. 569-571.

¹⁶¹⁴ HOFFMANN, « Le musée », p. 162.

qu'elle ne veut pas évoquer les « Malgré-nous » au Fort de Queuleu¹⁶¹⁵. En 2012, le musée est anéanti par des actes de vandalisme : totalement dévasté, il est fermé au public¹⁶¹⁶. Alors que ces deux associations d'anciens résistants connaissent des problèmes similaires par rapport à leurs médias mémoriels respectifs, aucune prise de contact n'a lieu entre-elles : le « Comité mosellan » étant tombé en veille, la fragmentation du milieu résistant mosellan prend de nouveau le dessus.

Face au silence des anciens résistants, de nouveaux acteurs de mémoire émergent dans le département, non sans causer des tensions avec les associations d'anciens résistants. L'instituteur et passionné d'histoire régionale, Philippe Wilmouth¹⁶¹⁷ essaye dès les années 1980 de stimuler la médiation de l'histoire sur la Seconde Guerre mondiale en Moselle avec l'idée de monter une exposition sur le sujet. Wilmouth s'adresse initialement aux associations patriotiques du département, mais ces dernières refusent de s'impliquer dans son projet, à part les « Malgré-nous ». Il essaye également de s'investir dans le musée du Fort de Queuleu, mais Nicolas Firmin refuse d'accepter Wilmouth comme membre, parce qu'il n'a pas de liens avec des résistants et lui conseille de créer sa propre association. C'est ainsi que Philippe Wilmouth met sur pied en 1989 l'« Association pour la Conservation de la Mémoire de Moselle en 1940-45 » (ASCOMEMO). Celle-ci réunit au fil du temps une importante collection d'objets et d'archives. Les liens avec les anciens résistants du « Musée de la Résistance et de la Déportation » à Thionville sont également tendus, sans que Wilmouth ne semble comprendre vraiment pourquoi : « Je n'ai pas compris ce qui s'est passé [...] on m'a reproché de vouloir faire une association qui était un peu parallèle ou j'en sais rien¹⁶¹⁸. » En 1997, ASCOMEMO ouvre un centre d'archives et de documentation, l'« Espace-Mémoire¹⁶¹⁹ » à Hagondange, qui est transformé en 2006 en musée s'étendant sur plus de 200m² avec deux salles et un couloir d'exposition, une salle de projection et une salle d'archives. L'exposition, constituée d'une manière chronologique par le biais d'objets et documents de l'époque, ne se concentre pourtant pas exclusivement sur la « Résistance », mais aborde l'ensemble de l'histoire de la Moselle

¹⁶¹⁵ WILMOUTH Philippe, « L'Espace-Mémoire à Hagondange », in GRANDHOMME Jean-Noël (dir.), *Exposer la guerre dans une région de l'entre-deux. Cent cinquante ans de conflit franco-allemand (1792-1945). Annales de l'Est*, 2016, n°2, p. 181-192, ici p. 184 ; BLUDSZUS, « Le Fort de Queuleu », p. 172 et 176 ; Entretien avec Philippe Wilmouth, président d'ASCOMEMO, Hagondange, le 25.11.2015.

¹⁶¹⁶ DEMATTE Delphine, « La casemate A du Fort de Queuleu saccagée », in *RL* du 21.03.2012, p. 5.

¹⁶¹⁷ Philippe Wilmouth, instituteur et docteur en histoire a publié de nombreux ouvrages sur l'histoire et la mémoire de la Moselle durant la Seconde Guerre mondiale. Cf. notamment : WILMOUTH Philippe, *Mémoires parallèles, Moselle-Alsace de 1940 à nos jours*, Ars-sur-Moselle, Editions Serge Domini, 2012 ; *L'Eglise mosellane écartelée : 1939-1945, face au nazisme et à la dispersion*, Vaux, Serge Domini Editeur, 2015.

¹⁶¹⁸ Entretien avec Philippe Wilmouth, président d'ASCOMEMO, Hagondange, le 25.11.2015.

¹⁶¹⁹ WILMOUTH, « L'Espace-Mémoire », p. 181-192.

durant la Seconde Guerre mondiale. Sans concept muséographique professionnel, dans l'optique des musées associatifs de la « première génération », elle est le résultat d'un travail tout à fait personnel, celui de Philippe Wilmouth. Si ASCOMEMO connaît un succès indéniable en accueillant autour de 2.000 visiteurs par an, au fond, elle est confrontée aux mêmes problèmes que les deux musées du milieu résistant : elle dépend entièrement du bénévolat de ses membres et surtout de l'engagement de Philippe Wilmouth¹⁶²⁰. En 2001, Philippe Schill, professeur agrégé d'histoire lance l'« Association pour des études sur la Résistance Intérieure-Moselle », mais cette initiative reste sans suite¹⁶²¹.

Depuis les années 1990, la médiation de l'histoire de la « Résistance » en Moselle connaît ainsi un déclin progressif. Outre la fragmentation de leur milieu, les associations d'anciens résistants sont en perte de vitesse et peinent, voire refusent à organiser leur relève. De plus, force est de constater que dans le contexte de la globalisation de la mémoire, un important musée de la « seconde génération » traitant l'histoire de la Seconde Guerre mondiale dans les départements annexés de fait, le « Mémorial d'Alsace-Moselle », est implanté à Schirmeck, donc hors Moselle : une revalorisation quelconque des musées associatifs de Thionville, de Metz (ou de Hagondange) n'est ainsi pas non plus justifiée aux yeux des collectivités locales.

Ce n'est qu'à partir de 2007 et 2015 respectivement, que les musées de Thionville et de Metz sont pris en main par de nouveaux acteurs mémoriels. A Thionville, l'inamovible René Michel, conscient de la nécessité d'un profond changement, commence en 2007 par mettre en place une équipe de jeunes gens aptes à proposer des visites guidées et surtout de faire souffler un vent nouveau sur le musée. En 2008 il cède la présidence à Nicolas Bassan, récemment sorti de l'université avec un master d'histoire contemporaine¹⁶²². À partir de cette date, un nouveau comité prend en main le musée délaissé. Aussitôt le nombre de visiteurs remonte sensiblement. En 2011 on en compte 900. Les nouveaux responsables procèdent à des réaménagements et à des modernisations, certes avec relativement peu de moyens - la commune accorde une subvention annuelle de 1.500 € -, mais qui se révèlent essentiels pour le bon fonctionnement du musée. Dans un premier temps ce sont des restaurations : nouvelle peinture sur les murs, réfection des vitrines et des armoires d'exposition, etc. Une salle de lecture comprenant une

¹⁶²⁰ Entretien avec Philippe Wilmouth, président d'ASCOMEMO, Hagondange, le 25.11.2015.

¹⁶²¹ <http://www.aeri-resistance.com/html/57.php> [consulté le 08.12.2017].

¹⁶²² BASSAN Nicolas, Les Patriotes Résistants à l'Occupation de la Moselle. De 1940 à aujourd'hui, mémoire de master, Université de Metz, 2006-2007.

bibliothèque, un espace de travail et la possibilité de faire des projections, est ensuite aménagée. Des conférences sont organisées, comme celle de Floréal Barrier, ancien déporté à Buchenwald¹⁶²³. La salle des FFL est vidée pour pouvoir accueillir des expositions temporaires, celle qui présente la reconstitution de la cellule du Fort de Queuleu est enrichie d'objets et de documents en rapport avec l'histoire de l'engagement résistant en Moselle. Dans tous les cas il s'agit d'intéresser au maximum un public majoritairement scolaire. Le nouveau comité investit Internet, où il crée un site dédié au musée¹⁶²⁴, ainsi qu'une page sur *facebook*¹⁶²⁵, qui offre la possibilité aux personnes intéressées d'obtenir des renseignements sur le musée et sur ses activités. De même des articles dans *Le Républicain Lorrain* et un reportage sur *Thionville.tv*¹⁶²⁶ permettent au musée de retrouver une certaine visibilité¹⁶²⁷.

A partir de 2015, l'« Amicale des anciens déportés et familles de disparus du Fort de Queuleu » se transforme également en profondeur. Elle est reprise en mains par les descendants des anciens résistants et membres fondateurs – notamment par Jean-Pierre Burger et Michaël Landolt. L'« Amicale » devient l'« Association du Fort de Metz-Queuleu pour la mémoire des internés-déportés et la sauvegarde du site » et ses statuts modifiés permettent désormais à toute personne intéressée (sans que celle-ci doive avoir un lien avec les résistants internés au camps) de devenir membre. La nouvelle « Association du Fort de Queuleu » lance avec succès un véritable mouvement social pour inciter les collectivités locales à restaurer et à remettre en état la casemate A et l'ensemble du Fort de Queuleu. Elle crée ainsi un groupe de pression « Sauvons le fort de Queuleu à Metz (Moselle) » sur *facebook* avec plus de 7.000 sympathisants¹⁶²⁸. De même, elle lance des travaux de restauration couplés à des visites guidées assurés par ses membres et de nombreux bénévoles tous les weekends, rassemblant régulièrement des centaines de personnes au sein du Fort de Queuleu. Engagé pleinement dans le processus de globalisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale, l'« Association du Fort de Queuleu » abandonne sa perspective purement particulariste et locale des décennies précédentes, pour s'ouvrir à des thèmes de plus en plus diversifiés. En ce sens, elle engage un partenariat avec le CERD en Alsace et organise par exemples des conférences sur la restauration

¹⁶²³ <http://www.facebook.com/pages/Musée-de-la-Résistance-de-Thionville/202183856647> [consultée le 14 octobre 2015].

¹⁶²⁴ <http://www.autoweb-creator.org/museeresistance/accueil.html> [consulté le 14 octobre 2015].

¹⁶²⁵ <http://www.facebook.com/pages/Musée-de-la-Résistance-de-Thionville/202183856647> [consulté le 14 octobre 2015].

¹⁶²⁶ <http://www.thionville.tv/videos/display/360>, <http://www.thionville.tv/videos/display/329> [consultés le 14 octobre 2015].

¹⁶²⁷ HOFFMANN, « Le musée », p. 162-164.

¹⁶²⁸ <https://www.facebook.com/groups/419883324715081/> [consulté le 08.12.2017].

du camp du Struthof, sur Auschwitz, sur les travailleurs indochinois en Lorraine ou encore sur *Mein Kampf* de Hitler et la haine sur internet¹⁶²⁹, sans pour autant négliger la mémoire spécifique du Fort de Queuleu. Outre le réaménagement du site, l'« Amicale » organise par exemple une conférence sur le groupe « Mario » avec l'historien Cédric Neveu. Avec le groupe de théâtre Ostinato, elle présente aussi dans le cadre du 45e anniversaire de l'association en 2016, une pièce de théâtre documentaire écrite à partir de témoignages d'anciens résistants internés au Fort de Queuleu durant la Seconde Guerre mondiale¹⁶³⁰. Ce projet mémoriel novateur de l'« Association du Fort de Queuleu » illustre ainsi la « glocalisation » de la mémoire cosmopolite de la Seconde Guerre mondiale comme décrite par les sociologues Levy et Sznajder.

En 2016, l'action de l'« Association du Fort de Queuleu » porte ses fruits : le 9 mai elle signe avec Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, une convention pour la réhabilitation partielle du fort de Queuleu (casemate A/caserne II) et du pavillon d'accueil. L'État et les collectivités locales (ville de Metz, Metz Métropole, département de la Moselle et région Grand Est) investissent un million d'euros. Outre les travaux de restauration, la convention implique la création d'un « centre d'interprétation » permettant une valorisation mémorielle, éducative et culturelle du lieu¹⁶³¹.

La même année, la municipalité de Thionville décide de démolir le bâtiment qui abrite le « Musée de la Résistance et de la Déportation ». Nicolas Bassan entre alors en contact avec l'« Association du Fort de Queuleu », pour envisager de remettre les collections de son musée au futur « centre d'interprétation ». L'« Association du Fort de Queuleu », dont les collections, nous l'avons vu, ont été vandalisées et détruites en grande partie, accepte volontairement cette coordination inédite entre ces deux associations dont les fondateurs se concurrençaient depuis les années 1980¹⁶³². Parallèlement à cet essor de la mémoire de la « Résistance » en Moselle, la recherche scientifique a également repris d'élan avec le jeune historien Cédric Neveu qui consacre ses recherches à l'engagement résistant et à la répression nazie dans le département annexé de fait¹⁶³³.

¹⁶²⁹ Cf. <http://www.fort-queuleu.com/conferences/> [consulté le 08.12.2017].

¹⁶³⁰ Cf. <http://www.fort-queuleu.com> [consulté le 08.12.2017].

¹⁶³¹ <http://www.fort-queuleu.com/projet-de-rehabilitation-de-letat-et-des-collectivites-territoriales/> [consulté le 14 octobre 2015].

¹⁶³² BOGGIO Hervé, « Le musée de la Résistance et de la Déportation de Thionville a fait ses cartons », in *RL* du 13.04.2017 sur <http://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-thionville-hayange/2017/04/13/le-musee-de-la-resistance-et-de-la-deportation-de-thionville-a-fait-ses-cartons> [consulté le 08.12.2017].

¹⁶³³ NEVEU Cédric, « Le système carcéral en Moselle annexée (1940-1945) » et « La Neue Bremm et la répression en Moselle annexée », in FLEURY Béatrice, WALTER Jacques, *Qualifier/Requalifier des lieux de détention, de*

III. b. 2. 4. Les associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est : vers un discours mémoriel exclusivement victimaire

En Belgique, nous l'avons relevé, les autorités politiques ne produisent pas de discours mémoriel cohérent sur la Seconde Guerre mondiale et ce sont davantage les diverses cultures mémorielles communautaires qui prédominent¹⁶³⁴. En 1948, le *Livre d'or de la Résistance belge* est publié, mais par la suite, la mémoire de la « Résistance » joue un rôle de moins en moins important. A partir des années 1970, lorsque la Belgique entame son processus de fédéralisation, la mémoire de la « Résistance » comme lutte patriotique et unitaire suscite encore moins d'intérêt¹⁶³⁵. En outre, lorsqu'est créée le « Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale » (CREHSGM) en 1967, des historiens comme José Gotovich commencent à démystifier l'histoire de la « Résistance » en travaillant sur les motivations politiques et idéologiques ainsi que sur le contexte social des résistants¹⁶³⁶.

En Belgique de l'Est, nous avons vu que les associations d'anciens résistants sont très passives dans les deux premières décennies après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce n'est qu'au début des années 1970, que les associations d'anciens résistants, en réponse à la mobilisation des « enrôlés de force », se réunissent pour la première fois en une organisation unique, le « Front commun » et revendiquent avec succès un statut juridique spécifique pour les anciens résistants de la région. Après ce succès, le milieu résistant, doit pourtant progressivement se questionner sur l'avenir du « Front commun ». En outre, les historiens commencent peu à peu à s'intéresser à l'histoire contemporaine de la Belgique de l'Est. Il est alors intéressant de voir comment les associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est répondent à ces enjeux.

S'il est vrai que des chercheurs étrangers, puis régionaux¹ s'intéressent à l'histoire contemporaine de la Belgique de l'Est, les études sur la « Résistance » sont quasiment inexistantes. Au cours des années 1970, seul l'historien suisse Martin Schärer consacre sa thèse

concentration et d'extermination, Metz, CRM Université de Metz, 2008, p. 183-194 et p. 23-37 ; « Des déportés ? La notion de déportation face à la réalité des politiques répressives en Moselle », in BRUTTMANN Tal, JOLY Laurent, WIEVIORKA Annette, *Qu'est-ce qu'un déporté ? Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS Editions, 2009, p. 133-149 ; *La Gestapo en Moselle. Une police au cœur de la répression nazie*, Strasbourg, Editions du Quotidien, 2015 ; *La Résistance en Moselle annexée. Le groupe « Mario »*, Strasbourg, Editions du Quotidien, 2015.

Cette partie se base sur l'article suivant : HOFFMANN, « Le Musée », p. 153-165.

¹⁶³⁴ Cf. CONWAY, « The End(s) of Memory », p. 177-187 ; KESTELOOT, « The role of war », p. 23 ; LAGROU, *Mémoires patriotiques*, p. 53-54 ; KLOS, *Umkämpfte Erinnerung*, p. 148-150.

¹⁶³⁵ MAERTEN, « L'historiographie », p. 257-271.

¹⁶³⁶ GOTOVITCH José, GERARD-LIBOIS Jules, *L'an 1940. La Belgique occupée*, Bruxelles, 1971.

de doctorat à l'histoire de la Belgique de l'Est durant la Seconde Guerre mondiale et y aborde brièvement, sur une dizaine de pages, l'engagement résistant dans la région. Schärer insiste que les habitants d'Eupen-Malmedy accueillent les troupes allemandes d'une manière bienveillante, ce qui n'est pas le cas dans les « Dix Communes » où la population est pour une grande partie hostile à l'annexion. L'historien résume que dans la région d'Eupen-Malmedy les actions de résistance se font sur une base avant tout individuelle, à l'exception de deux mouvements : le « Groupement Clarence » et un groupe d'une vingtaine de personnes en lien avec des réseaux de résistance en Belgique non annexée ; alors que dans les « Dix Communes » se mettent en place de véritables filières d'évasion afin d'aider des prisonniers de guerre et des réfractaires/déserteurs¹⁶³⁷.

A partir des années 1980, les publications sur la Seconde Guerre mondiale progressent, mais il s'agit avant tout d'une littérature compassionnelle de témoignages (*Betroffenheitsliteratur*), qui renforce le discours victimaire dans la Belgique germanophone en mettant l'accent sur l'« enrôlement de force » et l'offensive des Ardennes¹⁶³⁸. En 1985, le journaliste Maurice De Wilde de la chaîne télévisée flamande BRT présente un reportage sur la collaboration en Belgique de l'Est, suivi d'une table-ronde où participent l'ancien gouverneur de la province de Liège Pierre Clerdent, le journaliste du *Grenz Echo* Kurt Grünebaum, le bourgmestre de Malmedy Robert Denis, le journaliste du BRF Hubert Jenniges, le président de l'association d'histoire locale de St. Vith Kurt Fagnoul, le président du *Rat der deutschen Kulturgemeinschaft* Kurt Ortmann, ainsi que les historiens Roland Van Opbroek et Etienne Verhoyen. Le reportage présente une vue négative de la région, en se concentrant sur une centaine de personnes des « Cantons de l'Est », qui sous l'influence de la *Heimattreuen Front*, ont déserté l'armée belge en mai 1940 pour rejoindre les troupes allemandes. Les membres de la table-ronde tentent de nuancer cette impression en thématissant la complexité de l'annexion, la situation politique de l'entre-deux-guerres et l'engagement résistant¹⁶³⁹.

¹⁶³⁷ SCHÄRER, *Deutsche Annexionspolitik*, p. 242-252.

¹⁶³⁸ Comme les ouvrages du journaliste et « enrôlés de force » Heinrich Toussaint : TOUSSAINT Heinrich, *Verlorene Jahre (Schicksale einer Kriegsgeneration im Grenzland. Bd.1)*, Eupen, Editions du Grenz-Echo 1987, *Bittere Erfahrungen (Schicksale einer Kriegsgeneration im Grenzland. Bd. 2)*, Eupen, Editions du Grenz-Echo, 1987. Cf. BRÜLL Christoph, « Historiographie und Zeitgeschichte in der Deutschsprachigen Gemeinschaft. Belgiens: eine Bestandsaufnahme », in BRÜLL Christoph, (dir.), *ZOOM 1920-2010. Nachbarschaften neun Jahrzehnte nach Versailles*, Eupen, Editions du Grenz-Echo, 2012, p. 145-162 ; BRÜLL, « Les soldats », p. 147-148.

¹⁶³⁹ « Kollaboration in Eupen-Malmedy: schonungsloser Fernsehbeitrag und klärende Gesprächsrunde », in *GE* du 18.11.1985, p. 3 ; GRÜNEBAUM Kurt, « Die Vergangenheit holt uns ein », in *GE* du 18.11.1985, p. 4.

Quoi qu'il en soit, les publications sur la « Résistance » en Belgique de l'Est restent très rares. L'instituteur retraité et ancien résistant Guillaume Massenaux de Baelen publie au cours des années 1980 deux brochures sur le vicaire baelenois Jean-Arnolds et sur l'engagement des résistants dans les communes de Baelen et Membach¹⁶⁴⁰. En 1986 d'anciens résistants du mouvement de la jeunesse ouvrière catholique publient une brochure avec des témoignages sur leur engagement dans la résistance et ce notamment en Belgique de l'Est¹⁶⁴¹. Ces publications s'inscrivent pourtant dans une littérature patriotique et restent axées sur une histoire événementielle.

A la fin des années 1980, les « Archives de l'Etat d'Eupen » ouvrent leurs portes et soutiennent ainsi l'intensification de la recherche scientifique au cours des années 1990. C'est ainsi qu'en 1990, les historiens Freddy Cremer et Werner Mießen organisent une exposition *Die verdrängten Jahre* (Les années refoulées) qui jette pour la première fois un regard critique sur la période de 1920 à 1945 en Belgique de l'Est¹⁶⁴². De même, l'historien Carlo Lejeune publie une série d'articles dans lesquels il analyse la faible confrontation avec le passé en Belgique de l'Est. Il incite à une analyse différenciée des années de guerre et notamment de la résistance¹⁶⁴³. A partir des années 1990, le quotidien *Grenz-Echo* publie ainsi régulièrement des articles sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale dont certains traitent de la « Résistance »¹⁶⁴⁴. Le germaniste et linguiste Leo Wintgens¹⁶⁴⁵ ouvre quant à lui un « Centre de documentation de la Résistance au nazisme » à Montzen, dans la maison du vétérinaire et résistant Gustave Demoulin. Il publie ainsi une brochure sur le réseau de Demoulin et édite le journal de guerre de la fille de Demoulin, Germaine (1932-1974), également active comme

¹⁶⁴⁰ MASSENAUX Guillaume, *Le vicaire Jean Arnolds, un Baelenois, prêtre-martyr ; Holocauste du Nazisme*, Eupen, avril 1980 ; *La Résistance à Baelen et Membach*, Eupen, Bibliothèque baelenoise, n°3, 1982. Cf. aussi « Chronik des Schicksals zweier Gemeinden unter dem Nazi-Regime », in *GE* du 05.03.1983, p. 6.

¹⁶⁴¹ « Die Widerstandsbewegung der Jocisten während des Zweiten Weltkrieges. Eine Informationsbroschüre zum 40. Jahrestag der Befreiung », in *GE* du 07.04.1986, p. 5.

¹⁶⁴² BRÜLL, « Historiographie », p. 145-162.

¹⁶⁴³ LEJEUNE Carlo, « Die fehlende Auseinandersetzung mit der Vergangenheit in Ostbelgien », in *GE* du 20.06.1990, p. 5 ; 21.06.1990, p. 7 ; 22.06.1990, p. 5 ; 23.06.1990, p. 7 ; 25.06.1990, p. 5 ; 26.06.1990, p. 5.

¹⁶⁴⁴ ORTMANN Kurt, « Zum Tode des Märtyrerpriesters », in *GE* du 27.08.1994, p. 2 ; VONDERHEIDEN Georg, « Mathias Moeris, überzeugter Widerstandskämpfer in der NS-Zeit », in *GE* du 21.02.1995, p. 17 ; RULAND Herbert, « Im Gespräch mit François Wolgarten », in *GE* du 05.07.1995 ; « François Wolgarten, ein belgischer Patriot, der kein Deutscher werden wollte », in *GE* du 27.07.1995, p. 13 et *GE* du 02.08.1995, p. 20 ; KREFT Thomas, « Joseph Franssen spionierte die Nazis aus », in *GE* du 09.03.2009, p. 11, JUNGBLUTH Iwan, « Buchveröffentlichung: Interessante Details zum Schicksal eines Kelmiser Widerstandskämpfers », in *GE* du 11.05.2015, p. 12. Cf. aussi CREMER Freddy, MINKE Alferd, D'HAENENS Albert, *Grenzland seit Menschengedenken : Identität und Zukunft der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens*, Eupen, Grenz-Echo, 1992 et *Grenz-Echo, Zwischen Hammer und Amboß. Eupen, Malmedy, St. Vith und die « zehn Gemeinden » von 1939-1945*, Eupen, 1996.

¹⁶⁴⁵ <http://www.toponymie-dialectologie.be/index.php?p=cv-wintgens> [consulté le 20.09.2017].

passseuse¹⁶⁴⁶. Dans le contexte du 50^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en mai 1995, Wintgens organise une porte ouverte dans son « Centre de documentation »¹⁶⁴⁷. A St. Vith sont lancés des projets pédagogiques autour de la thématique de la « Résistance », avec notamment un exposé de Freddy Cremer sur l'engagement résistant dans la région germanophone¹⁶⁴⁸. Des écoles à Bullange et Eupen organisent également des projets : une classe filmé notamment des entretiens avec d'anciens résistants et prisonniers politiques¹⁶⁴⁹.

Au début des années 2000, les historiens Andreas Fickers, Carlo Lejeune et Freddy Cremer constatent que la recherche scientifique sur l'histoire du XX^e siècle en Belgique de l'Est est toujours peu développée¹⁶⁵⁰. Ces dernières années les quelques travaux réalisés sur le thème de la « Résistance » se sont concentrés sur les « Dix Communes », région de la Belgique de l'Est annexée où il y a eu le plus d'activités de résistance au cours de la guerre¹⁶⁵¹. Christoph Brüll souligne finalement que le thème de la « Resistance » reste très peu analysé. Selon l'historien, ce vide est conditionné par deux éléments : d'une part l'engagement résistant était très peu développé en Belgique de l'Est et a donc laissé très peu de traces ; d'autre part une analyse approfondie de la « Résistance » pose aussi la question inconfortable des choix pris par la population durant la guerre¹⁶⁵².

Les associations d'anciens résistants, pour leur part, ne s'engagent pas non plus dans des projets mémoriels sur leur passé, comme nous l'avons déjà constaté précédemment. Deux éléments nous semblent expliquer ce silence. D'une part, après le succès de 1974, lorsqu'est mis en place le statut du « Résistant au nazisme dans les régions annexées », la dynamique du « Front commun » s'essouffle, puisqu'il a réalisé son objectif majeur. D'autre part, aucune

¹⁶⁴⁶ WINTGENS Leo, *Honneur aux Passeurs*, Centre de documentation de la Résistance au nazisme, Montzen, 1990 ; *Le Journal de Germaine Demoulin. Montzen 18.01.1941-15.09.1944. Chronique d'une famille de passeurs*, Montzen, Editions Helios&Obelit, 2006.

¹⁶⁴⁷ « Offene Tür in Pannesheydt », in *GE* du 06.05.1995, p. 9.

¹⁶⁴⁸ « Widerstand damals und heute », in *GE* du 08.05.1995, p. 10.

¹⁶⁴⁹ SCHLÖSSER Patrick, « Kritische Auseinandersetzung mit dem Thema "Kriegsende" », in *GE* du 17.05.1995, p. 10.

¹⁶⁵⁰ LEJEUNE Carlo, FICKERS Andreas, CREMER Freddy, *Spuren in die Zukunft. Anmerkungen zu einem bewegten Jahrhundert*, Büllingen, Lexis, 2001.

¹⁶⁵¹ FRANSSSEN Mariska, *L'activité des Passeurs dans la commune actuelle de Plombières pendant la seconde guerre mondiale*, Collège Notre-Dame de Gemmenich, 2006-2007 ; SIMONS Marc, *Plombières dans la tourmente 1940-1945*, Montzen, 2012 ; FELLIN Christian, *Les réfractaires à la Wehrmacht et dans les dix communes annexées*, Eupen, Kliemo, 2013 ; RADERMACHER Olivier, *Les Réfractaires à la Wehrmacht dans les « Dix Communes » annexées par le Reich (1940-1944)*, mémoire de master, Université de Liège, 2014-2015. Cf. aussi les projets de recherche comme « *GrenzGeschichteDG* » sous la direction de l'historien Herbert Ruland à la « *Autonome Hochschule in der DG* » qui se consacrent de plus en plus à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale à travers des expositions, projets pédagogiques, sentiers de mémoire etc., manifestations dans lesquelles l'accent est mis aussi sur la l'engagement résistant dans la région : <http://www.grenzgeschichte.eu/index.html> [consulté le 11.02.2017].

¹⁶⁵² BRÜLL, « Historiographie », p. 145-162.

analyse scientifique de fond ne met en question le discours inclusif sur la « Résistance » que le « Front commun » a établi par le biais de ses revendications durant la première moitié des années 1970 : ce dernier n'est donc pas défié par des historiens pour défendre sa vision sur la « Résistance ». C'est ainsi qu'au cours des années 1970, le « Front commun » ne semble se positionner qu'une seule fois quant à la médiation de l'histoire de la « Résistance » de la Belgique de l'Est. En janvier 1972, dans la série télévisée « Neuf million neuf » de la RTBF, les journalistes Paul Meyer et Alain de Streel présentent un reportage sur la Belgique de l'Est qui est très critiqué par le « Front commun »¹⁶⁵³. Selon l'association le reportage donne une vue méprisante de la « Résistance » en Belgique annexée en affirmant « qu'il y aurait aussi eu quelques douzaines de résistants en Belgique de l'Est¹⁶⁵⁴. » Le « Front commun » répond publiquement à ce reportage lors d'une conférence de presse à Liège le 24 mars 1972 en faisant un exposé sur les activités de résistance dans les régions annexées durant la Seconde Guerre mondiale. Par le biais de cet exposé, le « Front commun » reproduit son discours inclusif sur la « Résistance » en présentant les six « types » de résistants qu'il regroupe : les prisonniers politiques, les émigrés, les réfractaires, les évadés et otages de la *Wehrmacht* et les résistants. Selon le *Grenz Echo*, il s'agit du premier bilan sur le sujet présenté au public¹⁶⁵⁵. Or à part cet exposé de 1972, le « Front commun » ne se mobilise plus pour transmettre l'histoire de la « Résistance » de la région¹⁶⁵⁶.

Cependant, au tournant des années 1980-1990, le « Front commun » se consacre de nouveau au sujet des statuts juridiques. Dans ce contexte, nous assistons à un revirement surprenant de cette association. Le 21 août 1989, les sénateurs Fred Evers (PFF), Pierre Wintgens (PSC) et Bernard Eicher (SP) émettent une proposition de loi afin d'obtenir de nouveaux délais de forclusion pour les « enrôlés de force » concernant les demandes pour le statut de 1974. En effet, en 1974 les statuts des « incorporés de force » (et des résistants) ne comprennent pas encore d'avantages matériels, ce qui explique qu'un bon nombre parmi eux n'ont pas fait de demande pour obtenir ces statuts à l'époque. Les anciens résistants s'opposent à ce projet de loi à l'exclusivité des « enrôlés de force ». Ils revendiquent un projet de loi modifiant simultanément les délais de forclusion pour les deux statuts, et donc aussi pour les

¹⁶⁵³ « Meinungsbildend oder verzerrend ? », in *GE* du 25.01.1972, p. 6.

¹⁶⁵⁴ « [...] dass es auch einige Dutzend Widerständler in Ostbelgien gegeben habe ». Cf. « Aktion Widerstand », in *GE* du 27.03.1972, p. 1-2, ici p. 1.

¹⁶⁵⁵ « Einige Wahrheiten über die Ostkantone und die 10 Gemeinden », in *GE* du 27.03.1972, p. 4.

¹⁶⁵⁶ Seul au printemps 1986, lorsqu'une exposition de la « Fondation Auschwitz » sur les camps de concentration, montée dans un train, parcourt la Belgique, mais non dans les régions de l'Est du pays, le « Front commun » proteste encore contre cet « oubli ». Cf. « An Herrn Verkehrsminister De Croo », in *GE* du 19.04.1986, p. 8.

anciens résistants¹⁶⁵⁷. Force est de constater que dans ce contexte, Paul Dandrifosse, président du « Front commun », change le discours de son association dans une direction diamétralement opposée par rapport aux années 1970. Il ne revendique plus une reconnaissance prioritaire pour les anciens résistants: au contraire il réorganise ces derniers dans une nouvelle association « *Opfer der Annexion* » (« Les victimes de l'annexion »)¹⁶⁵⁸, en argumentant que les « enrôlés de force » ne sont pas les seules victimes de l'annexion. Dandrifosse œuvre ainsi pour une action commune des anciens résistants et des « enrôlés de force » dans leur combat de reconnaissance au niveau national¹⁶⁵⁹. Il souhaite en effet « éroder la fracture qui, dès la fin de la guerre de 1940, s'est insidieusement introduite dans les relations entre enrôlés de force et réfractaires à la Wehrmacht et la réduire, finalement, à néant au seul profit de la pacification générale des consciences¹⁶⁶⁰. » Le milieu résistant de la Belgique de l'Est abandonne donc complètement son identification à la mémoire héroïque de la « Résistance » pour s'inscrire dans un discours exclusivement victimaire en vue de s'associer aux « enrôlés de force ». Au début de l'année 1991, un groupe de travail sous la présidence du commissaire d'arrondissement Marcel Lejoly et de représentants des anciens résistants (Dandrifosse, Gielen, Kever) et des « enrôlés de force » (Johan Schröder) se met en place. Il réalise un cahier de revendications intitulé *Les victimes de l'annexion*, mais selon Dandrifosse, les « enrôlés de force » répondent par un « silence absolu » à la résolution du groupe de travail et se désolidarisent du projet¹⁶⁶¹. Dandrifosse insiste encore à plusieurs reprises que son association « *Opfer der Annexion* », qui compte autour de 500 membres, se veut un « organe global de toutes les victimes et [un] lien entre les résistants et les enrôlés de force dans la Wehrmacht allemande¹⁶⁶². » Mais ce projet de Dandrifosse échoue face au refus des « enrôlés de force » d'en faire partie¹⁶⁶³. C'est ainsi que l'association « *Opfer der Annexion* » tombe en veille au début des années 2000. A partir de ce moment, le milieu résistant de la Belgique de l'Est ne dispose plus d'une organisation unique ou d'un porte-parole et s'efface presque complètement : seules quelques associations locales

¹⁶⁵⁷ « Widerständler zogen Zwischenbilanz », in *GE* du 13.11.1991, p. 6.

¹⁶⁵⁸ « Widerständler wollen Gleichbehandlung », in *GE* du 31.01.1991, p. 5 ; « Zwangssoldaten ohne Statut warten auf neue Antragsfrist », in *GE* du 23.02.1991, p. 5.

¹⁶⁵⁹ « Widerständler zogen Zwischenbilanz », in *GE* du 13.11.1991, p. 6.

¹⁶⁶⁰ DANDRIFOSSE, *Nos terres*, p. 236.

¹⁶⁶¹ DANDRIFOSSE, *Nos terres*, p. 236-239. Les délais pour solliciter les statuts de reconnaissance sont finalement réouverts par la loi du 26 janvier 1999, mais ces ouvertures se limitent uniquement à une reconnaissance morale, puisqu'elles ne peuvent avoir d'incidence financière. Cf. RADERMACHER, *Les Réfractaires*, p. 125.

¹⁶⁶² « [...] als übergreifendes Organ aller Opfer und als Verbindung zwischen den Resistenzlern und den Zwangseingezogenen der deutschen Wehrmacht. ». Cf. « VoE "Die Opfer der Annexion" strebt endgültige Befriedung an », in *GE* du 12.11.1993, p. 4 ; « "Opfer der Annexion" befragen die Politiker », in *GE* du 09.05.1995, p. 3.

¹⁶⁶³ DANDRIFOSSE, *Nos terres*, p. 238-241.

d'anciens résistants existent encore, du moins sur le papier¹⁶⁶⁴. Quant à Paul Dandrifosse, il réclame désormais par le biais d'une lutte solitaire et obstinée que l'Etat belge reconnaisse officiellement l'annexion de fait de la Belgique de l'Est durant la Seconde Guerre mondiale. Dans cette optique il publie en 2015 un « plaidoyer pour une vraie libération »¹⁶⁶⁵.

L'analyse présente montre que les associations d'anciens résistants réagissent différemment aux triples enjeux auxquels elles sont confrontées depuis les années 1970 (l'émergence de nouveaux acteurs mémoriels par le biais des historiens, la question de l'avenir de leurs associations et le processus de globalisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale).

Au Luxembourg, les historiens commencent à déconstruire le mythe résistancialiste à partir des années 1970 et essayent d'inscrire l'histoire de la « Résistance » dans une perspective plus ouverte et cosmopolite. Ils doivent pourtant affronter les associations d'anciens résistants qui s'opposent à cette nouvelle médiation de l'histoire de la « Résistance » et qui défendent avec succès leur discours d'une « Résistance » unanime, apolitique et nationale. Or en s'attachant à cette vision particulariste de la mémoire de la « Résistance » qui n'interpelle plus la société à l'ère de la globalisation, les médias mémoriels des associations d'anciens résistants, et avant tout le « Musée national de la Résistance », tombent progressivement dans l'oubli. Cette évolution est renforcée par la perte de vitesse des associations d'anciens résistants, malgré leurs tentatives d'adapter et de modifier leurs structures. Ce n'est qu'à partir de 2008, lorsque le « Musée national de la Résistance » s'inscrit davantage dans un discours cosmopolite, que la mémoire de la « Résistance » connaît un nouvel essor. Les associations d'anciens résistants qui ont réussi à organiser leur relève, comme la LPPD, soutiennent désormais ce processus de globalisation de leur mémoire.

En Alsace, les historiens présentent également des analyses critiques sur la « Résistance » alsacienne à partir des années 1980. Contrairement au Luxembourg, les associations alsaciennes ne s'opposent pourtant pas à cette nouvelle médiation de l'histoire de la « Résistance ». Faute d'une coordination efficace, le milieu résistant alsacien ne produit pas un discours cohérent sur son passé qu'il aurait pu défendre. L'essor de la mémoire de la « Résistance » en Alsace à partir des années 2000 émane ainsi de la part d'autres acteurs

¹⁶⁶⁴ Nous avons contacté l'ensemble des communes de la Belgique de l'Est afin de recevoir les données de contact des associations d'anciens résistants actives à l'heure actuelle. Seule une poignée le sont encore et aucune n'a répondu à notre demande de prise de contact.

¹⁶⁶⁵ DANDRIFOSSE, *Nos terres*.

mémoriels (collectivités locales, historiens, journalistes etc.) qui créent de nouveaux médias mémoriels tels le « Mémorial d'Alsace-Moselle » ou le projet de médiation de l'AERIA. Oscillant entre des discours local, régional et global, ces médias s'inscrivent dans le processus de globalisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale et confèrent pour la première fois une visibilité accrue à la mémoire de la « Résistance » en Alsace.

En Moselle, les études scientifiques sur l'histoire de la « Résistance » sont rares, ne déconstruisent aucunement le mythe résistancialiste et ne causent ainsi aucun conflit avec les associations d'anciens résistants. Néanmoins ces dernières refusent, tout comme au Luxembourg, d'étendre la thématique de leurs musées. En restant ancrés dans une vision particulariste de la « Résistance », ces médias peinent de plus en plus à interpeler leurs visiteurs et tombent progressivement dans l'oubli. Ce n'est qu'au début des années 2000, qu'une relève prend en main ces médias mémoriels délaissés. Surtout le musée du Fort de Queuleu connaît ainsi depuis 2015 une véritable renaissance. En s'inscrivant lui aussi davantage dans un discours cosmopolite de la mémoire de la « Résistance » et de la Seconde Guerre mondiale, il a réussi à mobiliser des centaines de personnes dans un projet mémoriel de plus en plus poussé.

En Belgique de l'Est, les associations d'anciens résistants ne se heurtent pas aux historiens, puisqu'aucune étude d'envergure sur l'histoire de la « Résistance » n'y voit le jour. Si les associations d'anciens résistants des autres territoires défendent activement leur vision de la « Résistance » (au Luxembourg et en Moselle) face à des interprétations nouvelles dans le contexte de la globalisation de la mémoire ou observent passivement ce dernier processus (en Alsace), les associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est connaissent une toute autre évolution. Depuis les années 1990 elles essayent de se réorganiser dans une nouvelle structure « *Opfer der Annexion* » qui s'inscrit dans un discours exclusivement victimaire au détriment de l'héritage résistant. Or, ce projet échoue et ainsi depuis les années 2000, le milieu associatif des anciens résistants de la Belgique de l'Est a disparu presque complètement.

Au terme de cette analyse nous pouvons donc affirmer que le processus de la globalisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale peut avoir une influence importante sur les médias mémoriels de la « Résistance », en ressuscitant les musées émanant des associations d'anciens résistants qui ont frôlé l'oubli comme au Luxembourg et en Moselle ou en engendrant la création de nouveaux médias mémoriels comme en Alsace. La globalisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale, à côté de la coordination du milieu résistant, de la concurrence mémorielle et de la participation politique consiste ainsi en un autre facteur qui favorise l'intensification de la mémoire de la « Résistance ».

Conclusion

Au Luxembourg, en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est l'engagement résistant d'une minorité des habitants est commémoré dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette mémoire de la « Résistance » devient visible à travers divers médias mémoriels tels les cérémonies commémoratives, les monuments, les musées ou encore les médailles et les statuts juridiques. Au début de cette recherche, il est apparu rapidement que la mémoire de la « Résistance » se différencie au sein des quatre territoires en question, et ce aussi bien au niveau de ses formes qu'au niveau de son intensité. En outre, ces asymétries mémorielles ne se manifestent pas seulement entre l'Etat luxembourgeois et les régions françaises et belges, mais également entre les régions elles-mêmes. Il est vrai que la différence entre échelles nationales et régionales permet d'expliquer les variations mémorielles entre le Luxembourg et les régions françaises et belges, mais elle ne permet pas de comprendre ces mêmes variations entre régions. La problématique à la base de la présente recherche consistait ainsi à saisir les raisons de ces asymétries mémorielles et à déterminer quels facteurs peuvent influencer l'intensification de la mémoire de la « Résistance ». Nous avons conçu la « Résistance » comme une surface de projection créée par des acteurs sociaux et leurs médias après la fin de la Seconde Guerre mondiale¹⁶⁶⁶. De nombreux acteurs jouent un rôle déterminant dans l'émergence et l'intensification de la mémoire de la « Résistance » : anciens résistants et leurs descendants, hommes politiques, historiens, etc. Parmi ces acteurs nous avons retenu pour notre recherche les associations d'anciens résistants, vu qu'elles sont souvent à l'origine des médias mémoriels mentionnés.

Nous avons ainsi procédé à une histoire comparée des associations d'anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est depuis 1944 à 2017. La démarche comparative nous a permis de mettre en évidence des clés d'interprétation qu'une étude distincte de chaque territoire en question n'aurait peut-être pas dévoilées. D'abord nous avons abordé l'émergence des associations d'anciens résistants et leurs activités dans l'immédiat après-guerre. Dans un deuxième temps nous avons analysé la lutte des associations d'anciens résistants pour une reconnaissance morale et matérielle ainsi que leur participation politique. Enfin nous avons étudié les projets mémoriels des associations d'anciens résistants entre commémoration et médiation de l'histoire (*Geschichtsvermittlung*) de la « Résistance ».

¹⁶⁶⁶ KMEC, « Einleitung », p. 6.

Au cours de notre recherche, nous avons relevé plusieurs facteurs qui peuvent influencer l'intensification de la mémoire de la « Résistance ». Ces facteurs sont intrinsèquement liés et il faut les percevoir dans une perspective dynamique et interdépendante.

Un premier facteur qui stimule l'intensification de la mémoire de la « Résistance » est la coordination efficace des associations d'anciens résistants par le biais d'une organisation unique ou d'un porte-parole commun. Dès la fin de la guerre émergent une multitude d'associations d'anciens résistants au Luxembourg, en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est, et ce surtout durant la première décennie d'après-guerre. Le milieu associatif des anciens résistants est extrêmement fractionné et bien que ces nombreuses associations affichent souvent des objectifs similaires, elles peinent à mettre sur pied des organisations uniques ou un porte-parole commun. Or, nous avons constaté au cours de notre étude que les médias mémoriels retentissants (à vocation nationale/régionale) voient le jour chaque fois que les associations d'anciens résistants se rassemblent autour d'un projet collectif. En coordonnant leurs efforts, les associations d'anciens résistants peuvent agir en tant que groupe de pression et profiter de toutes leurs ressources humaines et financières afin d'harmoniser leurs activités diverses dans un souci d'efficacité. Au Luxembourg, les associations d'anciens résistants ne parviennent pas à s'unir en une organisation unique avant la création du « Conseil national de la Résistance » en 1967, mais la « Ligue des prisonniers et déportés politiques » (LPPD) cherche dès sa création à rassembler les nombreux groupements d'anciens résistants. Elle ouvre notamment son périodique *Rappel* à l'ensemble du milieu associatif des anciens résistants et devient ainsi le porte-parole de ce dernier sans interruption de 1946 à 2006. En 1954 la LPPD prend l'initiative de créer un musée et instaure une « Commission spéciale pour l'Erection du Monument aux Morts et du Musée National de la Résistance » qui rassemble les représentants d'une grande partie des associations luxembourgeoises d'anciens résistants. Le monument-musée à vocation nationale est inauguré avec succès en 1956. En Belgique de l'Est, le milieu associatif des anciens résistants est extrêmement fragmenté et peu visible entre les années 1940 à 1960. Ce n'est qu'à partir des années 1970 que les associations d'anciens résistants se réunissent en une organisation unique, le « Front commun des résistants au nazisme des régions annexées » (1971). Ce dernier revendique avec succès un statut juridique spécifique du « Résistant au nazisme des régions annexées » qui est adopté en 1974. Or, cette même coordination du milieu des anciens résistants fait défaut au niveau des projets mémoriels : c'est ainsi que la Belgique de l'Est reste démunie d'un monument ou d'un musée de la « Résistance » à échelle régionale. En Moselle durant les deux premières décennies d'après-guerre, les associations d'anciens résistants restent fractionnées. Comme en Belgique de l'Est, ce n'est qu'à partir des années

1970, que les plus importantes d'entre-elles se rassemblent dans un « Comité mosellan du Musée et du Mémorial de la Résistance et de la Déportation » (1973). Si la coordination du milieu résistant mosellan permet d'ériger le « Mémorial de la Résistance et de la Déportation » en 1977, l'absence de cette même coordination empêche toutefois l'émergence d'un musée régional. C'est ainsi que sont créés en Moselle des musées rivaux à Metz (1975) et à Thionville (1984) qui peinent tous les deux à rallier le milieu des anciens résistants. En Alsace les associations d'anciens résistants ne se rassemblent pas durablement en une organisation unique et aucun groupement ne cherche à devenir le porte-parole du milieu résistant. Aucun média mémoriel à vocation régionale (monument, musée, statut juridique) n'est créé dans la région avant les années 2000. C'est donc la coordination réussie ou non des associations d'anciens résistants qui explique en partie les variations dans la culture mémorielle de la « Résistance » des quatre espaces de notre étude.

Il est vrai que les associations d'anciens résistants sont un milieu « atomisé » : elles doivent avoir une véritable motivation pour se rassembler autour d'un projet collectif. Si les conflits et tensions à l'intérieur du milieu associatif des anciens résistants peuvent paralyser ce dernier, la concurrence mémorielle entre anciens résistants et un acteur mémoriel extérieur peut devenir un élément favorisant l'intensification de la mémoire de la « Résistance ». Au Luxembourg, la LPPD entre dès les années 1940 en une concurrence mémorielle soutenue avec la « *Ligue Ons Jongen* », l'association des « enrôlés de force ». Ces derniers cherchent à s'assimiler aux anciens résistants, ce que ceux-ci refusent catégoriquement. Lorsque cette concurrence mémorielle connaît un premier apogée en 1949, la LPPD décide de protester au nom de tous les anciens résistants contre les revendications des « enrôlés de force » et ouvre simultanément son périodique à une grande partie des associations d'anciens résistants. De même, la LPPD revendique depuis les années 1940 un statut juridique pour les anciens résistants, mais ce n'est qu'à partir de 1964, en réaction aux revendications des « enrôlés de force », qu'elle redouble d'efforts pour réaliser ce projet en coordination avec les autres associations d'anciens résistants : c'est ainsi qu'en 1967 le « Titre du Résistant » est adopté. Le même constat vaut pour le « Monument national de la Résistance et de la Déportation » achevé en 1975. Si en Belgique de l'Est, les associations d'anciens résistants se réunissent en 1971 pour la première fois en une organisation unique et parviennent à obtenir un statut juridique spécifique, cette coordination inédite se fait avant tout en réaction aux revendications des « enrôlés de force » qui souhaitent bénéficier d'un statut similaire. En revanche, pour l'Alsace, s'il y a eu des tensions entre les associations d'anciens résistants et celles des « enrôlés de force », elles n'ont quasiment pas laissé de traces et une concurrence mémorielle visible comme

au Luxembourg ou en Belgique de l'Est ne s'est pas développée. En outre, de nombreuses associations d'anciens résistants se solidarisent avec les « enrôlés de force » alsaciens lors du procès de Bordeaux en 1953. Si en 1973 une section bas-rhinoise de l'« Association nationale des combattants volontaires de la Résistance » exige une affirmation publique plus visible des anciens résistants alsaciens face aux « incorporés de force », cette déclaration d'intention reste sans lendemain faute d'une coordination efficace du milieu résistant. Face à l'absence d'une véritable concurrence mémorielle en Alsace on constate que les associations d'anciens résistants peinent à se rassembler et qu'en l'occurrence elles n'initient aucun média mémoriel de la « Résistance » à vocation régionale. En Moselle, les tensions potentielles entre anciens résistants et « enrôlés de force » ont également laissé très peu de traces. Le procès de Bordeaux, lors duquel de nombreuses associations mosellanes d'anciens résistants, au contraire de leurs pairs alsaciens, se désolidarisent ensemble des « enrôlés de force » alsaciens (et mosellans), demeure une exception, et cette coordination reste éphémère. Nous nous sommes pourtant demandé si la coordination des associations d'anciens résistants au sein du « Comité mosellan » à partir de 1973 ne présentait pas aussi une réaction face au développement considérable de la mémoire des « incorporés de force » entamée depuis les années 1960 et qui a incité les associations d'anciens résistants du Luxembourg et de la Belgique de l'Est à se mobiliser davantage. Dans les documents que nous avons consultés, nous n'avons pas trouvé d'indice explicite d'un projet de mobilisation des résistants mosellans face aux « incorporés de force ». Cependant les discours des médias mémoriels mosellans étant exclusivement centrés sur la « Résistance » et surtout la simultanéité chronologique de la création du « Comité mosellan » (1973) par rapport à l'affirmation de l'association alsacienne (1973) et la mobilisation des anciens résistants de la Belgique de l'Est (1971-1974) corroborent cette hypothèse.

La participation politique est un troisième facteur qui incite les associations d'anciens résistants à se mobiliser. Il est vrai qu'elle présente un enjeu ambivalent dans la mesure qu'elle est souvent à l'origine de dissensions au sein du milieu associatif des anciens résistants, mais dans certaines circonstances elle peut aussi favoriser l'intensification de la mémoire de la « Résistance ». Lorsque les anciens responsables du camp de Schirmeck sont jugés en 1953, les anciens résistants sont profondément déçus par les verdicts prononcés, qu'ils considèrent trop cléments. Afin de protester et faire pression contre ces jugements, les associations alsaciennes d'anciens résistants se réunissent ainsi pour la première et unique fois en une « Fédération des associations patriotiques et d'anciens résistants » (FAPAR, 1954), qui est également très active au niveau commémoratif, bien que pour la seule année 1954. En outre, lorsque débute la même année le procès des anciens responsables du camp du Struthof, des associations alsaciennes et

mosellanes d'anciens résistants s'engagent dans un rare projet mémoriel transrégional en organisant l'exposition *Les Forçats d'honneur* à Metz en vue d'influencer le dénouement du procès.

Enfin le processus de la globalisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale est un autre facteur qui peut avoir une influence considérable sur la culture mémorielle de la « Résistance ». Au tournant du siècle, des médias mémoriels émanant des associations d'anciens résistants frôlent l'oubli, comme le « Musée national de la Résistance » (1956) au Luxembourg, le « Musée de la Résistance et de la Déportation » à Thionville (1984) et le musée au Fort de Queuleu à Metz (1975). Les associations d'anciens résistants ancrent ces médias dans un discours local/régional/national en refusant toute ouverture thématique. Mais dans le contexte d'une globalisation croissante, où l'immigration augmente et l'importance des frontières diminue, ce discours mémoriel particulariste interpelle de moins en moins les visiteurs qui se font rares. En outre, si les anciens résistants sont en perte de vitesse pour des raisons de santé et d'âge, ils sont réticents à ouvrir leurs associations à une potentielle relève qui n'a plus de lien direct avec l'engagement résistant de la Seconde Guerre mondiale. Ce n'est que lorsque ces médias mémoriels sont pris en main par de nouveaux acteurs mémoriels (descendants des anciens résistants, historiens, collectivités locales etc.) qu'ils entament une profonde régénération. S'inscrivant désormais dans un discours mémoriel cosmopolite se composant aussi bien d'éléments globaux que nationaux/régionaux/locaux et s'articulant autour de symboles universels tels les droits de l'homme ou les crimes contre l'humanité, ces médias mobilisent de plus en plus la société, comme en témoigne le nombre croissant de visiteurs. En Alsace, la mémoire de la « Résistance » connaît un véritable essor à partir des années 2000, grâce à des acteurs mémoriels comme les collectivités locales, les historiens et les journalistes qui créent de nouveaux médias mémoriels tels le « Mémorial d'Alsace-Moselle » ou le projet de l'AERIA. Oscillant entre des discours locaux, régionaux et globaux, ces médias s'inscrivent également dans le processus de globalisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale et confèrent pour la première fois une visibilité accrue à la mémoire de la « Résistance » en Alsace. En Belgique de l'Est par contre le milieu associatif des anciens résistants s'est effacé presque complètement, sans qu'une relève n'ait pris sa place.

La présence ou l'absence de ces facteurs au Luxembourg, en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est permet ainsi de comprendre les asymétries de la mémoire de la « Résistance » entre ces quatre espaces géographiques.

Au cours de notre étude, nous avons également abordé la question des liens transfrontaliers entre les associations des anciens résistants du Luxembourg, de l'Alsace, de la Moselle et de la Belgique de l'Est. Nous avons vu que les associations d'anciens résistants de la Belgique de l'Est sont complètement isolées des autres territoires et que les liens entre les anciens résistants luxembourgeois, alsaciens et mosellans sont finalement peu développés. L'échange se fait surtout lors des cérémonies commémoratives et d'inauguration de monuments ou de musées. Lorsque des liens plus forts se tissent, cela dépend largement des personnes impliquées. Si l'UNADIF du Bas-Rhin se trouve par exemple dans un échange soutenu avec la LPPD durant la seconde moitié des années 1950, cela s'explique par le simple fait que son président Emile Cremer, qui est à la tête de l'UNADIF bas-rhinoise de 1953 à 1960, est d'origine luxembourgeoise. Il est vrai que des liens se tissent, mais aucune culture mémorielle transfrontalière de la « Résistance » des territoires annexés (de fait) ne voit le jour.

L'étude de la mémoire de la « Résistance » au Luxembourg, en Alsace, en Moselle et en Belgique de l'Est a jusqu'ici très peu attiré l'attention de la recherche scientifique. C'est pourquoi nous avons essayé de combler ce vide dans le domaine des *memory studies*, bien que nous ne prétendions aucunement à l'exhaustivité, car de nombreux aspects restent encore à aborder. Ainsi pour l'Alsace, la Moselle et la Belgique de l'Est, il faudrait encore étudier les liens et relations entre les associations d'anciens résistants de ces régions et les associations et fédérations nationales auxquelles elles sont souvent rattachées. Dans cet ordre d'idées, une étude comparative entre les associations d'anciens résistants des territoires annexés (de fait) et les associations d'anciens résistants des pays occupés serait également prometteuse. De même, il serait intéressant d'élucider le rôle et la place des femmes résistantes dans la mémoire de la « Résistance »¹⁶⁶⁷ et d'effectuer une étude prosopographique du milieu associatif des anciens résistants. Ces angles d'analyse permettraient certainement d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion dans ce champ de recherche et de déterminer d'autres facteurs ayant un impact sur la mémoire de la « Résistance ».

¹⁶⁶⁷ Nous avons traité cette question pour le Luxembourg dans un article en voie de parution. Cf. HOFFMANN Elisabeth, « Des héroïnes délaissées ? Les résistantes dans la mémoire de la Seconde Guerre mondiale au Luxembourg (1945-2015) », in *Femmes et genre au Luxembourg de 1940 à nos jours*, édité par Germaine Goetzinger, Sonja Kmec, Danielle Roster et Renée Wagener, avec le soutien de Cid-Fraen an Gender, Luxembourg, 2018.

Annexes – Tableaux chronologiques des associations d’anciens résistants

Années	Associations d’anciens résistants - Luxembourg	Date de création
1940-1949	<i>Letzeburger Patriote Liga</i> (LPL-Petit)	1940/2001
	<i>Letzeburger Patriote Liga</i> (LPL-Rodesch)	1940/1945
	<i>Letzeburger Patriote Liga</i> (LPL- section belge)	1940/1945
	<i>Letzebuenger Freihétskämpfer</i> (LFK)	1941
	ALWERAJE	1941
	<i>Letzeburger Freihétsbewegung</i> (LFB)	1941
	Formation des Patriotes indépendants luxembourgeois (PI-MEN)	1941
	<i>Letzeburger Vollékslegio'n</i> (LVL)	1941/1971
	<i>Letzeburger Ro'de Le'w</i> (LRL)	1941/1946
	<i>Unio'n</i>	1944/1947
	<i>Federatio'n = P.K.Z.</i>	1944
	Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques luxembourgeois (LPPD)	1944/1945
	Conseil National de la Résistance (CNR)	1945
	Amicale des Anciens de Buchenwald	1945/1960
	Amicale des Anciens Prisonniers politiques luxembourgeois de Mauthausen	1945/1966
	Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois (GIML)	1945
	<i>Letzeburger Énégkét a Widerstand</i> (LE'W)	1946
	Conseil National de la Résistance (CNR)	1946
	Amicale des Anciens Prisonniers politiques et familles de disparus de Sachsenhausen-Oranienburg	1946
	Amicale des KZ Diekirch	1946
	Association luxembourgeoise des Résistants du Chemin de Fer	1946
	Amicale des Concentrationnaires et Prisonnières Politiques luxembourgeoises 1940-1945	1948/1949
1950-1959	Réveil de la Résistance	1950
	Groupement de la Résistance Armée "Les Insoumis - Armée Secrète"	1954
	Les Anciens de Dachau - Luxembourg asbl	1956
	Anciens Maquisards Luxembourgeois en France / Anciens Combattants Volontaires Luxembourgeois de la Résistance Française	1957/1992
1960-1969	Union des Passeurs et Filiéristes Luxembourgeois (UPAFIL)	1960
	Association des Résistants, Passeurs et Filiéristes du Nord	1962
	Amicale des Rescapés et Familles de Disparus d'Auschwitz-Birkenau du GD de Luxembourg/Amicale Auschwitz	1965/1991
	Amicale Neuengamme	1966
	Amicale Natzweiler-Struthof / Amicale des Anciens Prisonniers et des Familles de disparus (Erny Gillen)	1966/1999
	Amicale des Anciens de la Résistance de Differdange et Environs (ARDE)	1967
	Amicale des Anciens de Hinzert, leurs familles descendantes et ayants-droit	1967/1968
1970-1979	Amicale des Anciens Résistants et Réfractaires du Bunker Eisekaul	1975

1980-1989	Amicale Albert Ungeheuer. Les Anciens des Ancizes asbl. Evadés, Réfractaires, Résistants	1984/1989
1990-1999	Amicale des Anciens Prisonniers et des Familles de disparus de Natzweiler-Struthof (Germain Lutz)	1999

Années	Associations d'anciens résistants - Alsace	Date de création
1940-1949	Amicale des anciens Internés politiques des camps de Schirmeck et du Struthof/ Amicale des Internés et Déportés politiques de Schirmeck-Struthof/ Amicale des Anciens Déportés Politiques des Camps de Schirmeck et du Struthof-Natzwiller (1950, Oberlin)	1945/1945- 1946/1949-1967
	Amicale des FFI (commandant Daniel/Paul Winter)	1945-1979
	Amicale des résistants et des internés et déportés politiques de Hochfelden	1945
	Association des Internés et Déportés Politiques d'Alsace (AIDPA)	1945
	Association départementale des anciens Francs-Tireurs et Partisans/ Amicale départementale des anciens combattants FFI-FTPF/ Association nationale des Anciens Combattants de la Résistance – Comité Régional d'Alsace (ANACR)	1945/1946/1954
	Fédération nationale des déportés et internés patriotes / résistants et patriotes – Bas-Rhin / Haut-Rhin (FNDIRP)	1945
	Groupe Jean Cavailles-Association des déportés et résistants de l'Université de Strasbourg	1945
	Association des Alsaciens et Lorrains réfractaires et évadés	1945
	Union des Anciens Résistants du Haut-Rhin (UAR)	1945
	Association de la première résistance d'Alsace-Lorraine (ARAL)	1946
	Amicale des Anciens de la Résistance Combattante du Bas-Rhin FFI du commandant François (ARC)	1946
	Association des Anciens Résistants de la Mairie de Strasbourg	1947
	Fédération nationale des Anciens de la Résistance – Bas Rhin (FNAR)	1948
	Association "Résistance Est"	1948
	Union générale des déportés et internés – Bas-Rhin	1949
	Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance – Bas-Rhin (FNDIR)	années 1940
1950-1959	Association des déportés, internés et familles de disparus – Bas-Rhin / Haut-Rhin (UNADIF)	1950
	Fédération des associations patriotiques et d'anciens résistants (FAPAR)	1954
	Association nationale des Déportées et Internées de la Résistance – Bas-Rhin (ADIR)	1955
1960-1969	Amicale des Déportés du Camp de Schirmeck-Labroque et de ses commandos	1967
1970-1979	Association nationale des Combattants Volontaires de la Résistance – section Alsace (1979 fusion des deux sections départementales) (ANCVR)	1971(BR)/ 1979
	Union départementale des Combattants Volontaires de la Résistance – Bas-Rhin (CNCVR)	1977
2000-2015	Association pour des Etudes sur la Résistance Intérieure des Alsaciens (AERIA)	2002

Années	Associations d'anciens résistants - Moselle	Date de création
1945-1949	Association départementale des déportés et internés (politiques) de la Moselle (ADDIM) / Fédération mosellane des déportés et internés patriotes et résistants / Association des déportés, internés résistants et patriotes de la Moselle (FNDIRP)	1945-1947 / 1947/1955
	Association départementale des anciens Francs-Tireurs et Partisans de la Moselle / Amicale départementale des anciens combattants FFI-FТПF / Association départementale des Anciens combattants de la Résistance (ANACR)	1945 /1946/1954
	Association des Anciens Résistants du "Front National"	1945
	Groupement des FFI de la Moselle (Krieger)	1945
	Union de la Résistance Française (FFI de Juste Scharff)	1946
	Association nationale des Déportées et Internées de la Résistance – Moselle (ADIR)	1946
	Fédération des Insoumis	1946/1948
	Amicale des Résistants et Maquisards du Corps Urbain de Metz	1948?
	Union nationale des Evadés de Guerre et Passeurs – Moselle (UNEG)	1925/1948
	Association des Passeurs	1948
	Fédération nationale des Anciens de la Résistance - section Moselle (FNAR)	1949
1950-1955	Fédération mosellane des Déportés, Internés et Familles de Disparus (UNADIF)	1952
	Union départementale des Combattants Volontaires de la Résistance (CNCVR)	1954
1960-1969	Amicale de l'Espoir Français	1961
	Amicale des Déportés et Familles de Disparus du Camp de Sachsenhausen, Oranienburg et ses Kommandos – Moselle	1965
1970-1979	Amicale des anciens déportés et familles de disparus du Fort de Queuleu / Association du fort de Metz-Queuleu pour la mémoire des internés-déportés et la sauvegarde du site	1971 / 2015
	Comité Mosellan du Musée et du Mémorial de la Résistance et de la Déportation (CM)	1973
1980-1989	Association pour le Musée de la Résistance et de la Déportation Thionville	1980

Années	Associations d'anciens résistants - Belgique de l'Est	Date de création
1945-1949	Association patriotique La Résistance Eupen	1945
	Union patriotique belge d'Eupen et environs	1945
	Prisonniers politiques Section Eupen / Confédération nationale des prisonniers politiques et ayants droit – Eupen (CNPPA)	1946
	Amicale du service D – Eupen	1946
	Fédération des Membres de la Résistance des Dix Communes	1946
	Union de la Résistance et Jeunesse Patriotique Belge – Eupen	1947
	Fédération belge de la Résistance – Eupen	1947
1970-1979	Front commun des résistants au nazisme des régions annexées	1971

Sources

1. Sources non imprimées

1. A. Luxembourg

Centre de documentation et de recherche sur la Résistance (CDRR) :

- Fonds du Conseil national de la Résistance (CNR) (non inventorié)
- Fonds de la Ligue des prisonniers et déportés politiques (LPPD) (non inventorié)

Musée national de la Résistance (MNR) :

- Dossier « Admin. Courrier »

1. B. Alsace

Archives départementales du Bas-Rhin (ADBR) :

- 98 J : Fonds Kleinmann
- 176 J : Fonds de la Brigade Alsace-Lorraine
- 203 J : Fonds de l'Amicale des Anciens de la Résistance Combattante
- 1130 W 991/996 : Fonds des procès-verbaux des commissions DIR
- 2072 W : Fonds de l'Office départemental des anciens combattants et victimes de guerre

Archives départementales du Haut-Rhin (ADHR) :

- 93 J : Fonds de l'Association départementale des déportés, internés, familles des disparus
- 1066 J : Fonds de l'Union nationale des combattants volontaires de la Résistance section Alsace

Archives municipales de Thann (AMT) :

- 1M75 : Monument de la résistance alsacienne au Staufen
- 1M79 : Monument de la résistance alsacienne au Staufen
- 1M710 : Monument de la résistance alsacienne au Staufen
- 1M711 : Monument de la résistance alsacienne au Staufen

Archives du Tribunal d'Instance de Strasbourg, dossiers du registre des associations (TIS DRA) :

- vol. XVI, n° 58 : statuts de l'Union Alsacienne de Rénovation
- vol. XVI, n°59 : statuts de l'Association des internés et déportés politiques d'Alsace
- vol. XVI, n°65 : statuts de l'Amicale des anciens Internés politiques des camps de Schirmeck-Struthof
- vol. XVII, n°12 : statuts de Groupe Jean Cavailles – Association des déportés et résistants de l'Université de Strasbourg
- vol. XVII, n°44 : statuts de l'Association de la première résistance organisée d'Alsace et de Lorraine
- vol. XVII, n°58 : statuts de l'Amicale des Anciens de la Résistance Combattante du Bas-Rhin
- vol. XVII, n°96 : statuts de l'Association des Anciens Résistants de la Mairie de Strasbourg
- vol. XVIII, n°32 : statuts de la Fédération nationale des Anciens de la Résistance, section du Bas-Rhin
- vol. XVIII, n°62 : statuts de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes, section du Bas-Rhin
- vol. XXI, n°42 : statuts de l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus, section du Bas-Rhin

Tribunal d'Instance de Mulhouse :

- vol. V, n°58 : statuts de l'Union des Anciens Résistants

Bibliothèque nationale et universitaire (BNU) :

- MR.10.066 : AIDPA, *Questions alsaciennes*, rapport dactylographié, août 1945

Archives de l'Association pour des Etudes sur la Résistance Intérieure des Alsaciens (AERIA) :

- Fonds de l'Association de la première résistance organisée d'Alsace et de Lorraine (ARAL)
- Fonds Bossler, Archives Résistance-Est et après-guerre

Archives de l'Association des évadés et incorporés de force (ADEIF) du Bas-Rhin :

- Dossier Oradour I
- Dossier Oradour II

1. C. Moselle

Archives départementales de la Moselle (ADM) :

- 67 J : Fonds de la Fédération mosellane des déportés, internés et familles de disparus
- 94 J : Fonds de l'Association des Déportés Internés Résistants et Patriotes de la Moselle

Archives de l'Association pour la Conservation de la Mémoire de la Moselle en 1939/45 (ASCOMEMO) :

- 12 Dep : Comité mosellan musée de Queuleu
- 20 Dep : UNADIF Moselle 1950-1995

Archives de l' « Association pour le Musée de la Résistance et de la Déportation de Thionville ».

1. D. Belgique

Archives de l'Etat à Eupen (AEE) :

- Fonds Stadt Eupen Neuzeit/Nachkriegszeit, Nr. 1376 Politische Gefangene 1945-1970
- Provinzialarchiv, Nr22 : Elections communales de 1964

Archives générales du Royaume (AGR) :

- AA 1311, 1154 : Fonds de la Sûreté d'Etat
- I585 – 1991 : Fonds Min. Intérieur, institutions locales, nominations bourgmestres

2. Sources imprimées

Bulletins de liaison :

- *Bulletin Annuel du Groupement FFI (ORA) de la Moselle* (1957-1958, 1966-1975), ASCOMEMO, Hagondange.
- *D'Unio'n* (1944-1948), journal de l' « Unio'n », BNL, consultable en ligne sur http://www.eluxemburgensia.lu/R/YUJSNLTU1AI3DB2TPR1JGK8RCCHUEE66ECYF7MN6CQVH5PSM7J-01796?func=file&file_name=titleinfo&coll=24, Luxembourg.
- *Echo de la Résistance* (1954-2005), bulletin de liaison de la « Confédération nationale des Combattants Volontaires de la Résistance », BNF, 4-JO-11137, Paris.
- *Echo des Déportés et Internés* (1950-1961), bulletin de liaison de l'« Union nationale des Associations des déportés, internés et familles de disparus » du Bas-Rhin, BNU, M.133.273, Strasbourg.
- *F.N.A.R.* (1949-2003), bulletin de liaison de la « Fédération nationale des Anciens de la Résistance », BNF, FOL-JO-28762, Paris.
- *La Voix de la Résistance* (1945), bulletin de liaison de la « Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques », CDRR, Luxembourg.
- *La Voix des Déportés* (1952-1953), bulletin de liaison de la « Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes » du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, BNF, FOL-JO-7518, Paris.
- *La Voix du Déporté et Interné du Bas-Rhin* (1961-1964), bulletin de liaison de l'« Union nationale des Associations des déportés, internés et familles de disparus » du Bas-Rhin, BNU, M.501.078, Strasbourg.
- *La Voix du Déporté et Interné politique d'Alsace* (1947-1948), bulletin de liaison de la « Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes » du Haut-Rhin, BNF, FOL-JO-5027, Paris.
- *L'Effort. Bulletin officiel de la Confédération nationale des prisonniers politiques et ayants droit* (1946-1984), CEGESOMA, Rd1.130, Bruxelles.
- *Le Réfractaire. Organe de liaison des réfractaires, passeurs et évadés de la Moselle* (1946), bulletin de liaison de la « Fédération des Insoumis de la Moselle », ASCOMEMO, Hagondange.

- *Les Sacrifiés. Bulletin mensuel de la Fédération des Victimes du Nazisme enrôlées de Force*, (1962-2016), BNL, LV 17, Luxembourg.
- *L'Evadé* (1921-2005), bulletin de liaison de l' « Union nationale des Evadés de Guerre et Passeur », BNF, JO-82516, Paris.
- *L'Invalide* (1950–2005), bulletin de liaison du « Bund der Kriegsbeschädigten und Kriegshinterbliebenen der belgischen Ostkantone », Archives de l'Etat, E.1.61.3–E.1.61.7, Eupen.
- *Ons Jongen. Organe de la Ligue des conscrits luxembourgeois réfractaires au service militaire allemand / Ligue des réfractaires et déportés militaires luxembourgeois* (1944-1951), BNL, consultable en ligne sur: http://www.eluxemburgensia.lu/R/GBC6GIPB7N1BTC53NC7NEBIXTU5E6XACMHC37UV28PUE4BNAVQ-02113?func=file&file_name=titleinfo&coll=23, Luxembourg.
- *Rappel* (1946-2006), bulletin de liaison de la « Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques », MNR, Luxembourg.
- *Résistance-France* (1966-2010), bulletin de liaison de l' « Association nationale des Combattants Volontaires de la Résistance », BNF, 4-JO-20413, Paris.
- *Servir* (1949-1951 / 1965-1968), bulletin de l' « Union nationale des Evadés de Guerre et Passeurs » alsacienne, BNU, M.42.342, Strasbourg.
- *Unio'n vun de Lëtzeburger Freihetsorganisatio'nen* (1951-1983), BNL, LV 37, Luxembourg.

Journaux :

- *Annuaire de Lorraine Moselle 1948*, Nancy, A. Humblot & Cie, 1948
- *Bulletin d'information*
- *Dernières Nouvelles d'Alsace*
- *Grenz-Echo*
- *Journal officiel*
- *L'Alsace*
- *Le Lorrain*
- *Le Républicain Lorrain*
- *Luxemburger Wort*
- *Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg*

- *Moniteur belge*
- *Tageblatt*

Ouvrages/articles :

APPEL Maurice (et al.), *Les PRO de la Moselle (1940-1945)*, Metz, Editions Serpenoise, 1996.

ARC, *La Résistance combattante du Bas-Rhin, FFI du commandant François, documents et témoignages, résistance sous l'Annexion et combats de la Libération*, Strasbourg, ARC, 1983.

BOSSELER, Nicolas, STEICHEN, Raymond (éd.), *Livre d'Or de la Résistance luxembourgeoise de 1940-1945*, Esch-sur-Alzette, LPPD, 1952.

BURGER Léon,

- *Le Groupe Mario, une page de la Résistance Lorraine*, Imprimerie Hellenbrand, Metz, 1965 ;
- *Tragédies mosellanes. Le fort de Queuleu à Metz*, Metz, Imprimerie Hellenbrand, 1973 ;
- *En Moselle : résistance et tragédies pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Metz, Imprimerie Hellenbrand, 1976.

Congrès Nationaux FNDIR-UNADIF, Metz, 7-10.06.1963.

Créer une association en Alsace-Moselle, La Collection des Outils d'information CPCA SARA, édition février 2017.

DANDRIFOSSE Paul, *Nos terres volées en 1940. Playdoyer pour une vraie libération*, Neufchâteau, Weyrich, 2015.

DELBO Charlotte, *Auschwitz et après. Mesure de nos jours*, (3^e volume), France, Les Editions de Minuit, (1971), 2013.

GRÜNINGER Gaston, « Témoignage sur l'Amicale FFI, anciennement Ile Compagnie de Dornbach », in *Bulletin historique de la ville de Mulhouse*, 1986, tome 2, p. 155-159.

Inauguration du Mémorial Départemental de la Résistance et de la Déportation, Metz-Fort Queuleu, 19-20.11.1977.

Inauguration du Monument aux Morts et du Musée National de la Résistance, 22.07.1956.

KAH Joseph, *Monument de la Résistance alsacienne*, [1949].

KOLL Jos, *Le Luxembourg et sa Résistance. Hémechtsstëmmongen a Résistenzbiller*, Luxembourg, Unio'n, 1946.

MASSENAUX Guillaume, *La Résistance à Baelen et Membach*, Eupen, Bibliothèque baelenoise, n°3, 1982.

RATHS, Aloyse, « Die Resistenz einer Nation », in GERGES Martin (dir.) *Mémorial 1989 : la société luxembourgeoise de 1839 à 1989*, Luxembourg, Les publications mosellanes, 1989, p. 156-161.

TOUSSAINT Heinrich, *Verlorene Jahre (Schicksale einer Kriegsgeneration im Grenzland. Bd.1)*, Eupen, Editions du Grenz-Echo 1987, *Bittere Erfahrungen (Schicksale einer Kriegsgeneration im Grenzland. Bd. 2)*, Eupen, Editions du Grenz-Echo, 1987.

UNADIF, *Aux déportés mosellans*, Metz, 1957.

UNIO'N, *L'épopée des sans-uniformes*, s.l., Unio'n, 1979

WINTGENS Leo, *Honneur aux Passeurs*, Centre de documentation de la Résistance au nazisme, Montzen, 1990 ; *Le Journal de Germaine Demoulin. Montzen 18.01.1941-15.09.1944. Chronique d'une famille de passeurs*, Montzen, 2006.

XXVIIIe Congrès national des Combattants Volontaires de la Résistance Strasbourg, 01-04.10.1983, Schirmeck, 1983.

BNU, M.AFFICHE.1.666 : affiche de l' « Association des Internés et Déportés Politiques d'Alsace ».

3. Entretiens

- Entretien avec Lucien Blau, historien, Dudelange, le 02.01.2016.
- Entretien avec Théo Bohrmann, membre de l'ANACR-Alsace, Strasbourg, le 16.06.2015.
- Entretien avec Paul Dostert, historien et ancien directeur du CDRR, Luxembourg, 02.12.2016.
- Entretien avec Hubert France, ancien président de la FNDIRP-Bas-Rhin, Strasbourg, le 04.08.2016.
- Entretien avec Barbara Hesse, directrice du MAM, Schirmeck, le 28.07.2016.
- Entretien avec Serge Hoffmann, historien, Urspelt, le 17.02.2016.
- Entretien avec Frédérique Nau-Dufour, directrice du CERD, Natzwiller, le 27.06.2016.
- Entretien avec Eric Le Norman, historien à l'AERIA, Strasbourg, le 26.07.2016.
- Entretien avec Raymond Olf, ancien président de l'ANACR-Alsace, Strasbourg, le 20.04.2015.
- Entretien avec Jean Pirsch, président de la LPPD, Schiffflange, le 08.01.2016.
- Entretien avec Alfred Wahl, historien, Strasbourg, le 04.12.2017.
- Entretien avec Philippe Wilmouth, président d'ASCOMEMO, Hagondange, le 25.11.2015.

Bibliographie

Mémoire

ASSMANN, Aleida,

- *Erinnerungsräume: Formen und Wandlungen des kulturellen Gedächtnisses*, Munich, C.H. Beck, 1999 ;
- *Der lange Schatten der Vergangenheit. Erinnerungskultur und Geschichtspolitik*, Munich, C.H. Beck, 2006 ;
- *Geschichte im Gedächtnis. Von der individuellen Erfahrung zur öffentlichen Inszenierung*, Munich, C.H. Beck, 2007 ;
- *Das neue Unbehagen an der Erinnerungskultur*, Munich, C.H. Beck, 2013 ;
- *Formen des Vergessens*, Göttingen, Editions Wallstein, 2016.

ASSMANN Jan, HÖLSCHER Tonio (Ed.), *Kultur und Gedächtnis*, Francfort sur le Main, Suhrkamp, 1988.

ASSMANN Jan, *Das kulturelle Gedächtnis. Schrift, Erinnerung und politische Identität in frühen Hochkulturen*, Munich, C. H. Beck, 1992.

BEIER-DE-HAAN Rosmarie, *Erinnerte Geschichte – Inszenierte Geschichte*, Francfort sur le Main, Suhrkamp, 2005.

BOER Pim, FRIJHOFF Willem (Ed.) *Lieux de mémoire et identités nationales*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 1993.

CHAUMONT Jean-Michel, *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997, 2010.

CLAISSE Stéphanie, « Reconnaissance sociale et problèmes historiques », in YPERSELE (van) Laurence (dir.), *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris, Editions PUF, 2006, p. 103-131.

CORNELIEßEN Christoph, « Erinnerungskulturen », in *Docupedia-Zeitgeschichte*, 2012. (URL: <http://docupedia.de/zg/>)

CROWNSHAW Rick (dir.), « Transcultural Memory », in *Parallax*, 17, 4, 2011.

DETH Jan (van), « Politische Partizipation », in KAINA Viktoria, RÖMMELE Andrea (dir.), *Politische Soziologie. Ein Studienbuch*, Wiesbaden, Editions VS-Verlag, 2009, p. 141–162.

ERLL, Astrid,

- *Kollektives Gedächtnis und Erinnerungskulturen : eine Einführung*, Stuttgart, J.B. Metzler Editions, 2005 ;
- « Regional integration and (trans)cultural memory », in *Asia Europe Journal*, n°8, 2010, p. 306-315 ;
- « Travelling Memory : Whither Memory Studies ? », in *Phallax*, n°17, 2011, p. 4-18.

ERLL Astrid, NÜNNING Ansgar (dir.), *Medien und kulturelle Erinnerung / Media and Cultural Memory*, Berlin et New York, Editions de Gruyter, 2000.

FEINDT Gregor (et al.), « Entangled memory : towards a third wave in memory studies », in *History and Theory*, n°53, février 2014, p. 24-44.

FRANÇOIS Etienne, SCHULZE Hagen (Ed.), *Deutsche Erinnerungsorte*, 3 volumes, Munich, C.H. Beck, 2001.

GRANDJEAN Geoffrey, « Introduction », in GRANDJEAN Geoffrey et JAMIN Jérôme (dir.), *La concurrence mémorielle*, Paris, Armand Collin, 2011, p. 9-20

GUDEHUS Christian, EICHENBERG Ariane, WELZER Harald, *Gedächtnis und Erinnerung. Ein interdisziplinäres Handbuch*, Stuttgart, Weimar, 2010.

HALBWACHS, Maurice,

- *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, F. Alcan, 1925 ;
- *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel Editions, 1950, 1997.

KMEC Sonja, MAJERUS Benoît, MARGUE Michel, PEPORTE Pit (dir.), *Dépasser le cadre national des "lieux de mémoire" : innovations méthodologiques, approches comparatives, lectures transnationales = nationale Erinnerungsorte hinterfragt : methodologische Innovationen, vergleichende Annäherungen, transnationale Lektüren*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2009

KMEC Sonja, « L'impossible authenticité. La pédagogie prise au piège entre histoire, mémoire et souvenir », in *Histoire et Mémoire. Les Cahiers du CDREF*, N°3, Luxembourg, Centre de Documentation et de Recherche sur l'enrôlement forcé, 2011, p. 36-44.

LEVY Daniel, SZNAIDER Natan, *Erinnerung im globalen Zeitalter: Der Holocaust*, Francfort sur le Main, Suhrkamp, 2007.

MAJERUS Benoît, « Lieux de mémoire – A European transfert story », in BERGER Stefan, NIVEN Bill, *Writing the History of Memory*, London Bloomsbury Academic, 2014, p. 117-130.

NOËL Lise, *L'intolérance. Une problématique générale*, Québec, Les Editions du Boréal, 1989.

NORA Pierre, *Les lieux de la mémoire* (7 volumes), Paris, Gallimard Editions, 1984-1992.

OFFENSTADT Nicolas (dir.), *Les mots de l'historien*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2009.

OESTERLE Günter (dir.), *Erinnerung, Gedächtnis, Wissen. Studien zur kulturwissenschaftlichen Gedächtnisforschung*, Göttingen, Editions Vandenhoeck & Ruprecht, 2005.

RAPHAEL Lutz, *Geschichtswissenschaft im Zeitalter der Extreme. Theorien, Methoden, Tendenzen von 1900 bis zur Gegenwart*, Munich, Editions C.H.Beck, 2010.

RICOEUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil Editions, 2000.

ROUSSEAU Frédéric (et al.), *Pratiquer la muséohistoire. La guerre et l'histoire au musée. Pour une visite critique*, Québec, Editions Athéna, 2012.

ROUSSO Henry,

- *La dernière catastrophe. L'histoire, le présent, le contemporain*, Paris, Editions Gallimard, 2012 ;
- *Face au passé. Essais sur la mémoire contemporaine*, Paris, Editions Belin, 2016.

TAI, Hue Tam Ho, « Remembered Realms. Pierre Nora and French National Memory », in *American Historical Review*, 2001, n°3, p. 906-922.

TODOROV, Tzvetan, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1995.

WAGENER Renée, « Familial Discussions in the Context of Memory Research on the Second World War. Expectations and Disappointments », in BOESEN Elisabeth (et al.), *Peripheral Memories, Public and Private Forms of Experiencing and Narrating the Past*, Bielefeld 2012, p. 69-94.

WINTER Jay, « Die Generation der Erinnerung. Reflexionen über den "Memory-Boom" in der zeithistorischen Forschung », in *Werkstatt Geschichte*, 2001, n°30, p. 5–16.

Méthodologie

BUBLITZ Hannelore, *Diskurs*, Bielefeld, transcript Verlag, 2003.

JULIEN Elise, « Le comparatisme en histoire. Rappels historiographiques et approches méthodologiques », in *Hypothèses*, 2005, n°1, p. 191-201.

KAELBLE Hartmut,

- *Der historische Vergleich. Eine Einführung zum 19. und 20. Jahrhundert*, Francfort-sur-le-Main, Editions Campus, 1999 ;
- « Historischer Vergleich », in *Docupedia-Zeitgeschichte*, 14.8.2012, p. 1-11

LANDWEHR Achim, *Historische Diskursanalyse*, Frankfurt am Main, 2008.

WERNER Michael et ZIMMERMANN Bénédicte,

- « Vergleich, Transfert, Verflechtung. Der Ansatz der *Histoire croisée* und die Herausforderung des Transnationalen », in *Geschichte und Gesellschaft*, 2002, 28, p. 607-636 ;
- « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58, nr. 1 (2003), pp. 7-36 ;
- « Beyond Comparison: Histoire Croisée and the Challenge of Reflexivity », in *History and Theory*, n°1, vol. 45, février 2006, p. 30-50.

Europe

BUCHINGER Kerstin (et.al.) (dir.), *Europäische Erinnerungsräume*, Francfort-sur-le-Main, Editions Campus, 2009.

ECHTERNKAMP Jörg, MARTENS Stefan, *Der Zweite Weltkrieg in Europa: Erfahrung und Erinnerung*, Paderborn, Schöningh, 2007.

KERSHAW Ian, *Der NS-Staat*, Hambourg, Editions Nikol, 1994.

FRANK Robert, GOTOVITCH José (dir.), *La Résistance et les Européens du Nord*, Bruxelles, Editions du CEGES, 1994.

GILZMER Mechthild (éd.), *Widerstand und Kollaboration in Europa*, Münster, Editions Lit, 2004.

GILZMER Mechthild, KMEC Sonja (éd.), *Histoire partagée-mémoire divisée ? Erinnerungskultur in grenzüberschreitender Perspektive*, Sarrebruck, universaar, 2016.

GROSBOIS Thierry, *Idées, réseaux et politiques européennes dans la résistance et en exil (1940-1945) en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas*, thèse de doctorat sous la direction de René Leboutte, Université du Luxembourg, 2010.

HENKE Klaus-Dietmar, WOLLER Hans, *Politische Säuberung in Europa. Die Abrechnung mit Faschismus und Kollaboration nach dem Zweiten Weltkrieg*, Munich, 1991

HOCKERTS Hans-Günter, « Die Entschädigung für NS-Verfolgte in West- und Osteuropa », in HOCKERTS Hans-Günter (et al.) (éd.), *Grenzen der Wiedergutmachung. Die Entschädigung für NS-Verfolgte in West- und Osteuropa 1945-2000*, Göttingen, Editions Wallstein, 2006, p. 7-58.

HOFFMANN Elisabeth, KLOS Eva Maria, « "Résistant(e)s" et "Malgré-nous" : parler de la violence de la Seconde Guerre mondiale en Moselle et au Luxembourg de 1953 aux années 1980 », in *Histoire@Politique*, mai-août 2017, n° 32, [www.histoire-politique.fr]

KESTELOOT Chantal, « The role of war in national societies : The examples of Belgium, Luxembourg and the Netherlands », in ECHTERNKAMP Jörg, MARTENS Stefan, (dir.), *Experience and Memory. The Second World War in Europe*, New York, Oxford, Berghan Books, 2010, p. 21-39.

KLOS Eva Maria,

- *Umkämpfte Erinnerung. Die Zwangsrekrutierung im Zweiten Weltkrieg in Erinnerungskulturen Luxemburgs, Ostbelgiens und des Elsass (1944-2015)*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Pierre Lehnert et Lutz Raphaël, Universités du Luxembourg et de Trèves, 2017 ;
- « Die Zwangsrekrutierung in Westeuropa : Deutungskämpfe in der Geschichtsschreibung von 1944 bis heute », in *Hémecht*, 2017, n°3-4, p. 359-371.

LAGROU Pieter,

- « Memory and National Identity. Myths of Resistance and Martyrdom in Belgium and the Netherlands », in FRANK Robert (et.al.), *La Résistance et les Européens du Nord*, 1994, p. 444-453 ;
- « Le retour des survivants des camps de concentration aux Pays-Bas et en Belgique : de l'ostracisme à l'héroïsation », in MATARD-BONUCCI Marie-Anne (et.al.), *La Libération des camps de concentration et le retour des Déportés*, Bruxelles, 1995, p. 109-122 ;
- « La Résistance et les conceptions de l'Europe 1945-1965. Anciens résistants et victimes de la persécution face à la Guerre froide, au problème allemand et à l'intégration européenne », in *CHTP-BEG*, n°2, 1997, p. 155-197.
- « Historiographie de guerre et historiographie du temps présent : cadres institutionnels en Europe occidentale, 1945-2000 » in *Bulletin du Comité international d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, vol. 30-31, 1999-2000, pp. 191-215 ;
- *Mémoires patriotiques et occupation nazie. Résistants requis et déportés en Europe occidentale (1945-1965)*, Bruxelles, Editions Complexe, 2003 ;
- « Ou comment se constitue et se développe un nouveau champ disciplinaire », in *La revue d'histoire du CNRS*, 2003, n°9, <http://histoire-cnrs.revues.org/561>;
- « Les politiques de la mémoire. La Résistance comme mythe collectif dans la France, la Belgique et les Pays-Bas de l'après-guerre (1945-1965) », in DUMÉNIL Anne (et.al.), *1914-1945. L'ère de la guerre. Tome 2 1939-1945*, Paris, Agnès Viénot Editions, 2004, p. 261-289 ;
- « De l'histoire du temps présent à l'histoire des autres » Comment une discipline critique devint complaisante », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2013/2, N° 118, p. 101-119.

LEGGEWIE Claus, LANG Anne, *Der Kampf um die europäische Erinnerung : Ein Schlachtfeld wird besichtigt*, Munich, Editions CH Beck, 2011.

LINGEN Kerstin (von) (dir.), *Kriegserfahrung und nationale Identität in Europa nach 1945 : Erinnerung, Säuberungsprozesse und nationales Gedächtnis*, Paderborn, Editions Ferdinand Schöningh, 2009.

SCHIRMANN Sylvain, *Annexion et nazification en Europe*, actes du colloque de Metz, 7-8 novembre 2003, CRHCEO, Université de Metz, 2003.

SEMELIN Jacques, *Sans armes face à Hitler. La résistance civile en Europe 1939-1943*, Paris, 1989.

STROH Frédéric, QUADFLIEG Peter M. (éd.), *Incorporation de force dans les territoires annexés par le IIIe Reich*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2016.

WAHL Alfred, *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, actes de colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, Metz, Centre de Recherche histoire et civilisation, 1984.

WINSTEL Tobias, « Vergangenheit verjährt nicht. Über Wiedergutmachung », in *APuZ*, 2013, n° 25/26, p. 3-8.

Luxembourg

ALZIN, René, *La résistance contre le nazisme au Grand-Duché de Luxembourg de 1940 à 1945*, mémoire de licence, Ecole royale militaire de Bruxelles, 1966.

ARTUSO Vincent,

- *La collaboration au Luxembourg durant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945). Accommodation, adaptation, assimilation*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang Editions, 2013 ;
- « L'épuration dans le *Tageblatt* » in SCUTO Denis, STEICHEN Yves, LESCH Paul (dir.), *Un journal dans son siècle. Tageblatt 1913-2013*, Esch-sur-Alzette, Editions Le Phare, 2013, p. 137-145 ;
- « Pas de bons historiens sans bons archivistes », in *Tageblatt* du 18.19.02.2017, p. 6 ;
- « Dépasser le tabou de la Résistance », in *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 2017, n°373, p. 50-52, ici p. 50 ;
- « La Collaboration dans l'historiographie luxembourgeoise », in *Hémecht*, 2017, n°3-4, p. 335-346 ;
- « Les épurations au Luxembourg (1944-1955). Purifier, enquêter, oublier » [à paraître].

BLASCHETTE John, *La relance de la vie politique au Grand-Duché de Luxembourg après la Deuxième Guerre mondiale*, Luxembourg, 1976.

BLAU Lucien,

- *La résistance au Grand-Duché de Luxembourg 1940-45. Sociologie, idéologies et programmes*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Alfred Wahl, Université de Metz, 1984;
- « La pensée politique de la Résistance », in *Lëtzebuenger Almanach '87*, Luxembourg, Editions Guy Binsfeld, 1987, p. 282-292 ;
- *Histoire de l'extrême-droite au Grand-Duché de Luxembourg au XXe siècle*, Esch-sur-Alzette, Editions Le Phare, 1998.

BOUSSER Daniel, *La Résistance au Grand-Duché de Luxembourg pendant la Deuxième Guerre mondiale. L'Union des mouvements de résistance luxembourgeois*, mémoire de maîtrise sous la direction de José Gotovitch, Université libre de Bruxelles, 2004.

CANDIDI, Gino, *La résistance du peuple luxembourgeois*, Luxembourg, LPPD, 1977.

CERF Paul,

- *De l'épuration au Grand-Duché de Luxembourg après la Seconde Guerre mondiale*, Luxembourg, Editions Saint-Paul, 1980 ;
- « La Résistance au Grand-Duché de Luxembourg : la fin des images d'Épinal ? », in *d'Lëtzebuenger Land* du 03.05.1985, p. 8-9 ;
- « Ne touche pas à mon histoire (contemporaine) », in *d'Lëtzebuenger Land* du 23.10.1987, p. 25.

CHRISTOPHORY Jules, *Radioscopie de la littérature luxembourgeoise sur la Seconde Guerre mondiale : bibliographie annotée des publications autonomes des quarante dernières années*, Luxembourg, RTL éditions, 1987.

DOSTERT Paul,

- *Luxemburg zwischen Selbstbehauptung und nationaler Selbstaufgabe : die deutsche Besatzungspolitik und die Volksdeutsche Bewegung 1940-1945*, Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 1985 ;
- « La Résistance luxembourgeoise pendant la seconde guerre mondiale et la reprise politique de 1944/45 », in *Les années trente, base de l'évolution économique, politique et sociale du Luxembourg d'après-guerre ?*, actes du colloque de l'ALEH du 27-28 octobre 1995, Editions Saint-Paul, 1996, pp. 25-50 ;
- « Vive Letzebuerg – Vive Charlotte : La résistance patriotique contre l'occupant allemand (1940-1945) », in *Les courants politiques et la Résistance: continuités ou rupture ?*, Luxembourg, Archives nationales, 2003, p. 365-383.

... et wor alles net esou einfach : Questions sur le Luxembourg et la Deuxième Guerre mondiale : contributions historiques accompagnant l'exposition : Fragen an die Geschichte Luxemburgs im Zweiten Weltkrieg : ein Lesebuch zur Ausstellung, Publications scientifiques du Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg ; t. X, Luxembourg, Musée d'histoire de la Ville, 2002.

FRANZ Norbert, « Der deutsch-luxemburgische Vertrag vom 11. Juli und die westliche Reparationspolitik nach dem Zweiten Weltkrieg », in *... et wor alles net esou einfach : Questions sur le Luxembourg et la Deuxième Guerre mondiale : contributions historiques accompagnant l'exposition : Fragen an die Geschichte Luxemburgs im Zweiten Weltkrieg : ein Lesebuch zur Ausstellung, Publications scientifiques du Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg ; t. X, Luxembourg, Musée d'histoire de la Ville, 2002, p. 304-314.*

GERGES Martin (dir.) *Mémorial 1989 : la société luxembourgeoise de 1839 à 1989*, Luxembourg, Les publications mosellanes, 1989.

HERCHEN, Arthur, *Manuel d'histoire nationale à l'usage de l'enseignement, Luxembourg, 1918, réédité et augmenté jusqu'en 1972.*

HIRSCH Mario, « Zur Gründung des Centre de documentation et de recherche sur la Résistance – Eine verpasste Gelegenheit », in *d'Letzebuerg Land* du 13.12.2002.

HOFFMANN Elisabeth,

- *La mémoire de la Résistance au Luxembourg (1940-1945) – depuis 1945 à nos jours*, mémoire de master sous la direction de Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2012-2013 ;
- « Le lourd héritage de la Seconde Guerre mondiale (1945-années 1980) », in SCUTO Denis, STEICHEN Yves, LESCH Paul (dir.), *Un journal dans son siècle. Tageblatt 1913-2013*, Esch-sur-Alzette, Editions Le Phare, 2013, p. 193-200 ;
- « Les anciens résistants, les historiens et la “grève générale“ : une mémoire controversée (1946-2002) », in Musée national de la Résistance (dir.), « *Grève générale* » *Mouvements de grève au Luxembourg août-septembre 1942* », Luxembourg, Editions op der Lay, 2017, p. 146-153 ;
- « La médiation de l'histoire de la “Résistance“ au Luxembourg : une lente émancipation », in *Hémecht*, 2017, n°3-4, p. 347-358 ;
- « Des héroïnes délaissées ? Les résistantes dans la mémoire de la Seconde Guerre mondiale au Luxembourg (1945-2015) », in *Femmes et genre au Luxembourg de 1940 à nos jours*, édité par Germaine Goetzinger, Sonja Kmec, Danielle Roster et Renée

Wagener, avec le soutien de Cid-Fraen an Gender, Luxembourg, 2018 [en voie de parution].

HOFFMANN Elisabeth, MAJERUS Benoît, « 'Nation branding' avant la lettre. Le 10 octobre 1941 dans la mémoire collective luxembourgeoise », in *Die Warte. Perspectives* du 06.10.2016, p. 2-4.

HOFFMANN Serge,

- *La résistance dans le Grand-Duché de Luxembourg pendant la Deuxième Guerre mondiale : analyse de l'organisation de résistance LVL*, Mémoire dans le cadre du stage pédagogique, Bettembourg, 1976 ;
- *Le mouvement de résistance LVL au Luxembourg*, Luxembourg. Archives nationales du Luxembourg, 2004.

KARTHEISER Gilles, *Die Umsiedlung Luxemburger Familien 1942-1945: Von der numerischen und namentlichen Erfassung bis zur Beschreibung des Lagerlebens anhand von Zeitzeugenberichten*, Sarrebruck, AV Akademikerverlag, 2013.

KAYSER Steve (éd.), *Amicale Natzweiler-Struthof 1966-2008. Plus de 40 ans de travail de mémoire*, Luxembourg, Editions Saint-Paul, 2003.

KLOS Eva Maria, *Militärische Zwangsrekrutierung in Luxemburg (1942-1945) in der nationalen Erinnerungskultur*, mémoire de master sous la direction de Olaf Blaschke et de Morten Reitmayer, Université de Trèves, 2013.

KMEC Sonja et al. (éd.),

- *Lieux de mémoire au Luxembourg. Vol. 1 : Usages du passé et construction nationale Luxembourg*, Editions Saint-Paul, 2007 ;
- *Lieux de mémoire au Luxembourg. Vol. 2 : Jeux d'échelles*, Luxembourg, Editions Saint-Paul, 2012.

KMEC Sonja, MAJERUS Benoît, « Les monuments de la Deuxième Guerre mondiale », in BOUSCH Patrick (et al.) (dir.), *Der Luxemburg Atlas - Atlas du Luxembourg*, Cologne, Editions Emons, 2009, p. 28-29.

KOCH-KENT Henri,

- *Sie boten Trotz. Luxemburger im Freiheitskampf 1939-1945*, Luxembourg, Imprimerie Hermann, 1974 ;
- *Halte à la falsification de l'Histoire. Le procès Gomand (1945-1947) : 114 témoins contre le gouvernement luxembourgeois en exil*, Luxembourg, Imprimerie Hermann, 1988 ;
- *Putsch à Luxembourg ?*, Luxembourg, Imprimerie Hermann, 1990.

KRIER Emile,

- *Deutsche Kultur- und Volkstumspolitik von 1933-1940 in Luxemburg*, thèse de doctorat sous la direction de Jean Schoos et Hans-Adolf Jacobsen, Université de Bonn, 1978 ;
- « Widerstand in Luxemburg », in VAN ROON Ger (dir.), *Europäischer Widerstand im Vergleich: die internationalen Konferenzen in Amsterdam*, Berlin, Editions Siedler, 1985 ;

- « Luxemburg am Ende der Besatzungszeit und der Neuanfang », in DÜWELL Kurt, MATHEUS Michael (dir.), *Kriegsende und Neubeginn. Westdeutschland und Luxemburg zwischen 1944 und 1947*, Stuttgart, Editions Franz Steiner, 1997, p. 69-95.

Les courants politiques et la Résistance : continuités ou rupture ?, Actes du colloque international, Esch-sur-Alzette, avril 2002, Luxembourg, Archives nationales, 2003.

LIMPACH Marc, KASYER Marc,

- *Wir glauben an die Demokratie. Albert Wingert, Resistenzler*, Luxembourg, Editions d'Lëtzebuurger Land, 2004 ;
- « Überlegungen zur "Putschaffaire" und zur luxemburgischen "Nachkriegsmalaise" », in *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 2005, n°251, p. 36-42.

MAJERUS Benoît,

- « La grève générale », in KMEC Sonja et al. (éd.), *Lieux de mémoire au Luxembourg. Vol. 1 : Usages du passé et construction nationale Luxembourg*, Editions Saint-Paul, 2007, p. 153-158 ;
- « Besetzte Vergangenheiten. Erinnerungskulturen an den Zweiten Weltkrieg in Luxemburg – eine historiographische Baustelle », in *Hémecht*, 64, nr. 3, 2012, p. 23-43.

MARGUE Michel, « Lieux de mémoire au Luxembourg, lieux de mémoire en Europe », in MAJERUS Benoît et al. (eds.), *Dépasser le cadre national des « Lieux de mémoire »*. *Innovations méthodologiques, approches comparatives, lectures transnationales*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2009.

MAJERUS, Pierre, *Le Luxembourg indépendant. Essai d'histoire politique contemporain et de droit international public*, Luxembourg, J. Beffort, 1945.

MERSCH, Carole, *Le national-socialisme et la presse luxembourgeoise de 1933 à 1940*, Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 1977.

MEß Kathrin, "... als fiel ein Sonnenschein in meine Zelle". *Das Tagebuch der Luxemburgerin Yvonne Useldinger aus dem Frauen-KZ Ravensbrück*, Berlin, Metropol, 2008.

MEYERS Géry, *La résistance luxembourgeoise et le renseignement de 1940 à 1944*, mémoire de maîtrise, Paris IV, 1999.

PAULY Michel,

- « La Résistance démythifiée », in *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 1985, n°77, p. 45-47 ;
- « Historikerfehde », in *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 1987, n°95, p. 40;
- *Geschichte Luxemburgs*, Munich, Editions CH Beck, 2011.

PERUZZI Luigi, *Mes Mémoires. Un antifasciste italien déporté au SS-Sonderlager Hinzert raconte*, (traduit de l'italien par Véronique Igel, présenté et annoté par Denis Scuto), Esch-sur-Alzette, Editions Le Phare, 2002.

REDING-NIELES, Jeanne, *Les mouvements de résistance face à l'occupation allemande au Luxembourg : 1940 – 1944*, Mémoire dans le cadre du stage pédagogique, Leudelange, 1972.

SCHANEN Marc, *La résistance au Grand-Duché de Luxembourg pendant la Seconde Guerre Mondiale les mouvements de résistance LPL (Letzeburger Patriote Liga)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Chantal Metzger, Université Nancy II, 2004.

SCHOENTGEN Marc,

- « Zwischen Erinnerung und Vergessen. Das Gedenken an den Zweiten Weltkrieg in den 1950er Jahren », in WEY Claude, *Le Luxembourg des années 1950. Une société de petite dimension entre tradition et modernité*, Luxembourg, Publications scientifiques du Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg, 1999, p. 265-294 ;
- « Die Resistenzorganisationen in Luxemburg nach dem 2. Weltkrieg », in *Les courants politiques de la Résistance : continuités ou ruptures*, colloque international à Esch-sur-Alzette 24-26.04.2002, Luxembourg, Archives nationales du Luxembourg, 2003.

SCUTO Denis,

- « Monumenter, Fändelen, Blumen – Mee wéi behalen mer d'Erënnerung ? », dossier spécial, in *Tageblatt*, 10.05.2001 ;
- « Mémoire et histoire de la Seconde Guerre mondiale au Luxembourg. Réflexions sur une cohabitation difficile », in *Hémecht*, 2006, n°4, p. 499-513 ;
- *Chroniques sur l'an 40. Les autorités luxembourgeoises et le sort des juifs persécutés*, Luxembourg, Fondation Robert Krieps, 2016 ;
- « “Die Zeit, in der wir leben“ (1972). Un plaidoyer avant-gardiste de Marcel-Engel pour un Institut d'histoire du temps présent », in *Les Cahiers luxembourgeois*, 2017, n°1, p. 97-107.

SPANG Paul, « Gustav Simons Ende », in *Hémecht*, 1992, n°3, p. 303–317.

THOMAS, Bernard, « Bruchstellen. Chronik des Escher Resistenzmuseums », in *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 2010, n°299, p. 12-18.

TRAUSCH Gilbert,

- *Le Luxembourg à l'époque contemporaine*, Luxembourg, Editions Bourg-Bourger, 1975 ;
- « Le “referendum“ du 10 octobre 1941 dans sa signification historique » ; « L'enjeu du “referendum“ du 10 octobre 1941 : l'identité luxembourgeoise » ; La “grève générale“ du 31 août 1942 dans sa signification historique » ; « La grève du 31 août 1942, une grande date dans l'histoire de notre peuple » ; « Espoirs et déceptions, la libération dans sa dimension politique », in *Un passé resté vivant : mélanges d'histoire luxembourgeoise*, Luxembourg, Lions Club Luxembourg Doyen, 1995 ;
- « Le long combat des enrôlés de force luxembourgeois », in WAHL Alfred, *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, actes de colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, Metz, Centre de Recherche histoire et civilisation, 1984, p. 181-199.
- « Die Bedeutung des Zweiten Weltkrieges und der deutschen Besatzung für die Geschichte des Großherzogtums Luxemburg », in *Hémecht*, 3/1987 ;
- « Espoirs et déceptions, la libération dans sa dimension politique », in *10 Septembre 1944, Lëtzebuerg ass fräi!*, supplément du LW du 09.10.1994.

VAN'T HOF Sonja, « Collective Suffering. Consequences of World War II in Luxembourg », in WITHUIS Jolande, MOOIJ Annet (dir.), *The politics of war trauma. The aftermath of World War II in eleven European countries*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2010, p. 167–192.

WAGENER Renée, *Die jüdische Minderheit in Luxemburg und das Gleichheitsprinzip. Staatsbürgerliche Emanzipation vs. staatliche und gesellschaftliche Praxis vom 19. bis zum Beginn des 21. Jahrhunderts*, thèse de doctorat, FernUniversität Hagen, 2017.

WALLERANG Mathias, *Luxemburg unter nationalsozialistischer Besatzung. Luxemburger berichten*, Mainz, 1997.

WEBER, Paul, *Geschichte Luxemburgs im Zweiten Weltkrieg*, Luxembourg, Editions Victor Buck, 1946.

WEHENKEL Henri,

- *Der antifaschistische Widerstand in Luxemburg, 1933-1944*, Luxembourg, Editions COPE, 1985 ;
- « Der Fall Osch », in *Zeitung vum Lëtzebuurger Vollek* du 10.02.1988, p. 4-5 ;
- « Herr Osch, seine Unioun und die Resistenz », in *Zeitung vum Lëtzebuurger Vollek* du 02.01.1991, p. 7-8 ;
- « „Albert Wingert, héros à l'eau de rose“ », in *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 2005, n°243, p. 45-47.

WEY, Claude, *Les fondements idéologiques et sociologiques de la collaboration luxembourgeoise pendant la deuxième guerre mondiale : esquisse d'une étude d'histoire quantitative*, Mémoire scientifique dans le cadre du stage pédagogique, 1981.

WORRÉ Olivier, *Le recensement du 10 octobre 1941*, mémoire de master sous la direction de Michel Dumoulin, Université catholique de Louvain, 2010-2011.

France

AZEMA Jean-Pierre, BEDARIDA François (dir.), *La France des années noires. De l'occupation à la Libération*, (2 volumes), Paris, Editions du Seuil, 1993.

BARCELLINI Serge, WIEVIORKA Annette, *Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, Editions Plon, 1995.

BARCELLINI Serge,

- « Les Résistants dans l'œil de l'administration ou l'histoire du statut de combattant volontaire de la Résistance », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, N° 178, 1995, p. 141-165 ;
- Réflexion sur les associations d'anciens combattants et de victimes de guerre », in BENOÎT Bruno, FRANGI Marc, *Guerres et Associations*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2003, p. 25-33

BEDARIDA François, « Histoire de la Résistance : lectures d'hier, chantiers de demain », in *Vingtième siècle*, juillet / septembre, 1986, p. 75-82.

BENOÎT Bruno, FRANGI Marc, *Guerres et Associations*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2003.

BENOÎT Bruno, « Réflexion sur le phénomène associatif avant la loi de 1901 », in BENOÎT Bruno, FRANGI Marc, *Guerres et Associations*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2003, p. 9-22.

BLANC Brigitte, ROUSSO Henry, TOURTIER-BONAZZI Chantal, *La Seconde Guerre mondiale. Guide des sources conservées en France. 1939-1945*, Paris, Archives Nationales, 1994.

BOURDERON Roger « Principes fondateurs et mise en œuvre : l'activité de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes (FNDIRP) », in WAHL Alfred, *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, actes de colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, Metz, Centre de Recherche histoire et civilisation, 1984, p. 137-147.

BOURSIER Jean-Yves,

- « Les enjeux politiques des “musées de la Résistance” : multiplicité des lieux », in GRANGE J. Daniel, POULOT Dominique, *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1997, p. 287-303 ;
- *Résistants et résistance*, Editions L'Harmattan, 2000 ;
- « L'évènement, la mémoire, la politique et le musée », in BOURSIER Jean-Yves (dir.), *Musées de guerre et mémoriaux : politiques de la mémoire*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2005, p. 221-243.

COCHET François, *Les Exclue de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, déportés et STO (1945-1985)*, Paris, 1992.

COPFERMANN Émile, *David Rousset. Une vie dans le siècle*, Paris 1991.

DOUZOU Laurent,

- « La mémoire de la Résistance dans la société française d'après-guerre », in *Les courants politiques et la Résistance : continuités ou rupture ?*, Actes du colloque international, Esch-sur-Alzette, avril 2002, Luxembourg, Archives nationales, 2003, p. 490-503;
- *La Résistance française : une histoire périlleuse*, Paris, Editions du Deuil, 2005 ;
- « Le travail des correspondants de la Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France et du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale » in DOUZOU, Laurent (dir.), *Faire l'histoire de la Résistance*, actes du colloque international des 18-19 mars 2008, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 155-170.

DOUZOU, Laurent (dir.), *Faire l'histoire de la Résistance*, actes du colloque international des 18-19 mars 2008, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

DOUZOU Laurent (et al.), *La Résistance et les Français : villes, centres et logiques de décision*, Paris, Editions de l'IHTP, 1995.

FRANK Robert,

- « A propos des commémorations françaises de la Deuxième Guerre mondiale », in WAHL Alfred, *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, Metz, 1984, p. 281-290 ;

- La mémoire empoisonnée, in, AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François, *La France des années noires. De l'occupation à la Libération*, vol. 2, Paris, Editions du Seuil, 1993, p. 483-514.

GLILZMER Mechthild, *Denkmäler als Medien der Erinnerungskultur in Frankreich seit 1944*, Munich, Martin Meidenbauer Editions, 2007.

GRANDHOMME Jean-Noël (dir.), *Exposer la guerre dans une région de l'entre-deux. Cent cinquante ans de conflit franco-allemand (1792-1945)*. *Annales de l'Est*, 2016, n°2.

GUILLON Jean-Marie, LABORIE Pierre, *Mémoire et histoire : la Résistance*, Toulouse, Editions Privat, 1995.

GUILLON Jean-Marie, « La Résistance, 50 ans et 2000 titres après », in GUILLON Jean-Marie, LABORIE Pierre (dir.), *Mémoire et Histoire : la Résistance*, Toulouse, Editions Privat, 1995, p. 27-43.

GUILLON Jean-Marie, MENCHERINI Robert, *La Résistance et les Européens du Sud*, Paris, Editions L'Harmattan, 1999.

JÄCKEL Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris, Fayard, 1968.

JOLY Marie-Hélène, « Les musées de la Résistance », in BOURSIER Jean-Yves, *Résistants et Résistance*, Paris, Editions L'Harmattan, 1997, p. 173-216.

KARLSFELD Serge, *Vichy-Auschwitz. Le rôle de Vichy dans la solution finale*, Paris, Editions Fayard, 1983.

LABORIE Pierre,

- *Les Français des années troubles. De la guerre d'Espagne à la Libération*, Paris, Editions du Seuil, 2003 ;
- *Le chagrin et le venin : La France sous l'Occupation, mémoire et idées reçues*, Paris, Bayard, 2011.

LALIEU Olivier,

- *La déportation fragmentée. Les anciens déportés parlent de politique. 1945-1980*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 1994;
- « Le mouvement déporté face à la Guerre froide », in ANDRIEU Claire et al. (dir), *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 379-388 ;
- « L'invention du "devoir de mémoire" », in *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, janvier-mars 2001, n°69, p. 83-94, ici p. 93.

LAVILLE Jean-Louis, SAINSAULIEU Renaud, *L'association. Sociologie et économie*, Paris, Editions Pluriels, 2013.

MARCOT François, LEVISSE-TOUZE Christine, LEROUX Bruni (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006.

MARCOT François (dir.), *La Résistance et les Français. Lutte armée et maquis*, Besançon, Editions des Presses de l'Université de Franche-Comté, 1996.

MARCOT François,

- « Comment “Penser la résistance“ ? », in WAHL Alfred, *Les résistances des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde guerre mondiale (1939-1945)*, actes du colloque de Strasbourg, 19 et 20 novembre 2004, Editions du Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire, Metz, 2006, p. 9-27
- « Comment écrire l'histoire de la Résistance ? », in *Le Débat*, n°177, vol. 5, 2013, p. 173-185.

RAPHAEL Lutz, LOSEGO Sarah Vanessa, « Gens à histoire et gens à problèmes ? Les mémoires collectives de la migration dans le Pays Haut lorrain à la fin du 20ème siècle », in CARUSO Clelia Caruso, PLEINEN Jenny, RAPHAEL Lutz Raphael (dir.), *Postwar Mediterranean migration to Western Europe. Legal and political frameworks, sociability and memory cultures. La migration méditerranéenne en Europe occidentale après 1945 : droit et politique, sociabilité et mémoires*, Francfort sur le Main, New York, Editions Peter Lang, 2008, p. 213–232.

RIOUX Jean-Pierre, « Associations et souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France », in WAHL Alfred, *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, actes de colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, Metz, Centre de Recherche histoire et civilisation, 1984, p. 291-301.

ROUSSO Henry, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Editions du Seuil, 1990.

SAINCLIVIER Jacqueline, BOUGEARD Christian (dir.), *La Résistance et les Français, Enjeux stratégiques et environnement social*, Rennes, Editions des Presses Universitaires de Rennes, 1995.

STORA Benjamin, *La Gangrène et l'Oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, Editions La Découverte, 1991.

STORA Benjamin, JENNI Alexis, *Les mémoires dangereuses*, Paris, Albin Michel, 2016.

TILLION Germaine, *Die gestohlene Unschuld : Ein Leben zwischen Résistance und Ethnologie*, (traduit du français et édité par Mechthild Gilzmer), Berlin, Editions Aviva, 2015.

TODD Olivier, *André Malraux, une vie*, Paris, Éditions Gallimard, 2001.

TODOROV Tzvetan,

- *Les abus de la mémoire*, Paris, Editions arléa, 1995, 2015 ;
- « Germaine Tillion (1907-2008) », in LOUBES Olivier, NEAU-DUFOUR Frédérique, PIKETTY Guillaume et TODOROV Tzvetan, *Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle Anthoiz, Germaine Tillion et Jean Zay au Panthéon*, Paris, Editions Textuel, 2015, p. 57-75.

VERGNON Gilles, BATESTI Michèle (dir.), *Les associations d'anciens résistants et la fabrique de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, Journée d'étude du 19.10.2005 à Vincennes, *Cahiers du CEHD*, n° 28, 2006.

VERGNON Gilles, « Introduction. Les associations d'anciens résistants sous le regard des historiens », in VERGNON Gilles, BATTESTI Michèle (dir.), *Les associations d'anciens résistants et la fabrique de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, Journée d'étude du 19.10.2005 à Vincennes, *Cahiers du CEHD*, n° 28, 2006, p.11-18.

WIEVIORKA Annette, *Déportation et Génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992.

WIEVIORKA Olivier,

- « Les Avatars du statut de résistant en France (1945-1992) », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, 1996, n°50, p. 55-66 ;
- *La Mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2010 ;
- *Histoire de la Résistance 1940-1945*, Paris, Editions Perrin, 2013

Alsace

ARNOLD Joël, *L'ADEF du Haut-Rhin, de 1945 à 1955 : mise en place institutionnelle et intervention dans le rapatriement des Alsaciens-Lorrains*, Maîtrise sous la direction de Marie-Claire Vitoux, Université de Haute-Alsace, Mulhouse, 2002.

AERIA,

- *La Résistance des Alsaciens*, dévédérom, 2016 ;
- *Exposition La Résistance des Alsaciens*, s.l., AERIA, [2017]

AYMAR DE BROISSIA Pierre, *Résistance 1940-1944 : témoignages, dossiers, chronologie : édition Alsace*, Paris, Editions Little big man, 2004.

BACH Christian, « La question que pose le Mur des noms », in *DNA* du 29.03.2017 sur <http://www.dna.fr/actualite/2017/03/25/mur-des-noms-alsace-moselle-les-termes-du-debat>

BENE Charles, *L'Alsace dans les griffes nazies. 1-4*, (7 volumes), Raon-l'Étape, Fetzer, 1971-1989.

BENARD Rémi, *Le procès de Bordeaux vu par la presse Lorraine*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2005.

BOPP Marie-Joseph,

- *L'Alsace sous l'occupation allemande 1940-1944*, Le Puy, 1945 ;
- *Histoire de l'Alsace sous l'occupation allemande : 1940-1945*, Nancy, Editions Place Stanislas, 2011.

BOSWELL Laird,

- « Should France be Ashamed of its History ? Coming to Terms with the Past in France and its Eastern Borderlands », in *Totalitarian Movements and Political Religions*, Vol. 9, N° 2-3, juin-septembre 2008, p. 237-251 ;

- « From Liberation to Purge Trials in the “Mythic Provinces“ : Recasting French Identities in Alsace and Lorraine », in *French Historical Studies*, 23, 2000, pp. 129-162.

BRAEUNER Gabriel, « L'écriture douloureuse de l'histoire confrontée à la mémoire », in BOPP Marie-Joseph, *Histoire de l'Alsace sous l'occupation allemande : 1940-1945*, Nancy, Editions Place Stanislas, 2011, p. 9-31.

CLAUSER Marthe, *Le Haut-Rhin de 1940-1945. Statistique de la déportation dans le Haut-Rhin*, [Paris], Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, 1964.

DANNER Barbara, *Le procès de Bordeaux à travers la presse régionale alsacienne*, mémoire de maîtrise sous la direction de Christian Baechler, Université de Strasbourg, 2001.

DOERR Sophie, *Association des évadés et incorporés de force du Bas-Rhin (ADEIF): pour la réhabilitation des incorporés de force, 1945-2010*, Master 2 sous la direction de Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2011.

FARMER Sarah, *Martyred Village : Commemorating the 1944 Massacre at Oradour-sur-Glane*, Berkeley, CA : University of California Press, 1999.

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, Strasbourg, Société d'Édition de la Basse-Alsace, 1982-2003.

FISCHBACH Bernard, OBERLE Roland, *Les Loups Noirs : autonomisme & terrorisme en Alsace*, Strasbourg, éditions Alsatia-Union, 1990.

GRANDHOMME Jean-Noël,

- « Une mémoire double », in *Les Saisons d'Alsace*, printemps 2002, n°14, p. 41-45.
- *Les Malgrés-Nous de la Kriegsmarine*, Strasbourg, Editions La Nuée Bleue, 2011 ;
- « La "Mise au pas" (Gleichschaltung) de l'Alsace-Moselle en 1940-1942. Défrancisation, décléricalisation, germanisation, nazification », in *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, t. 46, n° 2, juillet-décembre 2014, p. 443-466 ;
- « La mémoire de l'incorporation de force en France », in STROH Frédéric, QUADFLIEG Peter, *L'incorporation de force dans les territoires annexés par le IIIe Reich. Die Zwangsrekrutierung in den vom Dritten Reich annektierten Gebieten*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2016, p. 113-132.

GRANDHOMME Jean-Noël, GRANDHOMME Francis, *Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande-Guerre*, Strasbourg, Editions La Nuée Bleue, 2013.

GRÜNINGER Gaston, « Témoignage sur l'Amicale FFI, anciennement Ie Compagnie de Dornbach », in *Bulletin historique de la ville de Mulhouse*, 1986, tome 2, p. 155-159.

HERBERICH-MARX Geneviève, RAPHAËL Freddy,

- « Les Incorporés de force alsaciens. Dénî, convocation et provocation de la mémoire », in *Vingtième siècle*, avril-juin 1985, nr. 6, p. 83-102.
- *Mémoire plurielle de l'Alsace : grandeurs et servitudes d'un pays des marges*, Strasbourg, Société savante d'Alsace et des régions de l'Est, 1991.
- *Mémoire de pierre, mémoire de papier. La mise en scène du passé en Alsace*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2002.

IGERSHEIM François,

- « Statut confessionnel et statut scolaire en Alsace et Lorraine : les débats de 1945-1946 », in *Revue des Sciences Religieuses*, 2005, n°4, p., 479-510 ;
- *Les carrefours des Tilleuls – Jeune Alsace résistante. Suivi de BAAS Emile, Notre aveugle avant-guerre. Les lettres à Materne*, Société Savante d'Alsace, 2008.

JAVERLIAT Guillaume, « L'affaire d'Oradour de 1953 et la construction mémorielle des "malgré-nous" », in SCHIRMANN, *Annexion et nazification*, p. 211-218.

KETTENACKER Lothar, *Nationalsozialistische Volkstumspolitik im Elsaß*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1973.

LE NORMAND Eric,

- « La résistance alsacienne et son rôle dans la libération », in *Saisons d'Alsace*, N°16, 2014, p. 23-29 ;
- *Alsace territoire de Résistance. Les filières d'évasion et les passeurs en 1939-1945*, Pontarlier, Editions du Belvédère, 2016.

LE NORMAND Eric (dir.) *La Résistance des Alsaciens. Livret pédagogique*, Paris, Fondation de la Résistance département AERI, 2016.

LUX Raphaël, *Le procès de Bordeaux-Oradour (1953) vu par la presse nationale française*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2005.

MEYER René, « L'Evacuation, une tragédie frontalière », in REUMAUX, WAHL, *Alsace*, p. 35-133

MULLET Claude, *Étude statistique de la déportation dans le Bas-Rhin : 1940-1945*, [Paris], Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, 1971.

NAGYOS Christophe (dir.), *Mémorial d'Alsace-Moselle. Le musée d'une histoire tourmentée de 1870 à nos jours*, Clermont-Ferrand, Un, Deux... Quatre Editions, 2008.

OLIVIER-UTARD Françoise, « La résistance ouvrière en Alsace », in WAHL Alfred, *Les résistances des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde guerre mondiale (1939-1945)*, actes du colloque de Strasbourg les 19 et 20 novembre 2004, Metz, Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire, 2006, p. 39-69.

PFISTER Nicole, *Guerre et identité : l'incorporation de force et l'identité alsacienne*, Paris, thèse EHESS, 1985.

REUMAUX Bernard, WAHL Alfred (dir.), *Alsace 1939-1945. La grande encyclopédie des années de guerre*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2009.

REUMAUX Bernard, « Qui était Paul Dungler ? », in REUMAUX Bernard, WAHL Alfred, *Alsace 1939-1945. La grande encyclopédie de guerre*, Strasbourg, Editions La Nuée Bleue, 2009, p. 611-619.

RICHEZ Jean-Claude, « Remarques sur la commémoration de la Seconde Guerre mondiale en Alsace », in WAHL Alfred, *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, actes de colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, Metz, Centre de Recherche histoire et civilisation, 1984, p. 267-280.

RIEDWEG Eugène,

- *L'Alsace et les Alsaciens de 1939 à 1945*, thèse de doctorat, sous la direction de Bernard Vogler, l'Université de Strasbourg, 1983 ;
- *Les « Malgré-Nous ». Histoire de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande*, Mulhouse, Editions du Rhin, 2008.

RIGOULOT Pierre, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre 1939-1945*, France, Paris Presses univ. de France, 1997.

STEEGMANN Robert, *Struthof. Le KL-Natzweiler et ses kommandos : une nébuleuse concentrationnaire de deux côtés du Rhin (1941-1945)*, Strasbourg, Editions La Nuée Bleue, 2005.

STRAUSS Léon. « Des Alsaciens dans la résistance intérieure (hors d'Alsace) », in WAHL Alfred, *Les résistances des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde guerre mondiale (1939-1945)*, actes du colloque de Strasbourg les 19 et 20 novembre 2004, Metz, Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire, 2006, p. 145-160.

STROH Frédéric, *Les Malgré-Nous de Torgau. Des insoumis alsaciens et mosellans face à la justice militaire nazie*, Sarreguemines, L'incongruiste, 2006.

VLOSSAK Elizabeth, « Remembering Oradour and Schirmeck : Struggles of Regional Memory and National Commemoration », in WHALEN Philip, YOUNG Patrick, *Place and Locality in Modern France*, London, New York, Editions Bloomsbury, 2014, p. 114-124.

VOGLER Bernard,

- *Histoire politique de l'Alsace*, La Nuée Bleue, Strasbourg, 1995 ;
- *Strasbourg d'après-guerre (1945-1950)*, Le Verger, Strasbourg, 2002 ;
- *Nouvelle histoire de l'Alsace*, Privat, Toulouse, 2003 ;
- « Le dernier demi-siècle et les publications historiographiques alsaciennes », *Revue d'Alsace* 2007, N°133, p. 359-370.

VONAU Jean-Laurent,

- *L'épuration en Alsace. La face méconnue de la Libération (1944-1953)*, Strasbourg, Editions du Rhin, 2005 ;
- *Le procès de Bordeaux : les Malgré-Nous et le drame d'Oradour*, Strasbourg, Editions du Rhin, 2003 ;
- *Le gauleiter Wagner - le bourreau de l'Alsace*, La Nuée bleue, 2011 ;
- *Le « Sicherungslager Vorbruck-Schirmeck » Un camp oublié en Alsace*, Strasbourg, Editions du Signe, 2017.

WAHL Alfred (dir.),

- *Les Alsaciens-Mosellans dans la deuxième guerre mondiale (1939-1945)*, Paris, Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Défense chargé des Anciens combattants et des Victimes de guerre, 1984;
- « Lendemain de guerres », in *Les Saisons d'Alsace*, printemps 2002, n°14, p. 47-49

- *Les résistances des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde guerre mondiale (1939-1945)*, actes du colloque de Strasbourg les 19 et 20 novembre 2004, Metz, Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire, 2006.

Moselle

BASSAN Nicolas, *Les Patriotes Résistants à l'Occupation en Moselle. De 1940 à aujourd'hui*, mémoire de master sous la direction de François Cochet, Université de Metz, 2006-2007.

BLESZ Marcel (et al.), *Les Patriotes Résistants à l'Occupation*, Paris, FNDIEP, 1986.

BLUDSZUS Aurélie,

- *L'Association des « Malgré-nous » de Moselle après la Seconde Guerre mondiale*, Master 2 sous la direction de Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2009;
- *Les Associations d'anciens combattants de Moselle de la fin de la Seconde Guerre mondiale à nos jours : organisation, buts et influence*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Noël Grandhomme et François Cochet, Université de Strasbourg, 2014 ;
- « Le Fort de Queuleu, un lieu de mémoire de la Résistance mosellane », in GRANDHOMME Jean-Noël (dir.), *Exposer la guerre dans une région de l'entre-deux. Cent cinquante ans de conflit franco-allemand (1792-1945). Annales de l'Est*, 2016, n°2, p. 167-177.

DIWO Gérard, *Les formations politiques en Moselle (21 octobre 1945 – 17 juin 1951)*, thèse de doctorat sous la direction d'Alfred Wahl, Université de Metz, 1992.

HIEGEL Charles, « La répression de la collaboration et l'épuration en Moselle. Bilan statistique », in LE MOIGNE François-Yves, *Moselle et Mosellans dans la Seconde Guerre mondiale*, Metz, Ed. Serpenoise, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, 1983, p. 335-369.

HIEGEL Charles, LE MOIGNE François-Yves, « In memoriam », in *Les cahiers lorrains*, 1985, n°4, p. 293-294.

HOFFMANN Elisabeth, « Le Musée de la Résistance et de la Déportation à Thionville », in GRANDHOMME Jean-Noël (dir.), *Exposer la guerre dans une région de l'entre-deux. Cent cinquante ans de conflit franco-allemand (1792-1945). Annales de l'Est*, 2016, n°2, p. 153-165.

LE MOIGNE François-Yves, *Moselle et Mosellans dans la Seconde Guerre mondiale*, Metz, Ed. Serpenoise, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, 1983.

MARTIN Philippe, ROTH François, *Mémoire et lieux de mémoire en Lorraine*, Sarreguemines, 2003.

NEIGERT Marcel,

- « La résistance en Moselle », in *Revue d'Histoire de la 2^e Guerre Mondiale*, n°105, janvier 1977, p. 79-100 ;
- *Internements et déportation en Moselle 1940-1945*, Metz, Centre de recherches relations internationales de l'Université de Metz, 1978 ;
- « La résistance en Moselle », *Cahiers du Cercle Jean Macé*, n°10, 1983 ;
- « Chronologie mosellane de la seconde guerre mondiale », in LE MOIGNE François, *Moselle et Mosellans dans la Seconde Guerre mondiale*, Metz, Ed. Serpenoise, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, 1983, p. 15-18.

NEVEU Cédric,

- « Le système carcéral en Moselle annexée (1940-1945) » et « La Neue Bremm et la répression en Moselle annexée », in FLEURY Béatrice, WALTER Jacques, *Qualifier/Requalifier des lieux de détention, de concentration et d'extermination*, Metz, CRM Université de Metz, 2008, p. 183-194 et p. 23-37 ;
- « Des déportés ? La notion de déportation face à la réalité des politiques répressives en Moselle », in BRUTTMANN Tal, JOLY Laurent, WIEVIORKA Annette, *Qu'est-ce qu'un déporté ? Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS Editions, 2009, p. 133-149.
- *La Gestapo en Moselle. Une police au cœur de la répression nazie*, Strasbourg, Editions du Quotidien, 2015 ;
- *La Résistance en Moselle annexée. Le groupe « Mario »*, Strasbourg, Editions du Quotidien, 2015.

PETITDEMANGE Francis, GENET Jean-François, *Les passeurs. Des Lorrains anonymes dans la Résistance*, Nancy, éditions de l'Est, 2003.

ROSENZWEIG Laura, *Le camp d'internement de Metz-Queuleu*, mémoire de master sous la direction de François Cochet, Université de Metz, 2006.

SCHILL Pierre, « Antifascisme et résistance ouvrière organisée autour de la CGT et du Parti communiste en Moselle annexée (1940-1945) : entre histoire et mémoire », in SCHIRMANN, *Annexion et nazification*, p. 173-188.

STEUER Camie, *Populations annexée sous le III^e Reich, le cas spécifique des Patriotes Résistants à l'Occupation (PRO) en Moselle. Témoignages et récits de 1939 à 1945*, mémoire de Master sous la direction d'Annette Becker, Université de Paris X, 2014-2015.

WETTSTEIN Lothar, *Josef Bürckel. Gauleiter Reichsstatthalter Krisenmanager Adolf Hitlers*, Publisher, BoD – Books on Demand, 2010.

WILMOUTH Philippe,

- *Mémoires parallèles, Moselle-Alsace de 1940 à nos jours*, Ars-sur-Moselle, Editions Serge Domini, 2012 ;
- *L'Eglise mosellane écartelée : 1939-1945, face au nazisme et à la dispersion*, Vaux, Serge Domini Editeur, 2015 ;
- « L'Espace-Mémoire à Hagondange », in GRANDHOMME Jean-Noël (dir.), *Exposer la guerre dans une région de l'entre-deux. Cent cinquante ans de conflit franco-allemand (1792-1945). Annales de l'Est*, 2016, n°2, p. 181-192.

WILMOUTH Philippe, NEVEU Cédric, *Les camps d'internement du fort de Metz-Queuleu*, 2011.

Belgique

ARON Paul, GOTOVITCH José (éd.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Bruxelles, 2008.

BALACE Francis, « Aspect de la résistance en province de Liège », in BALACE Francis (et al.), *La mémoire*, Liège, Province de Liège/Service des Affaires, culturelle, 1994, p. 75-101.

BERNARD Henri, *L'Armée secrète 1940-1944*, Paris-Gembloux, Editions Duculot, 1986.

CONWAY Martin, « The End(s) of Memory. Memories of the Second World War in Belgium », in *Journal of Belgium History*, 2012, n°XLII, p. 170-187.

GOTOVITCH José, GERARD-LIBOIS Jules, *L'an 1940. La Belgique occupée*, Bruxelles, 1971.

GOTOVITCH José, « Front de l'Indépendance », in ARON, GOTOVITCH, *Dictionnaire*, p. 198-201.

KESTELOOT Chantal, COLIGNON Alain, « Question nationale », in ARON, GOTOVITCH, *Dictionnaire*, p. 367-369.

MAERTEN Fabrice,

- « Les courants idéologiques et la Résistance belge – Une adhésion limitée », in *Les courants politiques et la Résistance : Continuités ou ruptures ?*, Luxembourg, 2003, p. 302-334 ;
- « Armée secrète », in ARON, GOTOVITCH, *Dictionnaire*, p. 54-55 ;
- « L'historiographie de la Résistance belge. A la recherche de la patrie perdue », in DOUZOU Laurent, *Faire l'histoire de la Résistance. Actes du colloque international (18-19 mars 2008)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 257-276.

VERHOYEN Etienne, *La Belgique occupée. De l'an 40 à la Libération*, Bruxelles, Editions DeBoeck, 1994.

Belgique de l'Est

BRÜLL Christoph,

- « L'identité des Belges germanophones est une non-identité. Quelques réflexions à propos de publications récentes sur l'histoire de la Communauté germanophone de Belgique », in : *Cahiers d'Histoire du Temps Présent / Bijdragen tot de Eigentijdse Geschiedenis*, 21, 2009 ;

- « Les « enrôlés de force » dans la Wehrmacht – un symbole du passé mouvementé des Belges germanophones au XXe siècle », in *Guerres Mondiales et Conflits Contemporain. Belgique : guerre en vue et vues de guerres*, n°241, 2011, p. 63-74 ;
- « Historiographie und Zeitgeschichte in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens : Eine Bestandsaufnahme », in BRÜLL Christoph, *Zoom 1920-2010. Nachbarschaften neun Jahrzehnte nach Versailles*, Eupen, Editions du Grenz-Echo, 2012, p. 145-162 ;
- *Belgien im Nachkriegsdeutschland : Besatzung, Annäherung, Ausgleich (1944 - 1958)*, Essen, 2009 ; « Historiographie und Zeitgeschichte in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens : Eine Bestandsaufnahme », in BRÜLL Christoph, *Zoom 1920-2010. Nachbarschaften neun Jahrzehnte nach Versailles*, Eupen, 2012, p. 145-162;
- « Un passé mouvementé : l'histoire de la Communauté germanophone de Belgique », in STANGHERLIN Karin, *La Communauté germanophone de Belgique. Die deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens*, Bruxelles, La Chartre. 2015, p. 18-46 ;
- « Les soldats de la Wehrmacht d'Eupen-Malmedy : histoire, postérité et mémoire », in STROH Frédéric, QUADFLIEG Peter M. (éd.), *Incorporation de force dans les territoires annexés par le IIIe Reich*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2016, p. 149-159 ;
- « Die langen Schatten der Nachkriegszeit. Zur Eupener Bürgermeisterfrage 1964-1965 », in *Geschichtliches Eupen*, n°LI, 2017, p. 101-127.

BRÜLL Christoph, CREMER Freddy, MIESSEN Werner, « “Hilf dir selbst, so hilft dir Gott“ Verzerrende Geschichtsbilder und fehlendes Selbstbewusstsein », in LEJEUNE Carlon, BRÜLL Christoph (dir.), *Grenzerfahrungen – Eine Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens. Band 5: Säuberung, Wiederaufbau, Autonomiediskussionen (1945–1973)*, Eupen, Grenz-Echo Verlag, 2013, p. 46-103.

CREMER Freddy, MIEBEN Werner, *Spuren. Materialien zur Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens*, Eupen 1995.

CREMER Freddy, « Annexion, Assimilation, Autonomie. Zur Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft. Teil III », in *I&M. Informationen und Meinungen aus Deutschbelgien*, 1944, n°4, p. 4-15.

DEWALD Nicolas, *L'indemnisation des enrôlés de force dans l'armée allemande*, Mémoire de licence, Université de Liège, 2004-2005.

FELLIN Christian., *Les réfractaires à la Wehrmacht et dans les dix communes annexées*, Eupen, Kliemo, 2013

FICKERS Andreas, “Gedächtnisopfer. Erinnern und Vergessen in der Vergangenheitspolitik der deutschsprachigen Belgier im 20. Jahrhundert”, in: *zeitenblicke* 3 (2004), nr. 1 [09.06.2004] <http://www.zeitenblicke.de/2004/01/fickers/Fickers.pdf>.

FRANSSEN Mariska, *L'activité des Passeurs dans la commune actuelle de Plombières pendant la seconde guerre mondiale*, Collège Notre-Dame de Gemmenich, 2006-2007. Grenz-Echo, *Zwischen Hammer und Amboß. Eupen, Malmedy, St. Vith und die « zehn Gemeinden » von 1939-1945*, Eupen, 1996.

HERREBOUT Els, *Quellen zur Geschichte der deutschsprachigen Gemeinschaft in ausländischen Archiven*, 12 Bde., Bruxelles, 1993-1996.

LEJEUNE Carlo,

- *Die Säuberung. Bd. 1: Ernüchterung, Befreiung, Ungewissheit (1920-1944)*; Büllingen, Lexis Verlag 2005 ;
- *Die Säuberung. Bd. 2: Hysterie, Wiedereingliederung, Assimilierung (1945-1952)*, Büllingen, Lexis Verlag, 2007 ;
- *Die Säuberung. Bd. 3: Verdrängte Erinnerungen - 340 Zeitzeugen berichten*, Büllingen, Lexis Verlag 2008 ;
- « Erinnerungskulturen im Vergleich. Die langen Schatten der Säuberung », in LEJEUNE Carlo, BRÜLL Christoph (dir.), *Grenzerfahrungen – Eine Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens. Band 5 : Säuberung, Wiederaufbau, Autonomiediskussionen (1944–1973)*, Eupen, Grenz-Echo Verlag, 2013 ,p. 18-33.

LEJEUNE Carlo, FICKERS Andreas, CREMER Freddy, *Spuren in die Zukunft. Anmerkungen zu einem bewegten Jahrhundert*, Büllingen, Lexis, 2001.

LEJEUNE Carlo, BRÜLL Christoph (dir.), *Grenzerfahrungen – Eine Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens. Band 5 : Säuberung, Wiederaufbau, Autonomiediskussionen (1944–1973)*, Eupen, Grenz-Echo Verlag, 2013.

QUADFLIEG Peter M.,

- « *Zwangssoldaten* » und « *Ons Jongen* ». *Eupen-Malmedy und Luxemburg als Rekrutierungsgebiet der deutschen Wehrmacht im Zweiten Weltkrieg*, Aachen, Shaker Verlag, 2008 ;
- « Luxemburg – Zwangsrekrutiert ins Großdeutsche Reich. Luxemburgs nationale Identität und ihre Prägung durch den Zweiten Weltkrieg », in LINGEN Kerstin (von) (dir.), *Kriegserfahrung und nationale Identität in Europa nach 1945. Erinnerung, Säuberungsprozesse und nationales Gedächtnis*, Paderborn, Editions Schöningh, 2009, p. 170-188;
- « Die Rehabilitierung der ostbelgischen “Zwangssoldaten“ nach dem Zweiten Weltkrieg », in VELLE Karel, *Lieber Amicorum Alfred Minke*, Generalstaatsarchiv und Staatsarchive in der Provinz, volume 127, Bruxelles, 2011, p. 215-230 ;
- « Kampf um Anerkennung und Statut. Keine Lösung für Zwangssoldaten? », in LEJEUNE Carlo, BRÜLL Christoph (dir.), *Grenzerfahrungen – Eine Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens*, Band 5 : Säuberung, Wiederaufbau, Autonomiediskussionen (1945–1973), Eupen, Editions Grenz-Echo, 2013, p. 34-45;
- « Die “Zwangsrekrutierung“ im Zweiten Weltkrieg : ein Vergleich zwischen Luxemburg und (Ost-)Belgien », in *Histoire et Mémoire. Les cahiers du CDREF*, n°5, 2015, p. 74.

RADERMACHER Olivier, *Les Réfractaires à la Wehrmacht dans les « Dix Communes » annexées par le Reich (1940-1944)*, mémoire de master sous la direction de Christoph Brüll, Université de Liège, 2014-2015.

SCHÄRER Martin, *Deutsche Annexionspolitik im Westen. Die Wiedereingliederung Eupen-Malmedys im Zweiten Weltkrieg*, Frankfurt - sur - le - Main, 1975.

SIMONS Marc, *Plombières dans la tourmente 1940-1945*, Montzen, 2012.

VAN'T HOF Sonja, « A Kaleidoscope of Victimhood - Belgian experiences of World War II », in WITHUIS Jolande, MOOIJ Annet (dir.), *The politics of war trauma. The aftermath of World War II in eleven European countries*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2010, p. 49-78.

Abréviations

ADBR : Archives départementales du Bas-Rhin

ADHR : Archives départementales du Haut-Rhin

ADDIM : Association départementale des déportés et internés (politiques) de la Moselle

ADEIF : Association des évadés et incorporés de force

ADIR : Association nationale des Déportées et Internées de la Résistance

ADM : Archives départementales de la Moselle

AERI : Association pour des études sur la Résistance intérieure

AERIA : Association pour les études de la Résistance intérieure des Alsaciens

AIDPA : Association des Internés et Déportés Politiques d'Alsace

ALEF : *Aktiv Letzeburger Enhétsfront gént de Fachismus* (Front unitaire luxembourgeois actif contre le fascisme)

ALWERAJE : le nom de ce groupe de résistants luxembourgeois se compose des deux premières lettres des prénoms des quatre membres fondateurs Albert Wingert, Wenzel Profant, Raymond Arensdorff et Jean Doffing

AMT : Archives municipales de Thann

ANACR : Association nationale des Anciens Combattants de la Résistance

ANCVR : Association nationale des Combattants Volontaires de la Résistance

ARAL : Association de la première résistance organisée d'Alsace et de Lorraine

ARC : Amicale des anciens de la Résistance combattante du Bas-Rhin Ex-FFI du commandant François

ARG : Archives générales du Royaume

AS : Armée secrète

ASBL : association sans but lucratif

ASCOMEMO : Archives de l'Association pour la Conservation de la Mémoire de la Moselle en 1939/45

BAL : Brigade Alsace-Lorraine

BNF : Bibliothèque nationale de France

BNL : Bibliothèque nationale du Luxembourg

BDM : *Bund Deutscher Mädels* (Ligue des jeunes filles allemandes)

CDDR : Centre de documentation et de recherche sur la Résistance

CDSR : Comité directeur du Souvenir de la Résistance

CED : Communauté Européenne de Défense

CEGESOMA : Centre d'Études et Documentation Guerre et Sociétés contemporaines

CERD : Centre européen du Résistant déporté

CM : Comité Mosellan du Musée et du Mémorial de la Résistance et de la Déportation

CNCVR : Confédération nationale des Combattants volontaires de la Résistance

CNPPA : Confédération nationale des prisonniers politiques et ayants droit

CNR : Conseil national de la Résistance

COR : Conseil de l'Ordre de la Résistance

CSV : *Chrëschtlech-Sozial Vollekspartei* (Partie populaire chrétien-social)

CVR : Combattant Volontaire de la Résistance

DAF : *Deutsche Arbeitsfront* (Front allemand du travail)

DIP : Déporté et Interné Politique

DIR : Déporté et Interné Résistant

DNA : *Dernières Nouvelles d'Alsace*

DVG : *Deutsche Volksgemeinschaft* (Union du peuple allemand)

FAPAR : Fédération des associations patriotiques et d'anciens résistants

FBR : Fédération belge de la Résistance

FFC : Forces Françaises Combattantes

FFI : Forces Françaises de l'Intérieur

FI : Front de l'Indépendance

FJA : Front de la jeunesse alsacienne

FNAR : Fédération nationale des Anciens de la Résistance

FNDIP : Fédération nationale des déportés et internés patriotes

FNDIR : Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance

FNDIRP : Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes

Front commun : Front commun des résistants au nazisme des régions annexées

FVNEF : Fédération des victimes du nazisme enrôlées de force

GE : *Grenz-Echo*

GERAL : Groupe d'Entraide des Réfugiés d'Alsace Lorraine

GMA : Groupes Mobiles d'Alsace

GIML : Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois

GPD : Groupement patriotique et démocratique

HJ : *Hitlerjugend* (Jeunesse Hitlérienne)

JO : *Journal Officiel*

LE'W : *Letzeburger Énéngkét a Widerstand* (Union et Résistance luxembourgeoise)

LFB : *Letzeburger Freihétsbewegung* (Mouvement luxembourgeois pour la liberté)

LFK : *Letzebuenger Freihétskämpfer* (Combattants luxembourgeois pour la liberté)

LPL : *Letzeburger Patriote Liga* (Ligue des patriotes luxembourgeois)

LPPD : Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques

LRL : *Letzeburger Ro'de Le'w* (La Résistance Luxembourgeoise)

LVL : *Letzeburger Vollékslegio'n* (Légion luxembourgeoise du peuple)

MAM : Mémorial d'Alsace-Moselle

MNPGD : Mouvement national des Prisonniers de Guerres et Déportés

MnR : Musée national de la Résistance

NSDAP : *Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei* (Parti national-socialiste des travailleurs allemand)

OMSPAC : Office municipal de coordination des sociétés patriotiques d'anciens combattants

ORA : Organisation de Résistance de l'Armée

PCL : Parti communiste luxembourgeois

PDB : *Partei der Deutschsprachigen Belgier* (Parti des Belges Germanophones)

PI-MEN : Formation des Patriotes indépendants luxembourgeois

PRAF : Patriote réfractaire à l'annexion de fait des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

PRO : Patriote résistant à l'occupation des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle incarcéré en camps spéciaux

PSC : Parti social-chrétien (Belgique de l'Est)

RAD : *Reichsarbeitsdienst* (Service du Travail du Reich)

RDK : *Rat der deutschen Kulturgemeinschaft* (Conseil de la Communauté culturelle allemande)

RFA : République fédérale d'Allemagne

RL : *Le Républicain Lorrain*

TIS DRA : Tribunal d'Instance de Strasbourg, dossier du registre des associations

UAR : Union des Anciens Résistants du Haut-Rhin

UFAC : Union française des anciens combattants

ULR : Union Lorraine de Rénovation

UNADIF : Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus

UNAR : Union (nationale) alsacienne de Rénovation

UNEG : Union nationale des Evadés de Guerre et Passeurs

Unio'n : Union des mouvements de résistance luxembourgeoise

UPAFIL : Union des Passeurs et Filiéristes Luxembourgeois

URPE : Union de la Résistance pour une Europe Unie

VDB : *Volksdeutsche Bewegung* (Mouvement du peuple allemand

Index

A

Adam Adolphe 49
Albrecht Willy 120
Amoudruz François 329
Arnolds Jean 54, 286, 341
Assmann Aleida 8, 19, 20, 22, 139, 144, 156
Assmann Jan 20
Azéma Jean-Pierre 318

B

Bach Edouard 98, 126, 195, 196
Baltia Herman 13
Barassi Raphaël 281
Barbel Edouard 120, 221, 222, 238, 253, 254
Barcellini Serge 28, 62
Bareiss Charles 48, 49, 50, 75, 111, 122, 123, 126, 132,
191, 192, 321, 322
Bartholemy Joseph 231
Bassan Nicolas 281, 282, 336, 338
Battesti Michèle 29, 63
Bech Joseph 105, 219
Bédarida François 24, 318
Béné Charles 319
Berton Philippe 329
Bierry Frédéric 325
Blau Lucien 306, 307, 308, 313, 315, 363
Bludszus Aurélie 32
Bodson Victor 105
Bohrmann Théo 203, 363
Bopp Marie-Joseph 295, 319
Bord André 323, 324, 326
Bosseler Nicolas 121
Boswell Laird 32
Bouchard Yves 98, 111, 122, 123, 240
Bourgeois Georges 154, 157
Bourgeois René 172
Bousser Daniel 102, 104, 105
Bribosia Albert 84
Brossolette Pierre 8, 73, 377
Brozat Martin 24
Brüll Christoph 33, 53, 178, 230, 231, 342, 386
Buck Karl 239
Bürckel Joseph 40, 41, 383
Burger Jean 51, 126, 128
Burger Jean-Pierre 337
Burger Léon .. 51, 190, 192, 238, 254, 276, 277, 278, 279,
298, 331, 332
Butz-Drooghaag Netty 54

C

Candidi Gino 306, 308
Chaumont Jean-Michel 139, 140, 144
Chirac Jacques 326
Christen Joseph 264
Clauser Marthe 321
Clerdent Pierre 340
Cochet François 28, 95, 250, 382, 383
Cremer Emile 208, 237, 238, 240, 254, 270, 352

Crémer Emile 135, 269
Cremer Freddy 341, 342
Cuelle Jean 276, 277, 279

D

Dandrifosse Paul . 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 179,
344, 345
De Gaulle Charles 48, 51, 73, 181, 262, 263, 267, 268,
317, 321, 325, 332, 377
De Gaulle-Anthonioz Geneviève 8
De Lattre de Tassigny Jean 50, 55, 134
De Strel Alain 343
De Wilde Maurice 340
Debes Paul 78, 271
Debré Michel 186, 187
Demange Paul 241
Demoulin Gustave 54, 286, 341
Denis Robert 340
Derhan Joseph 51, 332
Dewald Nicolas 33
Diwo Gérard 13, 110
Doerr Sophie 32
Dopfeld Pierre 120, 146, 154, 155, 157
Dostert Paul 162, 306, 312, 315, 316, 363
Dungler Paul 48, 49, 264, 294, 321, 322, 380
Dupong Pierre 103, 105, 141, 290
Dupont Raymond 105

E

Eicher Bernard 343
Ensch Rudy 105
Erll Astrid 19, 22
Ernst Robert 240
Evers Fred 343
Eyskens Gaston 176

F

Faber Paul 146, 153, 251
Fagnoul Kurt 340
Ferry Alain 325
Fickers Andreas 11, 33, 299, 342
Firmin Nicolas 276, 277, 278, 279, 280, 283, 334, 335
Flammang Léon 102
Fohrmann Jean 291
Fonck Pierre 45
Fouillette Roger 198, 199, 202, 269
Frache Georges 193, 297, 298, 299
François Émile 281
Frank Robert 141, 246
Freud Sigmund 18
Frieden Pierre 104
Frisch François 45

G

Gaspers René 281
Georges Oberlin 198
Gielen Léon 168, 171, 175, 176, 230
Gillen Erny 314, 353

Gilson Arthur	231, 232
Gilzmer Mechthild	32, 74, 269, 377
Giraud Henri	48, 295, 296, 321
Glesener Hubert	45
Glesener Jean-Pierre	155
Goerg-Lieby Marie	327
Goerres Josy	45
Gomand Norbert	105
Govers Georges	146
Grandhomme Jean-Noël	32, 41, 204
Grandjean Geoffrey	139
Granier Jacques	272
Grégoire Pierre	153, 155, 156, 158, 292
Grosse Charles	127, 191, 192, 196, 198, 199, 200, 211, 212, 275, 276, 297
Grünebaum Kurt	340
Guillon Jean-Marie	28, 287

H

Haag Emile	312
Halbwachs Maurice	18, 19
Hartjenstein Friedrich	242
Hartmann Fritz	217
Helfer Ferdinand	261, 264
Herberich-Marx Geneviève	31
Hesse Barbara	324, 325, 326, 363
Heyardt Edouard	45
Heydt Robert	124, 240
Hincker Mireille	327
Hoen Henri	171, 176, 232
Hoffmann Serge	306, 307, 308, 309, 315, 363
Hommel Albert	120, 251, 258
Hurst Pierre	121, 254, 288

J

Jacoby Adrienne	120
Jacquemart Gustave	146, 155
Jacquot Pierre-Elie	133
Javerliat Guillaume	29
Jenniges Hubert	340
Joly Marie-Hélène	255
Jomé Paul	146
Julien Elise	34
Juttel Jean	105

K

Kaelble Helmut	34
Kah Joseph	261, 265
Kalb Jacques	76
Kalb Paul-Jacques	197, 199, 210, 261
Kappler Raymond	294, 295
Karlsfeld Serge	317
Kayser Marc	25, 31, 216, 315
Kayser Steve	31
Kerschen René	120
Kershaw Ian	24
Kibler Marcel	48, 294
Kiefer Georges	50, 55, 109, 185, 186, 295
Kill Jean	102
Kintzler Arthur	242
Klein Charles	188
Kleinberg Germain	281
Kleinmann René	271
Klos Eva Maria	30, 34, 92, 142, 148, 171, 203

Kmec Sonja	26, 352, 371
Koch-Kent Henri	306, 307
Koenig Marie-Pierre	262, 263, 267
Krieger Alfred	52, 80, 110, 192, 332
Krieps Alphonse	120
Krieps Emile	105
Krieps Robert	136, 291, 309, 311, 373
Krier Emile	306, 309, 310, 312

L

Laborie Pierre	25, 28
Lagrou Pieter	7, 29, 63, 110, 167
Lalieu Olivier	28, 65, 99, 227, 235, 245
Lambert Felix	82
Lampe Maurice	195
Landolt Michaël	337
Landwehr Achim	35
Lauris Bernard	277, 278, 279
Laville Jean-Louis	62, 119
Le Moigne François-Yves	333
Le Normand Eric	10, 11, 32, 184, 260, 327, 328
Leburton Edmond	176, 178
Leclerc de Hauteclocque Philippe	55
Lejeune Carlo	33, 54, 135, 341, 342
Lejoly Marcel	344
Levy Daniel	21, 305
Limpach Marc	25, 31, 216, 315
Loesch Fernand	155, 156, 162
Losego Sarah Vanesse	236

M

Majerus Benoît	30, 224
Malraux André	133
Marcot François	25, 29
Martin Philippe	31
Marxen Bentivolius	54
Massenaux Guillaume	341
Masseret Jean Pierre	325
Matter Frédéric	185
Mehr Henri	264
Mengus René	111
Meß Kathrin	315
Metz Bernard	133
Meyer Paul	343
Meyers Albert	45, 102
Michel Henri	23, 117, 232, 287, 292
Michel René	281, 282, 283, 334, 336
Michelet Edmond	199
Micheletti Jean-Charles	334
Micheletti René	334
Mießen Hubert	230, 231, 232, 233
Mießen Werner	341
Mondon Raymond	126, 193, 212
Moysse-Jacoby Mady	314
Mullet Claude	321

N

Nau-Dufour Frédérique	265, 269, 326, 330, 363
Neigert Marcel	52, 299, 332, 333
Neuens René	121
Neveu Cédric	25, 26, 32, 183, 190, 299, 338
Nietzsche Friedrich	139
Noël Lise	140, 144
Noppeney Marcel	212

Nora Pierre 19, 20, 21
 Nussberger Karl 239
 Nyssen Léopold 171

O

Oberlin Arthur 78, 122, 123
 Olf Raymond 203, 328, 363
 Ophüls Marcel 318
 Ortlieb René 295, 296
 Ortmann Kurt 340
 Osch Alphonse 70, 155

P

Pankert Reiner 232
 Parisis Albert 172
 Paulus Gérard 82
 Pauly Guy 312
 Paxton Robert 317
 Péporté Pit 26
 Peruzzi Luigi 31, 315
 Petit Raymond 45, 69
 Pflimlin Pierre 110
 Pirsch Jean 120, 317, 363
 Pompidou Georges 317
 Prost Antoine 62

Q

Quadflieg Peter 30, 33, 171

R

Radermacher Olivier 169
 Radius René 123, 125, 197, 199, 207
 Raphaël Freddy 31, 205, 367, 380
 Raphaël Lutz 236
 Raths Aloyse ... 44, 64, 121, 146, 155, 162, 163, 221, 224,
 313
 Reumaux Bernard 323
 Reuter Emile 218
 Rey Joseph 207
 Richert Philippe 325
 Richez Jean-Claude 32, 245, 262
 Richter Karl 171, 173, 234
 Ricoeur Paul 22
 Riedweg Eugène 31, 50, 56, 321, 322, 324, 325
 Riquet Michel 74
 Robert Oberlin 198
 Rodesch Alphonse 44, 69, 102
 Roschmann Georges 96, 97
 Roth François 31
 Rousset David 73, 375
 Rouso Henry 7, 8, 20, 22, 206, 318

S

Sainsaulieu Renaud 62, 119
 Schammel François 146
 Schärer Martin 339
 Scharff Just 52, 80, 190
 Schaus Eugène 147
 Scheibel Raymond 198, 199, 238
 Schellscheidt Marguerite 171, 175
 Schill Pierre 29

Schmitz Joseph 171, 231
 Schoentgen Marc 31, 315
 Schroeder Frank 316, 317
 Schuman Robert 110
 Schyns Willy 175, 176, 179, 180
 Scuto Denis 30, 31, 315, 373
 Servé Marcel 294
 Simon Gustav 40, 41, 46, 223, 290
 Speidel Hans 219, 226
 Speltz Michel 102
 Spitz Charles 209
 Stamm Joseph 295, 296
 Stora Benjamin 20
 Studler Hélène 51, 255, 298, 299, 332, 376
 Stumper Robert 120
 Sznajder Natan 21, 305

T

Theis Albert 314
 Thiam Suzanne 277
 Thomé Eugène 121
 Thorn Joseph 146
 Thoss Léon 105
 Tillion Germaine 8, 73, 74, 377, 378
 Tindemans Leo 178
 Tissen Foni 256
 Todeschini Jean-Marc 338
 Todorov Tzvetan 20, 22
 Toussaint Heinrich 172, 174, 176, 177, 178, 340
 Touvier Paul 317
 Traufler René 155
 Trausch Gilbert 306, 307

U

Uden Lily 155
 Urbain Charles 297
 Urbany Dominique 102
 Useldinger Arthur 102
 Useldinger Yvonne 315, 372

V

Van Deth Jan 99
 Van Opbroek Roland 340
 Van't Hof Sonja 33
 Vergnon Gilles 29, 63, 283
 Verhoyen Etienne 340
 Vogler Bernard 321, 381
 Voltz Marcel 187
 Vonau Jean-Laurent 272
 Vranckx Alfons 232

W

Wagener Renée 30, 352, 371
 Wagner Robert 40, 41, 49, 270
 Wahl Alfred .. 28, 322, 323, 324, 325, 330, 333, 363, 369,
 382
 Weber Paul 291
 Wehenkel Henri 306, 308, 309, 315
 Weinum Marcel 49, 294, 321
 Welter Louis 102
 Wercollier Lucien 256, 259
 Werner Michael 35

Werner Pierre	164, 259, 313
Wey Claude.....	312
Weyland René.....	256
Weynand Johann.....	172, 173, 233
Wieviorka Annette.....	182
Wieviorka Olivier	28, 63
Wilmouth Philippe.....	31, 32, 335, 336, 363
Wingert Albert.....	23, 45, 105, 216, 308, 315, 372, 374, 388
Winter Paul	48, 50, 55, 261, 294, 296, 354
Winter Robert.....	105
Wintgens Leo.....	341

Wintgens Pierre.....	343
Wodli Georges	49, 321
Wolff Camille	77, 240

Z

Zay Jean	8, 74, 378
Zimmermann Bénédicte.....	35
Zimmermann Hugo.....	82, 231, 285
Zussy Modeste	262

Remerciements

Le doctorat est souvent considéré comme un investissement solitaire, mais en réalité il s'agit d'un travail d'équipe. C'est ainsi que je tiens à remercier :

Sonja Kmec et Jean-Noël Grandhomme, mes directeurs de recherche, pour leur soutien et leur disponibilité durant ces quatre années ;

Christoph Brüll, président de mon jury, pour ses conseils et son aide tout au long de mon parcours ;

Mechthild Gilzmer, Catherine Lanneau et François Cochet, membres de mon jury, d'avoir accepté de lire et d'évaluer mon travail ;

Lucien Blau, Théo Bohrmann, Paul Dostert, Hubert France, Barbara Hesse, Serge Hoffmann, Frédérique Nau-Dufour, Eric Le Norman, Raymond Olf, Jean Pirsch, Alfred Wahl et Philippe Wilmouth de m'avoir rencontrée et de m'avoir accordé un entretien dans le cadre de mon projet de recherche ;

Antoine Cipriani, mon ancien professeur de français, pour la relecture de mon manuscrit ;

Frank Schroeder et Georges Büchler du Musée national de la Résistance, de m'avoir aidé dans mes recherches et dans la réalisation des graphiques ;

Eva Maria Klos, Elsa Pirenne, Tobias Vetterle, Danièle Wecker, Manon Pinatel, Thierry Hinger et Julia Maria Zimmermann, mes collègues, pour leur aide et encouragement ;

Joëlle Clees, ma meilleure amie, pour son inspiration et sa force ;

Marie-Jeanne et Jacques Hoffmann, mes parents, pour la relecture de mon manuscrit et leur support depuis toujours ;

David Lam, mon conjoint, pour sa compréhension et son soutien inconditionnels qui m'ont permis de croire en moi et de mener à bien ma thèse.